This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DÉPARTEMENT MILITAIRE

BIBLIOTHÈQUE VEILLON

RÈGLEMENT

1. La *Bibliothèque Veillon* est placée sous la direction du Département militaire, au bureau duquel les demandes de livres doivent être adressées.

2. Elle est ouverte au public le vendredi de chaque semaine, de 3 à 5 h. de l'après-midi.

3. Les demandes de livres doivent être faites par écrit et signées; la lettre et le numéro du livre, le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur doivent être indiqués exactement sur le bulletin de demande.

4. *Les Atlas, les Cartes et les Plans* ne pourront sortir qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Département militaire.

5. Chaque personne pourra recevoir et garder pendant un mois deux volumes à la fois. Passé ce terme, les livres reçus devront rentrer, mais ils pourront être remis de nouveau à la même personne si aucune autre ne les a demandés dans l'intervalle.

6. Tous les livres devront nécessairement rentrer pour le 1er *octobre* de chaque année, pour la révision du catalogue, et il n'en sera de nouveau délivré qu'à dater du 15 dit.

7. Les personnes qui ne se conformeront pas aux dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus, payeront une amende de 10 centimes par volume et par jour de retard.

8. Toute dégradation de livre sera à la charge de celui auquel il a été remis, dans la mesure qui sera fixée pour chaque cas par le Département militaire.

9. *Le Bureau du Département ne se charge pas d'expédier les livres au dehors.*

Lausanne, le 9 août 1871.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

REVUE
MILITAIRE SUISSE

REVUE MILITAIRE SUISSE

(Dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.)

SECONDE ANNÉE — 1857

B
1996

LAUSANNE
IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS

1857

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
DEC - 3 1973
U.2
R49
v.2
[illegible]7

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

SECONDE ANNÉE — 1857

N° 1.

7 JANVIER. — Avis. — A nos camarades et frères d'armes, sur la défense de la Suisse contre la Prusse. — Préparatifs de l'état-major pour l'entrée des troupes en quartiers de cantonnements et de repos (d'après Rustow). — Répartition officielle de l'armée fédérale. — Circulaire. — Chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Etudes biographiques, le général Reynier, *(suite).* — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite).* — Lettre de M. le major de **Mandrot**, sur l'armée prussienne.

N° 2.

22 JANVIER. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite).* — L'officier pendant la bataille, (d'après Pönitz). — Bibliographie (*Instruction sur le service actif de l'état-major fédéral en campagne, d'après* Rustow). — Nouvelles et chronique.

N° 3.

31 JANVIER. — Les troupes suisses au service étranger *(suite).* — Des soutiens d'artillerie. — Formation des carrés avec la brigade. — Ordres du jour du général Dufour et des divisionnaires Ziegler et Veillon. — Nouvelles et chronique.

N° 4.

16 FÉVRIER. — A propos des derniers événements. — Histoire de la campagne de de 1799 en Suisse *(suite).* — Fusil Prélat-Burnand. — Nouvelles et chronique.

N° 5.

4 MARS. — Réunion d'officiers d'état-major à Arau. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite).* — Du fusil Prélat-Burnand. — Ecoles fédérales pour 1857. — *SUPPLÉMENT.* Examen comparatif des nouveaux et des anciens règlements d'exercice pour l'infanterie, par M. le colonel fédéral **Ch. Veillon.**

N° 6.

23 MARS. — Conférences d'Arau. — Observations sur le service des gardes. — Circulaire et protocoles du Comité de la Société militaire fédérale. — A propos des officiers d'armement. — Correspondance sur l'entrée au service des batteries. — Chronique.

N° 7.

3 AVRIL. — Biographie du colonel de Steiger. — Ecole militaire centrale à Arau. — Service intérieur dans les cantonnements. — Bibliographie. (*Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie. — Paris 1856, 3e édition.*) — Société militaire fédérale. — Cours militaire de M. A. de Closmann. — Nouvelles des cantons. — Conférences d'Arau (*fin*. — *SUPPLÉMENT.* Conférences d'Arau (*suite*).

N° 8.

21 AVRIL. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau. — Mémoire sur l'influence tactique des armes à feu perfectionnées, présenté au concours de cavalerie par M. le major fédéral J.-J. Scherer. — Ecole centrale d'Arau. — Des états-majors des bataillons. — Renseignements divers. — Nouvelles des cantons. — *SUPPLÉMENT.* Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*).

N° 9.

12 MAI. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Mémoire sur les carrés, présenté au concours d'infanterie par M. le lieutenant-colonel Hofstetter, à St-Gall. — Nouvelles des cantons.

N° 10.

28 MAI. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau (*suite*). — Mémoire présenté au concours d'infanterie par M. le lieutenant-colonel Hofstetter, à St-Gall (*suite*). — Nouvelles diverses.

N° 11.

15 JUIN. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport du général Dufour sur l'armement et la campagne de 1857. — Nouvelles et chronique.

N° 12.

4 JUILLET. — Réunion annuelle de la Société militaire fédérale, à Zurich. — Bibliographie. (*Sur la formation des troupes pour le combat, par le général* Jomini.) — Rapport du général Dufour sur l'armement et la campagne de 1857 (*suite*). — *SUPPLÉMENT.* Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*).

N° 13.

20 JUILLET. — Quelques idées de Jomini sur l'armée fédérale en 1822. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport du général Dufour sur l'armement et la campagne de 1857 (*suite et fin*). — Bibliographie. (*Théorie du tir, par M. le capitaine* Burnier.)

N° 14.

29 JUILLET. — Etudes sur les armées étrangères (*suite*). Armée française. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Bibliographie. *Mémoires du lieutenant-colonel* Rœsselet. — Chronique.

N° 15.

6 AOUT. — Etudes sur les armées étrangères (*suite*). Armée française. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Chronique.

N° 16.

21 AOUT. — Poudre de guerre. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Réunion de la Société militaire à Cully. — Chronique.

N° 17.

3 SEPTEMBRE. — Poudre de guerre (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport sur des essais du fusil Prélat-Burnand (avec un tableau). — Chronique.

N° 18.

21 SEPTEMBRE. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Etude théorique sur le tir au fusil d'infanterie suisse, par M. le capitaine **Burnier.** — Camp de Châlons. — Correspondance sur le cours de répétition d'artillerie à Bière. — Nouvelles et chronique.

N° 19.

3 OCTOBRE. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite et fin.*) — Ecole centrale. — Camp de Châlons. — Nouvelles et chronique.

N° 20.

23 OCTOBRE. — Des carrés d'infanterie (mémoire présenté au concours par M. le major **A. Stocker**, de Lucerne). — Camp de Châlons. — Les officiers suisses aux camps d'Allemagne. — Bibliographie. (*Souvenir de l'armée sarde en Crimée.*) — Chronique.

N° 21.

13 NOVEMBRE. — Des carrés d'infanterie (*suite*). — Camp de Châlons. — Choix et achat des chevaux (d'après le général Daumas). — Commission militaire fédérale.

N° 22.

27 NOVEMBRE. — Des carrés d'infanterie (*Appendice*). — Des états-majors. — Commission militaire fédérale. — Bibliographie. (*Relation médico-chirugicale de l'armée d'Orient, par le Dr* Scrive). — Nouvelles et chronique. — Nouveaux statuts de la Société militaire fédérale.

N° 23.

15 DÉCEMBRE. — De la suppression de la grande tenue pour les officiers. — Des états-majors (*suite*). — Bibliographie. (*Les nouveaux règlements d'exercice.*) — Vaud. Gestion militaire 1856. — Chronique.

N° 24.

26 DÉCEMBRE. — De la suppression de la grande tenue pour les officiers (*fin*).— Des états-majors (*suite*). — Mémoire sur les carrés d'infanterie, par le colonel Massé. — Vaud. Gestion militaire 1856 (*fin*). — Chronique.— *SUPPLÉMENT.* Relation raisonnée de la marche de l'armée de Souwarow, d'Italie en Suisse, par un officier général russe, avec annotations du général *Dufour.* — De l'administration fédérale des poudres. — Chronique.

N° 1 7 Janvier 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Avis. — A nos camarades et frères d'armes suisses. — Préparatifs de l'état-major pour l'entrée des troupes en quartiers de cantonnements et de repos. — Répartition de l'armée fédérale. — Circulaire. — Chronique. —** *SUPPLÉMENT.* **— Etudes biographiques** *(suite).* **— Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite).* **— Lettre de M. Mandrot.**

AVIS. — La REVUE MILITAIRE SUISSE, vu l'appui qu'elle a rencontré chez Messieurs les officiers, continuera à paraître pendant l'année 1857, comme du passé, au prix de 6 fr. pour l'année entière.

Les abonnés qui ne refuseront pas ce premier numéro seront considérés comme continuant leur abonnement pour l'année 1857.

Avec le prochain numéro, il sera expédié la table des matières et une couverture pour le brochage de la collection de 1856. Les personnes à qui il manquerait quelques numéros pourront se les procurer au bureau de la *Revue,* au prix de 30 cent. par N°. Ecrire *franco.*

On s'abonne aux bureaux de poste et à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLER fils, au bas de l'Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne.

A NOS CAMARADES ET FRÈRES D'ARMES SUISSES.

Le moment est venu où il nous est donné de faire quelque chose pour la patrie, où nous pouvons montrer que les sacrifices nombreux qu'elle fait en temps de paix pour le développement de nos institutions militaires ne sont pas des sacrifices inutiles, que l'argent dépensé pour nos écoles militaires par les gouvernements et par les citoyens n'est pas une vaine dépense. Depuis de longues années nous entendons dire à la fin de chaque école militaire, et proclamer dans toutes nos fêtes patriotiques, que si l'étranger menace nos frontières, nous accourrons avec empressement pour les défendre et que nous serons en état de nous présenter honorablement devant un ennemi exercé. Aujourd'hui ce moment est arrivé.

Déjà l'on a pu se convaincre que les Suisses étaient tous unanimes dans leur résolution de repousser la force par la force et que ceux qui sont à la frontière s'y sont rendus avec empressement et avec joie.

Il reste encore à montrer que cet élan se maintiendra tout en se pliant à la discipline, et que devant l'ennemi nous ne lui serons point inférieurs en aptitudes militaires. Telle est notre espérance, et, nous le disons aussi, notre ferme conviction; car si, en certains points, l'armée prussienne peut avoir par, son organisation, quelques avantages sur la nôtre, le sentiment de notre bon droit, de la défense de nos foyers et de notre liberté, sera un ressort suffisant pour neutraliser tous ces avantages. Loin de nous la pensée de mépriser l'ennemi; nous tenons au contraire l'armée prussienne pour une des plus belles et des mieux disciplinées de l'Europe. Son organisation est régulière; ses cadres sont instruits et le sentiment du devoir y est vivace; les traditions de gloire, depuis les succès du Grand-Frédéric, n'y manquent pas non plus. — Mais l'organisation actuelle de cette armée, inspirée par les désastres de l'invasion française aux temps de l'Empire, n'a pas en vue des expéditions lointaines au milieu de populations hostiles. Comme on a pu le voir dans les renseignements que nous avons donnés, le système de l'armée prussienne, par la courte durée du temps d'élite et par l'institution des landwehrs, se rapproche de notre système de milices, système excellent pour une défense nationale, pour une guerre juste chez soi; mais impropre à une guerre d'amour-propre dynastique, à une invasion au loin, à une expédition aventureuse et impopulaire.

Après quelques semaines de campagne et d'exercices préparatoires, nos soldats de l'élite et de la réserve seront aussi bien aguerris que les soldats ennemis; des deux côtés on laissera des femmes et des enfants à la maison, les uns et les autres iront en grande partie pour la première fois au feu. L'armée prussienne n'a participé à aucune des grandes guerres de ces dernières années; et c'est peut-être aussi la raison pour laquelle, froissée de son inaction, elle est susceptible aujourd'hui et sera brave au combat.

Jaloux de n'avoir pas la même position militaire que les puissances qui ont combattu dernièrement ou qui combattent encore en Afrique, en Orient, aux Indes, en Lombardie, en Hongrie, le gouvernement prussien veut aussi avoir ses lauriers et pense pouvoir les cueillir en Suisse. Quoi qu'il en puisse advenir de cette intention, ces lauriers, si lauriers, il y a, coûteront cher.

Aujourd'hui mieux que jamais la Suisse peut faire la guerre pour son bon droit. Les cœurs sont unanimes, l'armée suisse est bien pré-

parée par les nombreuses écoles et les camps de ces deux dernières années ; elle opèrera chez elle, au milieu de populations sympathiques, sur un terrain connu, accidenté, impropre à l'action de la cavalerie prussienne et aux manœuvres tirées au cordeau. Forte de 104,000 hommes, non compris la landwehr organisée, elle est plus que suffisante pour l'étendue de notre territoire ; Masséna n'en avait que 70,000, dont 59,000 en ligne, pour gagner la bataille de Zurich ; un plus grand nombre de troupes que nous n'en avons serait un embarras pour les employer autrement qu'en réserve ; nos landwehrs suffiront pour combler les vides, et nous croyons pouvoir compter sur les sympathies que nous a valu en Europe notre conduite modeste, pour nous procurer les ressources financières nécessaires.

Si nos chefs ne sont peut-être pas tous aussi savants que le sont les officiers prussiens, du moins nous les connaissons et ils nous connaissent ; il y aura confiance mutuelle entr'eux et les troupes ; les principaux d'entr'eux étaient déjà aux mêmes postes en 1847 ; notre brave général Dufour et son état-major auront, nous l'espérons, une belle page à ajouter aux précédentes. Quant aux officiers étrangers qui nous ont cordialement offert leurs services, merci et reconnaissance à eux ! Qu'ils sachent attendre, pour le moment, à la réserve ; si la cause de la liberté avait besoin de tous ses enfants, nous serions heureux de les avoir à nos côtés.

En résumé, nous avons confiance dans l'issue des événements. Le Suisse de nos jours ne démériterа pas de ses ancêtres ; dévoué comme citoyen, confiant comme chrétien, ferme et vaillant comme soldat, il saura sauver la patrie ou tomber glorieusement avec elle.

Les lignes suivantes, traduites de l'ouvrage de M. Rustow, sur le service de l'état-major fédéral en campagne, peuvent avoir quelque utilité en ce moment. Elles sont tirées du chap. III, intitulé : *Préparatifs de l'état-major pour l'entrée des troupes en quartiers de cantonnements et de repos :*

1. Le *repos* ou *inaction* de l'armée peut être de plus ou moins longue durée et dépendre de circonstances très diverses, repos après une marche ou un combat, attente de l'ouverture des hostilités, suspension d'armes pendant des négociations, repos forcé par les maladies ou la température, repos d'une nuit ou repos d'un mois, etc., etc. Suivant toutes ces circonstances, la troupe est disposée comme suit :

En cantonnements étendus ;
En cantonnements serrés ;
En camps de tentes ou de baraques ;
En bivouacs.

Ces modes de haltes sont ici disposés de haut en bas dans l'ordre de leur commodité pour le logement des troupes et de bas en haut dans l'ordre de leur aptitude au combat.

2. Le *cantonnement étendu* suppose toujours un temps d'inaction d'une certaine durée et un éloignement de l'ennemi d'au moins 6 jours de marche ; on peut l'employer pendant le cours de négociations, par exemple, et quand l'ennemi l'emploie également. Avant l'ouverture des hostilités, une armée fédérale devra toujours prendre les cantonnements étendus. Les préparatifs de l'état-major doivent alors se diriger dans la règle sur la *dislocation* en cantonnements étendus. Les exceptions pour cas spéciaux se saisiront facilement.

3. Le *grand état-major général* prépare d'abord, au lieu de rassemblement d'origine, un *mémoire* sur la dislocation en grand. Ce travail sera confié à un adjudant d'état-major, qui recevra pour cela les indications du chef d'état-major.

4. Ce *mémoire* doit contenir :

a) La détermination de la ligne de front de l'armée.

b) Idem, du territoire sur lequel chaque division sera cantonnée.

c) Idem, des localités qui, quoique dans l'intérieur de ce territoire, ne doivent pas être garnies de troupes.

d) Idem, du quartier-général de l'armée et des divisions.

e) Le mode du service de sûreté et d'observation en général.

f) Le mode de l'entretien des troupes.

5. Ici il faut remarquer :

a) La *ligne de front de l'armée* sera déterminée d'après les combinaisons stratégiques ; il n'est pas nécessaire que ce soit une ligne droite.

b) Le *territoire* pour les cantonnements doit être choisi de telle sorte qu'on en puisse sortir facilement pour une concentration ou une opération quelconque. Chaque division occupera une surface de terrain déterminée par certaines lignes de frontières et des points de jonction. La dimension de cette surface sera dans la proportion de 1 soldat sur 6 habitants ; par conséquent, on cantonnera une division de 10,000 hommes dans une population de 60,000 hommes. Avec cela, on doit toujours compter une réserve de localités qui ne doivent pas être occupées. Plus grande sera la population relative d'un territoire, c'est-à-dire plus elle renfermera d'habitants par lieue carrée, et plus les cantonnements seront rapprochés et mieux les troupes seront sous la main de leurs chefs. Très souvent, dans ce but, on devra utiliser les grandes villes.

c) Les *quartiers-généraux* de divisions, en vue de la prompte expédition des affaires, seront autant que possible placés au centre du cantonnement de la division, et en même temps dans la ville la plus importante, siége des autorités civiles du district. Il en sera de même pour le quartier-général de l'armée ; celui-ci peut cependant avec avantage être placé aussi près que possible de la ligne de front de l'armée, afin que les nouvelles des troupes avancées lui parviennent rapidement.

d) Concernant le *service de sûreté,* il faut indiquer dans le mémoire s'il se fera

pour toute l'armée par une division d'avant-garde, et, dans ce cas, indiquer la ligne que celle-ci doit occuper, ou si chaque division ou un ensemble de divisions fera le service de sûreté isolément pour son compte sur certains espaces fixés de la frontière. Enfin, on doit encore indiquer les *points de rassemblement* des divisions pour le cas d'une surprise par l'ennemi, et, selon les circonstances, un ou plusieurs points de rassemblement éventuel pour toute l'armée.

e) Les divisions seront groupées sur tout l'ensemble du territoire, les unes à côté des autres ou derrière les autres, de telle sorte qu'on puisse passer facilement à l'exécution des opérations projetées ou nécessaires. La *cavalerie* et l'*artillerie*, surtout les réserves, seront dans les contrées de fourrage, et cette dernière le plus possible le long de bonnes routes.

f) Si exceptionnellement on doit, dans des cantonnements étendus, s'occuper des magasins, on doit désigner les lieux des magasins centraux pour les divisions.

6. Comme *moyens auxiliaires pour la préparation* du mémoire il faut :

a) Une bonne carte du district à occuper indiquant le profil du terrain, à l'échelle de $^1/_{200000}$ à $^1/_{250000}$.

b) Une carte générale, renfermant aussi le pays avoisinant jusqu'à distance de 6 marches, à l'échelle de $^1/_{1000000}$ ou plus petite.

c) Renseignements statistiques, surtout des tableaux de population du district de cantonnement.

d) Avec l'aide de ces renseignements, on peut adapter la première carte venue à un usage commode, en inscrivant à l'encre rouge ou bleue le chiffre de population dans chaque district, ou en divisant la carte en carrés de 4 lieues de surface et en inscrivant dans chaque carré le chiffre relatif de la population.

7. Les ordres seront préparés sur la base de ce mémoire, et, si une *armée déjà rassemblée* doit prendre ses cantonnements étendus, on fera ces ordres comme suit :

a) Aux commandants de division. Ces ordres contiennent, outre le contenu du mémoire rappelé spécialement à chaque division, la direction de marche à suivre ou un itinéraire. Si *la division n'est pas encore rassemblée*, on fixera au commandant de division le jour où il doit se trouver à son quartier-général et on lui communiquera l'itinéraire de chacun des bataillons qui doivent former sa division.

Dans le même cas, on joint encore :

b) Des ordres aux personnes qui doivent former les états-majors de division de se trouver à un jour fixé à leur quartier-général de division.

c) Des itinéraires pour les corps de troupes isolés qui doivent former la division. Ils seront expédiés aux autorités cantonales. Et comme la dislocation de chaque division en particulier est plus facile à l'état-major de division qu'à d'autres, les troupes qui ne sont pas levées dans le district de dislocation de leur division, recevront du grand quartier-général de l'armée leur itinéraire seulement jusqu'à la *frontière* du district de dislocation. Ainsi, un bataillon de Schwytz, par exemple, si

la division à laquelle il appartient doit cantonner entre Frick, Baden, Bremgarten et Zofingen, ne recevra un itinéraire qu'à destination de Bremgarten seulement.

Afin que cette règle puisse être suivie, on devra viser à ce que les états-majors de division soient rassemblés à leur quartier-général plusieurs jours avant l'arrivée des bataillons à la frontière du district de cantonnement.

8. D'après l'ordre que reçoit le commandant de division, il fait préparer par son état-major la *dislocation* pour *sa division*.

A cet égard, il faut observer :

a) La dislocation de chaque division est dans l'*ordre de bataille;* ou bien les deux premières brigades seront disposées l'une à côté de l'autre, sur deux lignes, avec la troisième derrière, sur une seule ligne; ou bien une brigade en avant-garde sur une seule ligne, et les deux autres en arrière, l'une à côté de l'autre, sur deux lignes.

b) La *cavalerie*, l'*artillerie* et les *trains* doivent être placés dans le voisinage de pâturage et d'eaux, et où des écuries peuvent le mieux être établies. La cavalerie peut être la plus éloignée du quartier-général et du point de rassemblement; l'artillerie et les trains seront près des meilleures routes.

c) L'état-major de division fait la dislocation pour chaque *bataillon, escadron* et *batterie*. Il sera indiqué à chacun de ces corps leurs localités de cantonnement. On compte à cet égard 3,400 à 4,000 habitants pour un bataillon, 1,000 à 1,500 habitants pour une batterie ou un escadron, 1,500 à 2,000 habitants pour un état-major de division, à cause des nombreux quartiers d'officiers. La répartition des localités indiquées entre les compagnies et sections se fait par les quartiers-maîtres.

d) Autant que possible on rassemblera des bataillons, des escadrons ou batteries *en entier* dans une même localité, et on évitera, au contraire, d'y rassembler des portions d'unités tactiques différentes. Si ce dernier inconvénient ne peut être évité, on devra indiquer, d'après les circonstances du terrain et des eaux, quelles parties de la localité doivent être occupées pour chacun des corps.

e) On devra se garder une *réserve de localités* non occupées, en cas de passage de troupes ou de changements imprévus dans les dispositions de dislocation.

9. Comme *moyens auxiliaires* pour la préparation des tableaux de dislocation, l'état-major emploie :

a) Cartes à l'échelle de $^1/_{200000}$ à $^1/_{100000}$.

b) Tableaux statistiques.

c) Renseignements de gens du pays.

d) D'après les tableaux statistiques on inscrit à l'encre rouge ou bleue sur chaque localité, dans la carte géographique, le chiffre de la population; d'après cela, on pourra facilement baser la répartition des corps de troupes en commençant d'abord par une aile seulement pour une ligne, puis pour l'autre ligne et ainsi de suite. On se gardera, dans ce cas, d'oublier les considérations spéciales qui doivent diriger la dislocation de l'artillerie et des trains.

10. La dislocation de la division sera représentée, dans un tableau, d'après le

n° 3 du supplément. On préparera ensuite et expédiera les ordres de marches pour les corps particuliers de la division qui arriveront dans le district de dislocation, si l'armée doit être immédiatement rassemblée (comparez 7, *c*).

11. Après l'arrivée des troupes dans leurs cantonnements, chacune d'elles fera rapport sur sa dislocation spéciale, afin qu'on puisse faire droit aux plaintes, s'il y a lieu. Puis, quand tout est mis en ordre, le rapport de dislocation de la division sera expédié au quartier-général de l'armée où un tableau de dislocation de toute l'armée sera dressé d'après la formule VIII de l'*Instructon pour l'état-major fédéral.*

12. On nomme *cantonnements serrés* tous ceux dans lesquels il y a plus d'un soldat par foyer, c'est-à-dire où il y a plus d'un soldat par 4 ou 5 habitants. L'entretien par les aubergistes peut avoir lieu dans les contrées aisées, quand le cantonnement ne dure pas plus de un ou deux jours. Dans les cantonnements serrés de plus longue durée, on doit tirer des magasins au moins la viande et le pain. Les cantonnements très serrés, c'est-à-dire de 1 soldat pour 1 ou pour 1 $^1/_2$ habitant et de courte durée sont laissés à l'*entretien des aubergistes.*

13. On emploie les cantonnements serrés aussitôt avant l'ouverture des opérations, et, dans les marches, tant qu'on est à grande distance de l'ennemi, c'est-à-dire à 4 ou 6 journées de marche.

14. Dans une armée de plusieurs divisions, on peut passer de deux manières des *cantonnements étendus aux cantonnements serrés.*

a) Ou l'armée en entier sera concentrée dans un espace plus resserré. Ainsi, par exemple, le cas où l'on rassemblerait dans les districts d'Olten, Zurich, Schwytz, Burgdorf, une armée qui, auparavant, était cantonnée dans toute l'étendue des cantons de Bâle, Soleure, Argovie, Zurich et partie de Berne et de Lucerne.

b) Ou l'armée retient le même territoire qu'elle avait dans l'origine, mais chaque division se concentre sur un espace plus resserré autour de son point central. Ainsi, par exemple, la première division autour de Zurich, la seconde autour d'Aarau, la troisième autour de Zug, etc

Ce dernier mode est le préférable, car ainsi l'armée entière peut, soit par elle-même, soit par ses troupes avancées, occuper et garder un plus grand espace de front, s'approvisionner avec plus de facilité, se mouvoir facilement et sans que les divisions se nuisent les unes aux autres; on a encore l'avantage que *chaque division séparée,* étant toujours sous la main de son chef, est plus vite prête à un mouvement que dans des cantonnements étendus.

15. *Si l'on doit partir des cantonnements,* on se place déjà la veille du départ en *cantonnements de marche.* A cet égard on doit noter :

a) Pour base d'une ordonnance de dislocation, on prendra toujours la route par laquelle on doit partir. Le front tourné contre l'objet de la marche. Les quartiers s'étendent le long de la route sur un front le plus étroit possible, au plus trois lieues, et avec d'autant plus de profondeur. On prend celle-ci ordinairement de l'espace d'une journée de marche, c'est-à-dire 5 lieues. Cette dernière proportion doit tou-

jours être exactement maintenue si l'on doit encore prendre des cantonnements à la fin des jours de marche suivants, ou si plusieurs divisions marchent les unes derrière les autres sur la même route.

b) Si sur une route il n'y a qu'*une seule* division, elle peut prendre ses cantonnements en s'étendant jusqu'à distance d'environ une lieue de chaque côté de la route.

Si *plusieurs* divisions se suivent sur la même route, on indique aux divisions impaires, à la première, par exemple, la droite de la route et aux divisions paires la gauche pour prendre leurs quartiers. Ainsi, on évite que les mêmes localités soient occupées deux jours de suite. On peut pour cela prendre les quartiers serrés (en pays bien peuplé on peut compter le cantonnement d'une division prenant 5 lieues de profondeur sur 1 lieue et 1 1/2 de front) — de sorte que chaque division puisse être facilement rassemblée sur la route, si l'on n'a pas la ressource, au moyen de chemins parallèles, de diviser la marche en plusieurs colonnes. On doit toujours alors indiquer spécialement les divisions qui doivent occuper les localités *sur* la route.

16. Les *préparatifs pour la dislocation en cantonnements serrés* seront faits complétement d'après les règles ci-dessus. Seulement on compte qu'il faut 1,000 à 1,200 habitants pour un bataillon ; 3 à 400 habitants pour un escadron ; et 4 à 500 habitants pour un état-major de division.

Quant aux préparatifs des cantonnements de marche pour des marches soutenues, voyez le chap. VI.

17. Des *camps de baraques* ou de *huttes* pourront être employés si l'on veut concentrer des troupes dans des contrées où ne se trouvent pas de moyens suffisants de logements. Alors on cantonnera le plus de troupes qu'on pourra et le reste sera logé dans des baraques. Ordinairement on ne placera dans ces dernières que de l'*infanterie*.

18. En fait de *baraques* on emploiera le plus avantageusement celles qui sont construites par des lignes de poteaux, qu'on recouvre avec de la paille, en forme de cône, avec une base carrée de 16 pieds de côté et un fond creusé de 1 1/2 à 2 pieds. Une hutte de ce genre contient 16 hommes d'infanterie ou les officiers d'une compagnie, ou l'état-major d'un bataillon. Pour une compagnie, on emploie 9 baraques ; pour un bataillon, 57 baraques, et à la rigueur 51.

19. Pour l'établissement d'un camp de huttes, l'officier d'état-major n'a surtout à s'occuper que du *choix de l'emplacement et de la détermination de la ligne de front*.

A cet égard il faut observer :

a) La *localité* doit être saine, assez élevée pour que les eaux puissent s'écouler facilement mais pas assez pour être opposée aux vents. Il doit y avoir dans le voisinage un courant d'eau et de l'eau potable ; le bois pour huttes et pour chauffage ne doit pas manquer.

b) Les huttes d'une compagnie seront disposées en trois échelons les uns der-

rière les autres. Aux deux premiers 4 huttes; en troisième lieu, la hutte des officiers. Les huttes du même rang sont à 4 pieds de distance; les rangs sont à 40 pieds les uns des autres. Le front de la compagnie est ainsi de 76 pieds; la profondeur de 128 pieds.

c) Les compagnies seront disposées les unes à côté des autres le long de la ligne de front; la distance entre les huttes des ailes de deux compagnies est de 10 pieds.

d) Les bataillons seront disposés de même; la distance entre leurs huttes des ailes est de 20 pieds. Le *front du bataillon* monte donc à 526 pieds ou 210 pas, soit la longueur de front d'un bataillon en ligne.

e) Les huttes de l'état-major de bataillon formant derrière le milieu une 4me ligne à 40 pieds des huttes des officiers de compagnie; 30 pieds plus en arrière seront les écuries; 50 pieds en arrière sera le front des voitures; 50 pieds plus en arrière seront les cuisines; 250 pieds plus en arrière les lieux d'aisance. Les fontaines seront disposées, s'il y a lieu, au point le plus commode, pas trop loin des cuisines. La *profondeur totale du campement de bataillon* montera ainsi à 564 pieds, c'est-à-dire à un peu plus que le front.

f) Devant le front doit se trouver un espace libre d'au moins 100 pas de profondeur, pour la commodité des mouvements du bataillon. — Avec ces données-là on a toutes les notions nécessaires sur l'étendue d'un campement d'infanterie.

g) Une *batterie de* 6 *liv.* avec une compagnie de soutien a besoin de 120 pas de front et de la même profondeur qu'un bataillon.

h) Les 12 ou 13 huttes d'un *escadron* seront, pour le mieux, réparties par 4 rangs perpendiculaires à la ligne de front; les portes des huttes tournées non contre la ligne de front, mais dans le sens de la profondeur, contre la ligne du milieu du camp. Les écuries faisant face aux portes des huttes. Le front entier montera ainsi à 90 pas; la profondeur sera égale à celle d'un camp de bataillon.

20. Les *dispositions techniques* pour l'établissement d'un camp de huttes sont du ressort des officiers du génie chargés de ce travail.

21 Le *bivouac* est le mode normal de campement pour toute troupe qui se meut près de l'ennemi, à 4 marches de distance au moins.

Le *grand quartier-général* de l'armée, qui donne toujours, quand cela est possible, plusieurs jours à l'avance les ordres de marche pour chaque division, désigne aussi dans ces ordres les localités en général où chaque division doit bivouaquer chaque jour (Comparez le Chap. VI).

L'*état-major de division* choisit l'*emplacement du bivouac* à chaque jour de marche, en détermine la disposition et y répartit les troupes.

22. A cet effet, un officier d'état-major est envoyé en avant de sa division à chaque jour de marche. Il est accompagné :

a) D'un employé de commissariat;

b) D'un détachement de 5 ou 6 guides;

c) De tous les quartiers-maîtres et fourriers des brigades, bataillons, etc., et des aides des fourriers, plus 1 homme par chaque compagnie;

d) D'un détachement d'hommes choisis pour l'appui des opérations et réquisitions de l'employé du commissariat et pour les arrangements de police à prendre. Ce détachement se compose de un ou deux officiers, plus d'un vaguemestre ou caporal et de 4 à 6 hommes par bataillon.

23. Si la division marche seule sur une route ou si elle forme la tête d'une colonne de plusieurs divisions sur la même route, dans quels cas elle aura toujours devant elle une brigade d'infanterie comme avant-garde, l'officier d'état-major avec l'employé du commissariat rejoindra l'avant-garde aussitôt que possible. Lui-même avec l'employé préparera le bivouac de la division, et pour le bivouac de l'avant-garde, il donnera aux quartiers-maîtres les indications nécessaires en s'entendant là-dessus avec le commandant de brigade.

24. Dans le *choix de l'emplacement du bivouac* il faut observer ceci :

a) Il ne doit pas être trop éloigné de la route, et encore moins du lieu désigné le long de la route surtout si d'autres divisions marchent derrière. On ne doit pas s'écarter de l'emplacement fixé pour le bivouac sans une urgente nécessité, autrement on pourrait facilement avoir pour les réquisitions des conflits avec les divisions voisines, et au moment du départ le matin on pourrait gêner la marche de la division qui suit.

b) Le bivouac doit, si possible, être en entier *sur un côté de la route* afin que celle-ci soit laissée libre et qu'on en puisse mieux contrôler la circulation. On devra éviter de s'arrêter devant des défilés qui seraient près du front du bivouac, qui arrêteraient la marche le lendemain ou gêneraient la formation en ordre de combat, ou empêcheraient la jonction rapide avec l'avant-garde.

c) Dans le voisinage du bivouac il faut aviser à une *position de combat* convenable, en communication avec le bivouac.

d) La localité doit être aussi *commode* que possible pour la troupe; ainsi, par exemple, offrir un espace suffisant, être saine et surtout sèche. En été, on peut souvent s'établir sur des prairies; mais en automne et au printemps cela est moins facile. On choisira un emplacement abrité contre les vents du Nord et de l'Ouest, au bord d'un bois ou sur des côteaux tournés au midi. On a déjà dit plus haut ce qui, à cet égard, se rapporte à la facilité de l'entretien des troupes et recommandé à cet effet le bivouac près d'une localité habitée.

e) Il n'est pas nécessaire que la *ligne de front* du camp forme une ligne droite, seulement les angles saillants doivent être tournés contre l'ennemi.

25. En ce qui concerne l'*espace nécessaire* il y a ceci à noter :

a) Les brigades d'infanterie sont disposées autant que possible à côté les unes des autres, chaque brigade sur deux lignes. On comptera sur chaque ligne une profondeur d'au moins 200 pas et sur chaque bataillon un front de 210 pas. Une brigade de 4 bataillons emploiera donc 420 pas de front sur autant de profondeur. Dans des cas extrêmes on pourra réduire la profondeur d'une ligne à 150 pas. Une compagnie de carabiniers emploie 60 pas de front et 150 de profondeur.

b) La cavalerie devrait toujours être cantonnée, même en se resserrant beau-

coup. Avec le peu de cavalerie que nous avons chez nous, la chose sera toujours possible. On compte alors 3 à 4 fermes pour un escadron.

c) Il en est de même pour les chevaux et la troupe du train de l'artillerie et des colonnes. Les voitures d'artillerie seront parquées réglementairement, et les artilleurs, avec les compagnies de soutien, à 20 pas derrière le parc sur deux rangs. Il faut pour une batterie de 6 liv. 120 pas de front sur 115 pas de profondeur; pour une batterie de gros calibre, 120 pas de front sur 160 de profondeur. Les batteries doivent avoir un emplacement commode pour se remettre en marche hors du parc.

d) Si la cavalerie devait bivouaquer, on emploierait pour chaque escadron 150 pas de front et 90 pas de profondeur. Mais il est encore préférable de la détacher jusqu'à une lieue de l'infanterie, si on peut la cantonner.

26. Quand l'officier d'état-major, avec les guides et l'employé du commissariat, est arrivé dans la localité du bivouac, il en examine le terrain, choisit le meilleur emplacement et fait ses calculs pour la répartition des troupes. Pendant ce temps, l'employé du commissariat calcule la quantité de paille et de bois nécessaire et se met en rapport avec les autorités communales des localités désignées pour les réquisitions de fournitures, de chars, etc.

27. Aussitôt que les quartiers-maîtres et les fourriers arrivent, l'officier d'état-major leur répartit les places de leurs bataillons; ils y indiquent alors les ailes et le centre au moyen de poteaux, et marquent également avec des pieux la place des cuisines.

28. Le détachement auxiliaire, aussitôt après son arrivée, sera mis à disposition de l'employé du commissariat et utilisé par celui-ci pour escorter les transports à faire au camp, pour appuyer les réquisitions, pour occuper les fontaines réparties aux bataillons et numérotées *ad hoc,* des écuries, usines de maréchaux, etc., et enfin le lieu fixé pour quartier-général de division.

29. Aussitôt que ces arrangements sont pris, l'officier d'état-major envoie un rapport au commandant de division par un guide qui servira en même temps de conducteur à la division.

Chaque quartier-maître de bataillon envoie un de ses fourriers à la route sur le point où ce bataillon doit la quitter. Ce fourrier sert de guide au bataillon pour arriver à l'emplacement qui lui est affecté.

30. Pour l'entrée aux bivouacs, les bataillons se forment d'abord en colonne d'attaque sur le centre et derrière leurs emplacements de bivouacs, ils s'avancent dans cette formation sur le front, forment les faisceaux d'armes, déploient à droite et à gauche et vont prendre leur campement en arrière des armes. A chaque peloton correspondent 15 pas de profondeur. Les cuisines seront placées sur les flancs par section.

31. Pour la sécurité du bivouac, chaque brigade fournit une grand'garde devant le front, de 30 à 40 hommes; chaque brigade des ailes une garde de flanc de 20 à 30 hommes; chaque brigade du centre, s'il y en a plus de deux, l'une à côté de l'autre, une garde pour les derrières, de 20 à 30 hommes, si cela est nécessaire.

Une brigade campant isolément fournit, outre une garde de front, deux gardes de flanc.

32. Les grand'gardes se placent toutes à environ 500 pas du camp et portent leurs chaînes d'avant-postes à 200 pas en avant.

33. Chaque brigade a une garde de camp ou de police de 15 à 25 hommes 50 pas en arrière du camp. Elle fournit les postes vers les fontaines, les voitures, etc.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Au grand état-major, la compagnie de guides n° 7 de Genève.

Ire DIVISION (Ch. *Veillon.*)

Génie. Compagnie de sapeurs n° 1 de Vaud.

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 23 de Vaud; n° 25 de Genève; n° 46 de Berne (réserve). Compagnie de parc n° 75 de Vaud (réserve).

Cavalerie. Demi-compagnie de guides n° 16 de Genève (réserve); compagnie de dragons n° 7 de Vaud; n° 34 de Vaud (réserve).

Infanterie. 1re brigade (commandant Veret). Bataillon n° 40 du Valais; n° 50 de Vaud; n° 61 de Fribourg; n° 112 de Vaud (réserve). Compagnie de carabiniers n° 25 de Fribourg; n° 54 de Neuchâtel (réserve).

2me brigade (commandant Rusca). Bataillons n° 20 de Genève; n° 56 de Fribourg; n° 70 de Vaud; n° 113 de Vaud. Compagnie de carabiniers n° 17 de Neuchâtel; n° 82 du Valais.

3me brigade (commandant Kern, lieut.-colonel). Bataillons n° 23 de Neuchâtel; n° 53 du Valais; demi-bataillon n° 78 de Fribourg; n° 115 de Neuchâtel (réserve); demi-bataillon n° 125 de Genève (réserve).

IIme DIVISION (Fréd. *Veillon*).

Génie. Compagnie de sapeurs n° 12 Vaud.

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 22 de Vaud; n° 24 de Neuchâtel; n° 44 de Berne (réserve). Compagnie du parc n° 40 de Vaud.

Cavalerie. Compagnie de guides n° 6 de Neuchâtel; compagnie de dragons n° 5 de Fribourg; n° 28 de Fribourg (réserve).

Infanterie. 4me brigade (commandant Veillard). Bataillons n° 6 de Neuchâtel; n° 26 de Vaud; n° 69 de Berne; n° 96 de Berne (réserve). Compagnies de carabiniers n° 14 de Neuchâtel; n° 62 de Vaud (réserve).

5me brigade (commandant L. Barman). Bataillons n° 39 de Fribourg; n° 45 de Vaud; n° 62 de Berne; n° 111 de Vaud (réserve). Compagnie de carabiniers n° 8 de Vaud; n° 13 de Fribourg.

6me brigade (commandant Audemars). Bataillons n° 46 de Vaud; n° 67 de Berne; n° 84 de Genève; n° 99 de Fribourg (réserve). Compagnie de carabiniers n° 1 de Berne; n° 10 de Vaud.

IIIme DIVISION *(Bourgeois).*

Génie. Compagnie de sapeurs n° 4 de Berne.

Artillerie. Batterie de 6 liv. n° 12 de Lucerne; n° 13 de Fribourg; n° 49 d'Argovie (réserve). Compagnie de parc n° 36 de Berne.

Cavalerie. Demi-compagnie de guides n° 1 de Berne; compagnies de dragons n° 11 de Berne; n° 25 de Berne (réserve).

Infanterie. 7me brigade (commandant Funk). Bataillons n° 19 de Berne; n° 33 de Lucerne; n° 72 de Soleure; n° 97 de Lucerne (réserve). Compagnies de carabiniers n° 9 de Berne; n° 24 d'Obwalden.

8me brigade (commandant Aug. Frey). Bataillons n° 30 de Berne; n° 72 d'Ar-

govie; n° 57 de Lucerne; n° 100 de Soleure (réserve). Compagnies de carabiniers n° 6 d'Uri; n° 27 de Berne.

9me brigade (commandant Fogliardi). Bataillons n° 36 de Berne; n° 74 d'Unterwald; n° 90 de Berne (réserve); n° 119 de Bâle-Campagne. Compagnies de carabiniers n° 29 de Berne; n° 43 de Lucerne.

IVme DIVISION *(Kurz)*.

Génie. Compagnie de sapeurs n° 3 d'Argovie.

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 14 de Soleure; n° 19 d'Argovie; batterie de 8 liv. n° 42 de Lucerne (réserve). Compagnie du parc n° 39 d'Argovie.

Cavalerie. Demi-compagnie de guides n° 1 de Berne; compagnies de dragons n° 10 de Berne; n° 24 de Berne (réserve).

Infanterie. 10me brigade (commandant Muller, de Rheinfeld). Bataillons n° 1 de Berne; n° 27 de Bâle-Campagne; n° 38 d'Argovie; n° 106 d'Argovie. Compagnies de carabiniers n° 4 de Berne; n° 40 d'Argovie.

11me brigade (commandant Ott). Bataillons n° 16 de Berne; n° 41 d'Argovie; n° 44 de Soleure, n° 107 d'Argovie (réserve). Compagnies de carabiniers n° 19 de Bâle-Campagne; n° 39 de Lucerne.

12me brigade (commandant Gonzenbach, lieut.-col.). Bataillons n° 18 de Berne; n° 24 de Lucerne; demi-bataillon n° 75 d'Uri; bataillon n° 89 de Berne (réserve); demi-bataillon n° 17 de Glaris (réserve). Compagnies de carabiniers n° 11 d'Unterwalden-le-Bas; n° 57 d'Argovie (réserve).

Vme DIVISION *(Ziegler)*.

Génie. Compagnie de sapeurs n° 7 de Zurich.

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 10 de Zurich; n° 20 de Thurgovie; n° 48 de St-Gall. Compagnie du parc n° 35 de Zurich.

Cavalerie. Demi-compagnie de guides n° 4 de Bâle-Campagne. Compagnies de dragons n° 3 de Zurich; n° 30 de Schaffhouse.

Infanterie. 13me brigade (commandant Siegfried). Bataillons n° 11 de Zurich; n° 14 de Thurgovie; n° 52 de St-Gall; n° 85 de Zurich. Compagnies de carabiniers n° 20 d'Appenzell (Rh.-Ext.); n° 21 de Zurich.

14me brigade (commandant Benz). Bataillons n° 29 de Zurich; n° 63 de Saint-Gall; n° 71 de Schaffhouse; n° 86 de Zurich. Compagnies de carabiniers n° 5 d'Argovie; n° 22 de Zurich.

15me brigade (commandant Zellweger). Bataillons n° 7 de Thurgovie; n° 34 de Zurich; demi-bataillon n° 76 de Schwytz; bataillon n° 103 de Saint-Gall; demi-bataillon n° 123 de Thurgovie. Compagnies de carabiniers n° 41 de Glaris; n° 46 de Zurich.

VIme DIVISION *(Egloff)*.

Génie. Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich.

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 16 d'Appenzell (Rh.-Ext.); n° 17 de St-Gall; n° 43 de Zurich; compagnie du parc n° 38 de St-Gall (réserve).

Cavalerie. Compagnie de guides n° 2 de Schwytz; compagnies de dragons n° 4 de St-Gall; n° 31 de St-Gall (réserve).

Infanterie. 16me brigade (commandant Isler). Bataillons n° 3 de Zurich; n° 28 de St-Gall; n° 47 d'Appenzell (Rh.-Ext.); bataillon de St-Gall (réserve). Compagnies de carabiniers n° 12 de Glaris; n° 37 de St-Gall.

17me brigade (commandant Letter). Bataillons n° 5 de Zurich; n° 31 de Saint-Gall; n° 32 de Schwytz; n° 102 de Saint-Gall. Compagnies de carabiniers n° 18 (réserve) d'Appenzell (Rh.-Ext.); n° 55 de St-Gall (réserve).

18me brigade (commandant J. de Salis). Bataillons de Zurich; n° 73 de Glaris; demi-bataillon n° 82 d'Appenzell (Rh.-Int.); n° 108 de Thurgovie; demi-bataillon n° 121 d'Appenzell (Rh.-Ext.). Compagnies de carabiniers n° 2 de Zurich; n° 54 (réserve) d'Appenzell (Rh.-Ext.).

VIIme DIVISION (Edouard *Salis*).

Génie. Compagnie de sapeurs n° 6 du Tessin.

Artillerie. Batterie de 6 liv. n° 21 du Tessin; batteries de montagne n° 26 Grisons; n° 27 du Valais; compagnie de parc n° 73 de St-Gall (réserve).

Cavalerie. Compagnie de guides n° 5 des Grisons; demi-compagnie de guides n° 8 du Tessin; compagnie de dragons n° 20 de Lucerne.

Infanterie. 19me brigade (commandant Bernold). Bataillons n° 12 du Tessin; n° 21 de St-Gall; n° 51 des Grisons; n° 104 des Grisons (réserve). Compagnies de carabiniers n° 36 des Grisons; n° 44 du Tessin.

20me brigade (commandant Michel). Bataillons n° 25 du Tessin; n° 35 du Valais; n° 65 des Grisons; n° 110 du Tessin (réserve). Compagnies de carabiniers n° 16 des Grisons; n° 31 de St-Gall.

21me brigade (commandant Mariotti). Bataillons n° 2 du Tessin; n° 8 du Tessin; n° 22 des Grisons; n° 109 des Grisons (réserve). Compagnies de carabiniers n° 7 du Valais; n° 45 du Tessin.

VIIIme DIVISION *(Zimmerli).*

Génie. Compagnie de sapeurs n° 10 d'Argovie (réserve).

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 15 de Bâle-Campagne; n° 18 d'Argovie; batterie de 8 liv. n° 41 de Zurich (réserve); compagnie de parc n° 37 de Lucerne.

Cavalerie. Demi-compagnie de guides n° 4 de Bâle-Campagne; compagnies de dragons n° 16 d'Argovie; n° 32 d'Argovie (réserve).

Infanterie. 22me brigade (commandant Gerwer). Bataillons n° 17 d'Argovie; n° 48 de Zurich; n° 49 de Thurgovie; n° 87 de Zurich. Compagnies de carabiniers n° 35 de Zurich; n° 42 de Schwytz.

23me brigade (commandant Hauser). Bataillons n° 4 d'Argovie; n° 13 de Lucerne; n° 64 de Zurich; n° 88 de Zurich (réserve). Compagnies de carabiniers n° 26 de Thurgovie; n° 38 d'Argovie.

24me brigade (commandant Schwarz). Bataillon n° 15 d'Argovie; n° 68 de Saint-Gall; demi-bataillon n° 77 de Zug; bataillon n° 105 d'Argovie (réserve); demi-bataillon n° 120 de Schaffhouse. Compagnies de carabiniers n° 15 d'Argovie; n° 34 de Lucerne.

IXme DIVISION *(Bontems).*

Génie. Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne.

Artillerie. Batteries de 6 liv. n° 11 de Berne; n° 47 de Soleure (réserve); n° 52 de Neuchâtel (réserve); compagnie de parc n° 71 de Berne (réserve).

Infanterie. 25me brigade (commandant Veillard, de Genève). Bataillons n° 37 de Berne; n° 55 de Berne; n° 66 de Lucerne; n° 91 de Berne (réserve). Compagnies de carabiniers n° 23 de Schwytz; n° 33 de Berne.

26me brigade (commandant Kloss). Bataillons n° 10 de Vaud; n° 43 de Berne; n° 58 de Berne; n° 92 de Berne. Compagnies de carabiniers n° 28 de Zug; n° 48 de Berne (réserve).

27me brigade (commandant Steinlin, col.). Bataillons n° 54 de Berne; n° 59 de Berne; demi-bataillon n° 79 de Soleure; bataillon n° 93 de Berne (réserve); demi-bataillon n° 118 de Fribourg (réserve). Compagnies de carabiniers n° 3 de Vaud; n° 49 de Berne (réserve).

CIRCULAIRE.

L'Inspecteur-général des Milices, à Messieurs les Commandants de bataillons d'élite.

Messieurs,

Il a été décidé en principe que pendant la campagne qui s'ouvre, vu l'absence de règlements positifs, de suivre:

1° Pour l'école de soldat, de peloton et de bataillon, la théorie nouvelle, savoir celle imprimée en 1855.

2° En ce qui concerne le carré, la théorie de 1847.

3° Pour l'infanterie légère, le règlement de 1855.

4° Le règlement général de service de 1847, sauf les petits changements de mots, etc.[1]

5° Service des gardes de 1855[2].

Vous voudrez bien inviter les officiers de votre bataillon à se conformer à cet avis et à se procurer les susdits règlements.

Recevez, Messieurs, etc.

(Signé) VEILLON.

Lausanne, le 23 décembre 1856.

— Jusqu'à présent les musiques militaires ne sont pas réparties ni dans les divisions ni dans les brigades.

Vaud. — L'effectif officiel de la population militaire vaudoise, au 29 décembre 1856, est le suivant :

Etat-major (fédéral et cantonal)	2,096	hommes.
Elite	10,409	»
Réserve	6,586	»
Landwehr	2,925	»
Recrues	9,909	»
Officiers et sous officiers à la suite . . .	63	»
Total	31,988	hommes.
A déduire, hommes portés à double . .	122	»
Reste effectif	31,860	hommes.

— Les trompettes d'élite de toutes armes du canton, au nombre de 186, ont été appelés à Lausanne le 4 janvier courant, pour recevoir une instruction sur la nouvelle ordonnance générale pour les trompettes des troupes fédérales.

— Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

Du 16 décembre : M. *Pache*, Jean-Frédéric, à Ferlens, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve dans le premier arrondissement. — M. *Barraud*, Emile-Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant vétérinaire.

Du 17 décembre : M. *Dériaz*, Henri, à Cheseaux, capitaine de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5me arrondissement. — M. *Epars*, Louis, à Penthalaz, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7me arrondissement.

Du 22 décembre : M. *Franel*, Jean-Marc, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, second s-lieut. de chasseurs de droite d'élite du 1er arrondissement. — M. *Bonnard*, J.-C.-Aug. à Romainmôtier, second s-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5me arrondissement. — M. *Jaques*, Jules, à Ste-Croix, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 6me arrondissement. — M. *Bertholet*, David, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 6me arrondissement. — M. *Jouvenat*, J.-David, à Panex, lieut. de mousquetaires n° 1 d'élite du 2me arrondissement. — *Cherix*, Isaac, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 2me arrondissement. — M. *Veillon*, Otto, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 2me arrondissement. — M. *Auvermoz*, Jean-David, à Ormont-dessus, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2me arron-

[1] C'est-à-dire deux mots, *ralliement* et *passe*, au lieu de trois.

[2] Pour l'école de brigade on suivra le règlement de 1847.

dissement. — M. *Cheseaux*, Benjamin, à Lavey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Perrier*, François, à Ollon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Chappuis*, Antoine-Samuel, à Rivaz, lieutenant de chasseurs du 9me bataillon. — M. *Bartré*, Paul, à Aubonne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 4me arrondissement.

Du 23 décembre : M. *Vuagnaux*, Charles-Daniel, à Vucherens, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Dupraz*, François-Louis-Adolphe, à Blonay, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du premier arrondissement. — M. *Guex*, Louis-Henri, à St-Légier, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrondissement. — M. *Coigny*, Jean-François, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 8me arrondissement.

Du 24 courant : M. *Rochat*, Eugène, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 2. — M. *Turel*, André, à Lausanne, lieutenant de la compagnie d'artillerie de position. — M. *Hostache*, Alexandre, à Lausanne, premier sous-lieutenant de la batterie attelée n° 2.

Du 26 décembre : M. *Rod*, Jean-Pierre, à Ropraz, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 1er arrondissement. — M. *Vuagnaux*, Pierre-Daniel, à Vucherens, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Duboux*, Henri-Louis-Gabriel, à Cully, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 3me arrondissement. — M. *Aubert*, Alix, au Lieu, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 5me arrondissement. — M. *Corthésy*, Charles-Daniel, à Dompierre, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 8me arrondissement. — M. *Rossat*, François, à Lausanne, capitaine adjoint au commissariat des guerres pour le 3me arrondissement. — M. *Moser*, Samuel, à Lausanne, lieutenant adjoint-secrétaire du commissariat des guerres.

Le même jour, il a délivré des brevets de médecin-lieutenant à MM. *Hoffmann*, Charles, à Lausanne, qui l'attache à la batterie n° 3, et *Matthey*, Eugène, à Nyon, qui l'attache à la compagnie de sapeurs du génie n° 1. — Il a également délivré un brevet de médecin-adjoint à M. *Roche*, Henri-Louis, de Corsier et de Genève.

Du 27 décembre : M. *Pochon*, Elie, à Bercher, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 5me arrondissement. — M. *Blanchet*, François-Louis, aux Clées, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 5me arrondissement. — M. *Vehrly*, Auguste, à Orbe, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5me arrondissement.

ANNONCE.

POUR PARAITRE TRÈS PROCHAINEMENT :

INSTRUCTION

SUR LE

SERVICE ACTIF DE L'ÉTAT-MAJOR EN CAMPAGNE

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FÉDÉRALE,

par **W. Rustow**, avec 9 planches.

(Traduit de l'allemand, par F. LECOMTE, capitaine fédéral.)

Prix : 3 à 4 francs, suivant le nombre des demandes.

S'adresser, *franco*, à l'imprimerie Corbaz et Rouiller fils, Escaliers-du-Marché, 20.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 1 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
JANVIER 1857.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES [1].

(Suite et fin.)

Le général Reynier.

V.

Au moment d'en finir à Vienne avec l'Autriche, l'Empereur avait espéré qu'un grand déploiement de forces aurait le même résultat dans la Péninsule ibérique. Vers la fin de 1809, Reynier fut rappelé au service de France, et un des grands commandements de l'armée d'Espagne lui avait été réservé.

A l'ouverture de la campagne de 1810, il était à la tête du 2e corps. Nos forces dans la Péninsule, qui ne s'élevaient pas, suivant un état d'effectif fourni à l'histoire par l'ouvrage du général Napier, à moins de 370,000 hommes et 43,000 chevaux, étaient divisées en 9 corps d'armée, commandés par les maréchaux Victor, Mortier, Ney, Augereau, Bessières, le colonel-général des hussards duc d'Abrantès, les généraux Reynier, Suchet et Sébastiani (ces deux derniers morts maréchaux).

Le maréchal Soult était major-général de toutes ces forces.

Dans les premiers jours de mai, les corps de Reynier, Ney et Junot, furent constitués en *armée de Portugal*, sous le commandement supérieur du maréchal Masséna.

On sait quel fut le sort de cette troisième expédition contre le Portugal. La trop fameuse retraite opérée par Masséna, après s'être avancé dans son invasion jusqu'aux portes de Lisbonne, a été jugée sévèrement par tous les historiens des guerres de la Péninsule. « Le plus grand mal qui en résulta, dit Jomini, fut la réaction qu'elle produisit sur l'esprit public des Espagnols. »

Quand on lit avec une studieuse attention les relations, d'ailleurs si diverses dans leurs jugements, de cette fatale expédition, on demeure convaincu que jamais hommes de guerre n'avaient eu plus de difficultés à vaincre, plus d'obstacles à surmonter, plus de mauvaises positions à défendre, que les habiles lieutenants de Masséna. Ils avaient contre eux, dans un pays dévasté, le manque de vivres et de ressources, un ennemi supérieur en force, suivi par des milliers d'espions et des populations fanatisées, abondamment ravitaillé et approvisionné jour par jour par ses vaisseaux. La campagne de Crimée nous a appris quel

[1] Extrait du *Moniteur de l'Armée*, article de M. le major *Merson*, numéro 68. Voir notre précédent numéro.

puissant auxiliaire une armée de terre trouve dans le voisinage d'une flotte, maîtresse de la mer et du rivage.

Eh bien! malgré tant de désavantages, malgré les fautes justement reprochées au général en chef, les commandants des trois corps d'armée résistèrent glorieusement, et quelquefois avec succès, à tous les efforts des alliés; ils n'en furent pas accablés, et firent éprouver à l'ennemi des pertes au moins égales aux leurs.

A la bataille de Busaco (27 septembre 1810), Reynier se couvrit de gloire. Ses troupes furent un moment maîtresses de la formidable position occupée par les Anglais sur la crête de la montagne. S'il avait pu être secouru au moment où la réserve de Hill et la division Picton vinrent sur ce point, où pouvait se décider le sort de la bataille, renforcer les troupes anglaises engagées, c'en était fait peut-être de la fortune militaire de Wellington. Le général Napier convient lui-même que la position était gagnée si les Français avaient eu là quelque réserve pour les soutenir.

Le combat de Sabugal (3 avril 1811) est certainement un des plus beaux faits d'armes dont nos annales militaires fassent mention.

Le 2 avril, Reynier écrit au prince d'Essling que l'armée anglaise manœuvre devant lui et qu'il s'attend à être attaqué par des forces supérieures. Cette prévision ne s'accomplit que trop vite. Les Anglo-Portugais accélèrent leur mouvement et vont le tourner. Il en informe le prince et prévient qu'il fait ses dispositions pour la retraite. Masséna répond qu'il faut tenir à Sabugal et qu'il enverra au 2e corps un renfort, sur lequel Reynier n'ose pas compter. Il se dispose donc à opposer à l'ennemi une résistance digne de lui et de ses braves troupes.

Le 3, il est attaqué de front et sur sa gauche par des forces *triples* des siennes. Un combat acharné s'engage. Un régiment portugais est taillé en pièces par la cavalerie de Reynier. Par un changement de front admirablement exécuté, il parvient à arrêter les efforts de l'ennemi, qui cherchait à l'envelopper; la lutte devient des plus meurtrières; la cavalerie de Reynier fait des prodiges, son infanterie charge à la baïonnette, et ce n'est qu'après plusieurs heures d'une mêlée sanglante que Reynier, ne voyant pas arriver les renforts promis, se décide à la retraite, qui s'exécute dans le meilleur ordre.

VI.

Dans la campagne de Russie, le général Reynier commandait le 7e corps, composé des troupes saxonnes, et destiné à opérer en Volhynie avec le prince de Schwarzenberg.

Pendant les opérations de la Grande Armée sur Moscou, tout se

passa en manœuvres et en combats insignifiants du côté de la Volhynie.

La retraite et les désastres de l'armée française rendirent la position de Reynier, au milieu de nos équivoques alliés, on ne peut plus difficile et délicate. Il ne tarda pas à s'apercevoir, dans les mouvements de retraite opérés par Schwarzenberg vers le grand-duché de Varsovie, que les Russes, en expectative d'une défection, ne poursuivaient plus les troupes autrichiennes. Reynier, que l'ennemi harcelait, profita en habile capitaine de cette cajolerie russe à l'égard de nos alliés. Il obtint de Schwarzenberg quelques régiments de cavalerie autrichienne pour couvrir ses cantonnements en Pologne. Ce trait d'adroite et bonne politique lui réussit à merveille. Il conserva ses positions pendant une partie du mois de janvier sans être sérieusement inquiété.

Le commandant du 7e corps, arrivé à Varsovie dans les derniers jours de janvier, en partit le 4 février pour se porter sur Glogau; il était en ligne à Dresde le 2 mars.

Pendant la guerre de 1813 en Allemagne, il donna de nouvelles preuves de sa haute capacité dans le grand art de commander et de manier les troupes en campagne.

A la journée de Bautzen, le 7e corps, composé de la division Durutte et de deux divisions de Saxons, manœuvra à l'aile gauche de l'armée, qui, sous les ordres du prince de la Moskova, prit une si considérable part à cette dernière grande victoire de Napoléon sur le territoire étranger.

Cependant, les troupes de Reynier avaient été peu engagées dans le cours de la bataille.

L'empereur les employa le lendemain à poursuivre les alliés. Un combat meurtrier s'engagea à Reichenbach entre Reynier et l'arrière-garde russe, commandée par Miloradowitz, que les Russes ont surnommé parmi eux *le brave des braves*. Reynier, soutenu par la cavalerie de Latour-Maubourg, fit lâcher pied à l'ennemi.

Ce fut en arrière du 7e corps que le grand-maréchal du palais Duroc fut blessé mortellement par un boulet, qui, en ricochant, tua le général du génie Kirgener.

C'est à Leipsick que le général Reynier trouva le terme de sa glorieuse vie militaire. Sa conduite y fut aussi admirable que malheureuse. Jamais, nous le répétons, capitaine plus digne des faveurs de la fortune ne fut poursuivi par une aussi constante fatalité.

Il commandait dans cette journée, cent fois plus honorable pour les vaincus que pour les vainqueurs, ces mêmes Saxons qu'il avait ramenés

de la Wolhynie. Ni les talents, ni la bravoure, ni l'héroïque dévouement du général français ne purent les retenir dans la ligne du devoir.

Quel moment solennel pour le brave Reynier que celui où, se précipitant sur les pas des Saxons pour les ramener sous le drapeau de l'alliance qu'ils avaient contractée, il put entendre cet adieu de quelques jeunes officiers, lui criant, les larmes aux yeux et le cœur brisé : « Général, retirez-vous ! N'ajoutez pas à notre infamie celle de livrer notre général à l'ennemi ! »

Après l'explosion du grand pont de l'Elster, Reynier, qui venait de soutenir, avec les débris français de son corps d'armée, une lutte désespérée dans le faubourg de Rosenthal, fut un des généraux qui restèrent prisonniers des alliés, au milieu des sanglants trophées de leur glorieuse défaite.

Un échange le rendit à la France, mais hélas ! bien peu de jours. A peine arrivé à Paris, il fut emporté par un violent accès de goutte. Le *Moniteur* du 13 mars annonçait en ces termes la mort de l'illustre général :

« Jeudi, 10 mars, ont été célébrées à Paris les obsèques de Jean-Louis-Ebénézer Reynier, général de division, comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'Honneur, grand-cordon de l'orde de la Réunion, grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, grand-croix de Saint-Henri de Saxe, décédé le 27 février, à l'âge de 44 ans. Sa dépouille mortelle a été présentée, avec tous les honneurs dus à son rang, au temple de l'Oratoire. Il a ensuite été inhumé au Panthéon.

» M. le ministre Maron a prononcé sur la tombe du général Reynier un discours dans lequel il a retracé les mémorables époques de sa vie militaire, et exprimé les regrets qu'inspire la perte prématurée d'un officier général aussi distingué. »

Le général Reynier était d'un caractère naturellement sérieux et froid, mais auquel s'alliait une grande douceur. Il était d'une bravoure calme et inébranlable. Il s'occupa beaucoup, dans la guerre d'Egypte, de recherches scientifiques, et l'on a de lui plusieurs ouvrages sur les antiquités et sur l'organisation physique et politique de cette contrée. Il joignait, en un mot, aux plus rares qualités de l'homme de guerre, les distinctions toujours précieuses du savoir et de l'esprit.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(suite.)

MASSÉNA CONCENTRE SON ARMÉE SUR ZURICH.

Depuis le 7 mai, les troupes de l'archiduc étaient concentrées dans les camps de Waldwies, Singen et Neukirch; il avait fait cesser toute démonstration contre la Suisse, parce qu'il était décidé à entrer dans ce pays dès que les succès de Hotzé le rapprocheraient assez pour qu'il fût possible d'agir de concert avec lui. L'abandon des Grisons et des sources du Rhin par les Français permettait maintenant à ces deux généraux de lier leurs opérations et d'y coopérer activement; rien ne s'opposait plus à l'entrée de l'archiduc en Suisse.

Masséna ne crut pas prudent d'attendre les mouvements des Autrichiens dans une position trop étendue qui s'avançait en pointe sur le lac de Constance et que Hotzé menaçait en flanc et à dos; il n'avait plus un moment à perdre pour concentrer ses forces.

Le 19, il envoya à tous ses divisionnaires l'ordre de se replier sur Zurich.

Winterthur fut assigné comme point de réunion des divisions *Tharreau* et *Oudinot* qui devaient passer, la 1re par Audelfingen, la 2e par Frauenfeld, en détachant un parti de cavalerie pour se lier à Lorges, vers Wyl. Tharreau et Oudinot devaient tout d'abord mettre en sûreté les magasins et leur grosse artillerie.

Lorges dut, après s'être débarrassé de tout ce qui pouvait gêner sa marche, se retirer sur Wyl et Lichtensteig.

Ces 3 divisions reçurent l'injonction de laisser sur les bords du Rhin de l'artillerie et quelques compagnies d'auxiliaires suisses pour masquer leur mouvement de retraite.

La division *Chabran,* que Masséna avait renforcée de 2 demi-brigades françaises, de 2 bataillons suisses et de quelques escadrons, eut ordre de descendre sur Rapperschwyl par les deux rives de la Linth; la 1re brigade, conduite par Chabran, devait faire filer sur Zurich toutes les barques du lac de Wallenstadt réunies à Wesen, laisser 1 bataillon à Gauwen, rallier le 1er régiment de chasseurs à Uznach et venir prendre position en avant de Rapperschwyl. La 2e brigade, aux ordres de Laval, passerait par Bilten, Reichenbourg et Galgenen pour aller s'établir aux environs de Lachen.

Les deux colonnes eurent l'ordre exprès de faire couper par leurs sapeurs toutes les communications derrière elles. Masséna envoya également à Lecourbe l'ordre de se replier sur le St-Gotthard, en occu-

pant le Jura ainsi que les passages conduisant aux Grisons; il mit sous ses ordres le général Ruby qui commandait à Schwytz, et le prévint qu'il correspondrait avec le grand quartier-général à Zurich, par l'intermédiaire de la division Chabran. — Nous avons vu dans quelles circonstances Lecourbe reçut cet ordre et quel concours d'événements vinrent mettre obstacle à sa stricte exécution.

Suchet, dont on avait appris seulement la veille l'arrivée à Urseren dans les circonstances que nous connaissons, reçut de Masséna les éloges que méritait son habile et vigoureuse conduite, en même temps que l'ordre de se rendre immédiatement à Zurich en laissant à Ruby le bataillon de la 38e qu'il avait avec lui.

Le 20 mai, la retraite commença; la ligne de la Thur avait le même défaut que celle du Rhin, et quoique plus courte, elle exigeait un plus grand nombre de troupes pour sa défense, car le centre n'en était pas, comme celui de la ligne du Rhin, couvert par le lac de Constance. Aussi Masséna ne jugea-t-il pas prudent de s'y arrêter; dès le 21 il rassembla ses troupes entre la Töss et la Glatt; Chabran vint occuper les deux rives du lac de Zurich, à hauteur de Rapperschwyl; Lorges marcha le 21 de Lichtensteig et de Wyl sur Winterthur, et prit position le 22 en avant de Wallisellen, sur la rive droite de la Glatt. Le même jour Tharreau et Oudinot occupaient à Basersdorf et Klotten les principales routes qui mènent à Zurich tout en conservant une forte avant-garde à Winterthur; Soult continua de garder le Rhin depuis le confluent de l'Aar jusqu'à Bâle.

Pendant que les troupes se rendaient à leur destination, le général en chef leur donna une autre organisation. Les dénominations de corps de droite, du centre et de gauche, furent supprimées et l'armée partagée en sept divisions actives, dont une d'avant-garde et une de réserve.

Ney eut la division d'avant-garde, poste qui convenait à sa vigilance et à son activité impétueuse. Comme il était alors absent, Oudinot le remplaça provisoirement, et fut lui-même suppléé, dans sa division, par Paillard. — La réserve fut placée sous les ordres du général Humbert.

Tharreau fut nommé commandant supérieur des 2e 3e et 4e divisions, et quelques jours après, de l'avant-garde; Jérino eut sous ses ordres les 5e et 6e. La nomination de Tharreau fut mal accueillie et donna lieu à des frottements désagréables entre lui et les généraux sous ses ordres.

Cependant les Français avaient à peine quitté les bords du Rhin que l'ennemi en profita pour jeter des ponts sur le fleuve, Hotzé à

Meiningen, l'archiduc à Stein. — Suivons d'abord les mouvements de Hotzé, nous viendrons après à ceux de l'archiduc:

Après la prise du Scholberg et la retraite de Lorges, le général Hotzé s'était hâté de jeter un nouveau pont de radeaux sur le Rhin, en face de Meiningen. Des partisans suivirent les Français sur toute la ligne du Vorarlberg. La flottille du lac de Constance croisa le long de la côte, démolit les batteries ennemies et s'empara des pièces ainsi que des dépôts de vivres et de munitions, à Frauenfeld et à Constance. Hotzé passa lui-même le Rhin à Meiningen et à Balzers, le 22 mai, avec 18 bataillons et 13 escadrons, confiant la garde des postes retranchés de Feldkirch et de Ste-Lucie aux arquebusiers du pays et à 5 bataillons avec 6 escadrons, qui restèrent en arrière pour remettre ces postes aux milices du pays, convoquées par Hotzé. Les cinq bataillons rejoignirent Hotzé quelques jours après.

Hotzé arriva le 23 à St-Gall; son avant-garde gagna Gossau et Bischofzell, marcha le 24 sur Schwartzenbuch, occupa Wyll et chercha à se frayer une communication par Lichtensteig, Wattenvyl et St-Jean. avec Gavazini qui était entré à Mollis, le 23, sans résistance.

Hotzé, au lieu de se rapprocher de l'archiduc, s'arrêta un jour entier à St-Gall avec le gros de ses forces, contre l'intention de l'archiduc; Hotzé ignorait queLorges eût évacué Lichtensteig et Chabran le Linthal. Des craintes exagérées pour ses communications avec le Vorarlberg, l'avaient engagé à ne porter vers l'archiduc que le général Petrasch, qui marcha le 24 sur Pfyn, avec 6 bataillons et 6 escadrons.

L'*archiduc* fit jeter le 20 mai deux ponts de bateaux à Stein et passer, le 21, le général Nauendorf avec 21 bataillons et 30 escadrons sur la rive gauche, pendant qu'un parti de cavalerie franchissait le fleuve à Constance pour tâcher de se lier à Hotzé. Les ponts de Stein et de Diesenhoffen furent réparés et les pontons de l'armée transportés à Busingen, au-dessus de Schaffhouse, où l'intention de l'archiduc était de traverser le Rhin avec le reste de ses troupes, en marche pour le rejoindre. En même temps, des partis de la nombreuse cavalerie qu'il avait entre Eglisau et Waldshut, franchirent le Rhin pour inquiéter le flanc gauche des Français entre la Töss et la Limmat.

Nauendorf, arrivé à Steineck, prit position, sa droite à Nussbaumen, la gauche à Huttweilen, la cavalerie se répartit dans la vallée de la Thur, d'Andelfingen à Pfyn et poussa même quelques éclaireurs jusqu'à Frauenfeld.

Le 22, au matin, l'avant-garde autrichienne passa la Thur et rencontra à Hettlingen les premiers postes français. Oudinot, dont le

quartier-général était à Winterthur, appuyait à Senzach la droite de sa ligne qui se prolongeait par Nefflenbuch et Dattlikon jusqu'à Freyenstein. Sa réserve était à Wulflingen; il avait une grand'garde à Hettlingen. C'est ce poste qu'attaqua vigoureusement l'avant-garde autrichienne et qu'elle replia après un engagement très vif. Les cinq bataillons et les 16 escadrons dont elle se composait s'établirent alors en face de la ligne française, occupant en force Henkost, sur la route d'Andelfingen, et formèrent une chaîne de postes du confluent de la Töss à Pfyn, passant par Buch, Hunikon, Hettlingen, Rikenbach, Oberwyl et Frauenfeld. Le soir, Nauendorf quitta, avec le gros de ses forces, la position de Steineck, pour aller camper sur le plateau élevé entre Marthalen et Andelfingen; une de ces brigades occupa Klein-Andelfingen pour se relier avec l'avant-garde. C'est dans cette position que Nauendorf attendit les troupes de l'archiduc qui devaient passer le Rhin le lendemain.

Le même jour, la cavalerie autrichienne, placée à Eglisau, avait poussé entre la Töss et la Glatt, un fort détachement qui s'avança jusqu'à Unter-Embrach et vint donner l'alarme aux postes français de Lufingen. On ignorait la force de ce détachement; dans la crainte que ce ne fut une tentative sérieuse pour couper les communications de l'avant-garde avec Zurich, Masséna fit partir sur le champ Tharreau avec 9 escadrons et la brigade de Heudelet, de la 4e division, campée à Kloten. On ne put joindre l'ennemi qui avait déjà repassé le Rhin; mais Masséna s'étant lui-même porté à Bulach pour juger du véritable état des choses, détacha Tharreau sur Baden avec deux bataillons et trois escadrons et une batterie d'artillerie légère; il resta à Bulahc avec la 4e division.

Les Autrichiens, qui n'avaient pas eu connaissance de ce mouvement, jetèrent pendant la nuit, au moyen de leurs barques, des forces assez considérables sur la rive gauche depuis Coblentz à Kaiserstuhl. Tarreau replia d'abord ses postes pour laisser l'ennemi s'engager davantage, puis l'attaquer de front avec vigueur du côté de Zurzach, tandis que Masséna changeait son flanc gauche près de Kaiserstuhl. Le combat ne fut pas long; les Autrichiens, assaillis par des forces supérieures, firent leur retraite en désordre laissant 300 chevaux et 500 prisonniers au pouvoir des Français. Dans leur précipitation à se rembarquer, beaucoup d'entr'eux se noyèrent.

Ce jour-là, 22, le gros des Français resta tranquille à Winterthur; Ney arriva et prit le commandement qui lui était assigné de l'avant-garde.

L'archiduc passa le Rhin à Busingen le 23 mai; 15 bataillons et 10 escadrons prirent position en avant de Paradies. L'archiduc choi-

sissait, pour ligne d'opération, la route d'Andelfingen à Zurich, en vue de faciliter sa jonction avec Hotzé, tout en couvrant la position importante de Stokach.

Les nouvelles que Masséna reçut le 24 de la marche de Hotzé lui firent comprendre qu'il n'avait pas un moment à perdre pour s'opposer à la jonction de celui-ci avec l'archiduc. Prévenu d'ailleurs par un espion, que l'archiduc n'avait pas encore bougé de sa position de Paradies, Masséna prit promptement les dispositions suivantes :

Paillard eut ordre de partir de Bulach avec les 2e et 37e de ligne, le 5e régiment de chasseurs et l'artillerie légère de la 4e division, pour se porter sur Andelfingen. Heudelet devait appuyer Paillard avec une demi-brigade et 3 escadrons détachés des troupes de Tharreau.

Ney, avec la moitié de la division d'avant-garde, fut chargé de l'attaque du centre des postes ennemis, dans la direction d'Altikon, pour se porter ensuite sur Pfyn.

Oudinot, avec le reste de l'avant-garde, la légion helvétique et plusieurs bataillons d'élite suisses, eut ordre de s'emparer de Frauenfeld.

Soult était destiné à servir de réserve aux colonnes de Ney et d'Oudinot ; le général en chef devait se tenir auprès de cette division.

Enfin, Chabran eut ordre de pousser de forts détachements dans le Linthal et dans la direction de Lichtensteig, afin de donner à Hotzé des inquiétudes sur son flanc gauche et de l'empêcher ainsi de porter ses forces sur Wyl.

L'archiduc critique avec force et raison les dispositions de Masséna qui n'étaient point propres à lui faire atteindre son but ; au lieu, dit-il, de diriger toutes ses forces sur Andelfingen, point décisif destiné à lier les opérations des Autrichiens, et sur lequel il pouvait agir tout en couvrant sa base, au lieu de n'envoyer qu'un détachement de flanqueurs du côté de Frauenfeld et de diriger un effort principal contre l'archiduc, Masséna laissa Tharreau en observation sur le Rhin entre la Töss et l'Aar, et il partagea les troupes de l'expédition en trois corps, dont aucun n'était assez fort pour atteindre son but. Au lieu de se porter en masse sur l'archiduc qui manœuvrait sur la ligne essentielle, il dirigea ses principales forces contre Hotzé. — Jomini est d'accord avec l'archiduc et adresse à Masséna le même reproche.

Le 25 mai, à la pointe du jour, Paillard sortit de Bulach et traversa la Töss au pont de bateaux de Rorbac. Il tourna le mont Ischel, laissant sur sa droite tous les postes ennemis et ne rencontra qu'à Dorf les premières vedettes autrichiennes. Il espérait arriver à Andelfingen avant que les grand'gardes de Nauendorf eussent atteint cet unique point de retraite. C'est dans ce but qu'il avait cherché à amuser les grand'gardes par quelques troupes légères jetées du côté d'Huni-

kon et d'Hettlingen pour masquer sa marche. Mais, prévenus à temps, ces grand'gardes se rallièrent en bon ordre et gagnèrent au pas de course la hauteur qui domine Andelfingen, sous la protection de leur cavalerie. Trois compagnies occupèrent les dernières maisons en aval de la ville; deux autres gardèrent l'extrémité du pont sur la rive droite; le reste se mit en bataille en avant de la ville et attendit l'attaque de pied ferme.

Arrivé au pied de la colline, Paillard ordonna à son avant-garde de gagner les approches en amont du pont que l'ennemi avait négligé d'occuper, et aborda la position de front avec le reste de ses troupes. Les Autrichiens soutinrent le choc quelques instants; mais le feu des flanqueurs de Paillard, qu'ils ne tardèrent pas à entendre derrière leur gauche, leur fit craindre de se voir coupés du pont, et l'infanterie se hâta de gagner la ville et de descendre en colonne serrée la longue rue qui conduit à la Thur. La cavalerie, placée en queue, s'efforça en vain d'arrêter la poursuite; elle fut rompue et l'artillerie légère française couronnant la crête de la berge sur le penchant de laquelle la ville est bâtie, fit un horrible carnage des fuyards. Au moment où ils atteignaient enfin le pont qui devait les sauver, la cavalerie autrichienne, serrée de près par le 5e de chasseurs à cheval, se porta au galop sur le pont, dans la crainte que celui-ci n'y parvînt avant elle; l'infanterie qui s'y précipitait aussi fut foulée aux pieds, il y eut un instant d'horrible confusion. La cavalerie des deux nations encombrait les approches du pont, et déjà le 37e faisait un feu terrible depuis les maisons où elle se logeait. Dans cet instant critique, l'officier commandant le détachement placé à la tête du pont sur la rive droite, le traversa au pas de charge, et par un feu vif et soutenu on parvint à en ouvrir l'accès à la tête de la colonne autrichienne; mais la gauche de celle-ci, forte d'environ 800 hommes, fut coupée et contrainte de mettre bas les armes. En se retirant, l'infanterie mit le feu à la partie inférieure de la ville et brûla le pont, pendant que la cavalerie qu'elle avait laissée derrière elle gagnait la basse Töss et la traversait à la nage.

Ney, parti des environs de Winterthur, avait marché avec tant de célérité sur Altikon, qu'il surprit les postes de Nauendorf; une partie s'échappa par le gué de Gutighausen, où beaucoup se noyèrent, et gagna Audelfingen, où les fuyards, serrés de près, arrivèrent au moment où les troupes de Paillard forcèrent cette position, fuyards et poursuivants entrèrent pêle mêle dans la ville et vinrent augmenter la confusion qui y règnait déjà. L'autre partie des postes de Nauendorf s'enfuit sur Pfyn où ils cherchèrent à prendre position; mais la poursuite de l'avant-garde de Ney fut si vive qu'ils ne purent prendre

aucune disposition pour la défense du pont de Pfyn et qu'ils furent obligés de s'enfuir du côté d'Herdesen, laissant 400 prisonniers au pouvoir des Français. Ney occupa fortement le pont et s'établit en avant de Pfyn, attendant des nouvelles d'Oudinot.

Vers les 3 heures Nauendorf, prévenu de l'échec de Pfyn, y envoya la brigade Simbschen qui rallia les fuyards à Herderen et vint attaquer à l'improviste, vers les 9 heures du soir, Ney qui fut déporté et rejeté au-delà du pont.

Oudinot s'était avancé, à 3 heures du matin, en colonne de marche par les routes de Winterthur et de Frauenfeld. La brigade Gayau culbuta l'ennemi en avant de ce point, enleva la ville à la baïonnette et s'en fut prendre position sur la route de Constance, laisant seulement un bataillon et 100 chevaux en observation sur celle de St-Gall. Dans le même moment où Ney enlevait le pont de Pfyn, la division Petrasch, du corps de Hotzé, partie de Wyl le matin pour se porter sur Pfyn, enfila la route de Frauenfeld qui longe la rive droite de la Murg, elle donna, près de Mazingen, sur le détachement placé en observation par Gayau, le replia sans peine et arriva à Frauenfeld avant que le gros de la brigade eût pu faire ses dispositions. Petrasch occupa la ville, plaça trois bataillons sur les hauteurs de droite; un bataillon prit poste dans le coude saillant que forme la rivière, pour couvrir son flanc gauche; deux autres bataillons, avec six escadrons, restèrent en réserve.

Oudinot arriva devant Frauenfeld avec le reste de ses troupes et mit ses pièces en batterie sur les bords de la Murg. Une vive canonnade maîtrisa l'artillerie autrichienne, bien qu'elle eût l'avantage de la position, et força les Impériaux à se retirer derrière la ville. La 10e légère y pénétra; après une vive fusillade, elle en chassa les tirailleurs ennemis, les poursuivit dans les jardins qui environnent la ville et prit le bataillon tout entier placé dans le coude de la rivière.

Cependant Petrasch ayant soutenu le centre avec une partie de sa réserve, Gazan avait peine à se maintenir dans la ville, lorsque l'arrivée de Soult avec la 23e de ligne et deux escadrons du 13e dragons, changea la face du combat. Une nouvelle attaque eut lieu; pour la repousser, Petrasch eut beau mettre en jeu sa dernière réserve et faire combattre sa cavalerie à pied dans les jardins, il fut forcé, vers les 7 heures du soir, de céder et de se replier sur Wyl par Mazingen, ce qu'il fit en défendant le terrain pied à pied. Nouvel exemple de l'efficacité de l'emploi des réserves; dans presque toutes les affaires, la victoire reste à celui qui sait les employer avec le plus de vigueur, au moment utile et le plus tard que possible.

Comme on le voit, la journée du 25 fut glorieuse pour les Français;

les Autrichiens eurent 2,000 tués ou blessés; on leur fit 3,000 prisonniers. La perte des Français, au dire de Masséna, ne dépassa pas 600 hommes. Néanmoins elle ne remplit point le but que se proposait Masséna, puisqu'elle n'empêcha point la jonction de Hotzé avec l'archiduc.

Il est vrai qu'il aurait pu en être tout autrement si Paillard, après s'être emparé d'Audelfingen, eût fait réparer le pont et passé la Thur; la brigade Simpschen n'eût point pu déloger Ney de Pfyn, et les Français, maîtres des passages de la Thur, eussent empêché la jonction de s'opérer.

Les Suisses, qui combattaient dans les rangs du corps d'Oudinot, soutinrent leur antique réputation; on lit dans le *Journal de l'Armée:*

" Les cinq compagnies suisses du Léman et une batterie d'élite de
„ Zurich, montrèrent dans cette bataille le plus grand courage, et
„ qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. L'adjudant-général Weber,
„ qui était à leur tête fut tué, et emporta le regret général de ses
„ troupes et des nôtres qui, dans cette journée, se sont brillamment
„ distinguées. Officiers généraux et particuliers, soldats, tous ont
„ prouvé plus que jamais qu'ils étaient républicains et qu'il ne fallait
„ rien moins que leur courage pour décider le succès de cette affaire
„ si meurtrière pour l'ennemi. „

Soult dit, dans ses mémoires, que les demi-brigades suisses attachées à sa division montrèrent autant de courage que les troupes françaises; mais qu'après la mort de Weber, ces milices, privées de leur chef, fléchirent et découvrirent le rideau qu'elles devaient défendre.

Quoi qu'il en soit, les avantages des Français furent stériles, car Masséna avait manqué son but. La destruction du pont d'Audelfingen, la perte de celui de Pfyn déterminèrent le général en chef à concentrer les troupes dans leur première position.

Pendant que ceci se passait sur la Thur, Chabran, qui avait ordre d'inquiéter le flanc gauche de Hotzé, eut un engagement assez vif sur la route de Glaris vers Bilten où la brigade Laval repoussa l'ennemi en lui faisant des prisonniers. Chabran s'avança ensuite jusqu'à Näfels, d'où il se replia à la nuit sur Subnen. La brigade de gauche aperçut les Autrichiens sur la route de Lichtensteig sans pouvoir les atteindre.

Hotzé était parti le 25 de St-Gall pour Schwarzenbach; son avant-garde, arrivée à Munchweil, poussa sur Ugg malgré les démonstrations de Chabran. Si, au lieu de détacher Petrasch, Hotzé se fût mis en route le 24 avec tout son corps, il est probable que l'affaire de Frauenfeld eût tourné au profit des Autrichiens.

RÉFLEXIONS DE L'ARCHIDUC SUR LES MANŒUVRES DU 25 MAI.

En approchant de la Thur, le 22, les Autrichiens éparpillèrent leurs troupes légères sur une longue chaîne de postes; ce qui ne peut convenir que dans une contrée ouverte où la retraite est libre partout; ou bien dans une position du moment, mais jamais quand on s'arrête devant un défilé qui se prête à peu de passages. Si l'on peut excuser une telle attitude le premier jour de l'arrivée, Nauendorf aurait dû la changer dès le lendemain, puisqu'il savait que l'archiduc voulait gagner du temps.

En occupant fortement les deux principaux débouchés d'Audelfingen et de Pfyn, en plaçant devant eux le gros de l'avant-garde et en dressant des batteries contre les gués de la Thur les plus praticables, on parait à tout inconvénient et on pouvait établir la chaîne des postes derrière la rivière où elle ne risquait pas d'être enfoncée ni coupée. Si cependant on voulait absolument garder le terrain qu'on occupait au-delà de la rivière, Nauendorf devait porter la plus grande partie de son corps devant Audelfingen et Pfyn, et l'archiduc, au lieu de rester à Paradies, s'avancer sur la Thur pour être à portée de soutenir Nauendorf. Les Autrichiens prirent un parti moyen, et c'était le pire parce qu'il présentait beaucoup de dangers et très peu d'avantages.

A Audelfingen, les Autrichiens négligèrent toutes les précautions que la prudence dicte pour le passage des défilés. Lorsqu'ils furent obligés de se retirer, ils se formèrent en avant de la ville, mais à une distance telle que leurs ailes n'étaient point appuyées au défilé de la rivière. Au lieu d'occuper les jardins, les maisons du contour, et plus tard les issues qui aboutissent au pont, ils ne songèrent qu'à garder les avenues de la basse Thur qui menaient dans le flanc droit de leur position. Le passage de la ville et les environs de la haute Thur étaient abandonnés au hasard; le vieux château qui domine le chemin de la rive et les maisons qui la bordent, offraient d'excellents moyens de défense, et cependant ils n'étaient point occupés. Ce défaut de précautions permit à l'ennemi de pénétrer de tous les côtés pendant que les Autrichiens se rompaient en colonnes, ne laissant derrière eux que la cavalerie, sans réfléchir que cette arme, propre à la charge, était incapable de défendre en demi-cercle les avenues d'une ville. Si la colonne de Paillard eût été plus forte, l'arrière-garde autrichienne devait être écrasée et les Français se rendaient maîtres du passage de la Thur.

Masséna avait manqué son but; les dispositions plus stratégiques de l'archiduc l'emportèrent sur tous les avantages que la tactique des

Français leur fit obtenir momentanément, et il ne fut plus possible d'empêcher la réunion des deux corps autrichiens. Dès lors, tout ce que Masséna pouvait faire se réduisait à placer ses troupes en échelons, à défendre pied à pied le terrain fourré qu'il occupait, et à retarder aussi longtemps que possible le progrès de l'ennemi.

Les Français se retirèrent, le 26, sur tous les points d'où ils étaient partis avant les combats de la veille, ne laissant à Winterthur qu'une réserve pour soutenir l'avant-garde commandée par Ney. Au dire de Jomini, Masséna eût mieux fait d'abandonner de suite la ligne de la Töss, qui n'offrait pas d'assez bonnes positions.

De son côté, l'archiduc se décida à porter, le même jour, la division du prince de Reuss sur Pfyn, afin de renforcer Hotzé qui reçut l'ordre d'attaquer le lendemain l'avant-garde française. On travailla toute la journée à rétablir le pont d'Andelfingen qui fut achevé le 27, à midi. L'archiduc rejoignit Nauendorf avec 6 bataillons, le 26, dans les environs d'Andelfingen. Hotzé campa à Frauenfeld et à Duttwil, poussant ses avant-gardes à Islikon et Elgg.

Le 27 au matin, Hotzé se mit en mouvement sur Winterthur; ses avant-gardes (il marchait sur 3 colonnes) s'emparèrent successivement du bois d'Islikon et des villages de Gundswyl, Schollikon, Wiesendangen et Stoken, après plusieurs combats partiels; il déploya bientôt la majeure partie de ses troupes sur le front des Français, pendant qu'une de ses colonnes manœuvrait pour les tourner sur la droite.

Ney occupait, près d'Oberwinterthur, une hauteur environnée de marécages; il se disposait à se replier sur Winterthur, lorsque Tharreau arrivant au galop lui ordonna de reprendre l'offensive en lui promettant de le faire soutenir par la division Soult. Alors Ney enjoignit à la brigade Gagon de se porter en avant pendant que le chef de brigade Roget, commandant le centre, se jetant sur la colonne qui menaçait la droite, marcherait sur Winterthur et que lui-même soutiendrait la gauche. Gagon, trop faible, fut repoussé. Roget, plus heureux, culbuta l'ennemi. Ney, de son côté, se battait comme un lion, mais Soult n'arrivait pas et les colonnes ennemies grossissaient à vue d'œil. Déjà Ney, blessé d'un coup de feu au genou, avait remis le commandement à Gagon. A peine a-t-on posé le premier appareil sur sa blessure qu'il vole de nouveau au plus fort de la mêlée et soutient quelque temps le combat. Ramené en avant de Winterthur il s'y défendit encore. Le temps s'écoulait, point de renforts. Désespérant enfin de voir arriver Soult, Ney fit ses préparatifs de retraite. — La réserve, aux ordres de l'adjudant-général Walther, alla prendre position à Töss pour défendre le pont, et le reste de la division sur les hauteurs de Steig, derrière la Töss.

Une suite de collines, dont la première s'élève vis-à-vis du village de Töss, accompagne la rivière sur la gauche et s'étend jusqu'à Pfungen. Un ruisseau fangeux sépare leur crête des montagnes escarpées et boisées qui s'entassent en 2e ligne jusqu'à Brütten. La chaussée de Töss à Zurich tourne le pied des premières hauteurs et conduit obliquement sur la cime des secondes, par une montée difficile, le Steig; ce fut sur le sommet de ces dernières que les Français prirent position, laissant des détachements pour garder le village et le pont de Töss, ainsi que la première rangée de collines.

Walther se soutint vigoureusement; au bout d'une heure et demie, les Autrichiens, par un effort, culbutèrent les Français sur le pont dont ils se rendirent maîtres, sans toutefois le *traverser*. Ney, des hauteurs de Steig, dominait la route; son artillerie fit de tels ravages dans les rangs ennemis que Hotzé, convaincu de l'inutilité d'une attaque, se borna à tirailler. Ney reçut alors une nouvelle blessure qui l'obligea à laisser définitivement le commandement à Gagon.

Qu'était devenue la division Soult? il paraît bien que Tharreau lui avait donné l'ordre de se porter au secours de Ney, mais qu'elle ne bougea pas; du moins Tharreau accusa formellement Soult de désobéissance et lui attribua la perte de la ligne de la Töss. Triste résultat de la jalousie entre généraux! La division Ney, forte au plus de 3000 hommes, fut ainsi abandonnée pendant 11 heures de la lutte contre 8000 Autrichiens.

Le pont d'Andelfingen ayant été rétabli à midi, le 27, l'archiduc s'avança en 2 colonnes sur Winterthur et Nifftenbach; mais ayant appris les succès de Hotzé il dirigea toutes ses troupes sur Nifftenbach que le général Oudinot défendit longtemps; il ne l'évacua que le soir pour se retirer sur Pfungen dont il fut également délogé peu après. Vers 10 heures du soir, Oudinot revint à la charge, mais ne put réussir à reprendre ce poste.

Les pertes de la journée du 27 furent balancées. Les Autrichiens eurent un grand nombre de blessés et de tués; ils laissèrent aux Français 800 prisonniers; ils leur prirent 4 canons et leur mirent 500 hommes hors de combat.

En s'emparant de Pfungen par où la position des Français était plus accessible que par le Steig, les Autrichiens avaient gagné la faculté de tourner les hauteurs presque inaccessibles de front. Aussi les Français se retirèrent-ils pendant la nuit suivante sur la Glatt. — Oudinot s'établit sur les hauteurs de Kloten; Tharreau quitta la basse Töss et le Rhin et se replia sur Bulach. Les troupes légères des Autrichiens se répandirent entre Rorbus, Embrach et les bois en deçà.

Pendant que tous ces mouvements s'exécutaient sous le feu des

tirailleurs, Tharreau réunissant ses forces, s'avança à 11 heures du matin avec 5 demi-brigades, et occupa les hauteurs au bord du ruisseau qui se jette dans la Töss à Rorbas. Une demi-brigade chassa les Autrichiens de Rorbas et allait pénétrer sur Fregenstein et Tuffen, lorsque 4 bataillons autrichiens arrivèrent au secours de leurs avant-postes et arrêtèrent les entreprises des Français en les forçant à repasser la Töss et à abandonner Rorbas. Cette affaire, où la cavalerie française ne put se déployer, valut 200 prisonniers. Le lieutenant Parrieu, de la 10e légère, avec 4 chasseurs, en prit 30. — Ce combat n'eut pas d'autres suites, le général en chef ne voulant pas engager une affaire générale.

Hotzé suivit les Français par le Steig.

Masséna, en rendant compte au Directoire de tous ces événements, disait : *J'ai pris la ligne de la Glatt : si je suis forcé dans cette position, je prendrai celle de la Limmat et ensuite celle de la Reuss. Je tiendrai dans ces différentes positions, et si je les quitte, ce ne sera qu'après les avoir vendues chèrement à l'ennemi.*

Malgré le calme de Masséna, âme trempée à la dure, la situation de l'armée française était peu rassurante. Ses plus fortes demi-brigades ne dépassaient pas 1500 hommes et avaient perdu beaucoup d'officiers, affaiblies par les fatigues et par les combats. Les milices helvétiques ne rendaient pas les services qu'on attendait d'elles ; si quelques bataillons soutenaient l'ancienne réputation militaire de cette nation, beaucoup abandonnaient leurs postes avec armes et bagages. Enfin, pour combler la mesure, la concentration des troupes allait faire sentir plus vivement la pénurie des subsistances et des fourrages. *(A suivre.)*

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Il m'est revenu que quelques camarades avaient vu une tendance alarmiste dans une partie de mes rectifications au sujet de votre article sur la Prusse. Je n'aurais pas cru qu'en Suisse on craignit de compter ses ennemis, et ne puis le croire encore. Quand on a un devoir sérieux à remplir envers la patrie, il est bon d'y voir clair et voir clair n'est pas perdre courage, bien au contraire. Quant au chiffre de l'armée prussienne que l'on pourrait mobiliser, il est évident que, vu la position géographique de la Prusse, il lui est parfaitement impossible de nous lancer ses 600,000 hommes sur les bras; cette puissance a aussi à faire chez elle, elle ne peut se dégarnir. Ainsi donc nous pourrons toujours lui tenir tête, nous sommes *chez nous, et dans cette position un homme en vaut deux,* elle est à 200 lieues de ses magasins et de ses dépôts.

Veuillez, monsieur le rédacteur, insérer ces lignes dans votre prochain numéro et croyez à ma parfaite considération.

Lausanne, 24 décembre 1856.

DE MANDROT,
Major à l'état-major fédéral.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 2 22 Janvier 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **L'officier pendant la bataille.** — **Biographie** *(Instruction sur le service actif de l'état-major fédéral en compagne)*. — **Nouvelles et chronique.**

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

10 Prairial (29 mai 1799).

" Aux généraux de division Soult, Oudinot et Tharreau.

„ *Instruction pour prendre une position en arrière, dans le cas*
„ *où l'on serait forcé de quitter celle de la Glatt.*

„ La division Soult doit se retirer dans le camp retranché de Zu-
„ rich; la brigade du général Laval, qui est dans ce moment placée
„ entre le lac de Greiffen et le lac de Zurich, viendra occuper la
„ droite du camp retranché.

„ La brigade de droite du général Oudinot passera par Zurich
„ pour venir prendre position derrière la Limmat. Celle de gauche
„ passera cette rivière, au pont volant qui doit être établi à Ottwyl.
„ Cette division sera chargée de la défense de la Limmat et liera
„ ses postes de droite avec ceux du camp retranché de Zurich, ses
„ postes de gauche avec ceux de la brigade Paillard.

„ La division du général Tharreau se retirera sur deux points :
„ la brigade du général Paillard viendra occuper les hauteurs de Ba-
„ den, liant sa droite à la division Oudinot. Elle détachera quelques
„ postes derrière la Limmat jusqu'au confluent de l'Aar, pour com-

„ muniquer avec la brigade Heudelet. La brigade Heudelet passera
„ l'Aar sur les ponts et les bacs qui doivent être établis, et prendra
„ position derrière cette rivière, sa droite au confluent de la Limmat,
„ sa gauche à celui de l'Aar dans le Rhin.

„ Les généraux feront reconnaître de suite les points qu'ils doi-
„ vent occuper et les routes qu'ils doivent tenir.

„ Les généraux de division sentent trop bien que, pour mettre
„ de l'ensemble dans leurs mouvements, ils doivent se prévenir mu-
„ tuellement de ceux qu'ils peuvent être obligés de faire; ils ne doi-
„ vent se décider à exécuter leur retraite qu'après avoir opposé à
„ l'ennemi la plus vigoureuse résistance. „

Dans la nuit du 29, toute l'armée française, à l'exception de quelques postes détachés, passa la Glatt et son aile droite occupa le camp retranché de Zurich. — Hotzé prit position sur les hauteurs avantageuses de Bassersdorf, ses avant-postes à Kloten; le pont de Dubendorf fut enlevé de vive force par les Autrichiens et resta en leur pouvoir après un combat sanglant.

L'archiduc campa vers Pfungen et envoya des troupes vers Bülach pour assurer son aile droite. Ce ne fut que le 31 que le gros de son armée marcha sur Embrach.

Afin de donner à Masséna des inquiétudes sur sa gauche et ses communications avec Bâle, l'archiduc envoya 3 bataillons sur Stetten (rive droite du Rhin), menaçant de passer le Rhin entre Eglisau et Waldshut. — Masséna renforça sa gauche sur la basse Glatt, avec les troupes de Tharreau, qui étaient à Kaiserstuhl et qu'il fit remplacer par 4 bataillons tirés de Bâle.

Après avoir assuré sa droite autant que possible, l'archiduc voulant user de précautions sur sa gauche, détacha le général Jellachich avec 6 bataillons et 4 escadrons, de Winterthur sur Uznach, pour rejoindre Gavazini et chasser avec lui l'ennemi des bords de la Linth, gagner le lac supérieur et se frayer le chemin de Zurich. Quelques escadrons, tirés des Grisons, marchèrent par Sargans pour coopérer à cette entreprise. Celle-ci était inutile, car Zurich était le point stratégique décisif; si les Autrichiens l'emportaient, ils forçaient par là-même les Français à évacuer les petits cantons et la partie supérieure du lac.

Chabran avait quitté Uznach le 28 et s'était retiré sur Rapperschwyl; le 29, il avait passé le pont *Seesteig*, l'avait rompu, ainsi que celui de Grynau sur la Linth; il marchait sur Zurich par la rive gauche; il prit position entre Horgen et Lachen.

Quant à Gavazini, nous avons vu comment Lecourbe repoussa sa

tentative sur Schwytz, et comment il fut obligé de se replier sur la vallée de la Linth.

Jellachich apprit tout cela en arrivant à Pfäffikon, le 30; il se rendit le 31 à Rapperschwyl, poussa son avant-garde sur Stäffa et se détermina à suivre la route de Zurich par la rive droite. — Gavazini eut ordre de surveiller le débouché du Klönthal sur Näfels, de garder le pont du péage à Wesen, d'envoyer un détachement à Uznach et de se tenir prêt à marcher sur Zurich par la rive gauche du lac, si les circonstances le permettaient.

Le 1er juin, les Autrichiens de Jellachich marchaient sur Meilen, lorsqu'ils furent attaqués par un détachement que Soult avait envoyé en reconnaissance sur Rapperschwyl, et qui aborda l'avant-garde autrichienne par le sentier de Hombrechtikon. Cette attaque ayant été repoussée, le général Soult vint prendre position à Haliberg, et Jellachich continua sa marche en trois colonnes, par Stäffa, Esslingen et Grüningen, occupa la ligne de Meilen, Egy, jusqu'au Greiffensée, le long duquel il se mit en communication avec les avant-postes de l'archiduc.

Dès lors les Autrichiens embrassèrent la position retranchée de Zurich, et une bataille devenait inévitable si Masséna s'obstinait à tenir ferme.

DE LA POSITION DE ZURICH ET DE SON IMPORTANCE STRATÉGIQUE.

Le pays compris entre le lac de Constance, le Rhin, la Limmat, les lacs de Zurich et de Wallenstadt et les frontières du Vorarlberg, est, de même que celui qui s'étend de la Reuss, à son débouché du lac des Waldstetten jusqu'au lac de Neuchâtel, plus ouvert que le reste de la Suisse. Les ramifications que les hautes montagnes projètent dans ces contrées, ne gênent que par intervalles la liberté de manœuvrer, et lorsqu'elles retardent la marche des opérations, elles ne les arrêtent du moins pas par des barrières infranchissables, comme c'est le cas dans la partie méridionale du pays. Dès qu'on est maître de Zurich, on a tout ce pays à sa disposition, parce que cette ville renferme dans son enceinte le meilleur passage de la Limmat et que tous les chemins s'y concentrent.

Il suit de là que si les forces réspectives de deux armées ennemies ne sont pas trop disproportionnées entr'elles, Zurich est un *point stratégique*, c'est-à-dire, *qu'on ne peut en déloger l'ennemi en le tournant, mais qu'il faut l'attaquer de vive force, et que celui qui voudrait passer cette position en la négligeant, s'exposerait aux chances les plus funestes.*

L'armée qui, du Rhin, se porte offensivement sur Zurich, n'a que deux lignes de retraite à choisir; ou *rétrograder vers le Vorarlberg*, ou *repasser le Rhin entre Stein et Eglisau.* Plus bas que ces deux villes, le passage du Rhin est impossible, à moins de longs préparatifs pour traverser les montagnes qui accompagnent le cours du fleuve. L'armée défensive, au contraire, peut disposer de tous les chemins qui de Zurich se rendent à l'Ouest. Si l'assaillant voulait gagner le côté opposé du lac et pénétrer par les petits cantons, ou bien se porter sur la basse Limmat, ou même traverser l'Aar dans l'intention de tourner son adversaire, rien n'empêcherait ce dernier de tomber sur les communications de l'assaillant sans exposer les siennes.

A ces avantages stratégiques, Zurich joint des avantages *tactiques.* Du côté de la Glatt, sur la rive droite de la Limmat, et entre ces deux rivières, s'étend un pays accidenté, couvert de monts escarpés et boisés formant dans leurs flancs de nombreux ravins et vallons marécageux; le tout rend les abords de Zurich très difficiles de ce côté.

Les Français avaient ajouté aux difficultés naturelles du pays un camp retranché qui enveloppait le Zurichberg et le mont de Wipkingen, ce qui contribuait à rendre cette position formidable. Le Zurichberg et les hauteurs de Wipkingen formaient comme deux bastions reliés, en guise de courtines, par une suite de mamelons qui s'étendaient de l'un à l'autre, et qui étaient garnis de redoutes bien disposées, battant les avenues de la Glatt. A droite, une série d'ouvrages descendaient jusqu'au lac. Tous ces ouvrages étaient couverts d'abattis dont quelques-uns avaient jusqu'à 800 pieds de largeur.

La position des Français était forte en soi, et à cause de la nature du terrain que l'assaillant était obligé de traverser pour l'aborder, à savoir la Glatt et ses marais. Elle offrait de plus cet avantage, que les Autrichiens, réduits par les marais de la Glatt à des passages déterminés, devaient diriger de loin leurs mouvements sur les points d'attaque qu'ils avaient en vue, sans pouvoir masquer leur dessein, ni dévier par une marche de flanc, de la direction une fois prise.

Cinq lignes d'opérations se présentaient aux Autrichiens :

1° *Le long du lac de Zurich, en appuyant la droite au Greiffensée et à la Glatt;* cette ligne était la plus courte et la plus facile à parcourir; mais en la suivant on laissait à découvert, ou du moins on ne gardait que faiblement les chemins qui conduisent de Bassersdorf et de Kloten au Rhin, et en cas de revers il fallait se retirer par le Vorarlberg;

2° *Attaquer de front le Zurichberg, du côté de la Glatt;* ainsi on couvrait la ligne d'opérations et de retraite, mais il fallait débou-

cher à travers les marais de la Glatt et gravir le point le plus fort de la position, entreprise qui présentait de graves difficultés ;

3° *En se portant par Kloten et Rümlang contre les hauteurs de Wipkingen*, ce chemin était plus long que le précédent et était d'ailleurs sujet aux mêmes inconvénients ;

4° *En agissant entre la Glatt et les marais de Regensdorf ;*

5° *Le long de la Limmat, contre l'extrême gauche des Français ;* si l'on prenait l'une ou l'autre de ces deux dernières directions, il fallait renoncer aux lignes de retraite vers les ponts déjà établis sur le Rhin, pour traverser les montagnes de Kaiserstuhl par de très mauvais chemins et perdre du temps à jeter de nouveaux ponts. D'ailleurs Tharreau occupait le pays situé entre l'Aar, la Limmat et le Rhin.

Après avoir pesé toutes ces considérations, l'archiduc se décida pour la ligne la plus sûre, quoiqu'elle fût la plus difficile. L'attaque principale devait donc être dirigée contre le Zurichberg et partir de l'aile gauche et du centre, pendant que l'aile droite serait refusée pour assurer le flanc de la retraite, et que Jellachich, dont la position touchait déjà aux abords du lac, s'avancerait en les côtoyant. — Mais avant d'en venir à l'exécution, il fallait repousser les Français dans leurs retranchements qui n'étaient encore occupés que par leur aile droite, sous les ordres de Soult, tandis que le reste de l'armée se trouvait sur les bords de la Glatt, dont elle tenait tous les ponts, sauf celui de Dubendorf. Les avant-postes français gardaient le pied des montagnes à Fällanden et derrière Dubendorf, traversaient la Glatt à Wallisellen et s'étendaient de là sur la rive droite de la rivière.

Le 2 juin, Jellachich exécuta à la lettre l'ordre qu'il avait reçu précédemment de marcher des environs de Rapperschwyl et d'Uznach sur Zurich, quoique ce mouvement qui le faisait donner sur le gros de l'armée française ne conduisit à rien, tant qu'il était exécuté par lui seul. Il marcha en 3 colonnes :

Sur Zollikon, par la rive droite du lac de Zurich ;

Sur Wittikon, par Ebmatingen et la rive gauche du Greiffensée ;

Sur Fällanden, en tournant le Greiffensée par Schwartzbach.

Les avant-gardes françaises, repoussées dans la position de Riedsbach et de Hirslanden, abandonnèrent Fällanden, ne laissèrent que de faibles postes en arrière de Dubendorf et de Wallisellen, et retirèrent tous leurs piquets sur la rive gauche de la Glatt, depuis Kloten jusqu'au Rhin. Les troupes légères autrichiennes suivirent de près, s'emparèrent du pont de Glattfelden, qu'on avait négligé de détruire, ainsi que de toutes les avenues de la rivière. L'archiduc s'avança le

même jour, avec le centre de son armée, sur les hauteurs en avant de Kloten.

Dans ce moment les milices suisses étaient travaillées par un mauvais esprit. Depuis les mouvements rétrogrades des Français sur Zurich, la désertion faisait parmi elles de grands ravages, malgré les efforts des généraux pour les maintenir sous les drapeaux. Le 1er juin, un bataillon zurichois, de la division Chabran, déserta en entier. Dans la division Soult, un bataillon de Lucerne abandonna son poste et se débanda. Pour empêcher le retour de pareilles défections, Soult conseilla au général en chef d'encadrer les milices dans les demi-brigades auxiliaires (suisses) dont la fidélité ne chancelait pas encore. Cette mesure fut adoptée, mais malheureusement trop tard, alors que déjà les deux tiers des milices étaient perdus. Les bataillons vaudois, nous le disons avec orgueil, ne partagèrent pas cette infamie; ils restèrent fidèles au drapeau de la révolution et s'attirèrent par leur conduite des éloges mérités de la part du général en chef. Il est vrai, pour tout dire, que leur propre territoire n'était pas en jeu dans ce moment, du moins d'une manière immédiate.

Cependant Masséna, ne sachant pas encore où serait le point d'attaque, concentra davantage ses troupes. Tharreau reçut l'ordre de se lier à Soult en appuyant sa gauche au Rhin, sa droite à Steinmauer en tenant les points intermédiaires. Oudinot, à la gauche, dirigea la brigade Gazau sur Zurich, pendant que celle de Roget se replia sur Baden par Dielsberg. L'adjudant-général Walther, avec la réserve, se tint à Adlikon. Chabran s'établit derrière la Limmat, et forma un bataillon de grenadiers qu'il envoya à Zurich pour servir de réserve.

L'archiduc se doutant que Jellachich allait se heurter contre le gros des Français, lui expédia un de ses aides-de-camp pour l'engager à rester dans ses positions jusqu'à l'instant fixé pour l'attaque. Mais déjà ce général était aux prises.

A 3 heures du matin, le 3 juin, il avait en effet attaqué la brigade Humbert, et après 4 heures d'un combat sanglant, chassé la 25e de ligne de Wittikon et la 1re légère de Zellikon et de Riedsbach. En ce moment Masséna, arrivant au galop avec son chef d'état-major, ordonna de reprendre ces villages. La division Soult, encouragée par la présence du général en chef, chassa à la baïonnette Jellachich sur tous les points. Le général autrichien revint à la charge sans plus de succès. Voyant ses efforts déjoués, il continua à attirer l'attention des Français sur sa droite par des manœuvres menaçantes, poussa impétueusement sa colonne de gauche le long des bords du lac et parvint, malgré les efforts de la 1re légère, dans le faubourg de Zurich, à 5 heures du soir. Mais Masséna poussa contre lui le bataillon

de grenadiers de réserve de la division Chabran et l'obligea à reprendre ses premières positions en lui faisant 500 prisonniers, pendant que les chasseurs et les dragons culbutaient les Impériaux en avant de Wittikon et de Gollikon. Ce fut dans cette affaire, qui coûta aux Français 500 hommes tués, blessés ou prisonniers, et qui était d'ailleurs inutile, que Chévia, le chef d'état-major de Masséna, fut blessé mortellement. S'il n'eût pas été aussi isolé et hors de portée de soutien, Jellachich eût peut-être réussi à pénétrer dans les places.

Tout annonçait pour le lendemain une bataille qui allait peut-être décider du sort de l'Helvétie et de la France. L'armée française, inférieure en nombre, occupait une bonne position sans doute, mais dont les ouvrages n'avaient pas acquis le degré de perfection nécessaire pour la rendre inexpugnable. — L'approvisionnement des subsistances n'était point assuré et l'armement des ouvrages n'était pas encore achevé, bien qu'il existât dans l'arsenal de Zurich au-delà du matériel nécessaire pour le compléter. Enfin, les équipages de pont demandés depuis 2 mois à Strassbourg, et sur lesquels on avait compté pour établir des ponts sur la Limmat, n'arrivaient pas.

Incertain donc sur l'issue de la bataille, le général en chef adressa à ses lieutenants une instruction pour le cas où l'armée serait forcée d'opérer un mouvement rétrograde et d'évacuer Zurich.

Lecourbe reçut l'ordre de quitter la vallée d'Altorf et d'occuper le canton d'Unterwalden, en faisant surveiller les passages du Grimsel, de la Fourche, du Mayenthal, des Surènes et du Seelisberg.

La brigade Rheinwald (ci-devant Ruby) évacuerait Schwytz et s'établirait en avant d'Arth, en tenant le Rigi; elle occuperait en outre Steinen, Sattel, Morgarten, Rothenthurm et la chaîne des hauteurs jusqu'à Schindellegi en couvrant le passage qui mène à Einsiedlen.

La division Chabran devait quitter les bords du lac et prendre position sur la Sihl, la droite à Schindellegi et la gauche à la hauteur d'Adlischwyl; sa mission était de couvrir la route de Horgen à Zug et le passage du grand Albis.

La division Soult, après avoir évacué Zurich, appuierait sa droite à la hauteur d'Adlischwyl, sa gauche à Dietikon, pour couvrir la route de Bremgarten.

On enjoignait à Oudinot de passer la Limmat à Zurich et à Baden, et d'appuyer sa droite à Dietikon et sa gauche au confluent de la Limmat.

Enfin, la division Tharreau, passant l'Aar sur ses ponts, irait prendre position derrière cette rivière; la droite au confluent de la Limmat et la gauche au Rhin.

Masséna adressa ces instructions sous le sceau du secret et en se réservant de fixer le moment de l'exécution. Par ses ordres ostensibles et par ses discours, il laissait percer la résolution d'affronter toute attaque dans une position qu'il feignait de croire inexpugnable.

(A suivre.)

L'OFFICIER PENDANT LA BATAILLE [1].

S'il nous est permis de donner aux jeunes officiers quelques détails sur leurs devoirs généraux, personne ne nous blâmera de les conduire jusque sur le champ de bataille.

On peut épuiser son adversaire en le tourmentant à coups d'épingles jusqu'au désespoir, le fatiguer en lui faisant subir défaites sur défaites, ou le tuer sur place par un coup de massue. Nous apprenons tout cela par la guerre qui présente une foule de nuances extrêmement variées, et par la stratégie qui doit toujours tenir compte des personnes, des choses et des lieux. Le coup de massue agit le plus vite, ce coup-là, c'est la bataille.

Les officiers inexpérimentés se font une fausse idée d'une bataille ; la cause principale en est dans les descriptions romanesques de nos historiens actuels.

Un livre à la main et devant les yeux un tableau sur le premier plan duquel on voit des héros groupés poétiquement, le jeune officier ne rêve que d'actions d'éclats, et oublie les circonstances graves dans lesquelles il peut se trouver. Son imagination ardente le transporte d'un bond dans la mêlée, il ne sent rien des impressions qui dans la réalité la précèdent, et qui seraient très propres à donner à ses pensées une autre direction.

Nous parlerons donc d'abord des différentes circonstances et positions où se trouvera le jeune officier avant, pendant et après la bataille.

Après une forte marche, l'officier arrive avec sa troupe au bivouac. Il peut s'estimer heureux s'il y est un tant soit peu protégé contre le froid de la nuit ou la pluie, contre la faim et la soif ; en effet des masses compactes de troupes sont réunies sur un espace limité, et les villages les plus voisins n'offrent que de bien minimes ressources pour tant de milliers de personnes. Le peu de temps qui s'écoule avant la nuit close est consacré à des inspections d'armes, de munitions, de chevaux et à d'autres devoirs dont le service exige l'accomplissement.

Enfin le jeune officier se jette épuisé sur sa paille (quand il en a), et demande à quelques heures de sommeil de restaurer ses membres fatigués pour le combat du lendemain. A la pointe du jour, les tambours et les trompettes l'appellent à une nouvelle activité. Tout le monde se prépare ; car déjà on entend quelques coups de feu du côté des avant-postes, et des adjudants galoppent dans toutes les directions, pour porter les ordres nécessaires. Au milieu de cette agitation générale, personne

[1] Extrait de Poenitz.

n'a le temps de réfléchir longtemps, chacun pense au présent, chacun est occupé pour son propre compte ou avec ses inférieurs, et recommande son âme à Celui qui voit tout.

Peu de temps après les troupes sont sous les armes et se mettent en marche. On ne suit plus des chemins battus. Les bataillons marchent en colonnes serrées, au travers de prairies et de champs, de collines et de vallées. Peu à peu le tout se trouve en ligne de bataille. On n'est pas encore arrivé dans la région du danger que des boulets morts roulent en ricochant sur le terrain, sans qu'on y fasse grande attention. On avance muet et anxieux à la rencontre de l'ennemi ; on entend le feu devenir de plus en plus vif.

Bientôt la scène change, on voit arriver des blessés d'abord isolés, puis en plus grand nombre, se traînant avec peine vers les places de pansement ; çà et là on aperçoit des mourants, se tordant dans leur sang, des estropiés implorant la mort. Les balles ennemies passent dans les colonnes avant que celles-ci aient atteint leur destination, et augmentent le danger. Malgré tout cela, rien ne doit arrêter ou même déranger l'ordre de la marche ; qui est blessé sort des rangs, qui est tué reste couché ; les autres passent impassibles. La balle meurtrière a-t-elle atteint un ami, on se contente d'une poignée de main, et sans retard on rejoint son poste. Cette insensibilité peut paraître révoltante, mais la cruelle nécessité l'ordonne ; des soins inopportuns pour le bien de quelques-uns pourraient coûter la vie à des centaines de personnes. Dans de pareils moments, le soldat oublie qu'il est homme, il n'est plus maintenant que l'instrument d'une puissance supérieure, et sur le dévouement absolu duquel on se fie aveuglément. Telle est la première épreuve du jeune soldat. Celui qui alors conserve son sang-froid, ne pense qu'au but et non aux sacrifices ; qui voit devant lui la victoire comme but suprême et cherche à l'atteindre de tous ses efforts, celui-là a évité la première pierre d'achoppement sur la carrière glissante de la gloire militaire, celui-là peut ambitionner quelque chose de plus élevé.

Arrivées sur la ligne de bataille, les troupes se trouvent exposées à un feu plus vif, auquel dans le premier moment il est impossible de répondre sinon à l'aide de l'artillerie. Les boulets enlèvent des files entières, les camarades de droite et de gauche sont couverts du sang de leurs compagnons d'armes. Tel cheval élégant tombe mort avec son cavalier, ou cherche par des ruades effrénées à échapper aux tortures de ses plaies jusqu'à ce qu'il succombe aussi.

Mais la position doit être conservée, les pertes fussent-elles encore plus considérables. Dans de pareils moments qui parfois ont une certaine durée, le *sang-froid* du jeune officier est exposé à maintes rudes épreuves. Les yeux des soldats sont fixés sur lui, il ne doit pas laisser apercevoir le moindre symptôme d'anxiété ; au contraire, il faut que ses traits n'expriment que le courage le plus inébranlable. L'officier doit veiller à ce que avec les hommes légèrement blessés ne s'éloigne aucun homme non blessé, à ce que ceux qui sont atteints grièvement ne soient pas accompagnés jusqu'aux places de pansement par plus de soldats qu'il n'est néces-

saire, à ce que les lacunes soient immédiatement remplies, à ce que les chevaux de cavaliers tués soient donnés aux cavaliers sans chevaux, et à ce que les pelotons soient toujours réorganisés et serrés. Aperçoit-il du découragement dans sa troupe, l'officier doit relever le moral de ses soldats par quelques paroles énergiques, chose assez difficile quand on manque de courage soi-même.

La tenue impassible de l'officier réagit d'une manière très efficace sur ses hommes. Des symptômes de *peur* par contre se gravent profondément dans la mémoire des inférieurs; ils détruisent le respect et la confiance qui sont dus aux chefs. Cette seconde épreuve est-elle subie heureusement, alors un grand pas est fait dans la carrière militaire du jeune officier, et l'on peut avec confiance voir les événements se succéder. Enfin un adjudant apporte l'ordre de l'attaque, l'officier se croit enfin près du but tant désiré, il rêve la gloire, s'il en a le temps, il voit déjà sa poitrine ornée des insignes de la bravoure; mais les choses ne vont pas si vite! — Un infernal feu de mitraille reçoit les têtes de colonnes, écrase les premiers rangs, et vos propres morts gênent considérablement la marche. La colonne est arrêtée. Le feu devient de plus en plus désastreux; le sol même paraît en trembler. Un nouvel ordre d'attaque arrive plus pressant encore, méprisant la mort on passe sur les cadavres et sur les mourants. Heureuse est la cavalerie, car elle peut charger assez vite sur des chevaux non moins ardents qu'elle, et galopper dans des nuages de poudre. — Si l'attaque a échoué, elle a toujours l'avantage de pouvoir s'éloigner rapidement de la portée des projectiles; tandis que les bataillons de l'infanterie, après un échec, restent souvent exposés plusieurs minutes au feu de l'ennemi, et sont quelquefois hâchés par la cavalerie dans leur mouvement de retraite. — Voilà la troisième épreuve. Celui qui dans ce baptême de feu ne perd pas l'équilibre, qui sait parer les coups de la lame ennemie avec la sienne, celui-là a donné une glorieuse preuve de bravoure et bien mérité de la patrie.

Mais le jeu sanglant et chanceux des armes conduit l'officier a des épreuves encore plus dures, qui exigent de lui le plus haut degré d'intrépidité. Dans des attaques sur des fermes, des villages ou des fortifications qui, dans le moment décisif de la bataille, sont devenus le point dont la possession décidera du résultat de la journée, il a peut-être réussi à s'emparer d'un bâtiment, d'un ouvrage isolé, mais l'attaque générale a été repoussée, et il ne l'apprend que trop tard. Doit-il, avec la poignée de braves qui l'ont suivi volontiers au travers de la pluie de balles la plus intense, et qui maintenant sont abandonnés, doit-il lutter sans espoir contre un ennemi qui l'écrase, ou se rendre? — L'honneur commande l'un et l'humanité réclame l'autre. Quel conseil doit écouter l'officier? — Il n'y a pas ici seulement l'honneur, il y a encore un devoir bien sérieux à prendre en considération. Plus la petite troupe continuera courageusement cette lutte inégale, plus longtemps elle pourra se maintenir sur le point conquis; plus elle pourra compter sur un secours prochain. Cet accident peut décider le commandant en chef à des efforts extraordinaires pour sortir les siens de leur position difficile, et gagner ainsi un point important, tandis que, sans cela, l'attaque n'eût peut-être pas été renouvelée. Qu'on

vive donc toujours les conseils de l'honneur, et qu'on abandonne le reste à la fortune.

La mort du brave sur le champ de bataille est un sort bien digne d'envie, si on le compare aux longues années de souffrances que ceux qui se rendent prisonniers ont parfois à endurer.

Les horreurs du combat se sont apaisées, l'obscurité s'étend, le feu se tait peu à peu, le champ de bataille a été conservé glorieusement, l'ennemi vaincu. Alors commence l'acte final de ce drame sanglant, et le soldat redevient homme. Mais l'officier ne peut pas encore s'abandonner au repos. Lorsque son service ne l'appelle pas à la poursuite de l'ennemi ou aux avant-postes, il doit sa première sollicitude aux blessés. Veiller à leur apporter consolations et secours, soins et pansements est non-seulement un devoir sérieux, mais aussi un des plus sacrés du supérieur tout comme du camarade.

L'ennemi blessé aussi a droit à ces mêmes secours, car il n'est plus notre ennemi, puisqu'il ne peut plus nous nuire.

Les prisonniers doivent être soignés avec douceur, si nous voulons pouvoir exiger de notre adversaire mêmes soins et même sollicitude pour nos camarades malheureux.

Enfin l'officier doit avoir un œil vigilant sur ceux de ses subordonnés qui, après une aussi sanglante affaire, peuvent se laisser aller à des actes de cruauté sur des personnes sans défense. Celui qui feint de ne pas voir les infamies que commettent ses inférieurs, s'en rend le complice ; il souille la gloire du vainqueur. S'opposer à de pareils excès n'est pas facile ; il faut pour cela développer toute l'énergie d'une robuste nature, qui sait obtenir de l'obéissance même de soldats disposés à la mutinerie.

Terminons ici cette esquisse des devoirs personnels et des différentes positions de l'officier sur le champ de bataille.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous donnons ci-dessous encore quelques extraits de l'*Instruction sur le service actif de l'état-major fédéral*, par Rustow :

APERÇU GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS DE GUERRE.

1° Une mise sur pied fédérale peut avoir lieu dans trois circonstances principales :

a) Pour garder la frontière. Vu le système de neutralité de la Suisse, ces mises sur pied peuvent être fréquentes. Il suffit ordinairement, dans ce but, d'une partie de l'effectif de l'armée, savoir de 12,000 à 20,000 hommes. En cas que la suite des événements nécessite une levée plus considérable ou la mise sur pied de toute l'armée fédérale, on peut considérer la première garde des frontières comme l'avant-garde de l'armée en général et prendre d'avance, quant à la levée, à la dislocation, etc., toutes les mesures en conséquence.

b) La Confédération peut fournir un corps de troupes de secours à un allié. La

force de ce corps ne peut pas être déterminée d'une manière générale. On doit seulement noter : Plus le corps sera petit, moins il sera indépendant dans ses opérations. Quoique une position semblable de son armée ne réponde guère aux intérêts politiques de la Suisse, ce cas pourrait peut-être assez facilement se présenter par suite de complications politiques.

c) La Confédération fait elle-même la guerre pour son compte. Dans ce cas, on lèvera toute l'armée fédérale, sans s'inquiéter des alliés possibles ou pas, élite et réserve, laquelle peut encore dans le courant des événements être renforcée par la landwehr et le landsturm.

Ce dernier cas est évidemment le plus probable et doit, par conséquent, être examiné en détail.

Il n'est point alors présumable que la Suisse réunisse toutes ses troupes sur un seul théâtre. Il y aurait sans doute plusieurs théâtres principaux et pour chacun d'eux une armée particulière. Mais parmi ces théâtres, il en est toujours un qui, au moins pendant un certain temps, aurait plus d'importance que les autres et sur lequel le plus grand nombre des troupes devrait être rassemblé pour opérer utilement. Sur ce point opérerait l'*armée principale,* sur les autres les *armées adjacentes,* ou *secondaires,* ou *corps d'armée,* ou *armées d'observation.* Ces diverses armées recevront des noms tirés ordinairement des contrées où elles stationnent.

2° La Confédération nomme pour chaque mise sur pied un commandant en chef de toutes les troupes, et lui adjoint un grand état-major général. Le rassemblement de cet état-major et son organisation est la première opération d'une mise sur pied. La première occupation du commandant en chef et de son état-major est *la répartition de toute la troupe disponible,* dans l'armée principale comme dans les autres; la répartition de chacune de ces armées en divisions et en brigades, ou seulement en brigades, et la fixation des états-majors de chacun de ces membres de l'armée. Le commandant en chef prendra ordinairement le commandement spécial de l'armée principale.

3° L'armée ou les armées doivent être rassemblées de telle sorte que, sans épuiser le pays qu'elles occupent, elles puissent toujours cependant être facilement amenées sous la main des chefs. On atteint le mieux ce but par les *cantonnements étendus.* Pour la protection de ceux-ci et pour la découverte des nouvelles concernant l'ennemi, il doit être établi un service spécial *de sûreté.* Ce service se fait d'après le règlement général de service; mais l'état-major a encore à s'occuper des préparatifs pour les opérations à entreprendre.

4° Ces opérations sont ou offensives ou défensives. Les offensives ont ordinairement en vue de prévenir l'ennemi, de l'attaquer dans son propre pays, si cela est possible, de le battre et d'user des avantages obtenus. Les opérations offensives supposent donc toujours des *marches.* Aussi longtemps qu'on est éloigné de l'ennemi, les marches peuvent être seulement des *marches de route*, les troupes peuvent alors être *cantonnées*; mais on cherchera autant que possible à les rassembler par divisions autour des routes, afin de pouvoir les concentrer facilement. Les *cantonne-*

ments de marche doivent toujours être serrés, et un ou deux jours avant de commencer une marche, on passera toujours des cantonnements étendus aux cantonnements serrés. Si l'on s'approche de l'ennemi, le système des cantonnements serrés n'est même plus suffisant pour avoir toujours les troupes sous la main ; ce n'est que dans des cas très rares, ou lorsque des contrées très populeuses avoisinent de grandes villes, qu'on peut garder chaque division concentrée, tout en cantonnant la troupe. Dès qu'on n'est plus qu'à trois ou quatre journées de l'ennemi, on doit toujours se tenir prêt au combat ou à la bataille. On remplace alors les marches de route par les *marches de guerre*. A la fin de chaque marche, les troupes ne sont plus cantonnées, mais elles *bivouaquent*.

5° Les marches offensives sont dirigées en avant, à la rencontre de l'ennemi, pour livrer un combat ou une *bataille*, et la bataille est alors appelée ordinairement *bataille offensive*. Le résultat de la bataille est ou la victoire et la poursuite de l'ennemi, ou la défaite et la retraite. Dans les dispositions préparatoires de la bataille, cette double éventualité doit donc être prévue ; on doit se préparer également ou à profiter de la victoire en détruisant si possible l'ennemi, ou à empêcher l'ennemi de profiter des fruits de la victoire s'il la remportait.

6° Les travaux de l'état-major général en vue d'une bataille offensive sont :

a) Elaboration des ordres et des tableaux de marche ;

b) Fixation et répartition des quartiers de marche et des bivouacs ;

c) Préparation des dispositions pour la bataille ou le combat.

d) Conduite des colonnes dans la bataille ou dans le combat.

e) Seconder les officiers supérieurs en tout ce qui concerne la conduite de la bataille ou du combat de quelques divisions, de même dans la conduite de la poursuite de l'ennemi ou de la retraite.

7° Dans toute *opération défensive* réside l'idée de l'attente et de l'observation. Il s'agit de savoir ce que l'ennemi entreprendra, pour pouvoir, aussitôt qu'il commence à agir, opérer la concentration de ses forces rapidement et l'attaquer sur un point faible et au dépourvu. Ou bien on acceptera le combat dans une bonne position tactique, ce qui donne alors une bataille défensive ; ou bien on fera des marches favorisées par le terrain qui lasseront l'ennemi jusqu'à ce qu'on trouve une occasion favorable pour l'attaquer et le battre.

8° Voir et observer toujours l'ennemi, sur quelque point qu'il vienne à paraître, tel est le but qu'a en vue un bon service *de sûreté*. Il peut être établi de telle sorte qu'une ou deux divisions sont chargées de ce service pendant que toutes les autres se reposent en toute sécurité jusqu'au moment décisif, ou que les divisions réparties sur les différentes portions du théâtre de la guerre fassent chacune son service de sûreté pour le territoire qu'elle occupe ; ou enfin on peut établir un système mélangé de ces deux modes.

9° La défensive, qui est ou qui se croit plus faible en troupes mobiles que l'ennemi, cherche à se renforcer, surtout par la nature du terrain, et cet effort peut s'exercer aussi bien en grand par le choix convenable du théâtre des opérations,

qu'en détail par le choix d'un champ de bataille fixé, où l'on prendra une position défensive avantageuse. Si l'on peut se renforcer dans un tel terrain par des travaux artificiels, c'est-à-dire par la fortification, on devra toujours employer cette ressource.

10° La défensive suppose en outre, pour atteindre son but, la possibilité d'une concentration rapide de ses forces, soit pour battre en retraite, soit pour accepter la bataille. Dans toute position défensive d'une armée, on doit, outre le système de sûreté et d'observation contre l'ennemi, fixer un *point de rassemblement* facilement abordable pour tous les corps de troupes ; si l'on présume y accepter la bataille, cette *position tactique* devra offrir les circonstances de terrain les plus avantageuses à une bataille défensive, et l'on devra la choisir en conséquence.

11° En outre des fonctions mentionnées ci-dessus (6°) qui incombent aux officiers d'état-major dans une bataille offensive, ils doivent, dans une bataille défensive, choisir de plus et disposer les positions tactiques de rassemblement.

12° L'activité de l'armée principale fédérale, soit qu'elle occupe le territoire suisse, soit qu'elle agisse sur territoire ennemi, s'exercera ordinairement sur un terrain praticable et riche en bonnes routes, quoique plus ou moins accidenté par les bois, les ravins et les cultures. L'activité des armées fédérales adjacentes s'exercera, au contraire, principalement dans la guerre des montagnes. Aussi bien par leur faiblesse relative que par leur but, elles sont destinées à être ordinairement sur la défensive.

13° La défensive de ces armées secondaires n'est cependant que stratégique et doit être entendue largement. Leur tâche est de se maintenir sur un certain territoire dans un ou plusieurs cantons, pour en disputer pied à pied le terrain à l'ennemi. Mais les moyens de cette défensive, dans un pays de montagnes bien mieux encore que dans la plaine, c'est l'*offensive*. Alors chaque position a sa valeur. Ce n'est que par des marches avec des forces concentrées qu'on se prépare les avantages d'une surprise qui, dans la guerre des montagnes, est toujours décisive. Si le combat, dans la guerre de montagnes, est, pour l'essentiel, semblable à un combat de plaine, si l'on choisit également dans les deux cas un terrain découvert pour le combat, la disposition des marches dans les montagnes est cependant différente de celle en plaine. Il importe ici de savoir joindre l'intention offensive et l'audace à la prudence.

14° La subsistance des troupes pendant les opérations est l'affaire du commissariat. Cependant les circonstances peuvent exiger aussi dans plus d'un cas que l'officier d'état-major ait à s'occuper de ces soins ; il doit donc avoir à cet égard quelques connaissances particulières.

15° Les levés de précision, les plans de fortification, la construction, l'amélioration, la destruction des chemins et des ponts sont plus spécialement l'affaire des officiers du génie. Quant à ce que l'officier d'état-major doit savoir à cet égard, on en trouvera indiqué le plus nécessaire dans les notices techniques.

Dans tous les états-majors il s'élève les plaintes les plus vives sur les mauvais services que rendent les journaux, en publiant des nouvelles militaires qui font connaître à l'ennemi un grand nombre de choses qui devraient être gardées secrètes. Si les circonstances devenaient sérieuses, il faut espérer qu'il serait pris des mesures pour que la presse ne nuise pas aux opérations militaires.

Il a été envoyé à toutes les divisions, par l'autorité militaire supérieure, une petite brochure contenant l'extrait des nouveaux règlements d'exercice sur la *formation du carré*. Cet extrait comprend depuis l'art. 70 à l'art. 82.

Les trois tribunaux de brigade de la 1re division ont été composés comme suit :

PREMIÈRE BRIGADE.

Juges : Commandant *Paschoud*, d'Echallens (Vaud).
Aide-major *Robadey*, de Romont (Fribourg).
Suppléants : Lieutenant *Diodati*, de Genève.
Aide-major *Carrard*, de Bottens (Vaud).

DEUXIÈME BRIGADE.

Juges : Commandant *Grandjean*, d'Yverdon (Vaud).
Capitaine *Schaub*, de Genève.
Suppléants : Major *Scheiterberg*, de Genève.
Capitaine *Stockalper* (Valais).

TROISIÈME BRIGADE.

Juges : Commandant *Amaker*, de St-Maurice (Valais).
Major *Piaget*, de Neuchâtel.
Suppléants : Capitaine d'état-major *Morand*, de Martigny (Valais).
(Vacat.)

Dans sa séance du 30 décembre 1856, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. *Masson*, Ferdinand, à Grandson, sous-lieutenant de dragons n° 1. — M. *Jotterand*, Louis, à Bière, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 3. — M. *Genet*, Isaac, à Bex, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2me arrondissement. — M. *Chablaix*, Eugène, à Ormont-dessous, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Buffat*, Henri, à Bex, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2me arrondissement. — M. *Bujard*, Marc, à Lutry, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 3me arrondissement. — M. *Perey*, François, à Cossonay, lieutenant de mousquetaires n° 2

d'élite du 7me arrondissement. — M. *Devenoge*, François, à Dizy, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 7me arrondissement. — M. *Nicole*, Jules, à Collombier, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 7me arrondissement. — M. *Ogay*, Henri, à Aubonne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4me arrondissement.

Du 5 janvier : M. *Gloor*, Charles-Isaac, à Mézières, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Gaudard*, Henri, à Bioley-Orjulaz, lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5me arrondissement. — M. *Comtesse*, George, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 4. — M. *Brélaz*, George, à Lutry, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 5. M. *Borgeaud*, François, à Pully, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc n° 2. — M. *Davall*, Alfred, à Vevey, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc n° 1. M. *Gachet*, Samuel, à Bioley-Orjulaz, premier sous-lieut. d'artillerie de position. — M. *Desplands*, François, à Cossonay, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 7me arrondissement. — M. *Pachoud*, Charles, à Vevey, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1er arrondissement.

Du 6 courant : M. *Ruffy*, Louis, Frédéric à Lutry, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 4 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Duflon*, François-Louis, à Riez, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Henninger*, Henri, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3me arrondissement. — M. *Bachmann*, Henri, à Lausanne, sous-lieutenant de dragons n° 2. — M. *Cuerel*, Marc-Henri, à Villars-Ste-Croix, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7me arrondissement. — M. *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7me arrondissement.

Du 7 courant : M. *Redard*, Charles, à Echandens, second sous-lieutenant d'artillerie de position. — M. *Curchod*, Edouard, à Lausanne, second sous-lieutenant de train de parc n° 2. — M. *Mettraux*, Jean-Pierre, à Orbe, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 5me arrondissement. — M. *Jaccard*, Charles, à Ste-Croix, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite. — M. *Perrin*, Victor, à Lausanne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 8me arrondissement. — M. *Favre*, Louis, à Lucens, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8me arrondissement.

Du 9 janvier : M. *Lugrin*, François-Jean-Baptiste, au Lieu, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5me arrondissement. — M. le ministre *Duplan*, à Lausanne, aumônier près le bataillon n° 50 fédéral.

Du 10 courant : M. *Roche*, Henri-Louis, à Montreux, médecin-capitaine, attaché au bataillon n° 50 fédéral. — M. *Gay*, François-Louis, à Aigle, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1. — M. *Buxcel*, Constant, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 2. — M. *Blondel*, Victor, à Crissier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Besson*, Elizée, à Vuarrens, capitaine de mousquetaires n° 4. d'élite du 5me arrondissement. — M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 5me arrondissement. — M. *Valloton*, Alfred, à Vallorbes, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5me arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 3 31 Janvier 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Les troupes suisses au service étranger** *(suite)*. — **Des soutiens d'artillerie. — Formation des carrés avec la brigade. — Ordres du jour du général Dufour et des divisionnaires Ziegler et Veillon. — Nouvelles et chronique.**

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER.[1]

V.

Naples prit pour la première fois des Suisses à son service, lorsqu'un prince de la famille des Bourbons monta sur le trône de ce royaume, en 1734. Une capitulation fut conclue pour vingt ans, et l'on fournit un régiment de la garde ainsi que deux régiments de ligne, formant un total de 5,810 hommes; en 1735, le régiment Wirz, qui était au service d'Espagne, vint à Naples, mais il ne fut toutefois envisagé comme capitulé qu'en 1764. Durant la guerre de la succession d'Autriche (1742-1748), les Suisses montrèrent beaucoup de bravoure, et se distinguèrent particulièrement à l'attaque de Fagiola, à la défense du quartier général du roi à Velletri, et à la conquête de Novi et de Pavie, ainsi qu'au coup de main tenté sur Cordagna. A la bataille de Plaisance, quatre régiments suisses au service d'Espagne et de Naples couvrirent la retraite de l'armée vaincue, et la sauvèrent d'une déroute complète par leur bravoure.

En 1754 et en 1774, la capitulation fut renouvelée chaque fois pour vingt ans; cependant les quatre régiments n'en formèrent plus que deux à partir de 1778, et furent envisagés comme régiments étrangers. Ils prirent part aux malheureuses campagnes de 1798 et 1799, et furent congédiés après la prise de Naples par les Français.

[1] Traduit de la *Schweizerische-Militär-Zeitung;* voir les numéros 4, 6, 7 et 11 de l'année 1856.

A la suite des troubles qui eurent lieu à Naples en 1820 et les années suivantes, le gouvernement napolitain conclut, en 1825, une nouvelle capitulation avec Lucerne, Uri, Unterwald et Appenzell (Rhodes-Intérieures); en 1827, avec Soleure, Fribourg, Schwytz, le Valais et les Grisons, et en 1829 avec Berne; cette capitulation devait expirer au bout de trente ans. Ces cantons devaient fournir quatre régiments de deux bataillons, présentant un effectif de 1452 hommes, plus une section d'artillerie de 39 hommes; mais ce chiffre ne tarda pas à être dépassé, de sorte que chaque régiment compta bientôt en moyenne 1600 hommes.

Dans les années 1848 et 1849, ces quatre régiments combattirent à Naples, en Sicile et sous les murs de Rome; ils se distinguèrent par leur calme et leur dévouement; la prise d'assaut de Messine et celle de Catane appartiennent aux plus beaux faits d'armes des temps modernes. En 1850, la couronne de Naples fit un traité avec les lieutenants-colonels Lombach et de Mechel pour l'enrôlement d'un bataillon de chasseurs, qui compta bientôt 1500 hommes, et prit rang dans l'armée napolitaine sous le n° 13. Toute la division suisse pouvait s'élever alors à près de 10,000 hommes.

De 1734 à 1855, Naples a eu à son service environ 35,000 Suisses.

C'est en 1505 que les papes prirent pour la première fois une garde du corps de 200 hommes, commandée par Gaspard de Silinen; lors de la prise de Rome en 1527 par l'armée impériale sous le commandement du duc de Bourbon, elle combattit pendant six heures avec le plus grand courage contre les lansquenets, et fut anéantie jusqu'au dernier homme; mais 800 ennemis périrent avec elle. Cette garde du corps fut reconstituée en 1548 et subsista jusqu'à nos jours, où elle défendit, en novembre 1848, le Vatican contre les Romains insurgés.

Outre cette garde du corps, les premières troupes auxiliaires entrèrent au service des papes en 1510. Grâce à l'intermédiaire du cardinal Schinner, Jules II, cet ennemi acharné des Français, enrôla 800 hommes, commandés par le landammann Imhof d'Uri, qui devaient être employés contre les Français, bien que le but ne fût pas indiqué. Mais ceux-ci surent si bien fermer les passages et corrompre les chefs à prix d'or, que le corps entier, quelques semaines après, partit de Chiasso où il campait, et rentra dans ses foyers, où il fut reçu avec tout le mépris qu'il méritait. Cette campagne, connue sous le nom de campagne de Chiasso, se termina sans gloire, et suscita tout le courroux du pape. En 1517, Gaspard de Silinen chercha à recruter un régiment; malgré les défenses des cantons, il réunit 3,000 hommes, mais il tomba, près de Rimini, dans une embuscade que lui

avaient dressée 8,000 Espagnols, et d'où un petit nombre seulement parvint à s'échapper; les chefs et les officiers furent presque tous tués. L'an 1520, les cantons permirent au pape d'enrôler 6,000 hommes, qui, après avoir été fort bien traités, durant six mois dans la marche d'Ancône et grassement payés, rentrèrent dans leurs foyers sans avoir aperçu l'ennemi. Le peuple se moqua de cette campagne pacifique, qu'il appela ironiquement *campagne des chiffons* (Leinlackenaug). L'année suivante, Zurich envoya au secours du pape 2,700 hommes, sous le commandement de George Berger, lesquels, se trouvant bientôt au nombre de 8,000, combattirent dans les rangs de l'armée austro-papale, malheureusement contre leurs propres compatriotes; les débris de ce corps d'armée rentrèrent au pays en 1522. En 1526, les colonels Antoine d'Erlach, Jaques May, Guillaume de Hertenstein et François Ambruster levèrent pour le pape 8,000 hommes, qui furent licenciés la même année. Le pape Paul IV reçut en 1557 les dernières troupes auxiliaires, qui, au nombre de 3,000 hommes, se distinguèrent près de Cagliano, sous le commandement de Melchior Lussy, et laissèrent les trois quarts des leurs sur le champ de bataille.

Trois siècles plus tard, c'est-à-dire en 1832, on vit de nouveau des Suisses au service du pape. Le gouvernement papal conclut avec le comte de Salis-Zizers une capitulation pour deux régiments, qui reçurent le nom de " régiments étrangers. „ Chaque régiment comptait deux bataillons divisés en 12 compagnies de 172 hommes chacune, soit 2,125 hommes avec le corps d'officiers. Celui-ci, de même que la plus grande partie des soldats, se composait de Suisses; il y avait en outre une compagnie d'artillerie de 147 hommes, de sorte que les régiments suisses présentaient un effectif de 4,397 hommes. En 1848, ils combattirent sous le général Durando dans l'Italie supérieure, et disputèrent aux Autrichiens le mont Berico près de Vicence, où ils se couvrirent de gloire, d'après le témoignage même de leurs adversaires. Ils furent congédiés à l'époque où éclata la révolution de Rome: leurs réclamations n'ont été régiées que dans ces derniers temps. Il n'y eut que la batterie qui prit part à la défense de Rome par Garibaldi. En 1852, le général de Kalbermatten fut chargé de la formation de deux régiments suisses ou étrangers, qui jusqu'à présent n'ont pu toutefois atteindre le chiffre voulu.

Nous pouvons évaluer à 40,000 hommes le nombre des Suisses qui ont été au service du pape.

La république de Venise fit en 1572 les premiers enrôlements en Suisse, et à partir de cette année jusqu'en 1718, elle employa les Suisses principalement contre les Turcs, pour protéger ses possessions en Dalmatie, et pour faire des conquêtes en Grèce ou pour les garder.

Cette république avait en moyenne 2 à 3,000 hommes à sa solde; ce service était assez recherché, à cause de la paie élevée et du butin considérable qui se partageait entre les soldats, mais il coûtait beaucoup de monde. En 1687, la compagnie franche d'Augsburger (400 hommes de Berne) fut presque entièrement détruite, de même que le régiment de Roll, composé de 2,400 hommes, dont il ne revint que 250. En 1686, le colonel Schmid et plus tard le colonel Heller conduisirent 3,200 hommes devant Négrepont, dans la Morée; ils se distinguèrent particulièrement au siége sanglant de cette place de même qu'à la défense de la citadelle de Zara. En 1715 et 1716, trois régiments entrèrent au service de Venise, sous les colonels Muller, Stockar et de Salis; ils firent trois campagnes sous le fameux général de Schulenberg, et furent licenciés à Corfou après la prise de Passarowitz. Ces régiments furent les derniers que Venise leva. Le nombre total des Suisses au service de cette république est évalué à 26,300 hommes.

L'Angleterre a eu, en 1691, des Suisses à sa solde pour la première fois; un bataillon de 800 hommes combattit pour elle en Piémont sous le colonel Henri Oberkan, de Zurich, et fut incorporé en 1694 dans le régiment suisse de Sacconay qui servait en Hollande, mais qui fut stipendié par l'Angleterre jusqu'en 1697, époque à laquelle il rentra au service de la Hollande. Pendant près d'un siècle, il n'y eut plus de Suisses au service proprement dit de l'Angleterre, mais des régiments suisses capitulés avec la Hollande, comme nous l'avons dit à l'article concernant cette puissance, combattirent en Angleterre et en Ecosse pour le prince d'Orange, qui monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. En 1795, le régiment suisse de Meuron passa du service de Hollande à celui d'Angleterre et combattit, jusqu'en 1806, dans les Indes-Orientales. Ses compagnies de chasseurs et de grenadiers prirent part à l'assaut décisif de Séringapatnam. On peut juger de l'énormité du butin qui se fit au sac de cette ville, par cette circonstance que les officiers reçurent, d'après leurs grades, de 10,000 à 75,000 fr. En 1806, ce régiment revint en Europe et tint garnison successivement à Gibraltar, en Sicile et à Malte; il passa en 1809 dans le Canada et fut congédié en Angleterre sept ans plus tard.

Dans la même année (1795) où le régiment de Meuron entrait au service de l'Angleterre, le colonel de Roll recrutait à Constance un régiment pour cette puissance; dès le début, ce régiment fut frappé d'un terrible malheur. Le bâtiment sur lequel était le premier bataillon qui se rendait en Corse, périt en 1796 sur les côtes de cette île, à peu près comme la frégate française la *Sémillante* en 1854. Dans les années 1801 et 1805, ce régiment combattit en Egypte, où il perdit

beaucoup de monde dans le combat d'El-Hanat. Il fut congédié également en 1816.

En 1800, les Anglais enlevèrent aux Espagnols l'île de Minorque, où deux bataillons des régiments Ruttimann et Jan furent faits prisonniers. Ils passèrent au service de la Grande-Bretagne, sous la dénomination de " régiment de Minorque, „ et furent commandés par le colonel anglais Stuart. Ce régiment brilla surtout à la bataille d'Alexandrie, où un soldat, nommé André Lutz, s'empara du drapeau de la 2e demi-brigade française d'infanterie légère. A la suite de cette action d'éclat, le régiment prit rang dans l'armée anglaise sous le n° 97 et avec la dénomination de " régiment allemand de la reine. „ Nous voyons ce corps figurer plus tard en Espagne dans les batailles de Vimiero et de Talavera; en 1811, il retourna en Angleterre, presque complétement détruit, et fut licencié en 1816.

Dans la campagne de 1799, les régiments d'émigrés suisses Salis, Courten, Rovéréa et Bachmann, combattirent avec l'armée autrichienne, à la solde de l'Angleterre. De leurs débris se forma en 1801 dans la Styrie le régiment de Wattenwyl, qui contribua la même année à la défense de Porto-Ferrajo dans l'île d'Elbe. Il comptait environ 1,000 hommes; plus tard il se rendit à Alexandrie, puis en Sicile, et en 1806 dans la Calabre, où il se distingua particulièrement à la bataille de Maida le 4 juillet; quatre compagnies de fusiliers qui ne purent pas donner ce jour-là, montrèrent une telle attitude qu'un régiment de cavalerie française qui s'avançait sur elles, n'osa pas les attaquer. Un caporal de la compagnie des chasseurs d'Erlach fit prisonnier le général français Compère. Après avoir tenu garnison à Gibraltar, ce régiment se battit en 1814 dans le Canada contre les troupes des Etats-Unis, et fut congédié en 1816.

En 1805, un baron nommé Frohberg chercha à enrôler à Trieste pour le compte de l'Angleterre un régiment suisse, qui se compléta l'année suivante à Constantinople par des Grecs et des Monténégrins; il ne comptait qu'un petit nombre de Suisses comme officiers, et fut licencié en 1807, après s'être révolté et avoir égorgé ses chefs. On ne saurait considérer, ainsi qu'on l'a fait quelquefois, ce régiment comme un régiment suisse.

En récapitulant le nombre des Suisses au service de l'Angleterre, on voit qu'il s'élève approximativement à 8,000 hommes.

La Prusse a compté beaucoup de Suisses sous ses drapeaux, mais non pas de troupes suisses capitulées. Ce n'est qu'en 1814, lorsque le canton de Neuchâtel fut de nouveau réuni à la Prusse, qu'il se forma un bataillon suisse qui fut incorporé dans la garde royale. Il comptait 400 hommes, dont deux tiers de Neuchâtelois et un tiers de Suisses.

D'après un ordre émané du roi, en 1842, ce bataillon a pu aussi recevoir des Prussiens, mais seulement en qualité de volontaires pour une année, afin de porter l'effectif à 448 hommes. Ce corps existe encore comme bataillon de chasseurs de la garde, mais il ne s'y trouve que fort peu de Suisses.

La Suède chercha aussi, sous le roi Charles IX (1611), à faire une capitulation avec la Confédération, mais elle essuya un refus, Gustave-Adolphe renouvela cette tentative en 1630 auprès de la Diète réunie à Baden, mais sans avoir plus de succès. Ce n'est qu'en 1632 que son ambassadeur, le baron de Rasche, obtint le consentement tacite de Zurich et de Berne pour l'enrôlement de deux régiments de 1800 hommes chacun, par les colonels de Weiss et d'Escher. Ces régiments se distinguèrent dans les batailles de Lutzen et de Nördlingen; ils furent presque détruits à cette dernière affaire et cessèrent dès lors de former des corps séparés; selon toute apparence, ces débris furent répartis dans les troupes suédoises.

DES SOUTIENS D'ARTILLERIE.

Il est un service de campagne fort important qui, chez nous, par suite de notre organisation tactique, se trouve un peu négligé, c'est celui des soutiens d'artillerie. Dans d'autres armées les compagnies d'artillerie sont assez nombreuses pour qu'une partie des hommes suffise au service d'escorte des pièces. Chez nous ce service incombe surtout à l'infanterie et aux carabiniers, mais il n'y avait rien dans nos règlements à cet égard. Cette lacune vient d'être en partie comblée par une *Instruction sur le service des détachements attachés comme soutiens aux batteries d'artillerie,* imprimée à Berne et distribuée officiellement aux officiers en activité.

Voici le contenu de cette instruction :

Des escortes d'infanterie ou de cavalerie sont attachées aux batteries d'artillerie pour les marches à proximité de l'ennemi et dans les combats, afin de les protéger dans des rencontres ou des attaques imprévues, auxquelles on peut toujours être exposé, même de la part de troupes inférieures en nombre.

Ces escortes prennent le nom de *soutiens des batteries.*

Le but auquel sont destinés les *soutiens des batteries* leur impose comme règle générale d'être toujours à proximité de la batterie, afin d'être prêts à repousser toute attaque de l'ennemi.

A cause de la petite proportion de la cavalerie dans notre armée, l'infanterie est

de préférence employée à ce service ; nous ne traiterons en conséquence dans cette instruction que de l'emploi de l'infanterie comme *soutiens des batteries.*

Pour une batterie de 4 ou 6 pièces, la force du détachement de soutien sera de un *peloton jusqu'à une compagnie;* et lorsque des sections ou des pièces seront détachées, on détachera avec elles des *soutiens* dans la même proportion, suivant la force de l'escorte. Pour une section de batterie, par exemple, une section d'infanterie.

Le commandant d'un *détachement de soutien* doit suivre les directions ci-après, lorsqu'il est chargé de protéger une batterie d'artillerie.

a) *Dans les marches à proximité de l'ennemi.*

Lorsqu'une batterie est en marche, isolée d'autres corps, son détachement de soutien doit prendre les précautions de sûreté prescrites pour les marches à proximité de l'ennemi, jeter des éclaireurs sur ses flancs et en avant, afin de rendre toute surprise impossible de la part de l'ennemi.

Le commandant du corps de soutien règlera l'éloignement entre l'escorte en marche et la batterie, d'après les circonstances du terrain environnant, et fera explorer et traverser tous les défilés par des éclaireurs avant d'y laisser engager la batterie.

La colonne en marche d'une batterie est-elle menacée d'une attaque de flanc, les soutiens qui la flanquent de ce côté seront renforcés de manière à pouvoir ouvrir un feu de tirailleurs sur toute la longueur de la batterie. Le reste des soutiens marchera alors hors de la route, sur le flanc menacé de la batterie.

b) *En vue de l'ennemi.*

Lorsque la batterie marche déployée en ordre de bataille, les soutiens d'infanterie marchent en colonne extérieurement à l'une ou à l'autre de ses ailes, suivant les circonstances du terrain ; et si le terrain à parcourir n'est pas découvert, le commandant du détachement de soutien fait explorer la contrée par quelques éclaireurs, poussés à 150 ou à 200 pas en avant.

La batterie doit-elle faire un changement de direction, par une marche de flanc, les soutiens sont alors, suivant le terrain et les circonstances, envoyés en chaînes d'éclaireurs du côté exposé à l'ennemi.

c) *Pendant le combat.*

Le commandant des soutiens doit, pendant le feu de la batterie, observer la direction du vent. Si la fumée est poussée du côté le plus exposé de la batterie, alors il détache quelques éclaireurs pour observer l'ennemi, et recevoir par eux, à temps, l'avis de tout mouvement menaçant de sa part.

Le commandant des soutiens d'une batterie doit, si possible, se porter de sa personne sur un point d'où il domine de la vue tout le terrain en avant des bat-

teries, et toute localité ou passage par où l'ennemi pourrait aborder la batterie ou venir l'inquiéter; mais il laissera pendant ce temps (si les circonstances le permettent) sa troupe à *couvert* jusqu'au moment où elle devra agir.

Ce n'est que par une observation scrupuleuse et intelligente des mouvements de l'ennemi que le commandant d'un détachement de soutiens attachés à une batterie, peut remplir dignement son mandat.

La position relative des troupes *amies* règlera la disposition à adopter, pour la répartition des soutiens sur les deux flancs d'une batterie ou sur un seul.

Lorsqu'une batterie appuie un de ses flancs sur une division d'infanterie de *son armée*, et que son autre flanc est protégé par l'appui naturel d'un terrain favorable, alors son détachement de *soutien* profitera, pour se couvrir, de cet avantage naturel du terrain.

Lorsqu'une batterie est menacée d'un premier choc de l'ennemi, en face de son front, le détachement de *soutiens* se divise sur la droite et sur la gauche, à 20 pas au moins, des pièces des ailes, soit par détachements égaux, soit en donnant plus de force, les deux tiers par exemple, au détachement qui flanque le côté le plus exposé, soit par suite des circonstances du terrain, soit par les dispositions de l'ennemi.

Le détachement de soutien n'est laissé en arrière de la batterie que dans le cas où celui-ci occuperait une colline, dont l'abaissement dans cette direction soustrairait le corps de soutien à l'œil de l'ennemi et à la portée de son feu. Chaque circonstance du terrain, qui peut d'une manière quelconque protéger les *corps de soutien* contre l'artillerie de l'ennemi, doit être utilisée quelle que soit la position qu'elle les oblige à prendre sur les flancs, en avant des flancs, ou en arrière de la position de la batterie, lorsque la sûreté de la batterie et le service des soutiens le permettent, et sous réserve cependant de ne les éloigner de la batterie qu'à une distance qui leur permette de la rejoindre plus promptement que ne pourrait l'atteindre une division ou fraction quelconque de l'armée ennemie, et en prenant en considération à ce sujet non seulement les circonstances du terrain, mais la position, l'éloignement, l'espèce d'armes de l'ennemi. Lorsque des éclaireurs de l'ennemi s'approchent de la batterie, le commandant des soutiens fait faire une sortie à son détachement pour les arrêter dans leur marche, en combinant ce mouvement toutefois d'après la force déployée par l'ennemi.

Lorsqu'une attaque sérieuse, par une division d'infanterie supérieure en force, sera dirigée simultanément contre le détachement des soutiens et contre la batterie, sur un front d'attaque étendu, la disposition à prendre dans ce cas dépendra de l'importance de la position occupée par la batterie, et de la possibilité de recevoir à temps du secours par des forces *amies* suffisantes. Suivant les circonstances, la batterie défendra résolument la position, ou se soustraira à l'attaque par un prompt mouvement de retraite. Dans l'un ou l'autre cas, ses *soutiens* la protégeront par un feu de tirailleurs bien ordonné.

Si la position doit en tous cas être gardée, le reste des soutiens, serrés en masse,

repoussera l'ennemi à la baïonnette et cherchera à gagner du temps pour attendre du secours. Si la batterie se retire avant d'être envahie par l'ennemi, le commandant des soutiens fera protéger cette retraite par un feu bien vif et nourri, pour empêcher ou rendre plus difficile sa poursuite par l'infanterie ennemie.

Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, le commandant des soutiens observera rigoureusement *le principe* de ne jamais masquer le champ de tir de la batterie, pas même partiellement. Si donc une lutte est engagée contre l'attaque de l'ennemi, en avant des ailes de la batterie, et que les soutiens, contraints par la supériorité du nombre, doivent se retirer, ils n'effectueront jamais leur retraite par devant la batterie, mais par ses côtés.

Le service des soutiens est encore plus difficile contre une attaque de cavalerie, cette arme cherchant à disperser ordinairement les soutiens et à envahir en même temps la batterie.

Pour atteindre ce but, la cavalerie procède ordinairement par une fausse attaque contre une des ailes de la batterie et par une prompte invasion dans la batterie, par le flanc opposé à cette aile, de manière à attirer les soutiens hors des pièces, à les y occuper par des démonstrations et à pouvoir, pendant ce temps, enlever les cartouches et pénétrer dans la batterie. Dans ce cas les caissons et les avant-trains cherchent à se mettre à l'abri, ce qui pour quelques moments oblige l'ennemi à laisser en place les pièces qu'il vient de conquérir.

Dans des moments semblables, le commandant du *détachement de soutiens* doit chercher avant tout à conserver toute sa présence d'esprit.

Dans la prévision d'une attaque de cette nature, la batterie doit déjà alors avoir serré ses intervalles.

Si le terrain ne présente aucun avantage pour la défense contre la cavalerie, le commandant des soutiens dispose quelques hommes entre chaque intervalle, afin de recevoir par un feu vif l'attaque de la cavalerie. Le reste de la troupe des soutiens serrera en marche sur les flancs, à droite et à gauche, pour soutenir le combat dans cette position, jusqu'à ce que d'autres corps viennent à leur secours.

Si les avant-trains étaient exposés par la nature du terrain ou l'isolement de la batterie à tomber entre les mains de l'ennemi, qui chercherait à s'en emparer, alors les avant-trains font demi-tour et serrent sur les pièces; les soldats du train mettent pied à terre et tiennent les chevaux porteurs par la bride, une partie des canonniers des pièces tiennent les souverges. Le reste des artilleurs tire le sabre, on fait arme de tout, pour repousser l'ennemi corps à corps. Le commandant des soutiens place quelques files, sur la ligne des avant-trains, en arrière de la batterie. Si l'attaque est tout à fait imprévue, un feu de file et de peloton, à petite distance. peut aussi être d'un bon effet. Dans le cas où l'ennemi se serait déjà emparé des avant-trains, on tire sur les cavaliers qui cherchent à enlever les affûts; mais dans tous les cas, ici comme plus haut, jamais les soutiens ne doivent masquer le front des pièces du côté de l'ennemi.

Si un ennemi très supérieur en cavalerie prépare une attaque contre les troupes

(division, brigade) dont fait partie la batterie, lorsque l'infanterie a formé les carr si la batterie a pu prendre position sur une colline, elle se divise alors en sectic de deux pièces, et tâche de se porter à hauteur de la première division, en fais serrer ses sections de pièce, l'une sur le flanc droit du carré de l'aile gauche, l'u sur le flanc gauche du carré de l'aile droite, l'autre sur le flanc le plus rapproc du carré du milieu ; puis ces sections suivent les mouvements des divisions, se tenant étroitement liées à ces carrés. Elles protègent alors l'infanterie, par feu de mitraille, contre une attaque impétueuse de cavalerie, et manœuvrent a la prolonge, afin d'être toujours prêtes à faire feu. Les soutiens, répartis en nom proportionnel avec les sections de pièces, se tiennent hors des carrés, près pièces, et prennent vivement part au combat.

Si la cavalerie pénètre jusqu'entre les carrés, quelques files du front latéral carré le plus voisin s'ouvrent pour fournir une retraite aux canonniers des pièc Les soutiens continuent la défense, ou derrière, ou divisés autour des pièces, agissent comme s'ils avaient à résister à une attaque d'infanterie. On cherche d ces cas-là, ou à placer les avant-trains en sûreté, ou à les mettre à intervalles s rés, en arrière des carrés.

Dans les grands carrés de brigade, par exemple, déjà avant l'attaque, on entrer les avant-trains dans les carrés. Les canons y sont aussi placés, ap avoir soutenu le feu jusqu'au dernier moment.

Aussitôt que l'attaque a été repoussée, les canonniers reprennent leurs pos et envoient une décharge à *dos d'ennemi*.

Si une attaque a lieu contre une batterie placée sur les flancs ou en face d'u position de la part d'un ennemi supérieur en nombre, alors les soutiens observ les mouvements des troupes de leur côté, cherchent à pénétrer les projets de l'e nemi, et par la formation d'une chaîne de tirailleurs, à préparer déjà la retraite la batterie et à protéger ses mouvements en continuant le feu sur ses flancs et retraite.

Si la batterie doit, de sa position, se rapprocher des lignes de l'ennemi, ses s tiens suivent son mouvement sur ses flancs, en tiraillant soit sur les flancs, soit avant, mais en évitant toujours avec soin de gêner la mise en batterie, ou de m quer le feu des pièces d'artillerie.

Si une batterie en position sur une colline doit se porter en retraite, le *corps soutien* devra alors vite occuper la crête de cette colline, et tâcher d'y tenir temps nécessaire pour empêcher le feu de l'ennemi à courte distance, sur la b terie en retraite ; ou sa poursuite par la cavalerie.

Quand l'artillerie se trouve momentanément sans autre défense pour protég ses mouvements, les soutiens qui lui sont attachés ont alors un service d'aut plus important, et doivent porter le gros de leur troupe au point le plus menacé le plus exposé.

FORMATION DES CARRÉS AVEC LA BRIGADE.

Le général en chef a fait distribuer aux états-majors pour les commandants des brigades l'instruction suivante concernant la formation des carrés avec la brigade :

« Ce que nous avons le plus à craindre de la part de l'ennemi, ce sont les charges de cavalerie lorsque le terrain s'y prête. Il faut donc s'exercer à la formation des *carrés* destinés à soutenir de telles attaques, de manière à prendre l'ordre en carré sans hésitation, promptement et correctement.

» Pour un bataillon isolé il n'y a qu'à faire ce que prescrit le nouveau règlement, et nous le rappelons ici sommairement.

» FORMATION DU CARRÉ.

» Le bataillon complet se composant de six divisions, la formation du carré s'opère par les mouvements suivants :

» La *seconde* division appuie sur la *première*; la *troisième* division fait par pelotons à droite et à gauche; la *quatrième* division opère un mouvement semblable et vient doubler les petits côtés du carré, et enfin la *cinquième* et la *sixième* divisions font face en arrière.

» Mais quand une brigade tout entière doit se former en carré par bataillons, cela peut se faire très simplement de la manière suivante applicable à une brigade déployée en ordre de bataille :

» Les bataillons se ploient chacun en colonne serrée, les masses à distance, ou demi-distance, de déploiement [1]. Ils font individuellement un *changement de direction à 45 degrés,* et ils forment simultanément leurs carrés sur la place qu'ils occupent, en prenant par la tête de la colonne les distances qui leur sont nécessaires. Alors les carrés sont disposés de manière à se flanquer mutuellement, si le mouvement s'est opéré correctement. (Une figure, jointe à l'instruction, montre cette disposition pour une brigade de trois bataillons.)

» Les commandements généraux sont :

» 1. Changement de direction par le flanc gauche.

» 2. Formez les carrés.

» Le changement de direction à 45 degrés d'un bataillon en masse se fait de la manière suivante : l'adjudant se porte dans le prolongement du flanc de la colonne à la distance de 30 pas, de *A* en *B;* il fait un à droite d'équerre et compte encore 30 pas pour arriver en *C;* là il place un guide et la ligne *AC* est à 45 degrés sur la direction primitive *AD*. C'est sur cette ligne que viendra se placer la première division du bataillon par son changement de direction.

» Revenant à nos carrés en lignes, nous ajouterons que les parties faibles étant les angles extérieurs, il sera bon de placer à chaque angle extérieur un peloton de carabiniers à rangs doublés. Il y en aura deux ainsi placés. Les autres pelotons se

[1] La demi-distance, quand on a le temps de la prendre, vaut mieux; les carrés étant plus rapprochés, la ligne est plus forte. Mais il faut beaucoup d'exercice pour bien faire ce mouvement.

rangeront dans les intervalles des carrés, aussi sur quatre rangs et dos à dos, de manière à pouvoir faire feu des deux côtés.

» *NB.* Si la brigade était formée en échelons, il n'y aurait aucun mouvement préparatoire pour disposer convenablement les carrés. Il suffirait de ployer chaque bataillon en colonne serrée sur place (en ayant soin de prendre la même division pour base de toutes les colonnes, afin de conserver leurs distances respectives). Après quoi chaque masse forme son carré d'après le règlement. »

ORDRE DU JOUR.

Le général de l'armée fédérale, en annonçant aux troupes leur prochain licenciement, se fait un plaisir et un devoir de leur exprimer combien il se glorifie d'avoir été jugé digne d'être placé à leur tête. Il n'a que des éloges à leur donner sur leur discipline et leurs bons rapports avec les habitants dans les cantonnements. Il les remercie, car rien ne pouvait lui être plus agréable et mieux entrer dans ses vues. Il ne doute d'ailleurs pas que, si les circonstances l'avaient exigé, officiers et soldats auraient donné des preuves de dévouement dans l'accomplissement du devoir le plus sacré pour eux, celui de défendre, au péril de leur vie, l'intégrité, l'indépendance et l'honneur d'une patrie qui a tant de titres à leur affection.

SOLDATS CONFÉDÉRÉS !

Vous allez donc bientôt rentrer dans vos foyers; mes vœux vous y suivront, et j'espère que vous accorderez aussi quelque souvenir à votre général, qui était prêt à partager avec vous la bonne et la mauvaise fortune.

Jouissez, au sein de vos familles, d'un repos bien mérité, mais que votre repos soit celui du brave; ne vous séparez pas de vos armes; soyez toujours prêts à les reprendre pour voler de nouveau aux frontières si quelque ennemi s'en approchait. C'est ainsi que vous conserverez l'estime qu'on a pour vous, et que vous assurerez à notre heureuse Suisse la considération, la paix et le bonheur !

Au quartier-général de Zurich, le 22 janvier 1857.

Le commandant en chef :
(Signé) G.-H. DUFOUR.
Pour copie conforme :
Le chef de l'état-major général :
F. FREY-HEROSÉE.

M. le colonel Ziegler vient d'adresser à sa division l'ordre du jour suivant :

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS !

C'est au moment où les uns se trouvent déjà en marche vers leurs foyers, et où les autres vont bientôt les suivre à leur tour, que je vous adresse ces paroles d'adieu.

Notre division était prête au combat, et plus d'un d'entre vous est peut-être mécontent que nous n'ayons pas eu l'occasion de faire nos preuves; mais ce que le Tout-Puissant décide, est toujours pour le mieux. Adressons-lui nos actions de grâce de ce que le bonheur des familles n'ait pas été troublé par la guerre, de ce que notre belle patrie ait été garantie de ses suites funestes. C'est avec un certain sentiment d'amour-propre que nous pouvons nous dire : « Je vaux encore quelque chose ! » car chacun de nous avait en soi la force et le courage nécessaires pour agir, si les circonstances l'avaient exigé. La meilleure preuve de la bonne conduite d'une armée, est l'inactivité des fonctionnaires judiciaires, ainsi que cela s'est vu dans notre division. Je vous en exprime toute ma satisfaction, et en même temps je remercie chacun d'entre vous de la bonne volonté qu'il a apportée au service.

Il existe encore quelques différences entre les divers corps ; il y en a qui se distinguaient entre tous les autres par leur bonne tenue militaire, la propreté de leurs armes, buffléteries et habillements. Tous ont mis à profit l'occasion qui leur était présentée, pour augmenter leurs connaissances militaires, et les fréquents mouvements et dislocations que j'ai fait opérer ont contribué à former de plus en plus chaque soldat au service des armées en campagne; grâce à ces diverses occupations, la campagne d'hiver a passé presque inaperçue.

N'oublions pas de témoigner notre vive reconnaissance aux populations qui ont eu à supporter le poids des logements militaires et nous ont fait un accueil si bienveillant, ainsi qu'aux différents comités, aux femmes de la Suisse, qui ont fourni des vêtements chauds aux soldats nécessiteux et n'ont pas oublié les familles restées à la maison. Oui, tous peuvent avoir la conviction d'avoir fait une noble action et de s'être élevé un monument qui ne périra pas de sitôt.

Maintenant nous allons bientôt retourner dans nos foyers, musique en tête et enseignes déployées; mais jusque-là, que rien ne vienne déranger la marche ordinaire du service. Alors nous pourrons rentrer chez nous avec la conviction d'avoir accompli notre devoir jusqu'au dernier instant. C'est avec cet espoir que je vous salue en vous témoignant toute ma satisfaction.

Le commandant de la Vme division,
colonel Ziegler.

Voici l'ordre du jour adressé par le commandant de la Ire division :

Officiers, sous-officiers et soldats de la Ire division !

Grâce au zèle admirable avec lequel vous êtes accourus sous les drapeaux au premier appel de la patrie en danger, grâce à l'attitude énergique de la nation tout entière, le but pour lequel vous avez été mis sur pied peut être envisagé comme atteint ; l'indépendance absolue de Neuchâtel paraît assurée. Vous allez être renvoyés dans vos foyers.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de faire à votre pays le sacrifice de vos vies,

vous n'en étiez pas moins fermement résolus à le faire, cette fois comme toujours, si les circonstances vous l'eussent permis; je suis convaincu que chacun de vous eût fait son devoir en vrai Suisse.

Conservez ces bonnes dispositions pour le moment où la patrie fera un nouvel appel à votre dévouement patriotique. Soignez vos armes; on ne sait trop ce que l'avenir nous réserve. Conservez dans vos rangs cette discipline qui fait notre force et sans laquelle il n'y a pas d'armée possible; vous pourrez alors rentrer dans vos familles la tête haute, car vous aurez la conscience d'avoir accompli votre devoir.

Officiers, sous-officiers et soldats de la Ire division, je suis fier d'avoir eu à commander des hommes tels que vous; je serai heureux si j'ai su acquérir quelques droits à votre estime et à votre affection.

Zurich, 27 janvier 1857. *Le commandant de la Ire division,*

(Signé) Ch. Veillon, col. fédéral.

Les trois brigades de la Ire division ont été inspectées par le commandant de la division, M. le colonel Charles Veillon, savoir: la 2me brigade (colonel Rusca) le 19 janvier entre Degerfelden et Endigen; la 1re brigade (colonel Veret) et l'artillerie à Hochfelden, près de Bülach, le 20 janvier; la 3me brigade (lieut.-col. Kern) le 28 à Kloten. Ces diverses inspections ont témoigné des bonnes dispositions de la troupe. Dans plusieurs compagnies cependant, par suite d'on ne sait quels bruits répandus avant le départ, des soldats ont négligé de prendre leur grande tenue et ont attiré, par cette infraction, des punitions à leurs officiers.

L'état-major de la Ire division et celui des brigades n° 2 et 3 de cette division, sont licenciés le 1er février. La 1re brigade (colonel Veret) reste encore quelques jours, composée des bataillons n° 20 (Genève), n° 23 (Neuchâtel), compagnie de carabiniers n° 32 (Valais). Le quartier-général de la brigade restera à Zurich, avec le 23e; le 20e sera à Baden et environs; la 32e de carabiniers à Altstätten.

Si l'on se plaint dans le public que le licenciement des troupes s'opère trop lentement il n'en est pas de même dans l'armée. On y trouve assez généralement que les mesures de licenciement sont trop précipitées; on ne laisse pas le temps aux soldats de faire les préparatifs nécessaires pour leurs marches et l'on charge trop certaines communes de logements et de réquisitions. Vu la nature de notre pays, on ne peut utiliser qu'un nombre de routes assez limité; si l'on y jette trop de troupes les unes sur les autres, il en résulte des croisements, des encombrements et des confusions qui sont préjudiciables aux militaires autant qu'aux bourgeois. Vu la hâte qu'on a mise dans le licenciement, il est inévitable qu'il y aura dans les marches bon nombre de ces désagréments.

Les troupes composant la Ire division sont actuellement en marche pour rentrer dans leurs foyers. Voici un extrait des feuilles de route des divers corps :

Carabiniers n° 30 (Vaud), capitaine Berthod. — Le 28 et 29 janvier, cantonnés à Kloten ; le 30 à Othmartingen ; le 31 à Zofingen ; le 1er février à Seeberg ; le 2 à Münchenbuchsée ; le 3 à Fribourg ; le 4 à Romont ; le 5 à Lausanne.

Carabiniers n° 64 (Neuchâtel), capitaine Petitpierre. — Réunion le 29 janvier à Aussersihl ; le 30 à Wohlen ; le 31 à Aarburg ; le 1er février à Soleure ; le 2 à Douane ; le 3 à Neuchâtel.

Batterie n° 25 (Genève), capitaine Périer. — Le 31 janvier, de Zurich à Wohlen ; le 1er février à Munster ; le 2 à Hüttwyl ; le 3 à Burgdorf ; le 4 à Berne ; le 5 à Avenches ; le 6 à Moudon ; le 7 à Morges ; le 8 à Nyon ; le 9 à Genève.

Bataillon n° 61 (Fribourg), commandant Schorderet. — Réunion le 29 à Zurich ; le 29 au soir à Wohlen et Willmergen ; le 30 à Sursée et environs ; le 31 à Dürenroth et environs ; le 1er février à Walkringen et environs ; le 2 à Neueneck et environs ; le 3 à Fribourg.

Bataillon n° 53 (Valais), commandant Amaker :

Le 28 janvier, réunion à Kloten ;
29 » à Hunzenschwyl, Suhr et environs (de Zurich à Brugg par chemin de fer) ;
30 » à Hägendorf et Igerkingen ;
31 » à Soleure ;
1er février, à Bienne ;
2 » à Neuchâtel ;
3 » jour de repos à Neuchâtel ;
4 » à Yverdon ;
5 » à Vevey (chemin de fer jusqu'à Lausanne) ;
6 » à Bex ;
7 » à Riddes et environs ;
8 » à Sion.

Le bataillon n° 50 (Vaud) a reçu sa feuille de route à Zurich comme suit :

28 janvier : Bremgarten et Wohlen ;
29 » Endfelden, Muten, Köllikon ;
30 » Langenthal ;
31 » Burgdorf :
1er février : Bümplitz, Könitz et environs :
2 » Fribourg ;
3 » Romont ;
4 » Lausanne.

Compagnie de guides n° 6 (Neuchâtel), capitaine Sandoz :

Le 31 janvier, de Zurich à Lenzbourg ;
1er février, à Rothrist ;
2 » à Seeberg ;
3 » à Berne,
4 » à Aarberg ;
5 » à Neuchâtel.

Il y a très peu de malades, quelques éclopés et enrhumés, mais aucune maladie grave. Il est mort le 23, à Baden, un soldat du bataillon n° 53 (Valais), par suite d'une petite vérole qui n'a pu donner le tour. Il n'y aura pas le 2 p. °/₀ de malades. La conduite des troupes est en général bonne.

Le tribunal de la 3me brigade s'est réuni à Zurich le 27 pour juger un soldat du bataillon n° 23 (Neuchâtel), manquant depuis l'étape de Soleure. Ce soldat a été condamné par contumace à un an d'emprisonnement.

Il a été reçu à l'état-major de la 1re division un grand nombre de ballots de vêtements envoyés par des comités de dames de Genève, de Neuchâtel, de Vevey, de Lausanne, etc., ainsi que des cigares. Ces divers objets ont été en partie remis à leurs adresses, en partie répartis entre les corps. Il en résulte que presque tous les hommes de la 1re division sont maintenant garnis de cache-nez et de mitaines, et que les sacs seront plus pesants pour le retour qu'ils ne l'étaient au départ.

Dans sa séance du 12 janvier 1857, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. *Demartin*, Gédéon, à Ollon, second sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de reserve du 2me arrondissement. — M. *Amiguet*, Vincent, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Favre*, Alexandre, à Château-d'Œx, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Greyloz*, Eugène, à Ollon, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 2me arrondissement. — M. *Bartré*, Marc-Auguste, à Aubonne, second sous-lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 4me arrondissement. — M. *Eternod*, Henri, à La Sarraz, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7me arrondissement. — M. *Rubattel*, Charles, à Villarzel, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1.

Du 12 courant : M. *Loude*, Alfred-Jules, à Vevey, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 1er arrondissement. — M. *Chappuis*, Pierre-David-Gabriel, à Chexbres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Delisle*, Jean-Samuel, à Lausanne, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Hoffer*, Jean-Pierre, à Donatyre, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 8me arrondissement.

Du 17 courant : M. *Liausun*, Henri-Louis-François, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du premier arrondissement.

Du 24 courant : M. *Bonzon*, Charles-Louis, à Cossonay, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 7me arrondisement. — M. *Clouz*, Louis-David, à l'Isle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7me arrondissement. — M. *Falquier*, Jules-Edouard, à Montreux, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du premier arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 4 ,16 Février 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **A propos des derniers événements. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Fusil Prélat-Burnand. — Nouvelles et chronique.**

A PROPOS DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS.

Les troupes et les états-majors des 8 divisions qui ont été mobilisées sont licenciés depuis quelques jours; les 30,000 hommes envoyés à la frontière du Rhin sont maintenant rentrés dans leurs foyers. Au bruit des armes ont succédé les travaux de la paix; chacun a repris ses occupations ordinaires et les citoyens attendent les nouvelles de la diplomatie pour hasarder leur jugement sur les événements qui ont eu lieu. Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'apprécier les mesures prises par les Conseils de la nation dans le but de détourner la guerre de notre pays; organe des intérêts de l'armée nous ne faillirons pas au premier devoir du militaire, qui est l'obéissance absolue aux autorités supérieures, quelles que puissent être leurs décisions.

Mais en pensant à la tenue martiale de nos beaux bataillons, à la résolution grave et sereine qui se lisait sur tous les fronts, à l'allure gaie et rapide avec laquelle ils allaient prendre leurs cantonnements aux bords du Rhin, en se rappelant leurs chants joyeux et patriotiques au moment où la diplomatie enflait sa voix la plus menaçante, en réfléchissant à l'élan guerrier qui animait toutes les populations suisses et aux ressources qu'on en aurait tirées, on ne peut retenir un mouvement de tristesse ni s'empêcher de déplorer que tant d'éléments de succès et de gloire n'aient concouru qu'à faire remettre l'épée dans le fourreau sans combat.

L'armée suisse rencontrera-t-elle jamais une aussi belle occasion de faire preuve de sa bravoure, de raviver son moral dans le danger et d'ajouter quelques pages honorables à ses annales?

La Suisse sera-t-elle, une autre fois, aussi unanime; aura-t-elle l'appui de l'opinion publique européenne et les mêmes ressources finan-

cières; aura-t-elle encore à faire à un ennemi peu exercé à la guerre, opérant à 150 lieues de sa base? En un mot, la Suisse sera-t-elle jamais dans des conditions aussi avantageuses pour la lutte, pour le triomphe? C'est douteux, car tout semblait nous favoriser.

Mais il est trop tard pour s'abandonner à des regrets et pour regarder en arrière. Reprenons, sans trop de découragement, notre marche en avant et recommençons une nouvelle étape en nous aidant, pour l'avenir, des expériences salutaires qui ont été faites.

S'il n'a pas été donné à l'armée d'agir plus vivement pour le pays, chacun cependant a pressenti ce qu'elle aurait pu faire. L'attitude de l'armée et l'élan de la nation ont fait comprendre au dehors qu'une agression de la Prusse rencontrerait une résistance assez forte pour donner lieu à une guerre réelle avec toutes ses chances. Si l'on eût pu tirer d'autres prévisions de notre situation, si la Suisse eût été incapable de résister avec chance de succès à une armée ennemie, si la Prusse eût pu se mettre en campagne, comme en 1849 dans le grand-duché de Bade, avec la certitude de ne faire qu'une expédition de gendarmerie et de pouvoir, à son gré, nous infliger les corrections dont elle menaçait, s'il eût pu être question d'occuper notre territoire au moyen d'une ou deux affaires d'avant-postes, avec 10,000 ou 20,000 hommes, comme on se le proposait dans l'origine, il est probable que personne en Europe ne se fût ému en notre faveur, que de toutes parts on eût fait chorus contre la *démagogie*, crié *haro sur le baudet* et qu'on se fût préparé à prendre part à la curée. Le drapeau prussien, et d'autres drapeaux étrangers sans doute, flotteraient sur plusieurs villes suisses; les insurgés d'hier, devenus les oracles du jour, dicteraient les lois de leurs princes dans les Conseils de la Confédération. La Suisse boirait la honte jusqu'à la lie.

Mais s'il n'en a pas été ainsi, c'est grâce à notre organisation militaire et au patriotisme de la nation, qui fournissaient les moyens de transformer la Suisse entière en un vaste camp retranché, susceptible d'une défense régulière et soutenue. Notre armée s'est montrée ce qu'elle devait être; avec un juste sentiment de son mérite elle ne s'est émue que de joie à la perspective d'avoir devant elle une armée de 130,000 Prussiens, car la partie n'était qu'égale dans ses chances et l'enjeu formait le plus précieux de nos biens.

L'Europe, qui eût fermé les yeux sur une simple escarmouche, n'a pas voulu permettre une guerre dans son sein, avec tous ses accidents de fortune. La diplomatie s'est agitée dans tous les sens, a frappé à toutes les portes et, à force de peines, a fini par désarmer les adversaires. Ces efforts de la diplomatie en faveur de la paix resteront comme un témoignage honorable pour notre armée; on l'a jugée digne

de soutenir une lutte sérieuse contre l'armée prussienne, et l'on ne s'est pas trompé.

Il nous reste à nous, Suisses, le devoir de ne pas démériter de cette opinion et de maintenir notre armée à la hauteur de l'estime que l'Europe lui porte. Plus que jamais nous avons pu voir aujourd'hui que notre organisation militaire est la base de notre indépendance; estimons-la donc comme telle et vouons lui, pour la conserver et la fortifier, une sollicitude constante. Gardons-nous, si l'on veut pouvoir lui demander des services utiles en temps opportun, de suivre l'exemple de quelques-uns et de ne la considérer que comme un meuble superflu, auquel on n'affecte que la place et la dépense laissées par d'autres.

Elle doit avoir au budget une part régulière et proportionnelle à l'importance de ses fonctions, quoique cette importance ne se manifeste pas périodiquement comme dans d'autres branches de l'administration. Nous devons tenir notre armée au niveau des progrès qui s'accomplissent incessamment autour de nous, nous devons compléter son personnel, améliorer son matériel, soigner mieux encore son instruction, veiller à de bons choix d'officiers en dehors des considérations qui ont pu quelquefois peser aux temps de nos luttes civiles; cultiver, en un mot, nos institutions militaires comme un de nos biens et de nos droits les plus chers.

On a pu constater que notre armée avait fait de grands progrès depuis sa nouvelle organisation; la mise sur pied qui vient d'avoir lieu a montré une grande supériorité sur celles de 1849 et de 1847, mais elle a aussi accusé quelques lacunes qu'il faudra combler et sur lesquelles nous reviendrons.

Espérons que si, dans quelques années ou dans quelques mois, un nouvel armement devenait nécessaire, on y constaterait également un progrès sur celui d'aujourd'hui et qu'ainsi chacun pourra se convaincre que l'indépendance de la nation s'asseoit de jour en jour sur une base plus solide.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

BATAILLE DU ZURICHBERG.

De son côté, l'Archiduc donna ses ordres. Il divisa son armée en 5 colonnes d'attaque :

1re *colonne,* à gauche (général Jellachich, 5 bataillons et 3 esc.). Elle marcha vivement par la chaussée, poussa les Français dans la

ville et occupa le faubourg. Repoussée par la réserve de Gazan, Jellachich revint trois fois à la charge sous les murs de la ville sans pouvoir s'y maintenir ; à la fin il prit poste sur les hauteurs de Riedsbach où il fut attaqué à plusieurs reprises par Gazan, mais toujours sans succès.

2e *colonne* (gén. Ney, 4 bat. et 3 esc.). Elle s'empara d'Hirtlanden et des retranchements voisins, puis tenta de gagner les pentes qui descendent sur Höttingen et Fleurteren; mais les ravins et les versants du terrain étaient trop bien gardés. Les Français, général Brunet, attaquèrent à leur tour vers midi, et Bey revint se placer à la même hauteur que la 1re colonne.

3e *colonne* (prince de Lorraine, 4 bat. et 4 esc.). Elle était destinée à gravir le Zurichberg; mais les montées directes de Dubendorf, d'où elle partit, étant reconnues impraticables, elle dut marcher par Fällanden et Pfaffhausen pour se mettre en communication avec la 2e colonne. Une partie pénétra par la forêt sur la ferme d'Attysberg, l'autre marcha par Göhvins et Gokhausen sur celle de Topelhof. Mais l'attaque qui devait avoir lieu à la suite de ce mouvement sur le flanc de Brunet, échoua devant l'abattis sous le feu meurtrier de l'infanterie et de l'artillerie françaises, auquel les Autrichiens ne purent riposter qu'avec 2 canons transportés à grand peine sur les hauteurs. Vers les 2 heures du soir, le prince de Lorraine se retira hors de la portée de l'ennemi.

4e *colonne* (gén. Hotzé, 7 bat. et 12 esc.). Le pont entre Wallisellen et Schwamendingen avait été brûlé par les Français, et une batterie placée sous Schwamendingen empêchait de le rétablir. Hotzé fila sur la gauche, faisant observer l'emplacement du pont par 2 bataillons, et vint traverser la Glatt à Dubendorf, à la suite de la 3e colonne. Hotzé se dirigea sur Steltbach, se rendit maître de ce village malgré une vive résistance, laissa la plus grande partie de sa cavalerie le long de la chaussée qui conduit à Schwamendingen et poussa une attaque sur ce dernier village. Les 2 bataillons laissés en observation vers l'emplacement du pont de la Glatt, apercevant les progrès de la colonne, s'élancèrent dans l'eau et entrèrent de vive force à Schwamendingen. L'adjudant général Verlé, qui n'avait sur ce point que la 1re de ligne, 2 escadrons du 13e dragons et 4 pièces de position, pressé de deux côtés, se battit bravement pendant une heure, tant à Schwamendingen que sur les hauteurs en arrière : il opéra sa retraite en bon ordre derrière l'abattis du Zurichberg contre lequel vinrent se briser tous les efforts de Hotzé. L'épaisseur de la forêt et la chute des pentes rendaient la montée de Schwamendingen presque inaccessible.

5e *colonne* (prince de Reuss 10 bat. 20 esc.). Partie d'Opfikon elle emporta Séebach, le bois en avant et Orlikon, se mit en communi-

cation avec la 4e colonne par Schwamendingen et prit une position convexe, la droite appuyée à Rümlang.

Oudinot, posté au pied des hauteurs de Wipschingen, rassembla ses troupes près d'Affoltern et attaqua, vers midi, avec 3 demi-brigades et 2 régiments de cavalerie, la hauteur de Séebach, d'où la position des Autrichiens se repliait vers Rümlang. Oudinot avait l'intention de couper le corps envoyé par le prince de Reuss pour se lier avec Hotzé vers Schwamendingen. — Si cette attaque eût réussi, Oudinot atteignait le passage de Glattbruck avant que les Autrichiens avancés sur Orlikon, entourés de marais et gênés dans leurs mouvements, fussent en état de le prévenir. Mais elle échoua grâces à la vigoureuse résistance des Autrichiens et à un renfort de 2 bataillons que leur envoya leur aile droite.

Réserve. Le reste du centre, 8 bataillons et 16 escadrons, formant réserve, occupa la place que le prince de Reuss venait de quitter à Opfikon.

Toute l'aile droite, 15 bataillons et 9 escadrons, resta à la garde de Glattfelden et eût ordre d'observer Tharreau et la basse Glatt; ce fort détachement était sous les ordres de Nauendorf, et était en outre destiné à protéger les communications avec Schaffhouse. Jomini reproche, avec raison, à l'archiduc d'avoir employé un trop grand nombre de troupes à cet objet; la moitié du corps de Nauendorf aurait, selon lui, été employée beaucoup plus utilement à renforcer l'attaque du centre pour enlever les hauteurs d'Adlikon et prendre en flanc les retranchements. Du reste, de ce côté il n'y eût que quelques escarmouches et combats insignifiants.

Il était 2 heures du soir, et les opérations n'avançaient ni du côté de Schwamendingen, ni de celui de la ferme d'Attysberg. L'archiduc, qui était resté avec la réserve à Opfikon, fit jeter 2 ponts de chevalets sur la Glatt, près de Wallisellen, et ordonna au général Wallis d'emporter de vive force le Zurichberg avec 5 bataillons de la réserve. Wallis laissa 1 bataillon en observation auprès des ponts et se mit en mouvement avec les 4 autres, en suivant le ravin escarpé qui conduit de Schwamendingen, par la briqueterie, à la ferme du Zurichberg; il poussa en avant une chaîne de tirailleurs qui firent rentrer ceux de l'ennemi dans l'abattis. Les troupes ne pouvaient avancer que par files jusqu'à ce qu'elles eussent atteint une petite prairie où les 2 premières compagnies se formèrent en bataille et pénétrèrent dans l'abattis; le reste de la colonne déploya, sous leur protection, un front de 2 compagnies, le terrain ne permettant pas un plus grand déploiement. Le feu des Français fit bientôt reculer les deux premières compagnies, mais soutenues, ou plutôt poussées par les autres, elles re-

vinrent à la charge, et, pénétrant une deuxième fois dans l'abattis, elles escaladèrent même la 1re batterie.

Masséna, témoin du danger que couraient sur ce point les troupes de Werlé, ordonne à l'artillerie des ouvrages qui ont vue sur le point attaqué de redoubler son feu, tandis que lui-même, à la tête d'une réserve de grenadiers, marche à la rencontre des Impériaux et les salue d'une grêle de balles et de mitraille si meurtrière qu'ils se retirent en désordre, à l'entrée de la nuit, laissant les environs de la ferme jonché de morts et de blessés, parmi lesquels les généraux Hotzé, Wallis et Hiller, grièvement atteints.

Les Autrichiens gardèrent la lisière du bois en face de la ferme du Zurichberg, établirent des postes le long de l'abattis et leur gros se rattacha aux troupes de la 4e colonne, en avant de la briqueterie de Schwamendingen.

Simultanément à l'attaque de Wallis, la 3e colonne essaya de nouveau d'escalader le Zurichberg du côté de la ferme d'Attysberg; mais ce fut en vain et le prince de Lorraine prit le parti de s'établir sur les hauteurs de Wyttikon, en laissant quelques troupes à la garde de la ferme et des bois d'alentour.

La perte des Impériaux fut naturellement plus forte dans cette affaire que celle des Français, abrités par leurs retranchements. Les Autrichiens eurent 2,000 hommes tués ou blessés, 1,200 prisonniers. Les Français eurent 500 hommes tués et 6 à 700 blessés.

Les armées passèrent la journée du 5 dans la même attitude que celle de la fin de la journée de la veille, les chefs voulant réciproquement se tâter. — Masséna voulait s'assurer si l'opiniâtreté de sa résistance n'engagerait pas les Autrichiens à renoncer à leur entreprise. L'archiduc, de son côté, se porta aux avant-postes pour reconnaître de près une position qu'il n'avait pu ni voir, ni juger aussi longtemps que l'ennemi en occupait les dehors. Ses observations locales le déterminèrent à former un nouveau plan d'attaque, la possession du Zurichberg étant *absolument nécessaire* à l'armée autrichienne pour couvrir à la fois la contrée de Stokach, le Vorarlberg et les communications avec l'Italie. D'ailleurs, il savait que les Français attendaient tous les jours des renforts; raison de plus pour l'engager à brusquer les mouvements.

L'attaque fut donc résolue et devait se faire le 6 juin, à 2 heures du matin, sur 2 colonnes de 2000 hommes chacune, qui devaient attaquer, la première le Zurichberg par Schwamendingen, et l'autre les hauteurs de Wipschingen par Orlikon et Séebach. Une réserve de 2 bataillons, 2 batteries et 16 escadrons fut placée derrière les collines qui règnent entre Schwamendingen et Orlikon, et eut ordre de se tenir

prête à voler au secours des colonnes d'attaque. L'aile droite, aux ordres de Nauendorf, qui observait la basse Glatt, eut ordre d'aller prendre position sur les hauteurs de Wallisellen, d'Opfikon, de Rümlang, en conservant les ponts de la Glatt qui se trouvaient derrière elle, jusqu'à ce qu'ils fussent gardés par 4 bataillons tirés de la rive droite du Rhin.

Mais Masséna ne donna pas à l'archiduc le temps d'exécuter ses desseins. L'attitude des Autrichiens pendant toute la journée du 5, au pied des positions françaises, serrés contre les montagnes, ayant à dos des défilés considérables, cette attitude était évidemment offensive et ne laissait aucun doute sur les intentions de l'archiduc. La supériorité du nombre lui donnait la facilité d'atteindre son but brusquement, en sacrifiant du monde, ou d'y parvenir par des progrès successifs dans des combats de postes réitérés. De son côté, Masséna ne pouvait pas espérer de se maintenir devant Zurich jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait et qui lui auraient permis de reprendre l'offensive. Il prit le parti de quitter une position, meilleure comme base d'une opération offensive, que pour tenir tête aux efforts renouvelés de son adversaire, et de se replier pour le moment sur une ligne de défense plus avantageuse.

Au moment où les troupes impériales se rendaient à leur poste de bataille, Masséna donnait l'ordre définitif de retraite, dans la nuit du 5 au 6. Il quitta la rive droite de la Limmat, à l'exception de la ville de Zurich. Il avait employé la veille à faire filer ses parcs et les ambulances afin que les voitures n'encombrassent pas les rues de la ville et que celles-ci restassent libres. Les troupes de Tharreau, qui gardaient la basse Glatt, marchèrent, partie par Regensdorf à Klosterfaler, partie par Buchs et Wurenloos à Wettingen où se trouvaient des ponts sur la Limmat. Les détachements les plus éloignés se rendirent à Baden par la vallée de Sürb et traversèrent l'Aar à Stilli, sur un pont volant.

Masséna abandonna dans la position qu'il quittait 28 pièces de canon, qu'il fit enclouer, et 18 fourgons; le tout était tiré de l'arsenal de la ville, car le matériel français avait été évacué avec soin.

Les Autrichiens s'avancèrent le lendemain matin sur la ville; la garnison française demanda du temps pour l'évacuer en menaçant de brûler les ponts et de canonner la ville de la rive opposée, si l'on usait de violence contre elle. Après quelques pourparlers, les Français sortirent de la ville à midi.

Masséna fit sa retraite en 3 colonnes :

1° 2 demi-brigades et 1 régiment de cavalerie prirent la route de Zug;

2° La 2e colonne dépassa Albisrieden et monta le Steig;

3° La 3e suivit la chaussée de Baden jusqu'à Dietikon, et se porta sur Urdorf.

Ces 3 colonnes gravirent la crête de l'Abbis et de l'Uetti où Masséna prit une position presque inattaquable de front et dont il augmenta la force par des retranchements et des abattis. Une partie des troupes était répandue dans de petits camps sur les escarpements des hauteurs, l'autre cantonna sur le revers. Une éminence plus accessible auprès de laquelle se trouvait Albisrieden, fut garnie de 12 canons et les avant-postes placés en avant occupaient Altstetten, les bords de la Limmat et ceux de l'Aar jusqu'au Rhin. Masséna transféra son quartier général à Bremgarten.

Les Autrichiens mirent 5 bataillons dans la ville de Zurich; une avant-garde de 3 bataillons et 14 escadrons passa la Sihl et se porta sur le Sihlfeld. La rive droite de la Limmat et celle de l'Aar furent gardées par une chaîne de postes et l'armée campa sur les hauteurs entre la Limmat et la Glatt; le quartier général fut à Kloten.

L'archiduc trouva dans Zurich 149 pièces de différents calibres.

Le 8, les Autrichiens poussèrent une reconnaissance, chassèrent les Français d'Alstetten, Schlieren, Albisrieden, et s'avancèrent jusqu'à Uttikon, sur l'Uetti; mais le soir ils furent obligés d'évacuer tous ces villages devant les troupes rassemblées par Masséna et de reprendre leur position. Altstetten resta inoccupé et battu par les patrouilles des deux partis.

Le 15 juin, une attaque des Français sur la ligne des postes ennemis et plus particulièrement sur Wiedikon, fut repoussée.

Au commencement de la deuxième quinzaine de juin, l'armée française fut définitivement établie dans les positions suivantes, qu'elle conserva, à quelques rectifications près, jusqu'à la deuxième quinzaine d'août :

Lecourbe avait sa droite à Engelberg, dans la vallée de l'Aa, et sa gauche à St-Jost, en avant d'Egeri. Lecourbe qui se tenait à Lucerne avec environ 2 bataillons et sa cavalerie, avait en outre sous ses ordres la division *Chabran* qui appuyait sa droite à Unter-Egeri, sa gauche à l'Albis et gardait le pont de Schindellegi.

Soult s'étendait entre Uttikon et Urdorf.

Lorges (ci-devant Oudinot) avait sa droite à Dietikon et sa gauche à Killwangen.

Ney (ci-devant Tharreau) appuyait sa droite à Baden et sa gauche à Bogstein sur la rive gauche de l'Aar.

La division *Goullus* (ci-devant Ney) occupait le Frikthal et observait les bords du Rhin jusqu'au confluent de l'Aar.

Souham appuyait sa droite à Rheinfeld et sa gauche à Huningue. Elle occupait cette place ainsi que le camp retranché de Bâle.

Férino avait le commandement supérieur de ces 2 dernières divisions.

Une réserve d'infanterie, sous Humbert, cantonnait à Mellingen, Sulz, Vilmergen, Angliken et Sarmenstorf. La réserve de cavalerie, aux ordres de Klein, stationnait à Genève, Yverdon, Morat et Soleure.

Le général *Montchoisi* formait la division de l'intérieur et gardait Soleure, Lausanne, Lenzbourg, Berne et Aarbourg.

Enfin la *division du Valais,* maintenant commandée par Turreau qui avait remplacé Xintrailles, accusé d'exaction et traduit devant un conseil de guerre, avait ses principaux postes à Brigue, à Sustenau, au Simplon et au St-Bernard.

L'évacuation de Zurich par l'armée française ne permettant plus, dit Jomini, au gouvernement helvétique de siéger à Lucerne, il partit pour aller s'établir à Berne. Le Directoire, les deux Conseils, le tribunal suprême, les ministres et leurs bureaux, formaient une colonne d'équipages aussi considérable que celle d'une armée; tout cela marchait sous la protection d'un faible détachement et non sans crainte, vu le peu de sympathies des populations de Lucerne, Argovie et Berne pour le nouvel ordre de choses.[1]

Un résultat bien malheureux de la prise de Zurich fut la dissolution des milices helvétiques. La mort de l'adjudant-général Weber qui les commandait, les ayant privées d'un chef, les bataillons argoviens, bernois et soleurois, mal disposés et employés aux travaux du camp retranché, furent réduits à rien par la désertion; celui de Lucerne, très maltraité dans le combat, s'était dispersé; 10 bataillons de Zurich et de Thurgovie, qui avaient marché sous les ordres du préfet Tobler, à la veille de voir leurs foyers envahis et livrés à la merci des Autrichiens, se hâtèrent de rentrer chez eux, de crainte d'exposer leurs familles à la vengeance dont les proclamations de l'archiduc menaçaient les habitants pris les armes à la main.

Le mystère dont Masséna avait cru devoir envelopper l'évacuation de Zurich, l'avait porté à laisser l'état-major helvétique dans la persuasion qu'on sacrifierait tout pour défendre le camp retranché; le désordre qui résulta d'une retraite aussi brusque qu'inattendue, ne contribua pas peu à la dissolution des bataillons suisses, qui se fussent pourtant reformés si l'impossibilité de pourvoir à leur solde ainsi

[1] Il y a évidemment erreur dans l'époque ainsi que dans les causes assignées par Jomini à la translation du gouvernement helvétique à Berne. — La prise de Zurich par les Autrichiens eut lieu le 6 juin. Or la translation fut décrétée le 31 mai et elle s'opéra avant le 4 juin, car nous voyons, dans le recueil officiel, un décret daté de *Berne, 4 juin.* Le dernier décret daté de *Lucerne* est du 28 mai. La translation du gouvernement a donc précédé la prise de Zurich.

qu'aux immenses frais de la guerre, n'y avait mis un obstacle insurmontable. — On licencia donc, faute de moyens, les restes de ceux sur lesquels on pouvait le moins compter.

En parlant de la désertion des milices, Masséna fait la réflexion suivante :

" Ce n'était pourtant pas la peur qui dispersait cette jeunesse, „ elle avait donné des preuves de haute valeur dans plusieurs ren- „ contres, mais bien plutôt une réaction de l'esprit cantonal sur le „ système unitaire. Les Helvétiens, imbus d'idées fédéralistes, ne s'é- „ levaient point jusqu'à la conception de l'unité de la patrie. Chacun „ d'eux voulait bien défendre ses foyers, mais il les voyait dans son „ canton et non dans l'Helvétie tout entière. „

Les bataillons vaudois, quelques compagnies d'Argovie et 5 à 600 braves patriotes zurichois, la plupart officiers ou sous-officiers de ces milices, restèrent sous les drapeaux; ces derniers formèrent un bataillon de carabiniers volontaires dont le préfet Tobler prit le commandement. Deux bataillons vaudois furent laissés en activité dans le nord, deux autres avaient été envoyés en Valais.

Dès son entrée à Zurich, l'archiduc institua un gouvernement provisoire qui se livra à toute sorte de réaction et exerça de cruelles vengeances sur ceux qui avaient montré quelque sympathie pour la révolution. Puis on appela aux armes les Suisses des cantons maintenant occupés par l'armée autrichienne. Cet appel fut entendu surtout dans les petits cantons. Les montagnards de Glaris et d'Appenzell se présentèrent en foule, mais ils s'aperçurent bientôt que leurs prétendus libérateurs étaient des maîtres plus durs que les premiers. Les Impériaux acceptèrent leurs services sans vouloir solder les dépenses de leur organisation militaire. Le conseil aulique crut faire beaucoup en les recommandant au roi d'Angleterre, qui les prit à sa solde pour 5 ans, en forma 3 régiments sur le pied autrichien et leur donna l'uniforme et la cocarde anglaise.

Ainsi dénationalisés, beaucoup se retirèrent, et l'on put à peine compléter les légions Bachman, Salis et Roveréaz.

L'armée autrichienne tenait ainsi, dès la 2e quinzaine de juin, les positions suivantes :

Strauch tenait Airolo, le Nuffenen, le haut Valais jusqu'à Mörel, et le Grimsel. Il était en personne à Munster, en Valais, avec une petite réserve.

Bey, dans la vallée de la Reuss, depuis le pont du Diable à Altorf; le gros de ses forces dans ce dernier endroit.

Jellachich, sur l'Aetzel, avec des postes à Schwytz, Bibereck, Ober-Egeri, Schindellegi, Brennau, Richterschwyl.

Hotzé, en garnison à Zurich, fournissant les postes en avant de la ville dont les remparts avaient été réparés et armés. Quelques bateaux armés croisaient sur le lac.

L'*archiduc* campait depuis Regensdorf à Tattingen; ses troupes étaient disposées à proximité des principaux débouchés et de manière à ce que la plus grande partie pouvait, en une seule marche, se porter au secours du point menacé; 12 bataillons et 19 escadrons formaient un cordon sur les bords de la Limmat et de l'Aar et gardaient les passages de ces rivières défendus par des batteries. Deux bataillons et demi et 8 escadrons occupaient la rive droite du Rhin en aval de Waldshut, avec un soutien de 4 bataillons à Sthülingen.

Dans les petits cantons, les postes Autrichiens étaient renforcés par les habitants armés, mais peu nombreux.

Starrcy, aux débouchés de la forêt Noire, formait l'extrême droite; mais il était détaché de l'armée de Suisse.

Ainsi disposée, l'armée autrichienne réunissait sa plus grande force sur la Limmat, concourrait avec le corps détaché de la Forêt-Noire, à la défense de la clé du théâtre de la guerre en Allemagne; elle dominait toute la ligne comprise entre les sources du Rhin et le Necker. Zurich était le point le plus essentiel de cette ligne; c'était une position incessamment menaçante pour l'armée française, c'est-à-dire un point stratégique d'une grande importance.

Les Autrichiens construisirent une tête de pont spacieuse à Busingen, près de Schaffhouse; ils négligèrent la rive droite sur laquelle ils auraient dû faire ce qu'ils faisaient sur la gauche; ils se seraient ainsi assuré bien plus complétement cette importante communication et auraient acquis une bien plus grande liberté dans leurs mouvements en Suisse. Jusque là, les Autrichiens n'avaient que trop négligé les ressources de la fortification, auxquelles les Français avaient beaucoup plus souvent recours, usant de toutes les ressources de l'art pour fortifier leurs positions et leurs postes.

C'est dans les positions que nous venons d'indiquer que les deux armées restèrent tranquilles dès le milieu de juin à la mi-août, c'est-à-dire pendant 2 mois. *(A suivre.)*

DU FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Nous empruntons au *Nouvelliste Vaudois* les renseignements suivants sur la question des nouveaux fusils, en faisant observer, sauf meilleur avis, qu'il est maintenant un peu tard pour ajourner l'introduction du fusil de chasseurs, puisqu'il a été voté par l'Assemblée fédérale :

«Le projet d'armer nos compagnies de chasseurs d'un fusil particulier et différent de calibre du fusil dont le reste du bataillon est armé, nous semble malheureux. Sans doute il est à désirer que les chasseurs aient des armes légères, et dont le tir soit exact, mais le fusil proposé présente de graves inconvénients à côté de bonnes qualités. Nous reconnaissons qu'il est léger et que son tir est bon, mais il est trop court pour permettre le tir sur deux rangs, il exige soit pour l'entretenir, soit pour le charger, soit pour le tirer, des hommes qui fassent du tir une de leurs récréations civiles comme c'est le cas de nos carabiniers, et qui aient pour leur arme une sorte de culte. Pourra-t-on former 2 compagnies par bataillon de gens propres à se servir du fusil de chasseurs, nous ne le pensons pas. Ne devrions-nous pas plutôt chercher à transformer tous nos fusils d'infanterie de manière à ce que, tout en conservant leur même calibre et leurs formes extérieures, ils puissent tirer des balles ogivales. C'est là que doivent tendre nos efforts, si nous ne voulons pas voir notre infanterie décimée dans un combat par une infanterie qui l'attaquerait à une distance où nos balles rondes ne produiraient qu'un effet insignifiant. On a parlé beaucoup des balles Minié, mais cette balle est maintenant jugée et en France le ministre de la guerre a prescrit à toutes les commissions de tir de ne plus faire d'essais avec des balles formées de deux métaux. La balle Minié, créée dans un but de transformation analogue à celui dont nous venons de parler, est conique, elle se charge coulante et ne devient forcée que par l'expansion du plomb à l'instant du tir. Elle est très lourde, elle occasionne un recul considérable, et l'arme s'encrasse très promptement.

Nos compatriotes, MM. Prélat et Burnand, proposent un nouveau système de fusils pour lequel ils ont pris déjà plusieurs brevets d'invention à l'étranger. Leur fusil est maintenant soumis à des épreuves très sévères à l'école de tir de Vincennes. Le fusil d'infanterie, transformé d'après leur système, a une balle pesant 32 grammes tirée par une charge de 5 grammes de poudre. Notre fusil d'infanterie actuel tire une balle de 28 grammes avec 7 grammes de poudre. Le poids de la cartouche Prélat-Burnand n'excède donc que de deux grammes celui de la cartouche actuelle. Les cartouches Minié ont une balle de 42 à 48 grammes et 4 1/2 grammes de poudre.

Le but en blanc du fusil Prélat-Burnand est à 307 pas (230 mètres). Pour tirer à 400 pas (300 mètres), la hausse de ce fusil est la même que celle des fusils Minié pour 150 mètres. Ainsi donc la trajectoire de la balle Prélat-Burnand est la moitié plus tendue que celle de la balle Minié, ce qui est un avantage considérable. A 400 pas, dans les essais particuliers faits à Moudon, M. Burnand n'a jamais manqué le mannequin. A 1600 pas (1200 mètres, 4000 pieds) le tir de ce fusil est plus exact que celui du fusil d'infanterie actuel à 400 pas. Comme force de percussion, à 400 mètres la balle de ce fusil a traversé 5 planches de 1 pouce d'épaisseur, dont 4 en sapin et une en chêne. On a tiré 100 coups sans laver l'arme.

Devant des résultats pareils, on se demande pourquoi la Suisse n'adopterait pas ce système ? MM. Prélat et Burnand ne le lui ont-ils peut-être pas offert, ou ont-

ils élevé des prétentions financières exagérées? Ces Messieurs ont demandé quatre fois au Département militaire fédéral que des essais fussent faits, quatre fois leur demande a été écartée; on attendait une occasion favorable; cette occasion ne s'est présentée qu'en septembre dernier, après la votation relative au fusil de chasseurs. Un essai a été fait au Wylerfeld près Berne, mais on leur a imposé le même calibre que pour le fusil de chasseurs, on leur a imposé la poudre à employer et cette poudre était si mauvaise qu'après avoir tiré 20 coups une carabine fédérale était encrassée au point de ne plus pouvoir être chargée. Dans cet essai on avait refusé aux inventeurs de tirer concurremment avec un fusil de chasseur.

Quant au prix, MM. Prélat et Burnand ne veulent pas vendre leur invention à la Suisse, ils veulent la *donner*. Ils demandent seulement à être chargés de la transformation des fusils d'infanterie. Ils ont d'abord fixé le prix de transformation à 2 fr. 50 c. par fusil, mais des machines construites à Liége leur permettront de faire ce travail pour 1 fr. à 1 fr. 50 c. par fusil, sans hausses et peut-être encore à meilleur marché si l'on faisait transformer tous les fusils de l'armée. Ainsi donc, pour 100 à 150 mille francs, on transformerait tous les fusils de notre infanterie et on lui donnerait une arme simple, solide, peu coûteuse et d'un entretien facile, qualités que ne peut pas revendiquer le fusil de chasseurs [1].

Un membre du Conseil fédéral propose que la Confédération consacre 600,000 francs à l'achat de fusils de chasseurs destinés à armer la 2e compagnie de chaque bataillon. Ne serait-il pas plus sage de donner 100,000 fr. pour transformer *tous* nos fusils actuels au système Prélat-Burnand et de consacrer le petit demi-million restant à compléter et à améliorer notre matériel de guerre. Nous indiquerions entr'autres, comme en ayant le plus besoin, le matériel de l'*artillerie de position*, celui des *ponts militaires* et celui du *service sanitaire*. » X.

P. S. Cet article était écrit lorsque nous avons appris que le Grand Conseil, sur la proposition de l'honorable colonel Bontems, a chargé une commission d'examiner s'il ne conviendrait pas de charger le Conseil d'Etat de faire faire des essais en grand sur le système Prélat-Burnand. Nous accueillons cette décision avec joie et nous espérons qu'elle fera enfin rendre justice à l'invention de nos deux compatriotes.

(Corresp.). — Ainsi que je vous l'ai promis dernièrement à Zurich, je prends la liberté de vous faire part de quelques observations pour votre honorable journal au sujet des bienveillants envois de vêtements que les dames de la Suisse française nous ont faits.

Je peux vous affirmer que rien ne faisait plus plaisir à nos soldats que l'annonce de ces envois, non-seulement pour leur utilité mais aussi comme marques de sympathie; nous étions tous heureux de savoir qu'à la maison l'*on* pensait à nous avec

[1] On a prétendu que le système Prélat-Burnand n'était qu'une heureuse application du système Lancastre. Ces messieurs ont obtenu un brevet en Angleterre; si leur système était le système Lancastre, ils n'auraient point obtenu de brevet dans le pays où le système Lancastre a été appliqué.

intérêt et qu'on ne nous oubliait pas au fond de nos cantonnements neigeux, dont quelques-uns n'étaient pas toujours très gais.

A l'aspect de ces ballots charitables qui nous arrivaient jusqu'au bord du Rhin, chacun se plaignait du froid pour avoir part aux vêtements chauds et pour remporter un double souvenir de la campagne et des bonnes dames qui la faisaient de cœur avec nous. Plus d'une fois, dans cette occurrence, on a dû partager une paire de mitons entre deux aspirants qui, à quelques mailles écoulées, avaient crû reconnaître des doigts de famille; d'autres, moins heureux ou moins perspicaces, tournaient et retournaient leur quote-part, cherchant en vain l'initiale de la belle inconnue; d'autres rêvaient à la blanche main qui devait immanquablement avoir essayé la mitaine; d'autres, certains d'avoir découvert l'âme généreuse, ne portaient plus leur vêtement chaud qu'à la poignée de leur sabre ou sur leur cœur, c'est-à-dire dans la poche aux capsules.

Evidemment nous serions trop ingrats d'oublier toutes ces attentions; aussi un de nos plus alertes caporaux a été chargé de trouver la piste de quelques-uns des échantillons les plus remarqués, afin de pouvoir exprimer à qui de droit la reconnaissance sincère de toute la troupe. Espérons que ses efforts seront couronnés de succès et que la reconnaissance ne sera pas trop meurtrière!

En attendant, au nom de nos soldats et de nos officiers, merci, mille fois, aux âmes charitables qui nous ont témoigné leur intérêt; plus d'un sabre restera décoré d'une frange de cache-nez en guise de dragonne et nous rappellera la part que les femmes de notre pays savent prendre aux événements militaires que sa défense nécessite.

Mais qu'il me soit permis d'ajouter, et c'est là l'essentiel, que de toutes les bonnes choses qui ont été envoyées, celles qui ont le mieux gagné leur brevet d'utilité sont : les bas, les mitons et mitaines, et les caleçons.

On a constaté que les cache-nez ne rendaient pas les services qu'on en espérait, et que les soldats qui les portaient consciencieusement étaient beaucoup plus vite enrhumés que ceux qui n'en portaient pas du tout. En effet les cache-nez, surtout quand on marche, gênent la respiration, entretiennent une chaleur humide autour de la bouche et du cou qui ouvre les pores et prédispose aux refroidissements aussitôt qu'on quitte le cache-nez.

Les ceintures de flanelle sont surtout utiles en été ou en automne, dans la saison des dyssenteries; heureusement, sous ce rapport, l'état sanitaire des troupes a été fort bon.

Les passe-montagnes ont, ainsi que les cache-nez, l'inconvénient de gêner le soldat dans les mouvements de la tête et du cou, de le faire transpirer dans la marche et de l'exposer ensuite à des refroidissements. En faction le soldat ne peut s'en servir, attendu qu'il doit avoir l'oreille constamment vigilante, surtout de nuit.

Les gilets de tricots et broustous sont une bonne chose, mais à une condition indispensable, c'est que le tailleur en ait prévu d'avance l'usage; sans cela le soldat, étouffé sous sa veste devenue trop petite, est plus mal que sans broustou.

L'essentiel c'est, je le répète, que le soldat ait les mains et les jambes au chaud. Les bas, les caleçons et les mitaines ou mitons sont les objets qui répondent le mieux à ce besoin, et, comme ils sont les moins gênants, soit sur le corps soit dans le sac, je les recommanderai à nos bonnes dames comme la base de leurs affectueux travaux, si jamais des circonstances semblables se représentaient. Z.

Les ouvrages qui ont été élevés à Bâle, sous la direction de M. le colonel Delarageaz, sont un des faits les plus importants de l'armement qui vient d'avoir lieu. Ils forment une ligne courbe d'environ une lieue d'étendue, enfermant le coude du Rhin depuis *Grenzach*, sur le chemin de fer badois de Seckingen jusqu'en face d'Huningue. Cette ligne de défense comprend 16 ouvrages, tous de forme à peu près semblable. Ce sont des lunettes à 4 faces, en terre, munies d'embrasures et de barbettes, pour 4 à 8 bouches à feu.

Les plus grandes et les plus importantes sont : celles du centre, à gauche et sur la route de Schaffhouse ; celle de l'extrême droite, à Grenzach, battant le chemin de fer de Seckingen, et celle de l'aile gauche, battant le chemin de fer de Fribourg et enfilant le lit de la Wiesen. Cet ouvrage, en face du petit Huningue et de la chaussée, est le plus considérable, attendu qu'il est le seul ne dominant pas complétement le terrain environnant. Son parapet a 17 pieds d'épaisseur. Les retranchements à droite de la route de Schaffhouse ont été construits par les sapeurs vaudois (compagnie Burnand), ceux de la gauche par les sapeurs bernois (compagnie Æbi).

La seconde ligne, composée d'une suite de redans battant les intervalles des lunettes, n'a été que profilée.

D'autres ouvrages ont été aussi construits sur divers points des rives du Rhin, entre Bâle et Schaffhouse. A Eglisau, les habitants de la localité ont terminé eux-mêmes et à leurs frais les travaux commencés et qui, en suite d'ordres du Conseil fédéral, avaient été suspendus.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'armement fédéral qui vient d'avoir lieu a mis en évidence le besoin de certaines améliorations dans notre organisation militaire. De divers côtés l'on s'en préoccupe ; la presse, les sociétés militaires, quelques personnes prennent individuellement l'initiative de diverses mesures dans ce but. En outre une conférence d'officiers supérieurs, convoquée par M. le colonel fédéral Egloff, doit avoir eu lieu le 15 février, à Aarau, pour travailler dans le même sens.

Nous attendrons les résultats de cette conférence, ainsi que le rapport de M. le général Dufour sur la mise sur pied, avant d'entrer dans l'examen détaillé de quelques-unes des améliorations proposées.

Dans tous les cas il est un point qu'il ne faut pas perdre de vue ; c'est qu'un des premiers mérites d'une armée gît dans son esprit d'ensemble et dans son uniformité. Aujourd'hui la Suisse est enfin parvenue à cette uniformité après de longues années d'efforts ; les bataillons qu'on a pu voir à la frontière du Rhin se ressemblaient tous par leur tenue et par leur allure. Ce n'était qu'à leur langage et au nu-

méro du shako qu'un œil exercé aurait pu reconnaître à quel canton telle ou telle troupe appartenait. Or gardons-nous bien de céder à des désirs de réforme qui viendraient rompre cette uniformité tant désirée et nous faire retomber, pendant plusieurs années encore, dans le système des bigarrures et des équipements de fantaisie qui florissait il y a quelques années. En un mot, que pour améliorer et simplifier telle ou telle partie de l'équipement on n'aille pas de nouveau le bouleverser. En revanche, et sauf plus ample examen, il est certains points, reconnus de tous, sur lesquels nous croyons pouvoir dors et déjà appeler des améliorations et sur lesquels nous appellerons l'attention de nos camarades, pour qu'ils veuillent bien nous transmettre leur manière de voir :

Compléter les lacunes qui restent encore dans les effectifs réglementaires et le mode à suivre pour égaliser ces effectifs sans perturbation.

Compléter notre matériel d'artillerie, surtout de position, et voir si l'on ne pourrait pas avantageusement utiliser des pièces en fonte.

Poursuivre l'amélioration de l'instruction à un point de vue pratique et utilitaire, ainsi qu'on l'a commencé l'année dernière par les rassemblements de l'Ouest et de l'Est, et ainsi que le fait ressortir le rapport de gestion du département militaire fédéral, en parlant de la réorganisation de l'Ecole centrale.

Mettre nos armes à feu portatives au niveau de celles des autres armées.

Faciliter les bons choix d'officiers et renforcer ainsi la discipline, en allégeant les charges très lourdes qui pèsent sur eux, de manière à ce que nul soldat ne refuse de l'avancement par la crainte des frais nécessaires.

Enfin se hâter de fournir aux soldats qui veulent étudier leurs règlements, les volumes qui sont actuellement à l'impression.

L'Ecole centrale subira cette année, mais pour s'y attendre, quelques modifications. Elle sera divisée en deux parties : une école théorique qui commencera le 8 mars à Aarau, et une école d'application, qui se tiendra dans le cours de l'été à Thun ou sans doute. Cette innovation aura, nous l'espérons, de bons résultats, car en [illegible] une école théorique dans des localités différentes, et d'une importance [illegible] pour le vote de la Diète de la Suisse, une partie des chefs [illegible] et officiers, surtout l'école du terrain [illegible] Espérons que [illegible] ce système et que dans tous les cas [illegible] pour des [illegible] dans une [illegible] de nos [illegible] pour les officiers de [illegible], pour les officiers de [illegible] et des [illegible] armées actuelles, [illegible] l'avance [illegible] et [illegible] leur service au moment de l'action.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. le major Jaquet au grade de lieutenant-colonel et chef du corps des carabiniers vaudois, sur la recommandation de M. le lieutenant-colonel Dunant.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORG ET BOUILLE, PLACE DE LA CATHÉDRALE, 24.

N° 5 4 Mars 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Réunion d'officiers d'état-major à Arau. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Du fusil Prélat-Burnand. — Ecoles fédérales pour 1857.** — *SUPPLÉMENT.* **Examen comparatif des nouveaux et des anciens règlements d'exercice pour l'infanterie.**

RÉUNION D'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR A ARAU.

Nous sommes en possession des décisions de cette réunion, et nous les donnons ci-dessous d'après le *Schweizer-Bote*. Malheureusement les délibérations qui pourraient éclairer plusieurs points nous manquent, et nous le regrettons d'autant plus que, malgré toute la déférence que nous avons pour le mérite militaire des membres de la réunion, plusieurs des améliorations proposées nous paraissent d'une nécessité fort contestable; quelques-unes même nous paraissent désastreuses et d'autres nous sont parfaitement inintelligibles.

Les délibérations, présidées par M. le colonel Schwarz, ont cependant, dit-on, été très soutenues et ont duré trois jours, savoir les 15, 16 et 17 février. Etaient présents entr'autres MM. les colonels Ziegler et Ott, de Zurich; Salis des Grisons; Egloff, de Thurgovie; Zimmerli; Fischer; Frey, de Brugg, Frey, d'Aarau; Muller et Schwarz, d'Argovie; les lieut.-colonels Locher, Suter, Herzog, Kern et Schmidlin; les majors Wolf et Wydler; les médecins divisionnaires Diethelm et Erismann. Voici les résolutions qui ont été adoptées pour être soumises à l'appréciation du Conseil fédéral:

1° Limitation du service militaire à l'âge de 40 ans, et pour la cavalerie à 30 ans.

2° Augmentation de l'effectif de quelques unités tactiques.

3° Etablissement de compagnies de santé d'après ce qui existe en Autriche.

4° Réduction à deux des médecins de bataillon, mais tous deux montés.

5° Maintien plus rigoureux de l'instruction sur la manière de procéder dans le renvoi des militaires inhabiles au service.

6° Suppression de l'habit d'uniforme, des épaulettes, des signes de distinction et du chapeau dans les états-majors et dans le corps des médecins.

7° Introduction d'un second pantalon en demi-drap ou en drap.

8° Introduction du fusil de chasseurs et examen de la transformation du fusil d'ordonnance par le système Prélat. L'introduction du fusil de chasseur est subordonnée à cette dernière question.

9° Meilleur armement des sapeurs de compagnies et des officiers d'infanterie; — amélioration du sabre-poignard des troupes du génie; — introduction dans le train du sabre traînant.

10° Introduction des canons d'acier pour la carabine; — égalisation du calibre de cette arme avec celui du fusil de chasseur; — meilleure surveillance des fournitures; — suppression du système d'emmagasinement pour la carabine; — accélération des nouvelles fournitures.

11° Essais sur l'introduction de la buffleterie noire; — introduction obligatoire des gamelles pour chaque homme.

12° Organisation plus convenable des fourgons de division et de brigade et attelage plus satisfaisant.

13° Etablir une chaire pour les sciences militaires au Polytechnicum; — veiller à ce que l'instruction cantonale soit confiée à de bons instructeurs; — faire revenir plus fréquemment les tours de service pour passer l'école centrale; — rétablissement des reconnaissances; — encouragements plus efficaces aux officiers qui veulent se former à l'étranger; — mettre les cours cantonaux de répétition sous la direction d'officiers de l'état-major fédéral; — délivrance, contre garantie, de rations de fourrage aux officiers de l'état-major; — prolongation de la durée des cours de répétition; — instruction par la Confédération des médecins nouvellement brevetés, des fraters et des sapeurs de compagnies; — prolongation des écoles de recrues de carabiniers jusqu'à 35 jours; — fondation d'une école de tir.

14° Simplification de la comptabilité et de l'administration.

15° Etablissement de dépôts d'armes et de magasins d'objets d'armement et d'équipement en cas de guerre.

16° Achever les fortifications commencées; — adopter un système de fortifications permanentes pour les points où cela paraît nécessaire; — employer à cet effet des compagnies de sapeurs.

17° Commissions permanentes de l'artillerie et du génie pour discuter les questions pendantes.

18° Transformation des batteries de 8 en batteries de 6, avec la coo-

pération de la Confédération ; — idem, des obusiers courts ; — accélération de la fabrication des fusées ; — prompte solution de la question des poudres ; — autres points relatifs à l'artillerie.

19° Changement des caissons de sapeurs ; — revue des instruments pour la fortification ; — compléter le matériel des ponts ; — attelage du train des pontonniers de l'élite avec des chevaux du train.

20° Nominations d'officiers permanents et d'un chef du personnel pour le service de l'état-major général en temps de paix.

Nous reviendrons sur chacune de ces propositions pour en examiner de plus près la portée et pour les discuter avec le sérieux qu'elles méritent. Mais dors et déjà nous déclarons que si nous saluons avec un vif plaisir les résolutions sous numéros 8, 13, 16, 17 et 20, nous voyons avec peine celles qui tendent à introduire de nouveau dans l'équipement des améliorations contestables, au détriment de l'uniformité que notre armée fédérale a enfin atteint après beaucoup d'efforts. Nous nous élèverons de toutes nos forces contre de tels changements et particulièrement contre ceux proposés aux numéros 6, 9 et 11.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Avant de passer aux événements qui signalèrent la 2e période de la campagne en Helvétie, citons les réflexions de Jomini sur ceux dont nous nous sommes occupés jusqu'ici :

" De mémoire d'homme, dit-il, on n'avait vu un pareil enchaînement de combats.... Cent vallées parcourues en sens différents, venaient d'être le théâtre d'une multitude d'exploits *stériles;* car la violation des principes dans la première direction des masses, rendit la mort de tant de braves aussi déplorable qu'infructueuse. La postérité recueillera avec avidité les détails de ces luttes presqu'incroyables, au centre de la masse la plus aride des Alpes ; mais ce qui étonnera le plus, c'est qu'on ait trouvé moyen d'alimenter, en vivres et en munitions, des forces si considérables, campées durant plusieurs mois dans des contrées inhospitalières où le voyageur isolé semble à peine pouvoir trouver un gîte.

" En voyant ces colonnes intrépides escalader les rochers effrayants du Crispalt, les glaces du Wormserjosh, les flancs escarpés du Kunkels, du St-Gothard, du Todi, enfin les revers abruptes de l'Engadine, chacun se croirait transporté aux siècles fabuleux et imaginerait voir des combats de géants. Tant de gloire acquise par les bataillons français s'est éclipsée dans les plaines de Stokach et

„ de Magnano, où le choc des armées sur les points décisifs vint
„ trancher en un clin d'œil la question de possession de la chaîne
„ des Alpes, et détruire des préjugés consacrés par vingt siècles
„ d'erreurs. „

La première bataille de Zurich, dont nous venons de voir les conséquences, clôt pour ainsi dire la 1re période de la campagne ouverte au commencement de mars et qui avait ainsi duré 3 grands mois. Nous allons maintenant passer à la 2e période.

DEUXIÈME PÉRIODE DE LA CAMPAGNE.

DEPUIS LA PREMIÈRE BATAILLE DE ZURICH A L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE HELVÉTIQUE PAR LES AUTRICHIENS ET LES RUSSES.

Masséna commit-il une faute en quittant la position qu'il occupait au Zurichberg et sur la Glatt, pour venir prendre la position de l'Albis ?

Plusieurs des généraux de l'armée, surpris par le brusque abandon de Zurich, en prirent occasion pour blâmer la résolution du général en chef; plus tard des historiens détracteurs se sont emparés de ces mêmes reproches, pour en accabler Masséna. Telle n'est point l'opinion de l'archiduc, ni de Jomini.

Si le camp retranché eût été complétement achevé, ainsi que les ouvrages qui devaient fermer l'espace entre le Zurichberg et la Limmat, Masséna eût pu abandonner le reste de la ligne, donc le Rhin et l'Aar, pour concentrer ses troupes dans le camp; il eût alors pu disposer de la division Tharreau et d'une partie de celle d'Oudinot; tandis que dans l'état d'imperfection où étaient ces ouvrages par suite du manque de fonds, dans l'incertitude où Masséna était sur le point que choisirait l'archiduc pour attaquer, il était forcé de disséminer ces divisions. Zurich n'était en réalité qu'une tête de pont, bonne pour favoriser une opération offensive, mais pas assez importante (dans l'état où se trouvaient les ouvrages) pour qu'on dût mettre en question la sûreté de l'armée en vue de conserver cette position. Ce que Masséna aurait pu faire, c'était de couper les ponts et de se défendre dans le petit Zurich; il aurait ainsi couvert l'arsenal qui ne serait point tombé entre les mains de son adversaire. Masséna se défend de ce reproche en alléguant que cette détermination aurait entraîné la ruine de la ville, et qu'il avait trop d'obligations à ses habitants pour en venir à une pareille extrémité. D'ailleurs la destruction des ponts n'aurait pas arrêté l'ennemi bien longtemps.

Ainsi donc, dans l'état actuel des affaires, Masséna ne pouvait pas, sans imprudence, rester dans la position du Zurichberg; il aurait suffi que les Autrichiens forçassent le camp sur un point quelconque pour

arriver sur les ponts de Zurich en même temps que les Français et pour leur couper ainsi la retraite.

D'ailleurs Masséna attendait des renforts; il faisait donc bien de ne rien entreprendre de sérieux avant qu'ils fussent arrivés, et d'abandonner une ligne où le moindre échec pouvait compromettre le salut de son armée. La suite des événements prouve d'ailleurs la sagesse de sa détermination.

Dans la position où il était après la première bataille de Zurich, l'archiduc ne pouvait entreprendre une opération solide sans risquer de découvrir sa base et de compromettre ses communications avec elle; il semblerait donc qu'il n'avait rien de mieux à faire qu'à prendre une attitude défensive aussi imposante que possible. Mais le désir de profiter des avantages et de la supériorité acquise sur le champ de bataille, l'engagea à continuer l'offensive.

Il avait plusieurs partis à prendre :

1° *Passer l'Aar à son aile droite et remonter le cours de la rivière*, ce qui le conduirait dans le flanc et sur les derrières de Masséna.

Cette opération eût été la plus décisive, attendu qu'elle portait sur la communication principale de l'ennemi avec l'Alsace, et que celui-ci ne pouvait la prévenir, ayant derrière lui les défilés de la Reuss et de l'Aar qui entraveraient ses mouvements. Mais l'archiduc aurait eu besoin d'un nombre de troupes très supérieur, puisque, dans cette supposition, il fallait tenir Zurich pour couvrir sa marche vers l'Aar, et, après avoir passé cette rivière, masquer Bâle qui restait alors sur son flanc droit. D'ailleurs une division française gardait le Rhin depuis le confluent de l'Aar à Bâle; une autre occupait un camp retranché sous cette ville. Toutes ces circonstances méritaient sérieuse réflexion.

2° *Passer la Limmat dans les environs de Baden;* cette opération n'amenait pas un succès bien éclatant; d'ailleurs les bords de la rivière présentaient, dans ces localités, des obstacles difficiles à vaincre.

3° *Partir de Zurich pour opérer directement contre l'Albis et l'Uetli.* Cette opération devait échouer contre les pentes presque inaccessibles de l'Albis, surtout depuis que les Français étaient sur leurs gardes, l'attaque du 8 juin leur ayant profité sous ce rapport.

4° *Enfin, manœuvrer par la rive gauche du lac de Zurich*, en faisant avancer simultanément toutes les troupes répandues dans les hautes montagnes, pour induire l'ennemi à dégarnir sa position centrale, ce qui aurait donné la possibilité de la forcer. Mais, depuis le St-Gothard aux bords de la Sihl, le terrain ne permet d'employer que de petits corps détachés qui, après avoir franchi ou emporté les pas

des montagnes, deviennent impuissants en sortant des gorges. Les troupes qui se seraient avancées vers la Sihl auraient dû s'approcher de la position principale de l'ennemi et auraient ainsi couru la chance d'être renversées et détruites avant que l'armée autrichienne en fût informée de l'autre côté du lac et qu'elle pût venir à leur secours; et si même les Français eussent momentanément détaché de leur position, pour tomber sur ces troupes, le centre des Autrichiens, placé à Zurich, n'aurait pas été informé de cette circonstance assez tôt pour en profiter.

Toutes ces considérations bien pesées par l'archiduc ne l'arrêtèrent point. Bien décidé à s'arrêter au dernier parti, il envoya, comme nous l'avons déjà dit, Jellachich avec 12,000 hommes dans les petits Cantons; il s'adressa en même temps à Haddik et à Suwarow pour les engager à faire coopérer à son projet les troupes que Bellegarde devait avoir laissées sur le St-Gothard. Mais dans l'intervalle, comme nous l'avons vu aussi, Suwarow avait rappelé ces troupes en Italie et il ne restait plus aux abords du St-Gothard que la brigade Strauch. Ceci renversait les projets de l'archiduc qui dut renoncer à l'offensive pour le moment; il se contenta d'envoyer à Jellachich, éloigné de tout secours, un renfort de 3 bataillons en lui enjoignant de s'arrêter dans la ligne depuis l'Aetzel par Schwytz-Altorf jusqu'au Grimsel, pour occuper les petits Cantons.

Rien d'important ne fut entrepris jusqu'au milieu d'août; nous verrons bientôt les causes de cette inaction prolongée des deux généraux en chef. — Il y eut seulement deux combats partiels qui n'amenèrent aucun résultat important, mais qu'il est cependant bon de mentionner, ne fût-ce que pour suivre l'enchaînement des faits et des événements.

Les forces autrichiennes, depuis Richterschwyl à Brunnen, consistaient en 11 bataillons et 2 escadrons, dont 1 1/2 bataillon occupait Schwytz avec 4 canons. — Lecourbe attaqua toute cette ligne, essentiellement dans le but de maintenir ses troupes en haleine.

Le 3 juillet, une colonne partit de Munzingen et passa le Rossberg;
Une 2e colonne se porta d'Unter-Egeri sur Sattel par le Jostberg;
Une 3e de Steinerberg sur Stein;
Une 4e d'Arth et de Goldau par Lauerz sur Séeven;
Enfin une 5e de Gersau sur Brunnen, protégée par une flottille.

Les premiers postes autrichiens cédèrent, mais les réserves, rassemblées par le major Etwös, repoussèrent les Français qui débouchaient en désordre de Séewen; la colonne française qui, après avoir pris Brunnen, cherchait à pénétrer sur Schwytz, fut également repoussée. Les Autrichiens avaient perdu 2 canons de montagne à Brun-

nen. Le même jour, 3 juillet, on rentra dans ses positions des deux côtés, sauf que les Français tinrent à Brunnen jusqu'au lendemain matin; ils évacuèrent cette position le 4, après avoir ruiné les ouvrages des Autrichiens et brûlé les bateaux en construction. La flottille se retira sur la rive gauche du lac, à Bauen.

Le général Bey tenait, avec 7 faibles bataillons et 1 escadron la vallée de la Reuss, depuis Altorf au pont du Diable, et entretenait ses communications avec Schwytz par des *bateaux-patrouilles* sur le lac. Les Français avaient 1 bataillon dans le Hasli, 4 près de Stanz, leur avant-garde occupant la ligne d'Engelberg, Ober-Reikenbach jusqu'à Bekenried et ayant des postes sur la rive occidentale du lac, entre Séelisberg et Séedorf. Leur flottille inquiétait continuellement le poste de Fluelen; la communication avec Schwytz était trop compromise pour que Bey ne cherchât pas à chasser les Français.

Le 29 juillet, Bey passa la Reuss à Attinghausen avec 4 à 5000 hommes, débarqua les Français de Séedorf, gagna le val d'Issi et entra sans peine à Bauen. Les Français se retirèrent sur Séelisberg; Bey voulut encore s'emparer de ce dernier point, qui lui eût procuré une communication plus courte avec Brunnen; mais il avait dû laisser plusieurs détachements pour garder les sentiers qui, des vallées de Rikenbach, Emmat et Bekenried, conduisaient sur son flanc et sur ses derrières, ensorte qu'il ne lui restait plus que 2 compagnies pour attaquer Séelisberg. Cependant il s'en rendit maître et continua sa poursuite. Mais Loison, cantonné derrière l'Aa, ayant promptement réuni sa brigade, tomba sur Bey en avant de Séelisberg et en même temps par les vallées qui partent d'Emmatten et d'Ober-Rikenbach. Les Autrichiens, rompus, se retirèrent dans le plus grand désordre, laissant 5 à 600 prisonniers, au nombre desquels était le général lui-même.

La plus grande partie de l'été s'écoula de même sur le Rhin sans aucun événement important. Les Autrichiens occupant la Forêt-Noire couvraient le flanc droit de leur armée et les convois qui s'y rendaient. Les Français conservèrent plusieurs postes sur la rive droite afin de protéger la construction et la réparation de leurs têtes de ponts et pour détourner l'attention de l'ennemi. Ils relevèrent les remparts de Vieux-Brissach et le fort de Kehl.

Les deux partis se harcelaient tous les jours par de petits combats, sur toute la ligne jusqu'aux frontières de la Suisse; le résultat de ces combats se réduisait à la conservation, de part et d'autre, des postes de chaque parti. *(A suivre.)*

DU FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

A titre de renseignements sur cette arme, nous donnons ci-dessous l'extrait d'un rapport qui a été fait en date du 15 Mars 1856 au département militaire vaudois par une commission chargée de procéder à des essais de tir. Cette commission était composée de MM. Delarageaz, conseiller d'Etat, rapporteur; Veillon Charles, conseiller d'Etat; Veillon Fréderic, inspecteur général; Borgeaud, lieutenant-colonel; Burnier, capitaine du génie. Les essais ont eu lieu seulement pendant une journée, le 9 février, à Moudon, sur un emplacement choisi par M. le lieutenant-colonel Burnand.

« La cible, dit le rapport, consistait en un panneau en planches de sapin d'un pouce d'épaisseur, de 17 pieds de longueur sur 12 pieds de hauteur.

Le point visé était donné par l'intersection de deux larges bandes noires, peintes sur le panneau.

Toute la surface du panneau était recouverte de carrés d'un pied de côté, précaution nécessaire pour relever avec facilité la position des coups touchés.

Les positions des balles qui ont porté dans la cible ont été relevées et inscrites sur un registre; ces données ont permis de les reproduire exactement à une échelle réduite — au un pour trente, soit un tiers de pouce (un centimètre) pour un pied.

Le fusil soumis à l'épreuve du tir est un fusif de munition, fusil d'infanterie de ligne de l'ordonnance de 1842, sortant des fabriques de M. Francotte à Liége; il faisait partie d'une fourniture faite à l'Etat de Vaud et avait été rebuté pour défaut dans la qualité du bois.

MM. Prélat et Burnand, lieutenant-colonel, ont adapté à ce fusil, pour leurs expériences, une mire pareille à celle du fusil de chasseurs de Vincennes. Cette hausse a servi pendant les épreuves de tir de la commission; elle est placée à 29 lignes en avant de la mire fixe, ce qui la porte à 3′ 3″ de la bouche du canon.

La balle adoptée par MM. Burnand et Prélat est de forme conique à sa partie antérieure, elle a une cannelure, ou fraisure, à peu près aux deux tiers de sa longueur, elle se termine par un cylindre d'environ 2 1/2 lignes de hauteur et du diamètre du fusil moins le vent. La partie postérieure a un évidement de forme sphérique de 2‴ 2⁗ de flèche ou de profondeur. Cet évidement se dilate par l'explosion de la poudre et constitue le forcement. Elle pèse 36 1/2 grammes.

Pour confectionner les cartouches, on enveloppe la partie cylindrique de la balle d'un papier d'une longueur suffisante pour contenir la charge, le papier est roulé deux fois sur lui-même de manière à présenter ainsi deux doubles sur tout le pourtour; il est graissé extérieurement avec une composition de cire et de suif attendu que cette double enveloppe sert de fourre à la balle ou de calepin.

Le poids de la charge était de 6 grammes, et pour ses épreuves on a fait usage de la poudre ronde fédérale n° 3.

La cartouche est très petite par la raison qu'une partie de la poudre va se loger dans l'évidement de la balle. Elle est fort simple.

Pour charger le fusil, il suffit de déchirer une partie du papier de la cartouche, de verser la poudre dans le canon, et d'y introduire ou d'y laisser couler la balle, sans la retourner, avec le surplus du papier qui lui sert d'enveloppe.

La balle est refoulée par une baguette de fusil en fer, terminée par une fraisure ogivale, dans laquelle entre l'extrémité du cône de ce projectile.

Le chargement se fait avec une grande facilité, MM. les inventeurs ont, du reste, ménagé beaucoup de vent à leur balle pour arriver à ce résultat, circonstance défavorable à la justesse du tir.

Pendant le tir on a laissé un intervalle de temps assez grand entre la fin d'une série et le commencement de la suivante, car outre le temps employé au déplacement, il a été tiré entre chaque reprise un certain nombre de coups, soit avec le fusil Correvon que la commission a soumis à une expérience de tir, soit avec un fusil de munition ordinaire qui a servi à tirer des balles sphériques, à titre de comparaison. Malgré ces alternatives de repos et de tir, la justesse du tir s'est maintenue; ce n'est qu'après le 85me coup que des déviations plus fortes que celles observées précédemment ont engagé MM. Burnand et Prélat à faire laver leur fusil.

Pour lâcher le coup, le tireur appuyait le canon du fusil sur un sac de son, placé sur un chevalet.

On a tiré :	5	balles	à 100	mètres	(333	pieds).
»	20	»	à 200	»	666	»
»	20	»	à 300	»	1000	»
»	21	»	à 400	»	1333	»
»	13	»	à 500	»	1666	»

Le tir de 500 mètres n'a pas donné de résultat concluant.

On a cherché le point moyen pour les distances de 100 mètres, 200, 300 et 400. Ce point se détermine par les conditions d'avoir autant de distances de balles au dessus qu'au dessous, et, pareillement, autant à droite qu'à gauche.

Lorsqu'une arme est bien réglée, le point moyen est extrêmement près du point visé. Il n'en est pas ainsi dans ces essais; le fusil donnait à droite : c'est ce que savait déjà MM. Burnand et Prélat et c'est par oubli que le guidon n'a pas été corrigé; il avait été déplacé la veille pour des expériences faites par un fort vent. Mais pour juger du mérite d'un système d'arme, peu importe que ces deux points soient différents; le point moyen suffit. Il est évident que c'est le seul qui soit à considérer.

En prenant le point moyen pour centre, on peut tracer le cercle qui contient la meilleure moitié des balles tirées. La surface de ce cercle est l'espace pour lequel les chances de toucher ou de manquer sont égales, en visant le centre par des points de mire bien réglés.

La grandeur de ces cercles à diverses distances et pour des armes différentes est un très bon moyen d'en apprécier la justesse relative.

RÉSULTAT DU TIR ET COMPARAISON AVEC CEUX DU FUSIL DE MUNITION.

Tir à 100 mètres (333 pieds).

Cinq balles ont été tirées à cette distance; leurs positions dans la cible ont été représentées sur des planches jointes au rapport; elles sont comprises dans un cercle de 1′ 6″ (pieds) de rayon. A cette distance le fusil de munition met la meilleure moitié de ses coups dans un cercle de 13 pouces de rayon. Quoique l'avantage en faveur du fusil Prélat paraisse assez évident, le nombre de coups est trop petit pour qu'il y ait lieu à s'appesantir sur cette comparaison ; cinq coups ne sont pas suffisants pour déterminer une moyenne sur laquelle on puisse compter.

Nous ferons cependant observer combien les coups d'une autre arme, essayée conjointement avec le fusil Prélat (représentés aussi dans les planches), sont plus écartés les uns des autres.

Tir à 200 mètres (666 pieds).

Vingt balles ont été tirées, sur lesquelles 18 ont touché le panneau et ont ainsi pu être relevées. Nous n'avons pas observé de touchés par ricochet, notre attention n'a pas été dirigée convenablement sur ce point. On a tracé sur la figure les cercles du fusil Prélat et de celui de munition qui renferme la meilleure moitié des coups tirés. Les données relatives à ce dernier sont extraites du cours élémentaire de Balistique du colonel Didion, page 42.

Le fusil Prélat met la moitié des meilleurs coups dans un cercle dont le rayon est de 2 pieds 8 pouces, tandis que le fusil de munition a besoin d'un cercle dont le rayon est de 4 pieds 9 pouces pour contenir les siens.

On voit en outre que le cercle du fusil de munition renferme 17 coups du fusil Prélat; donc la possibilité de toucher un cercle de 4 pieds 9 pouces de rayon est de 85 p. °/₀ pour le fusil Prélat, et de 50 p. °/₀ pour le fusil de munition.

Tir à 300 mètres (1000 pieds).

Sur 20 balles tirées, 16 ont touché la cible, mais 4 d'entr'elles par ricochet. Malheureusement celles-ci n'ont pas été distinguées de celles qui arrivaient directement, cette circonstance fait que le résultat du tir à cette distance présente une certaine incertitude.

Afin d'atténuer cette faute d'inattention, nous avons diminué la somme des hauteurs de 6 pieds pour chacune de ces 4 balles, soit de 24 pieds pour les 4 réunies, ce qui a baissé notre point moyen de 1′ 5 pouces et ce qui explique pourquoi les balles sont plus ramassées au dessus qu'au dessous. Le cercle renfermant la meilleure moitié des balles a 4′ 1 (pieds) de rayon, avec une erreur qui ne peut être considérable, à en juger par la position des balles.

Le fusil de munition, à 300 mètres, met la meilleure moitié des coups dans un cercle de 14′ 3 de rayon. Ce cercle embrasse un espace bien plus grand que la cible, et tellement grand que l'on peut estimer, après avoir vu le tir du fusil Prélat, que celui-ci mettrait dans un pareil cercle 19 balles sur 20, soit 95 p. °/₀ là où le fusil de munition n'arriverait qu'au 50 p. °/₀.

Aux trois distances de 100, 200 et 300 mètres, on a constamment tiré avec la

même hausse, donc avec la même ligne de mire; cette ligne de mire était déterminée par une hausse fixe de trois et demi lignes de hauteur (10^{mm} 5). Le cran de mire du fusil de munition réglementaire est de 2 1/2 lignes (7^{mm} 5).

La circonstance d'avoir tiré à ces trois distances avec la même hausse explique pourquoi le point moyen est si abaissé à cette dernière et pourquoi il y a eu autant de ricochets.

Tir à 400 mètres (1333 pieds).

Sur 21 balles tirées, 12 ont touché, desquelles 2 par ricochet; une des deux a été relevée et signalée sur la figure; l'autre est notée pour avoir ricoché très près. Sa position est certainement comprise dans le cercle de 8′ 8 contenant les 11 meilleures balles.

A 400 mètres, le fusil de munition mettrait la moitié de ses balles dans un cercle de 33′ de rayon, impossible à tracer sur le papier. On peut sans exagération affirmer que le fusil Prélat mettrait tous ses coups dans ce cercle. Etant placé vers la cible on voyait et on entendait les balles qui la manquaient, passer assez près pour permettre une pareille affirmation. La possibilité de toucher ce cercle serait de 100 p. °/₀ pour le fusil Prélat et de 50 p. °/₀ pour le fusil de munition. On a tiré à cette distance avec une hausse de 7 lignes (21^{mm}).

Tir à 500 mètres (1666 pieds).

Un premier essai n'a pas donné de résultat par suite de l'encrassement du fusil produit par un tir de 85 coups.

L'arme ayant été lavée, 13 coups ont été tirés, avec une hausse de 9 1/2 lignes (28^{mm} 5) sur lesquels 4 ont touché et 2 autres sont notés comme ayant passé très près. Il n'a pas paru utile de faire le cercle de ce tir.

Nous estimerions à 15 pieds le rayon du cercle qui renfermerait la moitié des coups sans trop risquer d'exagérer la justesse de l'arme. Il n'existe pas de donnée pour le tir du fusil de munition à cette distance.

Trajectoire.

Afin d'avoir quelques données sur la trajectoire du fusil Prélat, on a placé, après les essais à 300 mètres (1000 pieds), deux écrans en toile, l'un à 32 pieds de la bouche du canon du fusil, l'autre à 180 mètres, vers le sommet présumé de la trajectoire. Après une quinzaine de coups tirés, on a pu en relever 5 dans les deux toiles et à la cible. Le dispositif employé et le moyen de mesurage ne sont pas assez parfaits pour qu'il y eût avantage à rapporter les résultats individuels, nous nous bornerons donc au résultat moyen de ces cinq coups. Les hauteurs moyennes prises par rapport à la ligne de mire de 300 mètres sont :

à 32 pieds de la bouche du canon		4	pouces;	
à 180 mètres	(600 pieds)	»	4′ 8	»
à 300 »	(1000 pieds)	»	— 1′ 5	» (hauteur négative),

c'est-à-dire en dessous de la ligne de mire.

Ces données ont permis de faire le tracé approximatif de la trajectoire, de juger de son aplatissement et de constater que la différence dans l'aplatissement n'est pas

aussi grand qu'on se le figurait à priori ; la différence vers le sommet n'est que d'un ou d'un et demi pied.

En résumé la justesse du fusil Prélat est de beaucoup supérieure à celle du fusil de munition, et sa supériorité est considérable aux grandes distances. C'est un beau résultat, si l'on considère que MM. Burnand et Prélat ont donné beaucoup de vent à leur balle, pour faciliter le chargement, et adopté un genre de cartouche fort simple et d'un emploi facile, toutes choses importantes pour une arme de guerre et cependant défavorables à la précision du tir. La justesse de ce fusil égale, à peu près, celle des armes carabinées ; son projectile conique et allongé dépense moins de vitesse pour vaincre la résistance de l'air ; le mouvement de rotation autour de son axe de figure se continue pendant tout le trajet et annule ainsi la principale cause des déviations des balles sphériques ordinaires. Quel que soit le procédé par lequel M. Prélat a donné à sa balle ce mouvement de rotation, il n'y a pas à douter qu'il existe ; si elle tournait autour d'un autre axe, elle ferait entendre un sifflement particulier et le tir n'aurait aucune justesse ni aucune régularité.

Il ne serait possible d'obtenir un aplatissement plus considérable de la trajectoire, et qui fut notablement inférieur à celui de la trajectoire moyenne du fusil de munition, qu'en augmentant la vitesse, ce qui paraît assez difficile en conservant une charge de six grammes. C'est déjà un fait digne de remarque qu'une balle de 36 grammes reste au dessous de la balle du fusil de munition qui ne pèse que 27 grammes. »

Voici le tableau des *écoles militaires* fédérales qui auront lieu dans le courant de 1857, adopté par le Conseil fédéral :

I. GÉNIE.

a) Ecole de recrues.

Sapeurs de tous les cantons, du 10 mai au 30 juin, à *Bâle ;* pontonniers de tous les cantons, du 28 juin au 8 août, à *Brugg.*

b) Cours de répétition.

Elite.

Compagnie de sapeurs n° 1, de Vaud, du 22 septembre au 3 octobre, à *Moudon ;* n° 5, de Berne, du 16 au 27 août, à *Thoune* (école centrale) ; compagnie de pontonniers, n° 3, de Berne, du 24 août au 3 septembre, à *Thoune* (école centrale).

Réserve.

Compagnie de sapeurs, n° 7, de Zurich, du 27 avril au 2 mai, à *Zurich* ou *Eglisau ;* n° 9, de Berne, du 4 au 9 septembre, à *Thoune* (école centrale) ; n° 11, du Tessin, du 30 mars au 4 avril, à *Bellinzona.*

II. ARTILLERIE.

a) Ecoles de recrues.

Recrues de Lucerne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie et Tessin, du 22 mars au 2 mai à *Aarau.*

De Zurich, Appenzell (Rh.-Ext.), St-Gall et Thurgovie, du 29 mars au 9 mai, à *Zurich*.

De toutes les compagnies d'artillerie de parc et de montagne, du 17 mai au 27 juin, à *Lucerne*.

Du train de parc de tous les cantons, du 7 juin au 11 juillet, à *Thoune*.

De *Vaud*, Neuchâtel et Genève, du 5 juillet au 15 août, à *Bière*.

De Berne, Fribourg et Soleure, du 26 juillet au 5 septembre à *Thoune*.

b) Cours de répétition.

Elite.

Batteries d'obusiers de 24 liv., n° 1, de Zurich, du 12 au 23 mai, à *Zurich*; n° 3, d'Argovie, du 5 au 16 mai, à *Aarau*. Batteries de canons de 12 liv., n° 5, de Berne, du 15 au 26 septembre, à *Thoune*, n° 7, de Bâle-Campagne, du 29 septembre au 10 octobre, à *Bâle*; n° 9 de *Vaud*, du 31 août au 11 septembre, à *Bière*. Batteries de canons de 6 liv. n° 11, de Berne, du 15 au 26 septembre, à *Thoune*; n° 15, de Bâle-Campagne, du 29 septembre au 10 octobre, à *Bâle*; n° 21, du Tessin, du 15 au 26 septembre, à *Bellinzone*; n° 23, de *Vaud*, du 18 au 29 août, à *Bière*. Batterie d'artillerie de montagne, n° 27, du Valais, du 29 septembre au 10 octobre, à *Thoune*. Batteries de fusées, n° 29, de Berne, et n° 31, de Genève, du 29 septembre au 10 octobre, à *Thoune*. Compagnie de position, n° 33, de Berne, du 15 au 26 septembre, à *Thoune*. Compagnies de parc, n°s 37, de Lucerne, et 39, d'Argovie, du 19 au 30 mai, à *Aarau*. Train de parc de Berne, Zug, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin, du 19 au 30 mai, à *Aarau*. Train de parc de Fribourg, *Vaud*, Valais et Genève, du 13 au 24 juillet, à *Thoune*.

Réserve.

Batterie de canon de 8 liv., n° 41, de Zurich, du 11 au 16 mai, à *Zurich*. Batterie de canons de 6 liv., n° 43, de Zurich, du 18 au 23 mai, à *Zurich*; n° 45, de Berne, du 8 au 13 septembre, à *Thoune*; n° 47, de Soleure, du 8 au 13 septembre, à *Thoune*; n° 49, d'Argovie, du 11 au 16 mai, à *Aarau*; n° 51, de *Vaud*, du 18 au 29 août, à *Bière*; n° 53, de Genève, du 31 août au 11 septembre, à *Bière*. Batteries de position, n° 61, de Berne, du 8 au 13 septembre, à *Thoune*; n° 65, d'Appenzell (Rh.-Ext.), du 13 au 18 juillet, à *St-Gall*; n° 67, de Thurgovie, du 13 au 18 juillet, à *St-Gall*; n° 69, de *Vaud*, du 31 août au 11 septembre, à *Bière*. Compagnies de parc, n° 71, de Berne, du 19 au 24 juillet, à *Thoune*; n° 73, de St-Gall, du 20 au 25 juillet à *St-Gall*; n° 75 de *Vaud*, du 13 au 24 juillet, à *Thoune*.

III. CAVALERIE.

a) Ecoles de recrues.

Dragons et guides de Berne, du 29 mars au 9 mai, à *Thoune*. Dragons de *Vaud* et Fribourg, et guides de Genève et Neuchâtel, du 10 mai au 20 juin, à *Bière*. Dragons de Lucerne, Argovie, Soleure, et guides de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 18 juin au 8 août, à *Aarau*. Dragons de St-Gall, et guides des Grisons et du Tessin, du 16 août au 26 septembre, à *St-Gall*. Dragons de Zurich, Schaffhouse et Thurgovie, et guides de Schwytz, du 15 août au 26 septembre, à *Winterthur*.

b) Cours de remonte.

Du Tessin, du 19 au 28 avril, à *Bellinzone*. De Berne, du 30 avril au 9 mai, à *Thoune*. De *Vaud*, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 11 au 20 juillet, à *Bière*. De Lucerne, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 30 juillet au 8 août, à *Aarau*. De St-Gall et Grisons, du 17 au 26 septembre, à *St-Gall*. De Zurich, Shaffhouse, Thurgovie et Schwytz, du 17 au 26 septembre, à *Winterthour*.

c) Cours de répétition.

Compagnie : N° 1 de Schaffhouse, du 27 septembre au 10 octobre, à *Winterthour ;* n° 5 de Fribourg, du 23 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale) ; n° 7 de *Vaud*, du 21 juin au 4 juillet, à *Bière ;* n° 9 de St-Gall, du 27 septembre au 10 octobre, à *Winterthour ;* n° 13 de Berne, du 23 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale) ; n° 15 de *Vaud*, du 21 juin au 4 juillet, à *Bière ;* n° 17 de *Vaud*, idem ; n° 19 de Zurich, du 27 septembre au 10 octobre, à *Winterthour ;* n° 21 de Berne, du 21 juin au 4 juillet, à *Bière ;* 1/2 compagnie de guides du Tessin, n° 8, du 29 avril au 12 mai, à *Bellinzone*.

Les cours de répétition des compagnies de guides n° 3, de Bâle-Ville, de la 1/2 compagnie n° 4, de Bâle-Campagne, n° 5, des Grisons, et n° 7, de Genève, tout comme les jours de revues des compagnies de cavalerie de réserve seront indiqués plus tard.

III. CARABINIERS.

a) Ecoles de recrues.

De Berne, Unterwald et Fribourg, du 19 avril au 16 mai, à *Thoune*. Cours spécial pour les aspirants de IIe classe, du 17 au 30 mai, à *Thoune*. Recrues de *Vaud*, Valais et Neuchâtel, du 7 juin au 4 juillet, à *Moudon*. Recrues de Zurich, Zoug, Bâle-Campagne, Thurgovie, du 12 juillet au 8 août, à *Winterthour*. Recrues de Glaris, Appenzell, St-Gall, Grisons et Tessin, du 16 août au 12 septembre, à *Luziensteig*. Recrues de Lucerne, Uri, Schwytz et Argovie, du 17 septembre au 14 octobre, à *Lucerne*.

b) Cours de répétition.

Compagnies n° 3 de *Vaud*, et n° 7 du Valais, du 27 août au 5 septembre, à *Thoune* (école centrale).

Les cours de répétition des compagnies n° 1 de Berne, n° 11 de Nidwald, n° 13 de Fribourg, n° 15 d'Argovie, n° 17 de Neuchâtel, n° 23 de Schwytz, n° 25 de Fribourg, n° 31 de St-Gall, n° 33 de Berne, n° 35 de Zurich, tout comme de toutes les compagnies de réserve de numéros impairs seront indiqués sous peu.

IV. ÉCOLE CENTRALE.

Cours théorique, du 8 mars au 4 avril, à *Aarau*. Ecole d'application, du 2 août au 5 septembre, à *Thoune*.

SUITE DU SUPPLÉMENT.

2° *Réserves. — Soutiens.*

Le règlement de 1847 ne distingue point les soutiens des réserves; ces deux mots sont synonimes pour lui; il les emploie indifféremment l'un pour l'autre. — Le nouveau règlement les distingue au contraire très nettement.

Lorsqu'on détache une troupe en tirailleurs, la demie de cette troupe se déploie en chaîne, l'autre moitié forme les *soutiens,* qui se placent à 150 pas environ, derrière les extrémités de la chaîne.

Si cette troupe doit s'éloigner de son bataillon de manière à ne pouvoir pas en recevoir des secours immédiats, on détache du bataillon quelques pelotons qui forment la *réserve* de la chaîne et qui se placent derrière le centre de celle-ci, à environ 400 pas.

Les mêmes principes étaient posés dans le règlement de 1847, seulement on donnait aux soutiens, tantôt le nom de réserve, tantôt celui de soutiens; on donnait toujours à la réserve le nom de : *réserve principale.* — Il résultait de là une fâcheuse confusion de mots que le nouveau règlement a fait disparaître.

3° *Relever la chaîne.*

La chaîne se relève :

En faisant avancer les soutiens; pour cela, le commandant des soutiens les fait déployer en avançant, puis, le déploiement achevé, donne le signal : *Pour relever !* Les soutiens continuent leur marche, passent dans les intervalles de la première chaîne qui bat en retraite, est ralliée en marchant par son second rang, et vient former les soutiens de la nouvelle chaîne, etc.

En faisant retirer la chaîne sur les soutiens; les soutiens, dans ce cas, déploient de pied ferme, puis on sonne : *Pour relever !* sur quoi la chaîne reçoit l'ordre ou le signal de la retraite; elle se retire sur les soutiens, et continue à marcher jusqu'à ce qu'elle ait atteint la distance qui sépare la chaîne de ses soutiens; là elle est ralliée et forme les soutiens. — On peut déjà la rallier par son second rang tout en marchant.

D'après le règlement de 1847 lorsqu'il s'agissait de relever, le signal: *Pour relever !* précédait toujours le déploiement des soutiens. Nous venons de voir que c'est précisément l'inverse dans le nouveau règlement.

Lorsque la chaîne était relevée en faisant avancer les soutiens, le règlement de 1847 faisait rallier la chaîne relevée sur l'emplacement même qu'elle occupait; ce qui était évidemment vicieux, puisque, de cette manière, la chaîne relevée restait exposée, à rangs serrés, aux mêmes coups que lorsqu'elle était déployée.

4° *Renforcer la chaîne.*

Il s'agit ici d'une adjonction à l'ancien règlement, et elle comble certainement une lacune.

Toutes les fois qu'on fait déployer un corps de soutiens sans que ce mouvement soit suivi du signal : *Pour relever !* cela indique que le soutien doit renforcer la

chaîne. Les files du soutien avancent jusqu'au signal de: *Halte!* auquel elles s'intercalent entre les files de la chaîne. — On a soin, dans ce cas, qu'une subdivision de la réserve ou du bataillon vienne prendre la place du soutien fondu dans la chaîne.

On peut renforcer la chaîne, non-seulement en intercalant les files du soutien dans la chaîne, mais aussi en prolongeant le front de celle-ci à droite ou à gauche, au moyen de tout ou partie du soutien.

V. *Ecole de brigade.*

C'est sans contredit sur cette partie des règlements que votre pétition a exercé la plus large part d'influence. Le nouveau règlement a fait droit à toutes les critiques que vous aviez adressées au projet de 1855; il a repris plusieurs des dispositions du règlement de 1847, en a conservé quelques-unes de celui de 1855, en a modifié profondément la plupart, et par ces diverses combinaisons on est parvenu à élaborer un règlement qui a satisfait l'unanimité des membres de la commission fédérale, et qui est, dans notre opinion du moins, aussi conforme que possible aux règles d'une saine tactique. — Vous exposer les détails de ces modifications, nous entraînerait beaucoup trop loin et donnerait à notre rapport une extension que nous ne nous sentons pas le courage de lui donner pour aujourd'hui; ce rapport n'est déjà que trop long et surchargé de détails que nous ne pouvions cependant pas omettre sans manquer le but qu'on nous avait assigné. — Qu'il nous suffise donc, pour aujourd'hui, de constater le résultat de votre pétition sur cette partie des nouveaux règlements, qui vaut certainement mieux que ce que nous avons eu jusqu'ici.

En résumé, Messieurs, si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous demandions, du moins nous pouvons dire que nos vœux ont été exaucés en partie et que nous avons été les instruments de bien des modifications heureuses, de bien des améliorations apportées à ce qu'on nous proposait en 1855. A coup sûr, les règlements tels qu'ils sont aujourd'hui sont bien supérieurs à ce qu'on voulait nous donner alors; sans doute il faut faire notre deuil de l'ancien maniement d'armes auquel nous tenions; mais enfin le nouveau, il faut le reconnaître, a aussi ses avantages; au bout de quelques années, nos yeux finiront par s'y habituer, et de cette manière ses principaux inconvénients finiront par disparaître.

D'ailleurs, ces règlements sont maintenant *la loi* de l'armée, et à nous qui sommes chargés de son application il ne nous reste autre chose à faire qu'à l'étudier, à nous pénétrer de son esprit, à nous la rendre familière afin que tous, officiers supérieurs et subalternes, nous inspirions à l'armée cette confiance en ses chefs qu'il est si nécessaire qu'elle ait pour accomplir sa noble mission, qui est de garantir l'indépendance nationale ainsi que les institutions républicaines que le peuple s'est données.

Lausanne, le 25 septembre 1856. C. Veillon, *colonel fédéral.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 5 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

MARS 1857.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE. (Section vaudoise.)

RÈGLEMENTS D'EXERCICE DE 1856.

Messieurs les officiers,

Dans votre assemblée générale de l'année dernière, à Moudon, vous avez adopté les conclusions d'une pétition à l'autorité fédérale, relative aux règlements d'exercice de 1855; cette pétition demandait :

1° En 1re ligne, le retour pur et simple aux règlements de 1847 ;

2° En 2me ligne et pour le cas où la 1re proposition n'aurait pas chance de réussite, un certain nombre de modifications plus ou moins importantes aux règlements provisoires.

Votre pétition a été l'objet d'un sérieux examen de la part de l'autorité militaire supérieure, examen ensuite duquel une commission d'experts fut nommée et s'assembla à Berne, dans le courant du printemps dernier, sous la présidence du chef du département militaire fédéral. Cette commission a discuté à fond, et pendant une session de 3 semaines, les règlements proposés, et si les conclusions de votre pétition n'ont pas été adoptées dans leur ensemble, nous avons du moins la satisfaction de pouvoir vous annoncer qu'un certain nombre d'entr'elles, et des plus importantes, ont reçu un accueil favorable. Votre pétition n'a donc pas été stérile; elle a eu sa part et sa large part d'influence dans les règlements définitivement adoptés et qui sont maintenant la loi de l'armée fédérale.

Votre Comité central nous a chargé de vous exposer les principales modifications apportées en 1856 aux règlements projetés de 1855. Mais comme les règlements de 1855 ne sont guères familiers qu'aux officiers qui ont passé à une école militaire depuis leur mise en vigueur provisoire, et que la plupart des officiers qui ne sont pas dans ce cas ne connaissent encore que les règlements de 1847, nous avons été obligé, pour accomplir notre tâche, de comparer dans bien des cas les règlements définitifs non seulement à ceux de 1855, mais encore à ceux de 1847, ce qui a considérablement allongé notre travail tout en le compliquant plus que nous n'aurions voulu. La matière étant des plus ardues, nous prenons la liberté de solliciter votre attention soutenue.

Nous traiterons séparément chaque partie des nouveaux règlements :

I. *Ecole du soldat.*

La nouvelle école du soldat est arrangée de manière à pouvoir servir non seulement à l'infanterie, mais à toutes les armes. On y a ajouté des règles touchant le maniement du sabre pour la cavalerie et pour l'artillerie; on y a ajouté encore la théorie de l'escrime à la bayonnette, ainsi que le maniement d'armes du cavalier armé du sabre.

Entrons dans l'examen des détails :

a) Position du soldat sans armes.

Cette position ne comporte plus le petit doigt sur la couture du pantalon, mais *les bras pendants naturellement, les coudes près du corps, les mains sans roideur ni écartées, ni pressées contre la cuisse; leur surface intérieure tournée contre la cuisse, le grand doigt sur la couture du pantalon.*

Les autres réquisites de la position sans armes sont les mêmes qu'en 1847.

b) Principes de la marche.

Il n'y a de changé ici que les points suivants :

— Le pas accéléré est remplacé par le *pas de manœuvre,* dont la vitesse est de 115 à la minute.

— La vitesse du pas de course est portée à 160 au lieu de 150 par minute.

— Pour faire marcher la troupe par le flanc, on ne commande plus : *Par le flanc droit !* (gauche), mais : *A droite — droite ! à gauche — gauche !*

— Pour la former sur la droite ou sur la gauche par files en bataille, le commandement, d'après le règlement de 1855, est : *Sur la droite en bataille !* Le règlement de 1856 a rétabli le commandement de : *Marche !*

— Les changements de direction se commandaient, d'après le règlement de 1855 : *Tournez — droite ! tournez — gauche ! — Par files — à droite ! par files — à gauche !* — Le règlement de 1856 rétablit le commandement de : *Marche !* dans tous ces cas.

— On double les rangs par la droite comme anciennement; mais pour les doubler par la gauche, ce ne sont plus les files paires qui restent en place, mais bien les impaires, comme dans le cas précédent; seulement les files paires font un pas à gauche et un pas en arrière pour venir se placer à côté des files impaires. Ensorte que maintenant on double de la même manière par la droite que par la gauche; ce sont toujours les files impaires qui forment le 1er et le 3e rangs; ce sont les numéros impairs du premier rang qui sont chargés de conserver la distance qui doit séparer une double file de l'autre.

c) *Maniement d'armes.*

On sait que sur ce point le règlement de 1855 supprimait le port d'armes vertical, l'arme au bras, le présentez-armes et l'arme à volonté, pour remplacer tous ces temps d'exercice par le seul et unique port d'armes nouveau. Il établissait en outre la faculté de charger l'arme en partant du port d'arme ou de l'arme au pied; tout comme on pouvait croiser la baïonnette en partant du port d'armes, — de l'arme au pied, — de la position d'*amorcez !* — ou enfin de celle de : *apprêtez armes !*

Au commandement de : *Halte !* la troupe ne portait plus l'arme, comme en 1847, mais restait dans la position qu'elle avait au moment de ce commandement; seulement, si elle avait l'arme descendue, elle la reposait.

La Commission fédérale a longuement discuté toutes les questions que font naître ces diverses modifications et nous avouons que nous aimerions constater un autre résultat que celui que nous avons à signaler. Après deux longues journées de dis-

cussion, essentiellement sur le rétablissement de l'ancien port d'armes, la majorité de la commission, 5 voix contre 4, s'est prononcée contrairement à l'opinion émise par vous l'année dernière, et a maintenu le système du règlement de 1855. Toutefois elle y a apporté une modification qui a bien son importance : pour rendre les honneurs, pour recevoir le drapeau, etc., on a repris purement et simplement le port d'armes ancien ; on commande : *En parade — armes !* Si on a l'arme au pied, au commandement : *En parade — armes !* la troupe exécute ce qu'elle faisait autrefois au commandement : *Portez — armes !* c'est-à-dire le premier temps du port d'armes actuel. Si elle est au port d'armes, un temps, deux mouvement :

1er *mouvement*, redresser l'arme de manière à ce qu'elle soit appuyée perpendiculairement à l'épaule gauche, en même temps, porter vivement la main droite à hauteur de l'épaule gauche, au dessus du corps de platine, afin d'empêcher le fusil de tomber en avant au moment où on le redresse.

2me *mouvement*, rentrer la main droite dans le rang.

Au commandement : *Portez — armes !* glisser le fusil sur l'épaule, dans la position voulue.

Les partisans quand même des nouveaux règlements ont fait là une concession, bien légère sans doute, mais dont il faut cependant leur tenir compte. Il est certain que ce nouveau temps d'exercice fait disparaître en partie les inconvénients attachés au nouveau port d'armes ; la troupe se présentera bien plus convenablement pour une inspection, pour une parade, etc., dans la position de l'ancien port d'armes que sous le nouveau. Les sentinelles surtout auront ainsi un moyen facile de rendre les honneurs et qui du moins ne paraîtra pas ridicule comme celui qu'on était obligé d'employer sous le règlement de 1855 ; ce moyen n'était, à proprement parler, autre chose que l'absence de salut.

Quant à l'arme au bras, on a mis en avant que ce temps d'exercice était gênant pour la marche ; que les hommes occupant moins d'espace dans le rang, se serraient trop en marchant, ensorte qu'au moment où on commandait *halte !* ils n'avaient plus l'espace nécessaire pour porter l'arme ; on a cité l'exemple de plusieurs armées européennes qui ont abandonné ce temps d'exercice et qui s'en trouvent bien ; on a même cité le règlement français de 1831 qui interdit de marcher en bataille avec l'arme au bras, précisément parce que les hommes se serrent trop ; enfin la commission s'est transportée auprès d'un bataillon bernois qui faisait alors un cours de répétition et qui venait d'être instruit au nouveau maniement d'armes ; tous les soldats consultés ont déclaré qu'ils préféraient infiniment pour la marche le nouveau port d'armes à l'arme au bras. — Bref, la majorité de la commission s'est prononcée pour la suppression de l'arme au bras ; il en a été de même du *présentez — armes*, qu'on a jugé inutile.

Quant à l'arme à volonté d'autrefois, la commission était unanime pour le rétablissement de ce temps d'exercice, qui était reconnu comme très commode. Mais lorsqu'on a voulu essayer de l'exécuter avec le nouveau fusil de chasseur, il a fallu reconnaître que ce fusil n'était pas confectionné de manière à pouvoir être porté de

cette façon. En présence de cette fâcheuse découverte, il fallait, ou renoncer entièrement au temps de l'arme à volonté pour l'infanterie de ligne, ou établir deux espèces de mouvement d'armes pour des troupes faisant partie de la même unité tactique, un pour les chasseurs, un pour les fusiliers.

La commission n'a pas hésité à se prononcer en faveur de la première alternative ; l'ancien temps de l'arme à volonté a donc été condamné et relégué dans les vieilleries où on sera peut-être bien aise de le repêcher dans quelques années.

d) La charge et les feux.

D'après le règlement de 1847, le 8e temps de la charge consistait à porter l'arme; on n'amorçait qu'au moment de faire feu. Le règlement de 1855, confirmé sur ce point en 1856, fait *amorcer* dans le 8e temps de la charge; puis on attend dans cette position le commandement d'apprêter l'arme, qui s'exécute comme à l'ordinaire, ou bien celui de : *Portez* ou *reposez — armes !* ce qui s'exécute après avoir couvert la capsule.

Pour faire les feux, on fait apprêter l'arme en partant :

ou de la position d'*amorcez,*
ou de l'*arme au pied,*
ou du *port d'armes,*
ou de la position de : *croisez — armes !* (On ne commande plus : *croisez — bayonnettes !* mais : *croisez — armes !*)

Dans les feux en arrière, et d'après le règlement de 1855, lorsque la troupe avait fait demi-tour, le second rang devenait et était appelé premier, le premier rang devenait second ; il en était de même dans l'école de bataillon, où l'aile gauche du bataillon devenait aile droite et vice-versa. Le règlement de 1856 a abandonné cette prescription pour s'en tenir à ce qui se pratiquait autrefois, ensorte que le premier rang reste toujours premier, l'aile droite et l'aile gauche conservent toujours leur dénomination primitive.

e) Les faisceaux.

D'après le règlement de 1855 on commandait : *En pyramides — armes !* Le règlement de 1856 a abandonné cette excentricité pour en revenir au commandement de 1847.

f) L'escrime à la bayonnette a été introduite dans l'école du soldat; elle a été, croyons-nous, considérablement simplifiée et il y a lieu d'espérer que telle qu'elle est, elle remplira le but essentiellement gymnastique qu'on se propose en l'enseignant à notre infanterie. Au reste, nous devons l'avouer, nous ne nous sentons pas compétents pour discuter à fond cette matière. Qu'il nous suffise de dire que le règlement de 1856 a retranché, sur ce point, bien des choses qui figuraient dans celui de 1855 et qui ont paru inutiles.

II. *Ecole de peloton et de compagnie.*

L'école de peloton proprement dite a subi peu de modifications; voici les principales :

a) Le maniement d'armes des sous-officiers est entièrement supprimé ; les guides dans le rang et les serre-files exécutent le maniement d'armes comme le reste de la troupe, excepté toutefois que les serre-files ne croisent pas la baïonnette et que pendant la charge et les feux ils prennent l'arme au pied ;

b) Dans les feux, les guides de droite ne se placent plus sur la ligne des serre-files, mais, après avoir reculé pour laisser passer leurs chefs de pelotons, ils rentrent au premier rang, où ils exécutent les feux comme la troupe elle-même ; il en est de même du guide de gauche de la compagnie ou du peloton ;

c) On a supprimé le coup de baguette après le roulement pour l'extinction des feux ; c'est au roulement que les chefs de peloton reprennent leur place dans le rang ;

d) Le règlement de 1855 avait supprimé le mouvement rompre en colonne en arrière à droite et en arrière à gauche. Vous avez demandé, dans votre pétition, le rétablissement de cette manœuvre. La commission d'experts a tenu compte de ce vœu jusqu'à un certain point.

On a reconnu que dans certains cas on n'avait pas, en avant du front de la troupe, un espace de terrain suffisant pour rompre celle-ci en colonne, et que, dans ces cas, si on laissait subsister la lacune que vous signaliez, il faudrait commencer par faire marcher la troupe en arrière, puis, lorsqu'elle aurait par ce moyen gagné un espace de terrain suffisant en avant de son front, la rompre en colonne à droite ou à gauche, ce qui comportait deux mouvements au lieu d'un. — La Commission a senti la nécessité de faire disparaître la lacune ; mais au lieu de rétablir purement et simplement la manœuvre telle qu'elle était dans le règlement de 1847, on s'est lancé dans des complications qu'on aurait parfaitement pu éviter. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on a inventé : nous citons textuellement le § 47 du règlement de 1856 :

S'il se présente un obstacle qui empêche de rompre en avant de la ligne de bataille, on peut, exceptionnellement, former la colonne de la manière suivante :

L'instructeur commande :

1° *Peloton, à droite — droite !* (ou à gauche — gauche !)

2° *Par sections par files à droite !* (ou à gauche !)

3° *Marche !*

4° *Peloton ! — Halte ! — Front !*

Sur quoi les guides se placent aux ailes de leurs subdivisions.

S'il est nécessaire, l'instructeur commande : A gauche alignement !

On a agi d'une manière parfaitement analogue pour ce qui concerne la formation en bataille par le flanc ; on l'a rétabli de la même manière.

e) Feux de défilé.

Le règlement de 1847 admettait :

Le feu de défilé *en avançant ;*

Le feu de défilé *en retraite,* et pour celui-ci il traitait deux cas : celui où

la colonne marchait en retraite par le second rang, et celui où elle marchait par le premier rang.

Le règlement de 1855, confirmé par celui de 1856, établit :

1° *Le feu de défilé de pied ferme;* après avoir fait feu, la première subdivision part par le flanc droit, au pas de course, se forme sur la droite en bataille, derrière la dernière subdivision, et recharge ses armes; les autres subdivisions font de même.

2° *Le feu en retraite,* la colonne marchant par le second rang; s'il s'agit de défendre un défilé dans lequel cette colonne est suivie par l'ennemi, la première subdivision fait demi-tour à droite, lâche son feu, part par le flanc droit, au pas de course, longe le flanc de la colonne, et se forme en ligne par le second rang, devant la dernière subdivision, au commandement : *Par le second rang en ligne !* — *Marche !* Puis elle charge ses armes. Les autres subdivisions font successivement de même.

f) Formation et mouvements de la colonne serrée.

Le changement le plus fondamental que les nouveaux règlements aient apporté, en ce qui touche à l'école de peloton, c'est l'introduction dans cette école de tout ce qui concerne les formations en colonnes serrées.

La colonne serrée est une invention toute moderne; elle était inconnue avant le grand Frédérich; aussi est-on loin de connaître toutes les applications et toutes les combinaisons dont elle est susceptible.

On a beaucoup écrit, beaucoup discuté sur les colonnes serrées et sur leur emploi à la guerre. Les uns, frappés de la facilité avec laquelle on peut manier une troupe ainsi formée, voyant que la troupe est beaucoup plus dans la main de son chef que dans toute autre formation, ont voulu faire de la colonne serrée une espèce de panacée universelle et ont en conséquence prêché son emploi presque exclusif. — D'autres, convaincus que le feu est un des moyens les plus efficaces pour l'infanterie, soit dans l'offensive, soit dans la défensive, frappés de la grandeur des ravages causés dans ces masses profondes par les projectiles de l'artillerie, ont, sinon proscit l'emploi des colonnes serrées, du moins donné la préférence aux lignes étendues qui permettent à l'infanterie d'utiliser tout son feu et qui l'exposent beaucoup moins aux ravages de l'artillerie.

Il faut le reconnaître, la colonne serrée a ses avantages et ses inconvénients :

1° Elle donne infiniment plus de mobilité à la troupe que toute autre formation ; elle est susceptible d'application à tous les terrains;

2° Les soldats se sentant plus réunis, plus agglomérés, se croient plus forts, et la formation en colonne serrée réagit ainsi sur le moral de la troupe;

3° La première division se sentant appuyée par les autres qui la suivent immédiatement, marchera avec plus de confiance, et les subdivisions suivantes ne voyant pas les dangers qui menacent plus spécialement la tête de la colonne, marcheront, elles aussi, avec d'autant plus d'entrain et de confiance. C'est là même l'avantage le plus essentiel de la colonne; car on se ferait illusion si on pensait que le poids de la colonne est pour quelque chose dans son impulsion, et si on voulait appli-

quer ici la règle de l'augmentation des forces et des vitesses par la masse; en effet, il ne faut pas perdre de vue que la colonne se compose d'autant d'éléments qu'il y a d'hommes dans son sein, et que ces hommes ne sont pas liés entr'eux de manière à ne former qu'un seul et unique tout. La colonne n'est point une machine dans la propre acception du mot, c'est une *machine morale* pour ainsi dire, qui vit de l'impulsion que sa propre formation donne aux parties qui la composent;

4° Un autre avantage de la colonne serrée, avantage, comme l'autre, moral plutôt que physique, c'est que la troupe formée en bataille qui reçoit la charge d'une colonne, voit sa confiance ébranlée et lâche pied ordinairement avant que la colonne l'ait abordée. — Cependant, il ne faut pas trop compter sur cet avantage, car on a vu, dans les campagnes d'Espagne et du Portugal, l'armée anglaise résister avec avantage, en ligne de bataille, à des charges vigoureuses de colonnes serrées. Les Anglais avaient pour méthode de combat de laisser approcher les colonnes, puis de les recevoir à bonne portée par un feu de mousqueterie bien nourri; en même temps, ils jetaient sur les deux flancs des colonnes qui s'avançaient à la charge des masses de tirailleurs qui amenaient ordinairement le désordre et la confusion dans les colonnes assaillantes, bientôt forcées de se retirer non sans essuyer de grandes pertes. Il est vrai que l'infanterie anglaise, alors comme aujourd'hui, était douée d'un sang-froid et d'une tenacité qu'on ne trouve dans aucune autre armée européenne.

Les Anglais avaient une autre méthode pour défendre une hauteur; ils ne plaçaient point leur infanterie de ligne sur la crête de la hauteur, mais en arrière, à 50 ou 80 pas, et de manière à ce que cette infanterie fût entièrement à l'abri des coups de l'ennemi; puis ils garnissaient les gradins de la position par des nuées de tirailleurs chargés de harceler les colonnes lorsqu'elles se présentaient. Les Français attaquaient ces positions avec l'entrain qu'on leur connaît; mais leurs colonnes, harcelées par les tirailleurs pendant leur ascension, arrivaient au haut de la rampe plus ou moins essoufflées, et elles étaient reçues par une décharge de mousqueterie tirée à coup sûr, et ensuite de laquelle l'infanterie de ligne anglaise s'élançait immédiatement à la charge. Il était bien rare que les colonnes pussent résister à cette double attaque.

On voit par ces exemples que la colonne serrée est loin d'être sans inconvénients. Quoiqu'il en soit, c'est encore le moyen le plus sûr et, pour ainsi dire, le seul à employer, par exemple, pour attaquer une position, pour aborder vigoureusement l'ennemi, car il est évident qu'un chef, quels que soient d'ailleurs ses qualités et son mérite, ne pourra pas donner à une ligne déployée l'impulsion nécessaire à la réussite de l'attaque; tandis qu'il pourra électriser sa ou ses colonnes qui sont, pour ainsi dire, groupées sous sa main.

Il est bien d'autres cas encore où l'emploi de la colonne sera avantageux; nous ne voulons pas les énumérer ici, cela nous entraînerait bien au delà des limites de notre travail; qu'il nous suffise d'avoir attiré votre attention sur la formation en colonne et sur la manière dont elle agit.

Maintenant, comment composera-t-on les colonnes pour les lancer sur l'ennemi? (nous ne parlons point des colonnes de route, mais seulement des colonnes de manœuvre.)

Autrefois, on partait de l'idée fausse que plus une colonne était nombreuse, plus elle était pesante et par conséquent plus aussi son choc devait être redoutable. Aussi a-t-on vu lancer sur l'ennemi des colonnes de 10 ou 12 bataillons de profondeur. On a même vu à la bataille de Waterloo l'un des corps du maréchal Ney rangé sur 3 colonnes de 12 bataillons chacune, les bataillons déployés et placés les uns derrière les autres à 6 pas de distance. — Certains auteurs attribuent même à cette formation vicieuse le peu de succès qu'obtinrent les premières attaques de Ney contre le plateau du Mont St-Jean.

En examinant la chose de plus près, on a réfléchi que le choc n'était donné, en dernière analyse, que par le premier rang de la première subdivision, et que quelque fut le nombre des subdivisions qui venaient après celle-là, ce nombre n'ajoutait rien à l'effet physique du choc. D'un autre côté, on a vu par l'expérience de la guerre que ces colonnes profondes étaient exposées à des ravages affreux de la part de l'artillerie ennemie qui les prenait ordinairement de front et d'écharpe et qui y creusait de profonds et sanglants sillons. Enfin, on n'a pas tardé à comprendre que des masses pareilles devaient nécessairement être lourdes à manier et que dès lors elles ne présentaient plus les avantages de la formation en colonne.

Aussi est-on maintenant généralement d'accord sur ce point de tactique, c'est que les colonnes de manœuvre ne doivent pas être plus fortes d'un bataillon; ce sont des masses de cette force qui présentent le maximum des avantages de la formation en colonne serrée. Sans doute on formera souvent, même sur un champ de bataille, des colonnes plus nombreuses, ainsi lorsqu'il s'agira de verser des troupes d'une aile dans une autre, etc. Mais pour lancer ses troupes sur l'ennemi, on les formera en colonne d'un bataillon au plus. Il sera même souvent avantageux de fractionner un bataillon en deux ou trois colonnes, selon les circonstances, pour avoir une réserve, pour couvrir une position importante pendant qu'on en attaque une autre, etc.

Tout ce que nous venons de dire sur la colonne n'a d'autre but que de faire sentir toute l'importance de cette formation, et la nécessité qu'il y a à ce que la troupe se familiarise avec elle et avec les divers mouvements qu'elle comporte. Aussi, est-ce avec plaisir que nous avons vu introduire dans l'école de peloton tout ce qui concerne le mécanisme de cette formation. De cette manière, la troupe sera exercée aux formations en colonne déjà pendant son instruction sur l'école de peloton; mais lorsqu'on passera à l'instruction de l'école de bataillon, il faudra encore l'exercer à ces mêmes formations; la troupe aura donc double occasion de revenir sur la formation qui nous occupe, et à laquelle elle ne saurait être trop exercée. En effet, ployer sa troupe en colonne serrée, la faire marcher dans cet ordre pour ensuite la déployer ou la former en carré, c'est là presque toute la tactique moderne de l'infanterie, et pour qu'une troupe puisse être envisagée comme bien instruite, il faut

qu'elle soit en état de faire toutes ces manœuvres sans la moindre difficulté ni arrêt, et pour ainsi dire machinalement.

Le règlement de 1856 a maintenu cette innovation, il l'a même complétée en ajoutant à l'école de peloton tout ce qui concerne les changements de direction en masse.

Si nous entrons dans les détails des formations et déploiements des colonnes serrées, nous verrons que les règlements nouveaux posent un principe qui ne se retrouve pas dans le règlement de 1847; les ploiements en colonne ont lieu, dans la règle, sur une des subdivisions (sections, pelotons ou divisions) des ailes, tout comme le déploiement a lieu sur la tête de la colonne. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on forme une colonne ou qu'on la déploie sur une subdivision de l'intérieur. (Nous ne parlons pas ici de la colonne d'attaque, qui a ses règles particulières que nous trouverons dans l'école de bataillon.) Ce principe peut avoir son utilité, surtout en ce qui concerne les déploiements, car il donne à ceux-ci une base fixe, ce qui n'a pas lieu lorsque le déploiement s'exécute sur une subdivision de l'intérieur. Il est donc justifié, d'autant plus qu'il n'est point posé comme règle absolue, et qu'il comporte les exceptions que pourront nécessiter les circonstances ;

g) Signalons en passant quelques changements de détail apportés à l'ancien règlement de 1847 :

— Lorsqu'on met en marche une colonne ouverte, les chefs des subdivisions ne répètent plus le commandement de : *Marche !* Ils ne répètent pas davantage celui de : *Halte !* lorsqu'on arrête la colonne.

— Le règlement de 1855 commandait le déploiement :

Sur le premier peloton (section, division) *déployez !*

Celui de 1856 ajoute : *la colonne !*

— Enfin le règlement de 1856 prévoit le cas où une compagnie isolée devrait prendre une disposition contre une attaque de cavalerie. Dans ce cas, elle forme le carré d'après les principes posés dans l'école de bataillon, ou elle forme le groupe d'après les principes de l'école d'infanterie légère.

III. *Ecole de bataillon.*

La seule modification un peu profonde et fondamentale apportée à cette partie de nos règlements en 1855, portait sur le carré. Mais avant d'aborder cette matière, il est bon d'énumérer en passant quelques modifications de détail portant sur d'autres points :

1° *Formation du bataillon.*

a) L'une des deux compagnies de chasseurs est ordinairement destinée à faire le service de tirailleurs; elle se place par pelotons derrière les ailes du bataillon. L'autre compagnie doit être, dans la règle, placée à la gauche du bataillon. Si par exception, elle est placée à la droite, ses deux pelotons sont désignés : 1er *et* 2d *pelotons de chasseurs,* et le premier peloton de fusiliers prend le N° 1 du bataillon.

b) Les guides généraux ne sont plus choisis d'une manière spéciale; les fonc-

tions en sont remplies par le guide de gauche de la première section du premier peloton, et par le guide de droite de la deuxième section du dernier peloton du bataillon; ces guides reçoivent des guidons. — Dans l'école de brigade, lorsque les bataillons sont formés en masse, les guides généraux se placent derrière les ailes extérieures de la première division, dans le rang des serre-files.

c) Le règlement de 1855 avait passé sous silence la formation en parade et le défilé; celui de 1856 rétablit le tout.

d) Lorsque le peloton qui va au drapeau est forcé par les accidents du terrain de marcher par le flanc, il doit le faire à *rangs doublés.*

2° *Alignement du bataillon.*

Si on prend un alignement général sur le centre, les chefs de peloton de l'aile droite ne se portent plus à la gauche de leurs pelotons; ils restent en place et alignent le peloton placé à leur droite. Ainsi, le premier peloton est aligné par le chef du second, le second par le chef du troisième et ainsi de suite. L'aide-major continue à aligner le peloton du drapeau.

3° *Maniement d'armes.*

A rangs ouverts, la série des commandements est la même que dans l'école de peloton; à rangs serrés le commandant suit la série qui lui convient.

4° *Les feux.*

Tous les guides de droite du bataillon et le guide de gauche du dernier peloton restent dans le rang et exécutent les feux avec la troupe. Il en est de même des hommes de la garde du drapeau placés à la droite et à la gauche de celui-ci; l'homme placé derrière le porte-drapeau reste l'arme au pied.

5° *Formation en bataille.*

Le règlement de 1855 avait supprimé les formations en bataille *par inversion;* le règlement de 1856 en rétablit la possibilité.

6° *Formation en colonne serrée.*

Dans la règle, lorsqu'il y a plus de trois compagnies réunies, la colonne serrée se forme par *divisions;* s'il y a trois compagnies ou moins, elle se forme normalement par pelotons.

7° *Colonne d'attaque.*

Le règlement de 1855 avait statué que le guide se prenait ordinairement au centre, et qu'en tout cas il devait être pris au centre au moment d'une attaque à la baïonnette. — Le règlement de 1856 en est revenu purement et simplement à ce qui existait en 1847, c'est-à-dire que le guide se prend *habituellement* à gauche.

Le nouveau règlement prévoit le cas de formation en colonne d'attaque d'un demi-bataillon; il suppose que ce demi-bataillon aura toujours au moins la demi de sa compagnie de chasseurs détachée en tirailleurs; dans ce cas, la colonne d'attaque se forme sur les 2e et 3e pelotons qui forment la première division de la colonne; les 1er et 4e forment la seconde, et le peloton de chasseurs, s'il ne forme pas le soutien de la chaîne, se place dans la colonne, derrière le 1er ou le 4me peloton.

8° *Serrer en masse et reprendre les distances.*

Lorsque la colonne est déjà en marche, on commande simplement : *En masse serrez la colonne !* C'est à ce commandement que le chef de la première subdivision l'arrête. On a supprimé dans ce cas le commandement de *marche!* que prescrivait le règlement de 1847.

Lorsqu'il s'agissait de reprendre les distances par la tête de la colonne, si le front des subdivisions n'était pas étendu, les officiers ne pouvaient jamais mettre leurs subdivisions en mouvement au moment opportun, parce que le commandement qu'ils avaient à prononcer était trop long ; ainsi, le chef de bataillon commandait :

Par la tête de la colonne prenez les distances ! puis le chef du premier peloton :

Premier peloton en avant !

Guide à gauche !

Marche !

Les chefs des pelotons suivants se servaient successivement des mêmes commandements ; mais le commandement de *marche !* arrivait presque toujours trop tard et lorsque le peloton précédent avait gagné au-delà de la distance voulue.

Voici les commandements du règlement de 1856 :

Le commandant :

1° *Par la tête de la colonne, prenez les distances !*

2° *Guide à gauche !*

Les chefs de peloton successivement :

Premier peloton ! (2me, 3me, etc.).

Marche !

9° *Changement de direction par le second rang.*

Le nouveau règlement autorise ces changements de direction, qui ont lieu d'après les mêmes règles et les mêmes commandements que par le premier rang. — Le règlement de 1847 se taisait entièrement là-dessus.

10. *Marche en bataille.*

Plusieurs différences à signaler :

a) L'aide-major ne se porte plus devant le drapeau pour jalonner la direction. Le commandant prend un point de direction par-dessus la tête du porte-drapeau et le lui désigne.

b) L'adjudant ne marche plus à six pas à gauche du porte-drapeau, mais à deux pas en dehors de l'aile gauche, c'est-à-dire, à sa place de bataille.

c) Les guides généraux ne sortent plus.

d) Passage d'obstacle en marchant en bataille.

Le peloton qui rompt se porte *au pas de course* derrière le peloton voisin, du côté du centre du bataillon, et marche en colonne serrée derrière ce peloton. Pour rentrer en ligne, les pelotons rompus le font également au pas de course. Tout cela avait lieu au pas accéléré sous le règlement de 1847.

Si c'est le peloton du drapeau qui a rompu, lorsqu'il rentre en ligne, la direction

est indiquée au porte-drapeau par le commandant et non par l'aide-major, comme cela avait lieu sous le règlement de 1847.

11° *Marche par le flanc.*

On commande : *A droite ! — droite ! — A gauche ! — gauche !*

L'aide-major ne se place plus à six pas du chef du premier peloton, mais à deux pas. — L'adjudant ne se place plus à hauteur et six pas à gauche du peloton du drapeau, mais à deux pas à gauche du guide de gauche du dernier peloton.

Enfin, lorsque la marche par le flanc de tout le bataillon doit se prolonger un peu, elle doit avoir lieu à rangs doublés. — Ce principe, très important, était déjà posé dans le règlement de 1847 ; mais il y était sous forme d'observation.

12° *Disposition contre la cavalerie. — Le carré.*

C'est ici que l'école de bataillon de 1855 avait apporté le changement le plus fondamental ; mais c'est aussi ici qu'elle a reçu le plus rude échec en 1856.

La question du carré a été longuement discutée dans votre pétition de l'année dernière, et vous avez surabondamment fait ressortir les vices de la nouvelle théorie ; nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de revenir sur cette discussion. La commission fédérale unanime a repoussé, comme vous, le carré de 1855.

Mais par quoi le remplacer ? Là était la vraie difficulté ; quelques membres de la commission penchaient pour revenir purement et simplement au carré de 1847, mais ils n'avaient pas la majorité, et leurs adversaires ont fait valoir des arguments qui, il faut le reconnaître, n'étaient pas sans valeur. — Le carré de 1847, disaient-ils, n'était réellement bon que lorsque la colonne était composée de six divisions ; il offrait alors dans son intérieur un espace suffisant pour tous les hommes hors rang, tambours, musique, sapeurs, petit état-major, officiers montés. — Mais lorsque ce carré était formé sur cinq divisions, ce qui est le cas le plus ordinaire, puisque l'une des divisions de chasseurs sera ordinairement détachée en tirailleurs, l'espace vide n'était plus suffisant et les faces latérales ne présentaient pas un front assez étendu. D'ailleurs, ajoutaient-ils, la formation du carré de 1847 ne trouvait plus son application dès que le bataillon était réduit à quatre compagnies ou moins ; elle était absolument inapplicable à un demi bataillon.

Ces raisons, qui ne sont pas sans valeur, étaient celles de la majorité, il a donc fallu chercher autre chose que le carré de 1847 et voici ce que l'on a trouvé de mieux :

a) Si la colonne est forte de six divisions.

La première division marche de quatre à six pas devant elle ; les divisions paires, 2e, 4e et 6e, serrent sur les impaires ; la 3e division rompt par pelotons à droite et par pelotons à gauche, les pelotons de la 4e suivent le mouvement ; ces deux divisions forment ainsi les faces latérales ; les 5e et 6e divisions ferment le carré et font demi-tour à droite. — Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette formation que le règlement décrit d'une manière parfaitement claire et que l'on peut d'ailleurs facilement se représenter.

Ce carré a quatre rangs sur toutes ses faces ; la *face d'avant* est formée par les

1re et 2e divisions; la *face d'arrière,* par les 5e et 6e; la *face de droite,* par les 5e et 7e pelotons placés l'un derrière l'autre; la *face de gauche* de même, par les 6e et 8e pelotons. Il présente exactement la même forme que celui de 1847 lorsqu'il était sur six divisions, avec cette différence toutefois, que ses faces latérales ne sont pas, comme celles de l'ancien, coupées en deux portions par les chefs et les guides de droite de la 4e division. Il y a encore cette différence de détail, c'est que, à la face de droite, les guides de droite des 5e et 6e divisions entrent dans le rang de cette face, derrière les guides de droite des 5e et 7e pelotons, et à la face de gauche les guides de gauche de ces mêmes 5e et 6e divisions entrent dans le rang derrière les guides de gauche des 6e et 8e pelotons.

6° Si *l'une des compagnies de chasseurs est détachée en tirailleurs,* le carré se forme de la même manière, avec cette différence que, dans ce cas, la face d'arrière n'a que deux rangs de profondeur, étant formée seulement par la cinquième division. C'est bien certainement un inconvénient, mais les cas où la cavalerie ennemie pourra aborder les faces d'arrière de nos carrés seront rares, car on a ordinairement une deuxième ligne, et il faudrait que la cavalerie ennemie bravât les feux de celle-ci, pour arriver sur nos faces d'arrière. Quoi qu'il en soit, le règlement a cherché à remédier le plus possible à la faiblesse de cette face et il y est parvenu, voici comment: Nous avons, dans la supposition qui nous occupe, une compagnie de chasseurs détachée en tirailleurs; au moment où il devient nécessaire de former le carré, la chaîne et ses soutiens doivent se retirer le plus promptement possible sur le bataillon; les soutiens étant plus rapprochés, arriveront les premiers; ils entrent dans le carré par les angles postérieurs et se tiennent à la disposition du commandant qui peut les placer comme troisième rang de la face d'arrière, ou les garder comme réserve pour parer aux éventualités qui pourraient se présenter. — Les chasseurs qui formaient la chaîne arrivent après les soutiens, et se placent en se ralliant, aux angles postérieurs du carré et de manière à les couvrir. Si les soutiens n'arrivent pas assez tôt pour entrer dans le carré, ils peuvent former un rang devant le second rang de la cinquième division qui a fait face en dehors.

L'avantage d'avoir une réserve dans l'intérieur du carré nous paraît compenser amplement l'inconvénient de n'avoir que deux rangs à notre face d'arrière.

c) Si le bataillon est fort de cinq compagnies seulement, et qu'une de ces compagnies soit détachée en tirailleurs, le carré se forme d'après les mêmes règles, mais dans ce cas la face d'avant est seule à quatre rangs de profondeur, les autres n'en ont que deux. — Les chasseurs forment la réserve, comme dans le cas précédent.

d) Carré de demi-bataillon.

Les demi-bataillons, comme nous l'avons vu, se mettent en colonne par pelotons; ils forment le carré comme les bataillons. Le premier peloton avance de quelques pas; le second serre sur le premier; le troisième converse à droite, le quatrième à gauche, l'un et l'autre serrent vivement du côté de la tête. Le chef du cinquième peloton fait mettre trois ou quatre files de droite et trois ou quatre files

de gauche en arrière, afin de pouvoir entrer dans l'intérieur du carré, où il forme la réserve. Le sixième peloton ferme le carré et fait demi-tour à droite.

Si l'un des pelotons est détaché en tirailleurs, le sixième, par exemple, le carré est fermé par le cinquième peloton et les tirailleurs entrent dans l'intérieur du carré pour y former la réserve, ou renforcent les angles, etc.

e) Le nouveau règlement prévoit le cas où un bataillon déployé, surpris par une attaque de cavalerie, doit immédiatement former le carré. Dans ce cas on commande :

1° *Formez le carré, sur les 5e et 6e pelotons :*
2° *A droite et à gauche — droite — gauche !*
3° *Pas de course ! — Marche !*

Tous les pelotons partent comme s'ils devaient former la colonne d'attaque et se forment immédiatement en carré ; c'est-à-dire que les 4e et 7e pelotons serrent immédiatement sur les 5e et 6e ; le 3e et le 2e viennent former la face de droite, les 8e et 9e la face de gauche, les 1er et 10e la face d'arrière. Les chasseurs se conduisent comme il a été expliqué pour le carré ordinaire.

f) Les feux.

Les feux en carré ont toujours lieu par rangs et à commandement ; le règlement de 1856 enjoint même d'une manière positive aux officiers de tenir la main et de faire tous leurs efforts pour que le feu ne dégénère pas en feu de files.

Pendant que les 3e et 4e rangs font feu, les hommes des deux premiers rangs se baissent en ployant les jarrets, appuyant le talon de la crosse à terre, entre les deux pieds, l'avant-bras gauche appuyé sur la cuisse gauche. Le règlement prescrit d'ailleurs de ne commencer le feu que lorsque la cavalerie ennemie est assez rapprochée pour que le feu ait un résultat assuré, c'est-à-dire à environ 50 pas.

Dans les carrés dont une ou plusieurs faces sont sur deux rangs, si le feu est commandé en même temps à une face à quatre et à une autre à deux rangs, au commandement de : *Troisième et quatrième rangs, joue !* etc., c'est le rang intérieur de la face à deux rangs qui exécute ce qui est prescrit, dans le commandement, pour le troisième et le quatrième, tout comme c'est le premier rang de cette même face qui exécute ce qui est prescrit pour le premier et le second rang, avec cette différence toutefois, que dans les faces à deux rangs le premier ne se baisse pas au moment où le second rang tire.

g) Pour faire marcher le carré, les commandements du chef de bataille sont les mêmes qu'anciennement. Le guide se prend également au centre, si on marche par les faces d'avant ou d'arrière ; mais si on marche par la face de droite, le guide se prend à gauche ; il se prend à droite lorsqu'on marche par la face de gauche.

Les chasseurs qui se trouvent aux angles suivent le mouvement du carré auquel ils sont attenants.

h) Pour rompre le carré, on le met face en avant, puis on commande : *Formez la colonne !*

La première division marche huit pas, la deuxième trois pas en avant. Les chefs

des 5e et 6e pelotons mettent ceux-ci par le flanc, du côté de la tête du carré, puis le 5e fait par files à gauche, le 6e par files à droite ; lorsqu'ils se sont rejoints, leurs chefs les arrêtent et les remettent de front.

Les chefs des 7e et 8e pelotons font mettre, celui du 7e quatre files de gauche, celui du 8e quatre files de droite en arrière, puis font marcher leurs pelotons à la rencontre l'un de l'autre, comme les deux précédents, les arrêtent et les remettent de front.

Le chef de la 5e division la fait marcher en avant de quelques pas et l'arrête lorsqu'il a à peu près sa distance.

Après ces diverses opérations, le chef de bataillon fait mettre les guides de gauche sur la direction et fait aligner les divisions à gauche.

k) Carré en masse. On commande :

Carré en masse !

Face en dehors !

La formation a lieu du reste d'après les mêmes règles qu'en 1847 ; seulement le règlement de 1856 recommande aux chefs des subdivisions de la colonne de les faire serrer à une distance même plus courte que celle prescrite pour la colonne serrée ordinaire, surtout lorsque le front des subdivisions est peu étendu, car sans cette précaution il n'y aurait pas assez de monde dans l'intérieur de la colonne pour boucher les intervalles et fermer les faces latérales du carré en masse.

Le carré en masse peut aussi être formé par un bataillon déployé ; il se forme sur l'une des divisions des ailes et au pas de course.

l) Enfin, le nouveau règlement prévoit le cas où un bataillon serait surpris par une brusque attaque de cavalerie, au moment où il se déploie, ou bien au moment où il forme la colonne ; dans ce cas on doit faire former le groupe à chaque subdivision, d'après les principes de l'école d'infanterie légère.

13e Formation d'un bataillon en chaîne et ralliement. — Fonctions spéciales des compagnies de chasseurs auprès de leurs bataillons.

Tout ce qui concerne ces matières a été tiré de l'école d'infanterie légère de 1847 et transporté dans la nouvelle école de bataillon, avec quelques développements. — Les principes sont les mêmes qu'en 1847, seulement ils sont exposés et développés avec plus de clarté et de méthode dans le nouveau règlement. Ici encore, il y a quelques différences de détail que nous allons signaler.

Lorsqu'un bataillon en ligne de bataille doit se déployer en tirailleurs, les subdivisions désignées pour former la chaîne se déploient à droite, à gauche ou sur le centre, mais *toujours en avançant*, d'après le nouveau règlement. — La règle générale de l'ancien règlement était ici le déploiement de pied ferme.

Lorsque la compagnie de chasseurs placée derrière un bataillon doit sortir pour couvrir celui-ci par une chaîne, le premier peloton marche par le flanc droit, le second par le flanc gauche ; ils continuent à marcher de la sorte jusqu'à ce qu'ils aient entièrement dépassé l'aile droite et l'aile gauche du bataillon, puis ils font, celui de droite par le flanc gauche, celui de gauche par le flanc droit ; arrivés à

hauteur du front du bataillon, la demie du peloton de droite se déploie par la gauche, la demie du peloton de gauche par la droite; ils forment ainsi la chaîne à 200 ou 300 pas en avant du bataillon; les deux portions de pelotons non déployées restent à rangs serrés derrière les ailes de la chaîne comme soutiens. — L'ancien règlement faisait sortir les chasseurs, ceux de la droite par le flanc droit et par files à gauche, ceux de la gauche par le flanc gauche et par files à droite; les deux pelotons se déployaient *en ligne* à gauche et à droite.

La méthode du nouveau règlement vaut mieux, parce qu'elle donne la certitude que les ailes du bataillon seront débordées ou dépassées par les ailes de la chaîne, ce qui n'était pas le cas avec la méthode de 1847.

14° *Formation en parade et défilé.*

D'après le règlement de 1855 il n'y avait plus de formation en parade; le règlement se taisait également sur les formes à suivre pour défiler. — Le règlement de 1856 rétablit le tout, en prenant pour base les dispositions de 1847 avec de très légères modifications.

IV. *Ecole d'infanterie légère.*

Cette partie du règlement de 1855 repose sur les mêmes principes que celui de 1847, mais il est mieux fait, plus clairement déduit; il est fait surtout beaucoup plus au point de vue pratique. C'est d'ailleurs ce que votre pétition de l'année dernière reconnaissait déjà. Il a été maintenu par celui de 1856 avec quelques modifications de rédaction qui sont sans importance et qui ne doivent pas nous arrêter. Nous nous bornerons à signaler quelques différences existant entre le règlement tel qu'il est aujourd'hui et celui de 1847.

1° *Mouvement des chaînes.*

Les signaux ont la même signification dans les deux règlements, sauf en ce qui concerne les mouvements à droite et à gauche.

D'après le nouveau règlement, au signal: *Mouvement à droite!* (gauche) les files de la chaîne font demi à droite (ou à gauche) et marchent dans la direction indiquée jusqu'à ce qu'on sonne *halte!* ou *en avant!* ou *en retraite!*

S'il s'agit de faire marcher la chaîne par son flanc droit ou gauche, son commandant fait sonner: *Garde à vous!* puis il fait placer les files les plus rapprochées de lui dans la direction voulue, le reste de la chaîne imite ce mouvement et tous marchent par le flanc dans la direction indiquée.

Ainsi donc le signal: *Mouvement à droite!* signifie *oblique à droite;* le signal: *Garde à vous!* accompagné du mouvement de par le flanc droit des files les plus rapprochées du commandant, signifie: *Par le flanc droit!* C'était précisément l'inverse dans le règlement de 1847.

Pour exécuter la marche par le flanc de la chaîne, l'homme du second rang de chaque file rejoignait, suivant l'ancien règlement, son chef de file et marchait coude à coude avec lui. — Suivant le nouveau règlement les deux hommes ne se réunissent plus, ils marchent chacun à la place qu'il occupe dans la chaîne.

(Voir la suite aux pages 95 et 96 du numéro de ce jour.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 6 23 Mars 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Conférences d'Arau. — Observations sur le service des gardes. — Circulaire et protocoles du Comité de la Société militaire fédérale. — A propos des officiers d'armement. — Correspondance. — Chronique.**

ADRESSE DE LA RÉUNION D'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL

QUI A EU LIEU A ARAU LES 15, 16 ET 17 FÉVRIER,

AU HAUT CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE[1].

Très honoré M. le Président de la Confédération,

Très honorés MM. les conseillers fédéraux.

INTRODUCTION.

Lorsque les troupes mises sur pied en décembre de l'année dernière eurent été licenciées, les officiers supérieurs de l'armée fédérale qui avaient été de service dans la campagne furent invités à présenter un rapport sur les observations qu'ils avaient eu l'occasion de faire et sur les améliorations qu'il serait opportun d'apporter à notre organisation militaire.

Cette invitation engagea un certain nombre d'officiers à se réunir

[1] Cette adresse forme une brochure, en allemand, d'une quarantaine de pages, dont nous donnerons *in extenso* la traduction. Comme on pourra le voir, elle tend à introduire de notables améliorations dans notre militaire, mais aussi quelques changements fâcheux.

Les décisions que nous avons déjà données, d'après le *Schweizerbote*, étaient en grande partie ou fautives ou incomplètes : nous aurions aimé qu'il en eût été ainsi de celles surtout qui portent sur le remaniement projeté de l'habillement des troupes; mais il n'est que trop vrai qu'on pense de nouveau à remettre en question l'uniformité de l'armée fédérale. Nous le regrettons vivement pour notre part, et nous nous y opposerons dans la juste mesure qui conciliera notre conviction avec la déférence due aux officiers distingués qui assistaient à la réunion d'Arau ; dans l'examen spécial que nous ferons des propositions émises, nous espérons faire ressortir facilement le peu de profit et les nombreux inconvénients qu'il y aurait à bouleverser notre système actuel d'habillement et d'équipement. Ce point de vue à part, nous saluons avec une vive sympathie les autres propositions et nous souhaitons qu'elles trouvent auprès des autorités fédérales le bon accueil qu'elles méritent.

pour s'occuper des observations que leur avait suggérées la dernière levée de troupes. Tel était le but de la conférence qui se tint à Arau les 15, 16 et 17 février, et à laquelle assistaient les officiers suivants:

Colonels fédéraux.

MM. Zimmerli, David, de Brittnau (Argovie); — Egloff, Jean-Conrad, de Tägerweiler (Thurgovie); — Frei, Frédéric, de Brugg (Argovie); — Ziegler, Edouard, de Zurich; — Fischer, Adolphe, de Reinach (Argovie); — Müller, Henri, de Rheinfelden (Argovie); — Frei, Auguste, d'Aarau; — Ott, Jean, de Zurich; — Letter, Fréd.-Joseph-Michel, de Zug; — Schwarz, Samuel, de Brugg (Argovie); — de Salis, Jaques, de Jenins (Grisons).

Lieutenants-colonels fédéraux.

MM. Kern, Frédéric, de Bâle; — Locher, Jaques, de Zurich; — Herzog, Jean, d'Aarau; — Suter, Jean-Rodolphe, de Zofingen; — Schmidlin, Théodore, d'Aarau.

Majors fédéraux.

MM. Wolff, Jean-Gaspard, de Zurich; — Wydler-Guillaume, d'Aarau; — Erismann, François, de Brestenberg (Argovie).

M. Emile Rothpletz, d'Aarau, capitaine fédéral d'état-major d'artillerie, remplissait les fonctions de secrétaire.

Cette réunion d'officiers d'état-major fédéral a maintenant, très honorés Messieurs, l'honneur de vous présenter sous forme de propositions les résultats de ses délibérations.

Ces propositions ont essentiellement en vue les expériences faites pendant la campagne qui vient de se terminer. Ceci explique pourquoi nous ne parlons pas ici de plusieurs innovations qui seraient certainement bien accueillies, grâce à l'impulsion donnée à notre organisation militaire par les derniers événements et sur lesquelles d'ailleurs nous pourrons toujours revenir lorsque l'occasion s'en présentera. Le vif intérêt que porte le peuple au perfectionnement de notre organisation militaire, et surtout votre haute sollicitude, à laquelle l'armée doit de si nombreux progrès, nous permettent de ne pas motiver longuement nos propositions.

Nous nous bornerons donc à justifier brièvement celles des innovations proposées par nous qui sont les plus importantes ou dont il a été le moins souvent question, et à mentionner en général les principes qui ont présidé à nos délibérations.

Le premier devoir d'un Etat est de conserver son existence et son indépendance. C'est par l'armée seule qu'au moment du danger il peut satisfaire à cette obligation.

Puisque l'armée n'est pas organisée pour servir de passe-temps

pendant la paix, qu'au contraire elle est destinée exclusivement à la guerre, tout perfectionnement, toute innovation en matière militaire doit tendre uniquement à constituer une armée propre à la guerre sous tous les rapports.

La Confédération, entourée d'Etats monarchiques dont les armées sont la plupart faites au feu, doit tenir compte de cette vérité qui lui impose des obligations à l'exécution desquelles elle ne saurait échapper impunément. Elle doit d'autant moins reculer devant les dépenses nécessaires pour se former une armée prête au combat, que nos institutions militaires actuelles permettent de restreindre les frais qu'elle est dans le cas de supporter pour arriver à ce résultat. Du reste l'on verra par nos propositions que si nous imposons à la Confédération des charges considérables, nous cherchons en revanche par des simplifications à diminuer le fardeau de l'Etat et celui des personnes astreintes au service militaire, le tout dans le but d'éviter des dépenses inutiles et de réunir tous nos moyens pour créer une armée convenablement organisée, bien équipée et bien commandée.

Afin de faciliter les recherches, nous présentons nos propositions dans l'ordre suivi par la loi sur l'organisation militaire de la Confédération Suisse.

TITRE Ier. — *Obligation de servir.*

Si nous tenons compte des expériences faites dans les contingents cantonaux, et que nous prenions en considération la longueur du laps de temps durant lequel nos soldats sont astreints au service militaire, nous arrivons à l'idée que la règle actuelle qui oblige tout Suisse à servir jusqu'à l'âge de 44 ans révolus, impose des charges trop lourdes à nos concitoyens. A cet égard la réunion est d'avis que les plus grands efforts de l'instruction devraient se concentrer sur les premières années du service, et que dans les suivantes il conviendrait d'alléger les charges militaires.

Si, conformément à ce que nous proposerons plus tard, la Confédération établit des magasins d'armes, de vêtements, etc., il ne sera pas difficile en cas de guerre de mobiliser et d'incorporer dans l'armée les hommes âgés de plus de 40 ans révolus, surtout si l'instruction que l'on donne dans les écoles de recrues et les cours de répétition est plus soignée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. D'ailleurs il est évident que ces soldats-citoyens pourront entrer en campagne infiniment mieux équipés, puisque leurs armes et leurs uniformes n'auront pas subi les conséquences d'un service trop long.

Par ces motifs il paraîtrait en général suffisant d'astreindre au service militaire seulement jusqu'à l'âge de 40 ans révolus. Si l'on adop-

tait cette idée, la réunion estime qu'il serait absolument nécessaire de libérer la cavalerie à 36 ans révolus.

L'expérience a démontré que dans fort peu de cantons seulement les compagnies de dragons atteignent la force normale prescrite par la loi. S'il en est ainsi en temps de paix, nous sommes exposés en temps de guerre à voir cette arme, déjà faiblement représentée dans notre armée, se restreindre de façon à nous faire courir des dangers. Il faut du reste ne pas perdre de vue que ni la situation de notre cavalerie, ni la nature de cette arme ne conseillent de prolonger trop longtemps le service. Il convient d'ailleurs de ne pas oublier que le cavalier, obligé de se tenir un cheval aussi longtemps qu'il peut être appelé sous les armes, a des charges si considérables à supporter qu'il paraît équitable de libérer un peu plus tôt du service les soldats de cavalerie.

Les cantons emploient déjà divers moyens pour compléter leurs compagnies de dragons; mais comme cette question mérite d'être soumise à l'examen attentif de l'autorité supérieure, nous ne trouvons pas convenable de donner de plus longs développements à ce sujet.

1re *proposition.* — En modification du § 2 de la loi sur l'organisation militaire, fixer la durée du service comme suit :

a) Pour l'infanterie, les carabiniers, l'artillerie et le génie jusqu'à l'âge de 40 ans révolus ;

b) Pour la cavalerie jusqu'à l'âge de 36 ans révolus ;

c) Les cantons peuvent fixer pour les officiers de toutes armes une durée de service plus longue que pour les autres militaires. (Art. 11 de la loi sur l'organisation militaire.)

L'expérience nous a appris que quelques cantons fournissent des bataillons dans lesquels sont incorporés un grand nombre d'hommes qui doivent être renvoyés immédiatement comme étant impropres au service. Les officiers supérieurs auxquels sont confiés des bataillons incomplets et les cantons qui font des sacrifices pour l'instruction d'individus impropres au service militaire, ne peuvent envisager avec indifférence un état de choses pareil. Ces motifs justifient notre

2e *proposition.* — Rechercher comment il serait possible d'obtenir que les règles concernant la libération des individus impropres au service militaire soient observées dans les cantons avec plus de rigueur et d'égalité.

TITRE II. — *Formation de l'armée fédérale.*

Ire SECTION. — *Composition et répartition.*

Jusqu'à présent l'armée fédérale n'avait, en temps de paix, aucune espèce d'organisation. Elle se composait des unités tactiques que les

cantons étaient astreints à fournir et de l'état-major fédéral. Toutes les fois qu'une levée de troupes devenait nécessaire, l'on répartissait en brigades et divisions les troupes appelées à un service.

Mais l'expérience a prouvé que ce mode de faire entraînait de graves inconvénients et des désordres. L'armée, constituée des éléments les plus divers, était commandée par des chefs qui ne connaissaient ni les officiers d'état-major général qui leur étaient adjoints, ni les commandants des armes spéciales, qui ne connaissaient pas même les troupes dont le commandement leur était confié, et qui devaient nécessairement ignorer les capacités militaires des divers corps de troupes et des officiers placés sous leurs ordres. Une armée pareille se trouvait formée de corps de troupes hétérogènes appelés cependant à combattre sur la même ligne de bataille sans s'être jamais connus auparavant et sans connaître les officiers supérieurs aux directions desquels ils devaient se soumettre aveuglément. Si dans les armées permanentes l'on consacre les plus grands soins pour entretenir l'esprit de corps, si l'expérience de la plus haute antiquité enseigne qu'une organisation convenable contribue pour beaucoup à rendre une armée propre à la guerre, il est évident qu'une armée de milice doit être organisée, même en temps de paix, de telle sorte qu'au moment d'une mise sur pied l'on voie se rassembler non pas des corps de troupes pris au hasard, mais bien des brigades et des divisions qui se connaissent entre elles et qui connaissent leurs chefs.

Jusqu'à présent les officiers d'état-major combattants ont formé un corps séparé des troupes avec lesquelles ils n'avaient de contact que dans les inspections, ou presque en présence de l'ennemi dans un moment où les soldats ne peuvent s'informer des capacités de leurs chefs sans arriver à d'autre résultat qu'à détruire la confiance. Si au contraire l'armée était placée d'une manière permanente sous des commandants de brigades et de divisions, les officiers d'état-major qui occuperaient ces postes seraient de véritables chefs de corps. Ils seraient chargés, de concert avec les officiers nécessaires d'armes spéciales, de faire les inspections dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition. Cette institution permettrait d'obtenir plus facilement que la chose n'est possible aujourd'hui, des troupes également bien instruites et disciplinées ; elle rendrait plus difficile la nomination de personnes incapables aux places d'officiers.

Jusqu'à présent il a été difficile d'apprécier la capacité des officiers supérieurs d'état-major parce qu'ils formaient un corps séparé de l'armée. La subdivision permanente de l'armée en divisions et en brigades présenterait un moyen sûr de mettre à l'épreuve la capacité des

officiers Mais l'organisation de l'armée que nous proposons serait encore avantageuse sous un autre point de vue plus général.

Malgré de fréquentes inspections du personnel et du matériel, toutes les levées de troupes qui ont eu lieu ont démontré que le système actuel était insuffisant, et qu'un fort petit nombre de censures et de critiques avaient pour résultat des améliorations. Si la division de l'armée était permanente, cet inconvénient disparaîtrait en grande partie, attendu que chaque inspecteur étant commandant de troupes, veillerait à ce que son honneur et celui de son corps fût sauvegardé.

Si l'autorité supérieure prenait en considération cette proposition à laquelle la réunion attache une grande importance, il ne serait guères opportun de répartir l'armée d'après le plan qui a présidé à la dernière mise sur pied.

L'instruction et la discipline des troupes varient encore beaucoup trop dans les cantons, et il serait à désirer que la nouvelle subdivision de l'armée en brigades et divisions mélangeât encore davantage les troupes des divers cantons.

3e *proposition.* — L'armée fédérale doit être divisée d'une manière permanente en divisions et en brigades.

La mise sur pied de deux divisions de parc et le travail des compagnies de parc qui en a été la conséquence, le service des compagnies de pontonniers et le simple calcul du nombre de soldats d'artillerie qui eût été nécessaire pour desservir les pièces placées sur les fortifications nouvellement construites, les travaux considérables qu'avaient à exécuter les compagnies de sapeurs de chaque division sont tout autant de faits qui démontrent qu'il est nécessaire d'augmenter ces unités tactiques, soit leur force numérique relativement à l'ensemble de l'armée, et la force normale de chaque compagnie. Il est également à désirer que les compagnies de carabiniers et d'infanterie soient moins éloignées de posséder le maximum de la force réglementaire.

4e *proposition.* — La force numérique des compagnies doit recevoir de l'augmentation dans les unités tactiques suivantes :

a) Les compagnies de sapeurs d'élite et de réserve;

b) Les compagnies de parc d'élite, qui doivent atteindre au moins le chiffre de 100 hommes; celles de réserve doivent être renforcées en proportion;

c) Les compagnies de position d'élite doivent compter 120 hommes; celles de réserve doivent être renforcées en proportion;

d) Les compagnies de carabiniers d'élite doivent être portées à 115 hommes; celles de réserve doivent être renforcées en proportion;

e) Les compagnies d'infanterie doivent être fortes d'au moins 115 hommes.

5e *proposition.* — Les corps suivants doivent recevoir une force numérique plus grande relativement à l'ensemble de l'armée :

a) Les compagnies de sapeurs;

b) Les compagnies de position;

c) Le train.

Pour ce qui concerne le train, son organisation actuelle paraît tout à fait défectueuse, et l'on a pu remarquer immédiatement les conséquences fâcheuses d'un tel état de choses.

L'on a également pu voir lors de la dernière levée de troupes les inconvénients qu'il y a à atteler des chevaux de réquisition à des voitures de guerre.

6e *proposition.* — Le train doit, conformément à l'usage auquel il est destiné, être réparti en compagnies, attachées les unes aux parcs de division, les autres au service des pontons. Les cantons doivent être tenus de fournir ces compagnies. Etendant la partie de l'art. 18 de la loi sur l'organisation militaire et nous fondant sur les bons résultats qu'ont produits les compagnies de santé autrichiennes, ainsi que sur les motifs de cette institution tels qu'ils sont exposés dans l'écrit intitulé : *Armée et militaire*, par Dr A. Erismann (Berne, 1851, imprimerie Jent et Rheinert), nous présentons notre

7e *proposition.* — Former des compagnies de santé en nombre suffisant et convenablement organisées, eu égard à la répartition de l'armée en brigades et divisions. Ce corps doit avoir une réserve et les moyens de transport nécessaires.

La difficulté qu'éprouvent plusieurs cantons à fournir des médecins militaires en nombre suffisant, et la circonstance que lorsque les diverses compagnies d'un bataillon sont disséminées dans les cantonnements éloignés les uns des autres, la visite des malades est fort difficile aux médecins qui ne montent pas à cheval, justifient la

8e *proposition.* — Réduire à 2 par bataillon le nombre des médecins; ces médecins doivent être pourvus de chevaux.

Les brigades d'artillerie annexées aux divisions se composaient jusqu'ici chacune de 3 batteries de pièces de 6. Les batteries de pièces de 12 faisaient toutes parties des brigades d'artillerie de réserve. Maintenant la tactique de l'artillerie enseigne que les batteries de pièces de 12 en particulier sont nécessaires à l'artillerie d'élite, tandis qu'un calibre moins pesant convient à la réserve parce que celle-ci est appelée le plus souvent à combattre dans un moment où les deux armées belligérantes sont déjà passablement rapprochées l'une de l'autre, de telle sorte qu'il est plus important pour les batte-

ries de réserve de se mouvoir facilement que d'avoir un gros calibre. Le système actuel a pour conséquence de porter atteinte à l'organisation des brigades d'artillerie de réserve, puisque les batteries de pièces de 12 sont continuellement séparées du reste du corps. Dans le mode suivi actuellement, l'on s'expose à ce que, par suite de la distance qui existe entre les réserves et les divisions placées en avant, les pièces de gros calibre dont une division éprouverait le besoin, arriveront trop tard.

9e *proposition.* — Former des brigades d'artillerie d'élite composées chacune d'une batterie de pièces de 12 et de 2 batteries de pièces de 6.

IIe SECTION. — *Etat-major fédéral.*

L'état-major fédéral est une institution que l'on ne retrouve dans aucun autre pays. Isolé des soldats, il fournit les chefs de ces derniers. Il n'a pour se former que la courte instruction de l'école de Thoune, il se recrute parmi des officiers de troupe ne connaissant le plus souvent qu'une seule arme; il reçoit aussi le jeune imberbe qui prend ainsi l'apparence d'un officier d'état-major général, et cependant il doit fournir des officiers d'état-major proprement dits, appelés à seconder ceux qui sont à la tête de l'armée. Que dans un état de choses pareil, un officier d'état-major soit appelé à commander sans qu'il se sente d'attrait pour cette vocation, qu'un officier d'état-major, si brave qu'on le suppose, soit nommé adjudant de division ou de brigade, quoiqu'il n'en sache pas davantage sur la science de l'état-major général que ce que les cours de l'école de Thoune, les mêmes pour lui et le simple lieutenant nouvellement gradé, ont pu lui apprendre, ce sont là des faits qui constituent autant d'abus provenant essentiellement de ce que notre état-major général réunit les éléments les plus hétérogènes, et de ce que les diverses branches d'activité des officiers d'état-major sont entièrement confondues. Si l'on veut être dans le juste, il faut distinguer dans l'état-major: des officiers généraux qui commandent les troupes, des officiers d'état-major général proprement dits et des adjudants.

La Confédération ne possède ni les fonds, ni le personnel nécessaires pour transformer en véritables officiers d'état-major général tous les officiers qui, conformément à l'ancienne organisation, font partie de l'état-major.

Mais la chose n'est pas du tout nécessaire, attendu que les fonctions des adjudants sont essentiellement différentes de celles des officiers de l'état-major, du quartier-maître, et qu'il n'est pas même nécessaire que les officiers généraux, quelque éminentes que soient les

aptitudes que l'on exige d'eux, aient fait les études nécessaires aux officiers d'état-major général.

Mais la Suisse est en état de former, pour toutes les armes, des chefs de troupes qui feront une école pratique dans la répartition permanente de l'armée proposée ci-dessus.

La Suisse est en position de se former un nombre suffisant d'officiers d'état-major, de quartiers-maîtres. A cet effet, il faut que quelques-uns d'entr'eux soient constamment occupés par la Confédération aux travaux qu'accomplit ordinairement l'état-major général en temps de paix, travaux qui sont encore trop négligés chez nous; et que le pouvoir fédéral pourvoie à ce que les autres officiers d'état-major reçoivent une instruction scientifique suffisante et soient appelés à la mettre en pratique.

Enfin la Suisse est à même, pour peu qu'elle veuille y consacrer les fonds nécessaires, de se former des adjudants beaucoup mieux instruits sur ces fonctions que ceux qu'elle a maintenant.

10e *proposition.* — L'état-major fédéral se divise comme suit :

a) Les officiers généraux (commandants des divisions, brigades d'infanterie et des armes spéciales). Il est à désirer que dans chaque division des officiers d'état-major occupent les postes de commandants de la cavalerie et des carabiniers. Ces commandants seraient pris parmi les officiers de troupe de l'arme à laquelle ils resteraient spécialement attachés après leur admission dans l'état-major;

b) Les officiers d'état-major général, dont un certain nombre seraient constamment de service afin de constituer un état-major de quartier-maître;

c) Les adjudants.

11e *proposition.* — Laisser aux officiers qui commandent des corps de troupes une plus grande autonomie dans leurs positions vis-à-vis des fonctionnaires militaires fédéraux. Cette innovation est une conséquence de la répartition permanente de l'armée, elle augmente aussi la responsabilité qui pèse sur les commandants.

IIIe SECTION. — *Nomination et démission.*

12e *proposition.* — Mettre plus de précaution dans les nominations d'officiers d'état-major fédéral, de quelque grade qu'il s'agisse. Faire ensorte qu'il soit possible de renvoyer du service soit de libérer les officiers d'état-major qui seraient incapables.

(La suite au prochain numéro.)

---

les honneurs ; il est dit qu'elles prennent l'arme *en parade* pour saluer tous les officiers sans distinction de grade, et qu'elles *portent* l'arme pour une troupe qui passe ; mais que si le commandant est officier ou si la troupe a un drapeau, la sentinelle doit prendre l'arme en parade ; n'aurait-il pas été plus simple et plus logique de lui faire prendre l'arme en parade dans toutes les circonstances ?

Réception des troupes, déserteurs, parlementaires, rondes et patrouilles au service des avant-postes.

Dans cette partie, le nouveau règlement a apporté quelques modifications qui paraissent assez bien entendues ; par exemple, il fait désigner à chaque grand'-garde un point de passage pour les personnes et les troupes qui ont ou l'autorisation ou l'ordre de traverser la ligne des avant-postes ; cela donne plus de sécurité pour les sentinelles, parce qu'elles renvoient tout à ce point-là ; on facilite ainsi le service du caporal de consigne, car, lorsque le poste avancé dont il relève se trouve trop éloigné de la ligne extérieure des sentinelles, il se place avec deux hommes armés à quelques pas en arrière de cette ligne, afin d'être à portée quand il doit reconnaître les personnes qui se présentent au point de passage.

On a élevé diverses critiques sur la suppression du mot d'ordre pour la reconnaissance des troupes ; nous ne partageons pas cette manière de voir. Comme le mot de ralliement s'arrête aux chefs et qu'il n'y a que le mot de passe qui descende aux sentinelles, l'ennemi parviendra rarement à connaître le mot entier ; lors même qu'il découvrirait le mot de passe, cela a peu d'importance, attendu que le factionnaire ne doit lui laisser passer la ligne des avant-postes qu'au point de passage, et que là il est reconnu par le caporal de consigne, auquel il doit donner le mot de ralliement.

Le nouveau règlement a laissé introduire une contradiction à l'art. 530 où il dit : « Si à l'interpellation d'une sentinelle il est répondu : *déserteurs*, elle crie à la » garde avancée : *Déserteurs au numéro !* » Cependant il avait clairement expliqué, art. 254 : Dans le service de place comme dans celui des avant-postes, le cri de : *Caporal dehors au numéro !* est le seul qu'une sentinelle simple extérieure ait à donner pour avertir les sentinelles voisines ou le poste d'une observation quelconque, ou de la nécessité de reconnaître. Seulement pour annoncer qu'il s'est manifesté un incendie quelque part, elle ajoutera : *Incendie*. Il nous semble qu'aux art. 530 et 532 on aurait dû laisser le cri de : *Caporal dehors, au numéro !* puis la sentinelle ajouterait pour les deux cas qui y sont traités : *Déserteurs !* ou *parlementaires !* cela aurait évité des longueurs pour la reconnaissance ; ou bien il eût mieux valu supprimer toutes les exceptions et s'en tenir à une règle générale.

ttt

EXTRAIT DU PROTOCOLE DU COMITÉ DE LA SOCIETE MILITAIRE SUISSE.

En suite de l'arrêté de l'assemblée générale annuelle à Schwytz et d'une série de propositions de M. le commandant Wieland, à Bâle, il a été décidé :

1° Les deux sujets mis au concours pour l'année 1857 sont les suivants :

a) Comment faut-il répartir, en général, l'instruction des recrues d'infanterie et de quel genre doit-elle être pour que, daus le minimum légal de vingt-huit jours, l'homme de recrue soit apte au service en campagne? De quelle manière pourra-t-on obtenir, dans les cours d'instruction et de répétition, de meilleurs résultats pour l'aptitude pratique et l'initiative des officiers et des sous-officiers que cela n'a eu lieu jusqu'à ce jour.

b) Biographie du général Werdmüller, de Zurich.

2° Le délai pour la solution de ces deux questions est fixé au dernier jour de mai 1857.

3° Cet arrêté sera publié dans les deux journaux militaires et porté par eux à la connaissance des sections.

Zurich, le 1er mars 1857.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire,
(Signé) J.-B. Spyri, capitaine.

EXTRAIT DU PROTOCOLE DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

La commission chargée de l'examen du sujet de concours :

« L'armée suisse a-t-elle besoin de deux espèces de carrés? Si elle n'a besoin » que d'un seul carré, quel sera le système qui offrira le plus de simplicité et le » plus de force de résistance? » a rendu le jugement suivant : Les deux travaux fournis par M. le lieutenant-colonel Hofstätter, à St-Gall, et par M. le major Stocker, à Lucerne, méritent d'être placés sur la même ligne et d'être déclarés les meilleurs. Les deux travaux fournis par M. le capitaine Gallati, à Mollis, et par M. le colonel Massé, à Genève, méritent pour leur solidité et pour leur science une mention honorable. Les quatre autres travaux qui ont été livrés n'ont pas paru à la commission mériter une mention.

En conséquence elle décide :

1° Il sera fait inscription au protocole de cette répartition des prix et des mentions honorables, et il en sera donné communication aux intéressés.

2° Le caissier de la Société livrera à MM. Hofstätter et Stocker, le montant du prix du concours, soit 125 fr. à chacun.

3° Les ouvrages couronnés seront transmis aux gazettes militaires allemande et française pour y être publiés ; celles-ci seront aussi autorisées à publier le jugement de la commission du concours.

Zurich, le 1er mars 1857.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire,
(Signé) J.-B. Spyri, capitaine.

CIRCULAIRE

DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE
aux Sociétés d'officiers des Cantons.

Chers frères d'armes,

Avant d'avoir l'honneur de vous saluer à l'assemblée annuelle de Zurich, nous aurons encore plusieurs communications à vous faire se rapportant à nos prochaines délibérations.

La section de Bâle a proposé que toutes les sections soient invitées à envoyer jusqu'au 1er mai, au plus tard, un rapport sur les observations qu'elles ont pu faire pendant le dernier armement et sur les améliorations qu'elles proposeraient, en conséquence, d'apporter à notre militaire; une commission examinerait ces documents et en ferait rapport à l'assemblée générale annuelle.

Mais depuis cette proposition de la section de Bâle, une réunion a eu lieu à Arau le 15 février, dans laquelle des officiers supérieurs de l'état-major se sont occupés de la même question. Et comme nous avions aussi l'intention de faire figurer cet objet au nombre des tractanda de la prochaine réunion générale, nous avons pensé que ce qu'il y avait de mieux à faire dans ce but était de prendre les propositions d'Arau comme base des délibérations. Nous n'avons donc pas jugé nécessaire d'inviter expressément les sections à augmenter encore le nombre de ces matériaux; mais nous leur recommandons l'examen attentif de chacune de ces résolutions, leur laissant du reste le droit d'ajouter encore d'autres propositions à celles qui sont faites.

Les *sujets de concours* pour 1857, que nous avons été autorisés à choisir par l'assemblée de Schwytz, ont été arrêtés comme suit, après avoir entendu les propositions du département militaire fédéral et de M. le commandant Wieland :

a) Comment faut-il répartir, en général, l'instruction des recrues d'infanterie et de quel genre doit-elle être pour que, dans le minimum légal de vingt-huit jours, l'homme de recrue soit apte au service en campagne? De quelle manière pourra-t-on obtenir, dans les cours d'instruction et de répétition, de meilleurs résultats pour l'aptitude pratique et l'initiative des officiers et des sous-officiers que cela n'a eu lieu jusqu'à ce jour.

b) Biographie du général Werdmüller, de Zurich.

En vous invitant à concourir à la solution de ces questions, nous rappellerons que le délai pour la remise des mémoires est fixé à la fin de mai 1857.

Par arrêté de l'assemblée de Schwytz, toutes les sections ont été invitées à transmettre au Comité jusqu'à la fin de décembre 1856 leurs préavis et propositions sur le nouveau projet des statuts révisés. Mais il n'est encore arrivé, sans doute en partie à cause des derniers événements, aucun autre rapport que celui de la section de Bâle. Nous venons donc vous rappeler cet objet et vous prier de vouloir bien envoyer votre préavis avant la fin d'avril prochain; il importe que ces préavis puissent être examinés et classés assez à temps pour que les statuts soient définitivement discutés à la prochaine assemblée.

En même temps nous vous prions de bien vouloir nous transmettre une liste des membres et du comité de votre section. La section de Berne nous a déjà livré ces pièces.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer en temps opportun notre adresse d'invitation à la fête annuelle, qui aura lieu dans le courant de juin.

En attendant, recevez nos salutations patriotiques.

Zurich, le 1er mars 1857.

Au nom du Comité :

Le Président,

(Signé) Ott, colonel fédéral.

Le Secrétaire,

(Signé) J.-B. Spyri, capitaine.

A PROPOS DES OFFICIERS D'ARMEMENT.

Dans nos bataillons d'infanterie, l'officier porte-drapeau est en même temps officier d'armement du bataillon, il est aidé dans cette dernière fonction par le sergent d'armement et par deux armuriers.

A cet officier incombe une responsabilité immense, car, outre la connaissance des armes en général, connaissance que doit posséder chaque officier de troupe, c'est lui qui est chargé de faire faire toutes les réparations, de juger de leur importance, de diriger et surveiller les armements, puis enfin d'examiner si la réparation est bien faite ; cet officier doit aussi connaître la confection, l'emballage, le chargement des munitions, puis les rapports sur l'emploi de ces munitions.

Comme on le voit, ces fonctions exigent de la part de cet officier des connaissances spéciales sur la partie.

Nos officiers d'armement en général possèdent-ils les qualités requises? La réponse me paraît passablement négative. Il faut avouer qu'on ne fait rien ou à peu près rien pour leur instruction.

Ne serait-il donc pas urgent d'appeler à une école de quelques jours à l'arsenal de Morges les officiers d'armement, les sergents d'armement et les armuriers?

Je ne comprends pas pourquoi le règlement militaire a réuni sur la même tête la fonction de porte-drapeau et celle d'officier d'armement ; ces fonctions n'ont aucun rapport entre elles ; en effet, soit dans les manœuvres, soit en campagne, et en général chaque fois que le bataillon est réuni, le porte-drapeau doit être au bataillon ; il est donc impossible qu'il puisse bien remplir à la fois ses doubles fonctions ; évidemment l'une ou l'autre en souffrira. Aussi, vu l'importance de la chose, devrait-il y avoir dans chaque bataillon un officier d'armement proprement dit, homme qualifié, lequel n'aurait pas autre chose à faire qu'à surveiller tout ce qui a rapport à l'armement et aux munitions.

Il en vaut certes bien la peine. *Un officier du 1er arrondissement.*

CORRESPONDANCE.

Lausanne, le 20 mars 1857.

Monsieur le rédacteur,

Le bureau de M. l'Inspecteur général des milices a donné communication à Messieurs les officiers d'artillerie d'une *instruction sur l'organisation du train d'une batterie à son entrée au service*. Bien que rédigée dans un style déplorable, dont l'honneur revient sans doute à la chancellerie fédérale, cette « instruction » renferme cependant de bonnes directions pratiques. — Elle donne à l'officier du train les indications nécessaires sur le choix des chevaux, comme chevaux de selle ou de trait, comme porteurs ou sous-verge, comme chevaux de devant, du milieu ou du timon, des indications sur l'appariement des paires, l'ajustement des harnais, enfin sur les fonctions du maréchal, du sellier et du reste de la troupe pendant ces diverses opérations.

Toutefois, aussi longtemps qu'on n'accordera pas aux commandants de compagnie le temps nécessaire pour opérer leur organisation, une « instruction, » même la meilleure, ne fera point disparaître les défectuosités qui signalent chaque entrée au service d'une batterie, défectuosités dont on se plaint à bon droit.

N'est-il pas ridicule, par exemple, d'exiger qu'en 4 ou 5 heures au plus, un capitaine puisse organiser convenablement un personnel de 175 hommes, renvoyer les surnuméraires, écouter les réclamations nombreuses qui lui sont adressées à ce sujet, recevoir, faire apparier, harnacher et fourrager une centaine de chevaux, reconnaître l'armement et l'équipement de sa batterie, faire distribuer les capotes et les manteaux, et cela, au moment où le soldat arrive encore tout neuf de son champ ou de son atelier ?

Aussi qu'arrive-t-il? C'est que l'entrée au service des batteries se fait précipitamment et mal, et que celles-ci s'en ressentent d'une manière fâcheuse pendant tout le temps de la campagne, le tout pour la misérable épargne de quelques heures.

Qu'il me soit donc permis, en terminant, d'exprimer le vœu que des mesures soient prises par l'autorité compétente afin d'assurer aux capitaines le temps nécessaire pour l'organisation de leur batterie, persuadé que c'est ainsi seulement que Messieurs les officiers d'artillerie pourront tirer un utile parti de l'instruction que vient de publier l'autorité militaire.

Agréez, etc. E. R.

Dans sa séance du 7 février 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Déglon*, Pierre-Louis, à Courtilles, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 8e arrondissement. — Le 9 dit, M. *Chaudet*, François-Louis, à Lussy, lieutenant quartier-maître du bataillon d'élite du 7e arrond. — Le 13 dit, M. *Christinat*, Henri-Louis, à Villars-le-Grand, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 8e arrond. — Le 25 dit, M. *Delarageaz*, Rodolphe, à Préverenges, major du corps des carabiniers. — Le 11 mars, M. *Colomb*, François, à St-Prex, 1er sous-lieut. de mousquetaires n° 1 de réserve du 7e arrond. — Le 13 dit, M. *Bezançon*, Louis-Félix, à Goumoëns, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 5e arrond. — Le même jour, M. *Guignard*, Louis-Fréderic, au Lieu, 2me sous-lieut. de mousquetaires n° 5 d'élite du 5e arrond. — Le 17, M. *Jossevel*, Charles-Antoine-Henri, à Moudon, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 1er arrondissement.

— Il a paru récemment à Lausanne une petite brochure : *Manuel d'instruction sur le tir à la cible, avec le fusil à percussion*, par M. Fatio, sous-lieutenant instructeur, qui pourra rendre de bons services aux soldats désireux de se familiariser avec leur arme. Elle renferme des indications fort utiles sur cette partie importante du service. Le chapitre de la nomenclature du fusil et la leçon sur la théorie du tir sont entr'autres recommandables par leur clarté et leur précision.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 7 3 Avril 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Biographie Steiger. — Ecole militaire centrale à Arau. — Service intérieur dans les cantonnements. — Bibliographie. — Société militaire fédérale. — Cours militaire. — Nouvelles des cantons. — Conférences d'Arau** *(fin)*. — *SUPPLÉMENT.* **Conférences d'Arau** *(suite)*.

M. LE COLONEL DE STEIGER (d'Ostermundigen [1]).

Depuis six semaines la tombe s'est fermée sur un représentant de cette génération essentiellement militaire, dont les rangs s'éclaircissent de jour en jour davantage. Nous déplorons la perte d'un beau caractère bernois, qui a conservé noblement et sans s'en vanter le sentiment de la manière dont il a rempli ses devoirs.

Né à Berne le 9 septembre 1789, Jean-Rodolphe Steiger, de Riggisberg, avait un peu plus de quinze ans quand, à la fin de 1804, il fut placé comme sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de Freudenreich. L'année suivante le voyait partir pour l'Université de Göttingue, qu'il quittait au commencement de 1806, afin de combattre contre la France, qu'il regardait alors comme ennemie de son pays.

Il servit d'abord comme cadet, puis comme enseigne dans le 2e bataillon léger de la légion anglo-allemande. En 1807, 8,000 hommes de cette légion partirent d'Irlande pour aider la Suède à défendre la Poméranie contre le maréchal Mortier. Le vaisseau *Northumberland,* qui portait trois compagnies du bataillon avec la musique, 20 femmes et 17 enfants, donna le 30 mai sur le rocher de Runnel-Stone, appartenant à la côte anglaise de Cornouailles. Le brick *Wrangter* sauva tout l'équipage. Mais le lieutenant-colonel Halkett (mort le 24 septembre dernier comme général et gouverneur de Chelsea) et l'enseigne Steiger furent les derniers à quitter le navire, sept minutes avant de le voir sombrer avec tout le bagage et l'armement du détachement.

Peu après, Steiger passa comme lieutenant dans le régiment suisse

[1] Extrait du *Journal de Genève* du 16 mars.

de Watteville, qu'il joignit à Gibraltar et suivit en Sicile. La compagnie de chasseurs dont il fit partie forma, avec trois autres compagnies étrangères, le 2e bataillon léger, qui figura à la fin de juin et au commencement de juillet 1809 à la prise d'Ischia, et dans la seconde moitié d'août, à bord de la croisière du lieutenant-colonel Smith sur les côtes de Calabre. Du 22 mars au 16 avril 1810, il commanda la compagnie à la prise de l'île de Sainte-Maure, et le 18 septembre suivant, étant de piquet près du couvent de San Placido, il signala l'approche de l'expédition du général François Cavaignac, qui ne put pas prendre pied sur la plage sicilienne de Santo Stefano. Le 21 août 1811, le régiment quittait tout entier la Sicile pour Cadix, où il passait la dernière année du siége et tout le temps du bombardement de cette ville par les Français.

Le 6 novembre 1812, le lieutenant Steiger part pour Lisbonne : le lieutenant-général Cole le recommande chaudement au duc de Wellington, qui l'attache, avec d'autres officiers anglais, au maréchal Beresford, chargé d'organiser les troupes portugaises. Tout en conservant son rang dans le régiment de Watteville et la paie anglaise, Steiger est nommé capitaine au 23e régiment d'infanterie portugais, et ne tarde pas à recevoir, à l'âge de 23 ans, le commandement d'une des plus belles compagnies de grenadiers de cette armée.

Il fait les campagnes de 1813 et 1814 sous les ordres du duc de Wellington et du lieutenant-général Cole, qui désira particulièrement l'avoir dans la 4e division.

A Vittoria, le 21 juin 1813, où deux hommes sont emportés à ses côtés par deux boulets, il prend, avec un de ses sergents, le drapeau du 4e bataillon du 100e régiment de ligne français. A Salvatierra, dans la nuit du 22 au 23, il le remet au général en chef par l'entremise de son secrétaire militaire, le lieutenant-colonel lord Fritz-Roy Sommerset (depuis lord Raglan). Malheureusement un malentendu attribua plus tard l'honneur de cet exploit au 87e régiment anglais. Ce drapeau, le seul qui ait été pris dans cette bataille, est à l'abbaye de Westminster.

Après cette victoire, le capitaine Steiger est appelé aux fonctions de major de brigade (chef d'état-major de brigade). Mais dans la troisième journée de la bataille dite des Pyrénées (28 juillet), il est blessé grièvement à la tête, après avoir eu deux chevaux blessés sous lui, sa capote trouée par deux balles et un éperon emporté. Il venait de quitter le cadavre de son ami, le major de Roveréa, aide-de-camp du général Cole.

Et, chose étrange, 34 ans plus tard, le fils cadet de ce capitaine Steiger, officier de grenadiers comme lui, est mortellement frappé d'une

balle à travers le cou, comme le major de Rovéréa, et relevé dans la rue de Tolède à Naples par un neveu de ce même officier, et comme lui à l'état-major.

Sans laisser à sa blessure le temps de se fermer complétement, Steiger rejoint ses grenadiers à Sarre sur la Nivelle. Dans la bataille du 10 novembre, il a ses habits troués par deux balles, et reçoit une contusion. Les 11, 12 et 13 décembre, il combat sur la Nive devant Bayonne; le 27 février 1814, il commande le 1er bataillon de son régiment à la bataille d'Orthez, où la brigade a tous ses officiers supérieurs blessés ou tués, à l'exception d'un seul. Il redevient major de brigade sur ce champ de bataille et assiste le 10 avril à la bataille de Toulouse, où il a encore un cheval blessé. Après la poursuite de l'ennemi, le maréchal Beresford charge Steiger de reconduire la brigade à Almeida, en Portugal, essentiellement parce qu'il parle le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Sa mission finie, il rentre en Suisse avec un congé de trois mois, il est définitivement attaché, par ce maréchal, à l'armée portugaise avec le rang de capitaine dans l'armée anglaise. Mais avec l'autorisation du duc d'York, il fait la campagne de 1815 comme aide-de-camp du colonel fédéral d'Effinger. Stationné à Neuchâtel, il y épouse Mlle Isabelle de Sandoz-Rollin, qui lui a donné depuis six enfants, dont quatre vivent encore.

Son mariage, et surtout l'état de sa blessure, empirant à cette époque de jour en jour, l'empêchent de retourner en Portugal. Il est mis à la demi-solde anglaise en 1816, reçoit, à partir de 1819, une pension annuelle pour sa blessure; en 1820, la croix de distinction portugaise pour ses deux campagnes, et, en 1849, la médaille instituée par la reine Victoria, en 1847, pour la guerre de 1793-1814, avec les agrafes, portant le nom des six victoires auxquelles il a pris part en Espagne et en France.

Le capitaine Steiger devient, en 1818, major du 5e bataillon d'élite bernois, avec lequel il assiste au camp fédéral de Wohlen. En 1822 il est nommé lieutenant-colonel de ce bataillon et commandant de ce district du canton. En 1826 il fonctionne comme premier aide-de-camp du colonel Guiguer de Prangins, commandant le 4e camp fédéral à Thoune. Deux ans plus tard il passe colonel fédéral et commande, en 1830, la 2e brigade du 6e camp fédéral à Bière. Lorsque, au commencement de 1831, la Diète se dispose à mettre l'armée sur pied, dans la prévision d'une guerre, le colonel Steiger est appelé aux fonctions d'adjudant-général. Mais pendant le séjour du quartier-général à Lucerne, il a la jambe fracassée par un coup de pied de cheval du général Dufour, alors chef de l'état-major. Enfin, ses convic-

tions politiques le mettent dans le cas de demander sa démission du service fédéral, que la Diète lui accorde le 3 septembre 1832.

Il n'avait alors que 43 ans, et, depuis un an, sa carrière civile était aussi terminée.

Dès 1817 on l'avait fait membre de la commission de police de la ville de Berne, en 1821 juge de première instance et député de la ville au Conseil des Deux-Cents; en 1822 on l'avait admis dans l'administration de la ville, et en décembre suivant on l'avait nommé bailli d'Interlaken, poste que son père avait occupé avant l'entrée des Français en Suisse, et qu'il conserva lui-même jusqu'à l'abdication du gouvernement en 1831.

Pendant son administration il donna le premier élan à l'amélioration des communications d'Interlaken avec les vallées latérales et sur les rives des lacs de Brienz et de Thoune; il régularisa la comptabilité des communes, supprima complétement la mendicité dans une contrée visitée par tant de touristes, et, secondé par sa femme, il mit en vogue la fabrication des dentelles, les ouvrages de paille et la sculpture sur bois. La réception simple et hospitalière faite aux étrangers, qui trouvaient au château un centre de réunion, contribua beaucoup à la vogue de ce séjour. En un mot. son administration active, intelligente, bienveillante et ferme, a laissé dans l'Oberland des souvenirs honorables.

A part le Conseil de ville et celui de la bourgeoisie, où il a siégé encore depuis 1831 à 1840, le colonel Steiger, retiré des affaires publiques, a vécu principalement sur son bien d'Ostermundigen, près Berne. Veuf en 1842, il s'est remarié, en 1845, avec une Anglaise, miss Eugénie Barker, et a passé les six derniers hivers à Hyères et à Vevey.

Depuis plusieurs années sa santé a décliné, et une affection chronique à l'estomac l'a insensiblement conduit au tombeau.

Quelques jours avant sa fin, le colonel Steiger vit de ses fenêtres le beau bataillon valaisan n° 53 arriver à Vevey dans sa marche sur le Rhin et se former en bataille sur la place du Marché. Quoique sa vue se fût très affaiblie depuis l'été dernier, ce spectacle réveilla dans le cœur du vieux soldat les souvenirs des camps fédéraux d'autrefois. Ce fut encore un beau moment pour lui, mais à peu près la dernière lueur d'une belle lampe prête à s'éteindre. Ses derniers rêves le ramenèrent encore confusément au milieu de cette guerre d'Espagne dont il racontait si rarement, les laissant ignorer même à plusieurs de ses amis, les détails brillants d'une carrière militaire courte, mais appréciée par ses anciens camarades et chefs de l'armée anglaise, desquels plusieurs étaient parvenus aux grades les plus élevés et avec

lesquels il avait conservé les rapports d'une correspondance familière et même intime.

Sans connaissance pendant sa dernière journée, le colonel Steiger s'est éteint doucement. Le 20 janvier, à six heures du soir, il rendait son dernier soupir, et ce cœur si noble, si loyal, si affable et si tendre cessait de battre. Il a été enseveli au cimetière de Saint-Martin, de Vevey, où il avait plus d'une fois témoigné le désir de se reposer, à cause de la beauté de sa situation. Il y dort en paix au milieu d'une population qu'il avait appris à aimer et à estimer et qui le lui a bien rendu. *(Un Bernois.)*

ÉCOLE MILITAIRE CENTRALE A AARAU.

Le cours théorique central est arrivé à la moitié de sa durée et l'on ne peut disconvenir que le temps a été bien employé. Des cours sur les diverses branches du service, sur les armes, sur la fabrication des projectiles et du matériel de guerre, sur la topographie militaire, etc., sont donnés par des hommes spéciaux et en général à la hauteur de leur mission.

Voici en peu de mots le programme de l'école, rempli par un travail de 8 à 9 heures par jour :

Tactique des armes et organisation des armées.

Topographie militaire et connaissance des cartes.

Fortification, selon les diverses armes.

Etudes sur les bouches à feu et le matériel d'artillerie, les différents projectiles connus jusqu'ici.

Fabrication de la poudre; artifices, etc.

Connaissance des armes à feu portatives comparées entre elles.

Equitation et connaissance du cheval.

Règlement général du service et règlements d'exercices.

Service de sûreté en campagne appliqué à la topographie.

Escrime.

Le développement de ce programme justifie assez le nombre d'heures de travail par jour et la durée du cours. — Le résultat final sera communiqué en son temps, de sorte que nous n'entrons pas, pour le moment, dans d'autres détails.

Nous dirons seulement un mot sur l'opportunité qu'il y aurait d'activer la publication des nouveaux règlements, et surtout d'aviser aux moyens de les faire paraître sans une *nuée de fautes d'impression*, de *contre-sens* et d'*éternels errata* qui ont toujours caractérisé ces ouvrages et surtout la dernière publication. Nous supplions, à ce sujet, les hommes compétents de nous préserver de pareilles calamités, le tout pour l'honneur de l'administration et pour la facilité des études.

Nous remarquons toujours avec plaisir les efforts que fait l'autorité militaire pour arriver à l'uniformité d'équipement et d'armement de nos milices, surtout lorsqu'ils ont pour but le côté pratique de la chose; mais nous ne saurions passer sous si-

[illegible] manière de heurter le bon sens qui s'est fait encore dernièrement jour à propos d'un détail de l'habillement des officiers. Il s'agit de la coupe des pantalons dite à bragmette que l'on persiste à vouloir faire remplacer par le grand pont[1] ! Nous croyons parfaitement oiseux de prouver l'avantage du premier, avantage qui saute aux yeux de tous et surtout des officiers montés, même des colonels fédéraux. Ce que nous ne pouvons comprendre, c'est qu'il soit possible à des hommes sérieux de s'occuper d'une pareille question de tailleur quand notre organisation militaire réclame encore tant d'améliorations.

Un autre article de l'habillement de l'officier est relatif à la forme et à la couleur du *manteau d'ordonnance*, qui a fait déjà l'objet de deux inspections pendant la première moitié de l'école.

Le règlement fédéral pour l'habillement prescrit le caban pour l'officier d'infanterie et le manteau à double col pour les officiers montés. La couleur du drap est gris de fer et les boutons selon les armes.

Nous comprendrions parfaitement cela s'il s'agissait d'une armée permanente; en nous réservant encore toutefois de contester l'élégance de la forme de ces objets. Mais pour une armée de citoyens, ne passant que de rares moments sous l'uniforme, nous trouvons inopportun et d'un effet décourageant pour les citoyens qui acceptent le grade d'officier de prescrire l'achat onéreux d'un manteau qui ne pourra que rarement servir dans la vie civile, vu la couleur du drap, les boutons, et enfin la forme de ce vêtement. Que l'on se figure un colonel fédéral portant un manteau de postillon, et que l'on dise s'il est possible de mieux réussir pour éloigner les jeunes gens des grades de notre milice !

A notre avis, il serait d'une haute importance de donner au citoyen qui s'impose déjà de grands sacrifices personnels en acceptant un grade, quelque dédommagement, quelque satisfaction, ou du moins lui éviter des frais inutiles. Or l'acquisition d'un manteau sans élégance comme militaire et dont il ne pourra se servir dans la vie civile est bien une absurdité et un manque de tact. Nous croyons qu'il ne sera jamais populaire, et par conséquent nous serons encore longtemps à voir dans nos troupes autant de formes de manteaux qu'il y a d'officiers; tandis que si le modèle avait satisfait le côté pratique et l'élégance que l'homme recherche toujours; si, par exemple, on eût admis le *caban* de bonne forme et de la couleur du drap de chaque arme avec quelques garnitures foncées, une année ne s'écoulerait pas sans que la grande partie des officiers, même ceux dont le brevet est antérieur au nouveau règlement, ne soit pourvue du manteau d'ordonnance. ***

SERVICE INTÉRIEUR DANS LES CANTONNEMENTS.

Lorsqu'une troupe est en marche dans un but de tactique ou de stratégie, elle prend sa position de nuit dans des cantonnements, dans des camps ou au bivouac.

[1] Nous ne saurions ici partager de tous points l'opinion de notre honorable correspondant. Sans vouloir entrer dans l'examen de la question, nous pensons que, puisque le règlement prescrit le pantalon à grand pont, cela doit être exécuté comme toute autre prescription règlementaire.

Nous ne parlerons pas des moyens de surveillance employés dans les deux derniers modes ; ils sont déterminés par les règlements en vigueur. Par contre, nous croyons que le service intérieur et le mode de surveillance dans les cantonnements sont très-incomplets et que, dans le plus grand nombre des cas, la troupe est plus ou moins *hors* de la main du chef. C'est une lacune très-grave, et nous aurions à nous repentir, dans le cas d'une affaire sérieuse, de cette absence de mesures propres à conserver la mobilité nécessaire à une troupe en marche.

Nous nous permettons de donner en peu de mots quelques avis à nos frères d'armes sur la manière de loger la troupe dans les cantonnements. Nous désirons qu'ils soient de quelque utilité dans la pratique et serons heureux si nous avons contribué à combler une petite lacune de notre organisation militaire.

On sait qu'une troupe qui doit prendre ses cantonnements est précédée de ses quartiers-maîtres et fourriers, chargés spécialement de préparer les logements et la subsistance. Après avoir reçu de l'autorité locale les billets de logement, les fourriers vont à la rencontre de leurs compagnies et remettent les billets pour être distribués. Chaque soldat va de suite prendre possession de son logement et, dans le plus grand nombre des cas, le chef serait bien embarrassé de retrouver ses hommes, même ses sous-officiers s'il en avait besoin. Voici comment nous procédons pour obvier à tout abus et répondre à toutes les exigences :

Nous prenons pour exemple une compagnie organisée règlementairement, divisée par sections et *numérotée*.

Le fourrier aura une avance d'une ou deux heures pour le service des logements. Il en profitera pour se faire délivrer les billets. Il les *classera* selon les rues de la localité, en suivant un ordre normal correspondant à la formation de la troupe en ligne.

D'un autre côté il aura préparé une liste représentant, *par les numéros seulement*, la liste d'appel de la compagnie. Cette liste sera divisée en colonnes d'un pouce au maximum. La première sera remplie par la série des numéros des hommes de la compagnie, et les suivantes seront ouvertes pour recevoir les numéros des logements ou les noms des *logeurs* pour chaque jour ; de sorte qu'une feuille ordinaire servira pour 7 ou 8 jours de marche.

Cela fait, le fourrier prendra le premier billet, portant, par exemple, 10 hommes à loger par la maison N., ou bien n° 140. Il portera d'abord en accolade aux dix premiers numéros de sa liste le *nom* ou *numéro de la maison*. Puis, tournant le billet, il inscrira *au dos :* (*n°* 1 *à* 10), (au besoin avec sa signature ou la griffe seulement). Le second billet, portant 4 hommes, par exemple, sera traité de même. On portera, en accolade des n°s 11 à 14 de la liste, le nom ou numéro de la maison, et au dos du billet : (*n°* 11 *à* 14). On poursuit de même en couchant successivement les billets pour toute la compagnie.

Il est bien entendu qu'on aura distribué les caporaux et sergents selon leur position en ligne ; que l'on aura de même organisé le local de la garde ou du piquet, dans lequel on affichera la liste des logements des officiers et sergents-majors, etc.

Voici les avantages de la méthode que nous conseillons ici :

1° Il est rare qu'une troupe arrive à la fin de son étape sans quelques traînards et, à moins de délivrer les billets de logement sur la liste d'appel, chose qui prendra du temps, on ne pourra en préciser le nombre. On devra donc réserver des billets pour les traînards et il arrivera que des hommes mal logés se représenteront pour de nouveaux billets, sous le prétexte qu'ils n'ont pu rejoindre la compagnie, et exposeront le chef à des pertes de bonification de rations.

Au moyen de notre système, il sera facile d'assigner le logement d'un traînard en lui demandant son numéro et en consultant la liste dont il est question et qui sera au quartier, entre les mains du fourrier.

2° Il devient facile au sergent-major et aux sergents de service de trouver n'importe quel homme de la compagnie, de les rassembler en tout ou partie, de les commander de service, etc.

3° Il arrive souvent que des soldats se comportent mal chez leurs bourgeois, que l'un ou l'autre se permet des dégradations ou des incongruités dont on ne s'aperçoit qu'après le départ. — Rien de plus facile au chef qui tient à honneur de réprimer le désordre et de conserver une bonne réputation à son corps de connaître le coupable. Il n'a qu'à se faire exiber le billet de logement du citoyen qui porte plainte ; il y trouvera au dos les numéros des hommes qui ont logé et pourra de suite se livrer à l'enquête nécessaire en pareil cas.

Ces listes étant conservées, il deviendra donc possible de retrouver toujours les noms des logeurs et des logés de chaque localité, même après un laps de temps considérable.

***

BIBLIOGRAPHIE.

Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie, 3me édition, 1856.

La seconde édition de l'aide-mémoire français a paru en 1844. Depuis cette époque bien des changements ont été apportés au matériel de guerre et à l'armement de troupes. Aussi, cette dernière édition est-elle particulièrement intéressante sous ce rapport; de plus, il nous a paru que, sur la plupart des points, elle était loin d'être une simple reproduction de son aînée. — On sait quelle était la composition de l'artillerie de campagne il y a peu d'années encore ; il y avait le canon de 12 et l'obusier de 16 centimètres pour les batteries de réserve ; le canon de 8 et l'obusier de 15 centimètres pour les batteries divisionnaires. Les batteries de réserve ont été conservées telles quelles dans la nouvelle organisation ; par contre, le canon de 8 et l'obusier de 15 centimètres ont été supprimés comme pièces de campagne ; on les utilisera dans les places pour servir à l'*armement de sûreté.*

Le *canon-obusier de* 12, inventé par l'empereur, a été adopté comme base de l'artillerie divisionnaire. Cette pièce tient un milieu entre le canon de 12 et l'ancien canon de 8 pour les dimensions et le poids. Ses projectiles sont le boulet de 12 à la charge de 1 k. 4 et l'obus de 12 centimètres à la charge de 1 kilo.

Les canons de 8, au moins un certain nombre, ont été forés au calibre de 12 et

sont devenus des *canons-obusiers légers* de 12. La transformation s'effectuait pour le prix de 17 francs. Cette pièce a les mêmes projectiles que la précédente, mais tirés tous deux à la charge de 1 kilo.

Les canons-obusiers n'ont point de chambres ; ils se placent sur le même affût que le canon de 8 et l'obusier de 15 centimètres. Le canon-obusier léger est adopté provisoirement pour les batteries à cheval.

Il n'y a donc plus qu'un seul boulet, celui de 12, et trois charges, car on a conservé la charge du tiers du poids du boulet pour l'ancien canon de 12 ; la charge du canon-obusier est environ du quart, et celle du canon-obusier léger du sixième. Ces différences dans les charges n'en amènent pas de très considérables dans les trajectoires. On peut s'assurer, en effet, par les tables de tir, que les boulets tirés à 1,000 mètres passent respectivement à des hauteurs de 12, 16 et 17 mètres au-dessus de la ligne de mire. — L'obus de 12 centimètres est aussi le projectile de l'obusier de montagne.

Les obus à balles (shrapnels) sont du calibre de 12 centimètres. La fusée ressemble beaucoup à celle des obus ordinaires. Elle est percée de trois canaux de longueurs différentes ; le plus grand reste ouvert, tandis que les deux autres sont ermés et se distinguent l'un de l'autre par des disques de papier rose et bleu. Les durées de combustion des trois canaux sont de 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2 secondes. Il est visible que ce système d'artillerie se fait remarquer par sa simplicité et qu'il dénote une tendance à n'admettre qu'un seul calibre pour toutes les pièces de campagne. Le calibre de 12 permet de discerner les points de chute et de rectifier le tir d'après les premiers coups.

On remarque l'introduction de pièces en fonte pour l'armement des places ; deux canons, l'un de 24 et l'autre de 16, et un obusier long de 22 centimètres.

Le chapitre *des armes portatives* est particulièrement intéressant par un grand nombre d'expériences de tir dont on donne les résultats. L'armement de l'infanterie parait se composer de trois modèles d'armes ; le fusil lisse et la balle ronde pour les régiments de ligne, le fusil rayé et la balle expansive pour la garde impériale (et aussi, croyons-nous, pour les zouaves), enfin la carabine à tige pour les 21 bataillons de chasseurs à pied. Les Français se considèrent dans un état transitoire et d'études, d'où sortira un système définitif d'armes. Ils savent, sans doute, qu'avec un calibre restreint de 12 à 15 millimètres, on pourrait allonger la balle, augmenter le poids de la charge comparativement à celui de la balle, et obtenir par là une trajectoire beaucoup plus tendue ; mais ils tiennent trop aux avantages d'un seul calibre d'armes portatives pour se résoudre à un changement partiel.

Le chapitre *du tir* commence par une exposition détaillée de la méthode à suivre dans les expériences de tir, exposition fort intéressante, qui mériterait d'être plus connue et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Puis viennent les tables de tir et les probabilités du tir des bouches à feu. Ce chapitre a beaucoup gagné sur l'édition précédente. Il en est de même de la *balistique,* où l'on a remplacé un ramassis de formules et d'équations par un extrait du traité de balistique du colonel Didion, extrait comprenant les *tables* nécessaires aux calculs.

On peut voir au chapitre *des ponts,* que les chevalets Birago sont introduits dans les équipages comme supports des travées extrêmes.

L'aide-mémoire, on le sait, n'est pas un cours ou un traité d'artillerie; on n'y trouve aucune explication de la raison d'être des choses. Néanmoins il peut être consulté et même lu avec profit par les officiers d'artillerie et du génie.

La traduction du *Manuel d'artillerie* du major Schädler, à l'usage des sous-officiers et canonniers suisses, par M. le major Melley, est en vente depuis quelques jours. Nous avons déjà précédemment parlé de cet intéressant et utile livre; l'édition française se recommande par plusieurs adjonctions importantes dans la pratique, entr'autres par une instruction *sur le service des soutiens,* par les *articles de guerre,* par un *tableau des poids et mesures,* par *un tableau de renseignements divers,* etc.

On nous annonce qu'il paraîtra prochainement à Lausanne une traduction d'un petit livre publié à Bâle par M. le capitaine Auf-der-Maur, de Lucerne, qui pourra rendre quelques bons services aux soldats désireux de s'instruire. C'est un *guide pour le soldat suisse* traitant des devoirs du soldat au point de vue des nouveaux règlements. Il comprend 8 chapitres et un appendice.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

EXTRAIT DU PROTOCOLE.

Le jury d'experts pour le concours de 1856 sur la question :

« Quelle influence les nouvelles inventions en matière d'armes à feu pourront-elles exercer sur la composition, le service et la tactique de notre cavalerie? »

Après que les trois mémoires fournis eurent circulé chez les membres du jury, savoir MM. Rilliet-Constant, colonel fédéral; Ott, colonel fédéral; Kern, lieutenant-colonel fédéral, et que les observations de feu le colonel Rilliet eurent été recueillies, a décidé :

1° Le premier prix, soit 150 francs, sera accordé au mémoire de M. le major fédéral Schärer, à Winterthur. Ce mémoire sera publié dans la *Gazette militaire.*

2° Le mémoire portant pour devise : *Drum frisch Kameraden den Rappen gezäumt,* reconnu appartenir (après ouverture de l'adresse cachetée) à M. le major fédéral François d'Erlach, à Berne, mérite une mention honorable.

3° Le comité est chargé de faire connaître ces décisions en les publiant dans les deux journaux militaires.

En conséquence le comité a décidé, en date du 20 mars 1857 :

1° Pour donner suite à la décision du jury d'experts, le caissier de la Société livrera à M. le major fédéral Schärer, à Winterthur, la somme de 150 francs.

2° Il sera donné connaissance de cet arrêté à l'assemblée générale annuelle de la Société.

3° Il en sera également donné communication à MM. les majors Schärer, à Winterthur, et François d'Erlach, à Berne, ainsi qu'à la rédaction des deux journaux militaires de Bâle et de Lausanne, et à M. le major Walthard, à Berne.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,

(Signé) J.-B. Spyri, *capitaine.*

Le 1er avril commence, à Arau, l'inspection de l'Ecole centrale fédérale, d'abord par M. le général Dufour, ensuite par M. Frey-Hérosée, chef du département militaire fédéral.

Dimanche a commencé, à Zurich, l'école des recrues d'artillerie des cantons de Zurich, St-Gall, Thurgovie et Appenzell (Rh.-Ext.), sous la direction du lieutenant-colonel Wehrli.

L'école d'instruction pour les recrues d'artillerie des cantons d'Argovie, Lucerne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne et Tessin, qui durera six semaines, s'est ouverte le 23 mars à Arau et se lie à l'Ecole centrale.

MM. les colonels Bontems, d'Orbe, et Frey de Brugg, sont réintégrés dans l'état-major fédéral avec leur rang d'ancienneté, vu les hauts commandements dont ils ont été chargés dans la dernière campagne, et M. Gehret, d'Argovie, est nommé colonel fédéral.

COURS MILITAIRE

Sur la défense de la Suisse, au point de vue stratégique et tactique, basé sur les données de la statistique et de l'histoire militaire, par A. de Clossmann, *ancien commandant du 4me régiment de ligne dans les événements de* 1849 *du grand-duché de Bade, actuellement citoyen et officier de Genève.*

La nouvelle organisation militaire de la Confédération helvétique, les phases que la politique générale a fait subir à ce pays et les progrès de la science militaire ont produit, dans les principes de la défense nationale, des changements qui nécessitent, comme point de départ et comme point de mire, des règles, sinon opposées, du moins tout autres que celles qu'on a eues précédemment.

Le soussigné ne prétend point se poser en autorité ; il espère élucider, dans un mémoire, les questions relatives à cette étude, en prenant pour base la situation intérieure, la statistique et l'organisation militaire, et en y joignant les préceptes dictés par ses expériences et par les connaissances acquises dans l'art de la guerre.

L'ensemble de ces moyens de défense nationale, présenté sous un point de vue nouveau, formera trois parties distinctes.

La première, la partie historique, comprendra l'énumération concise des plus glorieux faits militaires que les annales de l'histoire suisse ont conservés. L'auteur tâchera de faire ressortir, de ces récits, plutôt les combinaisons stratégiques qui ont amené tel ou tel résultat que de faire une nomenclature stérile de combats, batailles, reconnaissances, etc.

La seconde partie traitera le côté stratégique pur de la question et sera complétée par les considérations qui avaient déjà été publiées par l'auteur lors de l'imminence de la guerre contre la Prusse, et qui naturellement recevront une amplification nécessitée par les détails dont il sera indispensable de faire mention.

La troisième partie enfin est en quelque sorte l'application pratique des principes stratégiques et contient, à ce point de vue, les grandes lignes tracées pour la défense du pays par la combinaison ressortant de l'organisation militaire, des forces disponibles, de l'état de l'instruction dans l'armée, bref de tout ce qui concerne la science tactique.

Le soussigné aime à croire que l'esprit militaire qui anime chaque patriote suisse suscitera dans bon nombre de lecteurs l'envie d'assister à des réunions consécutives où ce sujet sera traité.

Le cours contiendra huit à dix séances dont le prix de souscription est fixé à *dix francs*. On trouve la liste de souscription chez Messieurs les libraires.

A. de Clossmann

NOUVELLES DES CANTONS.

Vaud. — Des essais du fusil Prélat-Burnand auront lieu prochainement à Bière devant une commission nommée par le Conseil d'Etat, en suite de la proposition de M. le colonel Bontems. Le département militaire a livré à MM. Prélat-Burnand une dizaine de fusils de l'arsenal pour être transformés à leur système.

— Un beau détachement de recrues de chasseurs de droite et de gauche passe actuellement son école à Lausanne, depuis le 16 mars. L'effectif est de 250 hommes, répartis comme d'habitude en deux compagnies; l'une commandée par M. le capitaine Derameru, l'autre par M. le capitaine Bonzon.

Genève. — Le 30 mars a été passée, par le département militaire, à la caserne de Neuve, une inspection des détachements de recrues qui doivent entrer lundi prochain en caserne pour une semaine, afin de terminer leur école d'instruction en même temps que le troisième détachement actuellement en quartier sur St-Antoine. A 8 heures du matin, les 3 compagnies qui ont fait leur service en février, sous le commandement de M. Dard, ont été passées en revue; à 9 heures et demie il en a été de même des deux compagnies qui ont été commandées en janvier par M. le major Demaurex. La musique du contingent entrera également en caserne lundi, si nous ne nous trompons. *(Journal de Genève.)*

— M. le général Klapka a été appelé par le gouvernement à donner un cours de stratégie et d'histoire militaire. Le cours a pour sujet la guerre de Hongrie en 1848 et 1849, dans laquelle le professeur a pris lui-même une part si importante et si honorable.

ADRESSE DE LA RÉUNION D'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL

QUI A EU LIEU A ARAU LES 15, 16 ET 17 FÉVRIER,
AU HAUT CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

(fin[1]*.)*

En ce qui concerne l'administration de la justice, la dernière campagne n'a pas offert beaucoup d'occasions d'éprouver notre système judiciaire. Cependant la réunion a été aussi d'avis que cette branche reposait un peu trop sur l'hypothèse d'une armée permanente et d'un service en temps de paix.

52e *proposition.* — Examiner si l'on ne pourrait pas simplifier l'administration de la justice.

TITRE VI. — *Autorités militaires et commandement supérieur de l'armée fédérale.*

D. *Fonctionnaires militaires.* — La loi a fixé plusieurs fonctionnaires chargés de veiller à tout ce qui concerne le soin du matériel, mais, en revanche, tout ce qui concerne le personnel de l'armée est abandonné au département militaire fédéral.

Si un membre non militaire du haut Conseil fédéral se trouve placé par les circonstances à la tête du département militaire comme remplaçant ou même comme titulaire, l'armée peut, dans des moments critiques, s'en ressentir désavantageusement.

Il est par conséquent nécessaire qu'il soit créé un chef du personnel, qui puisse toujours être au courant des questions se rapportant au personnel de l'armée, de manière à ce qu'elles ne souffrent pas par le changement du chef du département. La position de ce fonctionnaire serait en quelque sorte celle d'un adjudant-général pour le temps de paix, et nullement celle d'un secrétaire de département; cette fonction ne pourrait être compatible avec une autre.

En relation suivie avec les commandants de troupes, ce chef du personnel ferait rapport sur tous les rapports arrivant à l'autorité, et particulièrement sur les états du personnel dans les cantons. Les relations avec les départements militaires des cantons auraient lieu par son intermédiaire. Dans cette fonction, en un mot, résiderait la garantie de fixité et d'uniformité nécessaire à l'organisation et au développement de notre armée.

53e *proposition.* — Création dans le département militaire fédéral d'une fonction de chef du personnel.

[1] Voir le n° précédent, du 23 mars et le supplément de ce jour.

Plus il est difficile à une armée de milices d'égaler les qualités d'une armée permanente en ce qui concerne la formation militaire des individus, plus il est important en revanche que, dans tout ce qui se rapporte aux questions techniques, nous soyons à la hauteur des progrès réalisés dans les nations étrangères. Mais comme il est impossible qu'un seul homme puisse connaître également les besoins de toutes les armes, l'expérience a bien montré qu'un seul administrateur du matériel, même avec le secours des autres employés militaires attachés à cette administration, est tout-à-fait insuffisant pour suivre les progrès et les perfectionnements techniques ayant trait aux différentes armes.

Le développement de chaque arme a besoin d'une bonne part au budget; chaque arme a son importance indépendante et spéciale; aussi dans tous les grands Etats des commissions permanentes sont chargées, dans chaque arme, d'étudier et de résoudre toutes les questions scientifiques se rapportant à cette arme.

Il est vrai que chez nous on convoque aussi de temps en temps des commissions d'officiers; mais, quelque louable que puisse être l'activité de ces commissions, elle n'exerce cependant aucune influence décisive, car les conclusions de ces commissions, obligées de passer par une filière compliquée de rapports et préavis, n'arrivent le plus souvent aux autorités qu'estropiées ou même totalement changées.

Ce n'est qu'à l'absence de telles commissions spéciales qu'il faut imputer, par exemple, le peu d'effet des nombreuses réclamations faites par divers officiers du génie concernant l'amélioration du matériel de cette arme.

Si l'on réfléchit aux sérieuses recherches que font d'autres nations pour améliorer leur système militaire, on verra que, par cette circonstance seulement, nos commissions permanentes auront devant elles un champ d'activité fort étendu; elles examineront les découvertes et les essais faits à l'étranger et jugeront de leur convenance à les introduire dans notre armée.

Quoique la commission ne propose la création de commissions permanentes que pour les armes spéciales, la question reste encore pendante de savoir s'il ne serait pas nécessaire aussi d'en créer une pour l'infanterie, la plus importante de nos armes.

54e *proposition.* — Création de commissions permanentes pour l'artillerie, le génie et la cavalerie.

TITRE VII. — *Rapports de l'administration militaire fédérale avec l'administration militaire des cantons.*

Le manque de chevaux qu'on éprouverait certainement en temps de guerre motive la 55e *proposition.*

Formation de grands dépôts de chevaux par la Confédération. Prescriptions concernant la réquisition des chevaux de particuliers en cas de guerre.

La rapidité avec laquelle peuvent s'opérer de nos jours les mouvements de troupes, par suite de l'organisation des armées et de l'usage des chemins de fer, exige qu'on établisse déjà en temps de paix, aux points stratégiques importants, les fortifications et les magasins nécessaires.

L'emploi des compagnies de sapeurs à ces travaux permanents serait plus utile à leur instruction et à la défense du pays que les exercices qu'on leur fait faire sur l'Allmend de Thoune, consistant à détruire chaque année les travaux construits l'année précédente.

56e *proposition.* — Construction de fortifications sur les points stratégiques du pays déterminés par l'état-major du quartier-maître.

La dernière levée de troupes a montré que les employés des postes fédérales, des chemins de fer et des bateaux à vapeur, avaient, suivant les localités, des positions très-diverses en ce qui concerne leurs rapports avec l'autorité militaire. Il serait à désirer que ces rapports fussent une fois pour toutes régularisés par des prescriptions légales.

57e *proposition.* — Détermination précise de la position des employés des postes, des chemins de fer et des bateaux à vapeur, en ce qui concerne les rapports avec l'autorité militaire et leur subordination aux ordres militaires.

TITRE VIII. — *Dispositions pénales.*

58e *proposition.* — Elaboration des règlements encore manquants pour le service des troupes du génie. Le projet de ces règlements devra être soumis à l'inspecteur de génie, ou à la commission permanente de cette arme.

59e *proposition.* — Activer l'impression des règlements d'exercice.

60e *proposition.* — Création d'une imprimerie de campagne.

Très-honorés Messieurs,

Nous ne terminerons pas sans recommander notre travail à votre bienveillance. Nous n'avons point la prétention qu'il soit infaillible, et ne prétendons pas plus avoir embrassé le champ entier des améliorations militaires qu'épuisé les motifs à l'appui des propositions formulées.

Nous saisissons cette occasion, M. le Président de la Confédération

et Messieurs les conseillers fédéraux, de vous présenter l'assurance de notre profonde et dévouée considération.

Le Président de la réunion,
(Signé) S. SCHWARZ, *colonel fédéral.*
Pour le Président, *le Secrétaire,*
(Signé) C. ROEPLETZ, *capit. d'état-major d'art.*

PROPOSITIONS DE SAINT-GALL.

La Société des officiers de Saint-Gall a encore augmenté les propositions faites par l'assemblée d'Arau des vingt propositions suivantes :

1° Centralisation de l'instruction de l'infanterie, soit du service des recrues seulement, soit aussi des cours de répétition ;

2° Abolition de l'uniforme vert particulier aux officiers de l'état-major fédéral (maint officier capable a refusé sa nomination dans l'état-major fédéral, à cause des dépenses résultant de l'habillement) ;

3° Obligation d'accepter la nomination à l'état-major fédéral et fixation de l'âge pour la mise en retraite ;

4° Abolition en principe du droit d'ancienneté pour l'avancement dans l'état-major fédéral ;

5° Réorganisation complète de l'état-major du commissariat et introduction d'examens pour les officiers de ce corps ;

6° Réduction des 13 arrondissements actuels d'inspection à 6, et prolongation à 4 ans au moins de la durée des fonctions des inspecteurs ;

7° Etablissement de manufactures d'armes, soit participation de la Confédération et des cantons à la fondation d'un tel établissement ;

8° Réorganisation de l'administration fédérale des poudres, dans le sens de la plus grande restriction possible du monopole ;

9° Abolition des cours d'aspirants pour la cavalerie et les carabiniers ; introduction d'exercices spéciaux des cadres pour la cavalerie, et prolongation de la durée de ceux qui existent déjà pour les carabiniers ;

11° Formation de bataillons de carabiniers ;

13° Abolition du hausse-col, du sabre d'infanterie des soldats, de la baïonnette d'infanterie ; remplacement des deux derniers par le yatagan ; modification du col, du képi (dans le sens de l'introduction d'une seule coiffure uniforme).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 7 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
AVRIL 1857.

ADRESSE DE LA RÉUNION D'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL

QUI A EU LIEU A ARAU LES 15, 16 ET 17 FÉVRIER, AU HAUT CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

(suite [1].)

TITRE III. — *Matériel.*

Ire SECTION. — *Armement, équipement et habillement.*

12e *proposition.* — *a)* La réunion exprime à l'autorité supérieure le désir que, pour le moment, l'on se borne à hâter l'armement du nouveau fusil de chasseurs pour une compagnie de chasseurs par bataillon et que l'on attende, pour en armer une seconde, de voir si la troupe est capable de soigner et de se servir de la nouvelle arme, et si celle-ci répond aux espérances que l'on a conçues. La question relative aux rayures et à la qualité des canons du fusil de chasseur doit recevoir une prompte solution;

b) Il est à désirer qu'en général on améliore l'armement de l'infanterie fédérale. Mais l'introduction en bloc des nouveaux fusils pouvant paraître un changement trop considérable, il serait désirable que l'autorité examinât les nouveaux travaux d'amélioration qui ont été faits à cet égard et, en particulier, la transformation du fusil de munition d'après le système Prélat-Burnand. De cette manière on pourrait sans doute opérer une amélioration transitoire de notre armement d'infanterie jusqu'au moment où l'on serait en état d'adopter avec confiance un système de fusil reconnu supérieur.

14e *proposition.* — Introduction d'une arme réellement utile pour les officiers d'infanterie, attendu que celle qu'ils ont eue jusqu'à présent est d'un fort petit mérite.

15e *proposition.* — Armement du soldat du train avec le sabre traînant.

Le soldat du train étant à cheval se trouve en quelque sorte désarmé par le mode actuel d'équipement; bien plus, son petit sabre le gêne dans son service.

16e *proposition.* — Donner aux sapeurs des compagnies un sabre mieux approprié à leur service.

17e *proposition.* — Améliorer la forme des sabres de sapeurs, que l'expérience a montrée vicieuse, particulièrement en ce qui concerne la construction de la scie.

[1] Voir le n° précédent, du 23 mars.

Dans les propositions suivantes portant sur l'armement des carabines, il est en général à remarquer qu'aussi bien du côté des cantons que de la Confédération, cette arme doit être plus exactement surveillée. Cette surveillance doit porter non-seulement sur les conditions de fabrication de la carabine, mais l'on doit être attentif dans les écoles de recrues à ce qu'on n'apporte pas à la carabine certaines modifications particulières qui la rendent impropre au service de campagne; la meilleure garantie à cet effet serait une inspection scrupuleuse des armes dans les cours de répétition. Quant à la fabrication des nouvelles carabines, le règlement laisse aux cantons le choix des canons en fer ou en acier. Cette prescription n'est ni bonne en soi ni réellement économique pour les cantons qui choisissent le canon de fer. Si les cantons ne peuvent pas être tenus d'employer exclusivement le canon d'acier, la Confédération devrait les y engager, en leur bonifiant la différence des frais entre le canon de fer et celui d'acier.

Une autre imperfection du règlement est dans la tolérance de trois points pour le calibre des nouvelles carabines, tandis qu'elle n'est que d'un point pour le fusil de chasseurs, lequel cependant doit avoir le même calibre que la carabine, afin que les munitions d'une de ces armes puissent servir à l'autre. Ce fait n'a besoin que d'être indiqué pour qu'on reconnaisse d'emblée le vice du règlement à cet égard; si un calibre uniforme est possible pour une de ces armes, pourquoi ne le serait-il pas pour l'autre?

La carabine fédérale est certainement une arme excellente, mais à la condition seulement qu'on mette plus de soin à la confection des munitions. Ce n'est que lorsque la munition (balles, fourres, etc.,) joint exactement au calibre qu'on peut compter sur un bon résultat du tir. Jusqu'à présent on a en général été trop parcimonieux dans la confection des munitions, et il est arrivé que des compagnies de carabiniers ont conduit avec elles dans leurs caissons du plomb crassé et durci, ainsi que des capsules et des fourres qu'on ne pouvait employer, d'où il résultait que le tir restait en dessous de la moyenne.

L'inspection des arsenaux peut seule découvrir de tels inconvénients et y remédier, si l'on a le temps nécessaire pour cela, si les rapports d'inspection parviennent promptement à leur destination et s'il y est donné suite. Il faut, en outre, que dans les longs intervalles entre les inspections on exerce une surveillance convenable sur les nouvelles armes, ce qui peut principalement avoir lieu dans les cours de répétition.

Comme il est reconnu que le carabinier doit être familier avec son arme, il est à désirer que le système d'enmagasinement des carabines, encore en vigueur dans quelques cantons, soit abandonné et qu'on

fasse ensorte que la carabine soit la propriété particulière du carabinier.

Dans cette prévision, il doit déjà maintenant être créé dans les arsenaux une réserve de nouvelles carabines pour suppléer à la diminution des armes dans le service.

La dernière mise sur pied a montré enfin combien quelques cantons sont encore en arrière en ce qui concerne cet armement, car dans quelques compagnies il s'est trouvé jusqu'à 4 calibres différents, des balles rondes et des pointues, variant de 16 jusqu'à 70 à la livre. Il n'est pas besoin de s'arrêter longtemps sur les inconvénients fâcheux qu'une pareille variété dans l'armement aurait pu avoir en cas de guerre.

18e *proposition.* — Introduction obligatoire de canons d'acier pour les carabines à la nouvelle ordonnance.

19e *proposition.* — Réduction du calibre dans les carabines neuves au calibre du fusil de chasseur.

20e *proposition.* — Abandon du système d'enmagasinement de la carabine. La carabine doit être la propriété du carabinier.

21e *proposition.* — Invitation aux cantons de hâter l'introduction des carabines à la nouvelle ordonnance. Création d'une réserve de carabines dans les arsenaux.

L'assemblée a été généralement d'avis que, comme équipement pratique des troupes en service de campagne, la buffléterie noire était préférable; la blanche offrant un point de mire trop sûr aux carabiniers ennemis.

Par la pluie, la croisée blanche se ramollit, jaunit et déteint sur les habillements. Mais il a cependant paru à l'assemblée qu'avant de se décider pour l'introduction de la buffléterie noire, il conviendrait d'en faire des essais en grand sur des corps de troupes entiers, en ce qui concerne sa durée, son entretien, etc.

Il y aurait aussi à examiner la question de savoir si la buffléterie blanche actuelle ne pourrait pas être transformée en noire, examen qu'on a déjà commencé à faire dans un canton.

22e *proposition.* — La Confédération fera faire des essais de la buffléterie noire sur des corps entiers et examinera si la buffléterie blanche peut être transformée.

En attendant, les bretelles de fusil seront dors et déjà faites à l'avenir en cuir de veau brun.

Dans l'équipement du soldat, on n'a jusqu'à présent presque pas porté l'attention sur un moyen convenable de lui faire porter ses vivres avec lui, de telle sorte que, même dans de petites marches, le pain et la viande emportés par le soldat, étant exposés à la pluie, ou

à la poussière, ou à la chaleur, devenaient presque immangeables nuisibles.

Il serait donc, en cas d'un service actif, hautement désirable qu'il y eût dans les corps un double matériel de cuisine.

Il serait désirable en outre qu'il y ait des prescriptions sur le point de savoir comment et par qui, dans les compagnies, on transportera ce matériel.

23e *proposition.* — Introduction obligatoire de la gamelle pour chaque soldat.

24e *proposition.* — Essais sur l'introduction de sacs à pain en toile, comme objet personnel d'équipement du soldat.

25e *proposition.* — Création de ceinturons dans les arsenaux, afin que la troupe qui doit être instruite avec les sapeurs de compagnies, puisse conduire en campagne une sorte de hache à main et qu'il se trouve ainsi un plus grand nombre de ces armes dans les compagnies.

26e *proposition.* — Création par la Confédération de fourgons de division et de brigade convenablement équipés (pouvant servir de bureau et contenant les objets nécessaires à un bureau d'état-major, instruments pour les officiers du génie, cartes et plans, matériel de bureau, formules diverses, exemplaires des règlements en vigueur, etc.).

27e *proposition.* — L'habit de grande tenue sera aboli dans toutes les armes et remplacé par une seconde veste à manche de même étoffe et de même couleur que celle existant actuellement.

28e *proposition.* — Le règlement devra introduire pour toutes les troupes en campagne deux paires de pantalon, dont la seconde paire doit aussi être de drap ou de milaine.

29e *proposition.* — Ramener l'uniforme de l'état-major à une plus grande simplicité. Remplacer le chapeau par une coiffure correspondant à celle de la troupe. Remplacer de même le chapeau des chirurgiens par le képi.

30e *proposition.* — Rendre le képi des troupes moins haut et plus léger.

31e *proposition.* — Les guêtres doivent monter davantage sur la jambe.

32e *proposition.* — Le règlement doit prescrire à chaque homme des pontonniers et des sapeurs d'avoir une paire de bottes outre sa paire de souliers avec guêtres.

33e *proposition.* — Abolir les marques de service et de grade des officiers, qui suivent :

a) Les épaulettes;

b) Le hausse-col;

c) L'écharpe.

IIme SECTION. — *Bouches à feu et voitures de guerre.*

Pour la formation des brigades normales d'artillerie, il manque encore 3 batteries de 12 livres; à cet effet, les deux batteries de 8 encore existantes dans les cantons de Zurich et de Lucerne seront refondues et transformées; les frais de cette transformation et du remplacement des voitures et des munitions seront supportés par la Confédération.

34e *proposition.* — Création de trois nouvelles batteries de 12 livres.

Tandis que toutes les artilleries s'efforcent de simplifier leur calibre et leur matériel, la Suisse ne possède pas moins de 5 espèces d'obusiers; c'est précisément cependant dans une artillerie de milice que la simplicité en fait de munitions et de matériel serait la plus nécessaire. Les conséquences fâcheuses qui pouvaient en résulter dans un combat par suite d'un quiproquo de munitions sautent assez aux yeux pour qu'on n'ait pas besoin d'autres commentaires. En outre, nos obusiers courts sont tout à fait impropres au tir des obus à balles et ne tirent efficacement les boîtes à mitraille que sur de très-courtes distances.

35e *proposition.* — Introduction générale du système des obusiers longs.

La Confédération devra, par des subsides, activer la refonte et la transformation des obusiers courts de 12 liv. en obusiers longs de 12 liv.

36e *proposition.* — Création de fusées de guerre plus faciles à employer.

Si la Confédération réclame, avec raison, des cantons la sévère observation de leurs devoirs militaires, elle doit aussi avant tout donner le bon exemple en ce qui concerne les prestations qui lui incombent.

Déjà dans le dernier armement, ce n'est qu'à grand'peine qu'on a pu obtenir pour les deux parcs de division non pas toutes les voitures de guerre prescrites, mais les plus nécessaires d'entr'elles. Une guerre réelle aurait causé, sous ce rapport, à l'armée les plus amers désagréments. De même il manque encore un grand nombre des pièces de position que doit fournir la Confédération, et nous ne possédons encore point de tables de tir pour les diverses pièces de position qui sont dans les arsenaux.

37e *proposition.* — Faire construire les pièces de position manquantes, ainsi que les voitures pour les parcs de division.

Dans presque toutes les artilleries européennes, il est de règle que

chaque batterie conduise avec elle un certain nombre de chevaux de réserve. Cela devient d'autant plus nécessaire chez nous qu'avec les fusils actuels de l'infanterie en Europe, le nombre des chevaux tués pourra être plus grand et que l'éloignement des batteries de leurs cantons rend difficile le remplacement des chevaux tués.

Si ce vice est reconnu pour des batteries permanentes, il sera bien plus grave encore dans la nôtre, où les attelages sont réunis et formés d'un jour à l'autre; par le manque de bons attelages au moment du danger, nos batteries seraient exposées à de graves pertes.

38e *proposition.* — Introduction de 6 chevaux de réserve par batterie.

Malgré toutes les réclamations des officiers du génie, on n'est pas encore parvenu à posséder le matériel approprié au service de cette arme dans notre pays. Il est à désirer instamment qu'on s'occupe enfin de l'établissement de ce matériel, sous la direction d'officiers capables; car cette exigence répond aux circonstances mêmes de notre terrain, coupé par de nombreuses et grandes rivières.

39e *proposition.* — *a)* Pour chacune des trois compagnies d'élite de pontonniers, il devra être créé un nouvel équipage de ponts complet, composé de 10 pontons et de 4 chevalets à la Birago, faisant ensemble environ 320 pieds de longueur de pont.

Le matériel nécessaire sera chargé sur :

19 voitures de pontons et de madriers, auxquelles seront encore adjointes :
2 chariots pour outils et réserve de matériaux;
1 forge de campagne.

Total 22 voitures.

b) Outre le matériel existant à Zurich, Brugg et Thoune, il faudra former 3 équipages pour les 3 compagnies de réserve, chacun d'environ 310 pieds de long (12 anciens pontons, 4 chevalets).

c) Le reste du matériel sera consacré aux écoles, et pourra former, en le complétant, le matériel des compagnies de landwehr.

d) Les équipages de pont des compagnies d'élite seront attelés de chevaux du train. — Les trains des compagnies de réserve et de landwehr recevront des chevaux de réquisition.

40e *proposition.* — Le caisson de sapeurs a besoin d'être changé, en vue d'un paquetage plus convenable des outils. — Etablissement d'appareils galvaniques pour enflammer les mines.

41e *proposition.* — Les outils dans le caisson de sapeurs et dans le chariot à outils de pionniers doivent être soumis à une révision; on doit mieux les appareiller et être plus scrupuleux sur leur qualité.

42e *proposition.* — Toutes les nouvelles fabrications indiquées ci-dessus, ainsi que celles qui se feraient plus tard pour les troupes du génie, doivent être surveillées par une commission permanente d'officiers de cette arme.

43e *proposition.* — Tous les fourgons, ainsi que le caisson de sapeurs et le chariot à outils de pionniers, seront attelés par 4 chevaux du train.

44e *proposition.* — Arrêter prochainement les prescriptions et modèles concernant la construction et l'équipement des diverses voitures de guerre (caisson de carabiniers pour nouvelles carabines, etc.)

IIIe SECTION. — *Munitions.*

La question de la poudre offre incontestablement un des plus importants problèmes des améliorations de notre militaire. La poudre suisse est réellement de mauvaise qualité. Quiconque est un peu au courant de sa fabrication ou familier avec les propriétés et les effets de cette poudre, ne peut penser sans crainte aux terribles incidents qui pourraient en résulter, dans une longue guerre, quant à l'état des armes et au moral des soldats.

On peut avec raison se demander à quoi servent toutes les tables et tous les essais de tir, tous les mystères de la fabrication des fusées, toutes les améliorations des armes à feu, si l'armée manque de bonne poudre.

Tous les autres pays ont fait des progrès notables en ce qui concerne la fabrication de la poudre; l'arrangement des moulins, le mode de préparation de la poudre sont des choses connues. Mais chez nous il en est autrement malgré toutes les commissions nommées à cet effet, parce que des influences prépondérantes ont toujours neutralisé les efforts de ces commissions, et parce qu'on a manqué de l'énergie nécessaire pour résoudre favorablement cette question capitale de notre militaire.

Il n'est pas étonnant que la poudre soit mauvaise!

Cela ressort naturellement des données suivantes : La fabrication de la poudre est une source de revenus pour la Confédération; la consommation de la poudre en Suisse a doublé dans les dernières années. Les établissements de fabrication, déjà défectueux, sont restés les mêmes; leur nombre a diminué.

Tous les poudriers doivent fabriquer la poudre de guerre d'après des règles précises, mais en même temps qu'ils livrent la poudre par quintaux, ils sont payés et ne sont pas du tout contrôlés dans leur travail.

D'après cela, il ne suffit pas de recommander plus de soin dans la fabrication de la poudre, ou de fixer un certain temps pour chaque

opération particulière de cette fabrication, car à cause du grand éloignement des diverses fabriques, il manque un contrôle suffisant. On ne doit plus tolérer que le contrôle de la poudre militaire soit laissé à l'administration des poudres, car cette administration n'a qu'un caractère financier.

La Confédération n'obtiendra de la bonne poudre de guerre que lorsque cette poudre sera fabriquée à part, sans considération pour le côté financier de la question et sous une surveillance convenable.

45e *proposition.* — *a)* Confection de bonne poudre de guerre. Dans ce but, il faut établir deux fabriques d'après un bon système, qui seront employées exclusivement à produire de la poudre militaire;

b) Réception de la poudre sous la haute surveillance de l'administration militaire et cela par des officiers contrôleurs, n'appartenant pas à l'administration des poudres.

Par l'introduction des obusiers longs, le système qui, originairement était à la base de la construction des obusiers et qui se caractérisait par la haute trajectoire et par la petite vitesse initiale des obus, a été modifié.

On comprend dès lors que par la plus grande vitesse initiale, l'effet des éclats d'obus ait diminué puisque cet effet des éclats par rapport à l'objet à atteindre n'est plus autant en notre pouvoir qu'antérieurement.

Par l'introduction des fusées de shrappnels pour tous les obus, nous pourrions obtenir un feu d'obus qui certainement atteindrait le même effet que celui des obusiers des artilleries étrangères. En attendant, nous ne décidons pas la question de savoir si ce changement de nos fusées d'obus est préférable à l'introduction d'un autre système, mais nous prévenons la principale objection qui peut être faite à notre projet, objection qui consiste à le rejeter comme trop compliqué. En effet, si l'instruction de l'artillerie a été jusqu'ici en position d'apprendre aux canonniers à étamper les fusées, l'habileté des soldats ne pourra qu'accroître par un exercice plus souvent répété.

46e *proposition.* — Introduction pour tous les obus d'une fusée susceptible d'être étampée.

En rappelant ce qui a été dit, nous formulons la proposition suivante relativement aux munitions des pièces :

47e *proposition.* — 1° Meilleure surveillance sur les munitions des pièces, par la Confédération. Prescrire que le matériel de munitions tiré de la Confédération puisse seul accompagner le corps;

2° Que pour l'inspection du matériel dans les arsenaux et aux cours

de répétition, on emploie à côté des inspecteurs ordinaires des officiers d'état-major à tour de rôle.

TITRE IV. — *Instruction et inspection.*

Ire SECTION. — *Instruction.*

A. *Instruction supérieure.* — La Suisse est un Etat militaire. Quoique cette thèse semble en contradiction avec ce qui existe, puisque nous n'avons pas de troupes permanentes, mais un système de milices, on peut cependant la poser chez nous plus justement que dans tout autre Etat.

Dès ses plus jeunes années, le garçon suisse s'exerce à manier les armes; à peine est-il dans l'adolescence que ce jeune homme recherche le service militaire et prend les armes avec bonheur comme un signe qu'il est devenu homme. Tous les ans jusqu'à l'âge mûr il fait avec ardeur son service militaire et se rend sous les drapeaux comme à une fête, et si, comme dernièrement, le tambour rappelle le soldat pour la guerre, le vieillard ne peut pas résister à ce son, il saisit aussi ses armes et demande à marcher avec les jeunes hommes.

Nous sommes un peuple qui aime le métier des armes. La Confédération, les cantons et chaque homme en particulier emploie chaque année des sommes considérables pour le militaire et fait des sacrifices de toute espèce. En examinant toutes ces dépenses et en constatant leurs résultats, les uns beaux, les autres laissant encore à désirer, l'on regrette à juste titre de voir épargner des sommes qui seraient nécessaires pour couronner l'œuvre. On la couronnerait en formant des officiers supérieurs et des officiers de troupe qui, d'après leur emploi dans l'armée, seraient parfaitement à même de comprendre leurs devoirs et la grande responsabilité qui leur incombe par leur position.

L'enseignement supérieur subira un remaniement complet d'après la division de l'armée que nous proposons et que nous espérons obtenir, et d'après la séparation proposée pour l'état-major. Ce remaniement doit consister en ce que, au lieu de la même demi-instruction militaire donnée à Thoune à tous les officiers d'état-major, les commandants seront formés à la véritable conduite des troupes, par des exercices durables avec les troupes, exercices auxquels on joindra les enseignements théoriques et scientifiques qui paraîtront nécessaires; de plus, en ce que les officiers de l'état-major général proprement dit, tout comme les officiers d'état-major des armes spéciales, surtout si la plus grande partie de ces derniers sont en service continuel, s'occupent des sciences, des connaissances et des expériences de l'art de la guerre qui sont nécessairement exigées des officiers d'état-major du quartier-maître, pour être propres à remplir leur grande tâche, puisque

la guerre dépend de leur habileté. Il faut enfin que les adjudants possèdent l'instruction militaire nécessaire à leur vigilant service.

C'est un cas de conscience pour chaque Etat, surtout pour une république dont l'armée n'est pas une partie distincte de la population, mais est le peuple lui-même, de veiller à avoir les meilleurs chefs possibles.

Nos propositions, d'après ce qui a été dit, relativement à l'instruction supérieure, ne peuvent être actuellement en grande partie que des vœux provisoires. Elles s'appuient sur l'expérience de ces derniers temps, mais ne se rapportent qu'en faible partie au nouveau but que nous avons en vue, d'autant plus que la nouvelle organisation aura sous ce rapport une portée qui ne peut pas être appréciée d'avance, et dont l'influence sur le mode d'instruction ne peut être discutée avec justesse que lorsque les lois et règlements nécessaires en auront fait un ensemble complet.

Nos propositions ont trait en partie à l'augmentation de l'instruction, en partie à l'appui que l'Etat doit prêter matériellement aux officiers d'état-major.

La première proposition se rapporte à l'établissement d'une chaire de sciences militaires au Polytechnicum à Zurich; nous l'appuyons sur la requête que la Société militaire suisse eut l'honneur d'adresser aux autorités supérieures le 29 mai 1854.

La 2e proposition, relative à l'instruction des instructeurs d'infanterie et à l'établissement d'un instructeur-chef fédéral, se fonde sur ce que l'instruction de notre arme principale s'est faite jusqu'ici de diverses manières, et que le choix des instructeurs d'infanterie laissé aux cantons offre bien des inconvénients pour l'instruction.

La 3e proposition se justifie parce qu'il y a des officiers d'état-major qui n'ont pas eu d'instruction depuis plusieurs années, et ne sont appelés à aucun service.

L'utilisation des cours de répétition des cantons pour des exercices réunis sous la conduite des officiers d'état-major (prop. 4), est une idée qui a été déjà souvent émise. Nous y attachons une grande importance, en ce que, par là, on donne à l'officier l'occasion de s'exercer plus que cela ne s'est fait jusqu'aujourd'hui, à la conduite des troupes et à l'emploi des différentes armes.

La 5e proposition repose sur les mêmes considérations.

La 6e est d'une grande importance, parce que les présentations et nominations à l'état-major fédéral, dans le manque de réquisites suffisants fixés par la loi, se font avec légèreté, et sans considérer en rien la capacité et les connaissances de l'aspirant.

On doit au moins exiger que les officiers d'état-major, à côté des

connaissances spéciales de l'arme où ils ont servi auparavant, connaissent aussi en général l'organisation, la nature et l'effet des autres armes.

Quant à la 7e proposition, il faut remarquer qu'aussi bien chez les jeunes officiers du génie que chez ceux du commissariat, on a souvent fait l'observation qu'il est funeste que de tels officiers entrent dans l'état-major tout à coup sans avoir servi dans la troupe. Afin que par cette proposition, on n'empêche personne de se vouer au génie, il faudra trouver un moyen qui permette aux aspirants du génie des cantons qui n'ont pas de troupes du génie d'être incorporés à l'unité tactique de cette arme dans d'autres cantons.

Il faudrait aussi rendre possible pour la cavalerie et les pontonniers, à des jeunes gens de cantons qui ne fournissent ni cavalerie, ni pontonniers, d'être incorporés à des compagnies d'autres cantons. Cela faciliterait le recrutement, si difficile pour ces 2 armes.

La proposition de faire des cours d'instruction particuliers pour les employés au commissariat (prop. 8) se fonde sur ce que, en raison du peu de service de ces officiers, ils ne présentent pas les connaissances nécessaires à leur tâche si importante.

Dans tous les budgets de la Confédération figure chaque année une somme destinée à aider des officiers qui, avec la permission de la Confédération, veulent se former dans les armées étrangères. Cette somme est tout à fait insuffisante. D'un autre côté il est d'une grande importance que, surtout les officiers supérieurs, connaissent très bien les prestations des armées étrangères. C'est le motif de la 9e proposition.

Il paraît tout aussi nécessaire que les officiers supérieurs de l'état-major connaissent bien le sol de leur propre pays et des pays voisins; pour se convaincre de l'utilité de cette dixième proposition, il n'y a qu'à se reporter au dernier rassemblement de troupes. Dans la possibilité que le théâtre de la guerre se trouvât sur le territoire étranger, l'ignorance du terrain aurait pu avoir les plus fatales suites sur la guerre.

La 11e proposition se justifie par la difficulté qu'il y a de conduire de grosses masses d'artillerie, et par la circonstance qu'aucune occasion n'était offerte aux officiers d'état-major d'artillerie pour apprendre cette conduite.

Chaque nouvelle levée de troupes apprend combien il faut de peine pour pourvoir les officiers montés de l'état-major de chevaux qu'ils puissent employer au service. Les chevaux, dans la presse où l'on se trouve, ne sont pas toujours achetés avec assez de circonspection, et, dans tous les cas, le sont à très grands prix. Mais à quoi servent les chevaux lorsqu'il leur manque un cavalier? Il y a nécessité pressante, sur-

tout pour la formation d'un nombre suffisant d'adjudants, à ce que l'on apporte plus d'attention à l'équitation pour les officiers d'état-major. C'est pourquoi le 12e paragraphe demande une dépense de plus pour la Confédération, dont on retrouverait bien les intérêts en cas de guerre.

48e *proposition.* — Indépendamment de la division des officiers d'état-major telle que nous la proposons, et de la réorganisation de l'instruction supérieure, qui en est la suite, il est important de vouer à cette instruction la plus grande attention et d'insister sur les points suivants :

1° Etablissement d'une chaire de sciences militaires au Polytechnicum de Zurich, avec obligation pour les élèves internes d'en suivre les cours ;

2° Formation des instructeurs d'infanterie d'après une direction permanente, en ce sens que seulement les instructeurs qui auraient obtenu un témoignage de capacité dans ces écoles pourraient être employés à l'instruction dans les cantons.

Institution d'un instructeur fédéral en chef pour l'infanterie;

3° Etablissement d'un tour régulier des officiers d'état-major pour passer à l'école centrale;

4° Utilisation des cours de répétition d'infanterie cantonaux pour des exercices réunis, dirigés par des officiers d'état-major, la Confédération supportant une portion des frais. Emploi des officiers d'état-major pour les marches des troupes se rendant aux lieux de rassemblement et lorsqu'elles en reviennent, afin d'instruire ces officiers ;

5° Les cours de répétition du génie, de la cavalerie et des carabiniers doivent, en tant que plusieurs compagnies sont réunies, être commandés par des officiers d'état-major de l'arme ;

6° Commandement des cours d'instruction des différentes armes par des officiers d'état-major général, jusqu'au grade de capitaine inclusivement ;

7° Vœu que les officiers du génie, tout comme les employés du commissariat, aient d'abord servi dans la troupe avant d'arriver à l'état-major. L'entrée des premiers à l'état-major ne devrait avoir lieu que lorsqu'ils ont le grade de lieutenant ;

8° Qu'il y ait des cours d'instruction particuliers pour les employés du commissariat et qu'on y joigne l'équitation ;

9° Ouverture d'un crédit suffisant pour envoyer des officiers supérieurs d'état-major s'instruire dans les armées étrangères ;

10° Que les officiers supérieurs s'occupent de faire des reconnaissances à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse ;

11° Introduction de plus grandes réunions d'artillerie sous le commandement d'officiers d'état-major de cette arme ;

12° Bonification d'une ration de fourrage pour un cheval de selle réellement tenu par chaque officier monté de l'état-major. Tâcher de former des cavaliers. Organisation de manèges;

13° Elever la solde à l'école centrale.

B. *Instruction de la troupe.* — Relativement à la durée des écoles de recrues de carabiniers (prop. 1), notre proposition se justifie uniquement en comparant cette durée avec celle des écoles des autres armes (chasseurs).

Pour les troupes du génie, une instruction plus approfondie est à désirer. L'instruction des officiers d'artillerie, de cavalerie et de carabiniers devrait, dans les écoles de recrues, être dirigée de manière à produire plus de fruits. L'instruction des sapeurs de compagnies et le choix de soldats convenables pour cette instruction, est un vœu tout à fait pratique que réclame le terrain de notre pays.

Il n'est pas possible à tous les cantons de former des infirmiers et des fraters pour le soin des malades militaires; il y a besoin pour cela de grandes réunions centrales. — Il faudrait aussi, par une entente entre les cantons, obtenir une instruction commune pour les aspirants-officiers.

Dans les petits cantons, les aspirants d'infanterie peuvent à peine obtenir une instruction militaire suffisante. La dernière levée de troupes a montré que dans les mêmes grades, il y a trop de différence entre les officiers, sous le rapport des connaissances militaires. Enfin il serait fort à désirer que l'instruction des corps de musique fût régularisée par la Confédération, qu'en particulier pour tous les trompettes on introduisit comme unique instrument le cor pour les signaux (signalhorn).

Quant aux cours de répétition d'infanterie, il paraît nécessaire de les allonger à cause des nombreuses exigences du service et des choses nouvelles à apprendre.

L'invitation faite aux cantons de veiller à une meilleure instruction des quartiers-maîtres, des officiers et sous-officiers d'armement et des armuriers, vient de ce qu'on a observé que l'instruction pour ces grades, instruction pour laquelle il ne s'offre pas d'occasion, est presque entièrement négligée, ensorte que des cours particuliers à ce sujet sont nécessaires.

La question des rassemblements de troupes et des camps a déjà été si souvent traitée, que notre proposition n'a pas besoin d'être soutenue davantage. On peut affirmer que dans notre armée, il n'y a aucun militaire réfléchissant un peu, qui ne soit persuadé des grands avantages de ces exercices où toutes les armes sont réunies.

Une nouvelle proposition, c'est la fondation d'une école de tir; cette institution se rencontre dans plusieurs pays. Si l'on veut donner aux

chasseurs et à l'infanterie un fusil perfectionné, la Confédération doit faire ensorte que notre infanterie connaisse bien cette arme et son emploi. Une instruction égale à ce sujet ne pourra exister que quand les cantons à tour enverront des officiers et des sous-officiers d'infanterie pour être instruits à l'école de tir. Ce qu'ils auront appris sera transmis par eux dans les diverses compagnies.

49e *proposition.* — A. *Instruction des recrues.* — 1° Porter la durée des écoles de carabiniers à 35 jours;

2° Instruction plus complète des troupes du génie en considérant particulièrement l'instruction des sous-officiers;

3° Amélioration de l'instruction des officiers et sous-officiers de l'artillerie, cavalerie et carabiniers;

4° Instruction des sapeurs de compagnies par la Confédération, sous la direction d'officiers du génie, en y adjoignant des soldats d'infanterie pour apprendre les travaux qui ont trait à cette partie:

5° Instruction des infirmiers, fraters, gardes-malades éventuels, par la Confédération dans des hôpitaux.

B. *Cours de répétition.* — 6° Changement de la durée des cours de répétition d'infanterie; pour les 6 premières années, 6 jours pour les cadres et 4 jours pour la troupe chaque année, ou le double de temps tous les 2 ans. Il reste loisible aux cantons d'alléger le service pour les dernières années du temps d'élite, sauf pour les cadres;

7° Inviter les cantons à donner une instruction plus complète aux quartiers-maîtres, officiers et sous-officiers d'armement et aux armuriers;

8° Introduction de rassemblements de troupes ou de camps de telle sorte que chaque soldat de l'élite y assiste au moins une fois.

9° Etablissement d'une école fédérale de tir, en s'attachant surtout au nouveau fusil de chasseurs.

IIe Section. — *Surveillance et inspection.*

En nous rapportant aux motifs donnés plus haut relativement à nos propositions touchant la nouvelle division de l'armée et l'enseignement supérieur; nous proposons ce qui suit:

50e *proposition.* — 1° Inspection des brigades et divisions par les officiers d'état-major qui les commandent, et pour les armes spéciales par les officiers d'état-major de l'armée;

2° Inspection des écoles de recrues par les commandants de divisions;

3° Consignation exacte des vices remarqués à l'inspection. A cela se joignent encore les vœux suivants:

Qu'il soit accordé aux officiers commandants le pouvoir de bré-

veter et de faire avancer les officiers des compagnies de leur corps; que dans la fixation de la durée des inspections, on prenne en considération davantage l'importance du travail; que chaque colonel commandant obtienne le pouvoir, au service effectif, d'appeler au service son adjudant et son secrétaire; qu'en général le colonel inspecteur ait le droit de prendre un adjudant pour l'inspection.

TITRE V. — *Administration de la guerre et administration de la justice.*

Ire SECTION. — *Administration de la guerre.*

La réunion ne croit pas devoir préciser des propositions en ce qui concerne le mode de l'administration; mais elle a été d'avis que si quelque part des simplifications devaient s'effectuer, c'était bien dans l'administration de la guerre. Car, tandis que toutes les autres branches du militaire ont fait des progrès notables pendant ces dix dernières années, l'administration est restée stationnaire, par cette raison qu'elle ne renferme pas en elle-même les éléments nécessaires à des simplifications avantageuses.

Notre mode d'administration n'a essentiellement en vue que le service en temps de paix; les règlements et les formulaires sont le fruit d'études sérieuses en temps de paix. Mais quelque louable que puisse être ce système compliqué de rouages, et si l'on a en temps de paix la facilité de mettre en ordre les comptes après les réunions de troupes, il faut reconnaître qu'en temps de guerre sérieuse cela n'est pas praticable.

Mais il ne serait certainement pas avantageux pour le bon ordre dans l'armée de laisser aux expériences de la guerre le soin d'indiquer les améliorations nécessaires à notre mode d'administration, au point de vue de la simplicité et de la clarté.

Si notre proposition ne renferme qu'un vœu général, nous nous permettons cependant d'appeler l'attention sur quelques points particuliers, avec l'observation que l'énumération de ces divers points renferme autant de questions à étudier.

En ce qui concerne la simplification du système des rapports, il se présente la question de savoir s'il ne serait pas possible que les divers rapports, justifications, etc., soient remplacés par l'état de revue, servant à la fois d'état de solde et de vivres.

Les mutations subséquentes seraient alors portées dans les rapports de situation. Mais les rapports de situation eux-mêmes, après le rapport d'entrée au service, n'ont besoin de renfermer, outre une énu-

mération sommaire de l'effectif sous les armes et hors des armes, que les mutations purement et simplement.

Pour les cas de levées de troupes on devrait toujours avoir en réserve une provision de formulaires proportionnelle aux besoins, et indiqués sur une liste, afin qu'on ne manque pas de formules nécessaires, comme cela a eu lieu dans la dernière mise sur pied. Il serait en outre désirable que les hommes devenus impropres au service puissent être licenciés avec plus de facilité.

En ce qui concerne l'administration même, il y aurait avant tout à examiner la question s'il ne serait pas préférable, à la place des bons qu'on donne aux communes, de payer en argent tout ce qui n'est pas de livraisons régulières. Par ce moyen la liquidation des comptes du commissariat ne traînerait plus des années entières et les particuliers et les communes n'auraient plus à souffrir de ces retards.

La comptabilité séparée de chaque section des états-majors de divisions paraît une complication inutile.

Il serait bon d'examiner plus spécialement si le règlement du décompte, sous la forme actuelle, ne doit pas être supprimé. Par les nombreux comptes-courants, la comptabilité d'une compagnie est considérablement compliquée ; l'expérience a d'ailleurs montré que, dans beaucoup de compagnies, on n'obtient qu'avec peine le règlement du décompte dans les formes voulues.

L'introduction de livrets de compagnies plus convenables paraît aussi mériter l'attention ; de même, à propos de la solde, il faudrait examiner si l'on ne pourrait pas simplifier ce qui concerne les rations de vivres suivant les divers grades, en les transformant partiellement en une augmentation correspondante de la solde. En même temps il faudrait régulariser la position des domestiques d'officiers.

La dernière campagne d'hiver a montré enfin que, pour cette saison, les bonifications règlementaires pour ferrage sont insuffisantes ; il faudrait de même régulariser les frais de bureau des états-majors.

Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, toutes ces indications ne sont que des vœux s'adressant aux personnes qui auront à l'avenir la tâche spéciale de s'occuper de notre mode de rapports et d'administration.

51e *proposition.* — Simplification du mode d'administration (rapports et comptabilité).

(La suite au numéro de ce jour.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE DE CORBAZ ET ROUILLER FILS.

N° 8 21 Avril 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau. Mémoire présenté au concours de cavalerie par M. le major fédéral J.-J. Scherer. — Ecole centrale d'Arau. — Des états-majors des bataillons. — Renseignements divers. — Nouvelles des cantons. — *SUPPLÉMENT.* Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite)*.

OBSERVATIONS

SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

I.

Nous avons donné dans nos deux précédents numéros et dans un supplément le texte entier de la pétition adressée au Conseil fédéral par la réunion des officiers d'état-major à Arau, les 15, 16 et 17 février. On se rappelle que cette pétition formule 60 propositions, tendant à introduire diverses modifications dans notre militaire, modifications dont quelques-unes sont fort importantes.

Avant d'entrer dans l'examen spécial de quelques-unes de ces propositions, qu'on nous permette d'exprimer quelques réflexions sur l'ensemble de ce travail et sur les conséquences qu'on en peut tirer.

Il renferme, comme nous aurons occasion de le montrer, des améliorations notables, mélangées à d'autres insignifiantes. Il s'y trouve, en outre, des innovations qui sont, suivant nous, nuisibles à notre système militaire. Mais là n'est point le grand mal. Le mauvais côté de ce travail est de mettre de nouveau en évidence un besoin immodéré de changements, de nouveautés, de remaniements, de perfectionnements de fantaisie, etc., fièvre pernicieuse avec laquelle aucune institution militaire n'est possible. L'instabilité qui résulte de cette manie de réformes devient la lèpre qui ronge notre militaire sous toutes ses faces à la fois ; elle y encourage l'ignorance par l'impossibilité où l'on se trouve d'étudier des règlements et des lois qui changent à chaque instant; elle y sème la pusillanimité en ruinant la confiance des troupes dans leur force ; elle y propage l'indiscipline en offrant l'exemple

d'une critique qui ne respecte rien de ce qu'une armée doit s'habituer à respecter. La confiance morale est un des puissants éléments de la force. Une armée qui, à tort ou à raison, a le sentiment de son infériorité est vaincue d'avance. Or, quelle confiance veut-on que l'armée ait en elle-même quand, à chaque instant, on vient y apporter des corrections qui sont censées lui démontrer que son état antérieur ne valait rien, ce qui sous-entend que l'état actuel peut ne pas valoir mieux? Quelle confiance le soldat pourra-t-il placer dans l'effet de sa bravoure, et comment pourra-t-on le stimuler par la perspective du succès, quand on s'est efforcé de le convaincre que son équipement est incommode, que son fusil est mauvais, que sa poudre est abominable, que ses canons resteront en arrière, que sa buffléterie blanche le fera tuer?

Quand de tels actes nous viennent d'officiers supérieurs, estimés, instruits, recommandables à tous égards, on ne peut s'empêcher d'un profond sentiment de tristesse et l'on se demande instinctivement si jamais la Suisse, avec de tels principes, sera en état de posséder une force militaire digne du nom d'armée.

Il semble que les leçons de l'expérience ne nous servent à rien! La Suisse vient cependant de passer par une situation assez critique pour être instructive. Elle avait, il y a quelques années, des troupes passablement instruites de leurs règlements; on s'est mis en tête de changer et rechanger ces règlements pour des améliorations douteuses ou insignifiantes; on a forcé les anciens praticiens à oublier leurs règlements, qu'ils savaient, pour en apprendre provisoirement de nouveaux, incomplets, incorrects, qui plus tard ont encore été corrigés et remaniés; pendant cette élaboration, la Suisse s'est trouvée en face d'une guerre sérieuse sans règlements de manœuvre pour son infanterie. On y a suppléé par quelques *instructions* envoyées à la hâte aux troupes. Dans un même bataillon on pratiquait deux et même trois règlements différents, celui de 1847, celui de 1855 et celui de 1856, c'est-à-dire qu'on n'en pratiquait pas du tout.

De tous les vices qu'il nous a été donné de reconnaître pendant la campagne, cette absence d'uniformité dans les manœuvres est bien un des plus grands et eût bien été digne d'une 61e proposition, portant sur les périls des changements en matière militaire.

Or maintenant on s'apprête à poursuivre ce système! La Suisse vient de passer 7 ou 8 années à faire des efforts sérieux et pénibles pour arriver à une uniformité qu'elle est enfin près d'atteindre; mais elle avait compté sans ses infatigables réformateurs; moderne Sisyphe, on la condamne à rouler sans cesse son rocher. On veut de nouveau remanier tout ce qui existe, lois fédérales et cantonales, règlements divers, personnel, matériel, armement, équipement, habillement, etc., etc.,

parce qu'on en aurait reconnu la nécessité dans une campagne de sept à huit semaines, où personne n'a vu le feu!

La chose a même paru tellement pressante qu'on ne s'est pas contenté de suivre la filière ordinaire en cette matière; on pouvait transmettre des vœux à l'autorité par le moyen des rapports officiels des brigadiers à leurs divisionnaires, de ceux-ci au commandant en chef et du général au département militaire fédéral; quelque membre de la réunion d'Arau, membre en même temps de l'Assemblée fédérale, eût pu également user de son initiative législative pour provoquer des réformes au sein des Conseils; enfin, au besoin, on pouvait attendre la réunion annuelle des officiers suisses pour discuter la chose calmement.

Mais la fièvre du changement était trop forte pour souffrir de telles formalités; on a jugé nécessaire de battre la générale dans toute la Suisse pour une assemblée exceptionnelle à Arau, mais cet appel, nous le constatons avec satisfaction, n'a rencontré qu'un médiocre empressement. On commence à comprendre assez généralement que la manie des réformes militaires doit avoir son terme, et qu'il faut, d'une façon ou de l'autre, que la subordination devienne une vérité à tous les étages et sur toutes les faces de notre militaire. La confiance, la fixité, voilà, selon nous, la plus urgente réforme à introduire dans notre armée, réforme qu'on doit poursuivre autant chez les individus que dans les institutions. Notre organisation n'est point si mauvaise qu'on le dit, notre matériel en canons et en fusils n'est pas inférieur à celui des autres nations, notre personnel est suffisamment nombreux pour nos ressources et nos besoins; si les aptitudes individuelles rivalisaient avec le reste, notre armée laisserait peu de choses à désirer; or le moyen de favoriser le développement des aptitudes individuelles, c'est d'inspirer aux troupes une forte confiance en elles-mêmes, en leur organisation, en leur armement, etc.; pour cela il faut que les officiers, surtout les officiers supérieurs, donnent le bon exemple et se montrent circonspects de leurs vœux de réformes et de leurs critiques.

Mais d'autre part, nous le reconnaissons, il faut aussi que l'autorité supérieure soit organisée de telle sorte qu'elle offre toutes les garanties désirables en faveur du bien de l'armée; il faut qu'elle soit l'élément de stabilité intelligente sur lequel puisse reposer la confiance de tous, assez fort pour repousser et même pour punir les projets de réformes susceptibles de ruiner le moral de l'armée, mais aussi assez éclairé pour donner satisfaction à toutes les exigences légitimes de progrès en matière d'art et de sciences militaires.

Sous ce dernier rapport les 60 propositions renferment de bonnes choses, entr'autres quelques institutions qui, si elles sont réalisées,

empêcheront à l'avenir les changements déraisonnables dont nous nous plaignons.

En un mot il n'y a pas, dans notre militaire, un juste équilibre entre les éléments mobiles et les éléments fixes, entre le progrès et la conservation. Le premier, par suite de notre caractère de milices, est trop en excès sur l'autre; rien n'y fait contre-poids. Rien ne sert de centre où puissent se conserver les traditions purement militaires, et contre lequel viennent se briser les influences propagées par des miliciens frondeurs, transportant naturellement dans le domaine militaire toutes leurs prérogatives démocratiques.

En politique, ce système d'indépendance peut être fort bon; les critiques peu fondées et les projets de réformes stériles trouvent toujours un grand nombre d'intéressés à les contredire; ils viennent se heurter contre des forces puissantes, la souveraineté du peuple et l'action des gouvernements. Mais, dans le domaine militaire, il n'y a rien de semblable pour faire contre-poids; les officiers d'expérience, qui pourraient résister aux vertiges du jour, n'en ont plus l'intérêt ni le goût; ils se retirent de l'arène, emportant avec eux, hors de l'armée, les bonnes traditions du passé; le champ reste libre aux novateurs et ceux-ci, ordinairement plus érudits qu'expérimentés, souvent plus hommes d'Etat que militaires, remplis, du reste, d'excellentes intentions pour le bien de l'armée et impatients d'en faire preuve, se mettent à réviser les lois et règlements, faute d'avoir d'autre but pour leur activité. Et comme nos états-majors jouissent d'un assez grand nombre de juristes, qui ont eu plus souvent l'occasion de faire des lois que de gagner des batailles, les articles de règlements de toute espèce pleuvent bientôt comme grêle; pendant plusieurs années, le public militaire de la Suisse se prend aux cheveux à propos de boutons et de passe-poils; des controverses de passementerie s'engagent sur toute la ligne, absorbent tous les esprits et détournent des études réellement utiles.

Tel est le spectacle que présente le développement de nos institutions militaires depuis une dizaine d'années, spectacle désolant, avec lequel, pour notre dignité comme pour notre intérêt, il serait temps d'en finir. Or le meilleur moyen, nous aurons l'occasion d'y revenir, est, en premier lieu, de savoir conserver une fois ce que nous avons; c'est en second lieu, ainsi que le propose la réunion d'Arau, d'introduire dans notre armée un élément permanent, gage de fixité dans les institutions en même temps que de progrès dans les sciences.

Dans l'introduction de la pétition se trouve indiquée, en deux mots, la raison principale qui sert de base à la plupart des propositions. Notre armée n'étant pas faite pour perdre son temps pendant la

paix, on veut, dit-on, la réorganiser et l'améliorer pour la rendre plus *pratique* en temps de guerre. Ce but est très louable; il doit être celui de toute bonne organisation militaire; mais on se trompe en croyant que pour l'atteindre il n'y a qu'à émonder, de droite et de gauche, tout ce dont l'utilité pratique ne saute pas immédiatement à l'œil. *Simplifier* est le grand objet de la pétition! C'est fort bien; mais il y a deux manières de simplifier les choses qui paraissent compliquées: une qui tend à harmoniser ce qui est discordant, et l'autre simplement à supprimer tout ce qui paraît gênant. C'est ce dernier procédé qui nous semble un peu trop appliqué dans les propositions d'Arau et qui, avec l'excellente intention de simplifier, ne fait que compliquer encore davantage; car avec ce système on perd souvent d'un côté tout ce qu'on gagne de l'autre. On améliore le matériel au détriment du moral ou vice-versa. On allégera le soldat, par exemple, dans son armement, mais on refroidira son zèle; qu'y aura-t-il de gagné en somme? Et si, par le changement opéré, on a, en outre, rompu l'uniformité et troublé les mémoires, que n'aura-t-on pas perdu, soit au point de vue de la discipline soit à celui de l'instruction dans les manœuvres? Encore ici on voit que la simplification la plus naturelle, la plus pratique, c'est de changer le moins possible. C'est là un principe que nous ne saurions trop répéter et que nous voudrions voir compris de tous; en matière militaire, c'est-à-dire en une matière où la régularité est de nécessité première, ou par conséquent les usages établis, les habitudes prises, la routine en un mot, sont des bases fondamentales, toute innovation est par elle-même une *complication*. Quelque fondé que soit le désir de simplification du novateur, *changer*, c'est tout d'abord le contraire de simplifier.

Mais si l'on croit devoir passer sur cet inconvénient, et en subir les mauvaises conséquences pendant un certain temps pour arriver à un meilleur état de choses, alors encore il faut prendre garde de se tromper et ne procéder qu'avec ensemble, en agençant, en complétant, en harmonisant, en travaillant à la lime plutôt qu'à la hache, de crainte d'enlever à l'organisation des éléments sur lesquels elle est forcée de compter.

Ce n'est pas simplifier, par exemple, une équation algébrique que de lui enlever par-ci par-là un facteur embarrassant; ce n'est pas non plus simplifier le corps humain que d'amputer tel ou tel membre, même fort secondaire; ce n'est pas davantage simplifier une organisation militaire marchant uniformément que d'en supprimer d'un coup tel ou tel de ses éléments habituels.

Qu'on retranche par exemple, au jeune soldat, sous prétexte de simplification, tout ce qui dans son service paraît n'être qu'affaire de

parade et de luxe, c'est-à-dire tout ce qui, dans les petites choses, lui donne du stimulant, de l'amour-propre, de la prestance, tout ce qui à ses yeux (de jeune recrue et non de colonel) le relève, lui procure de l'agrément ou de la considération, et l'on rend la tâche des officiers, pour conduire une telle troupe, beaucoup plus pénible et plus compliquée qu'auparavant. Le ressort du point d'honneur n'ayant plus que peu de force, il faudra sans cesse éperonner et punir, il faudra redoubler la surveillance, augmenter les compétences disciplinaires, multiplier les salles de police, renforcer les gardes, faciliter les condamnations pénales et réviser pour cela, sans doute, les règlements et lois judiciaires. D'autre part l'attrait du service étant diminué, le recrutement sera moins facile, les exemptions plus recherchées, les corps d'élite délaissés, l'avancement dédaigné et, à cet égard encore, il faudra des mesures nouvelles et de nouveaux règlements. Or tout cela n'est point de la simplification et ne rendra point notre armée plus pratique à la guerrre.

C'est ce que nous aurons l'occasion de montrer plusieurs fois d'une manière spéciale, en examinant de plus près quelques-unes des soixante propositions.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE CAVALERIE

par M. le major fédéral J.-J. Scherer [1].

Le soussigné traitant la question posée par le Comité central de la Société militaire fédérale à Schwytz : *Quelle influence auront sur la composition, le service et la tactique de notre cavalerie les nouvelles inventions en ce qui concerne les armes à feu ?* tente d'y répondre comme suit :

Tactique.

Le perfectionnement des armes à feu, de même que les nouvelles inventions dans ce domaine, portent essentiellement sur trois points : Plus grande rapidité dans la charge et dans les feux; plus grande précision dans le tir; force de percussion plus grande dans les projectiles.

Dans les armes à feu de la cavalerie, ces améliorations ne peuvent être employées avantageusement qu'en armant nos cavaliers de revolvers, dont la quantité des coups procureraient, dans les engagements

[1] Traduit de la *Schweizerisch Militär Zeitung*. On se rappelle que le mémoire de M. Scherer a obtenu un prix de 150 francs.

isolés, une supériorité sur l'adversaire muni seulement de l'arme blanche ou du fusil ordinaire.

On ne peut guère supposer que notre cavalerie puisse être appelée à combattre contre une cavalerie étrangère armée d'armes de précision, car, à cheval, la cavalerie, même armée de la meilleure arme, ne peut tirer avec beaucoup plus de précision qu'actuellement.

Ainsi le combat spécial de cavalerie contre cavalerie restera, comme précédemment, le combat de près et dans les mêmes formes.

Mais, en revanche, les nouvelles inventions en fait d'armes à feu, appliquées à l'artillerie et à l'infanterie soit de notre armée, soit d'armées adversaires, auront une influence sur la cavalerie dont on doit tenir compte.

Conduire de la cavalerie au combat contre de l'infanterie postée en ordre ouvert, derrière des obstacles d'approche, a toujours été un mouvement hasardé, même dans l'hypothèse d'un mauvais armement de l'infanterie ; mais avec les armes nouvelles la cavalerie, en de telles circonstances, dépenserait inutilement sa hardiesse et sa bravoure.

Si les tirailleurs à déloger sont en rase campagne, la cavalerie, malgré leurs armes perfectionnées, maintiendra sa supériorité. Les cavaliers arriveront, il est vrai, plus tôt dans la zone efficace du tir ennemi, mais ils s'efforceront alors de joindre l'adversaire d'autant plus vite pour se soustraire à une seconde décharge. Dans ce cas, le perfectionnement des armes à feu ne fera que concourir à un perfectionnement proportionnel du cavalier.

Si l'infanterie se trouvait en ordre débandé, par exemple, pendant un changement de formation ou dans une retraite précipitée, l'avantage des armes à feu tombe de soi-même et la cavalerie a, dans de tels moments, une supériorité incontestable.

Au premier abord il pourrait paraître que les feux de carrés avec armes rayées seraient si dangereux à la cavalerie qu'ils l'arrêteraient dans ses charges. Le soussigné est bien d'avis qu'à l'avenir la cavalerie qui chargera de l'infanterie en formation de défense, subira plus de pertes que jusqu'à présent ; mais ces pertes ne seront pas proportionnelles au perfectionnement des armes à feu, ni assez grandes pour rendre nul ou impossible le choc de la cavalerie. Le mode de formation de l'infanterie en face d'une attaque de cavalerie et son état moral l'empêcheront toujours de profiter des avantages des armes de précision. Il ne peut pas, dans ces moments, être question d'un tir tranquille et sûr des individus, mais en revanche il faut admettre que le tir des masses, avec des balles animées d'une plus grande force de percussion et décrivant des trajectoires plus aplaties, pourra être plus nuisible à la cavalerie cherchant à s'approcher. Cependant le soussi-

gné croit que cet avantage de l'infanterie nouvelle pourra être considérablement réduit par une circonstance très probable, c'est que l'infanterie, précisément par la confiance qu'elle aura dans ses armes perfectionnées, fera feu *trop tôt*.

Si la cavalerie sait, par d'habiles mouvements, en lançant en avant, par exemple, des détachements de fourrageurs, sur un rang, dans le but de faire éteindre les feux de l'infanterie, et en tenant massés, en arrière, des escadrons prêts à saisir le moment favorable pour une charge, on reconnaîtra que la cavalerie a aussi des ressources suffisantes pour obtenir des succès dans ce genre de combat, surtout si le terrain ne lui est pas défavorable.

Par cette raison-là encore, il résultera naturellement du perfectionnement des armes à feu un perfectionnement proportionnel chez le cavalier et dans les manœuvres des unités tactiques.

La cavalerie, dans notre pays, aurait peu d'occasions de faire des attaques favorables sur l'artillerie, vu la facilité pour celle-ci de trouver des positions avantageuses au tir et couvertes. Si, en outre, l'artillerie emploie des carabiniers comme soutiens, ces troupes pourront faire des feux dont la portée et la précision seront telles qu'ils empêcheront ordinairement la cavalerie de s'approcher sur le terrain d'où elle pourrait faire une charge avec succès. D'ailleurs en considérant encore le faible effectif de notre cavalerie, on n'aurait pas l'idée de la lancer tout entière et seule contre des feux d'artillerie soutenus par des troupes d'infanterie, mais seulement en combinaison avec d'autres armes. Notre infanterie aurait la tâche de repousser et d'occuper les soutiens de la batterie. La cavalerie opèrerait l'attaque directe sur les bouches à feu, en ordre déployé, comme jusqu'à présent.

D'après ces considérations, nous nous résumerons comme suit :

1° Par les armes à feu perfectionnées, le *combat de loin* peut commencer à de plus grandes distances; il peut, surtout du côté de la défensive, être maintenu plus longtemps et procurer, par la force de destruction plus grande des projectiles, des résultats plus importants;

2° La cavalerie, propre seulement au *combat de près*, sera tenue, dès l'origine, à une plus grande distance de son objectif d'attaque. D'où il s'en suivra qu'elle sera moins indépendante de l'effet des feux des autres armes, car, obligée de s'avancer d'une plus grande distance, elle essouffle ses chevaux, emploie trop de temps pour que l'ennemi soit surpris, et doit trop s'isoler dans ses mouvements;

3° Des attaques de front, entr'autres contre des troupes en ligne faisant tranquillement leurs feux, seront désormais pour la cavalerie doublement difficiles si elle doit agir en ordre serré et sur un terrain couvert ou coupé;

4° Nos escadrons doivent s'appliquer à manœuvrer rapidement, afin d'offrir au tir ennemi un but aussi incertain que possible, et rechercher davantage les moyens de se couvrir par le terrain ;

5° Les nouvelles inventions en fait d'armes à feu ne nécessitent pas de changements dans la tactique élémentaire de notre cavalerie.

Service.

Par les motifs présentés dans les §§ 1 et 2 du résumé ci-dessus, notre cavalerie ne sera que rarement utilisée dans la première période d'un combat — pour passer à son *emploi,* car c'est dans ce sens que nous entendons le mot *service;* — mais dans des moments décisifs en revanche il pourra se présenter souvent le cas, malgré le tir perfectionné de l'ennemi, que le cavalier doive faire usage du sabre.

Si, dans l'ardeur du combat, le feu de loin perd son caractère de régularité et de précision, si les combattants aigris se rapprochent et en viennent à une mêlée, alors c'est le moment, pour la cavalerie, ou de soutenir ses armes-sœurs contre les attaques de la cavalerie ennemie, ou de surprendre l'ennemi qui ploie en se précipitant sur lui le sabre au poing au milieu de la fumée. Notre tactique est alors : La décision et le fait en même temps. Apparaître tout à coup et vaincre, ou disparaître aussi rapidement.

Comme soutien particulier d'artillerie attelée, notre cavalerie ne peut guère être employée que momentanément, dans des cas où les pièces doivent se porter promptement en avant, se mettre en batterie, tirer quelques coups et repartir aussitôt ; c'est-à-dire dans les cas où l'infanterie ne pourrait pas suivre assez rapidement et où l'artillerie n'a ni le temps ni l'occasion de choisir une position à couvert. Le soutien d'une batterie en position sera ordinairement de l'infanterie, vu la nature du terrain facilitant le feu des fusils.

Couvrir la retraite de notre armée battue ou poursuivre l'ennemi en déroute est une tâche qui incombe spécialement à notre cavalerie, et que l'amélioration des armes à feu rend plus difficile à résoudre. La nature accidentée de notre pays — car ici nous ne parlons exclusivement que d'opérations de notre armée sur notre terrain — favorise le choix de positions de retraite successives, couvertes et dominantes, qui, lorsqu'elles seraient pourvues de troupes avec armes de longue portée, pourraient tenir les poursuivants plus longtemps à distance, et favoriser ainsi les mouvements de retraite de l'armée battue.

Nous ne pourrions donc poursuivre l'ennemi avec la cavalerie que dans le premier moment de son échec ; mais aussitôt que son arrière-garde vient en position d'user de ses feux, la poursuite régulière doit alors être continuée par des armes égales.

Si notre armée se trouve forcée à la retraite, la tâche de notre cavalerie sera de protéger nos troupes contre le premier choc de la cavalerie ennemie en prenant elle-même une vigoureuse offensive, afin de donner à notre arrière-garde le temps de prendre position; puis elle abandonne alors à l'arrière-garde la tâche principale pour couvrir la retraite. Mais encore ici, quoique la participation immédiate de nos escadrons au combat de retraite ou de poursuite doive cesser, elle n'exerce pas moins une influence indirecte sur les mouvements de l'ennemi en le gênant et en favorisant par conséquent nos mouvements en général.

Plus notre cavalerie, par suite des feux de plus en plus vifs au premier plan, devra être éloignée d'une participation directe aux opérations principales, plus elle pourra être avantageusement employée à d'autres destinations importantes; dans ce sens les nouvelles inventions en fait d'armes à feu sont favorables à notre cavalerie en particulier, vu son effectif proportionnellement plus faible.

Si l'on sait d'avance que notre cavalerie ne serait que momentanément employée dans un jour de bataille, on peut d'autant mieux la destiner au service de sûreté et surtout de patrouilles et de reconnaissances, et ménager par-là les forces de notre infanterie pour la bataille.

Si nos escadrons ne peuvent pas être avantageusement employés à une poursuite directe de l'ennemi, ou opposés à l'ennemi poursuivant notre retraite, en revanche le commandant en chef pourra d'autant plus facilement les lancer sur les flancs ou les revers de l'armée ennemie.

On sait quelle influence peuvent avoir sur l'issue d'une campagne les opérations diverses de colonnes mobiles hardiment conduites. Or dans ce cas notre cavalerie trouverait suffisamment d'emploi et aurait l'occasion de concourir activement à la défense de la patrie.

Composition.

En ce qui concerne la *composition*, soit le *maintien* de notre cavalerie, les nouvelles inventions en fait d'armes à feu exercent cette influence indirecte que le petit nombre de nos compagnies de dragons peut mieux suffire qu'auparavant aux besoins de l'armée.

Les motifs en sont exposés dans les considérations ci-dessus sur la tactique et le service de l'arme.

ÉCOLE MILITAIRE CENTRALE D'ARAU.

Un officier qui a fait partie de cette école nous adresse l'article suivant :

« La *Gazette militaire suisse* de Bâle a publié, dans son n° du 2 avril, un excellent article sur l'école militaire centrale. Nous ne pouvons que nous associer à sa juste critique ; comme elle, nous regrettons de voir péricliter une institution si utile et si féconde en résultats, par suite des changements qu'on veut y introduire.

Nous ne voulons pas scruter les motifs qui ont pu engager à la séparation de l'école centrale en deux périodes, savoir : une école théorique à Arau pendant l'hiver, et une école pratique à Thoune en été. A-t-on voulu peut-être punir les Thounois de leurs mauvaises casernes? A-t-on pensé que la saison choisie pour l'école théorique causerait moins de dérangement aux officiers? Ou bien quelques intérêts cantonaux et locaux auraient-ils pesé dans la balance? Nous ne savons; mais quant au résultat, cette expérience a montré que l'ancien système, malgré ses défauts, était préférable au nouveau. Aussi croyons-nous, malgré notre répugnance à critiquer des mesures de l'autorité supérieure militaire, remplir un devoir en signalant le danger du nouveau système pendant qu'il est encore à l'essai, et, dans ce but, nous ajouterons quelques arguments à ceux de la *Gazette militaire* de Bâle.

Au point de vue tout spécial de l'instruction, nous dirons d'abord que les leçons de théorie ont été trop accumulées.

Quatre semaines consécutives de leçons de théorie! Quel supplice pour des hommes habitués les uns aux travaux de la campagne, les autres au mouvement des affaires, du commerce, à la vie d'atelier! Qu'on essaie de se représenter les figures nonchalantes de 130 officiers ou aspirants sortant d'une séance sur la topographie pour aller écouter une leçon de mathématiques et passer, de là, à une interprétation des règlements. Qu'on suppose ces hommes doués de la meilleure volonté possible, on leur entasse tant de choses dans la tête et en si peu de temps, que leur attention se lasse, leur esprit se fatigue, s'étourdit, et bientôt le flux de paroles du savant professeur se confond dans leur esprit en un murmure monotone, semblable au bruit d'un ruisseau qui coule sur un lit pierreux.

Et en supposant même des hommes assez bien constitués moralement et physiquement pour que leur attention se concentre pendant toute une journée sur un ensemble de sujets purement théoriques, en supposant chez le professeur assez d'entrain et de vie pour captiver ses auditeurs, nous persistons à soutenir que le mode d'enseignement actuel ne vaut rien.

On réunit dans la même salle 30, 40 individus dont l'éducation première correspond à tous les degrés de l'échelle, on amalgame les officiers de différentes armes, et l'on se figure que le même genre d'instruction convient à ces éléments divers! Et l'on s'étonne si, parmi ces hommes, il y en a qui n'ont rien appris et d'autres qui ont perdu leur temps à entendre des choses qu'ils savaient par cœur! Quel chaos!

Mais passons, et abordons d'autres ténèbres.

Pourquoi forcer des officiers d'assister à des cours donnés dans une langue dont ils ne comprennent pas le moindre mot? On aura peine à le croire; mais le fait est vrai et les 130 officiers de l'école d'Arau peuvent le garantir. Mieux vaudrait envoyer tel capitaine, tel commandant de bataillon qui n'entend rien à l'allemand, respirer pendant une heure au grand air, que de le tenir dans une atmosphère viciée où ses oreilles ne perçoivent que des sons inintelligibles.

La *Gazette militaire* de Bâle, muette sur les exercices pratiques des inspections de manteaux, parle des leçons d'équitation données pendant la première période de l'école. C'est très bon pour Messieurs les officiers, c'est un exercice salutaire dont ils ont grand besoin, c'est un travail utile en même temps qu'une distraction. Mais c'est un grand mal pour les soldats du train qu'on y a employés; ils étaient censés faire un cours de répétition, et pour cela ils ont eu des chevaux qu'ils pansaient mais qu'ils ne montaient pas. Ces hommes seront sans doute passés maîtres dans l'art de manier la brosse et l'étrille, mais ils n'ont reçu aucune instruction sérieuse comme canonnier-conducteur. On ne peut pas appeler *cours de répétition pour les soldats du train* un service où l'école d'équitation et de conduite des voitures est totalement sacrifiée.

Un second vice de l'école d'Arau réside dans le mode du logement, qui à la fois ruine la dignité de l'officier et nuit à ses études particulières. On a logé tous les officiers, sans distinction de grades, dans la caserne d'Arau. Cette caserne est assurément bonne, spacieuse, bien disposée, et la réalité n'est pas au-dessous des éloges qu'en font les Argoviens. Mais il n'est pas convenable d'entasser des officiers par chambrées et l'on devrait comprendre que, sous ce rapport, il y a une différence à établir entre des officiers et des soldats. Les majors, les commandants de bataillon n'ont pas même eu leur chambre à entière disposition, ils étaient obligés de la partager; 12, 15 officiers ont été parqués, comme des soldats, dans une chambre où il n'y avait pas moyen de se livrer à un travail suivi, n'ayant pas même une armoire pour mettre leurs vêtements à l'abri de la poussière, obligés de rentrer à l'heure fixe ou, l'heure passée, de décliner leurs noms et prénoms à un... caporal !! qui était de planton à la porte ! Traiter ainsi des officiers, c'est faire abstraction complète de la dignité qu'ils doivent posséder pour être respectés de leurs soldats. Avec un tel système, il n'y a plus de sentiment d'honneur hiérarchique possible, il n'y a plus d'autre ressort du devoir que le châtiment, et l'on serait logique en établissant tout simplement la schlague.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur cette première période de l'école centrale; elles viendront peut-être plus tard et l'on ne perdra rien pour attendre. Par exemple, pour les appels, on faisait mettre au même rang, dans la cour, des commandants de bataillon et des aspirants, répondant leur *présent* au 3me coup d'un trompette, tout comme les soldats alignés en face d'eux.

Le 3me vice du système est dans la séparation des deux écoles.

Sur le nombre des officiers qui ont assisté à l'école d'Arau, plusieurs feront dé-

faut à celle de Thoune. Quelques-uns seront absents du pays, d'autres se feront exempter sous une raison ou sous une autre. Ces hommes n'auront donc reçu qu'une instruction tout à fait incomplète.

Le reste des 130, qui a été rassasié pendant quatre semaines de leçons de théorie en chambre, arrivera après un grand intervalle, pour passer cinq semaines d'exercices pratiques, de grand air, de soleil, de pluie. Excès pour excès, nous préférons celui-ci au premier. Mais, dans l'intervalle, un grand nombre des officiers qu'on croit avoir bien nourris de science à Arau, auront dissipé au plus vite tous ces brouillards ; car, comme nous l'avons dit plus haut, le mode d'instruction théorique ne leur a laissé que des idées confuses et non une véritable instruction scientifique.

Dans les sciences militaires plus que dans toute autre science, pour qu'un enseignement soit profitable il faut que l'élève arrive par sa propre expérience à se convaincre de la vérité des règles qu'on lui enseigne ; il faut qu'il puisse par lui-même débrouiller les causes de leurs effets, faire la distinction entre les moyens et les buts, entre les règles secondaires et les règles principales ; il faut que, mis sur la bonne voie par des indications théoriques, il reconstruise lui-même, par la pratique, les éléments de cette science en l'appliquant à ses facultés particulières. Il faut, en un mot, qu'il digère ce qu'on lui enseigne, car, pour l'esprit comme pour le corps, ce n'est pas ce qu'on mange qui nourrit, mais ce qu'on digère. Or, l'école d'application telle qu'on la pratiquait à Thoune, avait principalement, qu'on nous permette la comparaison, cette vertu de digestion et d'épuration scientifique. Venant au milieu des études théoriques ou immédiatement après, elle mettait les officiers à même d'éprouver sur-le-champ la justesse des règles qu'on leur enseignait, de les classer d'après leur importance, de fixer dans leur esprit ce qui devait être retenu et d'en rejeter l'accessoire. Mais avec le système qui a été suivi, il est probable qu'à part quelques officiers particulièrement studieux, le plus grand nombre de ceux d'Arau auront oublié leurs leçons et arriveront à Thoune à peu près Gros-Jean comme devant.

Par un mélange bien combiné de leçons de théorie en chambre et de travaux sur le terrain, par des cours mis à la portée de chaque catégorie, on diminuerait considérablement la fatigue morale et la fatigue physique ; l'application, suivant de près la théorie, l'une soutiendrait l'autre ; les officiers suivraient avec intérêt des leçons qui laisseraient entr'elles des intervalles remplis par des exercices variés ; l'école leur deviendrait vraiment profitable.

Espérons donc que l'on s'en tiendra à cette première expérience et que cette innovation aura pour résultat de faire maintenir l'école centrale sur l'ancien pied de 1854, sauf les quelques améliorations reconnues nécessaires et sur lesquelles nous reviendrons une autre fois.

(Corresp.) — A l'occasion des dernières nominations d'officiers d'état-major de bataillons et des places qui restent à repourvoir, permettez-moi de soumettre ici

quelques réflexions. Je suis bien loin de blâmer, en quoi que ce soit, les nominations faites ou à faire ; cela ne me concerne pas et je ne m'occupe pas ici de questions personnelles. Mais l'expérience a montré à plus d'une reprise qu'il y a dans notre mode d'avancement pour l'infanterie quelque chose de vicieux. Les choix pour les officiers d'état-major des bataillons sont beaucoup trop limités en les prenant dans l'arrondissement, de sorte qu'on est souvent obligé, pour avoir des officiers capables, de faire des tours de passe-passe qui font des mécontents ; d'autres fois on est obligé de nommer des officiers médiocres par crainte de plus mauvais encore. A quoi sert à l'autorité d'avoir le droit de nommer au choix si l'étoffe pour le choix manque ? Autant vaudrait avoir purement l'avancement par ancienneté. En nommant au contraire les officiers d'état-major des bataillons sur tout le canton, on aurait un choix suffisant et l'on s'en trouverait mieux à tous égards. Dans les armes spéciales, où ce système est pratiqué, on s'en trouve fort bien ; et maintenant que les exercices par contingents ont été remplacés par des cours de répétition, je ne sais vraiment pas quelle raison on pourrait avancer à l'appui de la nomination des officiers d'état-major dans leur arrondissement.

Il n'est point besoin, aujourd'hui, comme on le pensait jadis, qu'un commandant de bataillon soit un petit souverain résidant au milieu de ses sujets bien-aimés. Je suis persuadé au contraire que l'esprit de subordination gagnerait à ce que les officiers supérieurs soient étrangers à leur arrondissement, et soustraits, par là, aux mauvaises influences de la camaraderie. L'avancement sur tout le canton permettrait aussi quelquefois de compenser certaines injustices du sort qui sont souvent fort bizarres et qui font beaucoup de mal à la discipline. Deux officiers passeront, par exemple, ensemble au même grade une école militaire ou un camp ; quelques années après, l'un pourra devenir officier supérieur et l'autre rester sous-lieutenant sans qu'il y ait eu ni privilége ni injustice ; et tous les deux pourront se retrouver dans le même bataillon d'élite puisqu'on les prend sur deux arrondissements. Il pourra même arriver, et cela se voit, que l'officier supérieur ait été l'inférieur de celui qui est resté lieutenant ou sous-lieutenant. Il suffit pour cela que dans une section ou un arrondissement il y ait eu des places vacantes et pas dans l'autre.

C'est là une chose qui tue le zèle de quelques officiers et qui engendre des mécontentements et de l'indiscipline. Enfin la loi militaire vaudoise n'aurait pas besoin d'être révisée pour parer à ces vices, car elle ne prescrit pas l'avancement des officiers supérieurs dans leur arrondissement. L'autorité a les coudées franches pour cela, elle n'a qu'à en user, et nous espérons que chaque fois qu'elle le trouvera convenable elle en usera sans gêne.

Pendant que je suis sur ce sujet, je dirai encore un mot. C'est qu'on néglige trop chez nous l'instruction des officiers supérieurs d'infanterie ; notre canton est en arrière de presque tous les autres sous ce rapport. A Fribourg, à Berne, à Genève et ailleurs, on appelle aussi les officiers supérieurs aux écoles de recrues ; chez nous on ne le fait pas, et on a à la fois tort et raison. Raison, parce qu'en effet il

ne vaut pas la peine d'appeler des officiers supérieurs pour commander les deux compagnies qu'on forme à chaque école à Lausanne; ce serait faire perdre leur temps à ces officiers et les déconsidérer. Mais on a tort de ne pas s'arranger de manière à faire passer plus de recrues à la fois. J'ai lu dans votre dernier numéro que le détachement actuel à la caserne est de 250 hommes; si on le portait au double ou seulement à 400 hommes, on pourrait en faire 4 ou 5 compagnies, avec lesquelles on formerait facilement un bataillon de manœuvre, ce qui serait utile à des officiers supérieurs. Jusqu'au moment où la troupe ferait l'école de bataillon, les officiers supérieurs s'occuperaient d'abord du service intérieur et de place d'une manière sérieuse, puis recevraient des leçons sur la partie la plus relevée de leur service, fréquenteraient le manège, feraient quelques reconnaissances de terrain, des inspections à l'arsenal de Morges, etc. Il est vrai que cela occasionnerait quelques frais de plus; il faudrait aussi se décider à agrandir les casernes, et augmenter le nombre des instructeurs supplémentaires; mais ce sont des dépenses dont on retrouverait bien l'intérêt et que le peuple vaudois, qui tient à maintenir son militaire sur un bon pied, ne regretterait certainement pas. Si l'on ne veut pas se lancer actuellement dans les frais de reconstruction des casernes, l'Etat pourrait au moins, en attendant, s'arranger pour y faire un peu plus de place, tâcher d'acheter une maison du voisinage, ou de déplacer quelques bureaux, de trouver en un mot un moyen ou un autre de faire passer un petit bataillon à la fois à l'école de recrues. *(Un officier vaudois.)*

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Sous le titre ci-dessus la traduction du manuel d'artillerie du major Schædler, par M. le major Melley, renferme les renseignements suivants:

20 écus de 5 francs pèsent 1 *lb.* = 500 grammes.

Le *cheval-vapeur* = 75 kilos élevés à 1 mètre en 1 seconde.

Le zéro du *thermomètre Réaumur* correspond au thermomètre centigrade; 80°R = 100°C; 1°R = 1°,25 C.

Rapport de la circonférence au diamètre : $^{22}/_{7} = {}^{355}/_{113} = 3{,}1415926$.

Longueur du pendule à secondes = 0m,993855 = 3',31285.

Vitesse du son à 0°, 444 pas = 333m. Ajouter ou diminuer 0m,60, ou à peu près 1 pas, pour chaque degré de température en plus ou en moins.

Un *fantassin parcourt* dans 1 min.	au pas ordinaire de	76 à la min.	50m, 67 pas.
» » »	au pas de route de	85 à 90 »	60m, 80 »
» » »	au pas accéléré de	100 »	66m, 88 »
» » »	au pas de charge de	120 »	81m, 108 »

Un *cheval parcourt* 400m (533 pas) en 4 ½ minutes, au pas;
» » » en 2 » au trot;
» » » en 1 » au galop;

Un *homme* peut marcher en terrain horizontal pendant 8 ½ heures en faisant 5 kilomètres à l'heure.

Un *cheval chargé de son cavalier* fait 40 kilomètres en 7 ou 8 heures.

Un *cheval de bât* peut être chargé d e 100 à 150 kilos. Il porte 4000 kilos à 1 kilom par jour.

Le cheval des batteries de division traîne moyennement 12600 kilos à 1 kilom.

Un homme a besoin de 4 litres d'*eau* par jour pour boire, faire la soupe et se blanchir. Un cheval en consomme 16 litres.

NOUVELLES DES CANTONS.

Neuchâtel. — Le département militaire fédéral a reçu, il y a quelque temps, le rapport de M. le colonel Denzler sur le service d'occupation de Neuchâtel à la suite des événements de septembre 1856. Des quatre bataillons qui y ont été employés le rapport mettrait en première ligne, sous le rapport du mérite, le bataillon argovien n° 15, en seconde les bataillons bernois n°s 19 et 59, et en dernière le bataillon vaudois n° 45 *(sic)*. — Nous ne savons quel degré d'authenticité il faut attribuer à cette donnée d'un journal; ce qui est certain, c'est que le bataillon n° 45 (commandant Fonjallaz) n'a pas été à Neuchâtel; est-ce du bataillon n° 70 qu'on a voulu parler?

— Un officier qui a fait partie des troupes d'occupation, demande quand seront réglées les indemnités pour dépréciation des chevaux. **

Genève. — M. le colonel fédéral Audemars, accompagné de M. le capitaine Jan comme adjudant, a fait la semaine dernière l'inspection d'un détachement de recrues, commandé par M. le commandant Dard, dont l'effectif était de 935 hommes. Les exercices qui ont eu lieu ont témoigné de la bonne disposition de ces troupes sous le rapport de la tenue et de l'instruction. Le tir à balles entr'autres a été des plus satisfaisants, ce qu'il faut attribuer sans doute à ce que Genève, ne fournissant pas de contingent de carabiniers, possède un nombre d'autant plus grand de bons tireurs dans son infanterie.

Vaud. *(Corresp.)* — Je viens vous prier de soumettre l'idée suivante à l'appréciation de nos camarades : On a remarqué que souvent, dans les compagnies, des sous-officiers n'ont pas les connaissances voulues, ce qui provient parfois de négligences dans les nominations ou de camaraderie. Ne serait-il pas désirable et avantageux que chaque capitaine voulût se donner la peine de faire subir un petit examen pour le premier grade à obtenir, caporal dans l'infanterie et appointé pour l'artillerie? Ainsi on serait sûr de nommer des sous-officiers capables. Le jury d'examen serait pris dans les officiers et sous-officiers de la compagnie, et cet examen pourrait très bien se faire à l'avant-revue. B.

— Un officier de Vevey demande avec beaucoup de raison, dans le *Nouvelliste*, qu'on fasse faire davantage de service d'instruction aux jeunes officiers des bataillons de réserve.

Le 20 mars 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Delorme*, Jean-Fréd., à Vallamand, lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 8e arrond., et M. *Demiéville*, Auguste-Benjamin, à Bossens, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 8e arrond. — Le 21 dit, M. *Dénéréaz*, Louis, à Cossonay, 2me sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7e arrond. — Le 26, M. *Fornerod*, Gérard, à Avenches, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 8e arrond. — Le 4 avril, M. *Ramuz*, Louis, à Corcelles, lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 1er arrond.; — M. *Duflon*, Franç.-Louis, à Riez, 2me sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3e arrond.; — M. *Perrin*, Félix, à Corcelles, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 8e arrond., et M. *Chevalley*, Béat, à Thierrens, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8e arrond. — Le 7 dit, M. *Audemars*, Eugène, au Chenit, capitaine d'état-major des carabiniers; — M. *Viret*, Jean, à Villars-Tiercelin, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 5e arrond.; — M. *Roguin*, Jules, à Yverdon, commandant du bataillon d'élite du 6e arrond. — Le 11 dit, M. *Gillièron*, Pierre-Samuel, à Peyres et Possens, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1er arrond.; — M. *Magnenat*, Auguste, à Orbe, commandant du bataillon de réserve du 5e arrond.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 8 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
AVRIL 1857.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Pendant ce temps, les Français sous Macdonald et Moreau en Italie étaient refoulés sur la rivière de Gênes. Suwarow, après avoir gagné la bataille de la Trebbia, se rapprochait de plus en plus des opérations en Suisse; mais, paralysé par les mésintelligences des cabinets alliés, il perdit un temps précieux dans l'inaction.

D'autre part, les maux qui pesaient alors sur l'Helvétie étaient incalculables; la présence de 150,000 hommes bivouaqués, baraqués ou cantonnés dans la partie la plus aride de ce pays, en réduisait les habitants au désespoir. Les cantons restés fidèles au Directoire helvétique souffraient doublement des événements de la guerre et des charges imposées par la France à ses alliés. La dilapidation et le désordre des finances forçaient le gouvernement français de manquer à ses engagements les plus sacrés; malgré les promesses les plus positives de prendre à sa charge l'entretien de son armée en Helvétie, le gouvernement helvétique n'en était pas moins obligé de pourvoir presque entièrement à cet entretien, et il porta le désordre et l'embarras au comble en confiant cette branche du service à des mains ineptes; le Ministère de l'Intérieur laissa à des commissaires, *à la fois comptables et contrôleurs,* la facilité de cacher les malversations de leurs agents subalternes dont ils retiraient leur large part de profits.

La malheureuse Helvétie, dévorée ainsi par ses protecteurs, envahie à moitié par ses ennemis qui la ménageaient moins encore que les Français, privée même de ses revenus ordinaires, hors d'état de tenir sur pied le peu de milices restées fidèles, n'avait gardé que la Légion soldée, 3 ou 4 bataillons vaudois, les volontaires zurichois, un petit nombre de patriotes valaisans et quelques compagnies bâloises destinées à renforcer la garnison du camp retranché devant Bâle.

La révolution du 30 Prairial, qui força les directeurs français à donner leur démission pour les remplacer par d'autres, fit naître quelques espérances d'amélioration; Glayre, membre du Directoire helvétique, fut même envoyé à Paris pour réclamer l'exécution des traités, et le remboursement des sommes énormes que l'Helvétie avait dépensées pour l'entretien de l'armée. On ne put obtenir que des promesses vagues, parce que le nouveau gouvernement, malgré la meilleure volonté, n'avait pas par devers lui les moyens de changer ce qui était, ni de suffire aux besoins de la situation. Tout ce qu'il put faire, ce

fut d'envoyer des grains pour la subsistance de l'armée menacée de la famine, et de renouveler auprès de Masséna les instances pour qu'il reprît l'offensive.

Vers le milieu d'août, Masséna et l'archiduc, aussi las l'un que l'autre de l'inaction à laquelle ils avaient été forcés, l'un par les intrigues politiques de Bernadotte, ministre de la guerre, l'autre par les ordres du cabinet de Vienne, fixaient leur attention sur la marche des Russes dont l'arrivée par l'Allemagne, annoncée pour la seconde quinzaine d'août, devait donner à l'armée autrichienne une supériorité de 30,000 hommes. — Rien n'empêchait alors l'archiduc de reprendre l'offensive vivement, puisqu'il se serait trouvé en position de couvrir sa principale ligne d'opérations sur le Danube, et de tirer le plus grand avantage d'une victoire presque certaine. Masséna, au contraire, n'ayant pas de renforts pareils à attendre jusqu'à cette époque décisive, devait chercher à prévenir son adversaire et à profiter du temps où les forces respectives se balançaient encore. Il pouvait prendre l'un ou l'autre des partis suivants :

1° *Diriger une opération de Kehl ou de Brissach sur la Forêt-Noire.*

Cette opération lui présentait plus de facilité que toute autre; il est vrai que dès lors une bataille aux environs des sources du Danube devenait inévitable, et que les Autrichiens, postés sur la Limmat, tenaient la ligne la plus courte pour arriver sur le champ de bataille. Mais aussi, plusieurs chances possibles se réunissaient pour conseiller l'entreprise. Une résolution prompte, beaucoup de vigueur dans l'exécution, la facilité de tirer des troupes de l'aile droite, à l'insu des ennemis, et de les porter vers le lieu de rassemblement à la faveur du rideau des montagnes, le nombre de celles qui se trouvaient déjà sur le Rhin, l'espoir d'induire les Autrichiens à quelque démarche inconsidérée en feignant de s'affaiblir en leur présence, ou de se retirer de la Limmat pour les engager à s'éloigner du Danube, tout cela laissait entrevoir des probabilités de succès; mais cette opération ne dépendait plus uniquement de Masséna, depuis que l'armée du Rhin n'était plus sous ses ordres.

2° *Diriger une attaque sur l'Aar inférieur et sur la basse Limmat, entre Coblenz et Zurich.*

Cette opération rencontrait des difficultés presque insurmontables, puisqu'il fallait passer ces deux rivières que les Autrichiens gardaient en forces.

3° *Manœuvrer dans les hautes montagnes, entre le lac de Zurich et les frontières d'Italie.*

Ce fut à ce dernier parti que Masséna s'arrêta. Les succès des pre-

miers mouvements étaient certains, tant à cause de l'avantage que l'offensive donne toujours dans de pareilles contrées, qu'à cause de la supériorité des forces avec lesquelles l'entreprise pouvait être conduite. En effet, il était plus facile aux Français de renforcer leur droite sous la protection de l'Albis et de la Sihl, qu'aux Autrichiens de renforcer leur gauche séparée du centre par le lac de Zurich. Cependant, aussi longtemps que l'ennemi occupait la position menaçante de Zurich, le résultat de cette opération se bornait à gagner une ligne courbe, interceptée par des lacs, coupée par des montagnes de premier ordre, et tout aussi désavantageuse que celle que Masséna avait abandonnée, avec raison, après la bataille du Zurichberg. Si les Français voulaient pousser leurs succès au delà, soit pour menacer le flanc gauche de l'archiduc en tournant le lac de Zurich, soit pour pénétrer dans les Grisons, en Tyrol ou en Italie, il leur fallait une telle augmentation de forces sur leur droite, aux dépens du centre, que les Autrichiens, s'avançant de Zurich, se seraient probablement jetés sur le centre affaibli, l'auraient battu en détail et auraient fortement compromis la retraite des colonnes trop engagées au sud.

Masséna négligea ces considérations stratégiques en faveur d'un avantage purement tactique, et se mit en devoir de chasser les Autrichiens de la ligne qu'ils tenaient depuis l'Aetzel au Rhône.

L'archiduc jugea mieux des circonstances; quoique les mouvements de Masséna fissent voir clairement ce qu'il voulait, l'archiduc resta ferme dans sa position, bien résolu d'attendre l'arrivée des Russes et d'anéantir alors, d'un seul coup porté sur le point décisif, toutes les entreprises des Français et leurs projets ultérieurs.

Mais une autre destination vint rompre le fil de ses combinaisons. Avant que Masséna commençât les opérations, et avant que les Russes fussent en position d'agir, un ordre de la cour de Vienne déplaça l'archiduc, comme Suwarow, du théâtre de leurs exploits. Voici ce qui s'était passé.

L'Angleterre, craignant que la suprématie à laquelle elle aspire sur les mers ne reçût une atteinte fâcheuse si elle laissait Suwarow poursuivre ses exploits en Italie et prendre une position solide dans un des ports de l'Italie, pour préparer ainsi à la Russie un nouvel entrepôt sur une côte étrangère, l'Angleterre songea à prévenir ce résultat, en éloignant les Russes de l'Italie.

L'Autriche, de son côté, attachait un trop grand prix aux conquêtes de l'Italie, pour n'en pas désirer la possession exclusive; elle regardait comme un obstacle à ses vues la présence des Russes et l'opiniâtreté de leur général en chef; elle était donc parfaitement disposée à écouter les ouvertures de l'Angleterre.

Les Russes, blessés dans leur orgueil du rôle secondaire qu'ils jouaient dans la guerre en restant amalgamés avec les Autrichiens, comptant d'ailleurs sur une victoire qu'ils croyaient obtenir facilement sans le secours des Autrichiens et qui leur livrerait la seule frontière de France dépourvue de forteresses, comptant aussi un peu sur le rétablissement de l'ancien ordre de choses en Suisse, les Russes voyaient avec plaisir qu'on les séparât des Autrichiens pour les laisser agir seuls.

La froide politique de l'Angleterre exploita habilement et surexcita à son profit ces sentiments divers; elle réussit, à force d'intrigues, à faire conclure entre les trois cours de Londres, de Vienne et de Pétersbourg, un arrangement en vertu duquel :

1° Les troupes auxiliaires russes en Italie, jointes à celles qui marchaient vers le Rhin, devaient agir séparément en Suisse avec le corps que l'Angleterre comptait lever dans ce pays.

2° L'archiduc évacuerait la Suisse, comme Suwarow l'Italie; il laisserait un corps à la garde de l'Allemagne méridionale, puis, marchant avec le reste dans le Nord, il devait prendre l'offensive sur le Bas-Rhin pour favoriser l'opération d'une escadre anglo-russe contre la Hollande.

Cette convention changeait entièrement tous les rapports existant sur le théâtre de la guerre, il en résultait un ordre de choses entièrement nouveau. On chercha bien à motiver l'ordre de revirement des forces alliées par la nécessité de placer les Russes et les Autrichiens sous le commandement exclusif d'un général de leur nation respective, et par l'incompatibilité d'humeur existant entre les deux armées. Mais la vraie cause se trouve dans les intérêts de l'Angleterre qui ne voulait à aucun prix d'un établissement russe sur la Méditerranée et qui sacrifia tout à cet intérêt.

L'éloignement de Suwarow de l'Italie peut encore se justifier au point de vue militaire; les Français n'avaient plus que deux points d'appui, Coni et Gênes, et les troupes laissées en leur présence étaient encore, malgré l'absence de Suwarow et de ses 20,000 Russes, tellement supérieures en nombre, qu'on ne pouvait concevoir aucun doute sur la prompte réduction de ces deux seuls appuis; les alliés gagnaient alors une ligne de positions droite dès la Méditerranée au St-Bernard; le départ de Suwarow ne changeait rien à cela, ne leur enlevait aucune chance.

Mais l'ordre donné à l'archiduc d'évacuer la Suisse au moment où la réunion des corps russes marchant sur ce pays, allait donner aux Alliés une prépondérance si marquée sur Masséna, cet ordre ne saurait se justifier, militairement parlant. La réunion de toutes ces troupes

pouvait faire concevoir aux Alliés les plus belles espérances ; ce qui aurait pu leur arriver de plus fâcheux, en cas de revers, c'eût été d'être obligés de reprendre leur excellente position défensive. Si, au contraire, les événements tournaient en leur faveur, ils traversaient la Suisse et s'approchaient des frontières de la France. La défaite de l'armée française d'Helvétie conduisait les Autrichiens aux portes d'Huningue et de Strasbourg ; la prise de cette dernière place ravissait aux Français le débouché le plus avantageux pour agir sur la base de leurs adversaires, tout en dispensant les Alliés de l'obligation de tenir un corps d'observation devant Kehl. La conquête de Strasbourg était la seule, sur tout le théâtre de la guerre, qui pût amener un changement essentiel en faveur des Alliés, et cette perspective les autorisait à prendre l'offensive aussitôt que leur base était en sûreté.

Les ordres émanés de la cour de Vienne et donnés à l'archiduc étaient dictés par des considérations auxquelles l'art militaire était totalement étranger ; ils furent, comme nous l'avons dit, le résultat des intrigues de l'Angleterre qui sut profiter de la jalousie réciproque des Autrichiens et des Russes. L'archiduc n'en dut pas moins se mettre en mesure d'obéir.

Reprenons le fil des événements.

Masséna, pressé par le Directoire français, menacé d'ailleurs par la prochaine arrivée du corps de Korsakow, s'était, comme nous l'avons dit, décidé à préparer une entreprise sérieuse par sa droite qu'il s'agissait de porter en avant pour chasser les Autrichiens des petits Cantons, reprendre le St-Gothard et menacer les Grisons et le Vorarlberg. Cette opération fut confiée à Lecourbe, dont la division avait été portée à 12,000 hommes par les renforts qu'elle avait reçus depuis le commencement d'août. Masséna ordonna en même temps une fausse attaque sur le reste de la ligne et principalement devant Zurich, afin de détourner l'attention de l'archiduc et de l'empêcher d'envoyer des renforts à sa gauche.

Voici comment l'aile gauche autrichienne occupait le pays :

Strauch, avec sa brigade, gardait le Haut-Valais, le gros de sa troupe entre Münster et Aernen ; 2 bataillons, placés à Ried et à Rosswald, formaient les avant-postes contre Nalters et Brigue, et entretenaient la communication avec le colonel Rohan, qui défendait le Simplon avec 2 1/2 bataillons. Deux autres bataillons étaient détachés sur le Grimsel.

Simbschen commandait la ligne de défense de la Reuss, depuis Urseren à Altorf ; — 3 bataillons et 1 escadron occupaient Urseren, Amsteig, Erstfeld et les débouchés des vals Mäderau et Schächen ; — 2 bataillons tenaient Wasen, la vallée de Maien et les montagnes de

la rive gauche de la Reuss, sans lesquelles il eût été impossible de garder cette ligne; — 1 bataillon tenait par des postes, Attinghausen, Séedorf, Fluelen, ainsi que les retranchements élevés le long du lac des Quatre-Cantons.

On rompit (les Autrichiens) le pont d'Attinghausen; ceux de Séedorf, Erstfeld, Wasen et du Diable furent conservés.

La position de Simbschen était commandée par la nature; mais celle de Strauch avait le plus grand désavantage que puisse avoir une attitude défensive, car elle donnait à l'ennemi la facilité d'attaquer de front et Strauch courait tous les risques d'une retraite difficile ainsi que d'une grande gêne dans ses communications. En effet, les Autrichiens, en s'avançant dans la vallée du Rhône jusqu'à Brigue, étaient venus au point où les Français pouvaient arriver sur eux avec leur cavalerie, leur artillerie et tout leur attirail de guerre; tandis qu'eux-mêmes, n'ayant à dos que des rochers escarpés, se trouvaient en défaut, soit pour leur tenir tête, soit pour se procurer des vivres qu'ils tiraient de Bellinzone. En outre, un sentier venant du Grimsel menait dans leur flanc et sur leurs derrières, ce qui ne contribuait pas peu aux dangers de leur position.

Comme les différents chemins qui pénètrent dans ces contrées ne deviennent plus tard que des sentiers, que ces sentiers aboutissent tous sur la croupe principale du Gothard, le corps de Strauch aurait dû se placer sur cette crête, et couvrir ainsi toutes les avenues de l'Italie et des Grisons. Le principal obstacle qui s'oppose en général à ce qu'on prenne des positions pareilles, la difficulté de faire arriver les vivres et les convois de munitions, n'existait pas ici, puisque le seul chemin qui fut propre à cet usage, celui de Bellinzone par Airolo au St-Gothard, était hors des atteintes de l'ennemi. — Les Français ne pouvaient s'approcher que par les vallées de l'Aar et du Rhône, entre les glaciers du Furca et Nuffenen, et il ne s'agissait que d'occuper ces deux passages déjà assez difficiles par eux-mêmes. Le gros de la troupe se serait tenu à Airolo et à Hospital, prêt à se porter sur l'ennemi s'il se présentait; cette attitude, la seule convenable pour garder une contrée montagneuse, aurait étendu son influence jusque dans la vallée de la Reuss.

Lecourbe avait mieux combiné son attaque :

Gudin devait partir de la vallée de l'Aar avec 5 bataillons et forcer le passage du Grimsel;

Turreau devait en même temps chasser les Autrichiens du Valais et du Simplon, et marcher sur le St-Gothard par la vallée du Rhône;

Loison, avec 2 bataillons et 3 compagnies de grenadiers, dut se

diriger de la vallée de l'Âar sur Wasen, en traversant le mont Steinen et pénétrant par le Maienthal;

Une colonne, sous les ordres du chef de brigade *Daumas*, devait marcher d'Engelberg par le Surenen sur Erstfeld et Attinghausen;

Une autre colonne de 2 bataillons, aux ordres du chef d'état-major *Porson*, devait se porter dans la vallée d'Altorf par Bauen, l'Issithal et Séedorf, pendant qu'un détachement, conduit par le capitaine Forgues, chasserait les postes autrichiens qui défendaient les montagnes environnant le Rothstock, avant de redescendre sur Séedorf.

Ces diverses colonnes devaient s'emparer de la vallée de la Reuss dans toute sa longueur et lier leurs communications entr'elles, tandis que Lecourbe débarquerait à l'embouchure de la Reuss.

Lecourbe, au centre, devait s'embarquer avec sa réserve de grenadiers, s'emparer en passant de Brunnen et du débouché de Muttenthal, puis débarquer sous la protection de chaloupes canonnières à l'embouchure de la Reuss, pour remonter cette rivière et opérer successivement sa jonction avec les colonnes qui opéraient dans les gorges latérales et éclairaient son flanc droit. Un petit détachement de 3 compagnies eut ordre de partir de Gersau par terre, de longer le lac, afin de seconder l'attaque de Brunnen et du pont de la Mutten, et couper la retraite à l'ennemi.

Chabran eut la tâche de s'emparer de Schwytz et du Muttenthal, tandis que les brigades Laval et Humbert, aussi sous ses ordres, chasseraient l'ennemi d'Einsiedlen et du mont Aetzel; Molitor commandait la brigade qui devait marcher sur Schwytz.

Soult et *Lorges*, devant Zurich, devaient se borner à des démonstrations pour occuper l'ennemi.

D'après ces dispositions, l'attaque principale était dirigée sur le St-Gothard, afin de tourner par cette montagne la vallée de la Reuss. La séparation des troupes en plusieurs colonnes isolées, mesure si dangereuse dans la plaine, n'était point une faute dans ces circonstances, vu que la situation topographique et la capacité des vallées ne permettaient pas de réunir un plus grand nombre de troupes en une ou deux fortes colonnes; qu'il était nécessaire d'occuper l'ennemi sur toute sa ligne et de l'accabler par des forces supérieures mises en jeu simultanément; et enfin, parce qu'il n'est dangereux de former plusieurs colonnes incohérentes que lorsque l'ennemi peut se jeter sur elles avec une masse concentrée et les battre en détail. Or, tel n'était pas le cas ici, puisque les montagnes empêchaient les Autrichiens, éparpillés sur une longue ligne, de découvrir les projets des Français assez tôt pour s'y opposer par des manœuvres rapides. — Nous l'avons dit déjà souvent, l'avantage de pouvoir masquer les mouvements,

favorise beaucoup l'offensive dans les montagnes et lui donne une grande prépondérance sur les mesures défensives.

L'exécution de ce plan répondit d'ailleurs parfaitement aux vues du général français ; l'entreprise fut conduite avec cette résolution décidée qui donne la victoire à l'action, et sans laquelle on n'atteint point de résultat favorable, particulièrement dans la guerre de montagnes.

Le 13 août, les troupes s'ébranlèrent en Valais, et le 14 elles étaient en mouvement sur tous les points depuis le Rhône au lac de Zurich.

Le 13, 4 demi-brigades et 1 bataillon de troupes helvétiques attaquent le poste de Rosswald, repoussent les Autrichiens derrière la Binna et coupent ainsi leurs communications avec le Simplon dont les Français s'emparent. Rohan rétrograde jusqu'à Domo, ce qui assure le flanc de Turreau. — Strauch, se fiant trop à la force naturelle du Grimsel, s'avança avec les réserves sur la Binna et força les Français, qui s'étaient avancés jusqu'aux pâturages de Saffenetsch, à se replier sur Rosswald.

Le 14, Turreau pousse le long du Rhône vers Aernen, mais ne peut se maintenir en avant de Mörell. Les Autrichiens se préparaient à le chasser de Rosswald à l'entrée de la nuit, lorsque Strauch apprit les succès de Gudin sur ses derrières.

En effet le même jour, 14, Gudin, avec 2 bataillons de la 25e légère et 1 bataillon vaudois, avait gravi le Grimsel par des sentiers couverts de glace, et culbuté, après un combat opiniâtre. les 2 bataillons qui gardaient le passage ; malgré la force de leur position, les 2 bataillons autrichiens furent, au dire de Masséna, enfoncés à la baïonnette et poursuivis jusque dans leur camp entre Oberwald et Geschenen, où ils ne tardèrent pas à être forcés. Leur perte dans cette journée fut de plus de 200 hommes tués ou blessés et 500 prisonniers. Vers le soir, Gudin vint bivouaquer au pied du Furca en menaçant Münster. — Dans ce moment Turreau, qui avait, avec sa brigade de gauche, forcé le camp de Lax, poussait dans la vallée du Rhône. Battu sur ses deux ailes, Strauch n'eût plus d'autre parti à prendre que celui de la retraite ; il l'effectua dans la nuit du 14 au 15 par le pas de Nuffenen ; le 15 il était à Faido, le 16 à Ossogna et le 17 à Bellinzona. Les troupes opposées à Turreau sur la Binna, passèrent le 16, le mont Albrun par des sentiers connus des chasseurs du pays seulement, et se firent jour dans le val Formoza d'où elles gagnèrent le 18 le val Maggia par Bono, le 19 Locarno et le 21 Bellinzona où elles rejoignirent Strauch.

Dès ce moment Turreau couvrait la manœuvre des Français du côté

d'Italie. Gudin lui laissa le soin de garder le Grimsel et la Furca, et continua, le 15, sa marche par Réalp sur Urseren (Andermatt), pour opérer sa jonction avec Loison et Lecourbe.

Loison marcha toute la journée du 14 par des sentiers affreux, semés de précipices, qui éprouvèrent rudement la constance de ses soldats. Après avoir franchi la Reichen et passé Imgrad, il parvint dans le Nesselthal où il fut accueilli par une tempête effroyable qui ne laissait plus apercevoir les sentiers qu'à la lueur des éclairs. Enfin il atteignit les huttes du Gadmenthal. Les hommes gravissaient un à un la montagne; on tirait les pièces de canon avec des cordes, et dans les endroits les plus périlleux elles étaient portées à dos par de robustes paysans. Les bêtes de somme, quoique déchargées de leurs fardeaux, cheminaient avec peine et souvent, perdant pied, roulaient dans les abîmes. Par bonheur l'ennemi ne se montra nulle part. Mais le soir, en s'approchant de Wasen, Loison fut arrêté par le fortin de Maien; c'était une ancienne redoute qui barrait le chemin entre une paroi de rochers et le ravin escarpé de Maien; les Autrichiens avaient réparé cet ouvrage et l'occupaient avec un bataillon et 2 pièces de canon de montagne. Loison avait avec lui un détachement de carabiniers vaudois (compagnie Morier) qu'il envoya sur les hauteurs pour inquiéter les défenseurs de la redoute[1]. Mais ceux-ci tinrent bon le 14 et forcèrent Loison à attendre le lendemain. Le 15, le feu des carabiniers vaudois ayant recommencé, fit tant de mal aux Autrichiens qu'ils ne purent résister à un nouvel assaut. Les grenadiers de la 109e, conduits par le capitaine Stopfe, débouchèrent par files dans un sentier où tombait une grêle de balles et de mitraille; ils furent repoussés quatre fois, et ce ne fut qu'au 5e assaut qu'ils purent s'emparer de la redoute.

Quelques Autrichiens seulement, au dire de Jomini et de Masséna, gagnèrent les bords de la Reuss; le reste tomba entre les mains des vainqueurs. — Les Autrichiens, dit l'archiduc, se hâtèrent de marcher vers Urseren conjointement avec 3 compagnies arrivées à leur secours. Quoiqu'il en soit, Loison se hâta de marcher sur Wasen, d'où il envoya un détachement à la rencontre de Lecourbe.

Les deux colonnes dirigées sur Séedorf par l'Issithal (Porson) et sur Attinghausen par le Surenen (Daumas), n'étaient arrivées à leur destination qu'après des marches très pénibles. Le 14, Porson trouva l'ennemi à Séedorf, le battit et le rejeta dans la vallée d'Altorf, mais ne put passer outre à cause de la rupture du pont. La colonne de Daumas tomba également sur les Autrichiens à Attinghausen et les culbuta

[1] Dans son rapport sur cette affaire, Lecourbe signale cette compagnie comme s'étant distinguée.

sur la rive droite de la Reuss dont ils eurent le temps de détruire le pont. L'impossibilité de franchir la rivière empêcha qu'on ne poursuivit les Autrichiens dans le Schächenthal, et l'on se borna à tirailler d'une rive à l'autre.

Il était 6 heures du soir lorsque Lecourbe arriva devant Fluelen. Nous verrons bientôt qu'il n'était pas resté inactif jusque-là. — Instruit de ce qui se passait à Séedorf et à Attinghausen, il prit ses mesures pour débarquer. Le feu de deux pièces de canon et des tirailleurs autrichiens rendait cette opération périlleuse; mais les grenadiers, grâces aux canons de la flottille, surmontèrent facilement cet obstacle. A peine à terre, ils eurent bientôt balayé la côte, et un détachement qui avait été déposé le matin par Lecourbe à Sissingen, derrière la chapelle de Tell, après avoir traversé l'Achsenberg, parut sur le flanc et les derrières d'Altorf. Simbschen, mis dans une déroute complète, fut poursuivi jusqu'à Burglen, dans le Schächenthal et à Erstfeld, du côté d'Amsteig, avec une perte de 600 hommes et de 400 prisonniers. Le 14 au soir, Simbschen se trouvait entre Amsteg, Wasen et Urseren; les Français occupaient Erstfeld, la vallée de Maien et la Furca.

Le 15, le combat s'engagea sur tous les points.

Lecourbe poussa sur Amsteg; les troupes qui défendaient ce poste se voyant prises à revers par les troupes que Loison envoyait au-devant de Lecourbe, n'eurent plus d'autre parti à prendre que de se jeter dans le val Madrän et de gagner la vallée du Rhin antérieur par la Crispalt et Tavetsch. — Lecourbe laissant un bataillon, sous Lovisi, à la poursuite des Autrichiens dans le Maderänthal, continua sa route et opéra sa jonction avec Loison en remontant le cours de la Reuss, sur laquelle Simbschen tenait encore Geschenen et le Pont du Diable. Il chassa l'ennemi de Geschenen et arriva devant le pont du Diable toujours battant; les Autrichiens se retirèrent sur la rive droite dans des retranchements formidables appuyés à la Reuss et à des rochers à pic; ils avaient eu le temps de faire au pont une large coupure qui arrêta court les grenadiers de Lecourbe. Après avoir tenté vainement de tourner la position, Lecourbe se détermina à attendre des nouvelles de Gudin et donna l'ordre de rétablir le pont pendant la nuit.

Comme nous l'avons vu, Gudin était en marche par Réalp sur Urseren; Simbschen tenta vainement de lui disputer l'issue de la vallée; placé à peu près dans la même position dont Strauch venait de se tirer, Simbschen se replia, dans la nuit du 15 au 16, sur la montagne d'Urseren et prit position avec 3 bataillons sur les sommités du Crispalt, derrière le lac d'Oberalp.

Dès la pointe du jour, le 16, les Français travaillaient à rétablir

le pont du Diable; enfin ayant réussi à couvrir la coupure de planches, ils passèrent à 7 heures du matin et se réunirent à Gudin qui débouchait d'Urseren sur la rive droite de la Reuss.

Simbschen occupait un poste menaçant d'où il pouvait déboucher sur la vallée et qu'on ne pouvait lui laisser; il fallait le déposter pour achever l'entreprise. Après avoir détaché un bataillon sur Airolo, Lecourbe, avec un autre bataillon et la réserve de grenadiers, attaqua de front la position de Simbschen. Celui-ci résista d'abord et garda sa position jusqu'à 5 heures du soir; mais Lecourbe ayant fait un détachement qu'il envoya sur le flanc de l'ennemi par le Baduz, répéta son attaque de front avec une nouvelle vigueur à laquelle Simbschen ne put résister; il fut mis dans une déroute complète et ne put gagner qu'avec infiniment de peine et avec des débris seulement, Chiamont et St-Giacomo, vallée du Rhin, où il fut suivi l'épée dans les reins. Les Français firent 1,000 prisonniers et prirent 3 pièces de canon.

Simbschen rallia ses troupes à Tavetsch et continua sa marche sur Dissentis, arriva le 17 à Sonvix, le 19 à Illanz, et le 20 à Coire. Illanz, Lax, Flims et Tamins restèrent occupés.

Il n'y a rien à dire à la retraite de Simbschen sur Coire; car une position isolée dans la vallée du Rhin antérieur à Dissentis, par exemple, ne remplissait aucun objet. En se plaçant à Coire, au contraire, Simbschen rétablissait les rapports avec l'armée, couvrait une des principales communications de la Suisse; il n'avait pas à redouter que l'ennemi se portât de l'Italie sur son flanc, soit sur le Tyrol, aussi longtemps que l'archiduc resterait maître du débouché de Zurich et de la route de Glaris.

Molitor, près duquel Masséna s'était rendu, attaqua, suivant le plan d'ensemble, le poste de Schwytz en deux colonnes :

L'une, partie de Gersau, côtoya le lac en se dirigeant sur Brunnen et le pont de Mutten; elle fut d'abord repoussée, et revint à la charge sans plus de succès. Mais dans ce moment, Lecourbe passait devant Brunnen avec sa flottille, se rendant à Fluelen où nous l'avons vu arriver et prêter secours à Daumas et à Porson; il débarqua 5 compagnies de grenadiers des 84e et 109e, et ordonna à son aide-de-camp Montfort d'enlever le pont à leur tête et de se joindre à la brigade Molitor. Le débarquement n'était pas sans péril; 5 pièces de canon battaient le débarcadère et les tirailleurs autrichiens, secondés par les paysans, faisaient un feu soutenu. Les grenadiers ayant néanmoins culbuté tout ce qui s'opposait à eux, atteignirent le pont de la Mutten, s'y réunirent aux braves de la 76e, et, de concert avec eux, s'en rendirent maîtres après un combat opiniâtre. Les Autrichiens aban-

donnèrent leur artillerie et 200 prisonniers. Lecourbe, après s'être assuré du débarquement d'une partie de sa réserve à Brunnen, dirigea sa flottille sur Fluelen.

La 2e colonne, marchant par Seewen, trouva à Schwytz une résistance opiniâtre; le régiment de Stein, renforcé par 7 ou 800 insurgés, résista longtemps; mais, vers midi, un bataillon de la 84e réussit à tourner le flanc des Autrichiens par les monts de Hacken et de Mitten; les Autrichiens se retirèrent alors sur le village de Mutten, après avoir perdu 2 canons, 200 morts ou blessés et 600 prisonniers. Les Français attaquèrent cette nouvelle position le 15, l'enfoncèrent et poussèrent jusqu'au lac de Klönthal. Les Autrichiens continuèrent leur retraite sur Glaris et sur Netsthal.

Chabran, à la tête de 4 demi-brigades et 6 escadrons, s'avança le 14 en 3 colonnes; les deux premières cherchèrent à tourner le flanc gauche des Autrichiens par Morgarten et Rothenthurm; la 3e se porta sur Schindellägi. Un bataillon autrichien posté sur le Jostberg fut obligé de l'abandonner et se replia d'abord sur la Kazenstrik, ensuite sur Einsidlen, et enfin sur l'Aetzel, pendant que les Français détachaient par St-Johan dans le Wäggithal et vers Gulgènen, sur les derrières de Jellachich. Celui-ci, en ramassant toutes ses troupes, parvint à arrêter les progrès des Français du côté de Wollrau et Schindellägi; mais se voyant enfin menacé à dos et en flanc, il abandonna sa 1re position et rétrograda dans une 2e sur le prolongement de l'Aetzel.

Le 18, Chabran continua la manœuvre de la veille, envoya de nouvelles troupes dans le Wäggithal et ordonna, à midi, une attaque générale contre l'Aetzel. Le combat dura jusqu'au soir avec des chances variées; alors les Français se jetèrent avec impétuosité sur la dernière position des Autrichiens et les ramenèrent en désordre jusqu'au delà de la Linth, près de Grünau, après leur avoir pris 2 bataillons compromis par leur opiniâtreté, et 3 pièces de canon. Jellachich fit abattre le pont de Grünau, occupa la rive droite de la rivière depuis le lac à Schännis, et la rive gauche depuis ce village en remontant vers Urnen et Näffels où, conjointement avec les troupes venues de Schwytz, il parvint à conserver la route de Glaris et à lier une communication avec le corps de Simbschen qui était à Coire, et en partie dans le Schächenthal.

Les Français s'établirent sur la ligne de Richtenschwyl, Einsidlen, Schwytz, la Reuss et le St-Gothard, ne laissèrent que des postes détachés à Souwix, dans la vallée du Rhin antérieur, vers le lac de Klönthal et sur les bords de la Linth à Richenbourg et à Bilten.

Toute entreprise ultérieure eût été dangereuse pour le moment et

exigeait de nouvelles mesures pour assurer le service des vivres et organiser les convois.

Le jour où les opérations commençaient entre la Sihl et le Rhône, le 14 août, Soult fit de fortes démonstrations sous Zurich. Sa droite, commandée par le général Mortier, força le passage de la Sihl à Adlischwyl, malgré une résistance opiniâtre, s'empara de Kilchberg et marcha sur Wollishofen. Vainement la cavalerie autrichienne voulut intervenir, elle fut repoussée jusque sur les glacis de Zurich. Mais ayant été renforcée et soutenue, elle revint à la charge et força Mortier à rentrer dans ses anciennes positions, à 7 heures du soir.

La gauche, aux ordres du général Brunet, se porta sur Wytikon où elle engagea un combat très vif. L'ennemi ayant fait avancer 20 pièces de canon et une nombreuse cavalerie dans la plaine de Zurich, elle opéra sa retraite, mais en bon ordre.

Le 15, Soult fit de nouvelles démonstrations ; Mortier reprit Kilchberg, poussa jusqu'à Wollishofen, où il resta jusqu'au soir sans être inquiété ; Brunet, de son côté, aborda le camp en avant de Zurich où les Autrichiens s'étaient renforcés. On batailla sans résultat jusqu'à la nuit.

Ces deux journées coûtèrent à la division Soult 300 hommes tués ou blessés ; mais le but proposé, d'attirer l'attention de l'ennemi sur la Limmat, était atteint, car l'ennemi avait pris le change ; 6 bataillons hongrois, en marche sur Baden, furent rappelés en hâte sur Zurich. Les généraux français firent rentrer leurs troupes dans leurs positions.

Suivant Masséna, plus de 2000 hommes tués ou blessés, 6000 prisonniers, 21 pièces de canon, la conquête du Haut-Valais, du Simplon, du St-Gothard, des Petits-Cantons et de la basse Linth, furent les résultats de cette série de combats préparée par les combinaisons du général en chef et exécutées avec zèle et intelligence par ses lieutenants.

Ces succès auraient eu des suites plus importantes encore si, dans ce moment, la tête du corps russe de Korsakow, marchant en 6 échelons, n'eût atteint Schaffhouse, d'où elle fut dirigée, 2 jours après, sur Zurich, ce qui permit à l'archiduc de détacher de cette place le général Hotzé avec 4000 hommes sur Schwytz et Glaris, au secours des deux corps autrichiens qui avaient été battus.

Voici du reste le jugement de Jomini sur cette brillante campagne de l'aile droite de l'armée française :

« Cette courte expédition, aussi rapidement exécutée qu'habile-
» ment conçue, ne coûta pas 1500 hommes aux Français.... Lecourbe
» en eut tout l'honneur. On ne saurait donner trop d'éloges à ses

„ dispositions, ni admirer assez la précision avec laquelle il avait
„ calculé la marche de ses colonnes de manière à les réunir alterna-
„ tivement, pour mettre toujours les Autrichiens entre deux feux.

„ L'entreprise de Masséna ne produisit cependant pas les résul-
„ tats, dans l'ensemble des opérations, qu'elle aurait amenés 12 ou
„ 15 jours plus tôt. Elle eût alors favorisé les manœuvres de Joubert
„ (armée d'Italie), en menaçant le flanc droit de Suwarow, et l'on
„ peut supposer que celui-ci, au lieu d'attirer à lui le corps de Kray,
„ qui venait de prendre Mantoue, l'eût dirigé sur le lac de Como
„ pour couvrir la Lombardie. Dans ce cas, si le maréchal eût accepté
„ la bataille à Novi, la supériorité du nombre se fût trouvée du côté
„ des Français. D'ailleurs il n'était pas impossible que l'archiduc, re-
„ jeté sur les Grisons dans les derniers jours de juillet, lorsque le
„ corps auxiliaire russe était encore éloigné, n'évacuât sa position
„ centrale de Zurich et ne regagnât le Rhin et les bords du lac de
„ Constance pour ne pas s'exposer à perdre ses communications avec
„ le Tyrol et le Vorarlberg.

„ Tout en blâmant Masséna du retard qu'il mit dans son opéra-
„ tion, il est juste d'observer que la faute ne doit pas lui en être
„ uniquement imputée; l'extrême versatilité du gouvernement fran-
„ çais, et les contrariétés de tout genre qu'il fit éprouver à son géné-
„ ral, y entrèrent pour beaucoup. „

L'ARCHIDUC TENTE LE PASSAGE DE L'AAR.

Pour appuyer les opérations très étendues de son aile droite, Masséna avait été obligé de renforcer cette aile en tirant des troupes du centre et de remplacer celles-ci par des troupes tirées de l'aile gauche, qui se trouvait ainsi très affaiblie.

L'archiduc, témoin de ces mouvements, voulut profiter de l'état de faiblesse où les Français laissaient cette partie de leur ligne pour passer l'Aar et faire une opération offensive par sa droite. Les raisons qui s'opposaient à cette entreprise après la bataille du Zurichberg n'existaient plus. Les Autrichiens n'avaient plus à craindre que des forces considérables se portassent sur eux de Bâle et du Frickthal; les remparts de Zurich étaient rétablis et donnaient à ce point une nouvelle importance; les Français semblaient diriger tous leurs moyens vers les Petits-Cantons; les 26,000 Russes de Korsakow arrivaient aux environs de Schaffhouse et il devenait possible, non seulement de se porter en avant avec des forces considérables sans compromettre ses communications, mais encore de défendre la Forêt-Noire, si elle était attaquée; le passage de l'Aar conduisait incessamment les Autrichiens sur les communications de Masséna et, en avançant sur la rive gauche,

ils gagnaient le flanc et les derrières de leur adversaire avant qu'il lui fût possible de les prévenir, puisqu'il aurait eu à traverser les défilés de la Reuss et de l'Aar. Si le passage réussissait, Masséna était mis dans la position la plus périlleuse ; s'il voulait marcher à l'ennemi au moment où celui-ci effectuait le passage de la rivière, il ne pouvait réunir assez de troupes pour le rejeter sur la rive opposée et il avait à craindre d'être battu en détail, la même raison l'empêchait de prendre une attitude imposante entre Bruck et Aarau, puisque Zurich restait sur son flanc et que dès lors il n'osait se dégarnir de ce côté; s'il se retirait, son aile droite était séparée de lui, car sa retraite ne pouvait s'effectuer que sur Berne vers le Jura, entre les lacs de Neuchâtel et de Genève, attendu que s'il la faisait le long de l'Aar l'ennemi le flanquait sans relâche jusqu'au lac de Bienne ; s'il temporisait dans l'intention de réunir ses troupes, il donnait aux Autrichiens la faculté de s'étendre sur son flanc et de le refouler sur les hautes montagnes ou sur le lac de Genève. Ce dernier parti eût encore été le meilleur, quoiqu'il ne prémunît point contre le danger d'être attaqué avant la réunion de ses forces, et en cas de revers, la retraite tombait dans le prolongement de la ligne ennemie derrière l'Aar.

Une circonstance particulière, mais que l'archiduc ignorait, et qui était de nature à augmenter les chances de son entreprise, c'est que Masséna avait abandonné, de sa personne, le quartier-général pour se porter à son aile droite afin d'assister aux opérations des 14, 15 et 16 août. Oudinot, son chef d'état-major, le remplaçait.

L'archiduc n'hésita pas à se livrer à une entreprise qui lui offrait une aussi brillante perspective, et dont le succès lui aurait fait pardonner de n'avoir pas suivi à la lettre les ordres reçus de Vienne; on sait que ces ordres exigeaient que l'archiduc quittât la Suisse. Une fois décidé, il s'occupa de choisir l'endroit le plus avantageux pour le passage, de fixer le jour de l'entreprise, de rassembler une masse de forces respectable, en un mot de prendre les dispositions nécessaires.

Le village de Gross-Dettingen fut choisi, parce que la rivière fait là un saillant du côté de l'Est, que la rive droite plus élevée que la gauche, domine celle-ci ; ce point, situé au dessous des confluents de la Limmat et de la Reuss, ces deux rivières auraient servi d'obstacle aux troupes rassemblées à la hâte dans les contrées supérieures et qui auraient voulu se porter rapidement sur le point menacé ; enfin le village de Klein-Dettingen, sur la rive gauche, n'était occupé que par 2 compagnies.

Le passage fut enfin résolu pour la nuit du 16 au 17 août ; Korsakow devait arriver dans la nuit à Ober-Endingen avec 20,000 hom-

mes et 1600 Cosaques, pour se réunir avec 32 bataillons et 42 escadrons tirés des différentes positions sur les bords de la Limmat et de l'Aar. — Hotzé reçut l'ordre de rester à Zurich avec 7 bataillons et 20 escadrons, 4,600 hommes d'infanterie et 2,800 chevaux, de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité et de suivre l'ennemi de près, s'il se retirait; 5 bataillons et 6 escadrons, 4,000 hommes et 1,000 chevaux, restèrent sur les bords de la Limmat, entre Höng et Kloster-Wettingen; des batteries furent élevées au confluent de la Limmat et de l'Aar afin de balayer, pendant le passage, le chemin venant de Bruck. Sur la rive droite du Rhin, 4 régiments de cavalerie eurent ordre de marcher de Willingen à Stuhlingen; les troupes légères devaient alarmer l'ennemi à Vieux-Brissach, Bâle et sur toute la ligne du Rhin, pour détourner son attention des bords de l'Aaar. On devait, dans ce but, ouvrir une canonnade à Waldshut et l'on prépara de l'artillerie à Coblenz, pour battre un petit camp français placé à l'embouchure de l'Aar dans le Rhin.

La marche des troupes fut si bien calculée que les différents corps, masqués par les inégalités du terrain, arrivèrent à la tombée de la nuit, le 16, entre Gross-Detlingen, Tägerfelden et Ober-Endingen, sans avoir éveillé les soupçons de l'ennemi; ils se formèrent en colonnes serrées suivant leur destination.

L'archiduc s'était décidé à jeter 2 ponts, l'un au dessus, l'autre au dessous de Gross-Dettingen; sur le premier, il voulait faire passer une avant-garde de 5 bataillons et 6 escadrons qui devait gagner la chaîne des montagnes qui s'élèvent entre Masedach, Mauthal et Effingen, pour intercepter la route de Bruck à Rheinfelden et pour couvrir la marche de 6 autres bataillons autrichiens et du corps entier des Russes, qui prendraient leur direction sur Bruck par Willigen, Bottstein et Stilli, et s'emparer des ponts de Bruck, d'Arau et de celui de Gebenstorf sur la Reuss. Le pont inférieur était destiné au passage d'une colonne de 12 bataillons et 12 escadrons qui devaient tourner à droite sur Luggeren, pour seconder l'opération en côtoyant le Rhin par Bernau, Rheinsulz et Laufenbourg. Enfin, une division de 9 bataillons et 24 escadrons, destinée d'abord à protéger le passage, formerait ensuite la réserve et suivrait la colonne marchant sur la route de Bruck, après avoir laissé 1 bataillon à la garde des ponts.

(La suite au prochain numéro.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 9 12 Mai 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Observations sur les propositions de la conférence d'Arau** *(suite)*. — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Mémoire présenté au concours d'infanterie par M. le lieutenant-colonel Hofstæter, à St-Gall. — Nouvelles des cantons.**

OBSERVATIONS

SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

II[1].

Nous avons précédemment parlé de l'ensemble de la pétition, abordons maintenant quelques points spéciaux.

La première des 60 propositions demande une réduction dans la durée du temps de service. D'après la loi fédérale de 1850, tout citoyen est soldat dès l'âge de 20 ans jusqu'à 44 ans, dont 14 ans d'élite, 6 de réserve et 4 de landwehr. La pétition d'Arau veut réduire de 8 ans le temps de service dans la cavalerie et de 4 ans dans les autres armes. Le but de cette réduction est d'alléger, dit-on, les charges du soldat, pour lui demander en revanche plus de service actif dans les premières années.

Nous ne saurions partager complétement cette manière de voir. Pour ce qui concerne la cavalerie, nous sommes d'avis en effet qu'il faut aviser sérieusement aux moyens de la maintenir sur un pied normal; car les charges demandées au cavalier sont de jour en jour relativement plus grandes, et le recrutement devient fort difficile. Il faut que d'une façon ou de l'autre on trouve un moyen d'encourager les jeunes gens capables à entrer dans la cavalerie. A cet égard nous attendrons de connaître le mémoire qui a été présenté récemment à la Société de cavalerie à Zurich par M. le colonel Ott, et qui traite précisément de cette matière. Il est d'ailleurs incontestable que la nature

[1] Voir notre précédent n°.

du service de la cavalerie exige, plus que tout autre, la vigueur et l'entrain qui ne se trouvent que chez la jeunesse.

Pour ce qui est des autres armes, la réduction de 4 ans dans leur temps de service ne nous semble pas nécessaire ; le recrutement y est obligatoire, il s'y fait convenablement, ce qui semble indiquer qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures exceptionnelles à cet égard. Gardons-nous d'ailleurs d'envisager trop le côté des charges, surtout quand il n'y a pas de plaintes nombreuses de la part des intéressés. Le service militaire est, dans notre pays, un honneur et un devoir plus encore qu'une charge ; et, en tout cas, nous croyons que bon nombre de soldats qui en auraient le choix, préféreraient faire 4 années de plus d'un service peu actif, pendant lesquelles ils sont requis en uniforme trois ou quatre fois par an, que d'être obligés pendant leurs premières années de faire d'autant plus de service d'écoles et de camps. C'est précisément pendant les cinq ou six premières années de son élite que le jeune homme a le plus besoin de son temps, c'est l'époque où il entre dans le monde, où les uns achalandent un établissement nouvellement fondé, où d'autres font encore leurs études, où, en un mot, le temps est le plus précieux. Entre ces deux systèmes, ou d'augmenter le nombre des écoles et des camps entre l'âge de 22 à 28 ans, ou de figurer sur les rôles de 40 à 44 ans, nous croyons que c'est encore le dernier mode qui serait le moins onéreux au citoyen.

Enfin l'inconvénient capital à nos yeux de cette réduction serait de diminuer d'autant l'effectif de l'armée, ce qui, pour revenir au chiffre normal, nécessiterait un bouleversement de l'échelle des contingents cantonaux et du mode des recrutements.

La 2e *prop.* demande que les instructions sur la libération des hommes impropres au service soient suivies dans les cantons avec plus de sévérité. Cette proposition est fort honorable en général pour notre militaire et vient en quelque sorte prouver que la proposition précédente n'avait pas grande urgence ; car, tandis que dans presque tous les pays les commissions d'exemption sont appelées à lutter contre des ruses de toute espèce au moyen desquelles les jeunes gens cherchent à se soustraire au service, chez nous on est obligé de recommander la sévérité en sens inverse. Cela montre donc que les charges ne sont heureusement pas encore considérées comme trop lourdes. — Nous sommes fort loin de contester l'utilité de cette proposition en elle-même ; nous constatons cependant que son résultat, ainsi que celui de la proposition précédente, serait de diminuer l'effectif actuel de l'armée.

Nous sommes tout à fait de l'avis de la 3e *proposition,* qui ré-

partit l'armée fédérale en divisions et brigades d'une manière permanente. Mais, en revanche, nous ne saurions partager le vœu de la pétition sur le mode de cette répartition. Elle demande qu'on la fasse sur un tout autre plan que celui qui a été adopté l'hiver dernier et désirerait qu'on mélangeât davantage les troupes des divers cantons pour harmoniser de plus en plus les différences qui se rencontrent encore dans l'instruction et dans la discipline.

Nous ne pouvons partager ce point de vue, qui reproduit un vice d'appréciations que nous avons déjà signalé et qui est la source des jugements les plus erronés.

La pétition d'Arau veut en général *simplifier* notre militaire, le rendre plus *pratique* à la guerre, et propose pour cela diverses innovations. C'est fort bien, car la guerre est le but de toute armée; l'instruction, l'organisation, la discipline, tout en un mot, doit tendre à ce but, qui est un but tactique.

Parmi les innovations devant tendre à ce but, la pétition propose une répartition permanente de l'armée fédérale. C'est fort bien encore, car chefs et soldats se connaissant mieux, pourront avoir entr'eux une confiance plus ferme et plus juste.

Mais voici que dans la manière d'organiser cette répartition on se laisse détourner du but principal par un but secondaire, but pédagogique, qui vient compliquer d'une manière inextricable tout ce qu'on voulait simplifier. On comprend ce résultat, car l'organisation d'une armée en vue de la guerre est une chose assez importante par elle-même pour qu'on ne fasse pas de cette répartition un moyen d'instruction. Si, comme on le désire, on mélange Français, Allemands et Italiens dans une même division ou brigade, on aura grandement augmenté la besogne des officiers de tous grades et surtout celle des états-majors. Il faudra faire les ordres, les consignes, les rapports, etc., en deux ou trois langues, en avoir autant de copies, autant de registres particuliers, de là augmentation considérable des écritures, diminution proportionnelle de la surveillance sur d'autres services, difficultés et retards dans les relations entre officiers ne sachant pas plusieurs langues, confusion inévitable dans un moment de danger. Tout cela n'est point de la simplification et ne rendrait pas notre armée plus pratique à la guerre.

Si nous nous sommes étendus sur ce point, c'est qu'il nous a semblé caractéristique; il indique de soi-même le vice qui réside dans la manie des réformes mal étudiées et montre combien il est facile, lorsqu'on s'écarte des bons principes, de faire des confusions qui égarent, dans l'application, les intentions les plus honorables et les plus sin-

cères. La direction d'une brigade ou d'une division n'est point chose si facile qu'il faille encore la compliquer par la différence des langages. — Il y aura au contraire avantage, croyons-nous, à maintenir le plan de répartition adopté en 1856, qui nous semble fort sensé. En mettant ensemble les troupes d'un même canton ou des cantons voisins, on reste dans le même but qui a dicté l'idée d'une répartition permanente de l'armée, c'est-à-dire que les corps se connaîtront mieux les uns les autres et auront entr'eux un lien qui amènera un esprit de corps avantageux et une louable émulation.

La 4e *proposition* veut augmenter de quelques hommes l'effectif des compagnies de sapeurs, de train de parc, d'artillerie de position, de carabiniers et d'infanterie.

La 5e *proposition* veut augmenter le nombre des compagnies de sapeurs, d'artillerie de position et de train de parc.

Nous pensons aussi que les troupes indiquées dans la 5e proposition sont chez nous dans une proportion trop faible. Les mêmes raisons, topographiques et économiques, qui nous dispensent d'avoir la proportion ordinaire voulue de cavalerie nous commandent, en revanche, d'avoir une proportion plus forte de troupes destinées au service des positions et des communications. Si notre terrain, coupé de rivières et de montagnes, se prête peu aux manœuvres de cavalerie, en revanche il offre des difficultés pour nos mouvements; il favorise l'action des positions défensives, par conséquent les travaux du génie, des artilleurs de position et du train de parc.

La 6e *proposition* demande qu'on forme les trains de parc et de pontons en compagnies.

La 7e demande la création de compagnies pour le service sanitaire.

Ainsi nous venons de voir 3 propositions (les 7e, 5e et 3e) qui tendent à augmenter l'effectif général de l'armée. Nous ne voulons pas examiner la chose plus en détail ni calculer aujourd'hui de combien le recrutement serait augmenté. Mais nous avons vu d'autre part que les deux premières propositions tendaient au contraire à diminuer l'effectif actuel de l'armée, c'est-à-dire à diminuer le nombre des hommes aptes à figurer dans l'armée. Si donc on diminue ceux-ci et augmente ceux-là, ce sera le cas de dire que les charges de la partie des citoyens aptes au service seront doublement augmentées. Ce serait une affaire de chiffre et de calcul précis (que nous donnerons plus tard) que de savoir si le recrutement pourrait se faire dans les mêmes conditions qu'à présent, si les charges des cantons ne seraient pas trop lourdes, ou si, en temps de service de campagne un peu prolongé ou d'école un peu répété,

les dérangements économiques qui en résulteraient ne seraient pas trop disproportionnés.

Il faudrait, pour un but analogue, reprendre d'un côté ce qu'on cède de l'autre; voir si, par exemple, pour augmenter quelques unités on ne pourrait pas peut-être en diminuer d'autres, si les hommes impropres à un service de combattant ne pourraient pas être aptes à un service de non-combattant, etc. Quant aux compagnies d'infirmiers qu'on propose, peut-être à ce même point de vue serait-il convenable d'examiner si l'on n'y pourrait pas utiliser des diaconnesses ou sœurs de charité, comme cela se pratique entr'autres dans les armées anglaise et piémontaise. En cédant ce service à des femmes, qui s'en acquitteraient certainement avec zèle, ce serait autant de combattants de plus qu'on pourrait utiliser.

La 8e *proposition* veut réduire à 2 le nombre des médecins de bataillons, mais les monter. Nous ne saurions partager cet avis. Sans doute si l'on ne peut en avoir trois dans chaque bataillon, il faudra bien se contenter de deux et combler les lacunes comme on pourra. Mais tant qu'on peut en avoir trois, nous croyons que ce n'est pas trop pour le service d'un bataillon. Les monter c'est, ce nous semble, créer un embarras inutile et luxueux pour les chirurgiens comme pour le bataillon. Cette innovation repose d'ailleurs sur une basse fausse. On la motive sur l'étendue des cantonnements que les médecins ont parfois à parcourir. C'est justifier une faute par un solécisme. Nous pensons que, en vue de l'ennemi, c'est-à-dire au moment où les secours des chirurgiens seront les plus nécessaires, où commencera leur véritable service de campagne, il ne viendra à l'idée d'aucun chef de disloquer un bataillon sur un espace tel qu'on ait besoin de chevaux pour aller d'un point à l'autre. Que le bataillon soit divisé en deux demi-bataillons ou ait deux compagnies en tirailleurs dans un bois voisin, dans une ferme, ou un ravin, ce sera le *nec plus ultra* sans doute et encore jamais à des distances telles que l'emploi d'un cheval soit nécessaire aux médecins. A cet égard les dislocations faites au bord du Rhin, à 150 lieues de l'ennemi, où l'on avait plus en vue la commodité des bourgeois que les exigences tactiques, ne peut pas constituer une expérience. Enfin le nombre des chevaux est trop restreint chez nous et leur emploi est trop coûteux pour en affecter où cela n'est pas absolument nécessaire. Plutôt que de monter les médecins, nous serions mieux de l'avis de mettre à pied une partie de nos états-majors et quelques autres officiers; ces chevaux seraient pour la plupart mieux employés à former quelques compagnies de plus dans le train de parc et dans la cavalerie, à faire des réserves de chevaux pour l'artillerie et pour les guides. Créer de nouveaux officiers montés,

c'est gêner encore davantage le recrutement de la cavalerie qu'on reconnaît déjà trop difficile, et celui des trains de parc que la pétition reconnaît insuffisants. D'ailleurs moins une colonne d'infanterie a de chevaux avec elle, mieux elle s'en trouve pour ses marches et pour ses cantonnements. Il faudrait, en outre, apprendre à monter aux chirurgiens, les appeler au manège, leur fournir des chevaux dans les écoles, ce qui nous paraît des dépenses et des complications fort inutiles.

La 9e *proposition* veut établir que la formation normale des brigades d'artillerie dans les divisions soit une batterie de gros calibre (canons de 12) et deux de 6 liv,

Nous ne saurions faire de cet objet une proposition, et nous croyons qu'au point de vue tactique il serait ou dangereux ou oiseux d'avoir à cet égard une règle absolue. La règle générale d'organiser son artillerie de manière à être en mesure d'opposer à l'ennemi un calibre plus fort que le sien à un moment donné, nous paraît suffisante; d'après les circonstances très diverses d'une campagne, le commandant en chef pourra toujours juger de la manière dont l'artillerie devra être répartie.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Grâce à la vigilance des avant-postes, l'ennemi n'avait pas le plus léger soupçon de l'entreprise; tout allait à souhait; mais l'opération manqua par le défaut de précautions quant aux moyens matériels de passage. Les ingénieurs chargés de l'établissement des ponts avaient négligé la connaissance indispensable du local: ils s'étaient contentés de juger la largeur du canal; ils avaient réuni tout juste ce qu'il fallait de bateaux pour les deux ponts, mais ils n'avaient pas une seule nacelle pour transporter des troupes légères sur la rive gauche. La côte escarpée près de Gross-Döttingen rendait très difficile la mise à l'eau des bateaux; enfin la rapidité de la rivière était beaucoup plus grande qu'on ne s'y attendait.

L'archiduc, qui n'avait pas voulu reconnaître lui-même la contrée, afin de ne pas trahir le secret, comptait si bien sur la situation dominante de la rive droite, qu'il ne doutait point de balayer la gauche avec son artillerie. On s'occupa donc du passage sans avoir préalablement envoyé des troupes prendre pied sur la rive opposée.

Les Autrichiens ayant transporté les pontons derrière le village et monté des batteries sur les hauteurs de Gross-Döttingen, commencè-

rent la construction des ponts à 2 heures après minuit. Dès que les Français placés à Klein-Döttingen s'aperçurent d'un mouvement extraordinaire, ils dirigèrent une fusillade très vive sur le point d'où venait le bruit ; 1 bataillon autrichien placé à Gross-Döttingen répondit par des bordées de mousqueterie, l'artillerie commença à jouer et le village de Klein-Döttingen fut bientôt en feu.

Cependant les Français (c'étaient 2 compagnies de volontaires zuricois armés de carabines) n'abandonnèrent point le village et continuèrent à tirer sur l'ennemi qu'un brouillard épais cachait à leurs yeux lorsque le jour parut.

La construction des ponts n'avançait pas; le fond de la rivière était rocailleux et les ancres ne tenaient pas; tous les moyens de suppléer à cet inconvénient manquaient, on n'était pas même pourvu de cables pour assujettir les bateaux; quelques-uns de ceux-ci avaient des voies d'eau, d'autres se détachèrent. En un mot, on vit une négligence impardonnable et un désordre honteux (c'est l'archiduc qui le dit) dans tous les préparatifs qui tenaient au service du génie. Ce ne fut qu'après de grands efforts qu'on parvint, à 9 heures du matin, à amarrer 13 bateaux au pont d'amond et encore moins à celui d'aval. Le brouillard s'était dissipé à ce moment, le feu des Zuricois devint si meurtrier que tous les pontonniers employés aux travaux furent successivement tués ou blessés.

Sur ces entrefaites, le bruit du canon ayant éveillé l'attention des Français, Ney qui commandait dans le Frickthal, rassembla à la hâte tout ce qu'il trouva de troupes sous la main et se porta promptement au feu ; il rassembla assez de monde pour occuper les bois et les hauteurs qui entourent la plaine de Klein-Döttingen et les environs de Bottstein.

L'archiduc avait manqué son but et une canonnade, désormais inutile, finit par un accord en vertu duquel il fut convenu que les Autrichiens retireraient leurs pontons sans être inquiétés.

Après avoir jeté un blâme sévère et mérité sur le corps du génie autrichien, ou plutôt sur la manière de l'instruire et sur le degré d'instruction de ses officiers, l'archiduc, dans son ouvrage, s'exprime sur le compte des deux compagnies qui défendaient Klein-Döttingen, dans des termes que nous ne pouvons nous empêcher de transcrire, car ces 2 compagnies que l'archiduc appelle françaises étaient zuricoises, et l'éloge de l'archiduc est trop glorieux pour elles pour que nous le passions sous silence :

Deux compagnies françaises, dit-il, *arrêtèrent 50,000 hommes, et cette poignée de braves mérite les plus grands éloges. Ils prouvèrent que des postes qui ne sont pas exposés à être tournés et où*

le soldat trouve des abris contre le feu de l'ennemi, ne peuvent être emportés que par le choc à l'arme blanche. Ni la grêle de boulets et de balles que les Autrichiens firent pleuvoir sur eux, ni l'incendie du village, ne furent capables d'ébranler leur intrépidité; profitant de l'abri que leur offraient les débris des maisons, ils restèrent fermes au milieu de l'incendie.

L'archiduc fit rentrer toutes ses troupes dans leurs premières positions et les Français suivirent son exemple, après avoir toutefois laissé pendant quelques jours des postes renforcés sur l'Aar et des réserves à Gebenstorf et à Windisch, jusqu'à ce qu'ils fussent certains que l'ennemi avait abandonné ses projets.

Si le projet de passer l'Aar à Döttingen décèle, dit Jomini, le vrai génie de la guerre, on est surpris de voir celui qui l'avait conçu renoncer aussi facilement à prendre l'offensive. S'il est vrai que l'oubli d'une simple précaution eût rendu l'opération impraticable, comment ne pas profiter de ce qu'elle avait attiré toute l'attention des Français sur le bas Aar, pour rabattre vivement sur Zurich les 50,000 hommes rassemblés à Gross-Döttingen et les faire déboucher contre la division qui gardait l'Uetti? Quelque activité qu'eût mis Lorges à la secourir, il n'aurait pu la sauver d'une défaite inévitable, et ces deux divisions, accablées par des forces quadruples, trop heureuses de regagner Bruck et Aarau, eussent laissé Lecourbe, engagé au fond de la vallée d'Urseren, dans une situation éminemment critique, car la chance la plus heureuse pour lui eût été de pouvoir décamper par le Valais sur Genève.

LES AUTRICHIENS ÉVACUENT LA SUISSE.

Pressé du désir de ne pas quitter la Suisse avant d'avoir reporté son aile gauche en avant pour faciliter la marche de Suwarow sur la Suisse, l'archiduc se décida à détacher, dans la soirée du 17 août, 9 bataillons et 6 escadrons sous la conduite de Hotzé, par Rümlang et Grüningen sur Rapperschwyl. Ces troupes arrivèrent à leur destination le 19; Hotzé ordonna pour le 21 une attaque avec toute la gauche.

La 1re *colonne,* sous Hotzé lui-même, devait marcher par le pont de Grünau contre la position des Français entre le lac de Zurich et la Sihl.

La 2e *colonne,* sous Jellachich, devait partir de Glaris et se diriger sur Schwytz par le Klönthal et le Muttenthal.

La 3e *colonne,* aux ordres de Simbschen, partant des Grisons, devait marcher contre les positions du Crispalt, en suivant la vallée du Rhin antérieur.

Hotzé arriva au jour fixé sur les bords de l'Aa, rivière qui descend du Wäggithal, et ses troupes légères s'avancèrent le long du lac sur Altendorf, d'où les Français se replièrent dans leur position avantageuse entre Pfäffikon et l'Aetzel.

La 2e colonne dut s'arrêter à Schwanden, vallée de la Linth, parce que Lecourbe avait fait mouvoir quelques troupes dans le Schächenthal et que Jellachich craignit d'être tourné s'il s'enfonçait dans le Muttenthal.

La 3e colonne arriva le 23 à Illanz et poussa ses avant-postes à Dissentis.

Le désir de l'archiduc était en opposition avec les ordres de la cour de Vienne; il sentait le devoir de les suivre, et cette contradiction dans sa position fit naître en lui une indécision qui n'était point dans son caractère. Persuadé que l'événement seul pouvait justifier son séjour prolongé en Suisse, il crut ne devoir rien donner au hasard.

Masséna, parfaitement rassuré sur sa gauche, apprit la marche du corps autrichien sur Rapperschwyl, et renforça de nouveau sa droite aux dépens de sa gauche.

En même temps, l'Archiduc fut informé d'un mouvement général des Français sur le Rhin, de leur rassemblement aux environs de Spire et de l'apparence d'une opération offensive partant de là. Dès lors, il risquait trop en s'éloignant de l'Allemagne et se rendait responsable, après les ordres reçus, de tous les succès que l'ennemi pourrait obtenir de ce côté.

Hotzé agissait mollement et demandait des renforts. Le général russe cantonné près de Séebach, depuis le passage manqué de l'Aar, attendait derrière la ligne des Autrichiens l'arrivée de sa cavalerie et des dernières colonnes de son corps; sous prétexte que l'organisation de ses troupes ne permettait pas de les séparer, il refusa d'envoyer quelques mille hommes au soutien de l'aile gauche.

Tant de contrariétés occasionnèrent une stagnation dans les opérations qui devait nécessairement tourner au préjudice des alliés.

Enfin Korsakow marcha avec son corps tout entier et arriva à Uznach par Grüningen, le 25. Les masses de troupes rassemblées dans cette contrée étaient dès lors trop nombreuses pour agir exclusivement sur la rive gauche de la Linth et du lac; l'Archiduc en retira 6 bataillons qu'il réunit à tout ce qui se trouvait dans les positions de la Limmat, afin de déboucher par Zurich et de seconder le mouvement de l'aile gauche, en attaquant le centre de Masséna sur l'Uetti. Le méfiant Korsakow crut qu'on voulait lui tendre un piége; il déclara que les intentions de la cour de Vienne lui étant parfaitement connues, l'entreprise ne conduirait qu'à la perte de tous les avantages obtenus

jusqu'à ce jour et que dès que les Autrichiens évacueraient la Suisse, il ne lui resterait plus qu'à prendre une position près de Schaffhouse. Alléguant ensuite un ordre de Suwarow d'envoyer 10,000 hommes en Italie sous la conduite du prince Gortschakoff, il demanda, pour prix de son accession à l'entreprise projetée, que les 6 bataillons rappelés restassent à l'aile gauche et que l'archiduc s'engageât à coopérer avec toute l'armée autrichienne.

Le temps s'écoulait ainsi inutilement; l'ennemi se renforçait tous les jours et l'Allemagne était de plus en plus menacée. On ne pouvait se flatter de voir plus tard se rétablir l'harmonie qui eût été seule capable de former une masse puissante de toutes les forces réparties entre l'Allemagne et la Suisse. D'après ces considérations, l'archiduc crut devoir se conformer aux ordres de sa cour en abandonnant au sort ce qui ne dépendait plus de lui-même.

L'archiduc ne voulut cependant pas exposer Korsakow à une défaite trop certaine, et afin de l'aider à se soutenir dans une défensive honorable jusqu'à l'arrivée de Suwarow, il laissa Hotzé en Suisse avec 30 bataillons et 34 escadrons (25,000 hommes, y compris 3,000 Suisses), le reste de ses forces lui paraissant d'ailleurs suffisant pour marcher contre l'ennemi qui s'avançait déjà vers Phillipsbourg, sur la rive droite du Rhin. Enfin, pour dernière mesure, on convint que les Russes quitteraient Uznach le 27, qu'ils remplaceraient les Autrichiens entre le lac de Zurich et le Rhin, et que Hotzé formerait l'aile gauche de l'armée depuis Meylen, sur le lac de Zurich, jusqu'aux frontières d'Italie.

Cependant à cette époque la position de Hotzé ne couvrait pas, dans toute son étendue, la communication dont on voulait lui confier la garde; il avait craint d'être attaqué par des forces supérieures sur les bords de l'Aa et crut, d'après les propos de Korsakow, ne pas pouvoir compter sur le secours des Russes. Cette méfiance fut cause qu'il se retira, le 26, derrière la Linth, pendant que l'archiduc négociait avec Korsakow, qu'il détruisit le pont de Grünau et qu'il partagea ses troupes entre Rapperschwyl, Schäunis et Schwanden, en ne laissant que quelques postes à Netsthal, contre le Klönthal, sur la rive gauche de la Linth, afin de protéger la route de Glaris et la plus courte communication avec les Grisons.

Tandis que ces mouvements causés par le défaut d'entente entre les généraux alliés s'exécutaient, Masséna avait reçu la plus grande partie des transports qu'il attendait; le repos pesait à son caractère qui le poussait à une activité incessante. Il se décida à reprendre l'offensive contre le centre de l'ennemi en liant ce mouvement à une attaque simultanée de sa droite dans les montagnes. Méditant ce mou-

vement depuis quelques jours, il avait fait reconnaître et reconnu lui-même le cours de la Limmat. — Deux points lui avaient paru propres à un passage, l'un au confluent même de cette rivière avec l'Aar, l'autre au-dessus de Dietikon, à égale distance de Zurich et de Baden. On amenait les bateaux et pontons au premier point par l'Aar et la Reuss, mais l'emplacement propre à l'abordage sur la rive droite n'avait pas assez d'étendue, le courant était trop rapide pour qu'on pût espérer d'y arriver avec précision, et il entraînait les embarcations jusque sous les batteries autrichiennes. On évitait bien cet inconvénient en faisant remonter les barques de l'Aar dans la Limmat jusqu'à Vogelsang où l'abordage devenait facile, mais il aurait pour cela fallu les haler pendant plus de 500 mètres sous le feu ennemi, et supposé qu'on eût le bonheur d'arriver sain et sauf, toutes les difficultés n'étaient pas vaincues. Avant d'atteindre le plateau de Nider-Siggingen, traversé par la route de Zurzach à Baden, il fallait emporter un côteau planté de vignes, escarpé, de difficile accès pour l'artillerie et dominé par les batteries ennemies. La réussite n'était donc possible qu'à la condition de détourner l'attention des Autrichiens par des diversions. Dans ce but, Masséna ordonna à Soult de prendre le commandement de la 3e division (Chabran) en laissant celui de la 4e à Mortier, et de nettoyer la rive droite de la Linth, en se portant sur Uznach, de concert avec la brigade de gauche du général Lecourbe conduite par Molitor qui attaquerait l'ennemi à Glaris.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS D'INFANTERIE

par M. le lieutenant-colonel HOFSTÆTER, à St-Gall [1].

La question est conçue en ces termes : Est-il nécessaire à l'armée suisse d'avoir deux espèces de carrés? Et en cas de réponse négative, quelle est l'espèce de carré la plus simple et la plus propre à résister à l'ennemi?

Solution. La nature des lieux appelés à être le théâtre des opérations de notre armée ne nous permet ni d'entretenir, ni d'utiliser une cavalerie nombreuse. Aussi nos troupes n'auront-elles pas à livrer des combats de carrés importants et longs; elles pourront donc se passer du carré qui réunit à un feu de front étendu un espace intérieur considérable, et qui par le peu de profondeur de ses fronts atténue les effets de l'artillerie ennemie; cette dernière éventualité ne se réalise en général que lorsque des attaques de cavalerie faites sur une grande échelle et renouvelées avec persévérance permettent à l'artillerie d'agir.

Par conséquent, puisque nous possédons suffisamment de chasseurs pour proté-

[1] Traduit de la *Schweiserisch Militär Zeitung*. Ce mémoire a reçu un prix de 125 fr.

ger les corps de troupes isolés et peu nombreux, nous n'avons besoin que d'une espèce de carré organisé tout au plus pour un bataillon. On sera rarement dans le cas de l'utiliser, et lorsqu'il sera opportun de s'en servir il faudra agir avec une extrême rapidité. Aussi notre carré doit-il être facile et court à former pour des milices, il doit de plus être compact, qualités que ne possédent, nous nous permettons de le remarquer ici par anticipation, ni notre nouveau carré, ni le carré en masses.

Remarques historiques. Les Français, dans les campagnes qu'ils ont faites en Suisse en 1799, ont toujours été plus faibles en cavalerie que leurs adversaires les Autrichiens et les Russes, et cela sans en souffrir; en revanche il n'est pas douteux que l'archiduc Charles se fût beaucoup mieux trouvé d'avoir à disposition, au lieu de sa nombreuse cavalerie, une infanterie plus considérable.

Nous ne voyons pas que dans cette guerre il soit jamais arrivé aux Français d'avoir de grands combats de carrés à soutenir. Et cependant, malgré leur faiblesse en cavalerie, ils ont fréquemment, pendant la durée des opérations, fait cantonner leur cavalerie de réserve dans des lieux éloignés du théâtre des hostilités. En revanche quelques corps de troupes isolés et peu nombreux ont eu de temps à autre à repousser une attaque de cavalerie. Le combat de cavalerie livré au Sihlfeld, aux portes de Zurich, ne produisit aucun résultat pour les Russes et n'exerça pas la moindre influence sur l'action principale.

Dans l'exposé suivant, je me propose de prouver que le carré de 1847 est le système qu'il nous convient le mieux d'adopter pour résister à la cavalerie, surtout si on lui fait subir les modifications et les adjonctions indiquées ci-dessous, car il présente :

1° Lorsqu'il est formé de 5 divisions, ainsi que le prescrit la règle, de chaque côté un front de quatre hommes de profondeur, il est par conséquent régulier.

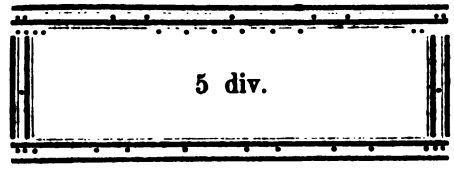

2° Pour se former sur quatre rangs, les 4/5 de la troupe ouvrent les rangs et le reste fait une conversion par sections; mais cette dernière évolution que l'on emploie ordinairement à l'effet de rompre la ligne de bataille, s'exécute couramment; aussi le carré est-il aisé à former.

3° Si le carré est de forme régulière et d'une exécution simple, l'on pourra passer sans désordre d'une formation à une autre, ce qui est essentiel pour toute manœuvre à exécuter dans le voisinage de l'ennemi.

4° Ce carré peut se former avec une rapidité suffisante, ce qui est doublement important; car le carré est achevé lorsque la 12e file (la section étant supposée de 12 hommes) a rejoint la seconde division placée sur la face d'avant, c'est-à-dire lorsqu'elle a accompli la conversion. Cette file a à parcourir l'hypothénuse d'un

triangle rectangle et isoscèle dont les petits côtés ont environ 9 pas de longueur, c'est-à-dire à faire environ 13 pas, ce qui peut s'exécuter en 6 secondes, ou même en 4 secondes, puisque dans des circonstances pareilles la promptitude est tout à fait naturelle. Cette vitesse ne laisse rien à désirer. Mais il faut encore ajouter le temps nécessaire pour faire les commandements : Formez le carré ! 5e peloton, par sections à droite, marche. — Bataillon ! armes, 3e et 4e rangs, joue ; — c'est-à-dire 15 à 15 secondes si le commandement est prononcé avec la lenteur et le calme convenables pour une telle éventualité. Ainsi à supposer qu'on veuille calculer avec une exactitude minutieuse, il s'écoulerait 18 à 20 secondes avant que le carré pût exécuter une première décharge ; mais un bataillon un peu exercé, l'on peut s'en convaincre la montre à la main, n'a besoin que de 15 secondes pour se former avec ordre et se préparer à faire feu, attendu que les commandements de *joue* et de *feu* peuvent aisément être donnés avant que tout le monde soit en place.

La cavalerie, lorsqu'elle est pourvue de chevaux bien reposés et bien nourris, et qu'elle manœuvre sur un sol tout à fait approprié à cette arme, peut faire 600 pas par minute. Dans une campagne après des marches avec des chevaux pesamment chargés, cette vitesse se réduit au moins à 500 pas, et encore faut-il que les chevaux se trouvent en très bon état. Par conséquent elle fera 125 pas en 15 secondes lorsqu'elle aura donné à ses chevaux un élan suffisant pour obtenir cette rapidité. D'où il résulte que si le bataillon peut découvrir la cavalerie ennemie dans un éloignement d'un peu plus de 120 pas, il aura le temps de former le carré. Je dois encore ajouter que, dans la règle, la cavalerie se forme en ligne de bataille à une distance de 350 à 400 pas, et qu'en cas de surprise, lorsque la cavalerie se montrerait tout à coup à un éloignement de 120 pas, soit qu'elle se fût mise en embuscade, soit qu'elle ait été favorisée par le brouillard ou par la fumée de la poudre, une infanterie un peu exercée formera le carré sur le seul commandement d'avertissement *carré !* sans intervention particulière de la part des chefs de sections, attendu que l'instinct les dirigera tout aussi bien. L'on a vu, par exemple, les régiments anglais à Quatre-Bras et à Waterloo, les colonnes françaises dans cette dernière bataille et à Maida se déployer sans avoir reçu aucun commandement, lorsque le combat languissait.

5e Le carré de 1847 a pour résultat une masse compacte, puisque le même nombre d'hommes qui, répartis en 5 compagnies et disposés en ligne droite, occupe environ 190 pas, ne présente plus dans le carré qu'un front de 102 pas, c'est-à-dire une longueur inférieure de moitié au chiffre précédent. Néanmoins toutes les files peuvent se servir de l'arme à feu, mais en alternant.

6e Les flancs sont petits, les fronts principaux les plus exposés à être attaqués sont d'autant plus forts.

7e Le carré de 1847 souffre beaucoup moins du feu de l'artillerie que le carré plein proprement dit, tel qu'il est usité, par exemple, en Prusse où tous les hommes se trouvent placés à un pas de distance les uns des autres. Ce dernier système a l'inconvénient de rendre la surveillance malaisée à exercer et l'ordre difficile à

maintenir, aussi ne convient-il guère à notre armée. Du reste nous ne faisons que faire serrer à toutes les sections excepté une. La question se pose donc de savoir si la conversion de cette seule section qui produit le petit espace vide situé dans l'intérieur du carré peut nous être préjudiciable en présence de l'ennemi. Je réponds négativement d'une façon absolue.

8° L'espace vide dans le carré de division de 1847 a 85 pieds de longueur et 22 pieds de profondeur, par conséquent 1870 pieds carrés. Si maintenant l'on prend sur cette surface 500 à 600 pieds carrés pour y placer commodément les cadres, il restera toujours plus de 1000 pieds pour les officiers à cheval. Chacun de ces derniers peut se mouvoir aisément sur un espace de 200 pieds carrés, et en cas de nécessité peut même se contenter de 100 pieds carrés. Il est ainsi démontré que l'on peut placer dans ce carré non seulement les officiers d'état-major attachés au bataillon, mais encore quelques autres cavaliers et des blessés. Si dans le courant de la campagne, le bataillon se trouvait réduit à 25 files par compagnie, l'on aurait encore à l'intérieur du carré un espace vide de 500 pieds carrés environ. Ainsi à cet égard le carré de 1847 laisse peu de choses à désirer.

9° Le carré en question est doué d'une mobilité complétement satisfaisante. Il doit même en être ainsi, puisque dans les marches en avant et en retraite les 4/5 de la troupe forment une colonne; le reste marche par le flanc, mais n'a pas plus d'une section en longueur. Plus la division qui marche par le flanc est courte, moins elle s'ouvre.

Si le carré se meut sur un de ses flancs, ce qu'il faut toujours autant que possible éviter dans le voisinage immédiat de l'ennemi, même lorsqu'on marche en colonnes, il est tout aussi difficile de maintenir la troupe en masse compacte que lorsqu'on avance en colonne. Cependant nous ne connaissons pas de forme plus simple. Dans de telles situations l'on ne double pas les rangs avec grâce.

Si quelqu'un pensait que les carrés obliques eussent une valeur tactique quelconque lorsqu'il s'agit de placer les uns à côté des autres plusieurs corps de troupes, il découvrira facilement que notre carré s'adapte facilement à un but pareil. Il suffit de le faire marcher en avant, de faire exécuter pendant la marche un changement de direction de 45° et de continuer à marcher dans cette nouvelle direction jusqu'à ce que les sections placées en arrière forment de nouveau un angle droit. L'on obtiendra ainsi la forme oblique et le feu croisé.

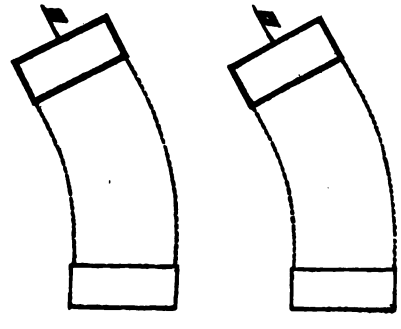

Du reste je suis opposé à cette disposition empruntée à l'art des fortifications, parce que je l'estime peu appropriée à des lignes vivantes. En effet il est incontestable que l'infanterie luttant contre la cavalerie ne doit faire feu qu'à la plus courte distance possible. Or cette règle ne peut s'observer lorsque l'on a de plus un carré voisin à flanquer soit à soutenir. Une cavalerie qui sait manœuvrer sera portée, en voyant exécuter des décharges uniquement au profit d'un voisin, à lancer les escadrons de réserve sur ce bataillon généreux. En revanche les carrés obliques peuvent être utiles en Algérie et en général lorsqu'on manœuvre contre une cavalerie irrégulière accoutumée à se précipiter tout d'un coup sur l'ordre de bataille de l'ennemi pour l'envelopper si possible de tous côtés.

10° Rien n'empêche 4 rangs disposés l'un derrière l'autre de faire feu pourvu que la troupe conserve son calme ; mais il y a complication toutes les fois que la ligne a plus de deux hommes de profondeur, parce que, ainsi que chacun le sait, un troisième homme ne peut pas décharger son arme dans le même moment où les soldats des deux premiers rangs font feu.

Le mouvement à exécuter pour se former en colonne est extrêmement simple, puisque les 4/5 de la troupe se trouvent déjà disposés pour cette nouvelle formation.

Remarque. Il est bon de dire encore un mot en faveur des flancs du carré de 1847 qui sont fort courts et larges de 9 pas seulement, parce que l'on pourrait voir un inconvénient dans le peu d'étendue du front faisant feu. D'après le règlement un flanc est fort de 48 hommes ; or, 7 files de cavaliers (14 hommes) au plus peuvent l'attaquer. Les 48 fantassins peuvent certainement résister, pour peu qu'ils aient de courage.

A l'examen du carré de 1847, je ferai succéder la critique A du carré de 1855, B du carré en masse, C du nouveau carré formé avec la colonne par pelotons, et cela dans le but de prouver encore mieux l'exactitude de la thèse que j'ai posée d'entrée, c'est-à-dire que nous n'avons besoin que d'un carré, celui de 1847. Enfin sous lettre D, j'exposerai les modifications et adjonctions que j'estime nécessaires d'apporter à ce dernier carré, afin de pouvoir le recommander comme le seul ordre de bataille convenable à opposer aux attaques de la cavalerie. *(A suivre.)*

NOUVELLES DES CANTONS.

Berne. — *(Corr. part.)* Il y a passablement d'activité maintenant dans les hautes régions militaires fédérales. C'est le moment où les écoles militaires règnent sur toute la Suisse. D'autre part on travaille au contrôle des comptes de la campagne de l'hiver dernier, et je dois vous dire que la chose avance lentement. Enfin le département ne néglige pas non plus de s'occuper des améliorations à introduire dans notre organisation militaire. On suivra surtout attentivement tout ce qui se rapporte au perfectionnement des armes à feu, fusil, carabine et pièces d'artillerie. Les essais du fusil Prélat-Burnand qui ont eu lieu récemment à Thoune ont témoigné des avantages de cette arme ; mais on fera encore des essais plus en grand. D'autre part aura lieu prochainement, sous la direction de M. le major Curti, un essai d'application des projectiles coniques au tir de l'artillerie, perfectionnement qu'on recherche également en Belgique, en France et en Angleterre. Pourquoi ce qui est applicable au

tir des fusils ne pourrait-il pas l'être en principe au tir du canon? Du reste notre département militaire fédéral ne paraît pas vouloir tomber dans l'extrême en fait de réformes, comme le fait la pétition d'Arau. On a généralement trouvé votre article de la *Revue* à ce sujet fort bien pensé et très juste quoiqu'un peu vif. L'innovation de l'Ecole centrale scindée en deux parties est reconnue aussi par bon nombre d'officiers n'être pas heureuse; mais on ne peut pas juger la chose définitivement sur cettre première expérience, car dans toutes choses il faut un apprentissage. Cependant je crois qu'à l'avenir on reviendra à l'ancien système des deux écoles réunies à Thoune ou à Arau. Je crois aussi qu'on se départira du mode de casernement pour les officiers. Il paraît qu'il n'y aura pas de nominations cette année dans l'état-major fédéral, sauf dans les grades inférieurs, pour compléter le nombre des adjudants; du reste on sera dorénavant plus scrupuleux dans les nominations et les mutations.

A propos de nominations, l'autorité fédérale est assez embarrassée pour repourvoir aux fonctions laissées vacantes par la retraite du colonel Denzler comme instructeur-chef d'artillerie, et par la mort du colonel Rilliet, inspecteur de cavalerie. Pour la première de ces fonctions, le choix porte sur MM. les lieutenants-colonels Borel et Wehrli; le premier est le plus ancien; il a, sans être un Denzler, toutes les aptitudes pour un bon chef d'instruction, c'est un militaire érudit; mais les Allemands trouvent que la part des welsches commence à devenir un peu trop forte dans les corps d'instructeurs. Pour l'inspecteur de cavalerie, on dit que le colonel Frey, de Brugg, chargé d'inspecter la cavalerie cette année, a des chances d'être nommé, quoique n'ayant pas appartenu à la cavalerie. D'autre côté il est fortement question du colonel Ott, de Zurich, qui est versé dans la connaissance spéciale de l'arme; le colonel de Linden préfère, dit-on, rester à son poste d'instructeur-chef. On parle aussi du colonel Fréderic Veillon, connu comme grand amateur de l'arme de la cavalerie.

Le colonel Gerwer doit inspecter en ce moment votre bataillon de Lausanne à son cours de répétition d'Yverdon; on m'assure qu'il a été fort satisfait du détachement de recrues de chasseurs qu'il a inspecté à Lausanne la semaine dernière. — Nos règlements d'exercice stéréotypés sont toujours sur le chantier; on les aura à Pâques prochain sans doute, ou à la Trinité. C'est vraiment un scandale que de mettre autant de nonchalance dans cette impression. Je sais bien que les imprimeurs ne sont pas aussi faciles à mener qu'on le voudrait; mais un gouvernement doit pourtant avoir les moyens de se faire obéir, surtout en pareille matière. Or voici 10 mois que ces règlements sont votés par l'Assemblée fédérale et qu'on talonne les imprimeurs sans qu'on puisse en avoir un exemplaire. On dit qu'on imprime en ce moment l'école de compagnie et qu'il reste encore l'école de bataillon, de brigade et la section révisée du règlement général sur le service des gardes. — Le Conseil fédéral a fait un bon exemple de discipline en punissant les guides des Grisons que le tribunal lui avait renvoyés; il est à espérer que cette leçon ne sera pas perdue. — On parle de nouveau de la formation d'une légion suisse au service britannique, qui comprendrait deux régiments, plus un bataillon de chasseurs. Cette légion serait jointe à deux régiments italiens qu'on recrute actuellement et ferait partie de l'expédition contre la Chine.

Vaud. — Le cours annoncé par M. de Clossmann, sur la défense de la Suisse, a été ajourné à cet automne.

Genève. — Le *Journal de Genève* annonce que M. le général Dufour a lu dernièrement à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire sur la question si controversée du siége d'Alésia, où Jules-César triompha définitivement des Gaulois, sous Vercingétorix. Contrairement à l'opinion émise par MM. Revillout et Bordier, M. le général Dufour estime, d'après l'inspection des lieux, que l'ancienne Alésia doit être le village actuel d'Alise-Ste-Reine. Cette opinion vient confirmer celle de M. le chef d'escadron d'état-major de Coynart, habilement développée dans deux articles récents du *Spectateur militaire*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 10 28 Mai 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Observations sur les propositions de la conférence d'Arau** *(suite)*. — **Mémoire présenté au concours d'infanterie** par M. le lieutenant-colonel Hofstæter, à St-Gall *(suite)*. — **Nouvelles diverses.**

OBSERVATIONS

SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

III[1].

De l'Etat-major.

Les 10, 11 et 12e *propositions* traitent de l'état-major fédéral et demandent de le diviser en 3 classes : Commandants de divisions et de brigades ; officiers d'état-major ; adjudants ; une partie des seconds seraient en permanence. Enfin il faudrait mettre plus de soin dans les nominations.

Ces propositions tendent à introduire un changement fondamental dans l'organisation de notre état-major, et nous aurions vivement désiré que la réunion d'Arau développât plus largement ses vues à cet égard. Car il importe qu'on sache un peu mieux la base sur laquelle reposerait la nouvelle organisation, quelle serait la démarcation entre les classes, comment chacune d'elles se recruterait, quels grades chacune d'elles comprendrait, si l'on pourrait passer de l'une dans l'autre, etc.

Dans l'ignorance de ces choses, nous osons difficilement émettre un jugement sur la justesse des propositions émises. Elles disent trop ou trop peu. Mais néanmoins nous sommes parfaitement d'accord avec l'intention qui les a dictées, et nous reconnaissons qu'il est urgent de remédier aux vices de notre état-major, soit dans sa constitution comme corps, soit dans l'instruction des individus.

[1] Voir les deux précédents numéros.

Notre état-major fédéral n'a pas une dose d'instruction et de pratique proportionnelle à l'importance de ses fonctions.[1]

L'état-major d'une armée ou d'une subdivision d'armée, quelle qu'elle soit, est la tête de cette armée. C'est de là qu'émanent tous les ordres, toutes les directions, toutes les instructions pour le service de l'armée en général et de ses différents corps. Le service de l'état-major en campagne embrasse donc toutes les parties du militaire, les parties principales comme les accessoires, répartition de l'armée, surveillance de l'armement, de l'équipement et de la discipline, organisation des cantonnements et des dislocations, du service des vivres, études du terrain et de ses ressources pour les communications et les positions, reconnaissances de l'ennemi, organisation des services de sûreté et de renseignements, enfin emploi des troupes de toutes les armes, ce qui exige la connaissance des propriétés et des règlements de manœuvre de chacune de ces armes. Telles sont les fonctions multiples d'un état-major et les exigences de son service. Un officier qui, sur chacune de ces diverses branches, ne possède pas au moins la moyenne des connaissances et des aptitudes voulues, n'est point un officier d'état-major; quel que soit l'uniforme ou le grade qu'il porte, il ne pourra remplir convenablement ses fonctions ni à la table du bureau, ni sur le terrain.

Avons-nous besoin d'ajouter que malheureusement il en est ainsi de la grande majorité de nos officiers d'état-major?

On commet une grave erreur en croyant que, vu notre nature de milices, on puisse tolérer une infériorité relative de l'état-major. Le service de l'état-major ne comporte pas cette tolérance, comme dans les autres services. Un officier de troupe pourra ne posséder qu'imparfaitement les détails de son règlement de manœuvre, il pourra, par exemple, faire prendre trop de distances à une chaîne de tirailleurs, se tromper sur la portée de son tir, etc.; assurément il aura commis une faute, mais elle n'aura pas une grande influence sur le sort des opérations et, d'ailleurs, elle pourra bientôt se rectifier ou se compenser par un élan de courage et de vigueur. Mais il n'en est pas de même pour l'état-major. Celui-ci aura beau posséder tout le courage personnel possible, s'il fait une combinaison fautive, s'il commet, dans son champ d'activité, la même faute sur les distances, par exem-

[1] L'état-major était au 1er janvier 1857 de 42 colonels, 42 lieutenants-colonels, 48 majors, 52 capitaines, 18 lieutenants en y comptant ceux du génie et de l'artillerie, 14 sous-lieutenants du génie. Il y a en outre les états-majors judiciaire, du commissariat et sanitaire. Les colonels fédéraux commandent les divisions et les brigades, les autres officiers sont adjudants de brigade, de division ou du grand état-major.

ple, qu'a commise l'officier de troupe dont nous venons de parler, s'il laisse égarer des colonnes, s'il ne sait pas les employer convenablement, s'il n'a pas l'habitude de manier dans sa tête les opérations complexes d'une action soumise à des éventualités et à des péripéties très diverses, alors des milliers de vies, le salut de l'armée, l'honneur même du pays peuvent être les victimes de ces fautes. Toute l'intrépidité que pourraient déployer les soldats serait inutile si la combinaison primitive a été fautive, ou si, étant bonne, elle a été manquée dans l'exécution.

Il y a, en somme, quatre manières pour les états-majors de perdre une affaire et d'annuler toute la valeur de leurs troupes.

Ou la combinaison générale est fautive, soit au point de vue absolu, soit au point de vue relatif.

Ou cette combinaison générale est bonne, mais mal exécutée quant au terrain, c'est-à-dire que les divers corps engagés ne prennent pas la bonne direction, soit parce qu'ils se sont écartés de leurs ordres, soit parce que leurs ordres n'étaient pas assez clairs sur le mode d'exécution, soit enfin parce qu'il est survenu, pendant le commencement de l'exécution, des faits qui auraient exigé un changement dans la direction ordonnée, changement que le chef de ce corps, par manque de renseignements ou d'intelligence, n'a pas été en mesure d'opérer.

Ou la combinaison peut être mal exécutée quant au temps pendant lequel tel mouvement devait s'opérer, ce qui a donné pour résultat que la ligne de bataille n'a pas été formée convenablement, qu'un corps voisin a été accablé et que l'armée a été coupée en morceaux.

Ou enfin qu'arrivés devant l'ennemi, aux points et aux temps voulus par la combinaison, l'exécution tactique soit complétement mauvaise, que des masses restent exposées à l'artillerie ennemie, et des lignes à la cavalerie, que nos feux soient de nul effet par de trop grandes distances ou par de mauvaises positions, etc. Tout cela dépend de l'état-major.

Or nous admettons comme certain que ni la première faute, ni la dernière ne sont grandement à redouter chez nous. Nous ne sommes pourtant pas assez ignorants pour faire les fautes du 4e ordre et notre état-major renferme, surtout dans les grades supérieurs, suffisamment d'officiers instruits et expérimentés pour éviter celles du premier ordre. Sur ce point-ci, concernant la stratégie, nous avons même la plus grande confiance et l'examen comparatif de ce qui s'est passé chez nous et autour de nous dans les opérations militaires des dix dernières années, ne fait qu'augmenter notre confiance. Mais nous ne le devons qu'à l'heureux accident qui a amené à la tête de nos états-ma-

jors quelques hommes d'élite, studieux, dévoués spécialement aux sciences militaires et ayant acquis de l'expérience, les uns dans des services étrangers, d'autres dans des fonctions militaires cantonales et fédérales. — En revanche, une exécution inexacte quant au temps et aux directions nous semble plus facile à redouter; ce serait, chez nous la faute d'habitude, faute qui nous ferait perdre souvent tous les fruits d'une bonne combinaison stratégique et de la valeur des soldats. L'exécution d'une disposition de bataille demande, outre le caractère et l'intelligence, de grandes ressources d'instruction et de savoir-faire, qui sont précisément ce qui nous manque et qu'on n'acquiert que par la pratique et par la culture exclusive de l'art militaire.

Pour exécuter un ordre, souvent dans son esprit plus que dans sa lettre et pour triompher des obstacles et des contre-temps divers qui se rencontrent sur la route, il faut le sang-froid de l'homme du métier, ayant déjà résolu d'avance toutes les contrariétés qui pouvaient se présenter.

Mais pour des états-majors peu instruits, peu habiles, tout est obstacle, même les troupes à manier; une marche un peu rapide est une grosse affaire; les bagages, les parcs, les chevaux, les vivres, les défilés à passer, les ponts à construire, les bivouacs à prendre, les retranchements à élever, tout cela apparaît comme un déluge d'embarras, de difficultés, de complications dont on ne sortira qu'avec des efforts et une activité tenant de la fièvre. Puis surviennent les accidents inévitables de la route, les rivières grossies, les ponts rompus, les voitures embourbées, les colonnes croisées, peut-être même l'ennemi tombant sur votre flanc; alors tout devient anxieux dans les états-majors étonnés et contrariés; les grains de sable deviennent des montagnes; on finit par passer outre, mais après s'être donné beaucoup de peine et de mouvement; et la colonne arrive trop tard ou de travers. La troupe, qui a vu les efforts et les inquiétudes de ses conducteurs, est déjà à moitié démoralisée et désorganisée au moment où elle arrive en face de l'ennemi et où va commencer sa tâche sérieuse.

C'est là l'histoire de plus d'une colonne dans la campagne du Sonderbund.

Evidemment une troupe arrivant de cette façon sur le champ de bataille sera battue, et l'ennemi, ne faisant pas de distinction entre une armée de milices et une armée permanente, n'aura aucun motif de ménagement. Les officiers d'état-major qui auront causé cette perte seront plus à plaindre qu'à blâmer, car nous avons supposé qu'ils ont fait tous leurs efforts et qu'ils sont d'ailleurs parvenus à accomplir leur mission, mais seulement un peu de biais ou un peu trop tard, faute

bien excusable à un état-major peu instruit et qui, au point de vue du service individuel, n'est pas plus blâmable que celle du soldat qui, dans un feu de bataillon, lâche son coup deux secondes après les autres.

Comme il n'y a pas des heures pour des milices et des heures pour des troupes permanentes, ce retard aura été fatal. On accusera hautement ces officiers malheureux, chacun leur jettera la pierre, mais c'est le pays lui-même qui aura été coupable par leur organe. Ils ont fait ce qu'ils ont pu dans les limites de leurs forces, ils n'auraient pu faire davantage. C'est que les infractions de service dans cette affaire sont si graves, les fautes touchent de si près aux crimes qu'il ne peut pas exister de tolérance pour les fonctions de l'état-major comme pour les autres fonctions de l'armée; il ne peut pas exister d'état-major de milices et l'on en viendrait, en temps de guerre, à punir ses infractions, même les plus légères, à coups de guillotine, comme au temps de la République française.

Le but de toute armée, quelle qu'elle soit, c'est la guerre; le but de la guerre est de battre des troupes et de prendre des villes; or les hommes, comme les villes, sont les mêmes dans les pays de milices que dans d'autres pays. Il n'y a pas deux manières de battre des armées et de prendre des places; il n'y en a qu'une, indiquée par la science et variant, suivant les circonstances, dans ses applications. Du moment que cette science est reconnue comme indispensable, il n'y a pas non plus deux manières de l'appliquer; il faut ou la posséder et s'en servir, ce qui donne une armée régulière, dont les membres secondaires peuvent bien être laissés en repos jusqu'au moment du danger, comme dans les armées de milices, mais dont la tête doit toujours être active; ou bien il faut se débarrasser de toute science militaire, de toute organisation, choses plus embarrassantes qu'utiles si elles ne sont qu'ébauchées à moitié, et ne compter, pour lutter contre l'ennemi, que sur le courage personnel, sur le patriotisme et sur la Providence. En un mot, ou il faut une armée et avec elle un état-major capable, ou il est mieux de n'avoir que du landsturm.

Mais l'expérience des cinq ou six dernières années a bien montré, en Allemagne, en France, en Italie, que jamais les bandes armées, même les plus courageuses, ne peuvent triompher définitivement des bataillons organisés. C'est ce que la Suisse a aussi reconnu depuis longtemps en se créant une armée; il n'y a qu'à la compléter par un état-major digne d'elle. Dès qu'on reconnaît la nécessité d'une armée au lieu de bandes, on reconnaît déjà la science militaire, car l'organisation des forces en armée est l'alphabet de cette science. Or cette science peut avoir des applications diverses suivant les pays et

les circonstances, mais les règles, comme le but final, sont les mêmes; donc les rouages qui doivent appliquer ces règles doivent aussi être dans les mêmes rapports, et c'est par cette raison qu'il ne peut pas exister d'état-major de milices inférieur à un état-major permanent, pas plus que des mathématiques de milices, de la chimie de milices, de la poudre et des canons de milices inférieurs à ceux des pays voisins.

Mais quelqu'un qui n'examinera la chose que superficiellement dira peut-être qu'il doit y avoir une science militaire de milices et une de troupes permanentes; que la guerre avec des milices doit différer de celle avec d'autres troupes. C'est vrai si l'on considère les moyens, mais non quant au but ou au résultat, qui des deux côtés ne peut être autre chose que la victoire qu'on recherche ou la défaite qu'on subit. Sans doute, quant aux moyens de la lutte il y a, suivant la nature des armées, des différences nécessaires dans l'application des règles de la science; mais ces différences, en ce qui concerne une armée de milices, ne font que prouver en faveur de notre assertion; car, bien loin de réduire la science, elles viennent la rendre encore plus complexe en augmentant le nombre des considérations dont on doit tenir compte. Toute la différence entre les deux modes consisterait, par exemple, à devoir ménager davantage la vie de nos miliciens, soit par égard pour leurs familles, soit par les difficultés de les remplacer comme soldats; ainsi chaque fois qu'on pourra obtenir un avantage par une marche ou une concentration aussi bien que par une attaque, on devra préférer le premier moyen. Cette exigence demandera donc moins de combats et plus de manœuvres, moins d'efforts de la troupe et plus de combinaisons de la part des états-majors; mais le fait que nos troupes sont moins manœuvrières que celles d'armées permanentes et qu'elles ont plus d'enthousiasme que d'obéissance, demandera précisément le contraire, de sorte qu'on aura deux exigences, inhérentes à notre nature de milices, qui viendront se heurter l'une contre l'autre et mettre l'état-major dans une grande perplexité.

Dans une armée permanente, instruite et bien exercée, on n'est pas arrêté longtemps par de telles considérations, ainsi qu'on a pu le voir dans la guerre de Crimée, par exemple, où l'on se souciait fort peu du nombre des pertes quand il s'agissait d'enlever une position. Quand les officiers d'état-major sont obligés de tenir compte du nombre d'orphelins que pourrait laisser tel bataillon, comme cela se fit en 1847, au moment d'entrer en Valais par St-Maurice, on avouera que la tâche de ces officiers, pour établir un plan d'opérations, est bien plus compliquée et difficile dans une armée de milices que dans une armée permanente.

Il en est encore de même pour tout ce qui tient à l'instruction des officiers de troupe et à la confiance qu'on peut avoir en eux.

Dans une armée permanente, où les officiers de troupe connaissent non seulement leurs règlements de manœuvre, mais encore l'art militaire dans ses parties les plus relevées, et sont à même de saisir promptement un ordre, de comprendre ses rapports avec les mouvements des autres corps et de l'exécuter avec rapidité et intelligence, un officier d'état-major aura bien moins besoin de donner des explications qu'à des officiers qui ne connaissent que leurs règlements de manœuvre et dont on ne peut pas raisonnablement exiger davantage. Si, par exemple, un commandant de division ou de brigade, s'avançant en lignes, s'aperçoit qu'un point décisif, village, bois, etc., en avant ou sur ses flancs, soit menacé par l'ennemi et doive être promptement occupé, il donnera ou fera donner l'ordre de ce mouvement au chef d'un bataillon de sa seconde ligne ou de la réserve. Si celui-ci est un officier instruit, comme le sont la plupart des commandants de bataillon d'une armée permanente, l'ordre pourra se borner à être ceci : « Enlever ce bois ou ce village, s'y maintenir jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger pour notre flanc, puis rejoindre à la seconde ligne, ou bien en arrière-garde en cas de retraite. »

Mais pour bon nombre de chefs de bataillon, et en général pour les nôtres, un ordre pareil ne sera pas assez explicite. Détacher un bataillon d'une ligne ou d'une réserve est toujours un événement pour ce bataillon et surtout pour son chef qui doit, dès lors, agir sous sa propre responsabilité. A ce moment-là cet officier éprouvera toujours quelque émotion ; de même un frémissement d'ardeur ou d'inquiétude circulera dans les rangs du bataillon, tous les yeux seront tendus sur les officiers supérieurs pour épier leur pensée et deviner leur conversation. Si, à ce moment critique, où le temps presse, où les balles pleuvent peut-être, le chef de bataillon doit faire des efforts d'intelligence pour saisir la portée de son ordre et trouver les moyens d'exécution, on perdra un temps précieux et on affaiblira le moral de la troupe qui aura bientôt vu le motif de l'inaction où on la laisse. Enfin si le chef de bataillon, comme cela arriverait bien fréquemment, sachant qu'il y a des règles assez précises pour l'attaque et la défense d'un village ou d'un bois, règles qui ne sont pas bien nettes dans son esprit, cherche à se les remémorer et, par là, hésite sur la direction dans laquelle il partira, sur la manière dont il divisera sa troupe, et perd trop de temps à s'orienter, il est évident qu'il ne pourra pas exécuter l'ordre dans le sens où il a été donné. Il faut donc que l'officier d'état-major qui vient saisir au dépourvu un chef de bataillon et le détacher pour un mouvement pressant, puisse lui indiquer en

même temps les premières dispositions à prendre : « là vos deux compagnies de tirailleurs, déployées la 1re par la gauche en avançant, l'autre se portant par le flanc jusqu'au saillant du bois, puis déployant à droite; là vos soutiens, par ici le reste du bataillon, en une ou deux colonnes par peloton, suivant les circonstances, etc., » et que, accompagnant ensuite le commandant pendant quelques minutes, il achève de lui donner toutes les explications sur l'utilité de son mouvement, sur ses rapports avec ceux des troupes adjacentes et avec ceux de l'ennemi. Ainsi mis sur la voie, il est certain que la plupart de nos bataillons se tireraient ensuite d'affaire fort honorablement; les soldats, tout fiers de leur mission, n'en auraient vu que la gloire, sans avoir eu le temps d'en mesurer les dangers.

Mais, on le reconnaîtra, la tâche de l'officier d'état-major était importante; s'il se fût contenté de donner purement son ordre, comme cela eût pu se faire dans une armée permanente, où, d'ailleurs, il y a encore des colonels et lieutenants-colonels (de régiments) au-dessus des chefs de bataillon; s'il eût abandonné le bataillon à lui-même au premier moment, il est probable que le mouvement eût échoué par trop de lenteur.

Et si l'officier d'état-major, au lieu d'orienter le chef de bataillon, n'eût fait, par manque de connaissancès, qu'augmenter ses hésitations, que serait-il arrivé?

De tout cela et d'autres exemples encore qu'il serait facile de citer, on peut déduire cette règle générale que pour toute opération il y a, outre le courage, une somme déterminée de connaissances et d'activité qui doit être déployée, sous peine d'être inférieur à l'ennemi. Que si l'armée et les officiers de troupe sont moins instruits, les officiers d'état-major doivent l'être davantage; que plus une troupe est instruite et manœuvrière, plus la besogne des officiers d'état-major est simple et facile; que plus une troupe est difficile à mouvoir, plus la tâche des états-majors qui la dirigent est difficile, plus par conséquent ces officiers doivent être forts sur leur service.

Mais quoiqu'il en soit, une troupe aura beau être habile à la manœuvre et courageuse au combat, si l'état-major la conduit mal, toutes ses qualités seront stériles.

(A suivre.)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS D'INFANTERIE

par M. le lieutenant-colonel HOFSTÆTER, à St-Gall [1].

(Suite. Voir notre précédent N°.)

A. *Le nouveau carré.*

1° Il n'est ni simple ni régulier, attendu que deux faces ont 4 rangs de profondeur et les deux autres faces seulement 2 rangs. Dans un moment de danger, l'assistance des cadres ou du 4e rang de la face placée en queue du carré ne paraît pouvoir être d'aucune utilité.

2° L'évolution de pelotons entiers dure presque aussi longtemps que celle de sections.

3° Il est désagréable aux soldats d'être rangés sur 4 rangs dans les faces principales et sur 2 rangs seulement dans le flanc, tout au moins cette disposition ne devrait pas faire règle.

4° L'espace vide intérieur est plus grand que de besoin, aussi le carré n'est-il pas compact; cependant il gagne à la possession de cette qualité puisqu'elle est pour le soldat un motif de tranquillité.

5° Dans les marches en avant et en retraite (mouvements principaux), les flancs étant plus longs se relâchent davantage; aussi lorsqu'on s'arrête, est-il nécessaire de faire serrer les rangs. En revanche, lorsque les flancs sont formés de 4 rangs, un peu de relâchement n'a pas d'importance, déjà par le motif que l'on a 4 hommes placés l'un derrière l'autre.

6° Lorsque l'on prend pour point de départ la colonne par division ayant la force réglementaire, l'on est obligé de faire avancer d'au moins 10 pas la section placée le plus en avant. Mais ce mouvement n'est possible que pour autant que sur cet espace de 10 pas il n'y a pas d'obstacle. En d'autres termes l'on ne doit pas placer la colonne droit derrière une haie, un fossé, une maison, etc., autrement l'on s'expose à être contraint à marcher en retraite lorsqu'il devient nécessaire de changer la disposition de l'ordre de bataille.

7° Que le nouveau carré présente un but un peu moins épais au feu de l'artillerie, c'est là une circonstance qui n'est pas de nature à être prise en considération, parce que nos carrés ne devront s'en prémunir qu'exceptionnellement. Du reste les flancs seulement sont minces, et pour les atteindre les pièces de l'ennemi doivent avoir réussi à prendre une position presque perpendiculaire au flanc du carré. Mais cela étant, il est vrai qu'un peloton est toujours plus facilement atteint qu'une section.

8° L'on prétend que le nouveau carré présente l'avantage de permettre la suppression de tout exercice préparatoire à l'école de peloton. Mais il est à remarquer que le carré de 1847 accordait également cette facilité, attendu que l'on fait aussi

[1] Traduit de la *Schweizerisch Militär Zeitung*. Ce mémoire a reçu un prix de 125 fr.

souvent la conversion par sections que celle par pelotons et que tout autre exercice préparatoire manque son but, parce que le soldat ne comprend ce dont il s'agit qu'en apprenant l'école de bataillon. L'on obtient davantage en faisant exercer une seule fois dans celle-ci qu'en exerçant les troupes dix fois à l'école de peloton. On peut en dire autant de la formation de la colonne, attendu que si on laisse de côté le «par section,» chaque chef de section peut ramener sans autre sa division à la place qui lui convient. Il me paraît ressortir de ce qui vient d'être exposé que le nouveau carré ne répond pas du tout à son but.

B. *Le carré en masse.*

S'il offrait des avantages importants que l'on ne rencontre pas dans les autres systèmes de carré, je n'hésiterais pas à en proposer l'adoption exclusive, puisque, je le répète, il est tout à fait inutile d'avoir deux espèces de carrés dans une armée qui ne sera que peu ou rarement exposée à des attaques de cavalerie. Cette complication aurait d'ailleurs l'inconvénient d'augmenter le nombre des objets qui doivent être enseignés aux troupes. Je serai d'ailleurs à même d'établir que l'introduction du carré en masses manque totalement son but, attendu que pour la forme et la consistance il est identique au carré ordinaire, qu'en outre on ne peut l'organiser avec la même rapidité et facilité, enfin qu'il ne satisfait pas aux exigences de l'ordre, car

1° D'après notre calcul, la ligne d'attaque du carré composé de 5 divisions a 102 pas de longueur, celle du carré en masses en a 100 lorsque, conformément au règlement, la division en tête serre en arrière, celle placée en queue serre en avant, la troisième et la quatrième gardent leurs places. L'étendue du front d'attaque est donc la même, et comme les flancs reçoivent une largeur de 10 pas, la forme est également pareille dans l'un et l'autre carré.

2° Par conséquent l'espace vide intérieur doit être d'une égale étendue pour ces deux espèces de carrés, avec cette différence cependant en faveur du carré ordinaire que dans ce dernier l'espace vide forme un tout, tandis que dans le carré en masse il est morcelé par des fragments des divisions du centre qui sont restées à leur place.

3° Le carré de 1847 est d'une exécution plus rapide, parce que dans le carré en masse il faut, pour remplir des vides, prendre dans le milieu de la troupe des hommes qui ont à parcourir un front de peloton. Si l'on voulait tenir compte du temps qu'on emploie pour faire ouvrir les rangs à la section placée à l'arrière des flancs, l'on trouverait encore que les deux carrés se forment avec une égale rapidité. En revanche il faudra encore un certain moment pour faire passer des hommes de leur place ordinaire dans les vides du carré. En général cette manière de remplir les vides est tout à fait anormale et sent trop le désordre pour qu'au moment du danger il convienne de l'adopter.

4° Les flancs sont formés par plusieurs sections mélangées, ce qui est un nouvel élément de désordre.

5° La face d'arrière n'a dans le centre que deux rangs de profondeur.

6° Si pour former le carré compact, l'on prend pour point de départ la colonne disposée en pelotons, les files du centre sont insuffisantes pour remplir les vides avec 4 rangs de profondeur. En effet un peloton présente deux lacunes à combler chacune de 4 1/2 pas, soit en tout 9 pas. Il faudrait donc au moins 22 files disposées sur 4 rangs. Cependant le peloton complet ne compte que 24 files. Or si pendant la campagne le nombre des files a diminué et que les soldats soient toujours espacés de la même manière lorsqu'ils forment la colonne, il serait impossible de remplir convenablement les vides ainsi que l'exige la règle. Il est à remarquer de plus qu'un bataillon qui doit former le carré en prenant pour point de départ la colonne disposée en pelotons, n'aurait pas le temps de commencer par s'organiser en divisions. D'ailleurs le carré en masse est très imparfaitement approprié au combat précisément sur ses fronts les plus longs qui sont ici les flancs. Pour 10 pelotons, un flanc a 36 à 37 pas de longueur.

C. *Le nouveau carré, formé de la colonne par pelotons.*

Il faut plus de temps pour le former qu'avec la colonne par divisions, parce que, sans parler de la conversion que doit exécuter une partie de la troupe, un peloton doit faire encore 5 pas à droite du côté de l'aile gauche de la face d'avant.

D. *Modifications et adjonctions à apporter au carré de* 1847.

1° Lorsque l'on forme le carré avec six divisions, il ne faut pas doubler les flancs ainsi que l'exige le règlement de 1847, il faut au contraire les organiser comme dans le carré formé avec 5 divisions; en d'autres termes, chaque flanc doit être formé par un peloton seulement, mais la face d'arrière doit comprendre trois divisions, parce qu'il y a avantage à augmenter la consistance du carré plutôt qu'à agrandir l'espace vide intérieur, et parce qu'en faisant autrement l'on est obligé d'avoir des flancs mélangés.

2° Le carré doit se former de la colonne par pelotons de la même manière qu'avec la colonne par divisions. Le second détachement serre, le troisième converse par sections à droite et à gauche, les autres pelotons serrent les rangs (voyez plus bas ce qui concerne ce mouvement), et les derniers font face en arrière. L'on obtient ainsi un espace vide de plus de 900 pieds carrés qui, ainsi que nous l'avons démontré, est suffisamment grand. En adoptant cette manière de procéder et en prenant pour point de départ une colonne par divisions, et forte de 4 compagnies seulement, l'on arrive sans doute à diminuer partiellement la profondeur du carré, mais la chose n'a aucune importance pour la colonne par pelotons, parce qu'elle a des flancs fort courts; quant à la colonne par divisions, le règlement de 1847 ne savait pas mieux faire, et le nouveau règlement admet la profondeur de 2 rangs dans une proportion beaucoup plus considérable. D'ailleurs il sera toujours difficile de trouver une forme parfaite.

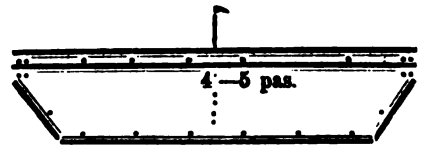

3° Lorsque la colonne disposée en division est forte de 5 compagnies, la seconde division doit serrer, ainsi qu'elle le fait pour le grand carré, la troisième doit envoyer ses sections extérieures se joindre aux ailes respectives.

Remarque. D'après mon projet, avec 5 pelotons l'on pourrait encore donner une profondeur de 4 rangs aux faces principales, les flancs seuls seraient formés de 2 rangs; dans ce cas, une seule des faces du nouveau carré pourrait avoir 4 rangs de profondeur, toutes les autres n'en auraient que deux.

4° Quant aux chasseurs dont il faut avoir deux compagnies au complet à disposition, ils seront toujours moins nombreux que le groupe autrichien ou prussien par compagnie et ne doivent pas former plus de 5 pelotons, que la colonne soit disposée par sections, par pelotons ou par divisions.

5° Un corps de troupes disposé en colonne de marche ou déployé en ligne de bataille doit, lorsqu'il est surpris par de la cavalerie si subitement qu'on ne peut plus penser à organiser par exemple avec un bataillon un ou deux carrés, savoir se former par compagnies en masses de chasseurs, et cela au commandement par exemple de : *troisième compagnie, formez — masse !* Dans des cas pareils il n'y a pas d'autre expédient, à moins que l'on ne préfère ordonner aux troupes, d'après la manière russe, de s'étendre sur le sol, en gardant leurs rangs, ou commander un demi-tour au second rang de la ligne de bataille, ainsi que le pratiquent les Anglais.

6° Les angles du carré doivent toujours être arrondis, non pas que cette disposition fortifie ces places plus faibles en apparence, mais parce que la chose est naturelle, et que les hommes le feraient sans qu'on le leur commandât.

7° Placer des petits pelotons de chasseurs aux angles de derrière ainsi que le prescrit le nouveau règlement, est un procédé qui convient toujours à l'égard des sections de chasseurs qui arrivent pendant que le carré se forme; dans d'autres cas je préférerais laisser au carré sa forme parfaite.

8° Lorsqu'on est l'objet d'une attaque régulière précédée de préparatifs, il convient de se conformer aux indications de Pönitz qui veut que l'on fasse marcher à dix pas en avant des hommes pris dans le premier rang de chaque face pour mettre obstacle aux provocations de la cavalerie et empêcher le carré de faire un feu intempestif. Ces soldats doivent être accompagnés des officiers dont la place est d'ailleurs au premier rang et qui sont chargés de veiller à ce que le feu soit interrompu quand la chose convient.

9° Aucun officier que sa position ordinaire appelle au premier rang ne doit se retirer parmi les serre-files. Par exemple, les chefs des flancs commandent et dirigent le feu beaucoup mieux depuis la place que leur assignent le règlement de

1847 que depuis derrière le front où, n'étant pas à cheval, ils sont hors d'état d'apprécier l'éloignement de la cavalerie ennemie.

10° Chaque section ne doit serrer sur sa voisine qu'à un pas de distance. Cette règle se motive comme suit :

a) Il paraît tout à fait mal à propos que dans ce moment les cadres se mettent subitement à courir ;

b) Il est avantageux pour la conduite du feu et pour le maintien de la tranquillité que quelques officiers et sous-officiers se trouvent immédiatement derrière les deux premiers rangs ;

c) Le feu du troisième et du quatrième rang n'est pas du tout gêné si, outre le premier et le second rang, il se trouve çà et là un sous-officier qui naturellement doit plier le genou en même temps que les deux premiers rangs ;

d) Les quelques soldats qui se trouvent encore devant le carré, par exemple, peuvent être rappelés au son du tambour sans qu'il y ait désordre.

11° Les tambours et les sapeurs doivent toujours se diviser en deux sections pour entrer dans l'intérieur du carré ; les sapeurs et les trompettes se dirigent vers l'aile droite, les tambours vers la gauche ; les uns doivent venir derrière le flanc droit, les autres derrière le flanc gauche pour donner à l'espace vide une forme plus régulière. En outre, si l'on a en perspective une attaque de cavalerie, il faut pourvoir à ce que les tambours se retirent de bonne heure déjà dans le milieu de la colonne, c'est-à-dire derrière la seconde section. Les tambours qui ne peuvent pas rentrer à temps se jettent à terre devant le carré.

12° Le chef de la première section ne doit pas cheminer autour de l'aile ; il doit se tenir au centre, derrière la face d'avant. Cette règle est aussi applicable au chef de la seconde section. Lorsque l'on fait la conversion par sections, les chefs de sections n'ont pas une place particulière ; en d'autres termes, ils doivent se comporter comme dans les conversions ordinaires, c'est-à-dire, le chef de la seconde section commande derrière la file de droite de l'aile, celui de la quatrième, derrière la file de gauche de l'aile, et les chefs de pelotons seulement sont placés devant le front. Les serre-files de la dernière section doivent se rendre derrière le dernier rang de leur section en tournant autour des ailes et en traversant les divisions par le centre, ainsi que le règlement le prescrit pour le cas où l'on fait feu en retraite.

13° Le chef de bataillon ne doit pas commander : « marche ; » mais, seulement : « formez le carré. » Pour le carré compact, on s'est assuré que ce commandement suffisait. D'ailleurs, en procédant ainsi, le carré s'établit avec une rapidité plus grande.

14° Avant de se former en colonne, il faut commander : « face en tête. » Aucune division ne doit bouger, à l'exception des sections qui ont fait la conversion, jusqu'à ce que l'on ait commandé : « guides, marquez la direction de la colonne, » ou que celle-ci se soit mise en mouvement. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire de faire jalonner la direction de la colonne par des guides.

15° L'école de peloton ne doit pas renfermer d'exercice préalable relatif à la

formation du carré. En revanche, dans les écoles du soldat et de peloton, il faut faire apprendre le feu du carré en accoutumant le soldat à des conversions par section et renoncer à faire doubler les rangs ou ployer la ligne de bataille comme on le fait aujourd'hui.

16° Enfin, lorsque les rangs de derrière font feu, les premiers doivent s'agenouiller et non pas s'accroupir.

Remarque. Je crois devoir ajouter quelques mots sur cet objet, afin de faire comprendre dans toute son étendue la question soulevée.

Des sommités militaires, par exemple, le maréchal de St-Cyr, ont soutenu qu'il n'était pas pratique et naturel de faire agenouiller le premier rang pendant le feu, ainsi que les règlements le prescrivaient alors, que cette manœuvre ne s'exécutait dans le combat que par exception; parce que le soldat qui, dès qu'il entend le sifflement des balles, tire sans attendre le commandement, se laisserait encore moins facilement contraindre à prendre une position particulière. Dans ce qui concerne le feu qu'échangent deux lignes de bataille placées à proximité l'une de l'autre, l'assertion de St-Cyr est certainement juste (celui qui ne veut pas y croire, doit au moins prévoir la possibilité du fait lorsqu'il conduit des troupes au feu). Mais, le sang-froid de l'infanterie anglaise et celui de beaucoup d'autres armées nous prouve que l'allégué de St-Cyr ne peut pas être pris en considération dans un combat où l'infanterie lutte contre la cavalerie. L'écrivain militaire parle surtout du combat d'infanterie, où il avait trouvé chez les soldats une tenacité remarquable. Maintenant l'on a cru pouvoir inférer de ces renseignements et d'autres semblables, qu'il était, en général, peu pratique de faire agenouiller les soldats et qu'il fallait renoncer à cette posture; mais, par une étrange confusion d'idée, on l'a remplacée par la position accroupie, qui est si pénible, que le tirailleur, par exemple, ne la prendra que lorsque un terrain marécageux ou d'autres circonstances pareilles l'empêcheront de s'agenouiller. Si, comme plusieurs le pensent, la posture à genou blesse le corps, les chasseurs et tous les pieux chrétiens sont fort à plaindre. Un officier supérieur est même d'avis que, en s'agenouillant, la troupe s'humilie et encourage l'ennemi. On lui répond : les anciens Suisses ne paraissent pas y avoir songé, lorsque devant l'ennemi rangé en bataille ils faisaient agenouiller l'armée tout entière pour dire la prière avant la bataille.

Si l'on voulait examiner la chose à fond, l'on découvrirait que la singulière posture usitée actuellement pour le feu du carré provient des pantalons d'été, blancs comme la neige, encore usités en 1847.

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans l'état-major fédéral :

Le général Dufour passe de l'état-major du génie à l'état-major général. — Les lieutenants-colonels Kern, de Bâle, et Victor Gonzenbach, de Saint-Gall, sont nommés colonels dans l'état-major général. Le lieutenant-colonel fédéral du génie Aubert, de Genève, est nommé colonel dans cette arme. — Les majors Vigier, de Soleure; Kaupert, de Saint-Prex (Vaud); Roth, de Rheineck (Saint-Gall); Fischer, de Berne; Engelhardt, de Morat, sont nommés lieutenants-colonels dans l'état-major général; le lieutenant-colonel Huber-Saladin, de Genève, est reçu dans l'état-major

fédéral. — Les capitaines Seiler, d'Interlaken; Burri, de Berthoud; Wegmann, de Zurich; Henchoz, d'Aigle; Jan, de Lausanne; Arvin Muller, de Nidau, sont nommés majors dans l'état-major général; le capitaine d'artillerie Favre, de Genève, entre dans l'état-major fédéral. — Les capitaines Saladin, de Genève; Polari, de Brengenzona (Tessin), de Gingins-Lasarraz, de Vaud, et le lieutenant Ragazzi, des Grisons, sont reçus capitaines dans l'état-major général. — Les premiers sous-lieutenants d'artillerie Gaudy, de Rapperschwyl (Saint-Gall); Diodati, de Genève, et Cérésoles, de Vevey, sont reçus premiers lieutenants dans l'état-major d'artillerie. — Les premiers lieutenants Hold, de Coire: Weber, de Lausanne; les premiers sous-lieutenants Lambelet, des Verrières; Bonnard, de Lausanne; Buhler, de Lenk (Berne), sont reçus lieutenants dans l'état-major général. — L'aspirant de 2me classe Burnier, de Lausanne, est reçu second sous-lieutenant dans l'état-major du génie.

Trois de nos compatriotes au service de France viennent d'être l'objet de distinctions flatteuses pour leur brave conduite en Afrique. Ce sont le commandant Lüscher, nommé officier de la Légion d'honneur; le sergent Tavel et le sapeur Cuche, décorés de la médaille militaire.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CIRCULAIRE.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Chers Confédérés,

Nous venons vous inviter à la fête annuelle de la Société militaire fédérale qui aura lieu les 14 et 15 juin prochains à Zurich. Depuis le jour où nous nous sommes rencontrés à la plus agréable des fêtes, au pied du Mythen, dans le riant canton de Schwytz, des jours sérieux sont venus tomber tout à coup sur notre patrie, et l'armée suisse fut appelée à maintenir notre honneur et notre indépendance. Les soldats suisses peuvent avec orgueil se reporter aux journées de décembre et de janvier. Avec une joyeuse ardeur et une résolution calme, ils sont accourus à la frontière menacée, et l'esprit d'union et de dévouement, qui alors animait le peuple suisse tout entier, pouvait faire espérer que si les circonstances étaient devenues réellement sérieuses, les Suisses d'aujourd'hui n'auraient pas démérité de leurs ancêtres. La Providence a détourné l'orage et maintenu la paix; le soldat a rejoint ses foyers et déposé ses armes avec autant d'obéissance qu'il avait mis de joie à courir à la frontière, persuadé que le premier devoir du soldat républicain est d'obéir à l'appel des autorités du pays.

Puisque nous pouvons, chers Confédérés, penser avec joie à ces jours d'épreuve, qui forment dans notre histoire une page sur laquelle on s'arrête avec plaisir, faisons ensorte que notre réunion de cette année devienne pour tous, aussi bien pour ceux qui ont répondu à l'appel de la patrie que pour ceux qui n'ont pas pu avoir ce bonheur, un anniversaire de fidélité et de fraternité. Nous retremperons par là nos sentiments de reconnaissance envers la Providence, d'amour et d'orgueil pour notre pays et de courageuse confiance dans l'avenir. Loin de nous, cependant, doit être l'idée de nous endormir dans une orgueilleuse oisiveté. Nous avons pu nous convaincre par le dernier armement qu'il existe encore dans notre armée des vices et des lacunes auxquels on doit remédier avec persévérance et activité, si l'on veut mettre notre militaire sur un pied qui nous permette d'attendre sans crainte l'heure du danger, qui, tôt ou tard, arrivera une fois sérieusement. Aussi notre fête devra être non seulement un agréable anniversaire, mais encore une bonne journée de travail, dans laquelle nous discuterons consciencieusement les intérêts de notre militaire et les perfectionnements qu'il est urgent d'y introduire. Ainsi en nous éclairant et en nous stimulant réciproquement, nous retrouverons de nouvelles forces et un nouveau courage pour maintenir et développer nos institutions militaires.

C'est dans cet esprit que nous espérons célébrer notre fête, de telle sorte qu'elle allie au contentement de ses hôtes des œuvres utiles à la patrie et à l'armée. Pour cela nous vous invitons à vous y rencontrer en grand nombre. Zurich saura apprécier l'honneur de recevoir de tels hôtes dans les circonstances actuelles. Soyez sûrs d'avance d'une hospitalité simple mais cordiale.

Pour ce qui concerne nos délibérations, nous vous avons déjà annoncé que les propositions d'Arau en feraient le principal objet. Leur examen nous paraît le plus propre à embrasser tous les vœux anciens et nouveaux ayant trait à l'amélioration de notre militaire. A côté de cette délibération, qui prendra sans doute une grande partie de notre temps, nous aurons à débattre les nouveaux statuts et les affaires courantes. Il sera en outre pourvu, pour autant que le temps le permettra, à d'autres travaux militaires. S'il devait encore être mis d'autres objets en délibération, nous prions

qu'on veuille nous en aviser à temps. — Enfin qu'on veuille ne pas trouver mauvais si, pour faciliter nos arrangements de fête, nous prions chaque section de vouloir bien nous faire connaître aussitôt que possible, le nombre des délégués qu'elle enverra. Chers Confédérés, soyez les bienvenus à Zurich, aussi nombreux que vous soyiez ! et recevez nos vives salutations patriotiques.

Zurich, mai 1857.

Pour le comité :
Le président, (Signé) OTT, colonel féd.
Le vice-président, » M. PFAU, command.
Le secrétaire, » J.-B. SPYRI, capitaine.

RÉUNION ANNUELLE DE 1857, LES 14 ET 15 JUIN, A ZURICH.

Programme. — 1° Le dimanche 14 juin, réception du drapeau de la société, apporté de Schwytz à Zurich par le comité sortant. Salve de 22 coups de canon; — 2° A 4 h. après-midi, réunion préparatoire dans la salle du Grand Conseil pour arrêter les tractanda; — 3° Le soir réunion au Casino; — 4° Le bureau des logements siégera au Casino, où l'on pourra toujours y trouver des membres. Délivrance des cartes de la fête (donnant droit à un déjeûner après la clôture des délibérations et à un souper le soir) pour le prix de 6 francs. Des billets de logement pourront aussi être retirés; — 5° Lundi 15 juin, à 5 heures, diane; 6 1/2 heures, réunion des officiers au Casino pour le cortége. Remise du drapeau au nouveau comité par l'ancien; — 6° A 7 heures procession dès la place du Casino par l'ancien marché au bétail et le quai supérieur jusqu'à la maison de ville, dans l'ordre suivant : détachement de chasseurs; musique militaire; les deux comités avec le drapeau et les hôtes d'honneur; les autres officiers en rangs doublés; détachement de troupes; — 7° Les délibérations auront lieu dans la salle du Grand Conseil à la Maison-de-ville; — 8° Chaque officier qui désirera prendre la parole devra s'adresser au président, en indiquant son nom, son grade et son canton; — 9° Après la clôture des délibérations, le cortége, formé comme pour l'arrivée, se rendra au Casino par la rue du Marché, le marché aux bœufs et le nouveau marché; déjeûner au Casino; — 10° Après déjeûner, promenade en bateau à vapeur jusqu'à l'île d'Ufenau; — 11° A 7 heures du soir banquet pour les officiers et les hôtes d'honneur au nouvel arsenal; — 12° Le premier toast, *à la patrie !* sera porté par un membre du Comité central; chaque orateur devra préalablement s'annoncer au comité central; — 13° Les divers comités porteront les couleurs suivantes : Le comité central : rouge et blanc avec nœud de même couleur. Le comité cantonal bleu et blanc avec nœud de même couleur. Comité des finances bleu et blanc avec nœud jaune. Comité de construction et décors, bleu et blanc avec nœud vert. Comité des logements bleu et blanc avec nœud bleu. Comité des vivres et liquides, bleu et blanc avec nœud orange. Police, bleu et blanc avec nœud rouge.

Zurich, mai 1857.

Pour le Comité : *Le président*,
(Signé) OTT, colonel féd.
Le secrétaire,
(Signé) J.-B. SPYRI, capitaine.

Genève. — Une polémique s'est engagée dans les journaux de Genève au sujet du mode adopté pour les cours de répétition des bataillons, savoir 3 jours d'exercices sans casernement. Nous croyons que ce système n'est pas dans l'esprit de la loi et qu'en supprimant presque tout le service intérieur, il est fort inférieur à l'autre sous le rapport de l'instruction et de la discipline.

Vaud. — Dans la séance du Grand Conseil du 15 mai, M. le colonel Bontems a adressé une interpellation au Conseil d'Etat à propos de divers abus de l'administration militaire et des moyens de renforcer la discipline. Une commission sera nommée par le Conseil d'Etat pour aviser aux mesures à proposer à cet égard.

— M. Vautier, capitaine au 113e, est promu major du 70e.

Zurich. — M. le colonel Ziegler a adressé aux officiers du canton une circulaire assez sévère, pour les engager à redoubler de zèle à l'avenir dans leurs fonctions et à mettre plus de soin au maintien de la discipline.

Argovie. — Vendredi ont eu lieu, avec une lugubre tristesse, les obsèques du colonel Gehret, dont le cadavre a été trouvé dans la forêt de Bremgarten, percé d'une balle au cœur. De violents spasmes, dont il souffrait depuis plusieurs années, l'ont déterminé à mettre fin à ses jours. L'armée perd en lui un de ses meilleurs et plus braves officiers. Le colonel Gehret avait parcouru tous les grades, d'abord soldat, puis sergent à Naples, puis officier argovien, employé du commissariat fédéral, instructeur-chef d'Argovie; lieutenant-colonel au service de France, enfin colonel fédéral et instructeur-chef d'infanterie de la Confédération.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 11 15 Juin 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Observations sur les propositions de la conférence d'Arau (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport sur l'armement et la campagne de 1857. — Nouvelles et chronique.

OBSERVATIONS

SUR LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE D'ARAU.

IV[1].

De l'Etat-major (suite).

Dans notre dernier numéro, nous avons montré l'importance des fonctions des officiers d'état-major dans toute armée, importance qui grandit en raison inverse des aptitudes de la troupe à conduire.

Aussi dans tous les pays où l'on prend au sérieux l'organisation militaire, on voue un soin tout particulier à la composition et à l'instruction des états-majors. Les armées allemandes ont été les premières à donner l'exemple et à créer des officiers d'état-major à la hauteur de leur mission. Quand Suwarow entra en Italie il en reconnut l'utilité et s'en fit fournir par l'Autriche en attendant que la Russie en créât elle-même par les soins du prince Wolkonsky, après les campagnes de 1805 et de 1807. En Angleterre on vient d'élever très sensiblement le degré des connaissances exigées de ce corps d'officiers.

En France on n'arrive au grade d'officier d'état-major qu'après six années d'études et de service, dont deux années à l'Ecole d'application (où l'on n'entre qu'au grade de sous-lieutenant, soit par concours, soit en sortant de l'Ecole polytechnique, ou de St-Cyr au nombre des trente premiers), deux années dans un régiment de cavalerie et deux années dans la ligne; ce n'est qu'après cela qu'ils commencent à remplir leurs fonctions d'officier d'état-major, avec le grade de capitaine

[1] Voir les trois précédents numéros.

de 2e classe. Or nous disons et nous croyons l'avoir démontré ci-dessus que la besogne d'un officier d'état-major en France est comparativement plus simple et plus facile que celle d'un officier d'état-major en Suisse. Avec une armée très-bien exercée et des officiers instruits, tout va, qu'on nous pardonne l'expression, comme sur des roulettes. Si l'on reconnaît qu'il faut six ans d'études pour faire un bon officier d'état-major en France, on doit admettre avec certitude que chez nous il faut encore deux ou trois années de plus; car chez nous la direction de l'armée est compliquée par trois circonstances importantes qui ne se rencontrent pas en France, savoir:

1° Notre armée étant composée de milices, le degré d'instruction, de routine, de discipline et d'insouciance du danger, est moindre;

2° Composée de contingents locaux confédérés, aux mœurs et au langage différents, l'uniformité et la régularité sont plus difficiles à atteindre;

3° Formée d'unités tactiques plus petites et en revanche d'autant plus nombreuses, les mouvements de troupes, ordonnances de marches, dislocations, etc., sont plus compliqués. — Où les Français comptent par régiment et par bataillon, nous comptons par bataillon et par compagnie; des commandants de division et de brigade sont, chez nous, obligés de s'occuper des mouvements d'une centaine d'hommes. Enfin un autre point qui, bien réglé en France, en Autriche et ailleurs, donnerait en Suisse beaucoup de soucis à l'état-major, est celui des vides à combler par les pertes d'une campagne, car nous n'avons pas, comme ailleurs, des dépôts de régiments où l on forme les recrues et d'où on les envoie à leurs corps au fur et à mesure des lacunes.

Nous disons donc que la besogne d'un officier d'état-major est chez nous au-dessus des forces de tout officier qui ne s'est pas voué pendant plusieurs années exclusivement à cette étude. Nous concédons que le dévouement patriotique et le zèle militaire peuvent y suppléer en partie et réduire ce temps d'une année ou même de deux; nous concédons encore que nous pourrions sans honte nous contenter d'un état-major inférieur en certains points à l'état-major français, corps d'élite de la meilleure armée du monde; mais il n'en reste pas moins certain qu'il faut plusieurs années d'études et de pratique pour faire un officier d'état-major à la hauteur de ses fonctions.

Or est-ce ce qui se passe chez nous ??

Bien loin de soigner l'instruction des officiers d'état-major d'une manière spéciale, c'est le corps le plus négligé, celui qui est appelé le moins souvent au service et dont le recrutement s'est fait jusqu'à présent avec le plus de légèreté. Il est vrai que depuis quelques années

l'administration a mis beaucoup plus de sollicitude à la formation de l'état-major, mais c'est peu de choses à côté de ce qui reste à faire. Ainsi tandis qu'on exige des examens des aspirants aux places d'officiers dans toutes les armes spéciales, l'état-major, qui doit avoir la connaissance de toutes les armes dans leurs propriétés tactiques, se recrute sans examen, sans autre garantie que le choix de l'autorité. Tandis que dans les autres armes, même dans l'infanterie (au moins dans l'élite), on est appelé assez souvent à des services d'instruction, écoles de recrues, cours de répétition, camps, revues, avant-revues, exercices, qui remémorent les notions principales du métier, l'état-major n'est employé que par accident et par exception; on peut y rester de longues années sans mettre une seule fois l'uniforme, à tel point que des officiers recherchent des places dans l'état-major pour avoir moins de service que dans d'autres armes. Admettons que les officiers supérieurs ne doivent plus retourner à l'école, et qu'on ne les emploie que pour de grandes manœuvres, d'accord; mais au moins jusqu'au grade de major inclusivement aurait-on dû les appeler beaucoup plus souvent au service, les faire accompagner leurs colonels dans les inspections en les chargeant d'un rapport spécial, leur faire passer chaque année une école dans des armes différentes, afin qu'ils apprennent successivement à connaître toutes les armes qu'ils sont appelés à employer. De tous les corps c'est le seul qui n'ait ni règlements, ni instructeurs, ni inspecteurs, ni chef de corps qui s'en occupe spécialement; n'ayant point de lien entre ses membres, n'ayant point de traditions, parce qu'il n'a jamais rien produit, il n'a, on le comprend, aucun esprit de corps; il n'est animé d'aucune espèce d'émulation; l'inaction y nourrit l'indifférence et vice-versa; la nonchalance y règne à tous les étages et avec elle l'ignorance, car, en entrant dans ce corps, on n'a appris du service de l'état-major que des choses vagues qui s'envolent facilement, et l'on a oublié les connaissances spéciales de l'arme où l'on servait auparavant, de sorte qu'au bout de quelques années on arrive à ne savoir plus rien du tout. Et d'ailleurs, se disent les officiers de l'état-major, à quoi bon travailler et s'instruire quand personne ne peut vous en tenir bon compte, quand on n'a pas besoin de cela pour avancer à son tour de rôle, et quand on n'a presque jamais l'occasion d'utiliser le fruit de ses études!

Aussi l'on n'y travaille pas, et qu'arrive-t-il? c'est que toute la partie scientifique supérieure de notre militaire, celle qui est du domaine spécial de l'état-major, est entre les mains d'étrangers à la Suisse, énormité criante dans une armée, car l'esprit militaire n'a pas de plus grand ressort que l'amour-propre, nous dirions presque l'orgueil national. Tout officier étranger se réfugiant chez nous devient sans peine professeur

ou instructeur supérieur. Il a fallu qu'un lieutenant prussien, M. Rustow, vînt nous faire notre *Instruction* pour le service de l'état-major fédéral, ce dont nous lui sommes fort reconnaissant, en l'absence de tout autre. De même un officier badois, M. Lobhauer, est l'instructeur normal de l'état-major à l'Ecole centrale; un grand nombre d'autres officiers étrangers ont occupé ou occupent des positions plus ou moins élevées dans le champ d'activité naturel de nos états-majors.

Nous professons personnellement beaucoup de respect pour ces nouveaux frères d'armes et même une amitié sincère pour ceux que nous avons l'honneur de connaître personnellement; bien loin de nous serait l'idée de porter atteinte à leur caractère ou à leurs intérêts; mais nul ne peut disconvenir que leur haute position dans l'armée constitue la critique la plus amère de l'état-major fédéral et de notre organisation en cette matière.

Nous sentons bien que la science est nécessaire et qu'il nous faut des hommes capables, instruits et praticiens en même temps; nous accueillons tous ceux qui nous viennent de l'étranger, mais nous n'avons pas l'énergie suffisante pour développer ces officiers et les prendre chez nous. Depuis trois siècles, la Suisse fournit des soldats et des officiers à tous les pays de l'Europe[1], elle peut se glorifier de noms honorables dans les fastes de la guerre, des Werdmüller, des d'Erlach, des Steiger, des de Courten, des Bleuler, des Salis, des Hirzel, des Tschudi, des Diesbach, des Bourcard, des Demont, des Laharpe, des Hentzi, des Reynier et de maint autre encore, sans compter Jomini, le plus illustre de tous les écrivains militaires, ni notre général Dufour, dont les ouvrages sont classiques dans toutes les bonnes écoles militaires de l'Europe, et nous sommes obligés de prendre des sous-lieutenants de tous les Etats de l'Allemagne pour nos professeurs et nos instructeurs!

Mais, comme toujours, la punition est bientôt au bout du péché. Ces officiers, avec les meilleures intentions de perfectionnement, apportent des idées, des principes et des usages qui nous sont étrangers et nous sommes bientôt en butte à un amas de réformes capricieuses qui n'ont d'autre effet que de bouleverser notre militaire. Voilà comment un premier écart en amène un autre, et comment les conséquences les plus graves peuvent souvent découler d'une faute légère dans son origine.

La faute primitive n'en est pas à l'administration actuelle, car,

[1] En 1772 la Suisse avait, d'après May de Romainmôtier, 91 officiers généraux, 80 colonels, 117 lieutenants-colonels et 31 majors au service étranger, en France, en Espagne, en Sardaigne, à Rome, en Angleterre, en Hollande, à Naples, en Russie, en Prusse, en Pologne, en Bavière et au service impérial.

quoique notre état-major soit encore fort inférieur à ce qu'il devrait être, chacun reconnaît cependant qu'il a fait des progrès notables depuis quelques années et qu'il jouit auprès de l'armée d'une meilleure réputation que précédemment. Mais la faute a été, lors de son organisation en 1816, de juger de l'avenir d'après le présent, et de croire qu'on aurait toujours, sans aucun effort, les bons officiers que les circonstances et le hasard nous fournissaient alors. On venait de passer par les grandes guerres de l'empire. Les militaires foisonnaient et la Suisse possédait un grand nombre d'excellents officiers; dès lors, les capitulations militaires alimentèrent les cadres supérieurs et nous renvoyèrent toujours suffisamment d'officiers pour combler les lacunes; mais, depuis quelques années, nous n'avons plus cette ressource. Les grandes guerres ont cessé, les capitulations ont été abolies; les services étrangers sont interdits et décriés; le nombre des anciens officiers de régiments devient de plus en plus restreint dans l'armée fédérale; on n'en compte guères qu'une vingtaine dans l'état-major. Et, contraste fatal, moins on a eu de ressources pour se procurer des officiers, plus les besoins de l'armée en officiers se sont augmentés. La consommation d'officiers, qu'on nous pardonne l'expression, s'est augmentée en raison inverse de la production[1]. Lorsqu'on jeta, sous l'Acte de médiation, les premières bases de notre état-major actuel, l'armée ne comptait que 15,000 hommes, en 7 légions, et n'avait, par conséquent, pas besoin d'un grand nombre d'officiers d'état-major. En 1816 et 1817, lorsqu'on institua l'état-major, l'armée n'était que de 33,000 hommes d'élite et autant de réserve. L'état-major, outre 3 colonels permanents, comprenait de 12 à 24 colonels, de 6 à 8 lieutenants-colonels, point de majors, le nombre nécessaire de capitaines et lieutenants. Dès lors l'état-major s'accrut encore au fur et à mesure de l'augmentation des contingents cantonaux supplémentaires, lesquels élevaient l'effectif de l'armée; on créa les majors en 1823 et on augmenta le nombre des capitaines. Au 1er janvier 1838, l'état-major comptait 21 colonels, 18 lieutenants-colonels, 22 majors, 48 capitaines, 24 lieutenants, 8 sous-lieutenants. Par les modifications ap-

[1] Les délibérations de la Diète en 1816 peuvent prouver combien on comptait sur les services étrangers pour alimenter notre état-major d'officiers capables. Le haut Etat de Bâle avait demandé qu'on ne pût pas appeler à l'état-major des officiers étant au service étranger, ou domiciliés à l'étranger, ou pensionnés de l'étranger. La commission préavisa chaleureusement contre cette demande qui aurait pour résultat, disait-elle, « de priver la Suisse d'un grand nombre d'officiers utiles, habiles et expérimentés. ». La Diète se contenta de prescrire que l'officier fédéral qui voudrait entrer à un service étranger devrait donner sa démission. Du reste le règlement de 1817 met les services étrangers sur le même pied que les services cantonaux pour les conditions d'entrée et d'avancement dans l'état-major fédéral. On a retranché cette disposition en 1850, pour être conséquent avec les dispositions de la constitution de 1848 abolissant les capitulations.

portées en 1845 au règlement de 1817, la Diète accrut encore l'effectif de l'état-major et porta le nombre ordinaire des colonels à 30, celui des lieutenants-colonels à 15 au plus. Le reste en proportion.

Enfin par la loi de 1850, l'armée fédérale a été portée à 104,000 hommes et l'état-major à 46 colonels (y compris les deux du génie et les quatre d'artillerie, mais non les 3 non-combattants), 43 lieutenants-colonels, 49 majors, etc.; l'effectif actuel de l'état-major est de 212 combattants. Nous sommes loin des chiffres de 1804 et de 1817, et cependant nous avons vu que les ressources pour former des officiers sont bien moindres aujourd'hui qu'alors. Dès l'époque de la restauration, la Suisse a été livrée de plus en plus à elle-même; ce n'est point un mal; mais, c'est une raison pour qu'elle ne compte aussi que sur elle-même et pour qu'elle se crée un état-major lui appartenant.

C'est à ce point de vue que nous partageons l'avis de la réunion d'Arau dans son esprit, sans vouloir entrer dans des détails d'organisation. Généralisant la proposition d'Arau, nous demandons qu'à l'avenir les états-majors soient permanents, avec des congés temporaires plus ou moins longs pour les grades supérieurs. Quant aux officiers actuels ils seraient astreints, jusqu'au grade de major, à faire du service d'instruction dans chaque arme qui leur est étrangère. On n'entrerait dans l'état-major qu'après des examens, variant selon les grades, ou après de hauts services rendus à l'armée.

Comme ces officiers, si l'on veut en avoir de convenables, devront être convenablement payés, la dépense serait augmentée pour la Confédération, mais pas au-delà de nos ressources, car on pourrait d'autre part réduire beaucoup d'autres dépenses, auxquelles on emploierait l'état-major, et qui se feraient certainement à meilleur compte: commissions législatives, commissions d'experts ou comités d'armes, proposés par la réunion d'Arau, inspections cantonales et fédérales, instruction supérieure d'art militaire, d'infanterie et d'armes spéciales, direction d'administrations militaires diverses (poudre, fortifications, arsenaux, atlas topographique, commissariats fédéraux, délégations diverses, etc.). D'ailleurs, d'après ce que nous avons dit, les 200,000 ou 250,000 francs qu'on dépenserait de plus par an pour ces états-majors augmenteraient d'une valeur très sensible les millions que coûte actuellement notre armée et surtout ceux qu'elle coûterait en temps de guerre.

Nous reconnaissons qu'il a fallu du courage à la réunion d'Arau, en face de l'esprit d'économie exagéré qui anime un grand nombre d'hommes d'Etat influents de la Suisse, d'avoir osé proposer cette grave innovation; on les accusera peut-être, ainsi que nous, d'être dirigés par des vues intéressées, mais peu importe. Si, trop confiante

dans le bonheur présent, l'opinion publique ne nous écoute pas aujourd'hui, elle nous écoutera peut-être après quelque désastre, et si alors on accuse les états-majors d'incapacité on ne pourra pas au moins les accuser de présomption ni de n'avoir pas mis à temps le doigt sur la plaie. On se récriera sans doute beaucoup sur cette proposition, on n'en voudra voir d'abord que les inconvénients sans en peser les avantages. Les hommes d'économie et ceux qui, par des prétentions à nous ne savons quelle philosophie, se donnent la manie des antipathies militaires, ne voudront voir là qu'une question d'argent ou de personnes et parviendront sans doute, en surexcitant de mesquines passions, à faire échouer cette amélioration fondamentale, sans laquelle toutes les autres ne sont rien. On ne voudra pas, dira-t-on, créer de nouveaux employés, des barons fédéraux, menaçant la souveraineté cantonale, des garnisaires, des traîneurs de sabres; cela est bon dans les monarchies, ce sont des frais de parade, etc.; il nous semble entendre déjà le concert de ces clameurs et nous ne serions pas surpris qu'elles vinssent précisément de ceux qui sont les plus exigeants envers le militaire, et les plus chatouilleux en matière d'honneur national.

C'est un spectacle auquel nous nous attendons, mais qui ne nous découragera pas.

Nous aurons souvent l'occasion de revenir à cette question, car notre opinion est fondée sur la conviction profonde que toutes les améliorations que l'on voudrait apporter à notre militaire sont des dépenses en pure perte, tant que notre état-major ne sera pas à la hauteur de ceux des armées permanentes de l'Europe.

D'après ce que nous venons d'exprimer sur les réformes de l'état-major, on comprend que la plupart des autres propositions d'Arau n'ont qu'une importance subordonnée et viennent se rattacher presque toutes à cette réforme fondamentale. Nous ne les examinerons donc pas en détail.

Quant aux nombreuses et diverses propositions tendant à changer l'armement, l'habillement et l'équipement des soldats et des officiers, nous les repoussons comme inopportunes, comme venant rompre, sans profits sérieux, une uniformité qui n'a été atteinte qu'avec les plus grands efforts et que nous ne devons pas détruire à la légère.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Le 29 août les troupes se mirent en mouvement; mais Masséna crut son projet éventé; les pontons avaient souffert en descendant la Reuss; il renonça donc à son entreprise et ce fut un bonheur, car depuis 24 heures l'armée russe était en ligne et l'archiduc n'avait pas encore commencé son mouvement sur le bas Rhin, en sorte que Masséna eût dû lutter contre des forces disproportionnées, et un échec eût probablement compromis l'avenir de la campagne.

Soult ne pouvant être prévenu à temps du contr'ordre, n'en fit pas moins son attaque qui réussit d'autant mieux que l'ennemi venait de se dégarnir devant lui pour opérer son revirement de troupes. En effet, Molitor s'avança le 29, avec environ 1500 hommes de la 84e, vers les sommités du Bragel, emporta cette position à la baïonnette et poursuivit les Autrichiens jusqu'au débouché du Klönthal où ils se réfugièrent dans les retranchements qui couvraient Netsthal, défendus par une nombreuse artillerie. Avant de chercher à déposter l'ennemi de ce point, Molitor se porta sur Glaris, à la tête de 4 compagnies qu'il plaça devant cette ville, afin d'assurer sa droite; mais, en retournant pour diriger l'attaque de Netsthal, il trouva le chemin intercepté et tomba avec ses aides-de-camp et les chasseurs de son escorte au milieu du régiment de Salis. Il se fit jour l'épée à la main et regagna le Klönthal où les troupes qu'il avait laissées étaient déjà aux prises avec l'ennemi; une partie du régiment Salis avait suivi de près Molitor et attaqua la 84e en queue; alors le général, à la tête des grenadiers, chargea et culbuta dans le torrent tout ce qui ne fut pas pris ou tué. Le reste du régiment s'était en même temps porté sur Glaris, et de concert avec un bataillon autrichien qui déboucha de la ville, avait enveloppé les 4 compagnies laissées en observation sur ce point. Après un combat sanglant, ces braves se firent jour à la baïonnette et rejoignirent Molitor. — Ainsi réunie, la brigade française repoussa les attaques des Autrichiens tout le jour et une partie de la nuit. Comme les munitions commençaient à manquer, Molitor fit amasser une quantité de grosses pierres, quartiers de rochers, sur le front de la position, les Autrichiens croyant l'enlever aisément à une troupe fatiguée, commencèrent, le 30, dès le point du jour, à l'escalader en poussant de grands cris; on les laissa arriver jusqu'aux trois-quarts de la pente, puis on fit rouler sur eux les quartiers de rochers amoncelés. Autrichiens et Suisses, écrasés par cette avalanche de pierres, furent culbutés. Molitor saisit l'à propos, descend au pas de charge, leur marche

sur le ventre et se rend maître de la position de Netsthal. Ce beau fait d'armes valut aux Français la possession de Glaris où ils n'entrèrent que le 31, et de toute la haute Linth; ensorte que Molitor effectua sa jonction avec la colonne de Soult au-delà de Näfels. Dès le lendemain, les Autrichiens s'étant retirés par Engi, Matt et Elm, dans le Sernsthal, Molitor poussa ses avant-postes dans cette vallée. Toutefois, une réserve accourue de Kaltenbrun, permit aux Autrichiens de se maintenir derrière le pont de Næfels (le 30).

De son côté Soult, après avoir envoyé la 36e aux ordres du chef de brigade Lapisse, sur Glaris pour seconder le mouvement de Molitor, s'était avancé le 29, à la tête de la brigade Laval, sur Grünau, dont le pont était coupé et défendu par une nombreuse artillerie. Après une canonnade qui dura jusqu'à l'entrée de la nuit, Soult renonçant à tenter le passage de la rivière, retira la brigade Laval et lui fit prendre position en arrière de Grünau, garda les bords de la rivière et ceux du lac. Lapisse avait inutilement canonné toute la journée.

Le 30, au matin, l'attaque recommença; mais les Autrichiens avaient reçu des renforts pendant la nuit, qui leur avaient été amenés par la flottille Williams à Uznach. Dès lors Soult, convaincu de l'impossibilité de forcer le passage, laissa la brigade Laval vis-à-vis d'Uznach avec ordre d'occuper l'ennemi par des démonstrations, et fit porter la 36e (Lapisse) sur Näfels; elle repoussa les Autrichiens après un combat opiniâtre, mais ne put franchir le pont derrière lequel les Autrichiens se maintinrent grâce à la réserve de Kultenbrun. A la nuit cette demi-brigade se retira sur les hauteurs qui dominent Näfels.

Hotzé qui avait été retenu toute la journée sur la basse Linth, par les démonstrations de Laval, se rendit sur le soir à Glaris avec quelques bataillons. Dans la nuit du 30 au 31, il voulut pousser une reconnaissance sur la rive gauche vers le Klönthal et vers Enneda. De son côté, Soult profitant de l'obscurité de la nuit, ne laissa qu'un faible poste sur les hauteurs de Näfels, et prit la même direction que Hotzé, dans le dessein de passer la rivière à Enneda pour descendre par la rive droite sur Mollis et Kerensen, afin de couper la retraite à l'ennemi.

Hotzé, surpris et attaqué avec vigueur, fut complétement battu et rejeté en désordre sur la rive droite. Il renonça alors à toute entreprise, évacua la rive gauche de la Linth, fit rompre les ponts de Näfels et de Netsthal, et occupa, avec l'aile gauche de l'armée alliée, une ligne qui pût lui assurer la communication avec les Grisons; cette ligne partait de Meylen, suivait la rive droite de la Linth par Uznach, Schäunis jusqu'à Wesen, passait derrière le lac de Wallenstadt sur

Wallenstadt, Sargans, Ragatz, Wettis, le Knusel, Flims et aboutissait à Illanz. Le pas de Kerensen, sur la rive opposée du lac, et celui de Weistannen, en avant de Sargans, furent conservés quoiqu'en dehors de la ligne; des réserves furent établies par le général autrichien sur les ailes de son corps, à Kaltenbrun et à Coire.

Hotzé, dans la crainte d'être attaqué, avait quitté sa position concentrée derrière l'Aa pour en prendre une plus étendue, et changea ainsi son attitude menaçante contre une autre qui n'était que passive. Enfin il abandonna tout projet offensif quand il vit les Français faire mine d'atteindre son flanc par le sentier difficile en arrière de Mollis; il tenait cependant le grand chemin de la vallée que l'ennemi devait traverser avant d'arriver sur Kerensen par les montagnes escarpées d'Enneda. Il voulait occuper toutes les passes et tous les accès des Grisons, du Vorarlberg et du Tyrol, et il se trouvait trop faible partout. S'il eût concentré ses troupes dans une position entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, au débouché des chemins qui remontent vers les sources de la Linth, sur Dissentis, sur le St-Gothard, il en aurait bien plus imposé à l'ennemi qui, dès lors, ne pouvait point s'abandonner au-delà sans compromettre ses communications. La Linth est facile à traverser et Hotzé aurait pu se ménager un passage assuré si, pendant qu'il tenait la rive gauche, il avait songé à faire construire une tête de pont. C'est une mesure qu'un général ne devrait jamais négliger lorsqu'une rivière coule sur les derrières de sa position.

Les Russes relevèrent les Autrichiens sans être inquiétés; la masse de troupes réunies dans ce moment était trop forte pour que Masséna pût rien entreprendre contre elles. L'archiduc chargea Nauendorf de couvrir son flanc et ses derrières pour le cas où les Russes seraient obligés de céder; il se mit en marche le 31 août et le 1er septembre, avec 30 bataillons et 42 escadrons, se dirigeant sur Tuttlingen.

Voici le jugement de Jomini sur les divers événements auxquels nous venons d'assister depuis la bataille du Zurichberg.

Cette période de la campagne, quoique bien moins compliquée que la première, offre des leçons importantes pour la guerre de montagnes. Elle montre dans tout son jour l'activité et les talents de Lecourbe; la supériorité de la guerre de mouvements sur celle de positions, et, en un mot, tous les avantages de l'initiative. Les grandes opérations ne semblent pas aussi satisfaisantes; d'un côté, on voit la funeste manie des cordons destinés à couvrir toutes les avenues d'un vaste pays; sans que de l'autre on aperçoive la moindre aptitude à profiter de ce faux système.

L'archiduc avait pris son quartier-général à Schaffhouse le 31.

Partie des 36,000 qu'il conduisait sur le bas Rhin, fila à marches forcées vers le Palatinat, et lui-même avec le reste, vint s'établir à St-Blaise dans le Brisgau, afin d'inquiéter le flanc gauche de Masséna et de le laisser dans l'incertitude sur la destination ultérieure de ses colonnes. Nous le laisserons opérer en Allemagne, débloquer Philipsbourg, prendre Manheim et forcer le corps d'armée français qui avait fait une pointe de ce côté précisément pour attirer l'attention des Alliés et les engager à quitter la Suisse; nous le laisserons enfin concentrer ses forces sur le Necker et nous reviendrons aux opérations des armées qui foulaient le sol helvétique.

RAPPORT

SUR L'ARMEMENT ET LA CAMPAGNE DE 1857.

(Du 15 avril 1857.)

Première partie. — Historique.

Par les caractères qu'elle avait présentés, comme par l'émotion qu'elle avait excitée dans les esprits, l'insurrection royaliste du 3 septembre 1856 dans le canton de Neuchâtel n'avait pas tardé à laisser entrevoir les graves complications avec l'étranger dont elle devait être suivie. Vivement préoccupé de cette situation, le Conseil fédéral ne pouvait pas se laisser surprendre par les événements : il songea à organiser nos moyens de défense.

Après avoir travaillé, sans bruit, à compléter les forces militaires de la Suisse, le Département militaire fédéral invita les cantons à combler les lacunes qui pouvaient exister dans leurs contingents en hommes et en matériel. Une commission, réunie à Berne sous la présidence du chef de ce département et qui comptait dans son sein M. le général *Dufour* et M. le colonel *Fischer,* de Reinach, inspecteur de l'artillerie, avait préparé l'organisation de l'armée et arrêté la composition des états-majors. Elle s'était occupée, en même temps, de la question si importante des approvisionnements de bouche pour hommes et chevaux.

En groupant les contingents et en les distribuant en divisions et en brigades, la commission poursuivait un double but. Elle voulait arriver à pouvoir réunir les troupes, avec la plus grande célérité possible, sur un point et à un moment donnés, et jeter les bases d'une répartition normale et durable des forces militaires de la Confédération, en leur créant un cadre où l'on pût toujours les faire entrer.

L'armée était partagée en 9 divisions, composée chacune de :

1 état-major de division;
1 compagnie de sapeurs du génie;
3 batteries d'artillerie de campagne;
1 compagnie de parc;
2 1/2 compagnies de cavalerie;
6 compagnies de carabiniers;
3 brigades d'infanterie, composées de 4 bataillons chacune.

Il y avait en outre une réserve composée de cinq brigades d'artillerie, de trois brigades de cavalerie et d'une brigade d'infanterie.

Restaient disponibles :

3 compagnies de sapeurs du génie ;

6 compagnies de pontonniers ;

12 compagnies d'artillerie de position ;

17 compagnies de carabiniers ;

4 1/2 bataillons et 21 compagnies détachées d'infanterie, dont on aurait disposé suivant les besoins.

Ainsi distribuée l'armée formait un effectif de 104,500 hommes et de 9,000 chevaux, et comprenait les deux premiers contingents, l'élite et la réserve.

Les neuf divisions furent placées, éventuellement, sous le commandement :

la	I.	du colonel fédéral	Ch. *Veillon,*	de Lausanne.
»	II.	»	» Fr. *Veillon,*	de Lausanne.
»	III.	»	» *Bourgeois*,	de Corcelettes.
»	IV.	»	» *Kurz,*	de Berne,
»	V.	»	» *Ziegler*,	de Zurich.
»	VI.	»	» *Egloff*,	de Thurgovie.
»	VII.	»	» Ed. de *Salis,*	des Grisons.
»	VIII.	»	» *Zimmerli*,	d'Arau.
»	IX.	»	» *Bontems,*	d'Orbe.

Ce dernier, retiré du service depuis un an, avait, à la première nouvelle du danger qui menaçait la Suisse, sollicité de l'emploi dans l'armée active.

Le génie était placé sous les ordres du colonel fédéral *Buchwalder*, l'artillerie sous ceux du colonel *Fischer,* de Reinach.

Le colonel fédéral *Denzler* était désigné pour commander la réserve d'artillerie, et le colonel fédéral de *Linden* pour commander la réserve de cavalerie.

La direction des parcs était confiée au colonel fédéral *Wurstemberger*.

A la tête de l'administration se trouvait placé le commissaire en chef des guerres, colonel fédéral *Abys*.

Le service sanitaire était mis sous la direction supérieure du colonel *Flugel ;* et le colonel *Gonzenbach* devait remplacer, dans la branche judiciaire, l'auditeur en chef, malade.

En même temps que la commission organisait l'armée, le département militaire faisait faire des reconnaissances à la frontière.

Comme les événements continuaient à prendre un caractère plus grave et à rendre le danger plus imminent ; les Etats furent requis, le 18 décembre, de mettre leurs contingents, élite, réserve et landwehr, sur un pied tel que l'on pût en disposer immédiatement. Le lendemain, ils recevaient l'ordre de se tenir prêts à fournir, à première réquisition, leurs contingents en chevaux d'une qualité irréprochable.

Les approvisionnements de matériel de guerre avaient aussi été l'objet des préoc-

cupations du département militaire fédéral. Il avait donné des ordres pour qu'à première réquisition les arsenaux et les magasins de la Confédération et des cantons fussent en état de fournir les munitions, les bouches à feu, les trains de pontons, les voitures de guerre, les ambulances, etc., nécessaires aux besoins du service.

L'exécution de ces ordres avait eu pour résultat de mettre à la disposition de l'armée, dès l'entrée en campagne :

1° 600 bouches à feu, dont 216 pièces de campagne attelées, 150 dite de réserve, 234 pièces de position ;

2° 3 batteries d'artillerie de montagne ;

3° 20 voitures, avec chevalets, pour fusées de guerre ;

4° Des trains de pontons, partie à la Birago, partie ancien modèle ;

5° Un approvisionnement de munitions, consistant en 14,500,000 cartouches d'infanterie, de cavalerie et de carabiniers.

Il restait, en outre, un approvisionnement considérable de poudre, mis à la disposition du département Militaire par le département des Finances. L'ordre avait été donné à toutes les usines à poudre de ne plus fabriquer, jusqu'à nouvelle autorisation, que de la poudre de guerre. Par surcroît de précaution, on s'était assuré de la livraison éventuelle d'une quantité considérable de poudre dans les Etats du roi de Sardaigne.

Afin de pouvoir procéder sur une grande échelle à la réparation des armes endommagées dans les combats, on avait préparé une quantité considérable d'outils et de pièces de rechange. L'on était, en outre, assuré de l'appui et de la coopération des nombreux ateliers mécaniques que possède la Suisse.

Interprétant avec intelligence les ordres qui lui étaient donnés pour les subsistances, le commissaire des guerres en chef prit si bien ses mesures, qu'au 1er décembre les premiers arrivages entraient en magasin, et que le reste de l'approvisionnement était en route sans que l'on sût pour le compte de qui les achats étaient faits. Il avait en outre passé des marchés avec des fournisseurs qui se faisaient forts de procurer à l'armée la quantité de rations de pain nécessaire à sa consommation journalière.

La fourniture de la viande préoccupait moins l'administration. Elle se reposait à cet égard sur l'existence, à l'intérieur, d'un bétail abondant et de bonne qualité.

Deux officiers supérieurs étaient envoyés à l'étranger pour y faire des achats de chevaux destinés aux officiers des états-majors, à qui ils devaient être livrés à prix coûtant; mesure nouvelle, mais extrêmement importante pour le succès d'une mise sur pied prompte et considérable.

On créait, en même temps, les ressources financières nécessaires pour le cas où la guerre se serait prolongée. Un premier emprunt de 12,000,000 de francs était contracté en Allemagne, et on préparait tout pour assurer la réussite d'un second emprunt, si les circonstances commandaient d'y recourir.

Le département militaire faisait, en outre, étudier les ressources de l'ennemi. Son

attention se portait surtout sur les chemins de fer et sur les facilités que ces voies de communication rapides offraient pour le transport des troupes ennemies; il faisait préparer un travail détaillé à cet égard, comprenant des données précises sur le nombre et la capacité des wagons, sur l'espace de temps nécessaire au chargement et au déchargement, sur les distances à parcourir, les obstacles à vaincre, etc.

L'administration des télégraphes recevait l'ordre de tout disposer pour la création de nouvelles lignes le long du Rhin et pour leur appropriation au service militaire. Elle établissait cinq nouveaux bureaux à Kreuzlingen, à Stein, à Lauffenburg, à Eglisau et à Frick, et elle secondait les desseins de l'autorité militaire de manière à mériter les témoignages de sa satisfaction.

Le 20 décembre, au moment où ces mesures préliminaires recevaient leur exécution et où l'Assemblée fédérale allait se réunir, deux divisions, les III et V, furent mises sur pied, pour garder la frontière du Rhin. Elles étaient fortes, la première de 7,500 hommes et de 550 chevaux, la seconde de 7,300 hommes et de 500 chevaux. (Le quatrième bataillon de chaque brigade n'était pas appelé sous les drapeaux.)

A la même date, les Etats étaient invités à mettre immédiatement de piquet toutes les troupes appartenant à l'élite et à la réserve, afin que l'on pût disposer de ces troupes au premier moment.

Quelques jours après, les états-majors des divisions I, II, IV, VI et VIII, ainsi que ceux de leurs brigades, étaient appelés en activité de service et envoyés dans des localités en arrière, mais rapprochées de la ligne du Rhin à observer.

Cette ligne fut d'abord occupée par les deux divisions mobilisées, la IIIe de Bâle au confluent de l'Aar, la Ve de ce point au lac de Constance.

Un plan de fortification pour le Petit-Bâle fut discuté et arrêté par la commission, et le Conseil fédéral en ordonna la mise à exécution immédiate, sous la direction supérieure du colonel fédéral *Delarageaz*, qu'il désigna à cet effet; lequel, en ce moment, quitta la commission, dont il était membre, pour se rendre à Bâle, où il donna aux travaux une impulsion forte et intelligente.

Le 30 décembre, l'Assemblée fédérale, après avoir approuvé les mesures militaires qui avaient été prises, et chargé le Conseil fédéral de pourvoir à toutes les dispositions ultérieures jugées nécessaires pour défendre la patrie jusqu'à la dernière extrémité, lui ouvrit un crédit illimité et donna à l'armée un commandant en chef dans la personne du général *Dufour* et un chef de l'état-major général dans celle du colonel fédéral *Frey-Hérosée*. Les fonctions d'adjudant général furent ensuite confiées par le commandant en chef au colonel Frey de Brugg, retiré du service depuis quelques années, mais qui, lui aussi, avait demandé à partager les dangers de l'armée. *(La suite au prochain numéro.)*

Le projet de loi sur la réorganisation de la cavalerie suisse sera soumis à l'Assemblée fédérale dans sa prochaine session ordinaire. Ce projet supprime pour la cavalerie la différence qui subsistait entre l'élite et la réserve. La durée du service

est de 10 ans pour les soldats et sous-officiers, et de 12 ans pour les officiers; après quoi les uns et les autres ne sont plus tenus au service militaire. La cavalerie comprend 30 escadrons de dragons, à 84 hommes chacun, et 22 détachements de guides, de 18 hommes chacun. Les dragons se répartissent entre les cantons de Zurich (8 escadrons), Berne (8), Lucerne (2), Fribourg (3), Soleure (1), Bâle-Campagne (1), Schaffhouse (1), Saint-Gall (2), Argovie (2), Thurgovie (2), Vaud (4), Neuchâtel (1); les guides appartiennent aux cantons de Zurich (2 détachements), Berne (2), Schwytz (1), Soleure (3), Bâle-Ville (2), Schaffhouse (3), St-Gall (2), Grisons (2), Argovie (2), Tessin (1), Genève (2). Les cantons président à l'instruction préliminaire des recrues, mais le cours d'instruction des recrues, proprement dit, est à la charge de la Confédération. Ce cours dure 6 semaines et a lieu dans un nombre de lieux convenables avec le concours des cadres nécessaires. Les officiers seront rappelés d'après leur rôle aux cours de recrues et il y aura de plus, chaque année, pour les officiers, un cours spécial qui durera 15 jours.

RAPPORT

SUR DES ESSAIS DE PROJECTILES CONIQUES FAITS SUR LA PLACE D'ARMES D'ARAU

par M. le major fédéral CURTI.

DATE.	CHARGE.	DISTANCE EN PAS de la PIÈCE AU BUT.	HAUSSE.	1er JET. ou pas.	DÉVIATIONS LATÉRALES et OBSERVATIONS.
Mai. 16	48 lots Poudre triang. et cart. non serrées.	900	but en blanc	butte	à droite de la paroi.
	»	1000	id.	952	0
	»	1000	id.	butte	4 pas à droite, trop rond à la paroi.
	»	1000	2 lignes.	850	mal chargé, le projectile n'avait pas été refoulé jusqu'au fond de l'âme.
	»	1000	id.	850	5 pas à droite au-dessous de la 1re paroi.
18	»	1100	but en blanc	920	un peu à gauche.
	»	id.	id.	920	0
	»	id.	id.	butte	0, au-dessous de la 1re paroi.
	»	id.	id.	890	un peu à droite.
	»	id.	2 lignes.	butte	à droite dans la paroi.
20	»	1000	but en blanc	id.	à droite au haut de la paroi.
	»	id.	id.	id.	10′ à gauche. La pièce pointée légèrement à gauche.
	»	id.	id.	id.	0. Touché la paroi en dessous et fracassé un caillou.
	»	id.	id.	600	à droite. } boulets coniques.
	»	id.	id.	600	» } boulets coniques.
22	»	1170	but en blanc	1120	2 pas à droite. } boulets coniq.
	»	id.	id.	butte	13′ à droite en haut. } boulets coniq.

Poids du projectile : 6 liv. 4 lots à 6 liv. 5 1/2 lots.
» du sabot en bois : 6 lots.
» du culot en fer (au sabot) : 21 1/2 lots.
» total du projectile : 6 liv. 51 1/2 lots.

Tous les boulets sont entrés horizontalement dans la butte et ont pénétré de 3 à 5 pieds. La pièce avec laquelle on a tiré avait 3 points de plus que l'ordonnance et des bagues de 6 points. Le canal de la lumière avait un diamètre de 32 points. La vérification après le tir a prouvé que la pièce n'était pas détériorée.

Le 15 avril 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Rossy*, Henri, à Lachaux, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 7e arrond. Le 17 dit, M. *Perrin*, Henri-Louis, à Pailly, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrond.; — Le même jour, M. *Thuillard*, Pierre, à Froideville, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 5e arrond.; — Idem, M. *Fornallaz*, Alphonse, à Avenches, 2me sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 8e arrond. — Le 21 dit, M. *Favre*, Jules, à Combremont-le-Grand, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8e arrond. — Le 22, il a promu au grade de capitaine-quartier-maître le lieutenant *Estoppey*, Charles, à Payerne. — Le même jour, il a nommé M. *Gloor*, John, à Mézières, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite au 1er arrond. — Le 2 mai, il a nommé M. *Brandt*, Abram-Jules, à Moudon, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 1er arrond. — M. Edouard *Bersier*, à Villarzel, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8e arrond.; — et M. *Perrin*, Isaac, à Payerne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8e arrond. — Le 22 dit, M. *Gonin*, Franç., à Essertines, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5e arrond. — Le 26, M. *Rochat*, Jaques-David, au Brassus, capitaine de mousquetaires n° 5 de réserve du 5e arrond. — M. *Bourgeois*, Charles-Alfred, à Lausanne, 2me sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8e arrond. — M. *Décosterd*, Jean-Pierre-Louis-Daniel, à Palézieux, 2me sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 1er arrond.; et M. *Dérias*, Charles, à Cheseaux, porte-drapeau du bataillon d'élite du 5e arrond. — Du 3 juin, M. *Jaquiéry*, Eugène, à Démoret, 2me sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 8e arrond.

INSTRUCTION

Sur la partie active du service de l'état-major en campagne,

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL,

par W. RUSTOW

traduit de l'allemand par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

Un volume de 212 pages, cartonné, avec 9 planches.

PRIX : 4 fr 50 centimes.

En vente au bureau de la *Revue Militaire*, à Lausanne, et chez les principaux libraires; à Genève, chez M. Joël Cherbuliez.

AVIS AUX ARTILLEURS.

En vente à la librairie Chantrens, à Lausanne:

LE MANUEL

à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse,

par le major SCHÆDLER,

traduit par le major Melley.

Un volume in-12, édition compacte.

PRIX : 4 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 12 4 Juillet 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Réunion de la Société militaire fédérale. — Bibliographie. Rapport sur l'armement et la campagne de 1857** *(suite)*. — *SUPPLÉMENT.* **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

RÉUNION ANNUELLE A ZURICH, LES 14 ET 15 JUIN 1857.

Cette réunion a eu lieu conformément au programme que nous avons publié précédemment et a été pour tous les officiers présents l'occasion de deux journées de fraternité et de gaîté, dont ils garderont longtemps un bon souvenir. Nos frères d'armes de Zurich n'ont rien négligé de ce qui pouvait contribuer à l'agrément de leurs hôtes; leurs efforts, joints au spectacle d'une belle nature, sous un beau ciel d'été, ont pleinement réussi à fournir aux membres de la société un accueil cordial et agréable.

Le nombre des officiers présents était d'environ 400, de tous les cantons, sauf du Valais, de Genève et d'Uri. On y remarquait entre autres 10 colonels fédéraux, savoir: MM. Ziegler, Egloff, Veillon Ch., Delarageaz, Müller (de Rheinfelden), Letter, Benz, Ott, Zellweger, Kloss; en outre les lieutenants-colonels fédéraux von Escher, Planta, Corboz, Allioth, Bachofen, Durrer, etc., un grand nombre de commandants de bataillon et d'officiers de l'état-major fédéral.

La première partie de la journée du dimanche 14, fut consacrée aux salutations et aux souhaits de bienvenue : c'est le moment des bonnes rencontres, des agréables surprises et des franches poignées de main; les anciens camarades de camps et d'écoles renouvellent leurs liens d'amitié, se félicitent réciproquement sur leurs avancements — quand il y a lieu, s'informent également des progrès survenus dans l'état civil de la famille ou du célibataire. C'est ainsi que se passa un premier dîner à l'hôtel Baur, qui réunit environ 200 officiers. L'après-

midi le jardin du Baugarten offrit son délicieux ombrage et son savoureux café à bon nombre d'officiers, tandis que les délégués des sections se réunissaient dans la salle du Grand Conseil pour préparer les tractanda de la séance du lendemain.

La séance, présidée par M. le colonel Ott, se prolongea jusqu'à la nuit et fut remplie essentiellement par des discussions préparatoires destinées à abréger celles de l'assemblée générale.

Il a été constaté que l'administration et la comptabilité sont en assez bon état; quelques cantons sont cependant encore en retard pour leurs contributions annuelles, entr'autres Soleure et Vaud.

Le soir, les officiers se réunirent dans les élégants salons du Casino où la fraternité la plus gaie ne tarda pas à s'établir à toutes les tables. L'excellente musique militaire de Zurich y contribua pour une bonne part.

Le lendemain matin, à 5 heures, la diane appela les officiers au Casino où eut lieu la remise officielle du drapeau de la société au président du Comité central de Zurich, M. le colonel Ott, par le président du Comité central de l'année dernière, M. le commandant Auf-der-Maur, de Schwytz. De là le cortége, sur quatre rangs, se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où la séance s'ouvrit par un éloquent discours de M. le colonel Ott, dans lequel il donna un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire des trois officiers supérieurs que nous avons perdus cette année, MM. les colonels Rilliet, Gehret et Flügel.

Le bureau était occupé par: M. le colonel Ott, président, M. le commandant Pfau, vice-président; M. le capitaine Spyri, secrétaire. MM. les majors Trümpi et Stocker furent désignés comme scrutateurs.

Les travaux de l'assemblée portèrent essentiellement sur les objets suivants : L'examen des comptes a montré que la caisse renfermait un boni de 2,480 francs; la finance annuelle a été fixée à 1 fr. 50 c. par sociétaire. Le subside de 1100 francs est maintenu pour les deux journaux militaires de la Suisse. Les nouveaux statuts (rapporteur, M. le colonel Benz) sont adoptés après une discussion assez prolongée dans laquelle un nouveau mode de constitution du comité, entr'autres, a été écarté. Comme lieu de réunion pour l'année prochaine, l'assemblée décide de choisir Lausanne, courtoisie honorable faite aux officiers vaudois, en reconnaissance sans doute de ce qu'ils étaient plus nombreux que d'habitude à la réunion. Genève avait aussi demandé la fête, mais par écrit seulement, et d'ailleurs sa lettre n'arriva que le 16 au matin, alors que l'assemblée préparatoire de la veille avait décidé, vu l'absence de demandes des sections, de proposer Lausanne. Il faut espérer que dans l'organisation de la fête de 1858 on trouvera

moyen de faire une visite de compensation à nos frères d'armes de Genève.

Le Comité central a été composé comme suit: Président, M. Ch. Veillon, colonel fédéral; vice-président, M. Delarageaz, colonel féd.; secrétaire, M. Lecomte, capitaine fédéral. Il est donné connaissance du résultat déjà connu des concours pour les questions d'infanterie; quant au sujet historique, biographie du général Werdmüller, pour lequel il a été fourni une esquisse biographique par la famille du général, il sera nommé plus tard une commission d'experts.

Sont venues enfin les délibérations sur les importantes propositions de la conférence d'Arau (rapporteur, M. le colonel Egloff). Quoique les délibérations aient duré environ trois heures, le temps manquait pour traiter à fond tous les sujets qu'elles comportaient. Aussi est-on resté dans les généralités, car si l'on fût entré dans les controverses de détail, il y aurait eu matière à une discussion de plusieurs semaines, vu l'importance des objets et la divergence de vues des assistants.

La discussion, comme cela convenait, s'est restreinte, en général, entre les officiers les plus élevés en grade. Les principaux orateurs ont été MM. les colonels Egloff, Ziegler, Müller, Klotz, Delarageaz, Veillon. M. le major Girard a présenté au nom de la section de Neuchâtel des observations assez analogues, dans leur esprit, à celles que nous avons développées dans la *Revue*. En fin de compte la proposition de décider une pétition au Département militaire fédéral, demandant la nomination d'une commission d'officiers supérieurs, *chargée d'étudier ce qu'il y aurait à améliorer dans l'armée fédérale, en se basant sur la plupart des propositions d'Arau,* a réuni tous les esprits et a été votée à une grande majorité. Il est ressorti de la discussion que sur deux points entr'autres tout le monde était d'accord, c'est-à-dire sur la nécessité du perfectionnement des armes à feu et d'une meilleure instruction de l'état-major. Quant aux réformes d'habillement et d'équipement, il n'en a été parlé qu'en passant, avec grande courtoisie et abnégation d'amour-propre de la part des discutants. Il nous a paru que l'assemblée était généralement peu sympathique à des changements à cet égard. En somme la discussion a été intéressante, souvent fort instructive, et toujours pleine de tact et de délicatesse.

Si, par-ci, par-là, nous y avons entendu énoncer et soutenir quelques idées peu en rapport avec notre point de vue en matière militaire, en compensation nous les avons toujours rencontrées jointes à des intentions loyales et honorables, à un vif patriotisme et à une bienveillante condescendance pour les opinions contraires. Entre hommes comme

ceux qui étaient réunis à Zurich, la discussion tendra toujours à les rapprocher plutôt qu'à les éloigner.

Pour terminer la séance, M. le commandant Wieland a recommandé deux produits artistique et littéraire à la souscription des officiers. L'un est une collection de fort belles lithographies représentant divers groupes de soldats de l'armée fédérale, l'autre est la publication des mémoires du lieutenant-colonel Rosselet, que se propose d'éditer M. de Steiger, à Berne.

La séance levée, le cortége se reforma dans le même ordre que précédemment, et se rendit au Casino, où une collation était préparée, avec le concours d'un excellent Neftenbach, l'Yvorne zurichois, qui soutint dignement sa réputation.

A 3 heures eut lieu, par bateau à vapeur, la promenade annoncée à l'île d'Ufenau, près de Rapperschwyl; la bière d'honneur y fut offerte sur une riante pelouse.

Au retour, à 9 heures, feux d'artifice, puis banquet dans la vaste salle de l'arsenal, admirablement décorée par les soins d'un comité spécial. Des discours dans nos trois langues nationales et la musique y entretinrent la vie jusqu'assez avant dans la nuit.

BIBLIOGRAPHIE.

SUR LA FORMATION DES TROUPES POUR LE COMBAT.

Deuxième appendice au *Précis de l'art de la guerre* par le général JOMINI.
(Paris, 1856. Tanera, éditeur.)

On n'est jamais trop tard pour parler d'un écrit de Jomini, alors même que, comme celui-ci, il a déjà une année de date. Il est peu d'ouvrages qui aient eu un succès aussi général et aussi légitime que le *Précis de l'art de la guerre*, publié en 1838. Ce bréviaire de l'officier supérieur n'est lui-même qu'une condensation en deux volumes des principes et des règles disséminés dans les divers volumes du *Traité des grandes opérations militaires,* dont la première publication commença en 1804. Mais dès 1838 il s'est opéré, dans plusieurs parties des sciences militaires, des progrès ou tout au moins des modifications notables; aussi le général Jomini, toujours attentif à suivre les diverses phases de la science qu'il a si bien exposée, n'a point négligé d'étudier l'influence des récents progrès sur les bases de cette science.

A cet effet il a publié deux *appendices* à son *Précis,* un il y a 8 ans et le second l'année dernière. En 1856 également, une nouvelle édition du *Précis,* comprenant les deux *appendices,* a été publiée par les soins de la librairie Tanera [1].

C'est de ce second appendice que nous voulons entretenir nos lecteurs.

Son but est d'examiner entr'autres si le perfectionnement des armes à feu amè-

[1] Prix : 16 francs.

nerait de grandes modifications sur la manière de faire la guerre. Le général Jomini pensait déjà en 1851 que cela exercerait probablement une certaine influence sur les détails de tactique, mais que, dans les grandes opérations stratégiques et dans les grandes combinaisons de batailles, on assurerait toujours la victoire par les principes qui avaient fait triompher les grands capitaines de tous les siècles : Alexandre, César, aussi bien que Frédéric et Napoléon.

Les événements héroïques passés autour de Sébastopol n'ont fait que renforcer l'auteur dans son opinion. Cette lutte gigantesque entre deux camps retranchés, formidablement armés; ces batailles de canons contre des remparts, constituent d'ailleurs une particularité sans analogie avec des batailles rangées au centre du continent et ne peuvent influer en rien sur les grandes combinaisons de la guerre.

Cependant les affaires sanglantes d'Inkermann et de l'Alma ayant attesté l'effet meurtrier des nouvelles armes à feu, le général Jomini fut naturellement amené à rechercher les changements qui pourraient en résulter dans la tactique de l'infanterie.

Remontant d'abord aux guerres de la Révolution, il rappelle les principes fondamentaux qu'il a précédemment exposés dans son *Précis,* concluant à ce que la meilleure formation pour l'attaque est, en thèse générale et sans prétendre jeter dans un même moule toutes les combinaisons tactiques d'un général, le système des lignes formées de colonnes de bataillons par divisions de deux pelotons de front, c'est-à-dire des lignes formées par bataillons en masse ou à distance de peloton, les lignes étant précédées de nombreux tirailleurs et les colonnes conservant entre elles des intervalles dont le maximum serait celui de déploiement et le minimum celui du front d'une colonne.

Après cet exposé remémoratif, le général Jomini entre en matière comme suit :

» La carabine Minié, les fusils rayés et les balles perfectionnées peuvent-ils » apporter un changement notable dans les *formations pour le combat,* ou dans » les idées de tactique admises jusqu'à présent? »

» Si ces armes ont favorisé les alliés à l'Alma et à Inkermann, parce qu'ils en étaient seuls munis, il ne faut pas oublier que dans un an ou deux, toutes les armées en seront également pourvues : en sorte que les avantages seront désormais réciproques.....

» Qu'en résultera-t-il pour la tactique?

» Dispersera-t-on toute une armée en tirailleurs? ne faudra-t-il pas toujours conserver, soit des lignes entièrement déployées sur deux ou sur trois rangs, soit des lignes de bataillons en colonnes?

» Les batailles deviendraient-elles des duels à la carabine, où les deux partis se fusilleraient sur place sans manœuvrer, jusqu'à ce que l'un des deux partis s'enfuie ou soit détruit? Quel est le militaire qui oserait répondre affirmativement à cette question? Or, si l'on ne peut décider du sort d'une bataille en restant sur place, il est évident que la victoire se prononcera pour le général qui manœuvrera le mieux, et il ne pourra manœuvrer qu'avec des lignes déployées ou avec des lignes de

colonnes de bataillons, entiers ou subdivisés en colonnes d'une ou de deux compagnies. Prétendre prescrire par une ordonnance les cas où il faudrait *adopter* l'une ou l'autre de ces formations serait une absurdité :

» Si l'on peut trouver un général assez habile et une armée assez manœuvrière pour marcher à l'ennemi avec 40 ou 50 bataillons en ligne déployée, que l'ordre mince soit prescrit, et l'ordre en colonnes uniquement permis pour les attaques de postes isolés. Mais, je le confesse sincèrement, je n'accepterais jamais le commandement d'une armée à cette condition. La seule chose à réglementer pour l'ordre de combat, c'est d'interdire la formation de colonnes trop profondes, trop lourdes, car ces colonnes sont aussi difficiles à bien enlever et à bien mouvoir qu'une ligne déployée ; et de plus, elles offrent tant de prise aux ravages de l'artillerie, que leur destruction semble inévitable sans accroître en rien les chances de succès.

» Si l'organisation d'une armée m'était confiée, j'adopterais pour l'infanterie la formation sur deux rangs, et je mettrais l'organisation des régiments en harmonie avec la formation pour le combat.

» Je formerais donc mes régiments d'infanterie de trois bataillons et d'un dépôt. Chaque bataillon aurait six compagnies formant six pelotons : de sorte que le bataillon, ployé en colonnes par divisions, n'aurait que trois divisions, six rangs, de profondeur.

» Cette formation me paraît la plus rationnelle, soit qu'on veuille déployer le régiment, soit qu'on veuille le former en colonnes d'attaque par divisions sur le centre de chaque bataillon, ou sur toute autre division.

» Dans cette dernière hypothèse, la formation par divisions n'ayant que six rangs de profondeur n'offrirait point trop de prise à l'artillerie, et elle conserverait cependant toute la mobilité désirable pour bien enlever les troupes et leur imprimer une grande impulsion: Le déploiement de ces petites colonnes s'exécuterait aussi avec une grande promptitude, et, pour la formation du carré, une colonne formée sur trois divisions de profondeur l'emporterait, sous plusieurs rapports, sur une colonne formée sur quatre ou sur six divisions de profondeur.

» Dans l'armée russe, le bataillon n'ayant que quatre compagnies de 250 hommes chacune, ces compagnies équivalent à la division (deux pelotons) de l'ordonnance française. Il en résulte qu'en Russie la formation de la *colonne double sur le centre* n'est guère praticable, car ce centre n'est qu'un vide, un intervalle séparant la deuxième compagnie de la troisième. Il faut donc se résoudre à former la colonne simple, non sur le centre, mais sur l'une ou l'autre des quatre compagnies ; si l'on tenait à une formation doublée sur le centre, il faudrait prendre pour base les deuxième et troisième compagnies, derrière lesquelles viendraient se réunir les première et quatrième. Mais alors, le bataillon se trouverait formé sur deux lignes plutôt qu'en colonne, et c'est le motif qui me fait préférer la formation en six compagnies ou trois divisions.

» A la vérité, chacune des quatre compagnies actuelles étant divisée en deux pelotons, le bataillon composé ainsi de huit pelotons pourrait former la colonne double

sur les quatrième et cinquième pelotons, qui forment bien le centre. Mais ces deux pelotons appartenant à deux compagnies différentes, il en résulterait que tous les pelotons qui viendraient de la droite et de la gauche se réunir pour former la colonne double, se trouveraient également appartenir à des compagnies différentes ; en sorte que tous les capitaines de compagnies auraient la moitié de leurs soldats détachés sous un autre chef, et qu'eux-mêmes auraient la moitié de leur division appartenant à une autre compagnie. Une telle anomalie pour marcher à l'ennemi offrirait d'immenses inconvénients : car le capitaine étant le vrai chef, le père et le juge des soldats de sa compagnie, il en obtiendra toujours plus que d'un soldat étranger. Outre cela, si une pareille colonne double était vivement ramenée, et qu'on voulût la reformer en ligne, il serait difficile que le désordre ne s'introduisît pas parmi ces pelotons, courant de côté et d'autre pour rejoindre leur compagnie. Dans l'ordonnance française, où le bataillon est composé de huit compagnies formant autant de pelotons pour la manœuvre, cet inconvénient n'existe pas, puisque chaque compagnie étant conduite par son capitaine dans la colonne double, il n'en résulte aucune dislocation. A la vérité, les deux compagnies qui doivent se réunir pour former la division auront chacune un chef, mais ce serait un bien plutôt qu'un mal, parce qu'il y aurait, entre les deux chefs de compagnie et leurs soldats rivalité de zèle et de bravoure ; on sait que l'émulation et l'amour-propre sont la source de bien des courages ; d'ailleurs, au besoin, le plus ancien des capitaines conduirait de droit la division.

» Il est temps, du reste, de quitter ces détails, entièrement secondaires, pour revenir à la question principale qui nous occupe.

» Puisque j'ai parlé du système général adopté par Wellington, je crois devoir, avant de terminer, expliquer en quoi consistait ce système, autant que l'on peut en juger d'après les renseignements de l'histoire.

» En Espagne et en Portugal surtout, il avait à sa disposition une masse de troupes du pays, sur lesquelles il comptait peu pour une bataille rangée, à cause de leur manque d'instruction et de discipline, mais qui, pleines d'animosités contre les Français, formaient des nuées de tirailleurs excellents pour harceler l'ennemi. Instruit par expérience des effets connus de la *furia francese* et des attaques impétueuses des colonnes conduites par des Masséna et des Ney, Wellington calcula fort justement les moyens d'amortir cette impétuosité et d'en triompher ensuite. Le duc s'appliqua donc à choisir des positions d'un accès difficile ; il en couvrait les avenues par des nuées de ces tirailleurs espagnols et portugais, habiles à profiter de tous les abris du terrain ; il plaçait son artillerie en partie sur la crête tactique de la position, en partie plus en arrière, et criblait ainsi les colonnes en marche par une fusillade et une canonnade meurtrières, tandis que son excellente infanterie anglaise, tenue à cent pas en arrière de la crête, attendait sans être exposée l'arrivée de ces colonnes ; puis, lorsque celles-ci parvenaient au sommet, fatiguées, essouflées et déjà décimées, il les accueillait par des décharges générales de mousque-

terie et d'artillerie, et lançait ensuite sa ligne à la baïonnette sur ces colonnes déjà à moitié en désordre.

» Ce système, qui était parfaitement rationnel, appliqué à l'Espagne et au Portugal surtout, avec la masse de troupes du pays que l'on pouvait employer en tirailleurs dans un terrain très accidenté, exigeait des modifications en Belgique. A Waterloo, le général anglais prit position sur un plateau incliné en pente douce, formant un glacis où l'artillerie avait un champ de tir magnifique, où elle produisait son effet le plus terrible, et dont les deux flancs étaient bien protégés. Wellington découvrait de la crête du plateau les moindres mouvements de l'armée française, qui ne voyait rien des siens : mais, nonobstant tous ces avantages, son système ne l'eût pas empêché de perdre la bataille, si une foule d'autres circonstances n'étaient venues à son secours.

» Tout le monde connaît plus ou moins exactement les péripéties de cette célèbre lutte, que j'ai décrite ailleurs avec impartialité, en démontrant que la victoire ne saurait être attribuée ni au feu de mousqueterie, ni aux lignes déployées, mais qu'elle fut due aux causes accidentelles suivantes :

» 1° A la pluie qui, en détrempant les terres, rendit la marche offensive des Français très lente et très pénible, enleva toute impulsion aux premières attaques, et empêcha de les faire soutenir convenablement par l'artillerie ;

» 2° A la formation primitive en colonnes trop profondes, de la droite principalement ;

» 3° A l'incohérence dans l'emploi des trois armes ; attendu que l'infanterie et la cavalerie exécutèrent plusieurs attaques alternatives, sans jamais donner simultanément ;

» 4° *Et enfin, par-dessus tout, à l'arrivée inattendue de toute l'armée prussienne, tombant au moment décisif sur le flanc droit, et presque sur les derrières des Français.*

» Tout militaire expérimenté conviendra que malgré la boue, et malgré la bonne contenance de l'infanterie anglaise, si le gros de l'infanterie française se fût lancé en *colonnes de bataillons à la suite de la grande charge de cavalerie,* l'armée combinée eût été enfoncée et rejetée sur Anvers. Même indépendamment de ces circonstances, sans l'arrivée de Blücher, l'armée anglaise eût été forcée à la retraite ; et je maintiens que cette bataille ne peut compter au nombre de celles qui pourraient prouver la supériorité du feu de mousqueterie sur les attaques en colonnes bien dirigée.

» De toutes ces discussions, je crois qu'on est en droit de conclure :

» 1° Que le perfectionnement des armes à feu ne saurait produire un changement notable dans la manière de mener les troupes au combat, *mais qu'il serait utile d'introduire dans l'ordonnance de l'infanterie la formation des colonnes par compagnies ; d'avoir de bons et nombreux tirailleurs, et de bien exercer les troupes au tir.* Les armées qui possèdent des régiments entiers de chasseurs pourront les employer à ce service en les répartissant dans les brigades ; néanmoins, il sera tou-

jours préférable de prendre alternativement ces tirailleurs dans chaque compagnie, à mesure qu'on en aurait besoin, ce qui sera facile, lorsque les troupes seront exercées au tir : par ce moyen, on pourra employer les régiments de chasseurs en ligne comme les autres, et si le nombre des tirailleurs extraits des compagnies devenait parfois insuffisant, on pourrait alors y adjoindre un bataillon de chasseurs par divisions ;

» 2° Que si le système des lignes déployées et des feux de mousqueterie, pratiqué par Wellington, est excellent pour la défensive, il paraît aussi difficile que jamais de l'employer pour lancer une armée à l'attaque d'une position ennemie ;

» 3° Que, malgré le perfectionnement des armes à feu, deux armées se rencontrant et voulant se livrer bataille ne sauraient se fusiller de loin toute une journée ; il faudra toujours que l'une des deux se porte en avant pour attaquer l'autre ;

» 4° Que dès lors le succès dépendra, comme jadis, de la manœuvre la plus habile, selon les principes de la grande tactique, qui consistent *à savoir lancer la masse de ses troupes, au moment opportun, sur le point du champ de bataille qui peut décider de la victoire, en y faisant concourir les trois armes simultanément ;*

» 5° Qu'il serait difficile de beaucoup ajouter à ce que j'ai dit sur ce sujet, dans les chapitres IV et V de mon *Précis de l'art de la guerre,* tome II ; et qu'il semble surtout peu rationnel de déterminer par règlement un système absolu de formation pour le combat, l'ordonnance devant se borner à prescrire les mouvements d'exécution ;

» 6° Que l'un des premiers gages de la victoire, dans l'offensive, consistera toujours à ce qu'un général ait le talent de bien enlever ses troupes et d'aborder franchement l'ennemi, en adoptant le système de formation convenable au terrain, à la qualité et à l'esprit de ses troupes, ainsi qu'à son propre génie.

» Enfin, je terminerai ces lignes en rappelant : « *Que la guerre, loin d'être une* » *science exacte, est un drame terrible et passionné, soumis, il est vrai, à trois* » *ou quatre principes généraux, mais dont le résultat est subordonné à une foule* » *de complications morales et physiques. Vérité que j'ai déjà émise, il y a sept* » *ans, dans le premier appendice, auquel celui-ci doit servir de complément.* »

RAPPORT

SUR L'ARMEMENT ET LA CAMPAGNE DE 1857.

(Du 15 avril 1857.)

(Suite.)

Dès le 1er janvier, le commandant en chef, prenant en considération la gravité des circonstances, renforçait le corps d'observation, en appelant une partie des divisions I, IV et VI. Ce renfort de 14,500 hommes et de 660 chevaux portait l'effectif du corps d'observation à environ 29,300 hommes et à 1,660 chevaux.

Deux trains de pontons accompagnés de leur personnel durent, en outre, s'acheminer sur Bâle et sur Schaffhouse.

L'entrée en ligne des troupes nouvellement mises sur pied fut accompagnée d'un

mouvement de concentration de celles qui se trouvaient déjà sur le Rhin. La division III, qui formait l'aile gauche du corps d'observation, eut l'ordre de resserrer ses cantonnements, en se concentrant entre Bâle et Rheinfelden.

La division V, qui jusqu'alors s'était liée, par sa gauche, à la droite de la division III, opéra son mouvement de concentration en se portant entre la Töss et Diessenhofen.

L'intervalle, laissé vide par ce mouvement de concentration, fut occupé par les troupes des divisions I et IV.

En entrant en ligne, la division IV appuya sa gauche à Rheinfelden et prolongea sa droite jusqu'à l'Aar.

La division I se développa entre l'Aar et la Töss.

La division VI enfin prit ses cantonnements à l'extrême droite, entre Diessenhofen et Rorschach.

De leurs quartiers généraux de Lauffon et de Zurich, les divisions II et VIII se seraient trouvées en mesure, une fois leur rassemblement accompli, d'appuyer les divisions III et V qui, par les positions qu'elles occupaient à Bâle et à Schaffhouse et par les desseins probables de l'ennemi, devaient avoir à soutenir le principal effort.

Les divisions VII et IX furent les seules dont les états-majors ne furent point appelés. Les circonstances ne parurent pas assez graves pour réclamer leur présence. Si elles le fussent devenues, la division VII aurait eu l'extrême droite, soit à St-Luciensteig, soit dans le Bas-Rheinthal; et la division IX aurait été appelée à appuyer celles dont la destination était principalement la défense de Schaffhouse et Eglisau.

Pendant que les troupes se rendaient à leur destination, le commandant en chef appelait en activité de service des officiers de l'état-major général et du génie. Il ordonnait au commandant de cette dernière arme de prendre la direction supérieure et de pousser activement les travaux entrepris à Bâle et de faire commencer immédiatement ceux qui seraient nécessaires pour couvrir Schaffhouse et Eglisau. Des sapeurs du génie étaient mis à sa disposition dans ce but.

Bâle et Schaffhouse qui devaient être fortement armés, recevaient, en même temps, chacun un commandant spécial de l'artillerie, munis tous les deux d'instructions qui leur laissaient la latitude désirable pour les acquisitions nécessaires aux travaux à exécuter. Il leur était particulièrement recommandé de se procurer, sans délai, et s'il le fallait par voie de réquisition, les bateaux nécessaires pour l'établissement de nouveaux ponts à Bâle et à Schaffhouse, où l'on envoyait encore les équipages *à la Birago* que possède la Confédération, car il fallait à tout prix multiplier les moyens de communication entre les deux rives du Rhin, dans ces deux localités particulièrement menacées. On a vu que les trains de pontons avaient déjà été expédiés dans cette intention dès la première mise sur pied de deux divisions de l'armée.

A côté des travaux importants qui s'effectuaient à Bâle, à Schaffhouse et à Egli-

sau, sous l'habile et active direction des officiers supérieurs qui les surveillaient, le commandant en chef en autorisait, sur une échelle plus restreinte, à Rheinfelden, Basel-Augst, Rorschach et Romanshorn. Pour accélérer leur exécution, il prescrivait de se servir d'ouvriers civils à défaut de sapeurs du génie, quelques sous-officiers de l'arme suffisant pour les diriger.

Tous les officiers fédéraux du génie furent employés, soit à l'établissement des ponts, soit aux ouvrages de fortification qui s'élevaient partout en même temps. Il fallut même recourir aux officiers cantonaux de cette arme pour suffire à la direction et à la surveillance de tant de travaux. Ils s'empressèrent de répondre à l'appel qui leur fut fait; plusieurs offrirent spontanément leurs services qui furent acceptés.

Le commandant supérieur de l'artillerie, après s'être assuré de l'existence dans les arsenaux de 314 bouches à feu de gros calibre et de 13 mortiers, prenait les mesures nécessaires pour pouvoir en armer les ouvrages élevés à Bâle, à Schaffhouse, à Eglisau, etc. Il obtint les compagnies de position nécessaires au service des pièces et les détachements du train dont il avait besoin pour leur transport.

Les cantons répondirent avec empressement aux demandes qui leur furent adressées à ce sujet et firent toutes les prestations en leur pouvoir.

Parmi les préparatifs militaires qui remontent à la même époque, il faut citer aussi l'armement des bateaux à vapeur naviguant sur le lac de Constance. Il entrait dans les plans du commandant en chef de demeurer maître du lac. Aussi un de ses premiers soins avait-il été de créer les moyens nécessaires pour réaliser ce but. De nouveaux affûts de marine avaient été construits et l'on avait fait choix des bouches à feu propres à l'armement spécial que l'on avait en vue. Deux hommes du métier s'étaient offerts pour commander l'escadrille, l'un, citoyen vaudois, ancien officier de la marine britannique, l'autre, citoyen zurichois, également connu par sa capacité spéciale.

L'état-major judiciaire entrait en fonctions.

Les tribunaux militaires au sein des brigades étaient désignés conformément aux prescriptions du règlement.

Le service sanitaire s'était organisé parallèlement aux autres services. A la suite d'une inspection locale, le médecin en chef de l'armée avait choisi comme sièges des hôpitaux principaux Muri, Lucerne, Soleure et Munchenbuchsee.

Ces préparatifs de défense s'accomplissaient avec le concours empressé des populations civiles. Partout elles avaient accueilli les troupes avec une cordiale sympathie; partout elles s'étaient associées aux administrations militaires pour soulager par des dons en nature ou en argent, les souffrances du soldat dans une saison rigoureuse. L'élan généreux qui les animait, avait gagné les Suisses établis à l'étranger; eux aussi rivalisaient de zèle et de dévouement pour le service de la patrie.

Ce qu'il importe aussi de relever, ce sont les preuves de patriotisme données par d'anciens officiers, sortis depuis longtemps du service. C'était comme une grâce

qu'ils sollicitaient de l'emploi dans l'armée active. Les démarches réitérées, les voyages, les achats anticipés de chevaux, rien ne semblait leur coûter pour obtenir la faveur de servir dans l'armée fédérale.

De nombreuses offres de service avaient aussi été faites par des militaires étrangers à la Suisse ; mais elles furent constamment écartées, pour ne point altérer le caractère national de l'armée.

Le mouvement de concentration, ordonné par le commandant en chef, étant achevé, l'état-major général avait transféré son quartier général à Zurich, où il était arrivé le 14 janvier.

Dès le 18, le commandant en chef entreprenait une tournée d'inspection, accompagné du chef de l'état-major général. Il visita successivement les ouvrages de Romanshorn, de Schaffhouse, de Bâle, de Rheinfelden et d'Eglisau, et partout il put se convaincre de l'intelligence et de l'activité déployées dans l'exécution de ces travaux par les officiers et les troupes de l'arme du génie.

Pour en donner une idée, on dira ici que les ouvrages grands ou petits qui, dans l'espace de trois semaines environ ont été élevés sur le bord du Rhin, sont au nombre de trente-cinq, dont quatorze à Bâle seulement où l'on se préparait à en construire encore d'autres, en seconde ligne, quand l'ordre de suspendre les travaux est arrivé. Il y avait, en outre, dans les localités les plus favorables, de simples tranchées ou embuscades qui avaient été préparées pour couvrir et favoriser le feu de nos admirables carabiniers.

Les ouvrages de Bâle surtout étaient remarquables par leur grandeur et leur relief ; leurs parapets étaient à l'épreuve du canon de 12 livres et leurs fossés profonds en proportion. La plupart étaient revêtus en madriers à l'intérieur et quelques-uns étaient déjà fraisés et palissadés. Toutes les personnes qui ont vu ces ouvrages, s'accordent à dire qu'ils sont très imposants et qu'on ne se serait jamais attendu qu'en Suisse et en si peu de temps on eût pu faire de telles choses.

Les redoutes de Schaffhouse, commencées plus tard, étaient aussi moins avancées que celles de Bâle ; quoique moins considérables, quelques-unes cependant étaient très importantes. La grosse tour de la ville, dite le *Munoth*, devait être mise en état de défense et préparée comme réduit de la position ; les constructions en charpente nécessaires à cette destination ont été commencées mais non achevées.

D'autres points de la frontière, tels que Basel-Augst, Rheinfelden et Eglisau avaient aussi été plus ou moins fortifiés ; Stein qui ne s'y prête nullement ne l'avait point été. Les ports de Rorschach et de Romanshorn avaient été protégés par des batteries rasantes.

Cent quarante à cent cinquante canons de position et mortiers avaient été destinés à l'armement de ces ouvrages et en partie déjà transportés et réunis en parc par les soins de l'artillerie.

Il faut joindre à ces travaux ceux qui en étaient le complément indispensable, c'est-à-dire trois ponts construits avec des bateaux, deux à Schaffhouse et un à Bâle. Le dernier qui était à portière pour donner passage aux barques du com-

merce, a offert de grandes difficultés en raison de la largeur du Rhin et de sa rapidité. Il a fallu planter des pilotis et tendre une énorme cinquenelle au travers du fleuve pour y amarrer les bateaux dont les ancres chassaient. Le génie est venu à bout de ces difficultés, comme il a su se servir de tout ce qu'il avait sous la main, bateaux grands et petits, chevalets, bois de construction, etc., pour l'établissement de ce pont qui avait près de 800 pieds de longueur et 20 pieds de largeur.

Les ponts de Schaffhouse ne rencontrèrent pas les mêmes difficultés, le Rhin se trouvant là moins large et moins rapide ; mais ils présentaient une particularité qui prouve l'intelligence de l'officier qui commandait les pontonniers ; n'ayant pas pu se procurer le nombre de forts bateaux suffisants pour les deux ponts, il y suppléa par des nacelles accouplées et ingénieusement liées ensemble, esquifs trop faibles pour être employés isolément, mais qui, liés deux à deux, avaient la force nécessaire pour supporter un tablier destiné au passage de la seule infanterie.

En outre de ces trois ponts construits avec des bateaux, il y avait encore deux équipages prêts pour jeter, au moment du besoin, deux ponts militaires dont les emplacements étaient désignés.

On ne donne tous ces détails que pour montrer combien le commandant en chef avait mis d'importance à multiplier les communications entre les parties extérieures et les parties intérieures de la Suisse déjà reliées par quelques ponts à demeure.

Il fallait que Bâle et Schaffhouse comprissent bien que leurs confédérés étaient prêts à les défendre à outrance. Il fallait aussi montrer à l'étranger que lorsqu'on touche à une partie quelconque de la Suisse, même la plus excentrique, on s'attaque à la Suisse entière.

Cependant les cantons de Zug et des Grisons qui n'avaient pas encore fourni de troupes à l'armée, étaient en instance auprès du commandant en chef pour obtenir l'appel sous les drapeaux d'une partie de leurs contingents. Au moment où le général allait déférer à une demande qui mettait si fort en relief les bonnes dispositions de ces cantons, il reçut du Conseil fédéral l'invitation de suspendre toute nouvelle levée de troupes, la perspective d'une solution pacifique rendant superflue l'augmentation de l'effectif de l'armée. Pour ne point entraver les négociations entamées, le commandant en chef suspendit l'envoi de nouvelles forces sur le Rhin.

L'Assemblée fédérale allait, en effet, se réunir pour s'occuper de nouveau du conflit neuchâtelois.

Dans sa séance du 16 janvier, elle adopta un projet de résolution, qui écartait les chances d'une guerre prochaine. Se fondant sur cet acheminement à une solution pacifique et sur le vœu exprimé par l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral invita le commandant en chef à préparer le licenciement des troupes, puis à procéder à l'exécution de cette mesure.

Il était à craindre que les troupes qui avaient mis tant d'empressement à répondre à l'appel de la patrie, lorsqu'elle se croyait menacée dans son indépendance, fissent quelques difficultés pour obéir à une décision qui arrêtait court leur élan et anéantissait chez beaucoup d'individus l'espérance qu'ils avaient de prouver leur

dévouement par leur conduite sur un champ de bataille. Il n'en fut rien cependant; l'armée donna une preuve éclatante de sa parfaite discipline en recevant l'ordre de son licenciement, comme elle avait reçu celui de son rassemblement et de la marche à la frontière, avec calme et obéissance à l'autorité supérieure. Tout le monde se prépara tranquillement au départ, après avoir reçu l'ordre du jour suivant, en date du 22 janvier :

« Le général de l'armée fédérale, en annonçant aux troupes leur prochain licenciement, se fait un plaisir et un devoir de leur exprimer combien il se glorifie d'avoir été jugé digne d'être placé à leur tête. Il n'a que des éloges à leur donner sur leur discipline et leurs bons rapports avec les habitants dans les cantonnements. Il les remercie, car rien ne pouvait lui être plus agréable et mieux entrer dans ses vues. Il ne doute d'ailleurs pas que, si les circonstances l'avaient exigé, officiers et soldats auraient donné des preuves de dévouement dans l'accomplissement du devoir le plus sacré pour eux, celui de défendre, au péril de leur vie, l'intégrité, l'indépendance et l'honneur d'une patrie qui a tant de titres à leur affection.

» Soldats confédérés !

» Vous allez donc bientôt rentrer dans vos foyers ; mes vœux vous y suivront, et j'espère que vous accorderez aussi quelque souvenir à votre général, qui était prêt à partager avec vous la bonne et la mauvaise fortune.

» Jouissez, au sein de vos familles, d'un repos bien mérité ; mais que votre repos soit celui du brave; ne vous séparez pas de vos armes ; soyez toujours prêts à les reprendre pour voler de nouveau aux frontières si quelque ennemi s'en approchait. C'est ainsi que vous conserverez l'estime qu'on a pour vous, et que vous assurerez à notre heureuse Suisse la considération, la paix et le bonheur. »

Mais dès le 21 janvier, les mesures préliminaires au licenciement étaient déjà prises. Le commandant du génie recevait l'ordre d'arrêter les travaux de fortification, de replier les ponts de Schaffhouse et de Bâle, et d'acheminer sur Zurich les trains de pontons et les compagnies de pontonniers, comme aussi de désigner les officiers du génie à licencier immédiatement.

L'ordre était également donné au commandant supérieur de l'artillerie d'arrêter le mouvement de l'artillerie de position, de réintégrer les bouches à feu dans les magasins, et de faire des propositions pour le licenciement des troupes de l'artillerie.

Les états-majors des divisions et des brigades sans troupes recevaient aussi l'ordre de se dissoudre et de reprendre, dès le 23 janvier, le chemin de leurs foyers.

En même temps commençait le licenciement des soldats et des chevaux du train.

Afin de préparer et de faciliter le licenciement des troupes des autres divisions, un nouveau rayon leur fut fixé, plus étendu et placé plus en arrière que celui qu'elles avaient occupé.

Le mouvement de dislocation devait commencer à s'opérer dès le 23 janvier.

Le 22 janvier, les feuilles de route étaient expédiées aux troupes à licencier les

premières. Puis, l'opération se poursuivait régulièrement, combinée de manière à éviter l'encombrement sur les routes et dans les localités appelées à loger des troupes, et à laisser aux commissariats cantonaux le temps nécessaire pour qu'ils pussent prévenir à temps les communes placées sur le passage des colonnes.

Cependant au 1er février, les dernières troupes prenaient le chemin de leurs foyers, et le lendemain le grand état-major quitta Zurich pour rentrer à Berne. Les officiers qui le composaient furent licenciés successivement, au fur et à mesure que l'on pouvait se passer de leurs services, et à la date du 10 février, le commandant en chef étant parti lui-même, il ne restait plus en activité de service que quelques officiers chargés de la liquidation, de la mise en ordre des papiers et de l'achèvement de quelques dessins de fortification.

C'est ainsi que venait de se clôre une campagne ouverte au milieu de l'enthousiasme général, de l'élan des populations, comme de l'ardeur guerrière de l'armée. Jamais la Suisse n'avait donné à l'Europe le spectacle d'un pareil concert d'efforts et de sacrifices. Le dévouement s'était trouvé partout, l'esprit de parti nulle part. Unie et forte, la Suisse était prête à combattre pour sa liberté et son indépendance comme aux beaux jours de son histoire. Les sympathies des peuples voisins étaient acquises à sa cause, comme à son attitude. L'armée surtout était pénétrée de la grandeur des intérêts qu'elle avait à défendre. Le calme, la résolution de son attitude inspiraient la confiance, comme sa discipline et son dévouement à ses chefs étaient des gages de succès. S'il ne lui a pas été donné de montrer ce qu'elle pouvait faire sous l'inspiration des sentiments qui l'animaient, au moins l'empressement avec lequel elle est accourue sous les drapeaux, l'esprit qui l'a constamment animée, l'ardeur guerrière dont elle a fait preuve, lorsqu'elle s'est crue à la veille de combattre, ont produit un effet moral qui subsistera.

2me *partie.*

Remarques et observations particulières sur les différentes armes et sur les diverses branches de l'administration militaire.

Bien que la campagne n'ait pas été longue, il a été possible de recueillir un certain nombre d'observations, dont les unes ont confirmé celles qui avaient déjà été faites pendant la campagne de 1847, et les autres sont nouvelles et méritent de fixer l'attention des autorités supérieures.

1. *Organisation et composition de l'armée.*

L'organisation, ainsi que la composition de l'armée, telle qu'elle avait été arrêtée par la commission, approuvée par le Conseil fédéral, puis conservée par le commandant en chef, a paru appropriée à la situation, comme aux besoins de la Suisse.

La promptitude avec laquelle les éléments ont été réunis; la facilité avec laquelle ils se sont agencés; l'ordre et l'harmonie qui ont présidé à leurs mouvements, comme à leur combinaison; l'équilibre qui est résulté des proportions choisies; tous ces faits sont venus justifier les vues de la commission et imprimer le cachet de l'expérience aux bases qu'elle avait adoptées.

Les observations qui ont été présentées à cet égard se rattacheraient plutôt à la force de quelques corps qu'à l'organisation et à la composition de l'ensemble. C'est ainsi que l'expérience a paru démontrer la nécessité :

1° D'augmenter le nombre des adjudants attachés aux commandants de division, en renforçant les rangs de l'état-major général ;

2° D'augmenter le nombre des compagnies de sapeurs du génie et des compagnies d'artillerie de position ;

3° D'augmenter l'effectif des compagnies de guides et de carabiniers, en en diminuant, au besoin, le nombre.

Le recrutement de l'état-major général dans les grades inférieurs devient de plus en plus difficile. C'est que ce service, par les conditions onéreuses auxquelles il est actuellement soumis, décourage les aspirants. Il importe d'aviser aux moyens de faire cesser un état de choses qui a pour résultat d'éclaircir de plus en plus les rangs d'où sont tirés les adjudants ; un de ces moyens serait d'accorder, à l'année, des rations de fourrages aux officiers montés. La proposition en avait déjà été faite dans le rapport sur la campagne de 1847.

C'est à l'occasion des travaux de fortification exécutés à Bâle, à Schaffhouse et dans d'autres localités, que l'on a pu se convaincre de l'insuffisance du nombre des compagnies de sapeurs du génie et des compagnies d'artillerie de position. Ces ouvrages ont réclamé le concours et la coopération d'ouvriers civils dans une mesure trop forte. Le nombre des bouches à feu exigées pour leur armement était tel que les compagnies d'artillerie de position n'auraient pas suffi pour les servir convenablement.

L'effectif des compagnies de guides et de carabiniers est trop faible pour un service de campagne. Le nombre d'hommes sous les armes n'a pas toujours suffi aux besoins. Dans quelques compagnies de carabiniers, il est quelques fois descendu au-dessous de 90.

Le commandant en chef du génie insiste aussi dans son rapport particulier sur la convenance ou plutôt sur la nécessité d'augmenter le nombre des officiers supérieurs de son arme et, en particulier, celui des majors, afin de pouvoir en placer un dans chaque état-major de division ; la position d'un simple capitaine y étant fausse, par la nature de ses fonctions et de ses rapports avec les officiers supérieurs dont il partage le service. *(A suivre.)*

L'école fédérale de recrues d'artillerie de parc et de montagne s'est terminée à Lucerne le 27 juin. Cette école, commandée par le lieutenant-colonel Borel, de Genève, était composée des détachements d'artillerie de parc des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Argovie, St-Gall et Vaud. Grisons et Valais avaient aussi envoyé chacun une dizaine de recrues d'artillerie de montagne. Malgré ces mélanges d'hommes et de langues qui compliquaient l'instruction, le résultat obtenu paraît avoir satisfait M. le colonel inspecteur Fischer. Le service très compliqué de cette branche de l'artillerie force les jeunes gens qui y entrent à un grand nombre de théories ainsi qu'à des connaissances premières supérieures à celles exigées généralement pour les autres armes. Une course de trois jours autour du lac des Quatre-Cantons et au Rhigi, course aussi intéressante pour le patriote qu'utile pour le soldat, a clos l'instruction.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 12 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

JUILLET 1857.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

DEUXIÈME BATAILLE DE ZURICH.

La coalition, à cette époque, poussée par la jalousie qui, comme nous l'avons vu plus haut, animait l'Angleterre et l'Autriche contre les succès de Suwarow en Italie, arrêta un nouveau plan trop gigantesque pour les moyens dont elle disposait, mais qui n'était que l'exécution de la convention conclue entre les cours de Londres, Vienne et Pétersbourg. Pour pousser à la conclusion de cette convention, l'Angleterre et l'Autriche firent valoir l'avantage de réunir toutes les troupes d'une même nation sous les ordres de leurs propres chefs, prétendant que c'était le moyen unique d'éteindre la rivalité dangereuse qui commençait à se manifester entre les Russes et les Allemands; elles obtinrent ainsi de la cour du czar que son contingent entier passerait dans les Alpes dont le climat était plus avantageux aux Russes que celui d'Italie, et où il formerait l'armée du centre sous les ordres de Suwarow. — D'après cette même convention, la conquête de l'Italie devait être achevée par une armée autrichienne aux ordres de Mélas. L'archiduc Charles, avec une troisième armée, formée des contingents des Cercles, était chargé d'agir depuis le Brisgau au confluent de la Moselle. En même temps, 45,000 Anglo-Russes, débarqués en Hollande, après la conquête de cette république, dont on ne doutait nullement, devaient pénétrer en Belgique, soufflant devant eux le feu de l'insurrection et se liant par leur gauche aux troupes de l'archiduc. Le théâtre de la guerre s'étendait ainsi de l'Apennin au Zuidersée.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est ensuite de ce nouveau plan que l'archiduc évacua la Suisse et que Suwarow dut venir l'y remplacer. Mais pourquoi l'archiduc évacua-t-il la Suisse avant l'arrivée de Suwarow? Ce fut d'abord en exécution des ordres exprès venus de Vienne; ensuite à raison des conflits qui s'étaient élevés entre lui et Korsakow, et enfin par crainte de ceux qu'il prévoyait devoir s'élever immanquablement entre lui et Suwarow, s'il attendait son arrivée.

Lorsque Suwarow commença à faire ses préparatifs pour entrer en Suisse, il se mit en relations avec Hotzé et Korsakow, pour concerter avec eux la marche des opérations auxquelles ils devaient concourir. Le 10 septembre, il fut convenu que Suwarow quitterait Bellinzona

le 21 et attaquerait le St-Gothard. Strauch, qui observait Turreau sur les routes conduisant en Italie, fut chargé de couvrir cette expédition. Une brigade autrichienne eut ordre de se porter de Dissentis à Amsteg par le Crispalt. Suwarow comptait être maître du St-Gothard le 24, arriver à Altorf le 25, le 26 à Schwytz et le 27 à Lucerne où une division, qu'il voulait détacher de la vallée de la Reuss, viendrait le joindre par l'Engelberg en tournant la rive occidentale du lac de Lucerne. — Hotzé, renforcé de 5000 Russes du corps de Korsakow, devait s'avancer d'Uznach sur Einsiedlen et se faire soutenir par des colonnes de flanqueurs qui se dirigeraient de Sargans sur Glaris et de Flims sur Schwanden pour de là traverser le Klönthal. Ce premier mouvement achevé, la destination ultérieure de Hotzé était de prendre en flanc la position des Français sur l'Albis, tandis que Korsakow, débouchant par Zurich, les attaquerait de front et se réunirait ensuite avec le général autrichien.

Si ce plan réussissait, les Alliés, maîtres du cours entier de la Reuss, se seraient trouvés en mesure de marcher sur l'Aar avec toute la masse de leurs forces. Suwarow prévoyait bien que ces progrès n'auraient lieu qu'en se frayant le passage des montagnes l'épée à la main; mais il se croyait d'autant moins exposé qu'après la conquête du St-Gothard, il dépendait encore de lui de gagner la vallée de la Linth, ou, au pis-aller, celle du Rhin.

L'idée d'ouvrir l'offensive entre le lac de Lucerne et celui de Zurich était certainement juste, et Suwarow choisit à cet effet la ligne du St-Gothard et de la Reuss comme la plus courte, la plus propre à faciliter la réunion prompte des forces sur la partie importante du théâtre de la guerre. Cette manœuvre cependant était sujette à de grands inconvénients et présentait beaucoup de difficultés:

a) Il fallait gravir le St-Gothard, l'emporter et le traverser par des chemins très difficiles, à peine praticables pour l'artillerie du plus petit calibre;

b) L'armée prêtait le flanc à l'ennemi pendant 4 jours en s'enfonçant dans les défilés les plus effroyables de la terre;

c) Il fallait s'assurer des débouchés latéraux de ces défilés et on ne pouvait le faire qu'en poussant en avant des détachements trop faibles pour se mesurer avec les forces ennemies; il fallait de plus garder derrière soi les entrées d'une manière tout aussi précaire;

d) La marche ne couvrait point les communications indispensables pour faire arriver les transports, et la colonne devait conduire avec elle tous les objets de première nécessité;

e) Suwarow ne pouvait compter d'atteindre sa véritable ligne de

retraite et de ravitailler ses troupes des magasins autrichiens qu'après avoir terminé cette longue et pénible marche ;

f) Le grand éloignement du général en chef, la fixation des rendez-vous des colonnes sur des points en la possession de l'ennemi, qu'on ne pouvait atteindre qu'après des combats successifs, et dont il était par conséquent impossible de déterminer la conquête à un jour fixé d'avance, laissaient la réussite de l'opération pour ainsi dire au hasard.

Les seules opérations qui aient chance de réussite sont celles où les troupes, placées dès le commencement sur des lignes décisives, suivent ces mêmes lignes, se portent sur l'ennemi sans crainte des embûches et couvrent en même temps leur retraite et leurs communications.

La manœuvre de Suwarow eût été plus solidement combinée si, pour entrer en Suisse, il eût choisi les deux routes dont l'une passe par la vallée de Misox et traverse le Bernardin, et l'autre mène par Riva et Chiavenna à Coire en traversant le Splügen. Les positions des Autrichiens protégeaient ces directions; ceux-ci n'auraient eu qu'à pousser leurs postes vers les sources du Rhin antérieur et faire quelques démonstrations offensives contre le St-Gothard, pour assurer d'autant mieux le transport des munitions sur le lac de Como. La route de Chiavenna, plus propre aux charrois et traversant des contrées moins sauvages que le St-Gothard, offrait à Suwarow la possibilité de conduire avec lui, sans danger, la plus grande partie de son artillerie et de se procurer les subsistances nécessaires. Lui-même couvrait alors le flanc de ses convois en marchant avec le gros de sa troupe par la vallée de Misox, parallèle au chemin de Chiavenna, et à supposer même que dans l'intervalle l'ennemi eût occupé les débouchés de ces défilés, ils étaient encore plus faciles à forcer que ceux du St-Gothard et de la Reuss, encaissés entre des parois d'immenses rochers. En cas de revers, l'armée se serait trouvée plus près de ses lignes de communication et de retraite. Enfin il était probable que les divers corps arriveraient au lieu de réunion en bien meilleur état qu'après avoir fait des mouvements compliqués et emporté plusieurs postes difficiles à attaquer.

Au reste, la manœuvre de Suwarow, dans quelque direction qu'il se mît en route, avait un défaut inévitable qu'il ne dépendait pas de lui de corriger et qui résultait des dispositions primitives d'après lesquelles on voulait entrer en Suisse du côté de l'Italie en traversant les plus hautes montagnes, au lieu de s'y rendre par les contrées plus ouvertes qui touchent à l'Allemagne. L'impulsion et la direction de toute l'entreprise devait partir de l'extrémité de l'aile gauche, c'est-à-

dire du côté le plus éloigné du véritable point d'attaque, et l'opération ne pouvait commencer que lorsqu'on aurait franchi l'espace qui séparait les troupes venant d'Italie de celles qui se trouvaient en Suisse, tandis que Masséna possédait déjà l'avantage d'avoir concentré des forces supérieures.

L'armée française comptait à cette époque, au dire de l'archiduc, 77,000 combattants, et 82,759 hommes d'après Masséna et les états officiels, non compris 7000 hommes sous Mengaud, cantonnés à Besançon. Cette armée était répartie comme suit :

1re DIVISION. — *Turreau :* Haut-Valais et Simplon, jusqu'à Domo d'Ossola.

2e DIV. — *Lecourbe :* St-Gothard, vallée de la Reuss, son aile gauche à Glaris.

3e DIV. — *Soult*: Aile droite près de Glaris, le centre sur la rive gauche de la Linth, entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt; l'aile gauche près d'Attiswyl, sur la Sihl.

4e DIV. — *Mortier :* Sur l'Uetli, depuis Attiswyl à Altstetten.

5e DIV. — *Lorge:* Rive gauche de la Limmat entre Altstetten et Baden.

6e DIV. — *Ménard :* De Baden à l'embouchure de l'Aar dans le Rhin.

7e DIV. — *Klein:* Formant réserve dans le Frikthal, avec la cavalerie, 11 escadrons.

8e DIV. — *Chabran:* A Bâle.

L'armée alliée se composait et était répartie comme suit:

Korsakow, 33,000 hommes, concentré sur Zurich et vers la basse Limmat. Voici la répartition de ce corps, d'après les détails fournis par le général Dedon :

1° Dans le camp de Sihlfeld, entre l'Uetli et la Limmat; c'était là que Korsakow avait son corps de bataille;

2° Dans le camp en avant de Winingen, vis-à-vis de Dietikon, à hauteur et à droite du couvent de Fahr; il y avait là 2,000 grenadiers et 400 cosaques, baraqués dans les bois en avant du couvent;

3° 5 à 6,000 hommes dans un camp établi à Würenlos;

4° 2,000 hommes en avant du village de Wettingen;

5° Outre ces camps, la cavalerie et les Cosaques étaient répartis dans les villages qui bordent la petite route de Zurich à Baden par la rive droite, surtout à Höng, Winingen, Ottweil et Würenlos.

6° Une forte réserve, placée à la sortie de Zurich, sur la route de Winterthur, et une autre, plus forte, à Kloten.

Les postes russes étaient d'ailleurs si multipliés sur tout le cours

de la Limmat, que les sentinelles les plus écartées les unes des autres n'étaient pas à *cent pas*.

Nauendorf, avec 5,400 hommes, entre Waldshut et Bâle, sur la rive droite du Rhin.

Hotzé, 25,000 hommes y compris 3,000 Suisses, dans la position depuis Uznach à Coire et Dissentis.

Suwarow; 28,000 hommes (y compris Strauch) en marche sur la Suisse.

Quoique le plan de Masséna pour une attaque générale sur la basse Limmat eût échoué le 30 août, il n'abandonna pas ce projet et ne songea qu'à le mettre à exécution, épiant le moment où des circonstances favorables se présenteraient. — L'absence de l'archiduc donnait momentanément aux Français la supériorité du nombre. Il importait de saisir cet instant et de battre Korsakow et Hotzé avant que l'arrivée de Suwarow eût rétabli l'équilibre. Mais l'archiduc n'avait-il pas feint de marcher sur le bas Rhin pour attirer Masséna dans les plaines de Winterthur? Cette incertitude engagea Masséna à retarder son opération de quelques jours. Mais ce doute ayant disparu, et une lettre de Suchet, alors chef d'état-major de l'armée d'Italie, lui apprenant que Suwarow était en marche pour la Suisse, toute hésitation disparut, et il fixa au 25 septembre l'attaque projetée.

Ni le nombre des troupes russes, ni leur position, ni leur organisation, ne laissaient prévoir de grandes difficultés à les déposter. Le moment est venu de dire quelques mots des troupes russes à cette époque, de leur organisation, de leur tactique et du caractère de leurs deux généraux.

L'ARMÉE RUSSE EN 1799.

Les Russes s'étaient présentés sur le théâtre de la guerre avec une grande réputation de bravoure et de discipline militaire. Leur valeur se fondait principalement sur le sentiment de leur force physique, décisive dans les combats singuliers et dans les mêlées corps à corps; mais les occasions d'aborder l'ennemi à l'arme blanche ne se rencontrent que rarement en campagne depuis l'invention des armes à feu et depuis que l'on connaît les moyens d'arrêter, par des manœuvres, l'impétuosité des chocs. On ne peut guère les supposer que dans les cas où les troupes des deux partis seraient également manœuvrières et n'auraient plus que cette ressource pour décider une affaire.

Les troupes russes d'alors n'étaient point exercées à des manœuvres rapides; elles ne s'appliquaient qu'à une grande exactitude dans les détails aux dépens de la célérité, méthode indispensable dans le travail individuel et tant que l'instruction ne va pas au-delà des pre-

miers éléments ; mais bien moins importante lorsqu'il s'agit de pousser activement des masses et d'exécuter les grands mouvements de la tactique.

Au dire de Masséna, les Russes se formaient constamment en carrés pour l'attaque, et agissaient surtout à la baïonnette. C'est au point que Masséna crut devoir faire un ordre du jour pour annoncer à ses troupes qu'elles allaient avoir à combattre un ennemi plus familiarisé avec cette arme que les Autrichiens ; il émettait l'espoir qu'elles sauraient conserver, dans ce nouveau genre de combat, leur ancienne et glorieuse réputation.

Les Russes sont en général d'une sobriété prodigieuse ; mais leur séjour en Allemagne et en Italie les avait gâtés sous ce rapport ; ils étaient devenus gros mangeurs et dévoraient tout dans les pays qu'ils traversaient.

L'artillerie russe n'avait pas atteint à cette époque le degré de perfection auquel elle est parvenue plus tard. Les affûts étaient lourds et le calibre des pièces trop gros pour les boulets.

Les Cosaques veillaient exclusivement à la sûreté de l'armée ; habitués à rôder autour de l'ennemi, à l'épier, à l'agacer continuellement, ils perdaient de leur utilité dans un pays défavorable à la cavalerie, et surtout dans des positions défensives derrière une rivière. Organisés pour combattre les Turcs dans les steppes de leurs frontières, les Russes se doutaient à peine qu'il fût possible de se passer de beaucoup de choses auxquelles il faut renoncer dans le système des guerres modernes, tout en trouvant cependant des moyens suffisants de pourvoir aux premiers besoins de l'armée ; un attirail immense les accompagnait dans leurs marches et de longues files d'équipages gênaient tous leurs mouvements.

Depuis l'année 1763 ils n'avaient eu de guerre importante que contre les Turcs ; la valeur personnelle et le soin de se serrer en masse ou en carré, décidaient ordinairement la victoire sans qu'on eût besoin de recourir aux manœuvres ; aussi la plupart des généraux et des officiers s'étaient formés d'après ces principes, tandis que les autres parties de l'art de la guerre leur restèrent étrangères.

Fiers de leurs dernières victoires sur les Turcs, pénétrés du mépris que les émigrés français leur avaient inspiré pour les armées révolutionnaires, et par conséquent aussi pour les Autrichiens qui ne pouvaient venir à bout d'une guerre si facile à leurs yeux, persuadés que l'arrivée de Suwarow en Italie avait seule fixé le sort des armes dans ce pays, les soldats russes et leurs chefs étaient également aveuglés de présomption. Ce n'était point cette noble confiance dans ses propres moyens, qui relève le courage et porte à de grandes actions,

c'était au contraire l'indice d'une faiblesse morale qui devait faire craindre un découragement funeste à la suite d'un premier revers.

Korsakow, courtisan tacticien, au dire de Masséna, ennemi déclaré des baïonnettes intelligentes, de cette discipline paternelle qui prévient les fautes plutôt que de les réprimer, et de cette douce fraternité d'armes qui rattache le soldat à l'officier et l'officier au général par une chaîne invisible, ne voyant rien au-dessus des manœuvres automatiques, de la discipline des verges et des hauts bonnets coniques dont les grenadiers russes étaient coiffés. Il n'avait fait que deux campagnes, en Perse, dans lesquelles il avait donné des preuves incontestables de bravoure personnelle, mais douteuses quant à ses capacités militaires. Plein de présomption et d'arrogance, il ne répondit que par des rodomontades aux sages avis de l'archiduc. Celui-ci, avant son départ de Zurich, voulut lui désigner les points à garder: *Oui bien*, lui répond le Russe, *mais là où vous mettez un bataillon, il suffira d'une compagnie russe.* Quand l'archiduc voulut lui indiquer les routes à suivre en cas de retraite, *les Russes,* interrompit-il, *ne se retirent jamais.*

Avec un tel adversaire, si rempli de vanité et de présomption, Masséna comprit parfaitement qu'il devait lui inspirer une confiance aveugle et n'engager avec lui que des affaires d'avant-postes où il lui laisserait de légers avantages, jusqu'au moment où il frapperait le coup décisif.

Korsakow finit par se croire d'une telle supériorité que l'ennemi allait bientôt être obligé de se plier à toutes ses volontés; comme si, dans une attitude immobile, on pouvait maîtriser les mouvements d'un adversaire habile et actif, et comme si chaque ennemi et chaque pays n'exigeaient point une application différente des règles de l'art de la guerre.

D'ailleurs Korsakow perdait trop de vue les choses essentielles pour ordonner le luxe oriental de sa table dont il faisait les honneurs en homme du grand monde. Zurich était alors une espèce de petite cour militaire, de Coblenz au petit pied, où l'intrigue et la frivolité occupaient beaucoup de place; toutes ces circonstances dans la saison où les armées opèrent d'ordinaire, avaient valu à Zurich l'épithète dérisoire que lui donne de Rovéréaz : *un brillant quartier d'été.*

Suwarow. Le comte Pierre-Alexis Wasiliowitsch Souwarow-Rimnitzkoï, généralissime des armées russes, feld-maréchal impérial et royal au service d'Autriche, portait une âme de fer dans un corps chétif. Entré dans la carrière militaire à 17 ans comme simple soldat, il passa par tous les grades intermédiaires au premier rang, qu'il conquit par toute une vie d'exploits et d'héroïsme parfois barbare.

Maintenant, sous le poids de ses 69 ans, et sous son visage décharné, il conservait une santé inaltérée, la vigueur et le feu de la jeunesse. Les bains froids, la tempérance, l'activité, la vie austère du soldat avaient durci son corps et son caractère. Au comble des honneurs, il couchait sur une paillasse sous une couverture de laine et partageait le repas de ses soldats; sa mise consistait souvent dans l'uniforme d'un de ses régiments et dans une peau de mouton. D'autrefois il revêtait un costume d'une extrême somptuosité, brillant par le nombre et la richesse des décorations. — Fidèle à sa religion, il en exigeait les pratiques de son armée. Les dimanches et jours de fête, il lisait lui-même à sa troupe quelques pages d'un livre de dévotion; il ne donnait jamais le signal de la bataille sans faire le signe de la croix et baiser l'image de St-Nicolas. Inébranlable dans ses résolutions, fidèle à ses promesses, incorruptible, il ménageait ses paroles dans les occasions importantes, tandis que dans la conversation il les prodiguait avec une confusion affectée, mêlant à des bouffonneries ou à des questions extravagantes des sentences sublimes, et laissant échapper des éclairs au milieu de propos rompus. Tantôt d'une voix rauque et d'une prononciation peu nette, il mélangeait plusieurs langues; tantôt son organe noble, sa diction pure secondaient l'élévation de ses idées.

Sa bizarrerie outrée et pleine d'affectation, diminue sa gloire aux yeux des étrangers. Mais un coup d'œil prompt et sûr, un grand caractère, beaucoup d'activité et d'impétuosité, lui assignent incontestablement, au dire de Jomini, une place distinguée parmi les généraux de ce siècle. Les troupes qu'il menait étaient bien différentes de l'armée russe actuelle, sous le rapport de la tenue et de l'instruction; mais la race d'hommes était forte, l'esprit militaire parfait; si leur instruction aux manœuvres laissait beaucoup à désirer, rien ne surpassait l'aplomb qu'elles montraient dans la défense, ou l'audace impétueuse de leurs colonnes d'attaque.

La baïonnette était l'arme favorite du soldat et du général, qui méprisaient également les feux. La cavalerie était des plus médiocres.

L'état-major, formé de jeunes gens élevés à l'école des cadets, possédait des connaissances suffisantes pour développer les talents d'un homme né pour la guerre; mais il n'en avait pas assez pour constituer un corps savant, propre à diriger toute opération militaire.

Le premier soin du maréchal fut de recommander l'usage de la baïonnette; attribuant les revers des campagnes précédentes au peu de vigueur des officiers autrichiens, il envoya des officiers russes dans les régiments de l'armée impériale, enseigner le maniement de cette arme; leçon sévère et qui fut très mal accueillie par ceux qui en furent l'objet.

On raconte que le général Chasteler, chef d'état-major de l'armée, lui ayant proposé à son arrivée de faire *une reconnaissance,* le maréchal lui répondit vivement : *Des reconnaissances! je n'en veux pas; elles ne servent qu'aux gens timides, et pour avertir l'ennemi qu'on arrive; on trouve toujours l'ennemi quand on veut. Des colonnes, la baïonnette, l'arme blanche, attaquer, enfoncer, voilà mes reconnaissances.* Affreuse hablerie, quoiqu'en dise Jomini qui, ici, fait évidemment sa cour aux Russes; car enfin, toujours faut-il savoir où attaquer, où se porter pour enfoncer, et comment le saurait-on si ce n'est par des *reconnaissances?* Quand un général prend le commandement d'une armée en campagne, quelles que soient ses qualités, son premier soin n'est-il pas de chercher à connaître, d'une manière exacte, l'emplacement de ses troupes et celui de l'ennemi? Et comment y parvenir si ce n'est par des *reconnaissances?* — Mais revenons aux opérations de la campagne en Suisse.

Nous venons de voir quelles étaient les présomptions des Russes lorsqu'ils se chargèrent de défendre les bords de la Limmat. On ne peut plus s'étonner dès lors qu'ils aient préparé leur ruine en ravalant, comme marque de pusillanimité, toutes les mesures de prudence prises par les Autrichiens leurs devanciers.

Instruit des intentions de Suwarow qui comptait beaucoup sur la coopération des troupes portées devant Zurich, Korsakow attachait un grand prix à la conservation de ce débouché et avait concentré, dès le commencement de septembre, la moitié de ses troupes en avant et autour de la ville, dans la vallée de la Limmat; il y transféra même son quartier-général et les équipages.

Avant l'époque fixée pour l'offensive, 5000 hommes de renforts destinés à Hotzé avaient été détachés du corps de Korsakow. Il ne restait ainsi que peu de troupes pour garder la Limmat et l'Aar, quoique la conservation de cette partie de la ligne fût d'une importance majeure, vu qu'on avait dirigé de l'intérieur de l'Allemagne sur Schaffhouse tous les convois de l'armée, ainsi que le corps de Condé et 4000 Bavarois, passés à la solde de l'Angleterre, qui devaient suivre cette route pour se joindre aux Russes; il était donc indispensable de la couvrir.

Le général Duvassow, avec 8 bataillons et 10 escadrons, formait l'aile droite de l'expédition en occupant un camp près de Kloster-Wettingen et un autre plus petit à Würenlos; 3 bataillons étaient près de Kloster-Fahr, sous les ordres du général Markow; des Cosaques et des chasseurs gardaient le bord et les îles de la Limmat; mais ni leur nombre, ni leur vigilance n'étaient de nature à inspirer beaucoup de confiance.

Korsakow oublia totalement que la première condition de toute entreprise, est la certitude de pouvoir l'exécuter sans compromettre sa sûreté. En concentrant ses forces sur sa gauche, il dégarnit ses communications et laissa à découvert la ligne qu'il lui importait de défendre. Il s'exposa pendant longtemps aux plus grands dangers en prenant trois semaines trop tôt une attitude offensive; il affaiblit sa ligne de défense que l'on ne doit abandonner qu'au dernier moment et lorsqu'on est si près d'entamer l'ennemi qu'il ne trouve plus moyen de prévenir le mouvement.

Tandis que Masséna pouvait employer la majeure partie de ses forces à tenter le passage de la Limmat, Korsakow ne prépara ses moyens de défense que là où les armées n'étaient séparées par aucune barrière naturelle; comme s'il était impossible de passer une rivière mal gardée, et comme si les remparts de Zurich n'eussent pas suffi pour protéger cet important débouché.

Korsakow aurait dû, pour donner plus de solidité à sa position, suivre l'exemple des Autrichiens, prendre une position centrale en avant de la Glatt et tenir ses troupes à portée de marcher à la rencontre de l'ennemi sur quelque point qu'il eût voulu traverser la Limmat. La garnison de Zurich, soutenue par le gros de l'armée, assurait ce poste contre toute insulte, et dans cette attitude, les Russes, quoique plus faibles que leurs devanciers, auraient pu se maintenir facilement. Un revers même n'entraînait pas des suites trop funestes, parce que les Russes auraient, de cette manière, couvert leurs communications et leur ligne de retraite, soit qu'ils se dirigeassent sur Schaffhouse, sur St-Gall ou sur Uznach; les postes de Zurich ainsi que la proximité des troupes placées sur la Linth, leur donnaient la facilité de passer vivement à l'offensive.

PASSAGE DE LA LIMMAT.

Une reconnaissance exacte de la Limmat avait démontré que le point de passage le plus favorable était au-dessus du village de Dietikon, où la rivière fait un coude considérable du côté des Français. Ce point présentait au reste des avantages et des inconvénients :

Avantages :

1° La rivière formait un repli dont la convexité se présentant du côté des Français leur procurait l'avantage de pouvoir être protégés par les feux croisés d'une artillerie nombreuse, pour laquelle un plateau situé en avant de Nider-Urdorf fournissait une excellente position.

2° La presqu'île de la rive droite, enfermée par le coude de la rivière, et où devaient aborder les premières troupes, était assez basse;

un petit bois en couvrait la partie avancée; ce bois était occupé par des postes nombreux; mais ceux-ci une fois repoussés ou égorgés, le bois devenait pour les Français une espèce de tête de pont d'où il eût été difficile de déloger leur infanterie légère.

3° Le lieu désigné pour l'emplacement du pont était couvert par ce même bois et ne pouvait être vu de la rive opposée.

4° L'ancrage était bon et le courant de la rivière, très rapide partout ailleurs, était modéré par la sinuosité de la rivière.

5° Les hauteurs couvertes de forêts et de vignes qui bordent la rive droite de la Limmat s'en éloignent là où elle fait le coude et forment, pour ainsi dire, la corde de l'arc saillant que décrit la rivière; il y avait entre ce rideau et le bouquet de bois qui était à la pointe la plus avancée, une prairie découverte où l'ennemi avait son principal poste dans une grande baraque sise entre les deux bois; mais cette plaine pouvait être balayée dans tous les sens par le canon des Français.

Inconvénients, difficultés à vaincre :

1° Le peu de largeur de la rivière enlevait l'espoir de dérober aux ennemis les préparatifs du passage.

2° Aucun affluent, aucun bras séparé de la rivière ne se prêtait au transport des bateaux.

3° Aucune île touffue ne couvrait la descente des bateaux de leurs haquets.

4° Le lit de la rivière, trop encaissé sur la rive gauche, empêchait qu'on ne mît facilement les bateaux à l'eau.

5° On était obligé de charger les barques sur des voitures pour les conduire par terre jusqu'au bord de la rivière, et le bruit causé par ce travail ne devait pas manquer d'attirer l'attention de l'ennemi. On sait assez combien sont embarrassants les convois d'équipages de ponts et combien ils sont difficiles à mouvoir, pour se représenter aussi combien il eût été dangereux d'amener ces équipages jusqu'au bord de l'eau pour y être déchargés; la précipitation, si naturelle en pareil cas, jointe au feu de l'ennemi, n'aurait pas manqué de jeter une affreuse confusion dans des attelages si nombreux, composés pour la plus grande partie de chevaux de réquisition conduits par des gens du pays. Quelqu'ordre et quelque activité qu'on y eût mis, on ne serait parvenu à décharger simultanément qu'un petit nombre des bateaux de l'avant-garde; conséquemment il eût fallu que les premiers déchargés attendissent les autres, ou, ce qui eût été encore pire, que les troupes passassent partiellement et par petites portions. Qu'on estime ensuite le temps pendant lequel la rive eût été embarrassée de chariots, de chevaux, de charretiers, avant que les troupes eussent pu

s'embarquer, et l'on conviendra que ces retards et ces embarras eussent donné à l'ennemi tout le temps nécessaire pour mettre hors de service, par son feu, une grande partie des barques et des agrès, et pour faire avancer ses réserves, prendre ses dispositions de défense; dès lors il était bien évident que, quels que fussent d'ailleurs la valeur des troupes, et le sang-froid de leurs chefs, le succès d'une telle entreprise devenait tout au moins douteux. Nous verrons bientôt à quels moyens on eut recours pour vaincre de pareils obstacles.

6° Enfin, Dietikon était trop rapproché de Zurich; si Korsakow n'était pas contenu dans sa position, ou si le passage ne s'effectuait pas avec assez de promptitude pour que les Français gagnassent les communications des Russes avant que ceux-ci pussent atteindre celles des Français, dans ces deux cas le général russe pouvait, en partant de Zurich, se porter sur les derrières des Français pendant qu'ils opéraient le passage.

7° A ces difficultés occasionnées par la localité choisie pour point de passage, s'en joignaient d'autres résultant de la topographie générale du pays et de la position où se trouvait l'armée :

Tous les bateaux qui étaient à la disposition des Français étaient réunis à Brugg; or les ponts de Baden et de Wettingen sur la Limmat étaient détruits et il n'y avait plus de communications directes par terre entre Brugg et Dietikon. Pour conduire les barques dans ce dernier lieu, il fallait les mener à Bremgarten, sur la Reuss, traverser les rues étroites et tortueuses de cette ville, son pont très resserré, franchir ensuite la chaîne des collines et des ravins qui séparent la Reuss de la Limmat, et cela par un mauvais chemin de montagne très étroit, encaissé, détrempé par les pluies d'un été très humide. Aussi ce ne fut qu'en s'y prenant plusieurs jours à l'avance que le transport pût être opéré pour le moment opportun.

Quoiqu'il en soit, on pouvait se flatter de surmonter ces difficultés; d'ailleurs on ne trouvait sur aucun autre point les avantages offerts par celui-ci. Dietikon fut donc choisi pour point de passage.

Masséna avait fait venir de Strasbourg, après l'évacuation de Zurich, un équipage de pont de 30 bateaux d'artillerie, munis de leurs agrès; c'était tout ce qu'il avait pu se procurer. De ces 30 bateaux, 4 avaient été brûlés à Dettingen par les Autrichiens, le 17 août; 10 autres étaient employés sur la Reuss pour remplacer le bac de Windisch, pont nécessaire aux mouvements des troupes qui auraient été trop lents par le bac et qui, étant en vue de l'ennemi, ne pouvait être enlevé sans qu'il ne s'en aperçût et n'en conçût des soupçons. Les 16 autres étaient employés à un pont construit sur la Reuss à Rothenwyl; ce pont avait déjà été levé le 30 août et conduit par eau à Win-

disch pour le passage de la Limmat projeté pour ce jour là; il avait été ramené à Rothenwyl par ordre du général en chef, afin de tromper l'ennemi. C'était de ce pont qu'on voulait se servir pour en construire un sur la Limmat à Dietikon où il fallait le faire arriver en passant par Bremgarten.

Quant aux moyens de débarquement, après avoir exploré les lacs de Zug et de Neuchâtel, le génie parvint à réunir 37 barques de toute espèce, dont les plus grandes pouvaient contenir 40 à 45 hommes armés, et les plus petites 20. Ces barques furent amenées par 3 convois successifs et déchargées derrière Dietikon, à l'abri des regards de l'ennemi, derrière un bouquet de bois, à un kilomètre à peu près du point de passage; là on s'empressa de réparer les avaries causées par le transport.

Les chevaux de l'artillerie de la division Ménard conduisaient les convois de Brugg à Bremgarten; là ils étaient relevés par ceux de la division Lorges qui leur faisaient franchir la montagne. Les convois, dit Dedon, arrivaient, sans être aperçus de la rive droite, jusque derrière un bouquet de grands sapins situé sur une éminence à la droite du village, où ils restaient jusqu'à la nuit. On les conduisait alors plus près du village où les barques étaient déchargées derrière des haies, à l'abri d'un petit camp français; les haquets étaient aussitôt renvoyés à Brugg par un convoi subséquent. Au dire de Dedon, cette opération ne dura pas moins d'une quinzaine de jours.

Les pontons de Rothenwyl durent rester en place jusqu'au moment précis fixé pour l'attaque, afin de ne pas éveiller l'attention de l'ennemi. Le 23 septembre, le général Dedon reçut l'ordre de les enlever, ce qu'il fit dans la nuit du 23 au 24, qui fut employée avec la plus grande activité à replier le pont, à le descendre par eau jusqu'à Bremgarten, à le tirer à terre, le charger sur des voitures et le conduire à Dietikon à travers la montagne. Le 24, à l'entrée de la nuit, le convoi arrivait à Dietikon; il était composé d'une nacelle et de 16 bateaux d'arsenal montés sur leurs haquets et conduits par les chevaux du parc d'artillerie de la division Lorges; et d'une soixantaine de voitures agricoles de réquisition, la plupart attelées de bœufs et portant les différents agrès. Le convoi était organisé de manière à ce que, à la suite de chaque section de 2 bateaux, marchaient tous les objets nécessaires pour les monter. Indépendamment de la compagnie des pontonniers qui y était affectée, on y avait joint quelques hussards pour faire suivre les voitures agricoles et pour veiller à ce qu'aucun ne restât en arrière.

Masséna destina au passage toute la division Lorges et une partie de celle de Ménard; le reste de celle-ci devait occuper l'ennemi par

des démonstrations à Vogelsand où, depuis quelques jours, on avait rassemblé des bateaux et fait des préparatifs ostensibles pour donner le change aux Russes.

La division Mortier eut ordre de retenir l'ennemi devant Zurich en l'attaquant le même jour à Wollishoffen ; il avait ordre de diriger ses obus sur la ville.

Klein, avec la réserve, devait couvrir le chemin d'Altstetten.

Soult devait passer la Linth à Bilten et empêcher les Autrichiens d'aller au secours des Russes avant la fin de l'opération.

Le jour de l'attaque avait d'abord été fixé au 26 septembre ; mais les nouvelles que Masséna reçut du St-Gothard le forcèrent d'avancer l'affaire d'un jour ; tous les préparatifs durent donc être achevés pour la nuit du 24 au 25 septembre.

Le 24 au soir les Russes n'avaient aucun soupçon de l'entreprise. Lorsque la nuit fut close le général du génie Dedon, aidé par ceux des pontonniers qui étaient déjà sur place, fit charger sur les épaules des soldats de 4 compagnies de la 37e et d'un bataillon de la 97e, et porter en silence jusqu'au rivage, toutes les barques destinées au passage et au transbordement des troupes ; ces barques furent rangées sur le rivage, pour ainsi dire, en bataille. On en forma trois divisions distinctes mais rapprochées les une des autres :

Sur la droite, à la division supérieure, on avait réuni les bateaux les plus petits et les plus légers ; c'était cette division qui devait passer ses premières troupes destinées à surprendre les Russes et à faciliter l'embarquement et le passage des divisions du centre et de la gauche ; étant plus petits ils devaient être lancés à l'eau avec plus de facilité et être plus tôt chargés de troupes.

Au centre, les bateaux les plus lourds et les moins maniables.

A la division inférieure, à gauche, étaient placés les bateaux moyens, destinée à aborder une île formée par un petit bras de la Limmat, où les Russes avaient des postes qui battaient à revers le point d'attaque.

Les pontonniers avaient également été partagés, comme les bateaux, en 3 divisions et distribués à l'avance de manière à ce que chacun connût le bateau auquel il était affecté.

Le partage des barques étant achevé, après avoir examiné si chacune était munie des agrès et cordages nécessaires, le chef du génie ordonna aux pontonniers de se coucher derrière leurs bateaux respectifs, leurs rames à la main, et d'y rester dans le plus grand silence jusqu'à ce qu'on donnât le signal de l'attaque.

Ces travaux préparatoires, si pénibles, si difficiles à exécuter dans l'obscurité avec le silence nécessaire pour n'être pas trahi, surtout sur

un terrain raboteux, glissant et coupé de plusieurs fossés, furent terminés à minuit, sans que l'ennemi parût s'en être aperçu. Les troupes des 37e et 97e retournèrent à leur camp pour prendre les armes; elles furent remplacées auprès du commandant du génie par la Légion helvétique, commandée pour aider les pontonniers à construire le pont. Quelques pelotons de sapeurs munis d'outils de pionniers furent distribués sur les divers points d'embarquement; ils devaient pratiquer des rampes pour faciliter l'action de lancer les bateaux, attendu que la rivière étant un peu encaissée, le rivage se trouvait élevé de 7 à 8 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

Le chef d'escadron Foy, commandant l'artillerie de la division Lorges, avait été chargé de disposer et de placer celle qu'on avait destinée à protéger le passage. A droite, il en avait garni le petit plateau en avant de Nider-Urdorf qui prenait des revers sur la gauche de l'ennemi, balayait la plaine entre les deux bois et empêchait que les Russes, une fois chassés de la pointe de la presqu'île, ne pussent y revenir pour inquiéter les travaux du pont. Il en avait placé également au-dessus de Dietikon, dans le repli inférieur de la rivière; celle-ci pouvait porter sur le camp ennemi, prendre des revers sur sa droite et croiser son feu avec celle du plateau d'Urdorf; comme le camp russe était en partie masqué par le bois et qu'il dominait la position des Français, c'est là qu'on avait de préférence placé les obusiers, afin de fouiller le bois et d'atteindre le camp par ricochet. — Entre ces deux emplacements principaux, Foy avait distribué quelques pièces vers le point de passage à la sortie du village; il avait en outre réservé quelques pièces d'artillerie légère pour voltiger dans la plaine du côté de Schlieren. Vis-à-vis et au-dessus du village d'Othweil, il avait établi une batterie de 12 liv. sur une éminence, près du bord de la rivière; cette batterie avait pour objet d'intercepter le chemin de Würenlos à Zurich (rive droite), dans un endroit où la pente rapide de la montagne s'approchant de la rivière, ne laisse d'autre débouché que la grande route, ce défilé étant le seul passage que pussent prendre les troupes du camp de Würenlos pour se porter au secours de celui de Winingen. Cet endroit se fait remarquer sur le terrain par une maison isolée qui s'aperçoit de très loin et qui est située sur la route entre Würenlos et Othweil; au-dessous de cette maison est une pente fort roide, couverte de vignes, qui vient se perdre au bord de la rivière.

L'artillerie s'était rendue sur le terrain et avait pris ses positions, avant l'attaque, dans le plus grand silence et avec un ordre parfait, au point qu'elle ne fut pas entendue, non seulement des Russes, mais même des troupes françaises rangées en bataille sur la rive gauche.

De son côté, l'infanterie de l'avant-garde, toute bouillante d'ardeur, se trouvait en bataille à 50 pas du rivage, bien avant l'instant fixé, et elle y était arrivée, comme l'artillerie, sans se faire remarquer.

Comme les avant-postes russes sur la rive gauche en face d'Altstetten n'étaient pas éloignés de plus d'une lieue de Dietikon, les Français pouvaient craindre que pendant qu'ils seraient occupés du passage, ces troupes ne fissent un effort et ne s'avançassent pour les prendre à dos entre deux feux. C'était à s'opposer à cette manœuvre et à contenir l'ennemi que la réserve, aux ordres de Klein, était destinée; elle était composée de grenadiers et d'un gros corps de cavalerie. Pour remplir son but, elle fut placée dans la plaine entre Dietikon et Schlieren.

Toutes ces dispositions nocturnes ayant été faites avec infiniment d'ordre et de précision, chacun étant à son poste et la pointe du crépuscule approchant, le signal de l'attaque fut donné.

Suivant l'ordre, les plus petits bateaux sont aussitôt jetés à l'eau et se chargent de troupes. Malheureusement il n'y avait pas assez de fond, ensorte que, chargé de troupes, ils s'engravèrent, ce qui retarda de quelques minutes le départ de cette petite flottille. Les Français entendirent d'abord des cris partis des postes russes où il se faisait quelque mouvement; bientôt partit leur première décharge de mousqueterie dont le feu s'étendit immédiatement sur toute la ligne. Il était alors 4 3/4 heures.

Aussitôt les cris *en avant* se firent entendre de toutes parts et les autres barques furent traînées sur le rivage et précipitées dans la rivière par l'infanterie qui était en bataille, prête à s'embarquer. La mise à l'eau de ces barques eut lieu si promptement que les sapeurs, qui devaient faciliter cette opération en pratiquant des rampes sur la berge, n'eurent pas le temps de donner leur premier coup de pioche. Du reste toute cette opération, ainsi que celle du passage des premières troupes, se firent avec une telle célérité qu'il n'y avait pas encore 3 minutes que les premiers coups de fusil avaient été tirés, que déjà il ne restait plus une seule barque à la rive gauche et que 600 hommes étaient jetés à la rive droite aux cris de *vive la République*, et cela, malgré la rapidité du courant.

(A suivre.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 13 20 Juillet 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Quelques idées de Jomini sur l'armée fédérale, en 1822.** — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Rapport sur l'armement et la campagne de 1857** *(suite et fin)*. — **Bibliographie.**

QUELQUES IDÉES DE JOMINI SUR L'ARMÉE FÉDÉRALE.

(Corr. part.) — J'ai suivi avec intérêt votre discussion sur les propositions de la conférence d'Arau et je crois que vous avez raison quand vous appelez de vos vœux une meilleure organisation de notre état-major. C'est là le point décisif, la clef de la position. Permettez-moi de venir rappeler à l'appui de votre manière de voir deux petites brochures publiées par le général Jomini, en 1822, sous le titre de: *Première Epître,* puis *Seconde Epître d'un Suisse à ses concitoyens.* Dans ces deux brochures, comme du reste dans tous ses écrits, Jomini fait ressortir toute l'importance d'un état-major instruit et d'un système d'instruction basé sur de bons principes. Il me semble que dans ce moment de recrudescence en faveur de nos intérêts militaires, les extraits suivants seront lus avec plaisir de vos lecteurs. Comme on pourra s'en convaincre, un grand nombre des recommandations du général Jomini ont obtenu satisfaction depuis 1822; mais sur quelques autres points, et toutes choses égales d'ailleurs, ses observations ont toute l'opportunité qu'elles avaient alors. Notons qu'en 1822, l'armée fédérale n'avait que 33 hommes d'élite, tandis qu'elle en a aujourd'hui le double.

Voici quelques extraits de la *première Epître :*

" Stipulez, par de bons et sages traités avec les grandes puissances garantes de votre neutralité, ce que vous aurez à faire dans le cas où l'un de vos voisins attenterait à votre indépendance. Mais surtout préparez dans votre intérieur les moyens de tenir vos engagements. Ranimez le feu sacré dans tous les cœurs helvétiens. Pénétrez-vous bien de cette vérité, que pour s'illustrer par une résistance honorable au

siècle où nous vivons, un peuple peu nombreux doit opposer aux armées disciplinées et permanentes le courage du Spartiate. Apprenez à vos milices à combattre en ligne s'il le faut, ou à se disperser en partisans après une bataille perdue, pour reparaître sur des points donnés et y renouveler la lutte. Que vos chefs étudient les dernières guerres, et apprennent à combiner leurs marches comme Napoléon, à combattre comme Wellington, ou à guerroyer au besoin comme Bonchamp, d'Elbée, les Vendéens et les Espagnols.

La chose n'est pas facile, je le sais, mais enfin elle est loin d'être impossible ; car il ne faut.... que la volonté.

N'avez-vous pas fourni des Hotzé à l'Autriche, des Laharpe, des Reynier et des Muller à la France ; et encore tout récemment un de vos compatriotes ne s'est-il pas distingué comme tacticien ? Pourquoi vos talents seraient-ils destinés à illustrer l'étranger, et pourquoi ne les encourageriez-vous pas chez vous ?

Quittez les routes étroites de vos devanciers, et prouvez que le proverbe qui consacre l'ingratitude des républiques est faux. Recherchez, honorez le mérite dans tous les rangs, et si vous n'avez ni dotations ni crachats à lui offrir, instituez du moins une *croix civique*, avec une distinction particulière pour le civil et pour le militaire ; non pas une croix qu'on distribue en masse par grades, mais qui ne s'accorde qu'à des actions bien désignées ; en un mot, une récompense nationale pareille à la couronne civique des Anciens. Loin de blesser la démocratie, les décorations viagères qui sont uniquement personnelles et s'accordent également à tous, sont la plus belle application de l'égalité des droits ; la seule qu'un être raisonnable puisse admettre.

Au lieu de vous morfondre à instruire des milices à la Weber, et de leur faire perfectionner le maniement d'armes, chose absolument de parade et inutile à la guerre ; pourquoi ne pas vous appliquer à l'organisation d'un bon état-major, véritable cheville ouvrière d'une armée quand il est à la hauteur de ses fonctions. Il vous en coûterait si peu d'en avoir un passable, tandis que le vôtre est si bizarrement constitué ! De quelle considération voulez-vous en effet qu'il jouisse, lorsque vous mettez à sa tête un ancien négociant, fort respectable il est vrai, mais qui, à l'âge de 60 ans, n'avait jamais ceint l'épée. Si le cardinal Schinner a jadis commandé vos armées, c'était en qualité de chef politique, et non comme militaire ; d'ailleurs ces temps sont loin de nous.

Pourquoi n'auriez-vous pas 7 à 8 officiers permanents et soldés, qui formeraient comme une école d'état-major. Leur chef prendrait les ordres de la commission fédérale, préparerait tous les travaux pour les cas de guerre, surveillerait les établissements d'arsenaux, les for-

tifications, serait chef d'état-major des camps d'instruction et des troupes en campagne. Il aurait sous lui 2 ingénieurs, 2 ingénieurs-géographes, 2 officiers d'artillerie et 2 officiers d'état-major ou adjudants: en tout 8 officiers qui seraient en quelque sorte des professeurs. On leur adjoindrait 5 ou 6 officiers, pris successivement par trimestre dans les bataillons de milices, pour venir travailler à l'état-major et y prendre une teinture du service de campagne. En quatre ans, vous auriez ainsi plus de cent officiers à même de remplir les devoirs d'un bon adjudant-général, et qui ne seraient embarrassés d'aucune mission de guerre.

Croyez-en l'expérience; cette espèce d'école qui ne vous coûterait que les appointements d'une douzaine d'officiers, vaudrait mieux que toutes les institutions que vous avez eues jusqu'à ce jour. En y ajoutant un bon règlement sur le service de campagne, assez simplifié pour être à la portée des milices, vous aurez fait tout ce que la prudence humaine peut combiner avec la nature de votre gouvernement et la position de ses finances. . . . . .

Je ne parlerai pas des camps d'instruction dont on a déjà fait l'essai avec succès; j'observerai seulement qu'il est assez superflu d'appeler des soldats à ces sortes d'exercices. L'essentiel est que les cadres, c'est-à-dire les officiers et sous-officiers, sachent le service intérieur, la police et le service de campagne, les grand'gardes, les reconnaissances, la défense des postes, etc. Il serait donc préférable de réunir de temps à autre 2 mille officiers et sous-officiers dans un camp, qui durerait 2 ou 3 mois; on aurait ainsi dès la même année tous les cadres de la fédération en état de bien faire campagne.

Cette proposition, quelque bizarre qu'elle paraisse, est peut-être encore le moyen le plus efficace de rendre nos milices propres au but de leur institution; car, dans ces troupes, plus encore que dans les armées permanentes, ce sont les bons cadres qui font tout. „

Quelques mois après cette *première Epître*, Jomini, ayant visité le camp de Bière, fit paraître la *seconde*, dont voici quelques extraits :

“ J'ai vu avec un sentiment d'orgueil nos braves milices surpasser de beaucoup l'attente que je m'en étais formée. Absent de mon pays depuis 20 ans, je n'avais vu que les bataillons du contingent levé en 1799 pour l'armée de Masséna. S'ils laissaient peu à désirer sous le rapport du courage, il faut avouer que la tenue et l'instruction aux manœuvres en étaient pitoyables; également étrangers aux premières notions de la discipline et du service intérieur, ils n'avaient de militaire que l'habit et le cœur.

Quelle distance n'y a-t-il pas entre ces bataillons lucernois, jadis

affublés de longues soutanes rouges, et ces bataillons que nous venons de voir, troupes vraiment remarquables pour des milices, et qui, avec des soins bien dirigés, pourront sous peu rivaliser les vétérans de l'Europe. J'ose croire que les suffrages d'un soldat qui a fait la guerre avec toutes les armées du continent, ne seront point indifférents à mes concitoyens; mais loin d'exciter la présomption des milices helvétiques et de leurs chefs, ils doivent, selon moi, stimuler leur zèle et les convaincre que si elles ont beaucoup fait, il leur reste encore une tâche importante à remplir.

Le camp de Bière a pleinement confirmé les vérités contenues dans ma première épître. Si j'étais loin de supposer les troupes aussi avancées sous le rapport de la tenue et de l'instruction aux manœuvres de ligne, il faut avouer qu'on a paru attacher trop d'importance à des mouvements de parade et trop négliger *le véritable service de campagne.*

On me permettra de signaler ici quelques-uns des défauts que j'ai remarqués. D'abord le camp se trouvait incontestablement mal assis, puisque, contre toutes les règles de l'art, il était adossé au ravin de l'Aubonne, où les troupes eussent été culbutées au moindre échec; on n'y avait pas même remédié en pratiquant des rampes.

Outre ce défaut dans l'assiette, nous en relèverons d'autres dans les opérations.

Le seul simulacre d'attaque qu'on ait fait, n'était pas suffisant pour appliquer la théorie de l'attaque et de la défense des postes, des reconnaissances militaires, des attaques de convois. Ce simulacre de petite guerre a présenté des vices graves, soit dans la faiblesse des moyens, qui a forcé à ne pas simuler une défense selon les règles, soit dans les motifs qui ont fait défiler toute la grande attaque en vue du camp et sous son feu. Un tel mouvement de flanc était contraire aux premières notions de la guerre; car il offrait le double inconvénient de montrer à l'ennemi le point où l'on voulait diriger l'effort, et d'exposer les troupes pendant une heure à un feu meurtrier.

Le chef du camp a montré d'ailleurs trop de talent pour supposer qu'il ignorât ces vérités et qu'il n'ait pas eu des raisons particulières d'en agir de la sorte. Si c'est, comme on l'a dit, la crainte de fouler pour deux à trois cents francs de récolte, combien doit-on gémir de voir une école aussi importante, rendue inutile et peut-être dangereuse par des motifs aussi puérils? Quel singulier système que celui de rassembler des milices et des officiers inexperts, pour leur faire exécuter des manœuvres fausses et dangereuses en présence de l'ennemi! Ne semblait-on pas leur dire : *Vous êtes venus ici pour apprendre la guerre, et nous allons vous exercer à faire des choses qui vous perdraient si jamais vous osiez les exécuter.* Passe encore si on eût pré-

venu les troupes de ce danger, car il n'est pas impossible en effet d'instruire en enseignant les choses qu'on doit éviter; mais loin de les mettre en garde contre les défauts de ces dispositions d'attaque, on les présentait comme des merveilles.

Dans le détail on a commis également des fautes qu'il importe de relever. Les tirailleurs surtout semblaient s'appliquer à faire le contraire de ce qu'ils auraient dû. Entourés de haies, de gros arbres, de métairies, où ils devaient chercher non-seulement un abri, mais encore un moyen de cacher leurs forces à l'ennemi; ils prenaient à tâche d'éviter ces abris et de se montrer le plus qu'ils pouvaient. Etait-ce par excès de zèle et de courage, comme bien des gens l'ont prétendu? Le motif serait beau sans doute, mais ce n'est pas à une école d'instruction qu'il convient de l'appliquer. D'ailleurs, à la guerre, il n'y a aucun mérite à se faire tuer par bravade, et à s'exposer sans utilité et sans connaissance du métier.

Le grand objet des tirailleurs est de suspendre la marche de l'ennemi et de lui faire prendre le change sur la direction de vos colonnes; pour remplir ce double but, il importe surtout qu'ils cachent leur nombre; qu'ils se multiplient adroitement en profitant de tous les plis et autres accidents du terrain, et en montrant par-ci par-là des pelotons réunis, pour simuler une tête de colonne; il y a loin de là à ce qu'ont fait les tirailleurs du camp.

Dans les exercices préparatoires du lundi, on a vu la cavalerie tirailler dans la gorge, au sortir des bois, tandis que les carabiniers manœuvraient en rase plaine. Ce n'est certes pas que les chefs ne sussent fort bien que cela se pratique différemment; mais alors pourquoi tolérer un tel contre-sens? La cavalerie, dit-on, manœuvrait isolément, ainsi que les autres armes, afin de s'exercer elle-même pour le lendemain; excuse inadmissible et qui ne devait pas l'engager à se placer dans un terrain tout-à-fait contraire à son usage, car l'espace ne lui manquait pas pour caracoler dans cette vaste plaine.

Rien n'est plus dangereux qu'une instruction basée sur de faux principes! mieux vaudrait ne pas en avoir, et laisser un libre essor à l'esprit naturel. Cette vérité a été plus que démontrée par ces fameuses revues de Potsdam et de Breslau, excellentes quand Frédéric et Seidlitz y présidaient, et détestables quand des hommes médiocres s'en furent emparés. Le pédantisme prit aussitôt la place de la science, et on crut imiter l'admirable manœuvre du grand roi à Leuthen, en commandant à trente bataillons en ligne d'avancer l'épaule droite ou l'épaule gauche [1].

[1] Le général Ruchel à Iéna crut appliquer l'ordre oblique et singer Frédéric-le-Grand en commandant *Rechter Schulter vor*.

Tâchons d'éviter ce danger pour nos camps; s'ils opèrent tous à l'instar de celui de Bière, ils pourront enseigner aux troupes les manœuvres de l'ordonnance et de l'école de ligne. Mais pour leur apprendre le service de guerre, il importe absolument de combiner l'instruction sur des errements tout-à-fait différents. Il faut d'abord un règlement précis sur le service de l'infanterie en campagne; ensuite, il convient que le camp soit du double plus nombreux, afin de pouvoir simuler l'attaque et la défense. Il n'est pas moins urgent de le faire durer un mois, pour qu'on ait le temps de se reconnaître, de bien préparer les troupes, et de faire ensuite l'application de tous les préceptes de la guerre. Je ne saurais trop le répéter, c'est pour les chefs et les cadres, bien plus que pour les soldats, que ces manœuvres doivent avoir lieu. La raison d'économie est la seule qu'on puisse opposer. Mais n'est-ce pas la même dépense de réunir 5,000 hommes tous les quatre ans, durant un mois, ou 2,500 tous les ans, durant dix jours. Et un camp pareil ne vaudrait-il pas mieux, pour les résultats, que vingt comme celui de Bière?

Partant constamment du principe qu'on doit apprendre avant tout ce qui est utile à notre situation, il me semble que l'on devrait instruire tous les chefs de bataillons d'infanterie à tracer un abatis, un retranchement, une flèche, un redan. Dans six jours, tous les chefs de bataillons de l'Helvétie peuvent savoir diriger cette construction; et de quelle importance ne serait-elle pas pour défendre nos gorges? Jamais on ne donnera plus d'une bataille rangée en Suisse, tandis qu'il faut, au contraire, s'attendre à y livrer une série de combats partiels. C'est dans cette défense de postes d'un difficile accès, que les ressources de la fortification passagère sont immenses, et ajoutent à la force numérique par les obstacles qu'elles accumulent sur les pas de l'assaillant. On peut affirmer que l'art des Gaudi nous serait plus utile mille fois que la science des Vauban.

J'insisterai plus que jamais sur une école d'état-major, ou plutôt sur un corps de quelques officiers d'état-major soldés, qui instruiraient successivement les chefs de milices. La Suisse peut devenir une pépinière d'excellents officiers, elle en possède déjà plusieurs qu'il s'agit de mettre à leur place pour encourager et diriger les autres. Il suffira pour démontrer cette vérité de citer l'intéressant ouvrage stratégique publié par le lieutenant-colonel Wieland, de Bâle. Malgré quelques passages sujets à contestation, ce livre ne serait point désavoué par les plus grands généraux de nos jours. Un pareil officier ne doit pas être employé à commander un bataillon de milices; sa place est à l'état-major parmi les adjudants-généraux.

Tout récemment encore nous venons de voir un de nos concitoyens

se distinguer comme ingénieur-géographe par un des travaux les plus remarquables en ce genre : la carte de l'Evêché de Bâle par Buchwalder ne le cède à aucun chef-d'œuvre des ingénieurs modernes. Un homme qui a un pareil talent doit également appartenir à l'état-major de l'armée comme adjudant-général, et former des élèves.

Mais quelques avantages que nous puissions nous promettre de ces différentes mesures, disons-le franchement, elles ne sont que secondaires. C'est du centre d'action, d'un chef d'état-major militaire et d'une Commission fédérale forte et permanente, que dépendra notre perfectionnement.

J'aime à me persuader qu'on accueillera ces lignes tracées à la hâte avec la même indulgence que les précédentes. Qu'on se garde surtout de les attribuer à un esprit de critique. Il n'est jamais agréable de publier des vérités qui pourraient déplaire à des hommes qu'on estime. L'amour du bien public seul a donc pu me les inspirer. Mais si le camp de Bière a laissé beaucoup à désirer, je ne me fais pas moins un devoir de proclamer ici mon admiration pour les progrès que l'armée nationale a faits. Honneur soit rendu au talent que la plupart des chefs et des officiers d'état-major ont déployé, tant dans ces exercices que dans les instructions préparatoires. La cavalerie et l'artillerie font honneur aux officiers qui les dirigent; la première de ces armes a fait tout ce qu'on pouvait attendre d'une troupe dont les chevaux ne sont pas dressés. L'artillerie ne le cède presque en rien aux meilleures que j'aie vues; il faudra toutefois lui inculquer la maxime que les batteries ne doivent jamais perdre leur temps à changer réciproquement des boulets, lorsqu'elles voient approcher des colonnes ou des lignes ennemies; c'est sur les troupes et non sur les canons qu'il s'agit de tirer. „

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

L'ennemi fit plusieurs décharges de mousqueterie et de canon à mitraille; cependant il n'y eut pas un seul bateau submergé, pas un seul homme noyé. L'artillerie française répondit aussitôt avec une vivacité qui éloigna l'ennemi de la rive et qui écrasa tout ce qui aurait voulu s'opposer au débarquement. Les pelotons d'infanterie que Gazan avait placés sur les flancs dans les intervalles de l'artillerie, protégèrent aussi le passage par un feu vif et bien nourri.

Une partie des bateaux repassait déjà à la rive gauche pour opérer un second transport, lorsqu'on jugea, en entendant battre la charge, que les troupes françaises s'avançaient. Alors on fit cesser le feu de

la rive gauche, dans la crainte de tirer sur ses propres troupes, et l'on se borna à accélérer le passage successif de l'infanterie dans les bateaux.

Ce fut alors que Dedon fit arriver au trot les pontons dont la tête de convoi était restée derrière Dietikon; il fit immédiatement commencer la construction du pont quoique ce point fût encore exposé au feu de l'artillerie des Russes qui occupaient toujours la hauteur dominante, le plateau de Kloster-Fahr. Ce plateau, défendu par 7 pièces de canon et sur lequel les postes ennemis s'étaient ralliés à leurs réserves, fut attaqué sans retard, et les Français, dont le nombre grossissait au fur et à mesure que les bateaux passaient la rivière, ce qui avait lieu avec une extrême activité, l'emportèrent après une vigoureuse résistance. A 6 heures du matin ils avaient conquis la hauteur, blessé et pris le général Markow, défait et dispersé son corps. A peine une heure s'était écoulée depuis le commencement de l'attaque, et déjà les Français étaient maîtres du bois de sapins ainsi que du camp russe qui leur fut abandonné tout tendu, et ils avaient pris position au-delà du bois.

Cependant le pont se jetait rapidement; les pontonniers, aidés par la Légion helvétique, y travaillaient avec ardeur; ils joignaient à une extrême célérité dans la manœuvre, un ordre et une précision qu'à peine on eût cru possible dans l'exercice de parade le mieux concerté. Un détachement de sapeurs était employé en même temps, sur la rive droite, à ouvrir, à travers le bois, un passage qui fût pratiquable pour l'artillerie et pour la cavalerie.

A 7 1/2 heures le pont fut entièrement terminé ainsi que le chemin, sans que sa construction eût ralenti le passage des troupes en bateaux, puisqu'à l'instant où elle fut achevée, 8000 hommes d'infanterie étaient déjà sur la rive droite.

Le pont établi, l'artillerie légère, la cavalerie et le reste de l'infanterie y défilèrent promptement; il n'était pas encore 9 heures du matin que toutes les troupes destinées au passage étaient réunies sur l'autre rive, occupant la position du plateau de Fahr. Ce plateau est formé par le terrain élevé qui domine le couvent et le point de passage; il s'étend de Fahr à Winingen et se lie par une pente douce, au penchant des montagnes qui bordent la rive droite de la Limmat. Il forme une espèce de dos d'âne qui occupe tout l'espace entre la rivière et la montagne, et dont les glacis s'abaissent également des deux côtés, ensorte que ce dos d'âne fournissait aux Français une position assez resserrée d'où ils auraient pu recevoir avec avantage le choc des troupes qui auraient marché contr'eux, soit de Zurich, soit de Wurenlos.

Masséna ne perdit pas un instant; son intention était d'empêcher la jonction de l'aile droite des Russes, aux ordres de Durassow, avec leur aile gauche postée à Zurich. En conséquence, il envoya le général Bontems avec sa brigade vers Dellikon et Regensdorf, pour gagner le versant des montagnes sur la Glatt et s'emparer des communications entre Regensperg et Zurich; 2 bataillons de la brigade Quétard occupèrent la chaussée de Wurenlos, derrière le défilé d'Othwyl, et couvrirent ainsi le flanc gauche de la brigade Bontems. Quelques détachements restèrent à la garde du pont, et toutes les autres troupes, ainsi que l'avant-garde commandée par Gazan, suivirent le chef d'état-major Oudinot vers Höngg.

Masséna, voulant s'assurer par lui-même de ce qui se passait dans la plaine du Sihlfeld, revint à la réserve de Klein, sur la rive gauche.

Cependant, la division Mortier exécutait les ordres qu'elle avait reçus; dès les 5 heures du matin, sa droite, sous les ordres du général Drouet, culbutait les Russes et occupait Wollishoffen; mais assaillie bientôt par 6 bataillons aux ordres du général Gortschakow, secondés par la flottille Williams, elle avait été repoussée et forcée de gagner l'Uetti où les Russes la poursuivirent. En même temps, la gauche, aux ordres du général Brunet, s'était avancée sur le petit plateau de Wittikon et y avait de même été accueillie par des forces supérieures; le sang-froid de Mortier maintenait avec peine les affaires sur ces deux points où Korsakow portait imprudemment le gros de ses forces.

En effet, Gortschakow ne s'était pas contenté seulement de repousser l'attaque de Wollishoffen, mais prenant à son tour l'initiative, il avait poursuivi les Français sur les premiers étages de l'Uetti où il avait réussi à leur prendre quelques batteries; ce succès contribua aux malheurs de la journée, car les progrès de l'ennemi sur la rive droite et la marche de Klein qui, débouchant d'Altstetten sur la plaine de Sihlfeld, canonnait la droite du corps russe, en avant de Zurich, forcèrent Korsakow, à une heure après-midi, de rappeler les troupes de Gortschakow. Vivement poursuivies dans leur retraite, celles-ci éprouvèrent des pertes considérables.

La fausse attaque de Ménard et ses démonstrations vers Brugg, avaient pleinement réussi à faire prendre le change aux Russes. Dès le point du jour, Ménard avait fait faire un feu très vif de toutes les batteries de position qui étaient près de Baden, et sur l'une et l'autre rive de l'Aar au confluent de la Limmat, afin de démonter les batteries ennemies qui leur étaient opposées et celles qui étaient sur le revers du Siggisberg et qui enfilaient le cours de l'Aar. Il faisait en même temps mettre en mouvement tous les grands bateaux restés dans

la rivière et il disposait de loin, sur *un seul rang,* la seule brigade qui lui restait. Durassow, complétement dupe de ces démonstrations, ainsi que des préparatifs ostensibles faits les jours précédents à Brugg, fut retenu pendant presque toute la journée entre Freudenaw et Wurenlingen; revenu de son erreur, il chercha, sur le soir, à rejoindre le corps de bataille par les hauteurs d'Adlikon; mais la brigade Bontems lui barrant le passage, il fut obligé de faire un grand détour pour gagner Zurich, où il arriva pendant la nuit.

Ménard réussit à jeter un petit détachement de troupes légères de l'autre côté de la Limmat, au moyen de quelques mauvaises barques qui furent transportées, à bras et sous le feu à mitraille des Russes, des eaux de l'Aar dans celles de la Limmat à Wogelsang, en traversant la langue de terre qui existe entre ces deux rivières, un peu au-dessus de leur jonction. Il parvint ainsi à se rendre maître du cours de la Limmat, au-dessous du village, de manière à pouvoir y faire remonter un pont volant qui y fut établi et qui lui servit, le lendemain matin, à faire passer une partie de ses troupes; le surplus vint passer l'Aar à Klingenau, sur des bateaux plats qu'on y fit descendre pendant la nuit.

Revenons à l'attaque principale et transportons-nous un instant dans le camp des Russes.

Au moment de l'attaque, Korsakow était dans la plus grande sécurité. Depuis son arrivée à Zurich, se livrant aux plaisirs de la table et du jeu, il n'avait pas visité une seule fois la ligne, n'en connaissait ni les avantages, ni les inconvénients, et loin de tenir, comme l'archiduc, son quartier général administratif, ses hôpitaux, ses parcs et ses bagages à Kloten ou sur tout autre point en arrière, il avait laissé à Zurich les choses dans un pêle-mêle inextricable. Dans sa folle présomption, il ne parlait de rien moins que d'envoyer Masséna à Pétersbourg, à la suite de la première affaire, comme spécimen du genre républicain.

Réveillé par la canonnade il se rendit à Höngg dès qu'il apprit le passage de la Limmat. Mais, préoccupé des avantages de sa position à Zurich, et trompé par l'attaque sur Wollishoffen, il regardait le passage de la Limmat comme une simple démonstration; il se contenta donc de porter quelques troupes sur Höngg où il apprit le désastre de Markow par quelques blessés échappés de Fahr. Les faibles détachements envoyés sur Höngg se replièrent bientôt sur les hauteurs de Wipschingen qu'ils cherchèrent vainement à défendre.

(A suivre.)

RAPPORT

SUR L'ARMEMENT ET LA CAMPAGNE DE 1857.

(Du 15 avril 1857.)

(Suite et fin.)

2. *Armement, équipement, habillement.*

Dans l'élite, l'armement a été trouvé généralement bon et complet. Celui de la réserve valait un peu moins. Néanmoins, grâces au concours de la Confédération qui est venue en aide à deux cantons retardataires, toute la réserve se serait trouvée armée de fusils à percussion.

Les approvisionnements d'armes et de matériel de réserve sont encore trop faibles dans quelques cantons, eu égard au nombre d'hommes qu'ils peuvent fournir à l'armée.

Le caisson des sapeurs du génie est vicieux ; il faudrait l'approprier davantage aux besoins qu'il est destiné à satisfaire.

Le matériel du génie demanderait, en général, à être complété. Les équipages de ponts devraient être portés à un chiffre qui répondît à celui des compagnies de pontonniers, élite et réserve. On construirait à neuf, d'après un bon modèle, le nouveau matériel, et l'ancien servirait pour l'instruction dans les écoles ; au besoin, il serait donné à la réserve.

Bien que le nombre des bouches à feu se soit montré suffisant pour répondre aux besoins de la campagne, cependant il est à désirer que les cantons apportent plus de diligence qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, à transformer leurs pièces de 4 livres en pièces de calibre règlementaire. On s'est montré généralement d'accord pour reconnaître que le nombre des batteries de canon de 12 livres est insuffisant. Il conviendrait de l'augmenter à mesure que l'on réduirait le nombre des calibres.

La Confédération et les cantons manquent encore du nombre règlementaire de mortiers. C'est une des lacunes en matériel qu'il importe le plus de combler dans une juste mesure.

Les chevaux de l'artillerie ont laissé à désirer pour la taille, la force, l'âge, l'aptitude au service. Dans quelques batteries ils étaient trop petits et trop faibles ; dans d'autres, il a fallu les remplacer au commencement de la campagne, parce qu'ils étaient impropres au service. Les cantons apportent, en général, trop peu de soins dans le choix de l'attelage de leurs batteries, et les inspections cantonales, avant le départ des batteries, se font avec trop de légèreté et d'insouciance.

Une autre observation sérieuse est celle qu'a fait naître l'état de l'équipement des chevaux du train. Les harnais ont donné lieu à des plaintes de la même nature que celles qui avaient déjà été faites en 1847. Les cantons ne remplissent leurs obligations, ni quant au nombre, ni quant à la qualité des objets. Il est urgent pour le bien du service, comme pour la conservation des chevaux, que cet état de choses change. Si la campagne s'était prolongée, les harnais n'auraient pas pu suffire.

Le service du train des équipages a été amélioré. En le plaçant, dans chaque

division, sous la direction d'un officier supérieur d'état-major, on lui a donné une organisation plus forte et mieux entendue.

On ne peut néanmoins s'empêcher de remarquer que c'est toujours une des parties les plus faibles de notre organisation militaire. Il est vivement à désirer que des dispositions déterminent la forme et les dimensions des malles d'officiers, et établissent des règles pour la construction des fourgons de manière à ce que les objets puissent y être placés facilement et dans un certain ordre compatible avec une plus grande mobilité. Peut-être parviendrait-on à éviter ainsi l'inconvénient plusieurs fois signalé d'une quantité trop considérable de bagages à la suite des corps en marche, laquelle pourrait devenir dans certains cas la cause d'encombrements funestes et avoir les plus graves conséquences. Les fourgons devraient aussi être attelés avec des chevaux du train, et non avec des chevaux de réquisition. Les observations faites à cet égard, en 1847, subsistent toujours; l'expérience n'a fait que les confirmer.

Le commandant en chef a vu avec beaucoup de regret que les chasseurs ne sont pas encore armés du fusil qui porte leur nom. L'introduction dans notre armée d'armes de plus grande précision est un besoin pressant. L'infanterie n'a pas celles qu'il lui faut. Peut-être pourrait-on combler cette lacune en lui donnant le fusil Prélat. Les études qui se font en ce moment par les soins du département militaire fédéral achèveront de dissiper les doutes qui peuvent encore subsister à cet égard.

L'équipement et l'habillement des troupes ont été reconnus généralement bons, sauf dans quelques bataillons. Les commandants de division se sont trouvés d'accord pour proposer de remplacer les pantalons de triège par une seconde paire de pantalons en drap. Il importe aussi d'insister pour que les hommes aient tous les deux paires de souliers au lieu de bottes, et pour que les capotes soient de bonne et solide étoffe. Il serait temps de voir disparaître ces vieux débris des magasins qui ne couvrent ni n'abritent convenablement le soldat.

3. *Discipline. Esprit et dispositions des troupes.*

Les commandants de division sont unanimes à reconnaître que la discipline n'a presque rien laissé à désirer. L'esprit dans tous les corps était excellent. Les troupes, bien disposées, auraient fait leur devoir, si on les eût conduites au feu; les chefs en espéraient beaucoup. Un fait qui montre combien elles étaient pénétrées de leurs devoirs, c'est que dans une campagne qui a duré 6 semaines et avec une armée de 30,000 hommes, les tribunaux militaires n'ont eu à statuer que sur deux cas, l'un de désertion et l'autre de vol. Ce fait constitue un exemple bien rare dans les annales militaires.

4. *Service. Instruction.*

Les officiers de l'état-major général ont, au rapport de leurs chefs, fait preuve de zèle, d'activité et de dévouement.

C'est tout ce qu'on pouvait désirer, car on ne devait pas s'attendre à trouver en eux une expérience des choses militaires qui ne s'acquiert que par un service actif

et prolongé. Quelques-uns cependant, même sous ce rapport, se sont trouvés à la hauteur de leurs fonctions.

Les officiers du génie et ceux de l'artillerie ont montré ce qu'on peut faire avec de l'intelligence et les connaissances qu'ils ont puisées dans nos écoles.

Les troupes de ces deux armes ont été reconnues excellentes. Les sapeurs du génie ont fait preuve de zèle, de persévérance et de savoir faire dans leurs travaux. Le même éloge est dû aux pontonniers.

Les guides ont bien fait leur service. Ils ont obtenu des témoignages de satisfaction des chefs auxquels ils étaient attachés.

Les carabiniers ont soutenu leur réputation.

L'infanterie a fait son service d'une manière satisfaisante. Parmi les officiers de cette arme, il en est un certain nombre dont les connaissances devraient être plus étendues, l'énergie plus soutenue et le zèle plus ardent. Ces lacunes sont surtout d'un effet fâcheux, lorsqu'elles se rencontrent, comme cela arrive, chez des chefs de bataillon.

L'instruction des troupes laisse à désirer dans le service de campagne. Les bataillons de Schwytz, d'Appenzell (Rh.-Int.) et du Tessin sont ceux où elle paraît le plus négligée. Ces corps étaient d'ailleurs pleins de bonne volonté et désireux de s'instruire.

5. *Administration. Service judiciaire. Service sanitaire.*

L'administration s'est montrée généralement active et zélée. L'on a remarqué dans ce service un progrès notable depuis la campagne de 1847. Dans les divisions où les rations ont été distribuées en nature (I, III, IV), ce service s'est fait avec régularité. Les rapports des officiers du commissariat avec les officiers de troupes sont devenus plus faciles et plus agréables; ces derniers apprécient mieux les services de l'administration, depuis qu'ils ont appris à en mesurer les difficultés.

L'état-major judiciaire et les tribunaux militaires ont été peu occupés. Dans la plus grande partie des divisions (IV, V et VI), aucun cas ne leur a été soumis. Les délits qu'il a fallu réprimer dans les deux autres, ne présentaient, eu égard aux circonstances personnelles de leurs auteurs, que peu de gravité. Ils constituaient un fait de vol de la valeur de 2 francs, et un fait de désertion reproché à un soldat dont les facultés mentales étaient dérangées.

Le service sanitaire s'est fait d'une manière satisfaisante. Le nombre des malades, malgré la rigueur de la saison, est resté constamment au-dessous de la moyenne. Partout on a observé que le moral des troupes a exercé la plus heureuse influence sur leur santé. Les demandes de congé et d'entrée à l'hôpital n'ont commencé à se produire que lorsque les assurances de paix ont été positives.

6. *Terrain. Fortifications.*

On l'a vu, les ouvrages de fortification élevés à Bâle sont considérables et témoignent hautement de notre ferme volonté de nous faire respecter chez nous et de défendre notre indépendance par tous les moyens en notre pouvoir. Il serait pénible

de perdre le fruit des sacrifices que nous nous sommes imposés. Pour cela aussi, bien des gens désirent-ils que ces ouvrages et même ceux d'Eglisau, quoique moins importants, soient complètement terminés et conservés. De pareils travaux donnent de la confiance à l'armée et aux populations. Tous les citoyens y voient un gage de l'énergie avec laquelle la plus importante de nos frontières et, par suite, l'intérieur même du pays, seraient défendus en cas d'attaque. De tels préparatifs montrent en outre l'importance de nos institutions militaires, en précisent mieux le but et en rehaussent la valeur à nos propres yeux et à ceux de l'étranger.

L'Assemblée fédérale décidera ce qu'on en doit faire ; jusque là ils resteront dans leur état actuel.

Conclusion.

La campagne de 1857, quoique bien courte et qu'elle se soit terminée par un acte de pacification, n'a pas été sans résultats heureux. Elle a montré ce que peut la Suisse, quand elle est unie, et prouvé que ses nombreux défenseurs sont aussi disciplinés que prompts à courir aux armes quand l'étranger menace ses frontières. Si l'expérience a manqué chez quelques officiers, elle a été amplement compensée par l'intelligence et les bonnes dispositions des subordonnés ; et tous, en fort peu de temps et par suite de l'esprit guerrier qui anime la population, se sont faits aux exigences du service et ont pris cette tenue militaire qui ne se rencontre que dans les vieilles troupes. A cet égard, l'armée ne laissait presque rien à désirer.

Et s'il fallait signaler à l'attention de l'Assemblée fédérale les officiers qui ont rendu de grands services en cette circonstance, on aurait à nommer tous les chefs de corps et ceux des diverses administrations, car tous ont rivalisé de zèle et de dévouement. Le génie s'est particulièrement distingué par ses grandes et nombreuses constructions ; l'artillerie par les peines qu'elle s'est données pour fournir à l'armement tout le matériel qui lui était nécessaire ; les états-majors des divisions et brigades par les soins qu'ils ont pris, dans la saison dificile où l'on se trouvait, pour donner à leurs troupes des cantonnements convenables, et exercer la surveillance qui leur était prescrite ; le commissariat par l'intelligence et l'activité qu'il a mises à se procurer les subsistances nécessaires, et à ne laisser manquer de rien les troupes qui occupaient cependant une assez grande étendue de pays. L'état sanitaire de l'armée et la bonne conduite des troupes n'ont heureusement pas permis au médecin en chef de l'armée et à l'auditeur en chef de déployer leurs talents et de montrer leur bonne volonté connue.

Le général était d'ailleurs entouré d'officiers dont quelques-uns étaient peut-être un peu novices, mais dont il se plait à reconnaître le désir de bien faire qui les animait tous et l'empressement qu'ils mettaient à s'acquitter des ordres qui leur étaient donnés. Mais c'est surtout de son chef d'état-major et de l'adjudant général qu'il a à se louer. Il était heureux d'avoir de tels aides auprès de lui ; sa tâche en a été considérablement allégée. Leurs expériences du service, leurs connaissances militaires, leur infatigable activité et leur rectitude pour les détails lui ont été du plus grand secours.

Que la Suisse persévère dans les efforts qu'elle a faits jusqu'à ce jour, pour améliorer ses institutions militaires, perfectionner et compléter son matériel, instruire ses jeunes soldats, et elle aura une véritable et bonne armée, car les bras forts et les cœurs dévoués ne lui feront pas défaut. Elle trouvera toujours dans la masse des citoyens de nombreux défenseurs, prêts aux plus grands sacrifices pour faire respecter sa neutralité, maintenir son indépendance, et conserver pure et sans tache la bannière fédérale.

Genève, le 15 avril 1857. *L'ex-commandant en chef de l'armée fédérale :*
C.-H. DUFOUR.

BIBLIOGRAPHIE.

THÉORIE DU TIR, AVEC EXERCICES ET APPLICATIONS, par **F. Burnier**, *capitaine du génie. — Lausanne, librairie Chantrens. In-4° de 54 pages, avec planches.*

Cette publication, sortie de presse il y a quelques jours, est une des plus sérieuses et des plus instructives que nous ayons à enregistrer. Quoique son objet soit très spécial, on ne peut disconvenir qu'aujourd'hui, avec le perfectionnement des armes à feu et avec l'importance de plus en plus grande que le tir prend dans les opérations militaires, cet écrit ne s'adresse à tous les militaires désireux d'approfondir un peu le champ de leurs fonctions.

Mais il doit intéresser surtout ceux qui ont à s'occuper du tir de précision et de longue portée, les artilleurs, les carabiniers, le génie, ainsi que ceux qui suivent de près les perfectionnements actuels en matière d'armes à feu.

Quoique cette matière repose nécessairement sur des calculs et des considérations d'un ordre scientifique assez relevé, M. le capitaine Burnier, comme tous les hommes qui, maîtres des ressorts de leur science, savent les subordonner à un but bien déterminé, a réussi à la rendre accessible à la plupart de ceux qu'elle peut intéresser.

Cela ne veut pas dire que cette matière soit simple ni que ce livre ne demande aucun effort pour être compris. Non, son caractère est essentiellement scientifique et théorique ; les exemples n'y figurent que comme déductions et sont eux-mêmes rapportés à des formules qui exigent, pour les suivre, une certaine habitude des calculs. En un mot l'ouvrage suppose les connaissances en mathématiques exigées des officiers de nos armes spéciales. Son objet principal au fait est d'exposer la relation entre les hausses et la trajectoire, relation fondée sur les propriétés fondamentales de la similitude des figures et généralement exprimée par des proportions. Les développements et démonstrations sont donnés soit par le calcul, soit par les procédés graphiques ; seize figures accompagnent le texte.

L'ouvrage se compose de trois parties et d'un *appendice*.

La 1re partie, *théorie générale*, traite des définitions ; des inclinaisons ; des propriétés de la trajectoire et de leur conséquence, de la relation entre les abaissements de la trajectoire sous la parallèle à l'axe menée par le point culminant de la hausse naturelle et les hausses totales ; de la relation entre les ordonnées de la trajectoire et les hausses, et du rapport des abaissements connus de la trajectoire à une ligne de mire donnée. Ces diverses propositions peuvent être énoncées sous la forme de proportions, données à la fin de cette première partie.

La *seconde partie* renferme des exercices rapportés aux conclusions précédentes et

dans lesquels on détermine, connaissant les hausses, la trajectoire des carabines française et suisse et de l'obusier de 12. Cette partie, intéressante par ses indications pratiques et dont nous aurions désiré citer quelques extraits, si leur enchaînement intime avec les calculs antérieurs eussent permis de les détacher sans nuire à leur clarté, comprend encore, sous le titre de *Questions diverses*, un examen de l'influence d'*une ligne* de hausse, en plus ou en moins, sur les hauteurs de la trajectoire aux diverses distances, et des moyens de corriger la hausse d'après la hauteur moyenne des coups; quelques données sur l'erreur dans l'estimation des distances et sur l'espace dangereux, sur l'inclinaison de la trajectoire d'après les hausses, avec quelques explications sur l'intersection des lignes de tir et de mire (à 29 pieds en avant de la bouche, pour le canon de 12 livres, et 10,7 pieds pour la carabine suisse, mire naturelle), sur le tir des canons en deçà du but en blanc et à de très courtes distances; sur les divers moyens de pointage des canons, sur les règles de tir de la carabine fedérale, avec la hausse de 200 pas, en deçà de cette distance; sur la hauteur de la trajectoire au-dessus de la ligne de mire, à une distance donnée.

La *troisième partie* renferme les applications, et traite entr'autres des tables de tir d'artillerie. Les expériences faites à Thoune en 1852 sont prises ici pour type; on peut, au moyen de la théorie du tir exposée, en déduire des tables de tir, en y employant quatre méthodes :

1° La courbe des hausses correspondant aux portées moyennes réduites à la ligne de mire;

2° La trajectoire donnée par les portées moyennes;

3° La trajectoire moyenne prise sur l'ensemble de tous les coups tirés;

4° La courbe des hausses ramenées à celle du tir de plein fouet.

M. le capitaine Burnier, appliquant ces diverses méthodes, en déduit les tables de tir des canons de 12 livres par la première et la seconde, et celles de 6 par les deux dernières, la quatrième étant la méthode usuelle et les autres plutôt des exercices.

N'ayant pas, pour les armes portatives, les mêmes données que celles fournies par les expériences faites à Thoune, en 1852, pour les canons, M. le capitaine Burnier a emprunté à cet égard une excellente notice à la troisième édition de l'*Aide-mémoire d'artillerie* (français), que nous avons déjà mentionnée en son temps et sur laquelle nous reviendrons peut-être plus tard à l'occasion des essais comparatifs d'armes à feu perfectionnées qui se font actuellement.

Dans l'*appendice*, diverses particularités sont examinées et discutées avec le même soin et le même talent qne daus les parties antérieures. Ce sont entr'autres : l'équation de la trajectoire dans le vide et les corrections à apporter aux hausses par suite de variations dans la force de la poudre.

Telle est, en grossier résumé, la matière du livre de M. le capitaine Burnier; cette seule énumération peut en faire juger l'utilité et le mérite au point de vue scientifique. Travail solide et consciencieux, nous souhaitons à son auteur qu'il en soit récompensé suivant ses désirs et comme le mérite l'amour de la science alliée au désintéressement, c'est-à-dire en étant utile à quelques-uns de nos officiers et en stimulant chez eux le goût de l'étude et des mathématiques.

Vaud. — Dans sa séance du 17 juin 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jaquier*, Auguste, à Bonvillars, capitaine de chasseurs du bataillon n° 113, au 9e arrond. — Le 26 dit, M. *Monod*, Edouard, à Echichens, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 7e arrond. — M. *Savary*, Charles, à Payerne, 2d sous-lieutenant de mousquetaires n° 8 de réserve du 8e arrond.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 14 29 Juillet 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Etudes sur les armées étrangères. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite)*. — Bibliographie. — Chronique.

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES [1].

ARMÉE FRANÇAISE.

L'armée française est formée par la conscription, avec faculté de remplacement, et par les engagements volontaires. Ceux-ci font à peu près la 5e partie du contingent [2]. La durée du service légal est de 7 ans. Les places d'officiers sont abordables à tous; elles s'obtiennent par examens ou par choix, elles ne peuvent ni s'acheter ni être un droit de naissance. Le jeune prince impérial figure comme enfant de troupe dans le 1er régiment de grenadiers de la garde.

L'effectif total de l'armée est d'environ 600,000 hommes, fourni par un contingent annuel de 100,000 hommes [3]. Le nombre des hommes en congé et ceux non appelés forment la réserve, à déduire des 600,000 hommes, de sorte que l'effectif réellement sur pied est actuellement de 380,000 hommes et 90,000 chevaux [4].

L'armée française se divise en : *garde impériale* et *armée de ligne*.

La *garde impériale* forme un corps d'armée de 2 divisions d'infanterie, à 2 brigades chacune; une division de cavalerie à 3 brigades; deux régiments d'artillerie; deux compagnies du génie; un escadron de train d'équipages.

[1] Voir nos numéros des 15 novembre 6 et 18 décembre 1856.

[2] En 1856 il y a eu 20,991 engagements volontaires.

[3] De 1830 à 1852, le contingent annuel était de 80,000; les nécessités de la guerre d'Orient l'ont fait porter à 140,000; dès lors on l'a redescendu au chiffre de 100,000, calculé pour pouvoir fournir, sur les 7 années et en tenant compte des non-valeurs, un effectif de 680,000 hommes.

[4] Effectif au 31 mars 1857.

L'état-major général de la garde compte 4 généraux de divisions, y compris le commandant en chef, M. *Regnault* de St-Jean d'Angély, 8 généraux de brigade, 29 officiers du corps d'état-major, 7 intendants et sous-intendants.

La 1re division d'infanterie comprend 1 régiment de gendarmerie à pied à 2 bataillons; 3 régiments de grenadiers, à 4 bataillons chacun; 1 régiment de zouaves à 2 bataillons. Total : 5 régiments, 16 bataillons.

La 2e division d'infanterie comprend 4 régiments de voltigeurs à 4 bataillons chacun; 1 bataillon de chasseurs à pied. Total: 17 bataillons.

La division de cavalerie comprend 1 escadron de gendarmerie à cheval; 2 régiments de cuirassiers; 1 régiment de dragons; 1 de lanciers; 1 de chasseurs et 1 de guides, chacun à 6 escadrons. Total : 37 escadrons.

La brigade d'artillerie comprend 1 régiment à pied (12 batteries) et 1 à cheval (6 batteries). Total : 18 batteries, à 6 pièces.

La garde impériale a donc une force totale de 33 bataillons, 38 escadrons (y compris celui du train d'équipages), 18 batteries, 2 compagnies du génie. Total: 30 à 35,000 hommes.

La garde impériale est destinée à former une puissante réserve sur le champ de bataille; on sait les grands services qu'elle a rendus dans les guerres du premier Empire.

Afin que ce corps soit un objet d'émulation et non de jalousie, le recrutement s'y fait sur toute l'armée, moyennant garanties de capacité et de bonne conduite, à l'exclusion des engagements volontaires; l'avancement des officiers ne peut avoir lieu dans la garde.[1].

Les grenadiers et les voltigeurs ont le fusil de munition; la gendarmerie, les zouaves et les chasseurs à pied des armes carabinées [2].

La tenue de la garde n'offre pas le type connu de l'armée française, l'infanterie diffère de la ligne, surtout par les caractéristiques suivants : l'habit au lieu de la tunique (sauf pour les chasseurs à pied), la croisée blanche ou jaune au lieu du ceinturon noir (sauf pour les chasseurs à pied), le bonnet à poil au lieu du képi (sauf pour les chasseurs à pied, les voltigeurs et les zouaves), pas de pantalon garance (sauf pour les zouaves et pour la cavalerie).

La tenue de la cavalerie se rapproche davantage de celle de la ligne.

[1] Sauf pour l'avancement de sous-lieutenant à lieutenant.

[2] Il vient d'être décidé que tous les régiments de zouaves seraient armés de la carabine à tige.

L'*armée de ligne* se compose d'un état-major, de troupes de gendarmerie, d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, de génie, du personnel d'administrations diverses, intendance, hôpitaux, écoles militaires, recrutement, haras, parquets, prisons, etc.

L'état-major se divise en état-major général et états-majors particuliers.

L'état-major général comprend :

1° les maréchaux, aujourd'hui au nombre de 10[1];

2° les officiers généraux, dont le cadre est divisé en deux sections : *a)* activité et disponibilité, qui peut compter 90 généraux de division et 180 généraux de brigade[2]; *b)* réserve, où entrent les généraux qui par leur âge ou des infirmités sortent de l'activité; elle compte actuellement, sauf erreur, 156 généraux;

3° le corps d'état-major comprenant 35 colonels, 35 lieutenants-colonels, 110 chefs d'escadron, 330 capitaines, 100 lieutenants, en tout 610 officiers[3] destinés à remplir les fonctions d'aides-de-camp, de chefs d'état-major, etc.;

4° le corps de l'intendance militaire qui correspond à ce que nous appelons, en Suisse, le commissariat. Il y a un cadre d'activité et un cadre de réserve. Le premier compte 8 intendants généraux inspecteurs, 26 intendants, 150 sous-intendants, et 80 adjoints; le second, où l'on entre à 62 ans, compte actuellement 35 membres.

Les états-majors particuliers sont :

1° L'état-major d'artillerie, composé de 8 généraux de division, 16 généraux de brigade, une trentaine de colonels, une trentaine de lieutenants-colonels, 45 chefs d'escadron, environ 160 capitaines, quelques lieutenants et sous-lieutenants. Ces officiers sont employés au commandement des divisions, des brigades, des corps d'artillerie des places, ou comme directeurs, sous-directeurs, etc., d'arsenaux, de manufactures d'armes, de poudreries, de capsuleries, de forges, de fonderies, etc.; ou comme adjudants des officiers généraux. Ils sont assistés en outre de 343 gardes d'artillerie et employés inférieurs. Les officiers généraux comptent dans le cadre de l'état-major général.

2° L'état-major du génie, composé de 4 généraux de division et 10 généraux de brigade, comptant dans l'état-major général, de tous les officiers du génie en dehors des corps de troupes et d'employés

[1] Ce sont : le prince Jérôme, placé hors cadre; MM. Reille, Vaillant, Magnan, Castellane, Baraguez-d'Hilliers, Pélissier, Randon, Canrobert, Bosquet.

[2] Il y a actuellement 84 généraux de division, dont 10 disponibles, et 160 généraux de brigade, dont 13 disponibles.

[3] Ce chiffre est le maximum; le chiffre normal en temps de paix est 560; il y a actuellement environ 580 officiers, outre les sous-lieutenants élèves.

militaires spéciaux, c'est-à-dire de 26 colonels, 24 lieutenants-colonels, une centaine de chefs de bataillon, environ 140 capitaines, quelques lieutenants et sous-lieutenants. Ces officiers fonctionnent entre autres comme commandants supérieurs du génie dans les armées, membres du comité des fortifications, directeurs et sous-directeurs de fortifications, employés aux établissements du génie, adjudants des officiers généraux de l'arme, etc. Il y a en outre 572 gardes du génie[1].

3° L'état-major des places, destiné à commander et à desservir spécialement les places de guerre. Il est composé de 142 commandants de places de diverses classes[2], 10 majors de place, 160 adjudants de place, 30 secrétaires-archivistes divisionnaires, 3 secrétaires-archivistes de place, 7 aumôniers, en tout 352 officiers.

(A suivre.)

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

A 10 heures du matin, les Français s'étaient mis en marche sur Zurich sur les deux rives de la Limmat, et la canonnade s'ouvrit sur toute la ligne. Oudinot s'empara de Höngg et du mont Wipschingen où il fut joint plus tard par une partie de l'infanterie de la réserve, et vers les 3 heures il marcha sur le Zurichberg où l'ennemi venait de former quelques bataillons. Gazan marcha sur Schwamendingen pour se rendre maître de la route de Winterthur.

Korsakow, comprenant enfin où était le danger, avait rappelé sur la rive droite une partie des troupes postées en avant de la ville, pour les opposer à Oudinot; mais elles ne purent filer qu'avec une extrême lenteur à travers la ville dont les rues étroites et mal percées étaient encombrées de blessés, de caissons, de trains d'équipages; les boulets et les obus que les Français jetaient en s'approchant et qui arrivaient jusque dans la ville, augmentaient la confusion et contribuaient à empêcher la marche des troupes; aussi arrivèrent-elles trop tard pour

[1] Les états-majors particuliers de l'artillerie et du génie diffèrent donc assez sensiblement du corps d'état-major quant à leur organisation. Dans celui-ci les officiers ne sont qu'officiers d'état-major, dans ceux-là, au contraire, l'officier d'état-major (sauf les généraux) et l'officier de troupe sont les mêmes et ne diffèrent que par leurs fonctions. Nous croyons que quelques officiers de l'artillerie sont en même temps officiers de troupe et officiers d'état-major par certaines fonctions qu'ils remplissent dans leur séjour de garnison, conjointement avec leur commandement. Nous croyons aussi que la tenue des uns et des autres est la même.

[2] Il y a trois classes de places : celles de la 1re sont commandées par des colonels, celles de la 2e par des lieutenants-colonels, ou par des chefs de bataillon ou d'escadrons; celles de la 3me par des capitaines. Dix majors de place, pris parmi les chefs de bataillon ou d'escadrons, commandent les 10 villes de guerre les plus importantes.

empêcher les Français de gagner le versant de la montagne du côté de la ville. Elles cherchèrent toutefois à chasser les Français, mais leurs efforts vinrent se briser contre les vaillants soldats de Lorges secondés par la Légion helvétique.

Sur ces entrefaites arrivèrent 4 bataillons russes que Hotzé renvoyait à Zurich; Korsakow se mit à leur tête, s'adjoignit la légion suisse de Bachmann et se jetant vigoureusement sur l'ennemi, le ramena, à l'entrée de la nuit, jusqu'au pied des hauteurs de Vipschingen. Toutefois, les avant-postes de Gazan se maintinrent à Schwamendingen.

Korsakow fit rentrer toutes ses troupes dans la place dont il fit fermer les portes et qui se trouvait, pour ainsi dire, investie sur les deux rives, car les succès d'Oudinot étant incontestables sur la rive droite, et sur la gauche. Klein et Mortier forcèrent les Russes à abandonner la plaine pour se retirer dans le petit Zurich, en face duquel les Français bivouaquèrent.

Masséna fit sommer Zurich, mais n'obtint pas de réponse; Korsakow retint même le parlementaire sous divers prétextes, jusqu'au lendemain matin, 7 heures.

Dans la nuit, Korsakow fut rejoint par Duvassow, qui avait passé par Bulach pour éviter Bontems, ainsi que par le reste du corps détaché la veille sur la Linth et que Hotzé renvoyait à Zurich. Ayant ainsi rassemblé 16 bataillons, Korsakow conçut l'espoir de maintenir sa position de Zurich, ce qui était d'autant plus important que le moindre pas rétrograde de sa part pouvait compromettre la marche de Suwarow et sa jonction avec lui. Tout fut donc préparé pour recommencer la lutte le lendemain matin. Si le résultat des premières attaques ne laissait aucune chance de conserver la position, on combattrait du moins pour se faire jour et sauver le matériel.

De son côté, Oudinot réunit toutes les troupes postées sur la rive droite pour enlever le Zurichberg. La brigade Bontems, qui était venue s'établir à la gauche, fut chargée de barrer le chemin de Winterthur. Lorges devait se diriger le long de la Limmat, afin de lier ses attaques à celles de Klein et de Mortier qui s'avanceraient par le Sihlfeld, ayant Masséna à leur tête. On espérait ainsi d'acculer les Russes au lac, en leur fermant la retraite sur le Rhin.

Le 26 septembre, à la pointe du jour, les Russes, formés sur deux lignes, attaquèrent avec impétuosité la division Lorges; dirigeant leurs plus grands efforts par leur droite contre la brigade Bontems, ils parvinrent à dégager la route de Winterthur et à déjouer ainsi le projet de les acculer au lac. Ce fut un grand bonheur pour eux, car dans

cet instant Klein et Mortier canonnaient le petit Zurich et l'artillerie d'Oudinot battait la porte de Höngg.

La confusion la plus horrible règnait dans la ville. Korsakow, convaincu de l'impossibilité de conserver Zurich, fit proposer une capitulation, mais c'était trop tard, il ne fut point écouté.

Korsakow mit un corps en marche, en colonnes par divisions, sur la chaussée, ne laissant dans la ville qu'une faible arrière-garde qui devait recueillir les postes laissés aux portes, et les traînards. On assure que, contre tout principe militaire, il plaça l'infanterie en tête, la cavalerie au centre, la caisse et les équipages en queue, l'artillerie en batterie à gauche de la chaussée pour couvrir le flanc de la marche.

La tête de la colonne renversa tout devant elle; mais Masséna fit prendre à son artillerie légère des positions successives sur le flanc gauche des Russes et les canonna vivement tout en laissant filer la tête de colonne; il parvint ainsi à semer le désordre dans cette colonne. Alors il ordonna aux généraux Lorges, Bontems et Gazan de charger l'ennemi sur la route. Gazan, à la tête de la 10e légère et de la 57e de ligne, Lorges avec les guides du général en chef et le 9e hussards tombent sur le centre des Russes qui font un à gauche et se défendent en désespérés. Les généraux Sacken et Likotschin sont grièvement blessés; les corps combattent isolés, désunis, et bientôt chacun ne songe plus qu'à son salut.

Au même instant, Oudinot s'avançait par la route de Höngg contre la porte de la Limmat qu'un poste défendait encore opiniâtrement; la colonne d'Oudinot comprenait la 37e, 1 bat. de la 46e et la Légion helvétique. Le chef de brigade Lacroix, qui tenait la tête de la colonne, enfonça la porte, malgré une canonnade assez vive, tandis que Klein pénétrait, de son côté, dans le petit Zurich, avec la réserve. Quelques tirailleurs russes se défendaient encore isolément de rue en rue; ce fut alors que le vénérable Lavater, s'imaginant faire tomber les armes des mains des soldats par la seule présence d'un ministre du Dieu de paix, s'avança d'une manière inconsidérée entre les deux troupes et fut frappé d'un coup mortel.

Enfin, après avoir perdu 8000 hommes tant tués que blessés, un bon nombre de prisonniers, 100 pièces de canon, le trésor de l'armée, la chancellerie et la chapelle russe, Korsakow gagna le Rhin par Bulach et Eglisau. Une colonne fit sa retraite par la route de Winterthur sur Schaffhouse.

La retraite des Russes fut accompagnée de tous les désastres inévitables quand on est enfoncé sur tous les points et qu'on en est réduit à se faire jour par la force des armes dans un pays coupé. Dans une contrée ouverte, il est possible de réunir ses troupes en masse et

de faire une trouée; mais quand on rencontre des défilés impossibles à passer sans être maîtres des avenues latérales, il faut alors se décomposer en détachements qui succombent presque toujours devant la poursuite de l'ennemi; il faut marcher en longues colonnes de peu de front, incapables de renverser les obstacles qui se présentent et d'opposer une résistance vigoureuse sur quelque point qu'on les attaque.

Le jugement que Roquancourt porte sur les manœuvres de Masséna à Zurich, nous a paru frappé au coin de la justesse, et nous le transcrivons ici :

" La bataille de Zurich est un de ces faits d'armes qui appellent „ la méditation, parce qu'elle fut gagnée par des manœuvres et que „ ces manœuvres furent adaptées au temps, aux lieux et au caractère „ particulier des Russes de l'époque. Devant des adversaires aux- „ quels une aveugle confiance n'eût pas fait négliger les précautions „ et les soins ordinaires de surveillance, il n'eût pas été facile de je- „ ter le pont de Dietikon et de déboucher sur le plateau de Kloster- „ Fahr; mais les Russes, habitués à trouver la victoire dans des at- „ taques de front, où le nombre et le courage décident de tout, n'i- „ maginaient pas qu'on pût les tourner. Leur aveugle sécurité et l'idée „ où ils furent, jusqu'au dernier moment, que les républicains n'avaient „ rien de mieux à faire que de se porter directement contre les rem- „ parts du petit Zurich, doivent être considérées comme la cause de „ leur défaite. Il faut convenir néanmoins que, tout en rappelant de „ la manière la plus éclatante qu'il avait été le lieutenant de Bona- „ parte à Arcôle et à Rivoli, Masséna ne tira pas tout le parti pos- „ sible de sa belle conception. Du moment où il fut démontré que „ les efforts de Korsakow se porteraient sur Oudinot (et à cet égard, „ plus de doute le 25 au soir), pourquoi ne pas profiter de la nuit „ pour diriger toute la réserve de Klein et le reste de la division „ Ménard au soutien de l'aile gauche? Les Russes, entourés de toutes „ parts au point du jour, se seraient vus contraints de poser les ar- „ mes. Craignait-on, contre toute vraisemblance, que l'ennemi re- „ montant la Sihl n'attaquât Soult à revers, et ne se rejoignît ensuite „ à Suwarow? Mais la division Mortier suffisait, et au-delà, pour pré- „ venir l'effet d'une manœuvre aussi téméraire. — Ces réflexions, „ que d'autres écrivains ont consignées avant nous (Jomini et l'ar- „ chiduc), ne sauraient dispenser d'envisager le passage de la Limmat „ comme un des plus beaux faits d'armes des guerres de la Révolu- „ tion, et de convenir que Masséna mérita d'être appelé le sauveur „ de la République. „

L'archiduc et Jomini sont d'accord pour adresser à Masséna le même reproche; l'un et l'autre estiment que Korsakow ne pouvait

marcher à la fois et sur Zug et sur Winterthur, que Mortier seul suffisait pour masquer le chemin escarpé qui mène à Zug à travers l'Albis, que dès lors il reste vrai que les principes exigeaient qu'on réunît le plus de moyens possible pour l'attaque du Zurichberg, afin de couper ainsi les communications de l'ennemi.

La bataille de Zurich eut une influence funeste sur l'esprit des Russes. Le découragement s'empara d'eux lorsque, désabusés de la haute opinion de leur supériorité et du mépris de leurs adversaires, ils virent s'évanouir leurs plus belles espérances. La victoire de Masséna était d'autant plus importante qu'elle mit Korsakow pour longtemps hors d'état de reprendre la campagne; après la perte totale de son artillerie et de son matériel de guerre, l'armée de Korsakow n'était plus désormais d'aucun poids dans la balance. Le général français, au contraire, n'ayant plus rien à craindre pour la partie la plus intéressante de la Suisse et du théâtre de la guerre, pouvait employer ses forces ailleurs.

Les Français ne poursuivirent les Russes qu'avec méthode; ils avaient beaucoup souffert eux-mêmes, d'ailleurs ils s'éloignaient de leur aile droite et de leur ligne de retraite à mesure qu'ils s'avançaient au-delà de Zurich; enfin Masséna n'ignorait pas qu'il lui restait beaucoup à faire, aussi longtemps qu'il ne s'était pas débarrassé de Suwarow. Il laissa donc à Oudinot le soin de poursuivre les Russes et partit de bonne heure pour Schwytz, à la tête de la division Mortier et de la réserve de grenadiers. Les opérations avaient commencé de ce côté le même jour et à la même heure qu'à Zurich.

OPÉRATIONS DE SOULT SUR LA LINTH.

Les opérations de Masséna sur les bords de la Linth furent couronnées de succès comme à Zurich; récompense bien méritée de l'exécution énergique de ses savantes combinaisons.

Soult était chargé d'attaquer les Autrichiens sur la Linth entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt. Pour bien comprendre ses opérations, il faut savoir que Jellachich et Linken partant, le premier de Sargans et Wallenstadt, le second de Coire par le Martinsloch et Schwanden, devaient se joindre à Glaris pour envelopper Molitor et tomber sur la droite de Soult, afin d'ouvrir la vallée de la Linth à Suwarow. Jellachich et Linken agissaient en exécution des ordres de Suwarow et devaient attendre à Glaris l'arrivée de celui-ci. Nous reviendrons d'ailleurs sur leurs opérations.

Il importait donc à Soult de pénétrer par Wesen, afin de séparer Jellachich de Hotzé et de chasser ce dernier de la position d'où il dominait les sources de la Thur et de la Töss; il fallait pour cela fran-

chir la barrière qu'opposait la Linth et passer cette rivière de vive force. Soult avait choisi pour points de passage Bilten et Grünau.

Dix bataillons et 14 escadrons austro-russes défendaient la Linth entre Wesen et Schmérikon; mais cette troupe était si mal distribuée que deux seuls bataillons en formaient le noyau à Kaltenbrunnen, où Hotzé avait son quartier-général, tandis que tout le reste était dispersé en différents postes, le long de la rivière et dans les villages environnants.

Nous l'avons déjà vu dans plusieurs occasions, il n'est pas possible de défendre une ligne de quelque étendue au moyen d'une chaîne de postes isolés; des troupes éparses et disséminées, aussi forte que soit d'ailleurs la chaîne qu'elles forment, ne peuvent arriver qu'à observer l'ennemi; or, de faibles postes d'avertissement rendraient le même service. La seule manière de défendre une ligne dans toute son étendue consiste à réunir le plus grand nombre de troupes possible dans une position centrale, afin de pouvoir se porter en masse à la rencontre de l'ennemi sur quelque point qu'il menace sérieusement.

Attaque de Bilten.

Le point de passage, quoique favorable, n'était cependant pas sans difficultés. Le lit de la rivière n'a que 120 pieds de largeur, mais le courant est rapide, et des bords marécageux le rendent peu accessible. A défaut d'autres moyens, on dut se contenter de faire venir de Lachen à Bilten, par terre, 8 bateaux portatifs provenant du lac de Zug, dont les deux plus grands devaient servir à l'établissement d'un pont volant pour le passage de l'artillerie et de la cavalerie, les autres au transport des premières troupes. L'embarquement devait être précédé par le passage de la compagnie des *nageurs* pour surprendre et égorger les premiers postes autrichiens.

L'attaque des Français commença le 25 entre 3 et 4 heures du matin, c'est-à-dire à peu près une heure avant celle de Dietikon. Le convoi qui, la veille, était parti de Lachen à 5 heures du soir, déboucha du village de Bilten pour se rendre au bord de la rivière qui en est éloignée de 1,200 mètres, dont plus de moitié en marais à travers lesquels on avait dû pratiquer un chemin avec des madriers. Le bruit des voitures sur cette espèce de plancher attira l'attention de l'ennemi dont les postes firent feu sur le convoi. On parvint cependant, sans accident grave, à approcher les bateaux du rivage et à les décharger de leurs haquets.

Cette première opération terminée, les nageurs se jettent à l'eau, le sabre aux dents et le pistolet attaché sur la tête; ils abordent à la rive droite et s'avancent aux cris de: *en avant*, protégés par l'artil-

lerie, et ils dispersent les postes ennemis. Ayant fait quelques prisonniers du régiment de Bender, ils les forcèrent à crier en allemand: *en retraite, Bender, sauve qui peut, les Français ont débarqué.* Ils nettoyèrent ainsi la rive opposée et procurèrent par là plus de facilité pour lancer à l'eau les bateaux et pour embarquer les grenadiers; il y en eut bientôt 6 compagnies sur la rive droite, qui attaquèrent le village de Schäunis, à un quart de lieue du point de passage, en délogèrent 1 bataillon autrichien et s'emparèrent du village. La réserve autrichienne arrivant de Kaltenbrunnen reprit le village; mais les renforts que les Français recevaient successivement par le transport non interrompu de leurs troupes, les mirent en état de rentrer dans Schäunis, où ils finirent par se maintenir après en avoir été chassés 3 fois.

Hotzé était accouru au premier coup de canon, voulant voir par lui-même ce qui se passait; près de Schäunis, il donna dans un poste de carabiniers de la 25e, embusqués derrière une haie; sommé de se rendre, Hotzé, tournant bride, piquait des deux lorsqu'une décharge l'étendit mort ainsi que son chef d'état-major le colonel Plumkelt. La nouvelle de cette mort, promptement répandue, augmenta le désordre dans les troupes autrichiennes; elles tinrent cependant vers Kaltenbrunnen, mais le village ayant été emporté à la baïonnette, elles furent mises en déroute et se retirèrent, partie sur Wésen, partie sur Lichtensteig. — Pétrasch remplaça Hotzé.

Cependant, le passage successif de l'infanterie avait continué jusqu'à 9 heures du soir; les pontonniers qui n'avaient pas mangé et qui étaient exténués de fatigue, ne pouvant plus travailler, on remit au point du jour l'établissement du pont volant pour la cavalerie et l'artillerie; toute l'infanterie qui était sur ce point avait passé. Le pont volant fut néanmoins établi dans le courant de la nuit, et la cavalerie ainsi que l'artillerie commencèrent à défiler à 4 heures le 26.

Attaque de Grünau.

Le passage sur ce point pouvait être soutenu par des embarcations sur le lac de Zurich; on pouvait profiter d'un chemin conduisant de Tuggen à Uznach, et il était aisé de rétablir le pont que les Autrichiens n'avaient détruit qu'à moitié. Une flottille de 3 chaloupes canonnières et 12 bateaux était rassemblée à Lachen; 6 des plus gros de ces bateaux devaient être montés par 700 hommes sous les ordres du chef de brigade Lochet, qui reçut pour instruction de remonter la Linth, de débarquer ses troupes sur la rive droite, de marcher sur Uznach, afin de protéger le rétablissement du pont de Grünau et la marche de la colonne se dirigeant sur ce point. Les 6 autres bateaux devaient porter 300 hommes qui, partant aussi de Lachen, sous le

commandement de Valot, adjudant-major de la 94e, avaient ordre de débarquer à Schmérikon et de pousser vigoureusement sur Uznach, pour se joindre aux troupes marchant sur ce dernier endroit; les 3 chaloupes canonnières devaient protéger les deux mouvements et plus particulièrement celui sur Schmérikon, enlever les barques ennemies qu'on pourrait atteindre et couper par leur feu les communications entre Uznach et Rapperschwyl. Enfin, le général Laval avait en même temps l'ordre de faire des démonstrations devant Beuken pour attirer l'attention de l'ennemi, et de se rabattre ensuite à gauche pour passer sur le pont de Grünau.

La division Soult n'avait à sa disposition qu'une seule compagnie de pontonniers qui ne pouvaient suffire à la fois au passage de la Linth, au service des chaloupes canonnières et des bateaux de débarquement. On y suppléa par 100 auxiliaires pris dans l'infanterie, qu'on exerça quelques nuits à la manœuvre des chaloupes, et à l'instant de l'opération, on s'empara de force de tous les bateliers de Lachen, dont on avait la liste, et qu'on surprit dans leurs maisons, pour les employer à la conduite des bateaux sur le lac.

Le convoi de bateaux partit de Lachen à minuit, escorté par les 3 chaloupes et portant 1,000 hommes de la 94e et de la 25e légère. Les 6 petits bateaux destinés à Schmérikon, débarquèrent leurs 300 hommes à l'endroit indiqué; 2 des chaloupes vinrent mouiller en face de Schmérikon pour protéger le débarquement, la 3e jeta l'ancre vis-à-vis d'Ober-Bollingen, afin d'arrêter les renforts que l'ennemi pourrait porter de Rapperschwyl à Uznach. Les bateaux destinés à remonter la Linth ne purent gagner l'embouchure de la rivière, les eaux étant trop basses, et les Autrichiens garnissant d'ailleurs la rive droite. Ces bateaux cinglèrent vers Schmérikon; les 700 hommes qui les montaient, débarqués entre ce village et Uznach, marchèrent sur le pont de Grünau, conduits par Lochet. Dans ce mouvement, le général Laval jetait sur des radeaux 200 hommes de la 25e, qui abordèrent les redoutes dont le feu s'opposait au rétablissement du pont.

Pendant qu'on réparait le pont, Lochet se dirigea sur Uznach qui fut pris et repris. En ce moment, 2 bataillons de la 36e, amenés par Lapisse qui n'avait pas trouvé de gué, arrivèrent également au pont. Laval les envoya aussitôt au secours de Lochet, mais à peine la tête de colonne avait-elle débouché que le pont se rompit.

Ainsi coupés, les premiers pelotons furent exposés aux plus grands dangers, car la réserve du général russe Titow s'avançait à leur rencontre, forte de 2 bataillons. Cette poignée de soldats de la 36e, sans perdre contenance, laisse approcher les Russes à demi-portée et les accueillit par un feu meurtrier; soutenue par le feu de mousqueterie

du reste des troupes rangées en bataille sur la rive gauche et par celui de 4 pièces de canon, elle mit le désordre au milieu de la colonne d'attaque, puis l'abordant à la baïonnette, elle la renversa.

De leur côté, les 300 hommes débarqués à Schmérikon, et qui s'en étaient emparé, avaient marché jusqu'à moitié chemin d'Uznach, où les Autrichiens, couverts par un retranchement, leur disputèrent le passage d'un ruisseau. Après un combat très vif, les Français se retirèrent en deux colonnes sur Schmérikon et sur Grünau. La 1re de ces colonnes, suivie de près par les impériaux, fut obligée de se réfugier dans ses embarcations.

On ne put rétablir le pont que très tard et de manière à ne le passer que sur une file; de sorte que Laval n'avait, le 25 à la nuit, sur la rive droite de la Linth, outre le corps de Lochet, qu'un bataillon de la 36e. Le reste de sa brigade s'étendait sur la rive gauche, entre le pont et Tuggen.

Les revers de cette journée et les premières nouvelles de ce qui se passait à Zurich, engagèrent Pétrasch à se retirer, dans la nuit, par la route de Lichtensteig; Titow, dont la brigade avait beaucoup souffert, se retira par Uznach sur Grüningen.

Le 26 septembre les Français s'avancèrent sur tous les points. A Wésen, l'ennemi fit une vive résistance; cette ville était défendue par 900 hommes et 8 pièces de canon. Godinot, qui avait été chargé de s'emparer de la ville, de concert avec Molitor, eut seul tout le poids de l'affaire; Molitor occupé ailleurs, comme nous le verrons bientôt, ne put concourir à l'attaque de Wésen. Cependant Godinot était parvenu à tenir la garnison en échec pendant toute la journée du 25; dans la nuit, il fut renforcé par 8 compagnies de grenadiers que Soult lui envoya. Un bataillon tourna la ville par les hauteurs d'Amon, pendant qu'un autre l'attaquait de front, et après 3 heures d'un combat acharné, 800 hommes, 8 pièces de canon, 20 caissons et 1 drapeau tombèrent au pouvoir des Français.

Quoique l'attaque faite la veille sur Kaltenbrunnen eût parfaitement réussi, l'ennemi voulut reprendre ce poste, et pendant la nuit, il porta d'Uznach sur Beuken un corps de 1,200 fantassins et 1 esc. de Granitz-hussards. Instruit de ce mouvement, Soult fit entourer ce corps, de grand matin, par la 36e. Tous mirent bas les armes et laissèrent aux mains des Français 5 pièces de canon et 1 drapeau.

Titow avait évacué Uznach dès le matin et pris position sur la montagne, en arrière de Gauwen; il y fut atteint et battu par une partie de la brigade Laval. Il se jeta dans les montagnes du côté de Wyl et arriva à Constance le 28.

Pétrasch fut poursuivi et atteint vers Lichtensteig; il perdit un ca-

non et quelques prisonniers et il prit la route de St-Gall. (Soult allait le faire poursuivre plus vivement lorsque celui-ci fut obligé de porter son attention sur les petits cantons où Lecourbe était aux prises avec Suwarow, et Molitor avec Jellachich et avec Linken.) — Pétrasch continua sa retraite et passa le Rhin à Rheineck, le 28, fit détruire le pont derrière lui et appela les milices du Vorarlberg à la défense de leurs frontières.

Un fort détachement de la brigade Laval fut dirigé d'Uznach sur Rapperschwyl, tandis que les chaloupes canonnières s'y rendaient par eau. On s'empara de cette ville où l'on prit plusieurs canons, des affûts, des voitures et 15,000 rations de pain, capture précieuse, car l'armée en manquait depuis 18 heures, dit Masséna. Les 3 chaloupes entrèrent dans le port à 8 heures et y trouvèrent la flottille de Williams composée de 7 chaloupes, dont une de 13 canons; ces chaloupes étaient abandonnées et en partie coulées à fond.

Pétrasch avait perdu plus de la moitié de ses troupes; 3,000 prisonniers, 20 bouches à feu et toute la flottille du lac de Zurich, tombèrent aux mains des Français.

Pétrasch, quoique forcé à la retraite, alla beaucoup trop loin, au dire de l'archiduc. Craignant pour les avenues du Vorarlberg, cette prétendue clé de la monarchie autrichienne, il voulut le couvrir en prenant une position derrière le Rhin; il ne calcula pas que, si l'intention des Français était de se porter de ce côté, ils avaient la plus courte ligne par Amon, St-Jean, Werdenberg à leur disposition. Pétrasch eût mieux fait de s'arrêter derrière la Sitter et dans les défilés de St-Gall; de là, il pouvait établir sa communication avec Korsakow et il menaçait le flanc ainsi que les derrières de son adversaire, si celui-ci eût risqué de pousser jusqu'au Rhin. — En général, des positions prises sur le flanc d'un ennemi victorieux, quand elles remplissent d'ailleurs toutes les conditions requises, sont toujours plus avantageuses pour arrêter ses progrès, que des positions de front. Ces dernières ne changent rien à la situation relative des deux partis; les autres, au contraire, forcent l'ennemi qui poursuit à donner une autre direction à ses mouvements; on gagne du temps; or c'est le but de la défensive.

OPÉRATIONS OFFENSIVES DE L'AILE GAUCHE AUTRICHIENNE.

Le jour même où les Français commencèrent leurs opérations, le 25 septembre, l'aile gauche autrichienne se mit en mouvement pour exécuter une attaque générale dans la vallée de la Linth, suivant les dispositions de Suwarow. Jellachich partit, comme nous l'avons déjà dit, des environs de Sargans et de Wallenstadt, pour reconquérir le

pont de Nettsthal; il marcha avec 3 bat. et 3 esc. par Kerengen et le mont Frohnalp, sur Nettsthal; 2 bataillons remontèrent la vallée du Weisseremberg afin d'entretenir la communication avec les troupes qui s'avançaient par les vallées voisines; 3 autres bataillons marchèrent par Mullihorn sur Mollis.

Les Français avaient rompu le pont de Nettsthal; 2 bataillons occupaient les hauteurs de Beglingen, un 3e faisait front contre Wésen; 500 hommes et 1 pièce d'artillerie tenaient le pont de Näffels. Tout le succès des Autrichiens se borna à entrer dans Mollis; mais les défenseurs du pont de Näfels, ainsi que ceux qui gardaient celui de Nettsthal, tinrent ferme. On se disputait encore ces passages le 26, lorsque les fuyards des bataillons que Godinot venait de battre à Wésen, arrivèrent, poursuivis par les Français qui se mirent à canonner vigoureusement Jellachich. Celui-ci, informé dès lors de la catastrophe de Bilten et de Kaltenbrunnen, conçut de l'inquiétude pour sa retraite par les bords du lac de Wallenstadt, et prit le parti de l'opérer incessamment. Une colonne marcha du pont rompu de Nettsthal directement sur Mury par le Frohnalp; Jellachich, avec le reste, arrêta l'ennemi jusqu'à la nuit dans le défilé de Kerenzen, continua sa retraite sur Wallenstadt, arriva le 28 à Ragatz et se porta sur la rive droite du Rhin. — Les Français ne le poursuivirent point, parce que leur attention fut attirée par la marche de Linken qui s'avançait par la Linth supérieure. *(à suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoires du lieutenant-colonel Rœsselet de Porrentruy.

M. le lieutenant-colonel Rœsselet, mort en 1850, a laissé un manuscrit d'environ 400 pages in-folio, contenant de très intéressants souvenirs militaires.

Il serait dommage que ces souvenirs demeurassent ensevelis dans un oubli qu'ils sont loin de mériter. L'instruction qu'on pourrait y puiser et l'honneur national lui-même en revendiquent en quelque sorte la publication.

Le soussigné est disposé à entreprendre cette publication; il est autorisé par la veuve de l'auteur, et il invite à y souscrire tous ceux qui s'intéressent à la littérature militaire, à l'histoire nationale et aux gloires du pays.

Cet ouvrage formerait un assez gros volume, contenant :

La vie du père de l'auteur.

L'enfance de l'auteur.

L'époque de 1783 à 1792 que le dernier a passée comme volontaire et comme grenadier dans le régiment suisse de Reinach, au service de France.

L'année 1793 qu'il a passée dans le régiment de Watteville, au service de Berne.

Sa campagne de 1794 comme caporal dans le régiment bernois de Gumöens au service de Hollande. Sa captivité en France.

Son service de sous-officier instructeur dans les milices bernoises. L'invasion française à la Neuenegg 1796-1798.

L'auteur capitaine dans la légion helvétique.

Il se distingue à la première bataille de Zurich avec la cinquième demi-brigade helvétique, au service de la république française. 1799.

Son séjour en Corse avec la troisième demi-brigade.

Ses campagnes avec le régiment suisse, au service de l'empire, à Naples et en Calabre, de 1806-1811, et de 1812 en Russie.

Défenses de Brême et de Mæstricht, en 1813 et 1814.

Les journées de mars 1815, et la campagne de Suisse. Le premier bataillon fédéral. Formation de la garde (suisse) au service de la deuxième restauration. 1816.

L'auteur chef de bataillon au huitième régiment de cette garde. 1816-1830.

Les journées de juillet. 1830.

Vie de l'auteur de 1831-1844.

Le soussigné a cru devoir fixer le prix de souscription à 3 francs et celui de vente de 5-6 francs. Il ne mettra la main à l'œuvre que quand le nombre des souscriptions couvrira les frais d'impression [1].

Berne, le 5 mai 1857.

RODOLPHE DE STEIGER,
ancien officier au service de Naples.

CHRONIQUE.

Dans la session actuelle, l'Assemblée fédérale s'est occupée des objets militaires suivants :

Réorganisation de la cavalerie. Le projet a été renvoyé au Conseil fédéral pour études ultérieures.

Création d'un chef du personnel. Cette nouvelle fonction a été votée, mais sous le nom de secrétaire-adjoint au département militaire fédéral et instructeur-chef d'infanterie.

Travaux de campagne sur le Rhin. L'Assemblée a décidé de maintenir ceux d'Eglisau et de faire raser les autres, à Bâle, Schaffouse, Rheinfelden.

Réorganisation de l'administration des poudres. Cette administration passera probablement au département militaire ; deux nouveaux employés y seront créés, pour la partie technique. Il est aussi question de laisser la fabrication de la poudre à l'industrie privée.

Gestion de 1856. En réponse à quelques observations faites par la commission du Conseil national, concernant entr'autres l'état-major général, les casernes de Thoune, la qualité de la poudre, les landwehrs cantonales, etc. M. le conseiller fédéral Frey-Hérosé, directeur du département militaire fédéral, a donné les explications suivantes, dans la séance du 10 juillet :

« Quant au recrutement de l'état-major fédéral, on sera obligé d'en changer complètement les bases et de revenir à l'ancien système, celui des sous-lieutenants, car des officiers qui ont déjà le grade de lieutenant ne sont pas volontiers disposés à quitter leur corps, qu'ils connaissent, où ils ont des amis, pour entrer dans un corps tout différent, nouveau pour eux, et avec un nouvel uniforme. Mais ces sous-lieutenants pourraient être formés de manière à ce qu'ils ne figurent pas tout d'abord dans l'état-major, mais qu'ils aillent avec les diverses armes dans les écoles militaires.

Quant au commissariat des guerres, je vous prie d'avoir un peu d'indulgence,

[1] La *Revue militaire* recevra aussi les souscriptions.

car les travaux exceptionnels de l'automne et de l'hiver derniers ont dû retarder le règlement de plusieurs comptes.

Quoique M. le colonel Abys, lors de son entrée en campagne, ait été immédiatement remplacé par M. le lieutenant-colonel Tüscher, ce changement de personnel a aussi occasionné quelque retard.

Je déplore également les casernes de Thoune, car un local convenable influe plus qu'on ne le pense sur les résultats de l'instruction. Mais, vu le manque de bonne volonté de la ville de Thoune, il ne reste qu'à s'abstenir autant que possible d'envoyer des troupes sur cette place d'armes; ou bien peut-être la Confédération devra-t-elle bâtir à ses frais une caserne sur l'Allmend, qui est sa propriété particulière.

Les plaintes qu'on élève sur ce que des colonels fédéraux font des inspections sans être accompagnés d'adjudants ne sont pas complètement fondées, car chaque fois qu'un colonel a demandé un adjudant on le lui a accordé; mais la difficulté gît dans une autre cause. S'il fallait donner une haute solde pour les jours de service et une ration de cheval pendant toute la durée des fonctions, les frais seraient considérables, pour de simples inspections; mais si l'on ne fait pas cela, d'autre part, on a de la difficulté à trouver des adjudants.

Quant au fusil Prélat-Burnand, il a déjà été procédé à plusieurs essais; mais M. Prélat n'est pas lui-même encore complètement fixé sur la meilleure forme de son invention. Les derniers essais ont permis de fixer définitivement le nombre et la forme des rayures du fusil de chasseurs, aussi l'on a commandé dans diverses fabriques autant de fusils de chasseurs qu'elles peuvent en fournir. Vous voyez par là, Tit., que tout a été fait pour armer notre infanterie le mieux possible.

Quant à la poudre, qui ressort du reste du département des Finances, je puis vous assurer que, telle qu'on la fabrique actuellement, elle est tout à fait convenable pour le tir de la carabine. Mais pour l'artillerie elle a encore besoin de quelques modifications.

Enfin quant aux conférences d'Arau, qui ont élaboré une soixantaine de propositions, dont quelques-unes pourraient être fort préjudiciables à notre militaire, propositions augmentées encore par St-Gall, je dirai que le département n'attendait que le rapport du général pour soumettre notre militaire à un examen sérieux. Il va bien sans dire que, dans cet examen, il sera tenu compte des propositions d'Arau. »

Des nouveaux règlements d'exercices à l'impression depuis une année, il vient enfin de paraître trois volumes, savoir : *Ecole de soldat; infanterie légère; service de garde.*

Vaud. — Des essais ont été faits récemment près de Morges par la commission du Département militaire pour comparer le fusil Prélat-Burnand à d'autres armes, et particulièrement au fusil de munition. Nous espérons pouvoir publier prochainement quelques extraits du rapport de la commission, qui est, dit-on, très favorable au fusil Prélat-Burnand.

— La réunion annuelle de la section cantonale des officiers aura lieu à Cully le 9 août prochain.

A 10 heures réception, à 11 heures parade, séance au temple, à 2 heures banquet, puis bal sous une cantine construite ad hoc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 15 6 Août 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Etudes sur les armées étrangères** *(suite)*. — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Chronique.**

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES [1].

ARMÉE FRANÇAISE.

(suite.)

La *gendarmerie* est chargée d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, et particulièrement la sûreté des campagnes et des grandes routes. Elle se compose, non compris le régiment et l'escadron de la garde, de 25 légions pour le service des départements, d'une légion pour l'Algérie, de 4 compagnies et de 3 détachements de gendarmerie coloniale, de la garde de Paris et d'une compagnie de gendarmes vétérans. Les légions sont subdivisées, pour le continent, en compagnies, au nombre de 85, qui portent le nom du département dans lequel elles exercent leur surveillance; la légion de la Corse et celle d'Afrique comprennent chacune 4 compagnies. La garde de Paris est un corps mixte composé de 2 bataillons d'infanterie à 8 compagnies, et de 4 escadrons de cavalerie; elle est commandée par un colonel, ayant sous ses ordres deux lieutenants-colonels, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie; comme son nom l'indique, la garde de Paris a pour mission de maintenir l'ordre dans la capitale. Le cadre de la gendarmerie compte 18 colonels, 13 lieutenants-colonels, 102 chefs d'escadron, 306 capitaines, 283 lieutenants et 71 sous-lieutenants.

On rattache, pour ordre, au corps de la gendarmerie, le bataillon de sapeurs-pompiers de Paris, recruté militairement, et qui est chargé du service des secours contre l'incendie. Ce bataillon, formé de 7 compagnies, est commandé par un lieutenant-colonel choisi dans l'artillerie ou le génie.

[1] Voir notre dernier numéro.

L'*infanterie* de l'armée française se compose, sans compter celle de la garde impériale, de 100 régiments de ligne à 3 bataillons, 20 bataillons de chasseurs à pied, 3 régiments de zouaves à 3 bataillons, 2 régiments étrangers, (dont un de Suisses) formant 5 bataillons, 3 régiments de tirailleurs algériens à 3 bataillons, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique : en tout 346 bataillons ; — plus 6 compagnies de fusiliers et 2 de pionniers de discipline, 2 compagnies de sous-officiers et 3 de fusiliers vétérans. Aux listes d'ancienneté des officiers d'infanterie en activité figurent : garde impériale et ligne, 118 colonels, 118 lieutenants-colonels, 506 chefs de bataillon ou majors, 3,776 capitaines, auxquels il convient d'ajouter 3,054 lieutenants et 3,232 sous-lieutenants qui entrent dans le cadre normal de cette arme.

La *cavalerie* comprend, toujours sans compter celle de la garde, 58 régiments, savoir :

2 régiments de carabiniers et 10 de cuirassiers, formant la *cavalerie de réserve ;*

12 régiments de dragons et 8 de lanciers, formant la *cavalerie de ligne ;*

12 régiments de chasseurs, 8 de hussards et 3 de chasseurs d'Afrique, formant la *cavalerie légère ;*

Plus 3 régiments de spahis et 10 compagnies de cavaliers de remonte. Tous ces régiments sont organisés à 6 escadrons, et donnent une force totale de 348 escadrons et 10 compagnies.

Les listes d'ancienneté des officiers de cavalerie en activité présentent 67 colonels, 72 lieutenants-colonels, 289 chefs d'escadrons ou majors, 1,187 capitaines ; plus 752 lieutenants et 1,317 sous-lieutenants [1].

L'*artillerie* compte 17 régiments, savoir :

5 (Nos 1 à 5 inclusivement) d'artillerie à pied ou de position, destinés à la défense et à l'attaque des places, au service des parcs d'armée, etc. Le régiment à pied a 18 batteries, 12 à pied et 6 de parc, outre le dépôt.

1 régiment de pontonniers (No 6), à 16 compagnies.

7 régiments montés [2] (Nos 7 à 13), destinés à manœuvrer avec les régiments d'infanterie. Chaque régiment comprend 15 batteries.

4 régiments à cheval (Nos 14 à 17), destinés à manœuvrer avec la cavalerie, et composés chacun de 8 batteries. En tout 227 batte-

[1] Plusieurs colonels et lieutenants-colonels sont employés dans le service de la remonte et se trouvent ainsi placés hors cadre ; il faut noter encore que le *chef d'escadrons* commande *deux* escadrons ; son titre ne diffère de celui du capitaine en 1er que par l's ajoutée au mot *escadron*.

[2] D'après le système anglais, qui a remplacé en 1825 le système Gribeauval.

ries (à 6 pièces) et 17 cadres de dépôts montés. Il y a, en outre, 12 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 5 compagnies d'armuriers, 5 de canonniers vétérans.

Le cadre du corps de l'artillerie, avec la garde impériale et l'état-major particulier, compte 51 colonels, 52 lieutenants-colonels, 849 capitaines, 374 lieutenants, 201 sous-lieutenants, non compris les sous-lieutenants élèves de l'école de Metz.

Le système actuel d'artillerie renferme 20 bouches à feu, savoir :

Canons . .	en bronze	de 24. de 16. de 12 de place. de 12 de campagne.
	en fonte	de 24. de 16. de 30.
Canons-obusiers	en bronze	de 12. de 12 léger.
Obusiers . .	en bronze	de 22 c. de 16 c. de 12 c.
	en fonte	de côte de 22 c. de place de 22 c.
Mortiers . .	en bronze	de 32 c. de 27 c. de 22 c. de 15 c.
	en fonte, à plaque, de 32 c.	
Eprouvette .	en fonte, de 19 c.	

Les batteries de campagne forment trois classes sous le rapport des bouches à feu : 1° batteries de 4 canons de 12 et 2 ob. de 16 formant les *batteries de réserve*, desservies par les régiments à pied ou les montés. — 6 bouches à feu et 30 voitures; 2° batteries de 6 canons-ob. de 12 manœuvrant, dans la règle, avec les divisions d'infanterie et desservies par les régiments montés — 6 bouches à feu et 30 voitures; 3° batteries de 6 canons-ob. de 12 légér[1], batteries à

[1] Le canon-ob. est le nouveau système dû à Napoléon III, qui compose toutes les batteries de la même espèce de pièces, de canons-obusiers lançant avec avantage des boulets et des obusiers du calibre de 12. Ce système, dit le colonel d'artillerie Mazure

cheval, manœuvrant avec la cavalerie ou restant à la réserve générale — 6 bouches à feu et 26 voitures[1]. Ces deux dernières forment les *batteries divisionnaires.*

La *batterie de montagne,* obus. de 12 c., du poids de 100 k., à dos de mulets.

Le *génie* compte 3 régiments, comprenant chacun 2 bataillons; le bataillon a 8 compagnies, dont une de mineurs et 7 de sapeurs. Il y a en outre 2 compagnies d'ouvriers. Chaque régiment a de plus une compagnie de sapeurs-conducteurs, chargés de la conduite des chariots d'outils et de matériaux.

Les cadres comptent, y compris l'état-major particulier et la garde impériale, 29 colonels, 27 lieutenants-colonels, 116 chefs de bataillon, 364 capitaines, 68 lieutenants, 64 sous-lieutenants, les gardes.

Les troupes de l'*administration*, sur lesquelles les fonctionnaires de l'intendance exercent l'autorité du commandement, se composent de 14 sections d'ouvriers d'administration et du corps des équipages militaires; ce corps comprend un état-major des parcs des équipages, 5 escadrons du train et 4 compagnies d'ouvriers constructeurs. Les ouvriers d'administration sont chargés, dans les établissements de l'administration militaire, de la manutention et de la distribution des denrées et effets dont l'Etat se réserve la fourniture. Le corps des équipages transporte le pain destiné aux troupes ainsi que les objets qu'elles ne peuvent aller prendre elles-mêmes aux lieux de distribution; en temps de guerre, il transporte aussi le matériel des services administratifs, et c'est à lui qu'est dévolue la noble et périlleuse mission d'enlever les blessés du champ de bataille. Le cadre du personnel des équipages (parcs et troupes) comprend 2 colonels, 1 lieutenant-colonel, 9 chefs d'escadron, 80 capitaines, 91 lieutenants, 81 sous-lieutenants, et 19 gardes des parcs des équipages.

Le personnel des services administratifs complète, avec les ouvriers

(Note du *Spectateur militaire,* 1851), a pour principe la réduction de la charge du 1/3 au 1/4 du poids du boulet.

Cette réduction, en permettant de diminuer dans la même proportion le poids de la bouche à feu, a conduit naturellement à l'unité du calibre : le canon de 12 ainsi allégé se trouve avoir toute la mobilité désirable pour les batteries de division, en conservant une puissance suffisante pour les batteries de réserve.

Le tir de l'obus, concurremment avec le boulet dans la même bouche à feu, complète la simplification du système : une bouche, un affût, 3 projectiles (boulet, obus et boîte à balles), et 2 charges (une pour le boulet et la boîte à balles, une pour l'obus), tels sont les éléments de ce système.

Toutefois, pour le moment la nouvelle pièce est affectée aux batteries de division, les canons et affûts de 12 restent aux batteries de réserve.

[1] Il y a deux affûts de campagne, un pour canon de 12 et ob. de 16 c., un pour can.-ob. de 12 et id. léger. Ces deux affûts ne diffèrent entr'eux que par les dimensions de la flèche, des flasques, des sus-bandes, des sous-bandes, de quelques pièces de la forge et du chariot de batterie.

d'administration, les équipages et les infirmiers militaires, les moyens d'exécution dont dispose le corps de l'intendance. Ce personnel est divisé en quatre sections d'officiers d'administration pour les services des hôpitaux, de l'habillement et du campement, des subsistances, des bureaux de l'intendance; nous ne parlerons que pour mémoire des officiers d'administration du service de la justice militaire, parce qu'ils ne concourent pas, comme ceux des autres sections, à l'exécution des services administratifs proprement dits. Les cadres des quatre sections comprennent 1,230 officiers et adjudants d'administration, dont 350 pour les hôpitaux, 80 pour l'habillement et le campement, 400 pour les subsistances militaires, et 400 pour les bureaux de l'intendance.

Le corps de santé de l'armée se compose de 1,577 médecins, répartis dans les corps de troupes et dans les établissements hospitaliers, et de 322 pharmaciens; les uns et les autres sont divisés en 8 classes. Les médecins des sept premières classes doivent être pourvus du diplôme de docteur en médecine, et les pharmaciens des mêmes classes de celui de maître en pharmacie. Le cadre des médecins compte 7 inspecteurs, 80 médecins principaux, 390 médecins-majors, 800 médecins aides-majors, et 300 médecins sous-aides. Mais le cadre de ces deux derniers grades est loin d'être au complet; l'*Annuaire* n'enregistre, en effet, que 569 aides-majors et 111 sous-aides. Le cadre des pharmaciens militaires comprend 1 inspecteur, 10 pharmaciens principaux, 51 pharmaciens-majors, 100 pharmaciens aides-majors, et 160 pharmaciens sous-aides; ceux-ci sont au nombre de 63 seulement.

Enfin, les vétérinaires militaires, aux soins intelligents desquels sont confiés les 90,000 chevaux de l'armée, sont au nombre de 358. Ils se divisent en vétérinaires principaux, 4; vétérinaires, 117; aides-vétérinaires, 237.

L'armée en France, y compris la Corse, est répartie en 3 armées et 21 divisions territoriales, comprenant un certain nombre de subdivisions.

Les trois armées sont :

1° L'*armée de Paris,* commandée par le maréchal Magnan, et formant la 1re division militaire territoriale; elle est composée de 4 divisions d'infanterie à 2 brigades, d'une division de cavalerie à 3 brigades, d'une brigade d'artillerie, outre les compagnies de troupes nécessaires; elle forme 8 subdivisions territoriales;

2° L'*armée du Nord,* commandée par le maréchal Baraguey-d'Hilliers, comptant 2 divisions d'infanterie;

3° L'*armée de Lyon,* commandée par le maréchal Castellane, formant la 8e division militaire, comptant 3 divisions d'infanterie, une

de cavalerie à 2 brigades, une brigade d'artillerie. La 8e division est composée de 8 subdivisions territoriales.

Les divisions militaires territoriales sont commandées par des généraux de division, les subdivisions par des généraux de brigade.

Outre les 21 divisions de France, il y a la division d'occupation de Rome, et le gouvernement de l'Algérie qui comprend trois divisions, sous les noms de divisions d'Alger, d'Oran, de Constantine.

Le chef suprême de l'armée est l'empereur. Le prince Jérôme est maréchal de France; le prince Napoléon général de division; nous avons déjà dit que le jeune prince impérial est inscrit comme enfant de troupe au 1er de grenadiers de la garde.

La maison militaire de l'empereur se compose de 11 aides-de-camp et 12 officiers d'ordonnance; celle du prince Jérôme est de 11 aides-de-camp et officiers d'ordonnance; celle du prince Napoléon de 3 officiers. La garde de l'empereur est confiée à l'escadron des cent-gardes.

L'administration supérieure de l'armée est le ministère de la guerre, occupé actuellement par le maréchal Vaillant. Le ministre a, pour son service personnel, 2 aides-de-camp, 4 officiers d'ordonnance et un chef de cabinet.

Le ministère se divise en 7 *directions*, savoir :

1re Direction (personnel), subdivisée en 7 bureaux qui sont : *a)* Correspondance générale et opérations militaires; *b)* Etats-majors et écoles militaires [1]; *c)* Recrutement; *d)* Justice militaire; *e)* Infanterie: *f)* Remontes de cavalerie; *g)* Gendarmerie.

[1] Les Ecoles militaires de France figurent, par les soins que le gouvernement leur voue, au premier rang des écoles militaires de l'Europe; ce sont :

1° L'*Ecole d'application d'état-major* à Paris, instituée en 1818, destinée à former les élèves pour le service d'état-major. On n'y entre que par concours, en sortant de l'Ecole de St-Cyr, ou de l'Ecole polytechnique, ou d'un grade de sous-lieutenant de l'armée; la durée des études est de deux ans; les élèves ont le grade de sous-lieutenant. Elle est administrée par un état-major de 9 membres sous les ordres du général Foltz, commandant de l'école; il y a en outre 11 professeurs militaires et 5 professeurs civils. A la fin de 1856, le nombre des élèves était de 90;

2° *Ecole polytechnique*, à Paris, fondée pendant la grande révolution et réorganisée en 1852. Elle est destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie, la marine, le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le corps d'état-major, les poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques et l'administration des tabacs. La durée du cours est de deux ans; on n'y entre que dès 16 à 20 ans (les militaires jusqu'à 25 ans) par concours. Elle est dirigée par un conseil de perfectionnement de 17 membres, sous la présidence du général Eblé, commandant de l'école. En outre une soixantaine de personnes (officiers ou professeurs, etc.) y sont employés pour l'administration et pour l'enseignement, dont 20 professeurs et 18 répétiteurs. Pension de 1000 fr. par an;

3° *Ecole impériale spéciale militaire*, à St-Cyr, destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, l'infanterie de marine. On n'y entre que par concours, de 16 à 20 ans, les militaires jusqu'à 25 ans. Elle est dirigée par le général Monet, commandant de l'école, ayant sous ses ordres une quarantaine d'officiers, dont 36 comme instructeurs d'infanterie et de cavalerie, 14 comme professeurs, 16 comme répétiteurs. Cinq ou six places de professeurs et de répétiteurs sont occupées par des civils. En 1856, le nombre des élèves était de 420. Pension de 1500 fr. par an.

4° *Ecole de cavalerie*, à Saumur, destinée à former des instructeurs et sous-instruc-

2e Direction (artillerie), divisée en 2 sections : *a)* Personnel ; *b)* Matériel et comptabilité.

3e Direction (génie), divisée en deux sections comme la précédente.

4e Direction (administration), divisée en 5 bureaux : *a)* Transports et marches ; *b)* Subsistance et chauffage ; *c)* Service sanitaire ; *d)* Habillement et campement ; *e)* Comptabilité des corps de toutes armes.

5e Direction (Algérie), divisée en 4 bureaux : *a)* Administration générale ; *b)* Colonisation ; *c)* Travaux publics, forêts, impôts ; *d)* commerce.

6e Direction (dépôt de la guerre), divisée en 2 sections : *a)* Géodésie, topographie, dessin et gravure ; *b)* Archives, bibliothèque, travaux historiques et statistiques.

7e Direction (comptabilité générale), divisée en 6 bureaux : *a)* Contrôle, contentieux, budgets généraux ; *b)* Fonds, ordonnances, comptes généraux ; *c)* Comptes-matières ; *d)* Pensions et secours ; *e)* Service intérieur ; *f)* Lois, archives, décorations.

Les intérêts scientifiques et spéciaux de l'armée sont confiés à des *comités consultatifs* pour chaque arme ; il y a : un comité d'état-major, de 7 membres, 6 adjoints et un secrétaire ; un comité de l'infanterie, de 6 membres et un secrétaire ; un de la cavalerie, idem ; un de la gendarmerie, idem ; un de l'artillerie, de 10 membres, un adjoint, un secrétaire ; un des fortifications, de 10 membres et un secrétaire ; un comité de l'Algérie, de 13 membres et un secrétaire ; un conseil de santé ; une commission d'hygiène hippique ; une commission mixte des travaux publics ; une commission supérieure de dotation de l'armée, une section de guerre et marine du Conseil d'Etat.

Les membres et secrétaires de ces comités sont choisis parmi les officiers généraux ou les officiers supérieurs les plus érudits. Les pu-

teurs pour les corps à cheval. On y admet, par choix un lieutenant ou sous-lieutenant et deux sous-officiers par régiment, plus des élèves maréchaux-ferrants et des vétérinaires. La durée de l'instruction est de deux ans. Elle est commandée par le général de Rochefort, ayant sous ses ordres 30 officiers instructeurs et 9 fonctionnaires militaires ;

5° *Ecole d'application du génie et de l'artillerie*, à Metz, créée en 1802, réorganisée en 1821, destinée à former des officiers pour ces deux armes, après leur sortie de l'Ecole polytechnique. Les élèves ont le grade de sous-lieutenant, ils y restent deux ans ou trois ans au plus. L'école est administrée par un état-major de 13 officiers, sous les ordres du général le Puillon de Boblaye, commandant de l'école ; il y a en outre 14 professeurs (dont 3 ou 4 civils) et une douzaine de fonctionnaires ;

6° *Ecole de tir*, à Vincennes, où l'on fait les expériences et recherches nécessaires sur les armes à feu et où l'on forme les instructeurs et sous-instructeurs de tir ;

7° *Ecole de gymnastique*, près Vincennes, destinée à former des instructeurs de gymnastique ;

8° *Prytanée impérial*, à la Flèche, où l'on instruit dès l'âge de 10 à 19 ans les orphelins d'officiers et sous-officiers sans fortune. Pension de 850 fr. par an.

blications de quelques-uns de ces comités (mémorial d'artillerie, aide-mémoire d'artillerie, du génie, etc.) sont des œuvres d'une haute valeur scientifique.

Les *unités tactiques* sont : le bataillon, l'escadron et la batterie.

Le *bataillon* est formé de 8 pelotons de 90 à 120 hommes sur 3 rangs. Son étendue métrique en bataille est égale au nombre de files multiplié par 50 c.

La profondeur en colonne se déduit : 1° de l'espace occupé par l'homme dans le rang et en longueur, savoir 48 c.; 2° de l'intervalle de 32 c. entre les rangs, et 3° de l'intervalle variable entre les subdivisions de la colonne; la profondeur du bataillon serré en masse est de 12^m.

Entre les bataillons déployés, les intervalles sont de 16^m ou 24 pas.

Entre les bataillons en colonne, il y a aussi 16^m, plus distance de subdivision; mais, si c'est une colonne serrée, l'intervalle se réduit à 6^m ou 9 pas.

Les bataillons sont formés en régiments de 3 bataillons, ceux-ci en brigades de 2 ou 3 régiments; les brigades en divisions de 2 ou 3 brigades.

Les brigades sont séparées par des intervalles de 20^m à 25^m (30 pas); les divisions ont entr'elles des espaces de 50^m (30 à 60 pas).

L'*escadron* est formé de 2 divisions ou 4 pelotons, chacun de 12 à 16 files.

L'étendue de bataille de l'escadron est égale au nombre de files, sous-officiers compris, multiplié par le *mètre*.

La profondeur en colonne se déduit : 1° de l'espace occupé par le cheval dans le rang, et en longueur, savoir, 3^m; 2° de l'intervalle de 66 c. entre les rangs, et 3° de l'intervalle variable entre les subdivisions de la colonne.

Entre les escadrons en bataille, il y a 12^m d'un maréchal des logis à l'autre; entre les escadrons en colonne, il y a aussi 12^m, plus distance de subdivision; mais, s'il s'agit de la colonne serrée par escadrons, l'intervalle entre les escadrons est de 12^m seulement.

Les escadrons sont formés en régiments de 6 escadrons; ceux-ci en brigades, et les brigades en divisions, comme pour l'infanterie.

La distance entre les régiments en bataille est de 15^m; pour les brigades et divisions, l'espace est le même que pour l'infanterie.

La *batterie* est composée, comme nous l'avons dit plus haut, de 4 canons et 2 obusiers, avec 30 ou 26 voitures.

Le personnel des batteries est de 206 hommes, batterie montée; 218, batterie à cheval.

Il y a 6 chevaux par voiture, 4 aux effets de rechange; c'est, en tout, 198 chevaux, batterie montée; 254, batterie à cheval.

Les batteries de montagne ont 74 mulets pour le transport des pièces, des munitions et des rechanges.

La voie réelle des voitures d'artillerie est de $1^m 61$; dans les routes encaissées, il faut compter au moins 2^m, la longueur des essieux étant de 2^m à $2^m 30$.

L'intervalle entre les pièces d'axe en axe est de 16^m pour l'artillerie à cheval; de 13 pour les batteries montées.

La longueur de la pièce ou de son caisson attelé de 6 chevaux est de 13^m, et il y a 1^m entre les éléments d'une colonne.

La batterie se divise en batterie de manœuvre formée de 6 bouches à feu avec 6 caissons, et en réserve, composée du reste des voitures, laquelle se tient hors de portée et à l'abri pendant les combats.

Pour la batterie de manœuvre, la longueur d'une colonne par pièce est de :

167^m artillerie montée;
203^m artillerie à cheval.

La longueur de la colonne par section est de :

	83^m batterie montée,
	101^m batterie à cheval.
En colonne par batterie, c'est	27^m batterie montée,
	33^m batterie à cheval.
L'étendue de la ligne de bataille est de	67^m batterie montée,
	82^m batterie à cheval.

Dans l'ordre en batterie, la profondeur est de 42^m.

L'intervalle entre les batteries en bataille est de 26^m; la distance qui sépare une batterie de l'infanterie ou de la cavalerie placée sur les côtés est de 34^m.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Linken était parti de Coire et d'Ems le 23 septembre, avait marché sur Flims où il avait divisé son corps en 3 colonnes :

La 1re *colonne,* de 1 bataillon, entra par le Martinsloch dans la vallée de la Sernft.

Les sources de cette *Etude* sont : *Annuaire militaire français ; Aide-mémoire d'artillerie,* 3me édition; *Moniteur de l'armée,* de 1856 et 1857; *Aide-mémoire d'état-major,* de M. le chef d'escadron de Rouvre; article de M. H. Hennet dans le *Spectateur militaire* du 15 juin.

Les deux autres furent conduites par Linken à Panix, où il arriva le 24.

La 2e *colonne*, de 2 1/2 bat. et 1 esc., traversa, le 25, le passage de Saguis (entre le Haustok et le Martinsloch) et descendit avec Linken lui-même aux bains de Wikler, vers le haut de la vallée de la Sernft.

La 3e *colonne*, de 1 1/2 bat., gagna, sur la gauche, les sources de la Linth, près du pont de Pauten.

Linken, avec la 2e colonne, rencontra à Wikler 1 bataillon français qui rompit le pont de la Sernft et se défendit avec opiniâtreté; mais, tourné par les deux autres colonnes dont la 1re s'était déjà avancée sur Elm et Matt, et la 3e sur Schwanden, ce bataillon, ainsi qu'un détachement accouru à son secours, fut coupé et obligé de mettre bas les armes.

Dans le moment même où Jellachich se retirait, le 26, Linken réunissait ses colonnes à Schwanden, et une petite affaire s'engageait vers Mitlödi, à l'occasion d'une reconnaissance que les Autrichiens poussaient sur Glaris.

Les Français n'ayant plus rien à craindre sur le lac de Wallenstadt, Molitor se porta le 27 avec 3 bataillons et 2 canons sur Linken qui le força de rentrer dans Glaris et prit position devant la ville, et chercha à s'emparer du débouché du Klönthal. Molitor s'y rendit aussitôt, et pendant qu'il défendait vigoureusement l'entrée du défilé, il envoya en tirailleurs, sur la gauche des Autrichiens, un demi-bataillon qui, par son tir, paralysa leur attaque et leur causa des pertes sensibles. Pendant toute la journée le combat continua avec d'autant plus d'acharnement que c'était par le débouché du Klönthal que Linken devait donner la main à Suwarow: mais Molitor resta maître de la position.

Le général autrichien, inquiet du retard de Suwarow, ne fit rien le 28, et les Français, épuisés par les combats de la veille, ne troublèrent point son repos. Il n'y eut, ce jour-là, que des échauffourées d'avant-postes. Les Français attendaient un bataillon de renfort de la 25e légère, que Mainoni leur envoya le lendemain.

Cependant vers midi, Molitor, apprenant qu'une colonne ennemie le menaçait sur ses derrières par le Muttenthal, et ne sachant quel était ce nouvel adversaire, se hâta de détacher le second bataillon de la 84e à la tête du lac de Klön, mais le régiment de Kerpen la tenait déjà. Un parlementaire se présenta de la part de Suwarow et ne fut pas reçu. Molitor, loin de se douter qu'il avait derrière lui l'avant-garde du maréchal, pensait que ce régiment était détaché du corps de Linken pour tourner sa droite par le Bissithal, lorsqu'une dépêche que

Lecourbe lui adressa d'Altorf le tira d'erreur et lui expliqua ce que jusqu'alors il n'avait pu comprendre, c'est-à-dire que les mouvements de Jellachich et de Linken étaient combinés avec la marche des Russes dans un but de jonction à Glaris.

Quoique la position fût critique, le général l'envisagea de sang-froid et résolut de faire face au danger, bien qu'il n'eût pas d'instructions de Masséna ni de Soult. Le terrain étant peu propre aux grands déploiements, il ne désespéra pas de s'en tirer avec de l'audace et de l'activité. Une partie seulement de l'avant-garde russe se trouvant sur ses derrières, il ne s'agissait que de mettre Linken hors de cause avant d'être forcé d'en venir aux mains avec les Russes.

Molitor réunit ses officiers, le 28 au soir, sur son mamelon d'où l'on découvrait les positions ennemies, leur développa son plan, leur assigna leurs postes de combat, et par une allocution chaleureuse les enflamma de son ardeur.

Linken occupait sur deux lignes toute la largeur de la vallée en arrière de Glaris et couvrait ses flancs par 2 bataillons postés à mi-côte sur les berges opposées. A la vue de ces dispositions, Molitor ordonna à 2 demi-bataillons, par compagnies détachées, de tourner le flanc des Autrichiens et de manœuvrer pour gagner leur ligne de retraite en atteignant, pendant la nuit, les points qui les dominaient. Trois colonnes, artillerie en tête, furent destinées à attaquer de front dans la vallée, au moment où les détachements latéraux agiraient à revers.

Le 29, au point du jour, l'attaque s'exécuta avec ensemble et précision, présage ordinaire du succès. La première ligne des Autrichiens fut culbutée sur la deuxième au milieu de laquelle l'artillerie française fit de grands ravages. En même temps les éclaireurs rejetaient dans la vallée les postes autrichiens de flanqueurs. Les Autrichiens, entassés sur un seul chemin et harcelés de toutes parts, se retirèrent en désordre, laissant le champ de bataille couvert de morts et de blessés. Molitor les poursuivit jusque dans la vallée d'Engi et ramena 300 prisonniers.

Linken n'ayant aucune nouvelle de Suwarow quoiqu'il eût tenté de s'en procurer par des affidés et par un parti qu'il avait jeté dans le Schächenthal, déjà le 25, apprit la retraite de Jellachich et trouva bon d'abandonner à son tour le champ de bataille ; à la faveur de la nuit, il gagna paisiblement les bains de Wichler, sans que les Français le poursuivissent, l'attention de ceux-ci étant vivement attirée par la présence de Suwarow dans le Muttenthal. — Des bains de Wichler, sans se douter de la cause réelle de l'absence de poursuite de la part des Français, Linken continua sa retraite, le 30, en 2 colonnes ; — l'une

revint sur Flims par le Martinsloch ; — l'autre traversa le col de [illegible] et descendit par Panix sur Ruwis, dans la vallée du Rhin au [illegible]. Le gros de ce corps retourna à Coire. Des postes détachés re[illegible] en observation depuis Illanz à Dissentis ; les montées de Panix [illegible] et le pas du Kunkel furent occupés, ainsi que les postes de Ta[illegible] Reichenau, Wältis et Maienfeld.

Linken aurait pu se maintenir devant Glaris et attendre l'a[illegible] des Russes si, au lieu de prendre une attitude passive les 26, 2[illegible] et 29 septembre, il eût attaqué les Français tous les jours, ou [illegible] moins il leur eût donné assez d'occupation pour les détourner d[illegible] rations offensives, car les suites de l'inaction sont toujours danger[illegible] dans un pays de montagnes. — Linken devait coopérer à une e[illegible] prise offensive ; il n'atteignait pas son but en prenant devant G[illegible] une attitude défensive. Quoique la retraite de Jellachich ne lui p[illegible] plus de rien espérer de ce côté ; quoiqu'il n'eût aucune nouvelle [illegible] Russes, il n'était cependant pas autorisé à se porter aussi loin [illegible] l'objet de sa destination et à rentrer dans une inaction complète d[illegible] rière le Rhin, avant d'avoir eu des nouvelles positives de la ma[illegible] des Russes. L'absence de poursuite de la part des Français après [illegible] combat où ils avaient eu le dessus, devait lui donner à réfléchir ; [illegible] n'étaient pas les efforts qu'il avait faits dans le combat qui empêchai[illegible] les Français de le poursuivre ; il devait supposer à ce fait un au[illegible] motif ; raison de plus pour ne pas désemparer la vallée de la Li[illegible] Un officier général chargé d'une manœuvre séparée, ne doit jamais, [illegible] moins d'y être contraint par des forces supérieures, passer de l'offen[illegible] sive à la défensive, ni se soustraire à l'opération à laquelle il est ap[illegible] pelé à concourir, aussi longtemps qu'il lui reste le moindre doute su[illegible] l'abandon entier de l'entreprise projetée.

Jellachich pécha également sous ce rapport lorsque, rétrogradant [illegible] vers le lac de Wallenstadt pour n'être pas coupé de sa retraite, il marcha jusqu'au-delà du Rhin sans que l'ennemi le poursuivît et sans qu'il eût à craindre d'être prévenu par lui dans le Vorarlberg.

En résumé, Korsakow, ayant été repoussé de Zurich, entraîna la retraite de Pétrasch, Pétrasch celle de Jellachich, Jellachich celle de Linken, et si d'autres corps eussent été placés à la file de ceux-ci, ils auraient tous fait la même chose et par le même motif. Tous ces mouvements rétrogrades eurent lieu avant que le premier pût influer sur les autres, et s'étendirent plus loin qu'il n'était possible que son influence pût les atteindre. Il est bien vrai que, dans la plupart des cas, on fera bien mieux de quitter une position de bon gré que de s'y laisser contraindre par la force, surtout quand on risque de tout perdre en la tenant avec opiniâtreté ; mais c'est une inconséquence que

d'abandonner des points influents avant que l'ennemi ne soit en état de les prendre, et par la seule raison qu'il en aura peut-être la faculté plus tard.

Après la victoire de Zurich, Mortier, avec la 4e division, marcha sur Schwytz pour soutenir Lecourbe dans la vallée de la Reuss. Afin de couvrir ce revirement et d'observer Korsakow, Masséna poussa les divisions Ménard, Lorges et Klein, sous les ordres d'Oudinot, sur Winterthur et Bulach. La 3e division resta dans la vallée de la Linth, entre Glaris et Schäunis.

Lecourbe fut appelé au commandement général de l'armée d'observation du Rhin, dans le moment même où il disputait à Suwarow le St-Gothard et la vallée de la Reuss. Sa division fut confiée à Loison; Soult prit le commandement de l'aile droite et Gazan celui de la 3e division, en remplacement de Soult. Masséna s'était rendu à Schwytz dès le 27 et concerta ses mesures avec Soult.

INVASION DE SUWAROW EN SUISSE.

Suwarow ne commença son mouvement sur la Suisse que le 11 septembre. Au lieu de le diriger par le Simplon ou le St-Bernard sur le Valais où il aurait pu arriver plus aisément et écraser la division Tarreau, ou par le Splügen, sur les Grisons, où il serait arrivé sans coup férir, il prit le St-Gothard; c'était la route la plus courte, mais aussi la plus difficile, comme nous l'avons déjà fait observer. Il arriva le 15 à Taverne avec 18,000 hommes d'infanterie, 4,000 Cosaques et 25 pièces de 2 liv., chargées à dos de mulets. Le chemin d'Airolo n'étant ni libre, ni praticable pour les gros charrois, le train d'artillerie fut dirigé sur Como et celui des équipages sur Vérone pour gagner la Suisse par les Grisons et par le Tyrol. La brigade Strauch, qui devait agir avec les Russes, était forte d'environ 6,000 hommes; elle observait les avenues du St-Gothard et du Valais, à Giornico et dans le val Maggia.

Du côté des Français, la division Tarreau, 14 bat. et 8 esc. couvrait le flanc droit de Masséna contre l'Italie; elle était disséminée depuis le St-Bernard au St-Gothard en postes détachés. Une réserve de 2 ou 3 bataillons tenait le point central de Brigue.

Le St-Gothard était mieux gardé; derrière lui il y avait le gros de la division Lecourbe, 17 bataillons et 2 régiments de cavalerie qui occupaient la vallée de la Reuss depuis Altorf jusqu'à Hospital; ces troupes ne pouvaient pas servir exclusivement au soutien du poste du St-Gothard, attendu que l'attaque des Russes venant d'Italie faisait supposer un mouvement combiné avec les Autrichiens; on devait s'at-

tendre à ce que les colonnes de ces divisions, partant des Grisons, s'avanceraient incessamment dans la vallée du Rhin antérieur et vers les sources de la Linth.

Suwarow fut retenu pendant 5 jours à Taverne, par suite des mauvaises dispositions prises pour se procurer des bêtes de somme et les approvisionnements nécessaires. L'armée ne pouvant espérer d'être ravitaillée des magasins autrichiens de la vallée du Rhin, qui après avoir passé le St-Gothard, dut prendre avec elle pour dix jours de vivres; il fallut employer la plus grande partie des chevaux des Cosaques au transport des vivres et des munitions; on donna des fusils aux cavaliers démontés et l'on s'en servit comme d'infanterie légère.

Rosemberg partit pour Bellinzonna, le 19 septembre, avec 8 bataillons et 2 régiments de cosaques, un peu plus de 6,000 hommes. Muni de biscuits à Bellinzona, il partit de cette ville le 21, entra par Dongio dans le val Blegno, passa le Luckmanier et arriva le 22 à St-Maria, dans la vallée du Rhin du milieu, le 23 à Dissentis où Auffemberg, partant d'Illanz avec sa brigade de 2,000 hommes, devait le rejoindre. Ils avaient ordre de pénétrer dans la vallée de la Reuss, Auffemberg, par le Maderänthal sur Amsteg, Rosemberg par le Crispalt sur Urseren, afin de prendre le St-Gothard à revers, tandis que Suwarow l'attaquerait de front par la vallée du Tessin.

Suwarow transféra son quartier-général le 21 à Bellinzona, le 22 à Giornico; son armée se réunit le 23 à Dagio avec la brigade Strauch; il avait ainsi avec lui environ 22,000 hommes.

Le 24 septembre, il forma son armée en 3 colonnes pour l'attaque de la montagne :

Celle de droite, aux ordres du général Schweikouski, 8 bataillons, devait chercher à escalader, comme elle pourrait, le sommet du St-Gothard, par des sentiers trouvés au hasard à droite d'Airolo;

Celle du centre, la plus forte, aux ordres de Suwarow lui-même, se dirigea par Airolo et l'hospice des Capucins droit sur Hospital;

Celle de gauche, sous Strauch, fut chargée de couvrir la marche des deux autres, en se portant vers le Valais sur lequel on repliait Gudin avec l'extrême droite des Français.

Airolo fut bientôt emporté; 1,000 Français qui gardaient ce poste se jetèrent dans le val Tremola où ils défendirent avec opiniâtreté les tournants du chemin montant vers la cime. Gudin n'avait que 3 bataillons de la 38e de ligne pour défendre le St-Gothard; 1 bataillon de la 87e occupait la Furca, et un simple détachement de la 67e gardait le Crispalt.

A la vue de ces cimes élevées couvertes de neiges et de glaces éternelles, à la vue de ces rochers garnis de soldats, les Russes furent

frappés d'une sorte d'épouvante. Oubliant pour un instant la voix de leurs chefs, d'ordinaire si respectée, ils refusèrent d'avancer.

Dans ce moment difficile, Suwarow accourt, il reproche aux soldats leur lâcheté et leur désobéissance ; ses efforts restent impuissants. Alors il fait creuser une fosse sur le milieu du chemin et s'y couche en s'écriant : *Couvrez-moi de terre, vous n'êtes plus mes enfants, je ne suis plus votre père. Je n'ai plus qu'à mourir, enterrez-moi ici.* Les grenadiers russes, honteux et attendris à la vue du désespoir héroïque de l'homme qui les a si souvent menés à la victoire, se précipitent en foule autour de lui, le relèvent, lui baisent les mains et demandent à grands cris à escalader le St-Gothard. Le combat dura 12 heures pendant lesquelles la 38e fit éprouver aux Russes des pertes sensibles. Mais Schweikouski parvint, sur le soir, à escalader les sommités dominant Hospital, ce qui contraignit Gudin à se replier sur la rive gauche de la Reuss, par le pont de ce village, et à se porter ensuite sur Réalp, où il reçut de Lecourbe l'ordre de rejoindre Tarreau en Valais. Quelques heures après, Suwarow arriva à Hospital et campa sur les deux rives de la Reuss.

Lecourbe avait concentré ses troupes dans la vallée de la Reuss et les menait en personne à la rencontre des Russes ; il ne se doutait pas que Rosemberg traverserait le Crispalt déjà couvert de neige, les abords de cette montagne étant d'ailleurs gardés par un détachement de la 67e, placé entre Souwix et Dissentis, dans la vallée du Rhin antérieur. Lecourbe laissa sa réserve à Urseren ; il avait Gudin à Réalp, et il marcha sur Hospital dans l'intention d'engager le combat le lendemain.

Rosenberg et Auffemberg étaient arrivés heureusement à Dissentis après avoir dispersé et pris le détachement de la 67e, et le 24, ils continuèrent leur marche chacun dans la direction qui lui était assignée. Le même jour Rosenberg atteignit, à 3 heures après midi, le bord du lac d'Ober-Alp ; mais n'ayant encore aucune nouvelle de l'approche de Suwarow avec la colonne principale, il ne hasarda point de descendre dans le fond de la vallée. Ce retard, ainsi que celui qu'éprouva Suwarow, empêchèrent la jonction des deux colonnes qui n'avaient cependant plus qu'un pas à faire pour se réunir.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ MILITAIRE VAUDOISE.

REUNION A CULLY LE DIMANCHE 9 AOUT 1857.

Les officiers présents à Villeneuve, à la réunion du 28 septembre 1856, ont désigné Cully comme lieu de rendez-vous pour cette année. Le moment est venu de tenir

parole et les officiers du 3me arrondissement attendent de leurs amis et compagnons d'armes de tout le canton, un concours fraternel pour la réunion du 9 août 1857.

C'est la première fois que Cully se trouve le centre d'une réunion cantonale et l'on ne peut s'attendre à y rencontrer les ressources que des localités plus importantes offrent pour des réunions de ce genre. Mais Cully a bien aussi ses mérites et il est fier de l'honneur qu'il reçoit; la tâche du comité a été singulièrement facilitée par le bienveillant concours et l'active participation qu'il a rencontrés dans la population et les autorités communales de la contrée : la réunion du 9 août sera une véritable fête pour Lavaux, si les membres de la société répondent à notre appel.

Accourez donc en grand nombre, officiers vaudois et confédérés, qui êtes encore sous les armes, tout comme ceux qui ont achevé leur carrière militaire! Venez resserrer avec nous les liens de la cordialité et de la bonne camaraderie! Venez aussi prendre part à nos discussions qui ne sauraient manquer d'intérêt en présence des modifications proposées à notre organisation militaire fédérale que l'on croyait assise après tant d'années de labeurs! Venez enfin retremper vos sentiments républicains sur ces bords où plane, mystérieuse, la grande ombre de Davel, le premier des républicains vaudois!

Pour le comité local :

Le président, F. Corboz, lieutenant-colonel.
Le secrétaire, V. Ruffy, aide-major.

SOCIÉTÉ MILITAIRE DES OFFICIERS SUISSES.

(SECTION VAUDOISE.)

Les officiers vaudois, de toutes armes, sont convoqués pour l'assemblée réglementaire qui aura lieu à Cully, dimanche 9 août 1857. Réunion en grande tenue, à 10 h. du matin, sur la place d'armes.

Ordre du jour.

A 11 heures du matin : Parade composée du corps d'officiers, musique militaire, artillerie, infanterie. — Séance dans le Temple. — Réception de nouveaux membres. — Renouvellement d'une partie du comité. — Discussion sur les rapports des commissions. — Discussions sur les propositions présentées.

A 2 heures après midi : Dîner. — A 8 heures du soir : Bal.

Lavaux, le 22 juillet 1857.

Le président du Comité central,
L. Wenger, colonel.

NOMINATIONS D'OFFICIERS.

Du 30 juin. — M. *Guisan,* Ch.-Victor, d'Avenches, à Vevey, nommé médecin-adjoint au grade de 1er sous-lieutenant. — Du 7 juillet. M. *Contesse,* Georges, à Romainmôtier, nommé 1er sous-lieut. de la batterie attelée n° 1 cantonal et 9 fédéral. M. *Pittet,* Henri, à Yverdon, nommé capitaine de mousq. n° 1 de réserve du 6e arrond. M. *Guilloud,* Henri, à Champagne, nommé capitaine de mousq. n° 4 de réserve du 6e arrond. — Du 8 juillet. M. *Goumaz,* Frédéric, à Sédeilles, nommé lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 8e arrond. — Le 14 dit, a été nommé M. *Baud,* Charles, à Apples, commandant du bataillon d'élite du 7e arrond. — Le 15 dit, M. *Favre,* Jules, à Combremont-le-Grand, lieut. de mousq. n° 2 d'élite du 8e arrond. — Le 18, M. *Decollogny,* Marc-Louis-Henri, à Apples, commandant du bataillon de réserve du 7e arrond. — Le 21, M. *Morin,* Jean-Georges-Charles, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de chasseurs du bataillon n° 113 du 6e arrond. — Le 22, M. *Jacquemin,* François, à Lausanne, capitaine de la compagnie de train de parc n° 1, et M. *Colomb,* Armand, à St-Prex, capitaine de la compagnie de train de parc n° 2. — Le 28, M. *Martin,* Jean-David, à Froideville, 1er sous-lieut. de mousq. n° 2 d'élite du 5e arrondiss., et M. *Mayor,* François, à Echallens, 2e sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve du 5e arrond. — Le 31, M. *de Vallière,* Théodore, à Lausanne, capitaine de la batterie attelée n° 5 cantonal et 51 fédéral, et M. *Leuba,* Emile, à Ste-Croix, lieut. de mousq. n° 2 d'élite du 6e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 16 21 Août 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Poudre de guerre. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite)*. — Réunion de la Société militaire à Cully. — Chronique.

POUDRE DE GUERRE.

INTRODUCTION. — Dans ce moment où, ensuite du conflit prusso-suisse et des propositions d'Arau, un nouvel essor vient d'être donné aux questions intéressant notre militaire, le côté pratique est exclusivement pris en considération ; cela est non-seulement fort naturel, mais encore fort sage. Toutefois, certaines données historiques sur l'un ou l'autre des sujets actuellement mis en relief, pourraient servir à éclairer la discussion et à faciliter une solution heureuse.

La poudre, ce ressort de toute l'organisation militaire moderne, a été reconnue très-défectueuse chez nous, depuis un certain nombre d'années ; son amélioration a occupé la conférence d'Arau, comme depuis longtemps elle occupe les artilleurs et carabiniers suisses.

Donner quelques détails sur son origine, sur la marche de son perfectionnement, pour arriver ensuite à la poudre moderne et plus particulièrement à notre poudre suisse ; puis examiner les causes de sa décadence et les moyens de revenir au bien ; — un pareil travail pourrait, ce semble, intéresser bon nombre d'officiers et en engager d'autres à s'occuper de ce point si important du militaire.

En traçant les lignes qui vont suivre, nous n'avons point la prétention de tout dire et de le bien dire ; mais nous espérons que, le premier pas étant fait, d'autres plus experts (et la Suisse française en compte certes des plus familiarisés avec l'étude de la poudre ; qu'il nous suffise de citer les noms de MM. le lieut.-colonel Borel et du capitaine Leroyer) prendront la plume pour nous compléter et peut-être relever nos erreurs.

Il nous paraît que la poudre mérite à tous égards l'attention des

militaires de toutes armes; son invention a changé le fond et la forme de toutes les branches de la science des armes. De même que la noble cavalerie avait été obligée de céder à la redoutable infanterie dont les Suisses fournirent les premiers l'ordonnance, et de se faire elle-même infanterie, de même cette infanterie, formée en gros bataillons, dut s'amincir par degrés, en voyant sa masse profonde traversée d'outre en outre par les projectiles de l'artillerie. Peu à peu piques, hallebardes, lourdes épées, morgenstern, arbalètes, ballistes et manganes font de même place aux arquebuses, aux bombardes et aux canons sous leurs diverses dénominations. Les anciens principes de tactique se plient également à de nouvelles règles sous le poids de la nécessité.

I. Premières applications de la poudre. — Examinons maintenant la naissance de cet élément nouveau, de l'influence duquel nous venons de donner une idée. La science est venue ici renverser le piédestal sur lequel Berthold Schwarz, le moine chimiste allemand, apparaissait comme l'inventeur de la poudre; en préparant une mixture pour fixer le mercure ou faire une couleur d'or, il aurait par hasard mélangé les composants de la poudre, l'explosion se serait faite, la poudre était inventée. — Mais non, rendons à chacun le sien; Schwarz inventa la grosse artillerie, mais la poudre l'était avant lui déjà.

Il serait oiseux d'énumérer ici toutes les hypothèses mises au jour et dont les unes attribuent aux Chinois ou aux Indous la découverte de la poudre, les autres soit à Roger Bacon, soit à Albert-le-Grand, soit enfin à un moine, Jean Tilleri, qui aurait, en outre, donné son nom à l'artillerie (art de Tilleri!). — Presque toutes ces suppositions, basées sur des passages épars, succints et peu clairs, de divers auteurs anciens, peuvent avoir fait prendre pour la composition dont nous nous occupons, soit des feux d'artifice, soit diverses matières inflammables. Celle de ces opinions qui veut voir une seule et même chose dans le feu grégeois et la poudre, est peut-être la plus vraisemblable; en l'admettant, il faut alors fixer l'introduction de la poudre en Europe, vers le VIIe siècle de notre ère, époque où le feu grégeois fut communiqué indirectement aux Grecs par les Indous ou Chinois.

Mais passons. — Arrivent des manuscrits authentiques, parlant de l'objet ici en question; seulement dès lors le certain remplace l'hypothèse plus ou moins probable. L'un d'entr'eux, le plus ancien que nous trouvions mentionné dans les auteurs anciens et méritant confiance, est un écrit arabe du XIVe siècle, énonçant la composition de la poudre et en donnant même plusieurs mélanges différents; traitant enfin cet objet avec des détails et une telle connaissance de cause, que l'on ne peut douter qu'à cette époque là, les Arabes n'en étaient plus aux tâtonnements dans lesquels se trame une nouvelle découverte.

S'il nous est permis d'émettre ici une opinion, nous dirons que ce qui précède, renforcerait en nous la persuasion de l'origine orientale de la poudre; les Arabes avaient de nombreux rapports avec les autres peuples du Levant, ensuite de leurs habitudes nomades; quoi donc d'étonnant à ce que dans leurs pérégrinations et leurs caravanes, ils aient été frappés des effets de ce composé fulminant et en aient importé la composition vers l'Occident?

De cette connaissance des propriétés explosives de la poudre, à leur application aux armes, il y a encore loin. Aussi, n'est-il point sûrement acquis à la science le fait de savoir si, dans leurs guerres de conquêtes en Espagne, les Arabes se sont servis d'armes à feu.

Tant que de nouveaux documents ne seront point venus éclaircir ce fait, l'invention des armes à feu doit être attribuée aux Italiens. Voici le contenu de la pièce authentique que nous trouvons dans un ouvrage sur la matière, auquel nous empruntons en partie les données historiques de cet article: " La république de Florence, sous la date du 11 février 1325, accorde aux prieurs, au gonfalonier et aux douze bons-hommes, la faculté de nommer deux officiers chargés de faire des boulets de fer et des canons de métal pour la défense des châteaux et des villages appartenant à la république. „

Dès cette époque, la mention des armes à feu se retrouve souvent dans les ouvrages italiens; puis, en France, on les voit fonctionner en 1338 dans la guerre entre Philippe de Valois et Edouard III d'Angleterre, entr'autres, au siége de Puy-Guillem, ce qui est certifié par un manuscrit contemporain.

Quant aux pièces alors employées, elles devaient être de fort petit calibre, car dix canons furent faits pour le prix de 25 livres tournois, 2 sous, 7 deniers; d'où l'on a déduit, connaissant la valeur du fer à cette époque, que le poids de ces canons était de 46 liv. environ. — Si leur fabrication eût été soignée, ils eussent été bien plutôt des armes portatives que des pièces d'artillerie; ils se composaient de petits tubes de fer (*canna,* roseau ou tube, d'où le mot canon), lançant des balles de plomb ou des traits (carreaux) et étaient réunis souvent par 2, 3 ou 4 sur un train à deux roues, garni d'une pièce de bois pour protéger les canonniers des coups ennemis.

L'ancienne opinion, d'après laquelle l'usage des bouches à feu ne remontait qu'à la bataille de Crécy (1346), est donc erronée, et elle doit se modifier en ce sens, que ce ne fut sans doute que dès cette grande bataille, qu'on les employa en campagne; les Français y subirent les premiers la triste expérience des effets de ces nouveaux projectiles sur leurs gros corps de troupe.

Ce fut quelque dix ans plus tard que Berthold Schwarz parvint à

construire des canons de plus fortes dimensions, et qu'ainsi les armes à feu, après avoir été inventées en Italie, introduites en France, amenées sur le champ de bataille par les Anglais, furent enfin perfectionnées par les Allemands et portées à un calibre qui devait rendre leur effet vraiment en rapport avec la dépense, le nombre d'hommes, de chevaux et de machines qu'elles nécessitent.

II. Perfectionnement. — Après nous être étendu un peu sur l'invention de la poudre et son application aux armes, point qu'il était intéressant d'examiner, voyons quels furent les dosages différents par lesquels passa la fabrication de cette composition.

L'hypothèse, avons-nous vu, a une grande place dans la fixation de l'époque et du lieu où la poudre fut inventée; il en est de même lorsqu'il s'agit de rechercher dans quelle proportion ses trois composants, salpêtre, soufre et charbon, furent pris aux diverses époques, depuis son emploi le plus ancien. Ici même, pour les temps reculés, l'obscurité est complète. Un ouvrage d'Albert-le-Grand jette le premier jour sur ce point; il indique un mélange de 3 salpêtre, 1 soufre, 2 charbon. Toutefois, il faut se garder d'attribuer à ces chiffres la valeur qu'ils auraient de nos jours et de prendre, pour voir quelle était la poudre d'Albert-le-Grand, les trois matières dans la proportion numérique indiquée par lui; la pureté de ces éléments ayant beaucoup varié et n'ayant pas autrefois pu atteindre celle que les progrès de la science ont mis à la disposition des modernes.

En 1445, on trouve dans un manuscrit allemand, un dosage de 4 salp., 2 s. et 1 ch. En 1586, à Bruxelles, il était de 75 salp., 9 $^3/_8$ s. et 15 ch. La poudre de France se composait, en 1593, de 7 salp., 1 s. et 1 $^1/_4$ ch., et, en 1671, de 75 salp., 12 $^1/_2$ s. et 12 $^1/_2$ ch. Ces derniers mélanges se rapprochent beaucoup du dosage moderne, et l'on peut dire dès lors que, sous ce rapport, la perfection était atteinte; en effet, les recherches, tant théoriques que pratiques, des chimistes, prouvent que c'est de ce dosage qu'il faut attendre le plus de chaleur et le plus grand développement de gaz.

L'infériorité ne résultait donc plus que du mode de fabrication. L'importance toujours croissante de l'emploi de la poudre dans les guerres, un nombre toujours plus considérable d'armes à feu et d'hommes pour s'en servir, l'usage de la poudre dans les entreprises civiles (mines) et, enfin, l'aptitude de notre siècle pour les améliorations de l'ordre matériel, industriel, — toutes ces raisons durent motiver de nombreuses recherches sur le mode le plus avantageux, le plus sûr, le plus simple et, enfin, surtout le plus propre à obtenir une poudre composée d'éléments purs, bien triturés, bien mélangés, — en un mot, une bonne poudre. On y arriva.

Quels furent, avant ce résultat, les divers systèmes employés pour la fabrication de la poudre? nous l'ignorons. Dans tous les cas, il est certain que dans les temps reculés, même encore au XIVe siècle, et peut-être bien plus tard, il n'y avait point de poudreries organisées; les quantités de poudre étaient si minimes, que des établissements spéciaux pour sa fabrication n'étaient pas reconnus nécessaires; il en résulta naturellement une grande variété dans les procédés et une grande imperfection aussi. Nous reviendrons sur ce sujet en parlant de notre poudre actuelle, en Suisse.

(A suivre.) E. P.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Lecourbe, qui ignorait qu'il se trouvait entre les deux corps ennemis, et qui avait l'intention d'engager le combat le lendemain, se plaça le plus près possible de Suwarow, devant Hospital. Rosenberg descendit enfin, vers 9 heures du soir, sur Urseren où il tomba très inopinément sur la réserve de Lecourbe. Celle-ci se retira au-delà du pont du Diable dont elle coupa l'arche derrière elle. Si Rosenberg eût poussé tout de suite vers les sources de la Reuss pour rejoindre Suwarow, Lecourbe se trouvait pris entre deux feux et contraint de mettre bas les armes, ou de se faire jour l'épée à la main; mais Rosenberg passa tranquillement la nuit entre Urseren et le pont du Diable.

Dans l'intervalle Lecourbe apprit tout le danger de sa position; le corps de Rosenberg, placé sur ses derrières, ne lui permettait pas d'attaquer Suwarow avec quelque chance de succès; il pouvait tout aussi peu se flatter d'enfoncer Rosenberg, parce que Suwarow eût été sur ses talons; la destruction du pont du Diable rendait d'ailleurs ce parti désespéré absolument impraticable. Dans ce moment critique, s'il en fut jamais, il fit décharger ses canons contre les Russes négligemment campés près d'Hospital, fit jeter les pièces dans la Reuss et se retira, à la faveur de la nuit, sur la rive gauche par les pâturages de Geschenen.

La marche de Lecourbe sur Hospital pendant que des colonnes ennemies menaçaient la vallée de la Reuss à Urseren et à Amsteg, était une faute qui avait sa source dans une autre faute, celle d'avoir ignoré les mouvements de l'ennemi et même de ne les avoir pas prévus, car tout portait à croire qu'une entreprise de l'importance de celle

de Suwarow devait être combinée avec la coopération d'autres colonnes, particulièrement par la vallée du Rhin antérieur. Si Lecourbe n'ignorait pas la marche de Rosenberg et d'Auffemberg, il mérite le reproche d'avoir agi avec une excessive témérité en faisant une pointe pareille, tandis que Rosenberg s'approchait de sa seule ligne de retraite. — S'il a ignoré le mouvement, sa marche est une autre faute presque injurieuse pour l'ennemi qu'il aurait ainsi supposé avoir négligé les précautions les plus vulgaires. Ainsi, faute dans tous les cas.

Les Russes se réunirent à Urseren dans la matinée du 25 septembre; ils avaient franchi la barrière du St-Gothard et enfoncé l'angle saillant de la position des Français, le point de contact entre les deux divisions de leur aile droite, ce qui leur ravissait les moyens de communiquer et de se secourir mutuellement. Lecourbe ne pouvait plus s'opposer à la marche de Suwarow; ce qu'il lui restait à faire, c'était de profiter de tous les obstacles du terrain pour retarder les progrès de l'ennemi et donner à son général en chef le temps de prendre les mesures convenables.

Suwarow laissa dans les environs du St-Gothard la brigade Strauch qui avait côtoyé la marche du côté du Valais; 2 bataillons furent détachés sur Réalp, au pied du Furca. Continuant de s'avancer dans la vallée, Suwarow arriva au Trou d'Uri (Urnerloch), tunnel de 80 pas de longueur creusé dans le roc, par lequel il fallait déboucher avant d'arriver au pont du Diable par une pente rapide. L'arche du pont était rompue et les Français occupaient les montagnes opposées d'où ils empêchaient par leur feu le rétablissement du pont, et foudroyaient non seulement le débouché, mais encore l'entrée du trou d'Uri.

Le premier bataillon russe entra bravement dans la galerie et fut entièrement détruit. La colonne suivait; accueillie par une grêle de balles, elle se réfugia, en s'y précipitant, sous cette voûte naturelle; la presse augmenta à mesure que le passage se remplit; les derniers poussent les premiers dehors, et ceux-ci se trouvant à découvert périssent par le feu des Français ou tombent dans le précipice. — Les Russes alors pensèrent à tourner les Français; ils cherchèrent un gué au-dessus du pont, se jetèrent dans le torrent, le traversèrent malgré la rapidité du courant et ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, gravirent les rochers de l'autre rive et chassèrent les Français de leurs postes. Suwarow fit couvrir le pont d'arbres coupés, de planches, et arriva à Wasen dans la soirée du 25. Il en repartit pendant la nuit, mais sa marche fut lente, entravée d'obstacles; plusieurs ponts rompus et des passages difficiles séparèrent la colonne; lorsqu'un peu avant le jour, la tête arriva à une demi-lieue d'Amsteg, elle s'arrêta en voyant dans la vallée et sur les hauteurs en arrière du village, des feux de bivouac

qu'elle prit pour ceux de l'ennemi et qui n'étaient autre que ceux du corps d'Auffemberg.

Lecourbe n'avait laissé que peu de troupes à la défense du pont du Diable, parce qu'Auffemberg ayant débouché avec 4 bataillons du val Maderan dans la vallée de la Reuss, menaçait trop sa ligne de retraite pour qu'il pût s'arrêter dans le haut de la vallée.

Auffemberg était parti de Dissentis le 24, et était arrivé le même jour par le Kruzli dans le val Maderan où la nuit le surprit. Les fatigues extraordinaires que les troupes avaient essuyées dans le passage, l'obligèrent de leur accorder quelques heures de repos. — Le 25, au matin, il rencontra les Français à demi-lieue d'Amsteg, les culbuta et pénétra dans le village. Les Français ayant reçu d'Altorf un renfort de 2000 hommes, revinrent à la charge et furent repoussés une seconde fois. Le combat était à peine fini que Lecourbe arriva de Wasen avec toute sa colonne, forte de 5 à 6000 hommes, qui se repliait devant Suwarow; il se mit à la tête de ses grenadiers et attaqua les Autrichiens avec la plus grande vigueur; Auffemberg, ne pouvant défendre le pont et le village contre des forces aussi supérieures, se retira sur les hauteurs attenantes au débouché du val Maderan. Les Français ne purent le déloger de là, et Lecourbe dut se contenter d'avoir déblayé la route d'Altorf, où il se retira pendant la soirée, après avoir fait brûler le pont en avant d'Amsteg. Auffemberg attendit dans ses positions l'arrivée des Russes, c'étaient ses feux qui arrêtaient la colonne de Suwarow.

L'avant-garde russe poussa sur Amsteg le 26, à 7 heures du matin, et fit sa jonction avec Auffemberg.

L'armée continua de s'avancer. Quelques centaines de Français firent mine de défendre le passage du ruisseau de Schächen, en avant de Burglen, quelques autres celui d'Attinghausen; mais ces deux détachements se replièrent vers le pont de Séedorf après que le gros de leurs troupes eut gagné la rive gauche de la rivière.

Rosenberg et Auffemberg marchèrent sur Altorf; le reste de l'armée campa sur les deux rives du Schächenbach où elles furent rejointes, dans la soirée, par quelques bataillons restés en arrière à Hospital et à Wasen.

Lecourbe s'était porté avec toutes ses troupes sur les montagnes au-delà de la Reuss et sur la côte occidentale du lac des Quatre-Cantons. La libre navigation sur le lac, des moyens de transports suffisants et la communication avec Unterwald, assuraient sa retraite, et la position de son arrière-garde à Séedorf lui donnait encore un air menaçant.

Les Russes n'attachèrent aucune importance ni à l'évacuation totale

de la rive droite de la Reuss, ni à l'occupation du pont de Seedorf; ils laissèrent l'ennemi tranquille possesseur d'un poste d'où il pouvait inquiéter tous leurs mouvements.

Suwarow prit possession d'Altorf et de Fluelen sans en être plus avancé. Il comptait trouver à Fluelen les moyens de s'embarquer pour passer le lac; mais les barques du lac étaient depuis plusieurs mois au pouvoir des Français, il n'en trouva pas vestige à Fluelen et il fallut renoncer à s'avancer de ce côté, et se résoudre à marcher par le Schächenthal pour suivre le sentier qui conduit à Schwytz à travers les horribles rochers du Kesseren et du Muttenthal, passage affreux où l'audacieux Lecourbe lui-même avait craint de s'engager.

Le 27 septembre, Suwarow se mit en marche par un chemin où aucune troupe n'avait encore passé; toute l'armée, ne formant qu'une seule colonne avec les bêtes de somme, défila à pas lents, le plus souvent homme par homme, et gravit ces affreux rochers avec des peines infinies. A 5 heures du soir, quelques centaines de Cosaques arrivèrent à Mutten où ils surprirent 2 compagnies françaises envoyées à la découverte de Schwytz vers Glaris; ces compagnies furent prises ou dispersées.

Suwarow arriva le 28, avant l'aube, avec la tête de la colonne, tandis que le reste, épars çà et là dans les rochers, lutta jusqu'au 29, à l'approche de la nuit, contre les obstacles que la nature sauvage de ce pays semait sous les pas de la troupe. Les bêtes de somme et les chevaux des Cosaques, usant leurs fers et leurs sabots sur les pointes aigues de ces blocs de granit, ne pouvaient plus suivre avec les provisions; un grand nombre tombèrent et roulèrent au fond des abîmes. Lecourbe vint mettre le comble à tous ces embarras; dès qu'il s'aperçut de la marche des Russes, il tomba sur leur arrière-garde, aux ordres de Rosenberg. Celle-ci, forcée de combattre toute la journée, n'atteignit Mutten que dans la nuit du 29 au 30, après avoir essuyé une perte considérable en hommes et en chevaux.

Les difficultés et les horreurs de ce passage démontrent le vice des opérations de Suwarow; voulant déboucher sur le flanc et au revers de l'Albis sans être maître de la navigation sur le lac de Lucerne, il n'avait devant lui qu'un misérable sentier menant à Schwytz par de très hautes montagnes. Un tel passage, uniquement praticable pour des chasseurs de chamois, n'était certainement pas propre à faire arriver 20,000 hommes sur un point d'attaque où il était probable qu'ils trouveraient l'ennemi prêt à les recevoir, son artillerie en place et ses moyens de défense préparés. Ces sortes de chemins ne peuvent servir qu'à de petits détachements qui portent toutes leurs provisions sur eux, et dont on se sert pour éclairer le pays et seconder les attaques

dans les vallées. Des corps nombreux s'éparpillent dans des trajets aussi difficiles, épuisent inutilement leurs forces, ne peuvent ni pourvoir à leurs besoins, ni traîner avec eux l'attirail indispensable pour agir avec vigueur.

Qu'on juge de la difficulté de la position de Suwarow en arrivant à Mutten; il ignorait encore les désastres de Korsakow à Zurich, de Hotzé sur la Linth; il n'avait aucune nouvelle ni de Jellachich, ni de Linken, et il les croyait maîtres de Glaris. Au lieu de cela, il trouva Mortier à l'une des extrémités de la vallée, Molitor à l'autre, et derrière lui les sentiers du Kesseren qu'il vient de franchir avec des peines inouïes !!

Pendant que Suwarow montait péniblement les pentes du Kesseren, Masséna, apprenant l'arrivée des corps russes à Altorf, avait senti le besoin d'arrêter ses progrès. N'ayant plus rien à redouter de Korsakow, aux trousses duquel il avait laissé Ménard, Klein, Lorges, sous les ordres d'Oudinot, il avait, comme nous l'avons déjà dit, dirigé la division Mortier sur Schwytz; il laissa une réserve de grenadiers à Schindellägi et se rendit auprès de Lecourbe. Ils firent ensemble une reconnaissance dans le Schächenthal, le 29. Ils purent suivre les traces horribles de la marche des Russes jalonnée par des cadavres d'hommes morts de misère et de fatigue. Masséna fit aussitôt diriger sur Brunnen la division Loison pour se réunir vers Schwytz aux troupes de Mortier. Ainsi Schwytz fut occupé en force.

A l'autre extrémité de la vallée de la Mutten, le général Molitor avait, dès le 29 au soir, abandonné, comme nous l'avons vu, la poursuite de Linken, et avait porté toutes ses forces dans le Klönthal.

(A suivre.)

SOCIÉTE MILITAIRE SUISSE,

SECTION VAUDOISE.

Réunion annuelle de 1857, à Cully, le 9 août.

La réunion a eu lieu conformément au programme que nous avons publié dans notre dernier numéro : Environ 260 officiers vaudois de toutes armes et de tous grades avaient répondu à l'appel du comité, parmi lesquels un assez grand nombre d'officiers supérieurs, savoir : MM. les colonels fédéraux Veillon Frédéric, Delarageaz, Audemars; MM. les colonels cantonaux Wenger et Monachon; MM. les lieutenants-colonels fédéraux Corboz et Burnand; MM. les commandants d'arrondissement Monnier et Colomb; M. le lieut.-colonel des carabiniers Jaquiéry, etc. Nous n'avons remarqué que deux officiers étrangers au canton, savoir un sous-lieutenant d'infanterie bernois et un sous-lieutenant français, du 60e de ligne. Le Conseil d'Etat, invité, s'était fait représenter par M. Roulet, président, et M. Bolle,

secrétaire du département militaire. Après une collation sous la cantine, pendant laquelle M. le lieutenant-colonel Corboz souhaita la bienvenue au corps d'officiers par quelques paroles cordiales et chaleureuses, le corps d'officiers se rendit en cortége au temple.

A 11 heures, M. le colonel Wenger, président du comité central vaudois, ouvrit la séance sous les auspices de la Divinité.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance annuelle de 1856, à Villeneuve, il est procédé à l'inscription des nouveaux membres, au nombre de 19[1]. Le président donne lecture d'une lettre de M. le colonel Bontems, par laquelle il remercie la Société de l'adresse qui lui a été votée l'année dernière. Il est ensuite donné connaissance d'une communication du caissier de la Société militaire fédérale sur la contribution de la section vaudoise et réclamant la contribution de 1857. A cette occasion, M. le colonel Delarageaz donne lecture du rapport de la délégation vaudoise à la réunion de Zurich des 14 et 15 juin de cette année, rapport dans lequel la question des finances est mentionnée. Sur les explications et les propositions du président, l'assemblée décide que le comité devra prendre ses mesures pour régler à la Société fédérale la contribution de 1857; que, quant aux autres années en retard, la chose n'est pas possible, attendu qu'aux termes du règlement cantonal, la Société, par suite de retard dans les contributions personnelles, se trouvait, en droit et en fait, dissoute dans plusieurs sous-sections. Ce n'est que de l'année dernière que date sa reconstitution. — M. le colonel *Frédéric Veillon* rend le rapport de la commission dont il est président, sur la question du fusil Prélat-Burnand. Cet intéressant rapport conclut en faveur de cette arme et demande que la Société charge une commission spéciale d'en suivre le perfectionnement. Sur la proposition du rapporteur, l'assemblée compose cette commission de MM. *Veillon*, Charles, colonel fédéral; *Melley*, major; *Burnier*, capitaine du génie.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le major *Quinclet*, s'excusant de n'avoir pas pu traiter la question dont la commission qu'il présidait (MM.: major Quinclet, lieut[s] Wéber et de Constant) était chargée, question du transport sur chevaux de selle de foin empaqueté ou hâché, proposée l'année dernière par M. le lieutenant-colonel Burnand. M. le major Quinclet s'excuse en raison de son service d'instructeur qui a absorbé son temps et par le désir de pouvoir se procurer préalablement des modèles français et autrichiens. — M. le lieutenant-colonel *Burnand* regrette qu'on n'ait pas de rapport sur cet objet, car il vaut la peine d'être étudié sérieusement; il le recommande de nouveau à l'assemblée et propose de nommer une nouvelle commission pour seconder la première, prise dans l'artillerie, et qui serait chargée de faire des expériences au prochain cours de répétition, à Bière; il ne vou-

[1] Ce sont MM. Roguin, commandant; de Vallière, capitaine; Fornerod, sous-lieutenant; Husson, sous-lieutenant; Duruz, capitaine aide-major; Spengler, major fédéral; Feller, sous-lieutenant; Vautier, major; Savary, sous-lieutenant; Duvoisin, sous-lieutenant; Dutoit, sous-lieutenant; Fontannaz, sous-lieutenant; Bovey, capitaine; Amiguet, sous-lieutenant; Greyloz, sous-lieutenant; Cordey, sous-lieutenant; Bonjour, sous-lieutenant; Audemars, capitaine d'état-major de carabiniers.

drait pas le foin filé, ni le mettre dans les filets du modèle français, qui enterrent le cavalier sous ses bottes de foin, mais du foin hâché, si possible. — M. le colonel *Wenger* ne partage pas l'avis de l'honorable préopinant et n'attache pas une grande importance à cette question; car, chez nous, tous les villages se touchent ou à peu près, on trouve presque partout des granges et des écuries. Le vice, à cet égard, tient à l'administration, qui spécule trop sur les livraisons; elle livre en nature quand le fourrage est bon marché et fait fournir aux communes quand il est cher; aussi celles-ci nous donnent quelquefois de la bâche au lieu de foin. Dans le dernier armement, entr'autres, nos chevaux ont été très mal nourris; il a fallu à la fin payer de grosses indemnités de dépréciation, jusqu'au tiers de la valeur. L'orateur propose qu'on charge aussi la commission d'examiner quelles sont les mesures à prendre pour que le commissariat nourrisse mieux les chevaux. M. *Leuthold*, lieutenant-vétérinaire, reconnaît la justesse de ce que les deux préopinants ont avancé; mais le mal vient souvent de ce qu'on est obligé par les circonstances d'admettre du foin sans avoir pu le reconnaître, avant le moment de le donner aux chevaux. Il recommande d'étudier la question du foin comprimé à la presse hydraulique; car de cette façon on peut arriver à renfermer sous le volume d'une musette la ration de foin d'un cheval pour une journée.

M. le colonel *Burnand* insiste de nouveau sur sa proposition, il cite l'exemple des contrées de montagnes, dans lesquelles on trouve difficilement à nourrir les 7 à 800 chevaux d'une division; dans le Jura, cet hiver, on n'aurait pu se reposer sur les granges du pays pour la nourriture des chevaux de la 2me division; il importe d'ailleurs, à un moment donné, que chaque cheval puisse porter avec soi facilement sa ration pour une ou deux journées. — L'assemblée décide en faveur de la nomination d'une sous-commission d'officiers d'artillerie, qui fera rapport de ses expériences à celle présidée par M. le major Quinclet. Sont désignés dans ce but, sur la proposition de M. le capitaine Bauvert, MM. *de Valière*, capitaine, *Ruchonnet*, lieutenant, *Rochaz*, sous-lieutenant, qui assisteront au prochain cours de répétition à Bière.

M. le colonel Delarageaz rend le rapport suivant :

Sur la demande de maître Correvon, armurier à Morges, sollicitant votre appui auprès de l'autorité vaudoise pour obtenir une avance dans le but de faire un essai de l'invention qu'il avait faite pour maintenir horizontalement le timon des voitures de guerre au modèle anglais, votre comité a désigné une commission chargée d'examiner le procédé de maître Correvon et de faire rapport sur le mérite de cette invention. Vous avez chargé le soussigné de présider cette commission; aussi comme rapporteur et, en possession de la confidence de M. Correvon, je viens aujourd'hui faire connaître les motifs qui m'ont engagé à ne pas réunir la commission que vous aviez désignée.

En effet M. Correvon a fait une découverte réelle et qui peut avoir une certaine importance pour l'amélioration de notre matériel de guerre, et parer à l'inconvénient qu'ont les voitures au modèle anglais de ruiner promptement les chevaux du timon par leur absence de sassoires. M. Correvon me confia son secret et après quelques modifications qu'il y apporta sur mon indication pour le rendre véritablement prati-

que et utile, il se décida à tenter un essai en grand. Mais comme il était dépourvu de toutes ressources et que les secours qu'il recevait de quelques personnes qui s'intéressaient à lui étaient insuffisants pour parvenir à ses fins, il réclama de l'Etat un subside pour l'acquisition des matières premières et le paiement de ses journées de travaux en vue de l'expérience qu'il se proposait de faire. Dans l'intervalle de sa demande et de la réponse favorable qui lui fut faite, maître Correvon vint frapper à notre porte et réclamer notre appui. Comme l'Etat a fait les avances qu'il demandait, sa demande auprès de la Société militaire du canton est ainsi devenue sans objet. Ce n'est pas ce manque d'objet de la requête de maître Correvon qui m'a obligé à ne pas réunir votre commission, car il eût été intéressant de connaître la découverte qui fait le sujet de ces quelques lignes. Mais, Messieurs, cette découverte est encore à l'état de secret et malheureusement l'auteur est mort dans le dénuement, il y a quelques mois. Les intéressés désirent tirer parti de l'idée du défunt, ce qui est fort naturel; ils ne pouvaient dès lors consentir à ce que cette découverte fût livrée au public. J'en ai parlé à quelques intéressés qui me répondirent catégoriquement dans ce sens. Voilà le motif péremptoire que vous apprécierez sans nul doute.

Puisque je suis appelé à vous parler de cette affaire, je vous dirai en quelques mots ce qui a été fait pour tâcher d'utiliser cette découverte.

L'Etat de Vaud a déjà fait quelques sacrifices pour encourager l'inventeur, sans doute parce qu'il pensait que cet objet pourrait être utilisé à notre profit et pour l'amélioration de notre matériel. En raison de ce fait, maître Correvon aurait été disposé à le céder à l'administration vaudoise à un prix modique; mais en le cédant à l'Etat de Vaud, la Confédération et les autres cantons en feraient immédiatement leur profit, ce qui ne pouvait convenir ni à l'inventeur, ni aux intéressés. Je fus dès lors conduit à faire des offres de service à la Confédération par l'intermédiaire de M. le colonel Wurstemberger, administrateur du matériel de guerre. Voici la copie de la lettre que je lui écrivis le 6 mai dernier, cette lettre vous fera connaître les avantages de l'application du système Correvon.

« M. le colonel Wurstemberger,

» Il y a quelques mois j'eus l'honneur de vous parler d'une découverte qu'un armurier, le nommé Correvon, de Morges, aurait faite pour maintenir le timon des voitures de guerre au modèle anglais dans une position horizontale. La machine proposée par cet inventeur, corrigée et modifiée sur mes conseils pour la rendre pratique, a été montée chez moi à Préverenges, puis soumise à une épreuve en présence de M. le colonel Wenger. L'épreuve a parfaitement réussi, c'est-à-dire que le timon ne donne plus aucun accoup au porte-timon, qu'il est maintenu très solidement dans la position normale, que les mouvements que lui impriment la marche des chevaux, les ondulations et les aspérités du terrain sont mœlleux et moins brusques que ceux des timons des voitures à sassoires ordinaires. Les chevaux et leur conducteur au timon ne reçurent aucune secousse et aucun coup aux jambes. Comme le porte-timon doit être maintenu pour la manœuvre, essentiellement pour les mouvements de l'avant-train séparé de sa bouche à feu, nous avons pu nous convaincre que dans la marche et sur un terrain accidenté, le timon ne reposait plus sur le porte-timon que dans les mouvements brusques et momentanément, sans frapper dessus.

» Nous considérons le procédé de maître Correvon comme étant de nature à résoudre la difficulté qu'on a essayé depuis nombre d'années à lever.

» L'application du système n'est pas difficile, il sera cependant un peu coûteux,

cent à cent-cinquante francs par voiture; il ne gêne en rien les mouvements d'articulation au crochet d'embrelage, la flexibilité y est suffisante pour passer les fossés, monticules et les chemins les plus accidentés, on peut ôter et remettre l'avant-train avec la plus grande facilité, il faut seulement et comme toujours lever légèrement le bout du timon. M. Correvon est très pauvre et maladif, il désire utiliser son procédé de manière à ce qu'il lui procure de quoi rentrer dans ses déboursés et une valeur rémunératoire. La Confédération, après avoir fait constater la valeur de l'invention, serait-elle disposée à en faire l'acquisition. — Ayez l'obligeance, M. le colonel, de me donner quelques renseignements sur cet objet que je vous recommande tout particulièrement.

» Agréez, M. le colonel, l'assurance de mon estime et de ma parfaite considération.

» Préverenges, le 6 mai 1857. »

Voici la réponse à cette lettre :

« En vous accusant réception de vos deux lettres du 6 et 12 courant, j'ai l'honneur de vous faire part que j'ai communiqué la première, dont le contenu m'a beaucoup intéressé, à M. l'inspecteur de l'artillerie, qui l'a transmise avec son rapport au Département militaire fédéral. Celui-ci vient de me la remettre en me disant *que l'on n'ose pas modifier si facilement la construction des voitures de guerre à cause des conséquences et des plaintes des cantons.*

» Berne, le ..... 1857. (Signé) *Würstemberger.*»

Cette réponse, si peu satisfaisante, ne doit cependant pas être considérée comme un refus formel. Le Département militaire dit qu'il n'ose pas modifier *si facilement* la construction des voitures à cause des *conséquences* et *des plaintes* des cantons.

Si quelques cantons viennent appuyer la demande que nous avons adressée à M. Würstemberger, la Confédération n'aura plus à redouter les plaintes des cantons, dont on s'inquiète d'ailleurs fort peu en maintes circonstances; l'un des motifs de refus serait ainsi levé. il ne resterait que celui des conséquences. Or comme les conséquences ne peuvent être qu'utiles et avantageuses, le dernier motif ne résistera pas à un essai sérieux.

Je proposerais donc de porter cet objet aux tractanda de la séance de la Société militaire suisse, qui se réunira l'an prochain à Lausanne, et en attendant cette réunion, de s'adresser par circulaire aux sections cantonales pour les intéresser à cette affaire et les prier d'agir auprès des autorités de leur canton et par elles à la Confédération.

Cette démarche ne sera pas inutile, car déjà dans le canton d'Argovie on s'occupe de cette question, et nul doute qu'à Bâle et à Zurich on ne prenne intérêt à cette affaire.

M. le colonel *Wenger* appuie les conclusions du rapport, et ajoute qu'il s'est efforcé dernièrement, à Berne, de recommander cet objet à plusieurs personnes en position de s'en occuper. Il a appris qu'il se ferait prochainement un examen de cette invention par MM. les colonels Fischer et Würstemberger. — M. le colonel *Delarageaz* remercie le préopinant de ses démarches; il sera prêt à s'entendre avec MM. les experts fédéraux et à les éclairer s'ils paraissent décidés à un examen sérieux, mais si ce n'était qu'une affaire de curiosité de leur part, la question du secret au profit des intéressés ne permettrait pas de mettre sous leurs yeux les détails de cette invention. Ce qui s'est passé à l'occasion du fusil Prélat-Burnand n'est pas réjouissant comme renseignement.

M. le commandant *Morier* rapporte sur les comptes et sur la gestion du comité de la section vaudoise. Les comptes sont adoptés ; le comité sera chargé de faire distribuer les règlements à chaque officier, après les avoir mis en harmonie, si cela est nécessaire, avec les nouveaux statuts fédéraux ou avec la nouvelle situation de la section vaudoise reconstituée.

M. le capitaine *Lecomte* donne lecture de fragments d'une *Etude sur le général Jomini,* traitant spécialement des causes qui forcèrent Jomini à se retirer du service de France, et de la portée de ses nombreux écrits. Sur la proposition de M. le commandant Roguin, l'assemblée vote des remerciements à l'auteur de ce travail.

M. le commandant *Morier* présente une motion au nom de la sous-section d'Aigle tendant à ce qu'on attache plus d'importance au tir au fusil pour l'infanterie, et à ce qu'on organise des tirs à balle aux avant-revues. — M. le lieutenant-colonel *Corboz* recommande cette proposition, mais voudrait l'étendre aussi aux chasseurs et aux carabiniers, afin de les exercer à tirer avec les armes d'ordonnance; et même s'il y avait moyen aux dragons. Mais il reconnaît que ce tir rencontrerait des difficultés pratiques aux avant-revues. — La proposition sera renvoyée à l'examen d'une commission que nommera le comité.

M. le lieut.-colonel *Corboz* présente et développe une motion tendant à ce qu'il soit examiné si l'institution des aspirants dans la cavalerie et les carabiniers n'est pas nuisible au recrutement sans compensation pour l'instruction des officiers. M. le colonel *Wenger* rappelle que le canton de Vaud n'a jamais été partisan de ce système d'aspirants-officiers par examen, qu'il s'y est toujours opposé, mais que c'est la loi fédérale qui l'a voulu ainsi. M. le major *Ruffy* recommande la motion malgré la loi fédérale qui, d'ailleurs, a été assez battue en brèche ces temps-ci par les propositions d'Arau et de St-Gall. Par les propositions de St-Gall la question des aspirants revient sur le tapis, il y a donc intérêt à examiner cette amélioration. — M. le colonel *Veillon* n'est pas complétement de l'avis des préopinants. Il n'aime pas beaucoup le système d'aspirants, qui ne sont ni soldats ni officiers ; mais il faut reconnaître que pour la cavalerie les examens sont fort peu de chose; celui qui ne peut parvenir par ces examens, ne mérite réellement pas d'arriver au choix. Quant aux carabiniers c'est autre chose, on est beaucoup trop exigeant en fait de mathématiques. — M. le lieutenant-colonel *Corboz* recommande de nouveau sa proposition, non pas seulement quant aux conditions du programme de l'examen, mais au point de vue du système, qui est mauvais en principe. On bouche l'avancement à des soldats et sous-officiers capables, qui ne veulent pas risquer un examen, et l'on a des inutilités pour occuper les grades. Voyez ce qui se passe en France et ailleurs : une partie des places d'officiers, les 2/3 ou la moitié, est réservée au choix; tandis que chez nous, par ce système, toutes les places doivent s'obtenir par examen. — M. le colonel *Delarageaz* et M. le lieut.-colonel *Jaquiéry* recommandent aussi cette question comme digne d'être étudiée. L'assemblée décide de la renvoyer à une commission qui sera nommée par le comité.

M. le commandant *Roguin* dépose une motion tendant à faire décider 1° que les bataillons vaudois destinés à faire un service actif ou d'instruction hors du canton soient réunis au moins pendant 24 heures en station dans une caserne ou un cantonnement étroit, pour y être complétement organisés et pourvus des effets de campagne réglementaires, avant de se mettre en marche pour suivre à la destination de leur feuille de route fédérale; 2° que ces bataillons soient inspectés avant leur départ par un délégué de l'administration militaire; 3° que ces bataillons soient pourvus de fourgons et que les magasins de l'Etat mettent à la disposition des chefs de corps des objets d'équipement et d'armement pour remplacer ceux que l'inspection auraient fait reconnaître comme hors d'usage.

L'auteur de la motion développe son opinion en s'appuyant sur les faits qui se sont passés cet hiver. On a pu juger à cette époque de l'importance qu'il y a, pour la discipline, à ce qu'une troupe, dès sa mise sur pied, soit bien organisée; elle est beaucoup plus facile à conduire. Mais quand il faut que les compagnies se courent les unes après les autres pour avoir leurs capotes, leurs marmites ou leurs munitions, alors on compromet d'entrée la discipline de la troupe. A Genève, on a mis en caserne le bataillon n° 20 avant de le faire partir, pour l'inspecter et compléter son matériel. Chez nous on aurait pu en faire de même, on a été avisé à temps par le télégraphe; et cela d'autant mieux que le canton a perçu la solde quelques jours de plus que le service réel. — M. le colonel *Delarageaz* ne s'oppose pas à la proposition, mais veut donner quelques explications spéciales. Pour un service d'instruction, rien ne serait plus facile que de réunir un bataillon un jour avant; mais pour une entrée en campagne, c'est différent; on attend la feuille de route pour commander un bataillon, et alors le canton de Vaud ne pense plus qu'à arriver le plus vite possible à son poste. Dans ces moments de presse il est difficile d'arranger les bataillons comme du papier de musique; on ne peut pas non plus manquer à un ordre et retarder la marche pour quelques tourne-vis, que d'ailleurs les hommes sont tenus d'avoir. Quant à la solde perçue de plus, cela se fait souvent, car la Confédération prend un bataillon au chef-lieu du canton et le paie depuis là. Sur les uns, suivant la feuille de route, le canton gagne et sur d'autres il perd, c'est une moyenne à faire. — L'assemblée décide le renvoi à l'examen d'une commission qui sera composée par le comité.

Il est procédé, à main levée et sur présentation du comité, au renouvellement des trois membres sortants et non rééligibles du comité; M. le colonel *Wenger*, M. le commandant *Sorbière*, et M. le major *Melley*, sont remplacés par MM. *Veillon*, Charles, colonel fédéral; *Delarageaz*, colonel fédéral, et *Ruffy*, major au 113e. Sont ensuite désignés comme : président, M. le colonel Ch. *Veillon*; vice-président, M. le colonel *Delarageaz*; secrétaire-caissier, M. le major *Favez*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le cortége se reforme pour se rendre, musique en tête, à l'élégante cantine de la place d'armes, où au milieu d'un cadre d'écussons, de drapeaux et de verdure, eurent lieu le banquet, puis le bal. La plus grande cordialité et une vive gaîté s'y prolongèrent assez avant dans la nuit.

Nous devons tous nos remerciements à nos frères d'armes de Lavaux pour la peine qu'ils se sont donnée dans cette circonstance, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans leurs fonctions de membres des divers comités. La générosité des autorités municipales, le bouquet de leur savoureux vin d'honneur, l'excellente musique militaire de Lavaux et l'amabilité du beau sexe de la contrée ont encore vivement concouru à rendre cette fête riche en bons souvenirs pour ceux qui ont eu l'occasion d'y prendre part.

L'école fédérale centrale a été ouverte, à Thoune, le 2 août courant, sous le commandement supérieur du colonel Fischer de Reinach, inspecteur de l'artillerie; son adjudant général est le lieut.-col. Bachofen, de Bâle. L'instructeur-chef pour toute l'école est M. le colonel Schwarz, d'Arau; pour le génie: M. le major Gautier, de Genève; pour l'artillerie: M. le lieutenant-colonel Wehrli; pour la cavalerie: M. le major Quinclet, de Vaud: pour les carabiniers: M. le major Wydler, d'Arau; pour l'infanterie: M. le commandant Wieland, de Bâle, pour la division allemande, et M. le lieut.-col. Borgeaud, de Vaud, pour la division française.

L'école centrale est composée d'un certain nombre d'officiers de l'état-major fédéral, parmi lesquels figurent les colonels fédéraux Mariotti et Salis fonctionnant comme brigadiers; quelques officiers d'artillerie; 2 compagnies du génie, 2 de cavalerie, 2 de carabiniers, 4 bataillons d'infanterie (Zurich, St-Gall, Grisons, Neuchâtel), et enfin des aspirants de 2e classe, du génie et de l'artillerie; les recrues de l'artillerie actuellement à leurs cours d'instruction, sont requis pour la manœuvre. Les bataillons qui sont appelés seront de 400 hommes; les compagnies d'armes spéciales seront au complet: on peut compter qu'au moment de son plus grand développement, du 23 août au 5 septembre, l'école présentera un effectif de 2,200 hommes.

Nous devons à une obligeante correspondance les indications suivantes, complétant les renseignements statistiques de nos précédents numéros sur l'*armée française:*

« Les grenadiers et voltigeurs de la garde ont le fusil rayé, tirant une balle oblongue évidée, sans hausse mobile; le chargement et l'entretien sont les mêmes que pour le fusil de munition, mais la justesse et la portée sont beaucoup plus grandes.

Les officiers des états-majors d'artillerie et du génie sont complétement assimilés à leurs frères d'armes des régiments; ils passent et repassent du régiment à l'état-major. Les sous-officiers d'artillerie et du génie n'ont à leur disposition qu'une très petite fraction de places de lieutenants, tandis que dans l'infanterie et la cavalerie la moitié ou les deux tiers de places vacantes sont prises dans les sous-officiers, le reste dans les élèves des écoles.

On a oublié le grade de chef d'escadron d'artillerie.

Il y a un 4me projectile pour les pièces de campagne; c'est l'obus à balles (shrapnels) de 12 cent.

On peut ajouter à la liste des écoles militaires les écoles régimentaires, et particulièrement celles du génie et de l'artillerie, où se forment les sous-officiers qui ont la prétention de concourir pour les places de lieutenants. Il y en a 3 pour le génie et 11 ou 12 pour l'artillerie.

L'état-major proprement dit est une *arme* à part; c'est, croyons-nous, l'idéal du genre, et à quoi les Français doivent leur supériorité frappante sur leurs alliés en Crimée. »

***

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 17 3 Septembre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Poudre de guerre** *(suite)*. — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite)*. — **Rapport sur des essais du fusil Prélat-Burnand** (avec un tableau). — **Chronique.**

POUDRE DE GUERRE[1].

(suite.)

III. POUDRE SUISSE. Nous venons de dire que la poudre moderne tirait sa supériorité tant de la bonne proportion de ses composants que de leur pureté et des soins apportés à leur mélange.

Il est triste de voir la Suisse donner un espèce de démenti à ce perfectionnement, et suivre une marche vraiment rétrograde, qui entraînerait, si elle devait continuer, la ruine ou du moins une infériorité considérable des effets de son tir sur celui des autres pays. Sur ce que nous avançons ici, nous ne craignons pas d'en appeler à tous les militaires suisses, aux artilleurs principalement. En effet, la poudre suisse, avant la remise des poudreries en mains de la Confédération, était estimée à juste titre, et pourtant il semble qu'alors elle devait être soumise de la part des autorités cantonales à un contrôle moins sévère, à des conditions de fabrication moins uniformes que depuis qu'elle est placée sous une surveillance unique, qu'elle a un personnel administrateur et que la Confédération peut sacrifier à ce chapitre des sommes plus considérables ; car elles lui sont amplement rendues par le produit de la vente, qui lui a donné par exemple 138,600 fr. l'année dernière, si nous ne nous trompons.

Quels furent les résultats de cette centralisation ? Voyons s'ils répondent aux espérances que l'on pouvait être en droit d'en attendre par les considérations ci-dessus.

Ce fut en 1849 qu'eut lieu la remise de l'administration des poudres en mains de la Confédération. L'ancienne poudre de Berne était plus forte que celle de Zurich; la commission fédérale des poudres

[1] Voir notre précédent numéro.

demanda que l'on adoptât les proportions de cette dernière et que le dosage bernois fût abandonné. — Les raisons énoncées qui firent adopter cette décision furent, entr'autres, les suivantes : " Les pièces d'artillerie sont depuis quelques temps fabriquées avec négligence et se détériorent très vite, ce qui autrefois n'arrivait pas. „ — Or, parce que l'on tolère la fonte de pièces en un métal de seconde qualité, parce que l'on a, par suite, l'ennui de n'avoir que de mauvaises pièces, faut-il encore, au lieu de mettre fin à ce vice, en créer un second, et faire de mauvaise poudre afin de moins endommager de mauvais canons. (Quand nous disons mauvaise poudre, ce n'est pas que l'ancienne poudre de Zurich le fût ; mais on verra plus bas que l'on ne se borna pas à l'adopter telle qu'elle.)

Un mot pour répondre à la question que chacun s'adressera : " Mais pourquoi ne pas faire de bonnes pièces d'artillerie ? „ Voici ce pourquoi. Autrefois le fondeur d'Arau, chargé de la fonte de nos canons, y mettait ses soins, tenait à honneur que la Suisse n'eût pas besoin de recourir à d'autres nations pour se procurer ses bouches à feu ; il avait soin de se pourvoir d'excellent cuivre, et arrivait à de beaux résultats ; les pièces faisaient bon usage, ne se fendaient point ; on porta aux nues l'habile fondeur. Plus tard, le cuivre augmenta de prix et avec lui le bois et que sais-je encore? tout augmenta, sauf peut-être le prix auquel la Confédération achetait les pièces. Force fut au fondeur d'employer des métaux de qualité inférieure et puis l'on remarqua en outre que, malgré son talent, il n'était pas infaillible. En somme les pièces furent mauvaises, les obusiers longs entr'autres se fendaient après quelques coups de tir. En outre on oublia que les pièces se détérioraient plus vite qu'autrefois, non seulement parce que la poudre était trop forte et les pièces trop peu bonnes, mais bien par la raison fort simple que depuis 1848 on tire beaucoup dans les écoles et toujours à boulets, tandis qu'auparavant le tir et l'emploi des boulets étaient plus rares, ce qui par conséquent endommageait moins les pièces. Mais au lieu de reconnaître ce fait, on accusa la poudre d'être cause de tout le mal.

On l'affaiblit donc et en outre de grenée ronde qu'elle était, on la rendit triangulaire, c'est-à-dire moins inflammable ; le nouveau dosage adopté en 1854 fut de 77 1/2 salpêtre, 9 soufre et 13 1/2 charbon ; jusqu'alors il avait été de 75 salp., 12 soufre et 13 charbon. Ajoutons que vers la même époque on réduisait la charge des canons du 1/3 au 1/4 du poids du boulet. — En résumé on eut donc de mauvaises pièces, une charge plus faible et de la poudre moins forte et moins inflammable.

De tristes résultats furent la conséquence de tout cela.

Tandis que jusqu'en 1851 le globe du mortier-éprouvette était lancé à une distance plus considérable que la portée réglementaire (715′ 286 pas), en 1856, il n'atteignait plus même les 286 pas. Le but en blanc autrefois à 667 ou 700 pas avec la charge du 1/3, se trouva abaissé jusqu'à 650 pas avec celle du 1/4 (pièces de 6 liv.). Les tables de tir durent naturellement être refaites, ensuite du changement de charge; mais, malgré cela, elles n'en furent guères plus justes; il nous souvient à une école d'avoir tiré avec des obusiers longs de 12 en forçant sensiblement la hausse indiquée par les tables et cependant nos obus allaient tomber aux 2/3 environ de la distance qu'ils auraient dû parcourir.

Est-il besoin de s'étendre sur le danger qu'il y aurait eu de commencer une guerre dans de pareilles conditions et avec nos pièces de 6 liv. déjà trop faibles? Que d'irrégularité dans le tir, que de tâtonnements avant d'arriver, à force d'essais, à donner la hausse nécessaire pour atteindre l'ennemi, et quelle perte de temps pendant que l'adversaire nous eût abîmés! — Dans beaucoup de cas il s'agit pour assurer un succès, d'arriver promptement et de lâcher immédiatement une volée à l'ennemi; or comment atteindre ce but, si l'on ne peut se fier aux tables de tir et si aux incertitudes qui résultent de l'appréciation exacte de la distance, il faut joindre celles qui seront la suite d'une hausse indiquée, qui ne pourra être appliquée et qu'il faudra corriger en face de l'ennemi?

Ce que nous disons ici pour l'artillerie, nous pensons qu'on le peut dire de même pour les autres armes, à des degrés inférieurs, c'est possible; les officiers de carabiniers seraient mieux placés que nous pour donner des renseignements sur le tir de cette arme.

Nous devons ajouter encore, parmi les causes de ces résultats déplorables, amenés par la mauvaise qualité de la poudre, que son administration dépend du département des finances et non du département militaire, et que des tentatives d'économie mal entendues, ont pu exercer une influence qui ne se serait pas fait jour sous la direction militaire, plus intéressée au succès que l'autre. Enfin, il est évident que le manque de surveillance exercé sur les poudreries est extrême et laisse subsister une absence d'uniformité dans le mode de fabrication des différents moulins, que des visites fréquentes et une main ferme feraient bientôt disparaître.

Nous avons suffisamment fait voir l'infériorité et les défauts de la poudre actuellement employée en Suisse; la question qui se présente maintenant est de savoir comment remédier à cet état de choses et rendre à notre poudre sa qualité première, en tenant compte de la diminution des charges.

Il nous paraît avant tout, quant à l'artillerie, que la première mesure à adopter (et nous croyons qu'il y a déjà amélioration ici), c'est de prendre toutes les mesures nécessaires de surveillance, afin que les bouches à feu livrées à la Confédération et aux cantons soient irréprochables, et pour cela, s'assurer de la qualité des métaux employés, d'un degré suffisant de fusion de ces matières et enfin, s'il le faut, d'accorder un prix plus élevé au fondeur; cette dépense serait au fond une économie, car de bonnes pièces dureront bien davantage que de mauvaises, c'est incontestable. Cette surveillance pourrait fort bien être exercée par un officier entendu qui devrait assister à toute l'opération de la fonte.

Quant à la poudre elle-même, puisqu'autrefois on la savait faire bonne, il ne paraît pas bien difficile d'en revenir à en fabriquer de pareille. Que sa fabrication dépende de la direction militaire, qu'il soit formellement enjoint aux administrateurs de cette branche d'obliger les chefs des sept poudreries à procéder uniformément; que les matières, avant de leur être livrées, soient scrupuleusement examinées; ou bien, si c'est à eux que l'achat en est remis, que des analyses en soient faites par l'administrateur ou son adjoint; que l'on rende responsable le fabricant de la qualité de la poudre, et enfin et surtout que l'on examine si, ayant de bonnes pièces et une charge plus faible, il n'y a pas possibilité de changer les proportions des composants, pour les ramener à celles de l'ancienne poudre ou du moins les mettre à même d'assurer aux bouches à feu une portée qui leur est d'autant plus nécessaire que les armes de l'infanterie se perfectionnant partout, atteignent des distances très fortes, et que notre artillerie de campagne se compose en partie (pièces de 6 et de 4 liv.) de calibres inférieurs déjà à ceux de plusieurs puissances étrangères.

Il faudrait être plus versé dans cette étude que nous ne le sommes, pour mettre au jour tous les points à améliorer, mais nous pensons qu'entr'autres, les travaux de M. le capitaine Leroyer, envoyé en France pour visiter les poudreries, doivent être riches en observations intéressantes et profitables. Et ici, qu'il nous soit permis, au nom des officiers suisses, d'espérer que le rapport de M. Leroyer sur cette matière si importante sera publié et mettra ses confrères à même d'étudier un peu cette branche de leur sphère d'instruction. Un autre vœu que nous émettons, c'est de voir les commissions chargées de l'examen des questions que nous traitons, composées d'un plus grand nombre d'officiers spécialement versés dans leur étude; ainsi nous croyons être assurés que ni le colonel Borel, ni le major Schædler, ni le capitaine Leroyer n'en font partie. Il serait bon d'appeler de tels officiers à discuter des améliorations, que ceux qui ont amené l'état de choses ac-

tuel traiteront avec la prévention naturelle que tout homme éprouve en faveur de ce qu'il a produit et contre ce que l'on propose de contraire.

Il nous paraît, enfin, que la construction des moulins à poudre devrait être modifiée également. Ceux qui existent actuellement sont construits en bois, en tout ou en bonne partie, et d'une manière vicieuse; aussi ne voyons-nous pas d'années sans que l'un ou l'autre saute en l'air; grand bonheur s'il ne tue pas quelques hommes dans son explosion. On reconstruit bonnement jusqu'à un nouvel accident. Pourquoi encore ici ne pas tenir compte des renseignements apportés par M. Leroyer et d'après lesquels, si nous ne faisons erreur, on devrait bâtir en pierre et avoir soin de laisser un certain intervalle entre les murs et le toit, de façon que les gaz résultant de l'inflammation accidentelle puissent s'échapper par cette ouverture, sans causer la ruine de tout l'édifice; ce serait une sage économie que de faire des moulins plus chers, si l'on veut, mais qui auraient une durée décuple peut-être de celle des moulins actuels.

Notre modeste tâche est terminée. Nous voulions dire à ceux de nos confrères qui ne les connaissaient pas, l'invention de la poudre et la marche de son développement, et puis si notre faible voix peut être entendue de quelque oreille bienveillante, provoquer une discussion sur le sujet que nous avons traité, discussion qui, en s'étendant, pourra parvenir, comme le vœu des officiers suisses, aux conseils du pays et les pousser enfin à sortir d'un état de choses déplorable non seulement, mais encore fatal à l'armée fédérale, en cas de guerre.

G. P.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Suwarow entendit dire en chemin, par des gens du pays, que Linken avait battu les Français le 26 et s'était avancé sur Glaris. Ne doutant point que ce succès ne fût une suite des avantages remportés par Hotzé sur la Linth, et par Korsakow sur la Limmat, il envoya un parti de Cosaques vers Glaris, avec ordre de sommer Molitor de mettre bas les armes, attendu qu'il était cerné de toutes parts. Pour toute réponse, Molitor chassa les Cosaques et occupa le Bragel. L'officier revenant de cette étrange mission, rapporta la première nouvelle des revers de Korsakow et de la mort de Hotzé. Le vieux guerrier qui se croyait au moment d'opérer sa jonction avec Hotzé, ne voulut rien en croire; il s'emporta contre une telle imposture, repoussa avec dédain les

conseils de ses officiers de marcher vers Glaris, afin de prêter la main à Linken qu'on croyait encore vainqueur, et prit la résolution de se porter incessamment sur Schwytz, en vue de dégager Korsakow qu'il s'obstinait à croire encore en position à Zurich. Cependant, comme la plus grande partie de l'armée était encore en arrière, qu'elle défilait péniblement par les montagnes et que les soldats arrivaient sucessivement et accablés de fatigue, il fallut céder à l'impérieuse nécessité, et l'ordre de marcher ne put être exécuté ni dans la journée, ni même le lendemain.

Cependant, la nouvelle des désastres de Zurich et de la Linth se confirmait par la voie de Schwytz; on ne pouvait plus douter de la réalité de ces bruits. Suwarow, stupéfait, assembla un conseil de guerre le 29.

La marche sur Schwytz semblait d'autant plus dangereuse qu'elle éloignait davantage les Russes de l'aile gauche des Autrichiens, que l'armée avait déjà perdu beaucoup de monde, qu'on ignorait actuellement le sort de Korsakow, et que l'on n'avait de secours à attendre de personne. Toutes les opinions se réunirent pour conseiller la marche sur Glaris où l'on pourrait rejoindre Linken, continuer l'offensive avec lui, et se ménager, en cas de revers, une retraite par un chemin difficile sans doute, la vallée de la Sernft, mais le seul qui fût libre et praticable.

La nécessité absolue de cette mesure est une nouvelle preuve de la défectuosité de toute la manœuvre, qui ne partait pas d'une base sûre et ne couvrait ni cette base, ni la ligne de retraite, puisqu'on ne pouvait gagner cette dernière que par la réunion très douteuse de colonnes isolées, ou par le succès tout aussi incertain de plusieurs combats réitérés.

Suwarow refusa longtemps de se rendre à l'avis de ses officiers qu'il regardait comme déshonorant pour ses armes, puisqu'il marquait un mouvement de retraite, tandis que la marche sur Schwytz, mouvement offensif sur les derrières de l'armée française, lui paraissait plus glorieuse. — Enfin l'opinion générale l'emporta et la brigade Auffemberg eut ordre de partir le 29, au matin, pour occuper le Bragel et former l'avant-garde sur le chemin de Glaris. Cette avant-garde rencontra bientôt un détachement français que Molitor, alors encore aux prises avec Linken, avait envoyé en reconnaissance du côté de Schwytz; le détachement français fut repoussé au-delà du Bragel et Auffemberg gagna les bords du lac de Klönthal, où la nuit mit fin au combat.

Suwarow laissa Rosenberg à Mutten pour rassembler les nombreux traînards de la marche précédente et passa le Bragel le 30, à la suite d'Auffemberg.

Masséna, de son côté, s'était rendu à Schwytz pour attendre Suwarow à son débouché dans le Muttenthal. Le 30, il poussa sur Mutten une forte reconnaissance qui ayant successivement replié ou enlevé les postes russes en avant du village, arriva en face de cette position où Rosenberg l'arrêta. On se battit avec acharnement jusqu'à la nuit et les Français ne se retirèrent qu'après avoir enlevé à l'ennemi 2 pièces de canon et une centaine de prisonniers.

La division Mortier et une partie de celle de Lecourbe ayant atteint Schwytz dans la nuit, l'arrivée de ce renfort décida Masséna à attaquer Rosemberg. Il se dirigea contre l'arrière-garde russe dans le Muttenthal en portant sur les berges de cette étroite vallée des corps de flanqueurs qui devaient seconder son mouvement, et surtout observer ceux de l'ennemi. Les postes avancés furent successivement enlevés malgré la plus vive résistance et les Russes repoussés sur Mutten où bivouaquait le gros des forces de Rosenberg. Parvenus à portée, les Français pointèrent leur artillerie sur cette masse entassée au fond de la vallée. Rosenberg se hâta de disposer ses colonnes. Trois bataillons formés en ligne et occupant la largeur de la vallée, soutenus par 5 autres bataillons et par 2 régiments de Cosaques, s'avancèrent à la baïonnette. La 108e soutint le choc sans rompre d'une semelle, elle fut bientôt soutenue par la 67e qui entra en ligne un peu tard, ayant été retardée par les difficultés du terrain. Ces 2 demi-brigades ramenèrent vivement l'ennemi, mais aucun des partis ne put s'attribuer la victoire, chacun garda ses positions.

A l'autre extrémité de la vallée, Molitor avait, dès le 29 au soir, rassemblé toutes ses forces sur la rive orientale du lac de Klön. Ayant vainement attaqué Auffemberg dans la matinée du 30, il occupa le sentier qui serpente entre les montagnes du nord et le lac. Le soir, il reconnut la position de l'ennemi au moment où la tête de la colonne russe venait d'arriver. Auffemberg replia ses avant-postes et induisit les Français à les suivre sur la rive occidentale du lac; tombant alors sur eux des hauteurs environnantes, il les ramena si vigoureusement le long du lac, qu'il atteignit avec eux la rive opposée et qu'il parvint à s'y maintenir.

Le 1er octobre le combat recommença de grand matin; la 84e soutint l'attaque; mais Molitor, s'apercevant qu'une forte colonne filait par les montagnes pour envelopper sa droite et s'interposer entre lui et la vallée de Glaris, comprit que sa position n'était plus tenable et opéra sa retraite pour laquelle il avait fait d'avance les dispositions suivantes :

1 demi-bataillon observait Engi et la retraite de Linken; 1 autre demi-bataillon observait Kerenzen et la retraite de Jellachich;

1 bataillon était placé sur la Linth, au pont de Näffels; il avait fait miner le pont de Nettsthal; 1 1/2 bataillon et 4 canons passèrent sur la rive droite, derrière ce pont; 2 1/2 bat. et 3 canons se rangèrent en bataille et par échelons sur la rive gauche, en arrière de Nettsthal.

On avait eu soin de conserver le pont de Näffels qui assurait les communications entre les deux rives. Cette position était admirablement bien choisie; elle empêchait, en couvrant le passage de Näffels, la jonction de Suwarow avec Jellachich sur les bords du lac de Wallenstadt, et avec Korsakow, au cas où il se trouverait encore sur les bords de la Thur. L'action combinée des corps sur les deux rives de la Linth et le parti qui avait été tiré des ponts de Nettsthal et de Näffels formaient la base du plan de défense qui fait tant d'honneur à Molitor.

Au signal donné, la retraite s'effectua avec ordre, mais non sans difficulté, car les Russes talonnaient l'arrière-garde. En débouchant sur la Linth, ils se précipitèrent sur le pont de Nettsthal et le passaient pêle mêle avec l'extrême arrière-garde, lorsqu'il s'écroula, laissant les plus braves à la merci des républicains, qui les précipitèrent dans le torrent. La colonne tronquée resta sur la rive gauche exposée à la fusillade des Français postés sur l'autre rive, et aux attaques de front des échelons placés sur la rive gauche.

Excités par la présence de leur général et par l'importance du point qu'ils voulaient conquérir, les Russes se précipitèrent avec fureur sur les baïonnettes des Français. Deux fois des colonnes fraîches vinrent remplacer les colonnes culbutées; à la 3e charge ils étaient parvenus jusqu'au pont de Näffels sur lequel ils avaient déjà mis le pied, lorsque Molitor fit battre la charge et lança sa colonne qui repassa le pont étroit et chancelant, et chassa de nouveau les Russes de Näffels.

La journée s'avançait, les renforts n'arrivaient pas et la position devenait de plus en plus critique; déjà même les Français faiblissaient, leur artillerie courait de grands dangers, lorsqu'une partie du 10e de chasseurs à cheval parut enfin sur le champ de bataille, dégagea les troupes et leur permit de se rallier. Les Russes avaient cependant réussi à forcer les Français de repasser le pont, lorsque la 3e demi-brigade helvétique arriva au pas de course. Molitor la harangue, lui rappelle la gloire acquise par les anciens Suisses sur le même champ de bataille; les Helvétiens, électrisés, traversent le pont sous le feu des Russes, renversent leurs masses, et, soutenus par 2 bataillons français, les refoulent jusqu'à Nettsthal. — Un bataillon russe, qui avait réussi à passer la rivière sur un pont de chevalets et à se loger dans Mollis, en fut pareillement chassé et obligé de repasser la Linth.

Tant d'acharnement prouvait qu'on appréciait de part et d'autre l'importance de la position. Une colonne de troupes fraîches revint bientôt à la charge et repoussait encore une fois les Français vers le pont de Näffels, lorsque Gazan parut enfin avec un bataillon de grenadiers.

A la vue de ce renfort, Molitor reforme les deux colonnes et les ramène à l'ennemi, précédées de 2 pièces de 4 liv. Les grenadiers sont laissés en réserve. Une salve de mitraille ouvre une brèche dans la colonne russe, et le 84e s'élance à la baïonnette pour l'élargir. Les Russes cédent le terrain et se replient en désordre, mais leur réserve allait rétablir encore l'équilibre quand Lochet arrive avec la 94e. Repoussés pour la 6e fois, les Russes renoncèrent enfin, vers 9 heures du soir, à forcer un passage si vaillamment défendu. Les Français conservèrent leurs positions : la droite en avant de Näffels, la gauche en avant de Mollis.

Les Russes eurent 400 tués, 1,700 blessés, et perdirent 200 prisonniers; les Français eurent 140 tués et 200 blessés.

Les Russes occupèrent Glaris où ils trouvèrent des vivres. Suwarow resta dans cette position les 2, 3 et 4 octobre, indécis sur le parti à prendre. Son entêtement naturel quand il s'agissait d'enfoncer les obstacles, l'abandonna dans cette circonstance; il balançait dans une situation où sa détermination ordinaire aurait pu le sauver et où rien n'était plus dangereux que de faire une halte; il était dans un défilé dont l'ennemi occupait toutes les issues, à l'exception des sentiers qui conduisent dans la vallée du Rhin antérieur. Une marche rapide de Glaris vers le lac de Wallenstadt en sacrifiant ses traînards et ses chevaux de bât, aurait donné à Suwarow un bon chemin de retraite et la plus courte communication avec le Rhin, tandis que Rosenberg aurait arrêté l'ennemi dans le Muttenthal aussi longtemps qu'il l'aurait fallu pour exécuter cette opération. En cas de revers il lui restait encore, au pis aller, la vallée de la Sernft. Il était d'ailleurs impossible que Jellachich, Pétrasch et Linken ne coopérassent pas à ce mouvement dès qu'ils en seraient instruits.

C'est l'archiduc qui adresse ces divers reproches à Suwarow qui, selon lui, aurait dû tenter un dernier effort sur Wésen. — Jomini estime que ce reproche est plus spécieux que solide : comment se flatter que Jellachich et Linken reviendraient volontairement sur leurs pas, eux qui venaient de manquer à un rendez-vous concerté? Et si, faute de les rencontrer, on était battu complétement à Wésen, quelle horrible retraite n'eût-on pas faite par Engi, poursuivi, harcelé par un vainqueur qui doublait ses forces par l'activité? Ne valait-il pas mieux conserver un reste d'attitude et sauver un corps déjà abîmé par tant

de fatigues et de privations, que de courir après un succès à Wésen, qui n'eût point été assez important pour permettre de continuer l'offensive ?

Quoiqu'il en soit, Jellachich s'avança sur Sargans au premier bruit de l'arrivée de Suwarow dans le bassin de la Linth, et fit occuper Wallenstadt, croyant que les Russes déboucheraient sur ce point ; il envoya de plus un détachement à Kerenzen qui rencontra des troupes nouvellement arrivées de la division Mortier, lesquelles se replièrent sur la Linth. Mais Jellachich ne recevant pas d'autres nouvelles, abandonna les avenues du lac de Wallenstadt et se contenta d'occuper les pâturages de Tez, de Flums et la vallée de Weistannen ; les Français entrèrent le 3 octobre à Mullihorn, Kerenzen et Murg.

Pétrasch, à qui l'archiduc avait enjoint de coopérer aux manœuvres de Suwarow, réunit ses troupes le 4 entre Flüsch et Mayenfeld, et se tenait prêt à soutenir Jellachich; mais l'indécision de Suwarow paralysa tous ces mouvements et produisit une inaction générale. — Quand les Autrichiens apprirent que Suwarow avait renoncé à se porter de Glaris sur Sargans, ils évacuèrent cette contrée, passèrent le pont inférieur du péage et prirent position derrière le Rhin, occupant toutefois Ragaz et la vallée de la Tamina pour conserver la communication par le pas de Kunkels.

Après bien des indécisions, Suwarow, ignorant entièrement ce qui se passait dans le bas de la vallée et du côté de Wallenstadt et Sargans, ne sachant pas même que ces deux derniers points étaient encore au pouvoir des Autrichiens, se détermina enfin à choisir la ligne de retraite par la vallée de la Sernft ; Rosenberg, qui l'avait rejoint le 4, après avoir abandonné ses blessés à la discrétion des Français, fut chargé de faire l'arrière-garde.

Les Cosaques et les chevaux de bât se mirent en route dans la soirée du même jour, 4. L'armée suivit le lendemain, à 3 heures du matin, et prit par Engi, Matt et Elm. L'arrière-garde qui devait observer l'ennemi à Mollis et à Näffels et couvrir la marche de l'armée, partit en même temps qu'elle, sans même songer à alimenter les feux de bivouac.

Molitor fut immédiatement instruit par les habitants de Glaris de la direction prise par les Russes. Il poussa un bataillon de la 44e à travers les montagnes de la rive droite de la Linth avec ordre de s'embusquer entre Schwanden et Engi et d'inquiéter la retraite des Russes, tandis qu'il les suivrait lui-même en queue. Il atteignit leur arrière-garde à Schwanden où il fut renforcé par 1 bataillon de la brigade Loison descendu par le Linthal.

Les grenadiers russes, vigoureusement attaqués, se défendirent en

désespérés jusqu'à Engi. L'artillerie française tirant alors à toute volée sur leurs masses entassées dans cet étroit sentier, y causa un désordre inexprimable; de plus, le bataillon de la 44e ne lâchait pas un coup de fusil de son embuscade sans atteindre un homme de cette armée qui, pressée en queue, défilait sans pouvoir riposter. La poursuite continua ainsi jusqu'à Elm, où les Russes prirent position et restèrent sur le qui vive, inquiétés toute la nuit par les tirailleurs. Mais enfin, la bonne contenance des Russes fit que les Français ne les poursuivirent que faiblement le lendemain et que l'armée put ainsi échapper à une destruction totale.

Les Russes venaient de faire des pertes considérables; tous leurs blessés, les malades, les traîneurs, la plus grande partie de leur attirail de guerre, étaient au pouvoir des Français; mais leurs souffrances ne firent qu'augmenter dès lors et l'armée eût été entièrement détruite, si les Français, profitant de leurs avantages, eussent envoyé plus de monde à sa poursuite.

Suwarow partit d'Elm le 6 et traversa la frontière des Grisons par le Panix (par le Rindskopf, au dire de Masséna). Une neige de deux pieds récemment tombée et cédant sous les pas, couvrait les montées périlleuses qui conduisent sur la crête des montagnes; la neige avait effacé tous les chemins et sentiers; sur la pente méridionale, un vent glacial avait endurci la neige et l'avait rendue si glissante que la chute des hommes et des chevaux qui marchaient en tête pouvait seule avertir les suivants qui, en cherchant à éviter un passage dangereux, tombaient souvent sur un autre plus dangereux encore. L'avant-garde et le quartier-général atteignirent avec peine le village de Panix, dans la soirée; le reste de la colonne passa la nuit sans abri sur le sommet et sur le versant des montagnes, sans trouver même un buisson pour faire du feu. Aussi, plus de 200 hommes et un grand nombre de chevaux de bât périrent-ils dans ces contrées sauvages; les canons furent jetés dans les précipices à mesure qu'on perdit la facilité de les transporter, et le 8, la queue de la colonne n'était pas encore arrivée à Panix. *(A suivre.)*

ESSAIS DU FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Rapport au Conseil d'Etat.

M. le Président et Messieurs !

La commission que vous avez chargée de faire des essais comparatifs des fusils Prélat, a cherché à s'acquitter de sa tâche avec tout le soin et toute l'exactitude que cet objet méritait. On comprend que ce soit là une affaire à laquelle l'autorité militaire attache de l'importance, puisqu'il s'agit de rechercher quelle est l'arme à feu

portative la plus avantageuse, sous le rapport de la précision et de la portée, à mettre entre les mains de nos soldats, et dont ils puissent se servir avec facilité, utilité et confiance.

Vous verrez, Messieurs, par le procès-verbal des opérations de la commission, qu'elle a cherché à se conformer le plus possible à la lettre et à l'esprit du programme; toutes les opérations qu'il exigeait ont été faites avec plus ou moins de succès.

Avant la réunion officielle de la commission, M. le colonel Bolle, aidé de M. Jaquerod et de tireurs, avait fait quelques préparatifs nécessaires; ainsi des hausses avaient été adaptées aux fusils d'ordonnance, soit de munition, de l'arsenal; un tir à 300 mètres eut lieu pour ces fusils, ainsi que pour ceux de Vincennes et Minié. Cet essai démontra bientôt que ces deux dernières armes ne pouvaient entrer en lice avec les nôtres; leur pesanteur, leur recul et leur peu de justesse à une bonne portée engagèrent la commission à les éliminer des essais définitifs. Quant au fusil des Bersaglieri, on n'avait pu tirer aucun coup avec; il est probable que cela provenait d'un vice dans la construction de cette arme qui est d'ailleurs d'une pesanteur inadmissible.

Tout ayant donc été préparé d'avance, la commission put se réunir à Morges lundi 25 mai, à 9 heures, et les essais commencèrent; le terrain était jalonné à 300, 400, 500, 600, 800, 1,000 et 1,200 mètres; la distance de 800 mètres fut admise à la demande de M. Prélat et des tireurs experts, comme intermédiaire utile entre 600 et 1,000 mètres. On tira à 300 mètres pour déterminer le but en blanc des différentes armes, et trois coups par arme; cette distance était évidemment trop grande pour le fusil de munition ordinaire, aussi aucun coup n'atteignit le but, qui, pour cet essai comme pour tous les autres, était une cible de 17 pieds de longueur sur 12 de hauteur.

A cette distance le fusil de munition, avec hausse, mit deux coups en cible; le fusil de munition Prélat n'atteignit pas.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails du nombre des coups tirés et des coups atteints; un tableau sera joint au procès-verbal et au rapport, et vous pourrez, messieurs, vous rendre un compte exact des divers résultats obtenus, et cela par un coup-d'œil jeté sur ce tableau. *(Voir la dernière page de ce numéro.)*

Votre commission aurait même pu s'en tenir à ce tableau; mais elle a cependant pensé qu'il était de son devoir de vous soumettre, sous forme de résumé, les impressions qu'elle a reçues de ces divers essais comparatifs. Nous prendrons donc chaque fusil, en commençant par celui qui sert de base à nos armes de guerre et que partout l'on cherche à améliorer.

Fusil de munition ordinaire et sans hausse.

Nous connaissons tous cette arme; sa portée n'est pas grande; ainsi à 300 mètres, sur trois coups tirés par un expert aucun n'a atteint, et sur 25 coups tirés par des militaires deux seulement ont touché le but; au-delà de cette distance le fusil ne porte plus.

Mais cette arme acquiert une plus grande portée si l'on y adapte *une hausse;* dans ce cas, à 300 mètres, sur 25 coups de militaires, huit ont atteint le but; à 400 mètres, deux seulement ont touché; à 500 mètres, trois; passé cette distance, la balle n'arrive pas. Il paraît même que la force de projection cesse complètement à la distance de 600 mètres environ. La charge est de 7 grammes 8 décigrammes de poudre et de 25 grammes de plomb.

Fusil de munition transformé par M. Prélat.

Cette arme qui, sauf la hausse, ne présente à l'extérieur aucune différence avec le fusil ordinaire, a cependant une justesse et une portée plus grande que les précédents.

Ainsi : à 300 mètres,	25 coups tirés	par des militaires	en ont mis	10 en cible;
à 400	»	»	»	6
à 500	»	»	»	5
à 600	»	»	»	3
à 800	»	»	»	2

Passé cette distance, il n'y a plus de précision.

Quant à la portée en elle-même, vous verrez, messieurs, par les observations faites par M. Rossat, capitaine, lesquelles sont jointes au tableau, qu'à 800 et 1,000 mètres toutes les balles ont dépassé de beaucoup la cible, et qu'à 1200 mètres toutes les balles sont arrivées à 50 et 60 mètres en avant de la cible, aucune ne l'a dépassée. La force de projection de cette arme serait de 1100 mètres environ.

Quoique ce fusil transformé ait plus de portée et plus de justesse que le précédent, soit le fusil de munition ordinaire, votre commission a trouvé que son système de hausse le rendait embarrassant et trop difficile à manier, surtout en guerre. Quoiqu'il se charge un peu plus facilement peut-être, puisque la balle descend dans le canon par une simple pression et sans qu'il soit nécessaire de fortement bourrer, il est à craindre que le soldat, dans la chaleur de l'action et sous l'empire de l'émotion ou du danger, n'apporte pas à son arme l'attention nécessaire, et n'en détériore promptement la mire. Aussi longtemps donc que le système de hausse adapté au fusil de munition par M. Prélat ne sera pas changé, la commission préfère conserver (sous ce point de vue) le fusil actuel.

Le président de la commission fait observer ici, en son nom personnel, que M. Prélat sent très bien cet inconvénient, et qu'il adaptera au fusil une hausse mobile, solide et pouvant résister au choc; elle serait de 10 millimètres de hauteur pour une distance de 2 à 300 mètres, et pourrait s'élever graduellement jusqu'à 57 millimètres pour une distance de 300 à 1200 mètres. Ce serait alors à l'officier d'indiquer à sa troupe le numéro du cran où sa hausse doit être élevée. C'est là un point qui paraît mériter examen. La charge du fusil de guerre transformé est de 5 1/2 grammes de poudre et 35 1/2 grammes de plomb.

Fusil de chasseurs fédéral.

Cette arme est certainement un progrès, c'est une jolie et bonne arme. Les experts ont tiré 10 coups à chacune des distances de 3, 4, 5 et 600 mètres et tous

les coups ont porté en cible ; à 800 mètres, sur 10 balles, trois ont atteint ; de même à 1,000 mètres ; à cette dernière distance, trois coups sont restés à une centaine de mètres en avant de la cible et les autres l'ont dépassée ; à 1200 mètres aucune balle n'a atteint la cible, mais cinq l'ont dépassée de quelques mètres, les cinq autres sont restées en avant de la cible ; on en peut conclure que la force de projection de cette arme est de 1100 mètres ; mais au-delà de 600 à 700 mètres il n'y a plus de justesse dans le tir.

Ce fusil se charge avec 4 1/2 grammes de poudre et 16 de plomb. Comme arme de guerre son calibre est trop petit ; on peut lui reprocher aussi son rayage qui nuira toujours à un fusil de guerre ; une goutte de pluie détériore un canon rayé en y introduisant un principe de rouille. En campagne, le soldat n'a pas le temps de nettoyer et d'essuyer constamment son arme, et c'est cependant une des conditions essentielles pour maintenir en bon état un fusil rayé et lui conserver sa précision.

Fusil de chasseurs Prélat.

Sous le rapport de la précision et de la portée, ce fusil nous a paru bien supérieur :

à 3, 4 et	500	mètres,	10	balles,	sur 10	coups,	ont atteint la cible,
à	600	»	9	»	10	»	»
à	800	»	9	»	10	»	»
à	1000	»	5	»	10	»	»
à	1200	»	1	»	10	»	»

Il faut observer ici, comme le dit d'ailleurs le procès-verbal, qu'à cette dernière distance huit coups d'essai ont été tirés, dont quatre ont atteint le but ; ce qui, en somme, ferait cinq coups atteints sur 18 tirés.

Ce résultat a paru fort beau.

Quant à la portée, M. Rossat a constaté qu'à 1,000 mètres tous les coups de ce fusil ont dépassé de beaucoup la cible, comme aux moindres distances, et qu'à 1200 mètres les balles ont dépassé la cible de quelques cents mètres. On ne risque pas d'exagérer en disant que la force de projection de cette arme dépasse 1400 mètres. M. Prélat prétend avoir tiré à 1800 mètres. Quant à sa justesse, rappelons ici un fait : MM. le colonel Jacquiéry et Portner ont tiré avec ce fusil chacun cinq coups, à 800 mètres et à bras franc ; ils ont mis chacun quatre balles dans la cible, qui était divisée en trois compartiments, M. Jaquiéry a indiqué les compartiments dans lesquels il avait lâché ses coups et cela s'est trouvé juste ; on peut conclure de ce fait qu'au moins à 800 mètres l'arme porte juste. Que serait-ce quand on tirerait sur un but plus étendu !

Comme arme de guerre, votre commission place ce fusil bien au-dessus des autres ; il réunit une grande portée à une notable précision ; il est léger (il pèse 8 livres sans la bayonnette), le diamètre de son calibre est de deux millimètres plus grand que le fusil de chasseurs fédéral, et il a sur le dernier le grand avantage d'avoir son canon uni à l'intérieur et sans rayage apparent.

La charge est de 5 grammes de poudre et 22 grammes de plomb.

Tel est, Messieurs, le résultat du travail que vous nous avez confié; nous espérons avoir fait ressortir l'incontestable supériorité du fusil de chasseurs Prélat sur les autres armes qui étaient en présence.

Enfin nous ne terminerons pas sans témoigner nos remerciements à M. Rossat, qui, constamment aux cibles, nous a été d'un grand secours pour échantillonner et apprécier les distances.

Recevez, M. le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Vevey, le 19 juin 1857.

Au nom de la commission :

Le Président : J.-J. ROCHE, préfet.

Le Secrétaire : BOLLE, lieut.-col.

De grandes manœuvres auront lieu du 26 septembre au 2 octobre entre Dresde et Meissen par un corps de troupes du royaume de Saxe; il y aura un passage de l'Elbe. Ces manœuvres seront précédées de 4 semaines d'exercices préparatoires. Le corps de troupes qui y prendra part est composé de 20 bataillons, 20 escadrons, 8 batteries, 2 détachements de pontonniers et de pionniers, 2 sections d'ambulance. Il sera commandé en chef par le prince royal. Vu le nombre actuel des congés, les hommes présents formeront la moitié des effectifs réglementaires; la compagnie comptera 50 hommes.

Le Conseil fédéral se propose d'envoyer quelques officiers de l'état-major visiter les camps de manœuvres qui vont avoir lieu soit en France, soit en Allemagne. Un crédit de 600 francs a été ouvert à M. le lieutenant-colonel Herzog, pour visiter les camps de Würtemberg, de Bavière et de Saxe. Quelques officiers vaudois se proposent d'aller au camp de Châlons.

Le volume français des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie, comprenant l'*école de bataillon,* vient d'être distribué aux cantons. Il ne reste donc plus à paraître que l'école de peloton et compagnie et l'école de brigade. Ces volumes sont d'un format commode et leur impression, contrairement à ce que quelques journaux en ont dit, nous paraît très convenable.

CHRONIQUE.

Vaud. — Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, pendant un séjour qu'il a fait dans notre canton, à Ouchy, a paru s'intéresser assez particulièrement à notre militaire. Il a assisté deux jours de suite, sur Montbenon, à l'inspection (par le colonel Gerwer) du détachement de recrues qui vient de terminer son école d'instruction; il a visité nos arsenaux, notre bureau topographique; il se proposait d'aller à Bière et à Thoune. Dans les conversations qu'il a eues avec plusieurs de nos officiers, le maréchal Pélissier a paru avoir de l'estime pour nos troupes et pour leur organisation. Parmi les observations qu'il a faites, nous citerons cependant qu'il trouve le sac un peu volumineux et le pas de manœuvre un peu trop rapide; il loue beaucoup, en revanche, notre système de faire équiper le soldat à ses frais et dit qu'en France on cherche à revenir à ce système, d'une manière ou de l'autre.

Dans sa séance du 4 août 1857, le Conseil d'Etat a delivré un brevet de médecin militaire adjoint à M. *Zimmer,* Henri-Félix, d'Echichens. — Le 8 dit, il a nommé M. *Ruffy,* Victor, à Lutry, major du bataillon n° 113. — Le 12, M. *Pahud,* Henri, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve au 6e arrond., et M. *Desponds,* Jean-Louis-Henri, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite au 3me arrondissement. — Le 14, M. *Jaccard,* Auguste, à Ste-Croix, 1er sous-lieut. de grenadiers d'élite du 6e arrond. — Le 19, M. *Curchod,* Edouard, à Lausanne, 2me sous-lieut. de la batterie attelée n° 4. — Le 25, M. *Fivaz,* Henri, à Grandson, 1er sous-lieut. de mousq. n° 2 de réserve du 6me arrond., et M. *Fankhauser,* Jacob, à Yverdon, lieut. de mousq. n° 1 de réserve du 6me arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET BOUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

TABLEAU

des essais faits avec les fusils de munition avec et sans hausse, le fusil de chasseur fédéral, le fusil de munition et de chasseur au système Prélat et diverses autres armes.

Dates.		Désignation des armes.	Coups tirés 300	400	500	600	800	1000	1200	Coups mis en cible à la distance de mètres 300	400	500	600	800	1000	1200	OBSERVATIONS[2].
1857																	
Avril	23	Fusil de munition ordinaire[1]	3	3						0	0						*Fusil de munition avec hausse.* Tir à 800 mètres (25 coups), 3 balles ont dépassé la cible. Les autres sont restées bien loin en chemin.
		Fusil de munition à hausse	3	3						1	0						
		Fusil de munition à hausse	3	3	3	3	3	3	3	2	1	0	0	0	0	0	*Fusil de munition transformé au système Prélat.* Tir à 800 mètres (25 coups) : les balles ont dépassé de beaucoup la cible.
		Fusil de munition à hausse, braqué	3	3	3	3	3	3	3	1	0	0	1	0	0	0	
		Fusil fédéral de chasseurs, br.	3			3	3	3	3	3			0	0	0	0	*Fusil de munition avec hausse.* Tir à 1000 mètres (25 coups) : les balles sont tombées à 200 et à 300 mètres en avant de la cible à l'exception d'une seule balle qui est arrivée jusqu'à 50 mètres de la cible.
		Fusil de chasseurs de Vincennes, br.	3							2							
		Carabine Bersaglieri	0							0							
		Fusil Minié, braqué	3							0							*Fusil de munition transformé au système Prélat.* Tir à 1000 mètres (25 coups) : toutes les balles ont dépassé de beaucoup la cible.
Mai	25	Fusil de munition sans hausse, br.	3							0							*Fusil de munition avec hausse.* Tir à 1200 mètres (25 coups) : les balles sont toutes restées bien en avant de la cible.
		Fusil de munition avec hausse, br.	3							2							
		Fusil Prélat inf., br.	3							0							*Fusil de munition transformé au système Prélat.* Tir à 1200 mètres (25 coups) : presque toutes les balles sont arrivées à 50 et 60 mètres de la cible, aucune n'a dépassé.
		Fusil sans hausse (troupe)	25							2							
		Fusil avec hausse (troupe)	25	25						8	2						
		Fusil Prélat (troupe)	25	25						10	6						*Fusil de chasseur fédéral.* Tir à 1,000 mètres (10 coups) : 3 coups ne sont pas arrivés en cible, ils sont restés à une centaine de mètres en arrière ; les autres ont dépassé la cible.
		Fusil avec hausse (experts)	6							2							
		Fusil Prélat (experts)	6							4							
		Fusil de chasseurs fédéral (experts)	10	10	10	10				10	10	10	10				*Fusil de chasseur Prélat.* Tir à 1000 mètres (10 coups) : tous les coups ont dépassé de beaucoup la cible, comme aux moindres distances.
		Fusil de chasseurs Prélat (experts)	10	10	10	10				10	10	10	9				
Juin	8	Fusil de munition avec hausse (troupe)			25	25	25	25	25			3	0	0	0	0	*Fusil de chasseur fédéral.* Tir à 1,200 (10 coups) : 5 coups sont restés en avant de la cible et 5 coups ont dépassé la cible de quelques mètres sans ricochets.
		Fusil de munition Prélat (troupe)			25	25	25	25	25			5	3	2	0	0	
		Fusil de chasseurs fédéral (experts)					10	10	10					3	3	0	*Fusil de chasseur Prélat.* Toutes les balles ont dépassé de quelques cents mètres la cible, allant ricocher dans le lac, comme aux moindres distances.
		Fusil de chasseurs Prélat (experts)					10	10	10					9	5	1	
		Fusil de munition hausse (experts)				5	5						0	0			
		Fusil de munition Prélat (experts)				5	5							0			
		Fusil de chasseurs Prélat (Jaquiéry)					5							4			
		Fusil de chasseurs (Portner)					5							4			

1 Le fusil de munition ordinaire sans hausse a tiré la balle ronde ; avec hausse, il a tiré une balle conique arrangée par M. Durussel, armurier à l'Arsenal ; le fusil de munition Prélat a tiré la balle conique Prélat.

2 Ces observations se rapportent au tir du 8 juin.

N° 18 21 Septembre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse *(suite)*. — Etude théorique sur le tir du fusil d'infanterie suisse. — Camp de Châlons. — Correspondance. — Nouvelles et chronique.

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite.)

Le quartier-général fut le 8 à Ilanz, et ce fut seulement le 10 que l'armée, réduite comme on peut le croire, put enfin se rallier dans la vallée du Rhin antérieur. Suwarow transféra son quartier-général à Coire; Jellachich et Linken se retirèrent en même temps sur Sargans et Ragatz.

Dès que les Russes se furent éloignés de leur ligne d'opération, Masséna s'empressa de faire chasser les Autrichiens du St-Gothard. Il était important pour lui de s'assurer du point de jonction de son aile droite avec les troupes qu'il avait en Valais. Etant maître du St-Gothard, il pouvait arrêter les opérations de ses adversaires, tant du côté de l'Italie que de celui des Grisons, aussi longtemps qu'il le fallait pour diriger contre eux des troupes de la Suisse septentrionale où le gros de l'armée devait être constamment réuni.

Il est impossible d'occuper à la longue les hautes montagnes avec des forces considérables, à cause des difficultés du ravitaillement; aussi Strauch, qu'on avait laissé sur le St-Gothard, ne tenait que des avant-postes à l'Hospice des Capucins, à Airolo et dans le val Bedretto; 2 bataillons postés à Dazio leur servaient de soutien et le reste de la brigade cantonait à Bellinzona; la communication avec Ilanz et Coire par la vallée du Rhin du milieu était protégée par des détachements qui gardaient Tavetsch et Dissentis, dans la vallée du Rhin antérieur.

La division Loison, ci-devant Lecourbe, remontant la vallée de la Reuss, refoula sans peine les postes autrichiens de la cime du St-Go-

thard dans la vallée du Tessin, chassa leurs détachements épars dans la vallée du Rhin antérieur sur Ilanz et s'empara de nouveau du noyau de la montagne où les vallées prennent leur origine.

Pendant que Turreau et Loison gardaient la ligne depuis le Valais par le St-Gothard jusqu'à la Linth, Mortier s'établit, la droite à Mels, couvrant fortement la vallée de Weistannen, et la gauche à Sargans. Soult marcha avec 6 demi-brigades en 2 colonnes : l'une, aux ordres de Brunet, sur Reineck, afin d'observer Pétrasch retiré à Feldkirck : l'autre sur Constance, sous le commandement de Gazan. Cette dernière était soutenue par la cavalerie de Klein. La division Lorges s'avança sur Stein et Diessenhoffen, Ménard sur Paradies et la tête de pont de Busingen. La réserve des grenadiers se porta sur Winterthur et Andelfingen où Masséna transféra son quartier-général.

Suwarow avait pris une direction qui le réduisait à une inaction absolue ; pour reprendre de nouveau l'offensive il devait, ou se porter par Coire et Sargans vers le lac de Wallenstadt, ou marcher par Dissentis sur le St-Gothard.

Le dernier parti était presque impossible à prendre, vu la perte de temps qu'auraient entraîné les préparatifs et vu le dénuement de l'attirail indispensable. Turreau, depuis le Valais, Loison, depuis la vallée de la Reuss, devaient nécessairement déposter Strauch du St-Gothard, avant que les Russes eussent le temps d'y arriver.

Quant à l'opération vers le lac de Wallenstadt, les Français étaient en mesure de la prévenir, car ils se trouvaient à portée du point d'attaque, tandis que Suwarow ne pouvait y arriver que par Coire et Sargans, et ce dernier poste était au pouvoir des Français.

Telle est l'infériorité des positions environnantes sur les positions centrales.

Quand on considère la petite distance qui séparait les colonnes alliées lorsque Jellachich était le 26 à Mollis, Linken à Schwanden, celui-ci à Glaris le 29, tandis que Suwarow tenait Mutten, il semble que leur réunion devait être immanquable. Cependant elle ne put avoir lieu parce que les Français, quoique plus faibles numériquement, placés entre Glaris et Wésen, et entre Glaris et Mutten, empêchèrent les chefs des colonnes ennemies de s'entendre et de se communiquer mutuellement les succès de leurs entreprises. — On rencontre des difficultés presque insurmontables lorsqu'on veut faire marcher des colonnes partant de points très éloignés les uns des autres, pour les faire converger sur un point qui n'est pas en la possession de l'ordonnateur de la manœuvre et qui se trouve lui-même éloigné des points de départ ; entre le moment où la manœuvre est conçue et où son exécution commence, et celui où le but peut être atteint, il peut se passer une

foule d'incidents de nature à modifier la manœuvre et qui la font ordinairement échouer parce qu'on ne peut pas apporter à temps les modifications convenables. Les chances deviennent d'autant moins favorables, dans ces projets toujours hasardés, que les distances à parcourir sont plus grandes, et que la nature du théâtre se prête à plus d'événements imprévus, à plus d'actions morcelées et à plus de résistance sur les points où l'on veut se porter. — Non seulement les premiers revers s'opposent à leur réussite, mais aussi les succès partiels; car les uns et les autres détruisent l'harmonie des mouvements, sans laquelle la concentration ne peut plus s'opérer.

Bien que disséminés, les Français l'étaient moins que leurs adversaires, et par cela seul, ils avaient un grand avantage. La défaite d'une seule colonne ennemie, défaite dont les autres ne pouvaient être informées que très tard, à cause des obstacles presque toujours insurmontables qui les séparaient, compromettait celles-ci et faisait nécessairement manquer tous les rendez-vous.

L'entreprise de Suwarow dénote chez ce général plus d'énergie que de coup-d'œil et de calcul; elle eut l'issue de tant d'autres expéditions basées sur des mouvements coïncidents. — L'archiduc Charles, après avoir rappelé que dans le court espace de 18 ans, douze grandes batailles furent perdues par l'effet de calculs ainsi fondés sur des manœuvres compliquées, et sur l'attaque simultanée de plusieurs colonnes éloignées, fait ensuite les réflexions suivantes :

« Nous voyons cette faute, dit-il, reproduire si souvent les mêmes „ désastres; nous la voyons toujours punie d'une manière si frap- „ pante, et cependant elle se retrouve si fréquemment dans les annales „ militaires! et les mêmes généraux s'y laissent prendre plus d'une „ fois! c'est qu'on aime à se faire illusion. On attribue les revers à des „ causes différentes; on se console par l'énumération des grands ré- „ sultats que des dispositions si adroitement combinées auraient dû „ amener sans faute, si l'exécution avait répondu à la sagesse du plan, „ et l'on ne veut pas comprendre que c'est précisément dans l'exécu- „ tion où gît le grand obstacle, impossible à vaincre sur le champ de „ bataille.

„ Plus un plan est compliqué, plus il y a de colonnes, plus les „ points d'où elles partent sont éloignés les uns des autres, plus il y „ a de préparatifs à faire, et plus il faut anticiper les dispositions. Or „ comme de nouveaux incidents se présentent sans cesse, que plu- „ sieurs auront eu lieu avant le commencement de l'opération, ces „ mêmes dispositions ne sont plus applicables aux circonstances du „ moment. Le connaisseur profond, l'habile praticien dont l'expérience „ est mûrie par la réflexion, sera certainement convaincu que, dans la

„ science de la guerre comme dans toutes les autres, les moyens les
„ plus simples sont toujours les meilleurs, les plus sûrs, les plus con-
„ venables. Ils conduisent au but par la voie la plus courte et la plus
„ décisive, et quand même le sort leur serait contraire, ils entraînent
„ les résultats les moins funestes. „

LES ALLIÉS ÉVACUENT LA SUISSE.

La confusion règnait dans les troupes de Korsakow depuis la bataille de Zurich et dura jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées sur les bords du Rhin qu'elles passèrent en deux colonnes, l'une à Eglisau, le 27 septembre, l'autre à Schaffouse, le 28. Les ponts de Stein et d'Eglisau furent détruits; celui de Diesenhoffen et la tête du pont de Busingen restèrent sans défense. — Le général Titow s'établit à Constance; mais un détachement français s'étant approché le 29, il quitta ce poste, rompit le pont et évacua même Petershausen où se trouvaient des magasins et le laboratoire d'artillerie russe. Les Français se hâtèrent de rétablir le pont, et ils commençaient à défiler sur la rive opposée, le 30, lorsqu'un parti de dragons autrichiens accourut de Stokach et arriva à temps pour repousser les Français et entrer après eux dans Constance.

Le général Nauendorf, occupant la ligne de Schaffhouse à Bâle, concentra ses troupes afin de soutenir les Russes et se fit joindre par 2,000 hommes de cavalerie qui étaient en marche pour suivre l'archiduc. Korsakow reçut un renfort de 3 bataillons de troupes du Palatinat et se porta entre Schaffhouse et Ramsen. Voyant qu'à peine quelques patrouilles françaises s'approchaient du Rhin, il se décida à faire repasser 2 régiments d'infanterie, 2 de cuirassiers et 1 de Cosaques sur la rive gauche pour couvrir le pont de Diesenhoffen; il mit 1,800 hommes avec 14 canons dans la tête de pont de Busingen. Ce fut à cette époque que le corps Condé, passé au service de Russie, arriva à Schaffhouse, fort de 2,700 chevaux et quelque peu d'infanterie.

Dès que Masséna n'eut plus rien à craindre du côté des petits cantons et très peu de la part des Autrichiens sur le haut Rhin, il conçut le projet de faire avancer son aile gauche en la renforçant, et de pousser les alliés au-delà du Rhin, afin d'étendre davantage le cercle de leurs positions, de rendre leurs communications plus difficiles en les forçant de faire le tour du lac de Constance et d'arrêter leurs entreprises offensives par la barrière du Rhin. Masséna destina à l'exécution de ce projet, comme nous l'avons déjà dit, les divisions Ménard, Lorges et Klein, qui jusque-là, sous les ordres d'Oudinot, avaient observé Korsakow sur les bords de la Thur. Soult eut également l'ordre de coopérer au même but. — Masséna fit donc avancer ses divisions pour

achever sa manœuvre et se rendre maître de toute la Suisse septentrionale. Mortier resta, avec la plus grande partie de sa division, près de Wallenstadt et de Sargans.

Ménard parut le 6 octobre devant Paradies, avec 2 colonnes fortes à peu près de 2,000 hommes et repoussa les avant-postes russes de la tête de pont de Busingen; mais la garnison ayant fait une sortie et s'étant portée vigoureusement à sa rencontre, il évacua le Schavenwald et abandonna les hauteurs de Paradies.

Le 7, Korsakow déboucha de la tête de pont de Busingen avec 10 bataillons et 22 escadrons, marcha par la forêt, indécis sur ce qu'il voulait faire, car le désir de ne pas s'engager combattait en lui avec la crainte d'une juste responsabilité s'il n'entreprenait rien en faveur de Suwarow. On appela donc ce mouvement indéterminé une reconnaissance. Korsakow marcha avec son infanterie, sans attendre que sa cavalerie eût passé le fleuve, sur les hauteurs de Schlatt et de Trullikon, au devant de la division Ménard qui se préparait à attaquer Paradies, pendant que Lorges se préparait à attaquer Diesenhoffen.

L'infanterie russe se jeta sur les Français avec tant d'impétuosité qu'elle les ramena avec une perte considérable jusqu'à Andelfingen. Mais Humbert, arrivant avec les grenadiers de la réserve, rétablit le combat; les Russes furent forcés de repasser le Scharenwald et de se renfermer dans la tête de pont de Busingen. Les Français se logèrent dans le bois et attendirent jusqu'à sept heures du soir pour essayer d'emporter les ouvrages. L'attaque fut repoussée deux fois avec bravoure et les Français se retirèrent sur Trullikon, abandonnant le bois dans lequel les Russes les remplacèrent.

En même temps que Korsakow débouchait de Busingen, Woinow s'était avancé de Diesenhoffen, avec 2 bataillons et 1 escadron. Le bonheur favorisa d'abord sa marche; il prit un canon et fit plusieurs prisonniers; mais il fut bientôt obligé de renoncer à ses avantages en présence de la division Lorges qui le força de repasser le Rhin et de rompre le pont, après avoir perdu 600 hommes. Lorges prit possession de Diesenhoffen à 11 heures du soir. *(à suivre.)*

ÉTUDE THÉORIQUE SUR LE TIR DU FUSIL D'INFANTERIE SUISSE.

Si nous revenons sur ce sujet, déjà traité dans le numéro du 17 octobre 1856 de cette revue, c'est pour relever l'estimation erronée que nous avions faite du poids et du diamètre de la balle. En partant du diamètre moyen entre la grande et la petite lunette nous trouvions 16,1 millimètres en diamètre et 24,2 grammes en poids. Or notre

balle est en réalité sensiblement plus forte. Nous nous en sommes assurés en en pesant 25 les unes après les autres, chacune à la précision de 5 centigrammes. Les poids extrêmes ont été de 24,70 et 25,72 et le poids moyen de 25, 2 grammes. Le diamètre correspondant peut se calculer connaissant la densité moyenne 11,07 des balles eu égard au vide qu'elles renferment; on trouve 16,3 millimètres.

Il suit de cette nouvelle détermination, bien plus exacte que la première, que le *vent* de la balle est de 1,2 au lieu de 1,4 millimètres comme nous l'avions supposé, et que son poids était estimé de 1 gramme trop faible.

La vitesse initiale doit donc être modifiée et portée, suivant nos calculs, à 440 mètres par seconde. La modification est le résultat de 20 mètres en plus par suite de la diminution du vent et de 10 mètres en moins par suite de l'augmentation du poids de la balle.

La résistance de l'air n'a pas autant d'action, à vitesses égales, sur la balle réelle que sur la balle supposée, ce qui conduit à une trajectoire un peu différente de celle que nous avions donnée.

On voit, qu'en définitive, nous avons eu à réformer tous nos calculs précédents. Afin de réunir ici tout ce qui est relatif à ce sujet, nous croyons devoir en reproduire les données mêmes, savoir les dimensions du fusil qui intéressent le tir, le poids de la balle et de la charge, etc. On trouve ensuite un tableau renfermant à peu près tout ce qu'on peut déduire des théories balistiques appliquées à la balle de notre fusil; ce tableau sera suivi de quelques explications et de remarques plus ou moins intéressantes.

Eléments du tir du fusil d'infanterie suisse.

	millimètres.
Calibre	17,5
Longueur de l'arme	1050,
Demi-diamètre extérieur du canon à la culasse	16,05
Cran de mire sur le canon	7,5
Somme, ou cran de mire sur l'axe du canon	23,55
Demi-diamètre extérieur vers le guidon	10,8
Guidon sur le canon	6,0
Somme, ou guidon sur l'axe du canon	16,8
Différence entre les hauteurs du cran de mire et du guidon sur l'axe	6,75
Distance du cran de mire au guidon	995.
Diamètre de la balle	16,3
	grammes.
Poids de la balle	25,2
Poids de la charge de poudre	7,8

Vitesse initiale conclue : 440 mètres.

Inclinaison de l'axe du canon (ou ligne de projection) sur la ligne de mire : 0,006. On a admis un abaissement de : 0,00077 par suite de la pression du doigt sur la détente.

DISTANCE DU BUT	Hauteurs de la trajectoire sur ou sous la ligne de mire naturelle		Inclinaisons de la trajectoire sur ou sous la ligne de mire naturelle.		Distance et hauteur du sommet de la trajectoire		Vitesses restantes	DURÉES du TRAJET
Pas.	Pieds.				Pas.	Pieds.	Mètres.	Secondes.
0	»	»	0,0060	»			440	0,00
50	0,6	»	0,0038	»			376	0,09
100	0,9	»	0,0007	»	50	0,15	324	0,20
150	0,7	»	»	0,0033			283	0,32
200	0,0	0,0	»	0,0086	109	0,9	248	0,47
250	»	1,5	»	0,0154			219	0,63
300	»	3,9	»	0,0240	168	2,8	194	0,81
350	»	7,6	»	0,0350			173	1,01
400	»	12,8	»	0,0488	233	6,5	155	1,24
450	»	20,0	»	0,0661			139	1,50
500	»	29,5	»	0,0873	298	13,7	125	1,79
550	»	42,0					112	2,10
600	»	58,2			365	26,2	102	2,45

La colonne intitulée : *Hauteurs de la trajectoire sur ou sous la ligne de mire naturelle* n'est autre chose que les règles de tir du fusil; c'est à dire les quantités dont il faut viser au dessous ou au dessus du but pour l'atteindre. On voit qu'à 200 pas il faut viser droit au but; ainsi le but en blanc du fusil est à 200 pas. — Si les dimensions de la hausse fixe qui est à la culasse ont été déterminées expérimentalement par la condition d'avoir le but en blanc à 200 pas, ce serait une présomption en faveur de la vitesse initiale que nous avons admise.

Les *inclinaisons de la trajectoire par rapport à la ligne de mire naturelle* peuvent facilement être ramenées à la ligne qui va du canon au but placé aux diverses distances. Leur changement de sens, de dessus en dessous, correspond au sommet de la trajectoire, c'est à dire au point le plus élevé sur la ligne droite menée du canon au but. C'est ainsi que les quantités de la colonne suivante ont été déterminées. On peut dire approximativement que le point le plus élevé de la trajectoire est aux six dixièmes de la distance du but à partir du canon. Remarquons, comme explication que, dans le tir à 400 pas, la balle arrivée à 233 pas est alors à sa plus grande élévation, et que cette élévation maximum est de 6 1/2 pieds sur la ligne qui va au but.

La colonne intitulée : *Vitesses restantes* donne les vitesses que la balle possède aux différents points de sa course. Pour un projectile sphérique, ce sont son poids et sa vitesse qui sont les éléments de ce qu'on appelle dans notre pays la force de percussion, force qui se mesure ordinairement par la profondeur de pénétration dans une subs-

tance déterminée, ou par le nombre de planches de sapin que la balle peut traverser. A 600 pas la balle a encore 102 mètres de vitesse; c'est à peu près la vitesse initiale qu'on obtiendrait avec 1 gramme de poudre. On peut donc se représenter l'effet d'une balle quand elle touche à 600 pas comme si on la tirait à bout-portant à la charge de 1 gramme de poudre.

La colonne suivante, soit la dernière, indique les temps que la balle emploie pour arriver aux diverses distances.

Lorsqu'on voudra obtenir quelque chose de certain sur le tir du fusil, il suffira de tirer, à 200 pas, 100 ou 200 coups contre une cible de grande dimension et d'observer la hauteur moyenne des coups par rapport au point visé. On en déduira la vitesse initiale, et, par suite, tout ce qui concerne la trajectoire moyenne. Cette déduction est tout à fait légitime parce que les causes déviatrices, auxquelles sont dus les écarts d'un coup à l'autre agissent également dans tous les sens sur la balle. Il n'en est pas de même des projectiles de l'artillerie, sur lesquels l'action des forces déviatrices est prépondérante dans un sens déterminé et influe, par conséquent, même sur la trajectoire moyenne. Cette distinction, qui nous parait être une conclusion certaine de nos études, doit provenir de ce que la balle a une position très irrégulière au fond du canon et que la longueur de celui-ci, comparée au calibre, est considérable; tandis que le boulet et l'obus se placent sur la charge de poudre et, par rapport à l'axe, beaucoup plus régulièrement d'un coup à l'autre, et, de plus, que la longueur d'arme est relativement beaucoup moindre. Il en résulte que les forces déviatrices, qui prennent leur source essentiellement dans les battements du projectile dans l'arme, doivent, dans le premier cas, être tout à fait irrégulières ou agir également dans tous les sens; dans le second cas, au contraire, présenter une certaine régularité ou une prépondérance marquée dans un sens plutôt que dans l'autre.

Nous avons dit, en commençant, ce qui nous forçait à revenir sur cette question du tir du fusil, quoique, ainsi qu'on peut le voir, les règles de tir n'aient eu à subir que des modifications très peu importantes. Mais ceux qui sentent comme nous l'importance militaire de ce sujet nous pardonneront volontiers. Nous pensons l'être par les officiers qui, à la dernière réunion de Cully, demandèrent que le tir du fusil entrât dans les exercices annuels de nos soldats. Nous contribuerons aussi, peut-être, à économiser quelques coups comme ceux qui se sont tirés à Morges à 300 et 400 mètres (400 et 530 pas), *sans hausse*, tandis que, à cette dernière distance, il aurait fallu mirer 40 pieds au dessus de la cible pour avoir quelque chance de toucher.

F. Burnier, *capitaine*.

CAMP DE CHALONS.

Nous empruntons à quelques journaux français, particulièrement au *Constitutionnel* et au *Moniteur de l'armée*, les renseignements suivants sur le camp de Châlons :

Le camp de Châlons est situé à 20 kilomètres environ de cette ville, et dans l'angle formé par les routes de Reims et de Sédan. A mesure que l'on s'éloigne de Châlons et que l'on s'avance dans les plaines de la Champagne, la belle végétation qui orne les rives de la Marne disparaît peu à peu ; les exploitations agricoles, les fermes deviennent de plus en plus rares, et les plantations et les champs cultivés cèdent la place à des terrains incultes et stériles. Les acacias, les peupliers et les tilleuls sont remplacés par des pins rabougris qui viennent à peine de loin en loin rompre la monotonie de ces vastes plaines. Entre ces rares bouquets de bois dont la triste verdure repose imparfaitement la vue, s'étendent de larges espaces parfaitement appropriés à l'installation et au déploiement de forces considérables. Les terres, dont le sous-sol est formé d'un immense banc de marne blanche, empruntent à cette circonstance une densité, une sorte d'élasticité qui les rendent très favorables à la marche des hommes et des chevaux.

Décidé, en principe, depuis bientôt un an, l'établissement du camp a marché rapidement à partir du moment où l'emplacement des troupes a été définitivement arrêté par l'empereur.

On trouverait difficilement une situation plus convenable à tous les titres : légèrement ondulé, le champ de manœuvres, qui ne renferme pas moins de 14,000 hect., est assez élevé pour garantir aux troupes un air pur et dégagé de tous miasmes délétères. Le camp, proprement dit, est assis sur les bords du Cheneu, ruisseau qui se jette dans la Vesle à son confluent avec la Noblette ; il se divise en plusieurs parties distinctes.

Le quartier-général de l'empereur, vaste quadrilatère de 250 mètres de largeur sur 150 de profondeur, tracé sur une éminence qui domine le camp, fait face au front de bandière des troupes en regardant le nord-ouest. Il contient trois chalets en bois, dont l'un, celui du milieu, faisant saillie sur la ligne, est spécialement affecté au service personnel de Sa Majesté. Les deux chalets placés en ailes sont affectés aux salles à manger, aux salons de réception, etc. Deux baraques doubles sont destinées aux invités. D'autres baraques, en arrière de celles-ci, ont été disposées pour l'imprimerie, le télégraphe, les cuisines, les écuries d'un service de 200 chevaux, les magasins à fourrage, les gens de service, etc.

Ces constructions sont à un mètre au-dessus du sol. Elles sont faites avec élégance. L'installation y est très confortable. Entre les deux lignes qu'elles forment s'élèvent les tentes planchéiées des aides-de-camp, des officiers d'ordonnance et celles des gens de leur service personnel.

Des plantations de sapins donnent de l'ombre et un aspect agréable au quartier impérial.

Le quartier général de M. le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, faisant fonctions de major-général, a été établi à un kilomètre de distance et à la droite de l'Empereur.

Le camp, dont le front de bandière fait face au quartier impérial, et qu'une distance d'un kilomètre en sépare, forme un polygone avec angles saillants et rentrants, dont les huit côtés sont d'inégales longueurs; il a pour limites, au nord-ouest, un petit cours d'eau qu'on nomme le Cheneu, à l'est la Suippe et au sud la Vesle, deux petites rivières qui sont là presque à leur naissance. — La droite, qui fait face au sud, est occupée par les trois brigades de la division de cavalerie du général Morris; en arrière de cette ligne et de l'autre côté d'un petit ruisseau qui coule entre elles est placée l'artillerie. Les chevaux ont donc à proximité l'eau nécessaire pour les abreuver. — L'infanterie, composée des deux divisions Mellinet et Camou, a dressé ses tentes sur la gauche, formant une ligne brisée qui s'étend de l'ouest à l'est. Entre la cavalerie et l'infanterie, et en arrière du génie de la garde qui les sépare, sont campés les cent-gardes.

En arrière de l'artillerie de la garde sont placés le génie et l'artillerie de la ligne, le train des équipages, les services administratifs, les boucheries, etc. Toutes ces installations sont parfaitement organisées et disposées de manière à satisfaire à toutes les nécessités des divers services.

Les dispositions prises pour le campement de chaque corps sont réglementaires. Les tentes de l'infanterie contiennent dix hommes; celles de la cavalerie en contiennent huit. En arrière sont les tentes du petit état-major et celles des officiers de troupe. Les chevaux sont au piquet, à l'exception de ceux qui sont la propriété des officiers.

Les généraux, leurs aides-de-camp et leurs état-majors campent en arrière des troupes placées sous leur commandement.

En avant des tentes de la troupe sont construites des baraques pour les cuisines, et en seconde ligne pour les salles à manger des officiers, qui vivent en commun, à l'instar des *mess* de l'armée anglaise.

Les distributions se font en nature et le soldat vit au régime de l'ordinaire.

En arrière et au centre de chaque division se trouve une baraque affectée à l'infirmerie, de la contenance de cent lits. Le service hospitalier y est convenablement installé.

L'aspect du camp et la tenue des troupes, sont également sévères. Ce n'est pas à dire pour cela que les instants de repos ne soient pas égayés, comme ailleurs, par toutes les inventions et toutes les distractions que peut inventer le soldat; seulement son imagination en fait les frais, et non plus la propriété des particuliers. A ce propos, nous devons signaler l'ouverture du théâtre des Grenadiers. qui a donné samedi sa première représentation.

La garde étant au camp pour son instruction, les permissions sont très restreintes, surtout celles de découcher. Celles de 24 heures et plus ne sont accordées que pour des motifs graves.

L'éloignement où se trouve le camp des grands centres de population en fait une sorte de Thébaïde militaire, dont le calme est singulièrement favorable aux progrès de l'instruction. Les établissements de la troupe et le terrain de manœuvre ne sont plus encombrés, comme cela arrive le plus souvent ailleurs, par cette foule de visiteurs, de curieux qui peuplent les cantines et gênent souvent les mouvements de la troupe pendant les manœuvres. On est très sobre de permissions pour visiter les campements; le sous-chef d'état-major général doit contresigner le bulletin de celles qui sont accordées par le major général. MM. les généraux peuvent cependant accorder des permissions au moyen de bulletins semblables pour visiter leurs camps particuliers, et les personnes, qui sont accompagnées par un officier de quelque corps ou arme que ce soit, peuvent circuler sans obstacle.

Les heures du réveil et de la retraite sont annoncées par un coup de canon tiré au centre du camp, et tous les jours, une heure avant l'appel du soir, une musique, désignée à tour de rôle dans chaque brigade, se fait entendre sur le front de bandière.

Le village du grand *Mourmelon* ou *Coquinville*, comme l'appellent les soldats qui y ont été écorchés, renferme un certain nombre de cafés, de cabarets et de restaurants qui se disputent la place avec les marchands de toutes sortes que l'on rencontre dans le voisinage des grandes réunions de troupes. Ces établissements sont assez bien approvisionnés; mais l'établissement des *Mess* dans tous les corps de la garde et les occupations nombreuses qui remplissent la journée du soldat, ne semblent pas promettre de brillantes recettes à ces industriels.

Le périmètre du terrain militaire est de quarante-deux kilomètres; il est indiqué par des poteaux placés de distance en distance, et s'appuie au nord sur les villages d'Auberives-Suippes, du Grand-Saint-Hilaire, de Jonchery et de Suippes; à l'est, sur la route de Châlons à Sedan; au sud, sur les villages de La Cheppe, de Cuperly, de Vadenay, de Bouy, de Louvercy et de Livry; enfin, à l'ouest, le cours du Cheneu et les deux Mourmelons ferment le polygone où s'exécutent, depuis l'arrivée de l'Empereur, les exercices préparatoires qui serviront de prélude aux grandes manœuvres commandées par Sa Majesté en personne.

Ces opérations ont dû commencer lundi 7 septembre, et se continuer, tous les deux jours, pendant la durée du camp. Quant aux troupes qui doivent y prendre part et qui y sont complètement installées, leur effectif se décompose de la manière suivante :

	Hommes.	Chevaux.
Douze batteries d'artillerie (6 à pied, 6 à cheval)	2,000	1,730
Infanterie, 8 régiments	14,000	100
Cavalerie, 6 régiments	4,600	3,600
Deux compagnies du génie	200	30
Un escadron du train	550	400
Totaux	21,250	5,860

En joignant à ces totaux ceux des détachements de gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des services administratifs, etc., on voit que l'ensemble des forces réunies

au camp de Châlons comporte 23,000 hommes et 6,000 chevaux environ, c'est-à-dire plus du double des troupes qui ont manœuvré à Satory en 1854 et 1855, et plus du triple de celles qui avaient été réunies à Saint-Omer aux mêmes époques.

Un chemin de fer de 25 kilomètres de parcours relie le camp à la grande ligne de l'Est, par la vallée de la Vesle. »

Les manœuvres ont commencé mardi dernier, 1er septembre; elles ont lieu par brigade les mardis, mercredis, jeudis, et par division les vendredis et samedis. Le lundi, repos jusqu'à nouvel ordre. Le dimanche, grand'messe à huit heures et demie à la chapelle du grand quartier impérial; toute l'armée s'y réunit. Les régiments sont formés en colonne serrée par division, et décrivent le fer à cheval.

L'Empereur a assisté jusqu'à présent à toutes les manœuvres, qui durent trois heures en moyenne. Il marche avec tout son état-major, un peloton de cent-gardes et un peloton du régiment de cavalerie qui se trouve de service de jour.

—

L'Empereur a adressé l'ordre du jour suivant à la garde; les passages où il parle de la tenue sont dignes d'être médités par plus d'un officier suisse, qui ne comprennent point encore l'importance de certaines parties de l'équipement qu'ils affectent d'appeler des *hochets*. La recommandation de l'empereur quant à la tenue, aussi juste que concise, s'adresse autant à cette mode de débraillement en fait d'habillement et d'équipement qui tend depuis quelques années à s'introduire dans l'armée française, surtout par l'exemple des soldats d'Afrique :

Soldats !

Je vous ai réunis ici sous mon commandement parce qu'il est utile que l'armée puise dans la vie commune des camps le même esprit, la même discipline, la même instruction. Or, la garde, comme corps d'élite, doit la première, par des efforts constants, se maintenir au rang que lui donnent ses anciennes traditions et ses services récents sur le champ de bataille.

Les Romains, dit Montesquieu, considéraient la paix comme un exercice, la guerre comme une application; et, en effet, les succès obtenus par de jeunes armées ne sont, en général, que l'*application* d'études sérieuses faites pendant la paix.

Je ne doute pas qu'officiers et soldats ne s'efforcent de concourir avec zèle au but que je me propose. Je recommande aux uns une sévérité paternelle; aux autres, une obéissance nécessaire; à tous, la bonne volonté et l'observation rigoureuse de la tenue; car la tenue c'est le respect de l'uniforme, et l'uniforme est l'emblème de ce noble métier d'abnégation et de dévouement dont vous devez être fiers. N'oublions pas que tout signe caractéristique de l'armée, à commencer par le drapeau, représente une idée morale, et que votre devoir est de l'honorer.

Ce camp ne sera donc pas un vain spectacle offert à la curiosité publique, mais une école grave que nous saurons rendre profitable par des travaux soutenus, et dont les résultats seraient évidents si jamais la patrie avait besoin de vous.

NAPOLÉON.

Pour copie conforme :

Le général REGNAULD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY,
faisant fonctions de major-général.

Camp de Châlons, 30 août 1857.

ORDRE GÉNÉRAL.

Les manœuvres devant autant que possible ressembler à celles qui s'exécutent en temps de guerre, la garde impériale observera les prescriptions suivantes :

Étant appelée à manœuvrer dans un pays découvert où il est facile d'embrasser l'ensemble des mouvements, chaque division sera constamment formée de troupes d'une même arme, c'est-à-dire que la cavalerie, comme l'artillerie, restera toujours sous le commandement de son chef, et qu'il n'y aura point de batteries attachées d'une manière permanente aux divisions ; néanmoins, le général d'artillerie devra toujours obtempérer aux demandes que lui feront les généraux de division, jusqu'à concurrence de deux batteries par division d'infanterie ou de cavalerie.

Lorsque les troupes seront réunies sur le front de bandière et qu'il s'agira de manœuvres générales, on adoptera la formation suivante : chaque bataillon se formera en colonne par division à distance de peloton, la droite en tête. Cela sera l'ordre fondamental et habituel dans tous les mouvements en ligne ou en colonne.

Lorsqu'on sera censé marcher loin de l'ennemi, les bataillons en ligne ne conserveront pas leur intervalle de déploiement, mais pourront serrer jusqu'à un intervalle égal au front d'une division.

Si le général en chef veut faire autant de colonnes qu'il y a de régiments, chaque régiment, ployé en colonne par bataillon à demi-distance, conservera un *intervalle* de cinq divisions entre chaque régiment, et chaque bataillon une *distance* égale à deux fronts de division.

Dans la cavalerie, chaque régiment se formera en colonne serrée sur le 1er escadron.

Dans l'artillerie, chaque régiment marchera en colonne par batterie.

Lorsque le corps d'armée se mettra en bataille sans recommandation spéciale, chaque division d'infanterie aura un régiment en réserve à 300 mètres en arrière.

Dans la division de grenadiers, le régiment de zouaves aura un bataillon à droite de la ligne et un autre à gauche.

Dans la division de voltigeurs, le bataillon de chasseurs sera moitié à droite, moitié à gauche de la division.

Les manœuvres s'exécutant dans un pays de plaines, l'avant-garde sera uniquement composée de cavalerie et d'artillerie légère.

Le général en chef aura toujours à indiquer à chaque division la place qu'elle doit occuper dans l'ordre de bataille et la direction qu'elle doit suivre.

Cette règle est essentielle à suivre puisque des capitaines expérimentés avancent que maintes batailles ont été perdues pour y avoir manqué.

Dans ce but, le général en chef désignera par ses aides-de-camp ou par les soins du major général, l'emplacement et la direction de chaque division, dans la marche en avant comme en retraite.

Le chef d'état-major de chaque division présidera au placement de chaque bataillon, aidé par les adjudants-majors. Le principe qu'ils doivent toujours observer est de subordonner l'emplacement des troupes aux accidents de terrain.

NAPOLÉON.

Pour copie conforme :

Le général REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY,

faisant fonctions de major-général.

Le 7 a eu lieu la première grande manœuvre, depuis 11 heures à 3 1/2. L'ennemi était supposé venir de Suippes pour attaquer le village de Grand-Mourmelont. Tout s'est passé régulièrement et suivant l'ordre général pour la formation des lignes. Deux artilleurs ont été grièvement blessés par une pièce partie pendant la charge avec l'écouvillon dedans.

Le 9, la manœuvre a eu lieu comme suit d'après une correspondance du *Moniteur de l'Armée* :

L'ennemi était censé venir attaquer le camp, en suivant la voie romaine, ayant sa gauche appuyée à la Vesle.

On s'est rendu en colonne par brigade sur le point où l'empereur devait établir sa ligne de bataille. Une fois les premières dispositions prises, l'empereur tira son épée, les trompettes et les clairons sonnèrent le *garde à vous*, et les déploiements commencèrent. Pendant ce temps la ligne de tirailleurs ouvrait son feu, ainsi que les batteries d'artillerie placées aux ailes.

Quand l'ordre de bataille fut bien établi, les tirailleurs se rallièrent au pas de course et le feu de deux rangs commença sur toute la ligne; la 1re division forma ensuite les échelons par bataillon l'aile droite en avant, la 2me division les forma l'aile gauche en avant; le feu recommença de nouveau, puis la cavalerie, passant par les intervalles, chargea vigoureusement à plusieurs reprises et par régiment.

La brigade de cuirassiers a fourni des charges superbes; toute la plaine en tremblait.

Enfin, après une série de mouvements, on a lancé de nouveau la brigade légère de cavalerie à la poursuite de l'ennemi; c'est là que nous avons vu briller nos beaux escadrons de chevaux arabes, montés par les chasse-marée (nom donné aux chasseurs d'Afrique par les zouaves).

La 3me grande manœuvre a eu lieu le 12. L'empereur, qui commandait en personne, était accompagné du maréchal Canrobert, invité à passer quelques jours au camp. Le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, est aussi au camp depuis quelques jours. La 4me manœuvre a eu lieu le 14, à la satisfaction de l'état-major.

CORRESPONDANCE.

. . . . 3 septembre 1857.

Permettez-moi de vous dire quelques mots du premier cours de répétition d'artillerie à Bière qui a duré du 16 au 30 août, et auquel assistaient les deux batteries de 6 liv., nos 23 et 51 de Vaud. Et d'abord, les capitaines seraient certainement en droit de se plaindre du peu de temps qui leur est accordé à Morges pour procéder à l'organisation de la compagnie, à la reconnaissance du matériel livré, et particulièrement à l'ajustement des harnais, des traits et à l'appariement des paires de chevaux, tout autant de choses qu'il importe de faire dès le principe avec le plus grand soin. Bien plus, dans la batterie 51 (je ne sais ce qui en fut pour la batterie 23), ce fut l'officier chargé de l'organisation du service du train qui dut lui-même courir à la recherche de ses chevaux disséminés dans les différentes écuries de Morges sans qu'aucun agent de l'administration se trouvât là pour lui donner les indications nécessaires et les livrer régulièrement. — Si nos batteries d'artillerie devaient se mettre en campagne sans être mieux organisées qu'elles le sont ordinairement au sortir de la cour de l'arsenal, nul doute qu'au bout de peu de jours l'on eût un nombre considérable de che-

vaux hors de service. Dans un cours de répétition, l'inconvénient est sans doute moindre, puisque l'on n'a à faire que le trajet de Morges au camp; mais encore ici nouveau retard et temps perdu pour remettre en ordre un train qui aurait dû arriver tout organisé.

L'état-major de la brigade était composé de M. le lieutenant-colonel Burnand, commandant du cours, et de MM. les capitaines de Rham, adjudant, Le Royer et de Reinert, instructeurs. M. Burnand est connu et apprécié depuis trop longtemps pour que je me permette d'en faire ici l'éloge. Sous sa direction à la fois ferme et bienveillante, et par un temps très favorable, la troupe a accompli tous les progrès que l'on pouvait attendre d'elle dans un temps aussi limité; M. le colonel Denzler qui l'a inspectée avec soin a exprimé clairement sa satisfaction sur les résultats obtenus.

Une course à Begnins a interrompu la monotonie de l'instruction. Un ordre parfait, toujours difficile à obtenir dans les marches de l'artillerie, a été constamment observé. Durant la course, sur un rayon de route favorable, les deux batteries se suivant de près et les canonniers étant montés, un long temps de trot a été essayé; cet essai, qui a bien réussi, montre que dans notre système d'artillerie ce moyen de transport rapide peut, en cas de besoin, être employé sans trop d'inconvénients.

Il est un point que je désire signaler : deux reconnaissances militaires ont été effectuées; chacune était composée d'un officier, d'un adjudant sous-officier et d'un brigadier; l'une opéra dans la direction de Begnins, l'autre du côté du nord, le long des flancs et dans les gorges du Jura. A leur retour l'officier et l'adjudant étaient tenus de remettre chacun un relevé de leur reconnaissance, relevé fournissant une description exacte du chemin parcouru, des positions qui l'avoisinent, des avantages ou des dangers qu'il présente au point de vue militaire dans tel cas donné, etc.

Ces reconnaissances, auxquelles le commandant du cours paraissait attacher de l'importance, sont une innovation dans nos cours de répétition aussi utile qu'intéressante. Elles initient en quelque mesure l'officier au métier de la guerre et lui enseignent (car beaucoup s'en doutent à peine) qu'au-delà de la manœuvre toute mécanique de la pièce de campagne ou de l'école de peloton sur la plaine de Bière, il y a à cultiver un vaste champ de connaissances aussi relevées qu'indispensables.

Je terminerai par un regret. La veille du départ de la batterie 23, avant-veille de celui de la batterie 51, le commandant du cours reçut une dépêche de Lausanne annonçant le désir du maréchal Pélissier de voir l'artillerie de Bière et demandant l'ordre du jour du lendemain. Le commandant répondit qu'une batterie partait et que l'autre s'apprêtait à partir; Pélissier ne vint pas. — Je regrette vivement que les batteries 23 et 51 aient été frustrées de cet honneur qui aurait infailliblement contribué à stimuler leur zèle et leur confiance. L'autorité militaire cantonale qui devait savoir la chose ne pouvait-elle pas prolonger d'un jour la mise sur pied de la batterie 23 ou tout au moins le demander à Berne par le télégraphe? L'inspecteur fédéral alors présent à Bière ne pouvait-il pas aussi en prendre sur lui la responsabilité? Sans doute l'illustre maréchal de France n'aurait pas assisté à des manœuvres irréprochables; mais tout au moins, nous en sommes convaincus, il aurait quitté le camp en emportant avec lui un sentiment d'estime et de respect pour nos troupes, après avoir vu ce dont sont capables au bout de 15 jours seulement et après deux ans de repos nos soldats citoyens.

E. R.

Dans notre article sur la poudre, nous avons dit que c'était ensuite d'une proposition de la commission des poudres que le dosage bernois avait été abandonné.

On nous écrit que ce fait est inexact, et nous nous empressons de l'annoncer ici. Cette mesure ayant dû être prise ensuite d'un préavis formulé par une commission quelconque, nos renseignements nous auront induit en erreur, sur le nom de la dite commission.

Du reste, le dosage bernois a été abandonné, comme nous l'avons dit, c'est là l'important.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que dans notre article, nous ne prétendions point tout dire ni le bien dire, et que nous avons prié les officiers mieux informés de relever les erreurs involontaires et sans aucune intention malveillante que nous avons pu commettre. E. P.

Le nouveau comité central de la Société militaire suisse, qui a son siége à Lausanne, est entré en fonctions récemment; il a reçu les archives de l'ancien comité. Entr'autres mesures à exécuter, il aura à faire rentrer les contributions courantes et arriérées, à faire traduire et imprimer en français les nouveaux statuts de la Société, à déterminer les sujets de concours scientifiques pour cette année, et à s'occuper de la réunion annuelle de 1858 à Lausanne.

Vaud. Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes: Le 1er septembre 1857, il a nommé M. *Bornand,* Ami, à Lausanne, aide-major du bataillon n° 113; — M. *Bertholet,* Rodolph, à Yverdon, 1er sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 6me arrondissement; — et M. *Lambert,* George, à Chamblon, 2me sous-lieut. de grenadiers d'élite du 9e arrond. — Le 5, M. le commandant de bataillon *Fornallaz,* Ch.-Louis, à Avenches, commandant du 8e arrondissement militaire. — Le 8, M. *Durussel,* Emile, à Donneloye, 1er sous-lieut. de mousq. n° 3 d'élite du 6e arrond. — Le 11, il a délivré un brevet de capitaine quartier-maître à M. le lieutenant *Chenevard,* Henri-Frédéric-Auguste, à Bière. — Le 15, il a nommé M. *Bertholet,* Charles, à Lausanne, 2me sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 3e arrond., et M. *Massonet,* Fréd.-Emmanuel, à Ependes, 2e sous-lieut. de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 6e arrond.

France. — Le contingent de la classe de 1856, fixé par la loi du 25 juin 1856, est de . . . . . 100,000 hommes.

Il faut en déduire :

1° Les exonérés jusqu'à ce jour . . .	15,600	15,800
2° Le déficit de certains cantons	280	

Reste à répartir entre les corps des armées de terre et de mer 84,120

L'armée de mer doit recevoir sur la dite classe 2,217

Il sera, en conséquence, affecté à l'armée de terre . . . 81,903 hommes, qui se répartissent comme suit: Infanterie: régiments d'infanterie, 58,883; bataillons de chasseurs à pied, 4,320; zouaves, 2,000; infirmiers militaires, 600; ensemble, 65,803: cavalerie, 10,000; artillerie, 5,000; génie, 500; équipages militairés, 600.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 19 3 Octobre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Histoire de la campagne de 1799 en Suisse** *(suite et fin)*. — **Ecole centrale. — Camp de Châlons. — Nouvelles et chronique.**

CAMPAGNE DE 1799, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

D'APRÈS L'ARCHIDUC CHARLES, LES GÉNÉRAUX MASSÉNA, JOMINI, ETC.

(Suite et fin.)

L'attaque de Gazan sur Constance fut non moins heureuse; parti de Wyl à 6 heures du matin, il rencontra les avant-postes ennemis, dans l'après-midi, à Schwanderloo et les rejeta jusqu'à Emishofen. Les alliés n'avaient que peu d'infanterie, et ils avaient environ 3000 chevaux tant Autrichiens que Russes et du corps de Condé, qui occupaient les avenues de Constance, entrecoupées de vignobles, de bois et de ravins, appuyant leur droite à Emishofen et leur gauche à Kreuzlingen. Gazan forma 2 colonnes, l'une sous Drouet, prit la route de St-Gall à Constance; l'autre s'avança par la route de Zurich. Emishofen et Kreuzlingen furent attaqués en même temps et enlevés, malgré l'opiniâtre résistance des émigrés. A la gauche, la poursuite fut si vive que les Français entrèrent pêle mêle avec l'ennemi dans Constance, pendant qu'à la droite on enfonçait à coups de canon la porte de Kreuzlingen. Les Français envoyèrent aussitôt un bataillon sur Petershausen. Il est probable que si les Français n'eussent pas été harassés d'une marche forcée, le corps de Condé eût été forcé de mettre bas les armes. Mais ils entrèrent à Constance en colonne mince et allongée; les hommes se répandirent dans les rues et il fut impossible de les réunir. Les émigrés, témoins de ce désordre et favorisés par la nuit qui survint, rentrèrent en ville, s'ouvrirent un passage le sabre au poing à travers une grêle de balles, et arrivèrent au pont qu'ils forcèrent également. L'infanterie alliée, faible dès le commencement de l'affaire, avait beaucoup perdu, elle se trouvait incapable d'arrêter

l'ennemi, malgré le désordre où était celui-ci ; les dragons autrichiens mirent pied à terre, barricadèrent le pont, se jetèrent dans les maisons voisines et défendirent le passage jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit permît à quelques volontaires déterminés de scier les piles du pont ou de les démantibuler à l'aide de cordes qu'ils attachèrent sous le feu des Français.

L'archiduc, qui avait appris le désastre de Korsakoff déjà le 27, s'avançait en toute diligence vers les sources du Danube, avec 25,000 hommes. Craignant que le pont de Busingen ne devînt la proie des Français, il autorisa Korsakow à retirer ses troupes de la tête de pont et ordonna d'enlever les pontons et l'artillerie pour les mettre en sûreté à Stokach. Dès lors, toute la rive gauche du Rhin se trouva au pouvoir des Français. Korsakow se chargea de défendre la rive droite depuis Petershausen à Diesenhofen et les Autrichiens le reste de la ligne, ce qu'ils pouvaient faire dans ce moment, car dès le 1er au 7 octobre 27 bataillons et 46 escadrons de leurs troupes s'étaient réunis des environs de Marcheim dans ceux de Wüllingen, et dès le 6, l'archiduc avait établi son quartier-général à Doneschingen.

Les Français placèrent de même leurs postes le long du Rhin et rassemblèrent la plus grande partie de leurs forces dans de bonnes positions centrales, derrière la Thur.

Mais revenons à Suwarow.

A l'époque où les Autrichiens, revenant des bords du Necker, s'approchaient de Schaffhouse, Suwarow descendait les hautes montagnes des Grisons. A mesure que ses divisions débouchèrent sur Ilanz, entre le 8 et le 10 octobre, il continua sa marche sur Coire, couvert par les troupes de Linken qui, à cet effet, s'était avancé vers les sources du Rhin, mais qui ne put se soutenir à Dissentis lorsque Loison se porta sur lui après avoir chassé Strauch du St-Gothard. Linken suivit alors la colonne russe sur Coire, fit occuper le Kunkels, Tamins, Reichenau et la vallée de Dommeleschg jusqu'à Tusis ; quelques postes détachés observaient à Flims et à Ruwis les avenues de ces contrées.

Le 11, Suwarow marcha à Bulgen ; Linken s'étendit vers Maienfeld ; Auffemberg resta à Coire. Le 12, les Russes arrivèrent à Feldkirch.

Les alliés affluaient ainsi du nord et du midi, ils entouraient les Français par des forces supérieures dans la partie septentrionale de la Suisse, et, selon toutes les probabilités, ils devaient bientôt se retrouver sur les bords de la Limmat. Mais ces forces appartenaient à deux armées placées sous des chefs indépendants l'un de l'autre qui, quoique ayant le même but, voulaient l'atteindre chacun par des moyens

différents, et qui ne pouvant s'accorder, perdirent le temps en négociations qui ne purent aboutir.

Suwarow communiqua son plan à l'archiduc le 13 octobre; il voulait abandonner les Grisons, brûler le pont inférieur du péage sur le Rhin et faire sauter le fort de Ste-Lucie; il devait passer le Rhin le 17 à Stöchst et à Meiningen avec toutes ses troupes du Vorarlberg, se concentrer le 18 sur St-Gall et se réunir à Winterthur avec Korsakow qui marcherait en deux colonnes, l'une de Constance par Bischoffzell, l'autre de Stein par Pfyn et Frauenfeld. Jusqu'à sa jonction avec Korsakow, 6000 Autrichiens et toutes les milices du pays, devaient rester dans la position de Feldkirch pour couvrir le flanc gauche de l'armée de Suwarow, pendant qu'elle passerait le Rhin.

L'archiduc craignait que la réunion des deux corps russes sur les bords de la Thur, au milieu des positions ennemies, n'éprouvât quelques difficultés; afin de mettre les Russes à l'abri des défaites qu'ils pourraient essuyer en détail, il croyait nécessaire que leur jonction s'opérât ailleurs et plus tôt. Il proposa donc de faire marcher le corps de Korsakow, le 15 et le 16, sur Stokach, pour de là aller rejoindre le maréchal en tournant le lac de Constance. L'archiduc s'engageait en même temps à faire entrer en Suisse une forte colonne autrichienne qui passerait le Rhin entre Schaffhouse et Constance.

Suwarow répondit le 14 que ses troupes n'étaient pas propres à la guerre de montagnes, que lui-même tournerait le lac de Constance et qu'il irait rejoindre Korsakow pour entreprendre avec lui l'opération projetée en Suisse. Il mit immédiatement son armée en marche et arriva le 15 à Dornbirn et le 16 à Lindau; le 17, il déclara que ses troupes étaient hors d'état d'agir, qu'elles avaient besoin de se refaire dans des cantonnements reculés. Toutes les représentations de l'archiduc pour l'engager à changer de résolution furent inutiles; il rejeta même avec hauteur la proposition d'une conférence et ne consentit qu'après bien des difficultés à laisser la division Rosenberg à Bregenz, et encore seulement jusqu'au 4 novembre. Le reste de l'armée russe alla, le 30 octobre, prendre ses quartiers entre le Lech et l'Iller, où la grosse artillerie, dirigée d'Italie dans le Tyrol, vint le rejoindre par Kempten.

Suwarow, aveuglé par ses victoires sur les rives de la Mer Noire, de la Vistule et du Pô, se croyait invincible; il lui fallait un prétexte pour pallier ses défaites; il le trouva, non point dans les fausses dispositions qu'il avait prises, non point dans les fautes de Korsakow, mais dans la trahison des Autrichiens! Le sentiment du général en chef fut promptement adopté par l'armée russe tout entière; la cour de Pétersbourg le partagea aussitôt qu'il fut émis; l'empereur Paul,

guidé par ces impressions, ne voulut plus se mêler de la guerre à laquelle il avait fourni un corps auxiliaire. Les Russes quittèrent leurs quartiers en Souabe vers le milieu de décembre et se mirent en marche pour rentrer dans leur pays.

DERNIÈRES OPÉRATIONS DE MASSÉNA DANS LES GRISONS.

Masséna attendait tranquillement les opérations ultérieures des alliés et se préparait à les recevoir entre le lac de Wallenstadt et l'Aar, tandis que les fortifications de Zurich reconstruites et perfectionnées, couvraient en tout cas sa retraite; mais enfin, comme la marche des Russes derrière le lac de Constance n'annonçait pas une attaque prochaine et que les Autrichiens s'étaient affaiblis dans les Grisons en détachant des troupes dans le Vorarlberg, il résolut de les déposter du Kunkels et de la vallée du Rhin antérieur, afin de s'assurer la position intacte du St-Gothard et de gagner la plus courte communication entre Sargans, Ilanz et Dissentis.

Une partie de la division Mortier partit le 31 octobre de Sargans, pénétra par Ragatz dans la vallée de la Tamina et attaqua de front le Kunkels pendant que de petits détachements tournaient la montagne par Elm et Flims, et que Loison s'avançait avec 3000 h. de Dissentis par Ilanz. Les Autrichiens, forcés de se retirer partout, passèrent le Rhin à Reichenau et brûlèrent les ponts. Les Français se portèrent le 7 novembre, par Bonaduz dans la vallée de Dommeleschg, occupèrent Heizenberg et chassèrent les postes ennemis de Realta et Prätz sur Catzis et Tusis. La saison avancée, le mauvais temps et le manque de vivres auquel il n'y avait plus moyen de suppléer, arrêtèrent la suite de ses opérations. D'autres circonstances vinrent augmenter les obstacles naturels; les partis que Straub envoyait d'Airolo par le St-Gothard et par la vallée du Rhin du milieu (Lukmanier) sur Dissentis, les détachements que les Autrichiens poussaient du Rhin postérieur et de Splugen dans les vals Savien et de St-Pierre, harcelaient les Français sur leurs derrières, et les engagèrent enfin à rappeler leurs troupes avancées dans la vallée du Rhin antérieur. Elles exécutèrent ce mouvement le 9 novembre et continuèrent leur retraite sur Urseren.

Le seul avantage que les Français retirèrent de cette pénible opération à l'entrée de l'hiver, fut la possession du Kunkels et de la vallée de la Tamina qu'ils eurent soin de barricader et de couvrir d'abattis. Du col de Kunkels ils dominaient le débouché de la vallée du Rhin antérieur et contenaient les Autrichiens sur la rive droite du fleuve.

Ce fut là le dernier événement militaire de la campagne de 1799 en Helvétie. La nature commandait le repos. Les neiges, les glaces et

les rigueurs de la saison rendirent bientôt impraticables, pour les deux partis, les accès du St-Gothard et des montagnes qui en dépendent. Le Rhin servit de ligne de démarcation comme au commencement de la campagne, et, de part et d'autre, les troupes entrèrent en quartier d'hiver.

La délivrance entière de l'Helvétie fut ainsi le premier fruit de la célèbre bataille de Zurich qui, après celle de Rivoli, est la plus extraordinaire, sans contredit, des deux premières guerres de la Révolution, tant pour l'à propos des coups frappés, que pour la grandeur des trophées et l'importance des résultats. On peut dire, sans exagération, que cette victoire sauva la France.

En effet, à l'extérieur, la France était menacée de tous côtés et sur le point d'être envahie par plusieurs de ses frontières. — L'*armée d'Italie*, forcée dans toutes ses positions, s'était repliée, sous la pression des Austro-Russes, jusque dans la rivière de Gênes, et ne conservait cette capitale de la Ligurie qu'avec la plus grande peine. — L'*armée des Alpes* soutenait une défensive qui devenait de plus en plus pénible, sur la grande chaîne des Alpes, après avoir complétement échoué dans une diversion qu'elle avait tentée sur le Piémont. — L'*armée du Rhin* était forcée de lever le siége de Philipsbourg et de se rabattre sur la frontière de l'Est, impuissante, depuis qu'elle avait perdu Manheim, à couvrir le Rhin entre Strasbourg et Mayence. Au Nord, l'armée anglo-russe du duc d'York et d'Hermann, n'ayant pas encore été battue par Brune, menaçait d'invasion les départements de la Belgique. — Sztarray avait mis en feu, par des proclamations qui les appelaient aux armes et à l'indépendance, les populations brabançonnes, en leur promettant les puissants secours de l'Autriche, et il avait fallu, pour apaiser cette révolte, tirer des départements limitrophes 7 à 8,000 hommes, ce qui avait épuisé leurs derniers moyens de défense. La Prusse enfin, toute prête à profiter des succès de la coalition, faisait revivre ses anciennes prétentions sur les provinces de la rive gauche du Rhin qu'elle avait cédées à la France par le traité de Bâle et rassemblait à Wesel un corps de 15,000 hommes.

A l'intérieur, la position n'était pas moins critique. Les hommes portés au pouvoir par la révolution de Prairial, s'étaient promptement usés ; le pays n'avait plus aucune confiance dans le pouvoir dont les ressorts étaient entièrement détrempés. Une victoire seule pouvait redonner à tout ce cahos un peu de vie.

Aussi, la nouvelle de la victoire de Zurich fut-elle reçue aux acclamations de la France. Le Directoire la reçut le 18 Vendémiaire (10 octobre) et s'empressa d'en faire part aux Conseils. — Masséna fut regardé comme un sauveur par la population et même par le monde

officiel; il y eut un décret de *bien mérité de la patrie,* en faveur de l'armée du Danube; puis des danses et des fêtes improvisées en l'honneur de Masséna et de son armée, le tout attestant l'allégresse publique.

Quoique débarrassée de la présence des Russes, la Suisse resta néanmoins foulée par les charges que lui imposait l'armée victorieuse; car loin de lui apporter quelque soulagement, Masséna, dont les besoins allaient toujours croissant par la coupable négligence du gouvernement français, n'en frappa pas moins à Bâle et à Zurich une forte contribution qu'il déguisa sous le nom d'*emprunt forcé;* il imposa 800,000 fr. à chacune des villes de Bâle et de Zurich, à St-Gall 300,000, et à Constance 150,000 fr. Le gouvernement helvétique indigné, défendit à ses ressortissants d'obtempérer aux réquisitions de Masséna, moins peut-être en raison des sacrifices inouïs auxquels il s'était déjà résigné, que par le sentiment de l'atteinte qu'un pareil procédé portait à ses droits et à son indépendance. Le général en chef pressé, dit-on, de tenir parole à ses gens et de satisfaire un pressant besoin de la solde, menaça d'exécution militaire, et sa conduite ne fut point désapprouvée par le cabinet du Luxembourg. Le Directeur Laharpe, accusé d'avoir mis le plus de fermeté dans cette patriotique opposition, ne tarda pas d'en être puni; du moins on peut croire que la réaction qui parvint à l'exclure du Directoire, fut instiguée par les Français.

Pourquoi Masséna ne profita-t-il pas de la brusque retraite des Russes pour reprendre l'offensive et passer le Rhin? On est fondé à répondre que Masséna venant d'apprendre le retour de Bonaparte, ne douta plus que bientôt les plans d'opérations n'offrissent plus d'art et d'ensemble. Il ne trouvait d'ailleurs aucun intérêt à se jeter au mois de novembre, dans les neiges du Vorarlberg. Une tentative sur la Souabe et le Danube n'était d'ailleurs pas facile en présence de l'archiduc, qui avait réuni de nouveau environ 80,000 hommes entre Feldkirch et Offenbourg. — A la vérité, Masséna en aurait eu pour le moins autant s'il eût disposé de l'armée du Rhin; mais le Directoire venait d'en confier le commandement à Lecourbe, et deux armées indépendantes contre une seule, égale en forces, obtiennent rarement des succès durables.

L'archiduc ne pouvait pas davantage songer à pénétrer en Suisse en présence de l'armée victorieuse de Zurich, qui lui eût vendu cher la possession de quelques lieues de terrain dont la conquête ne lui eût pas été d'une grande utilité à l'approche de l'hiver.

D'ailleurs, le coup d'état du 18 Brumaire et la nomination de Bo-

naparte au poste de premier Consul, changèrent tous les projets militaires.

Masséna, destiné à remplacer Championnet en Italie, partit d'abord pour Paris, après avoir fait filer les plus belles demi-brigades de son armée par Berne et Genève sur Lyon. Dès lors, il ne fut plus question de pénétrer en Souabe et on prit, de part et d'autre, ses quartiers d'hiver. (FIN.)

ECOLE CENTRALE DE THOUNE.

Monsieur le rédacteur,

Dans le n° 8 de la *Revue militaire* de cette année, vous avez publié un article sur les résultats de l'école centrale d'Arau. Cet article insistait sur les inconvénients probables qui résulteraient pour l'instruction des officiers et des aspirants qui ont pris part à cette école, de la séparation à peu près complète que l'on a cherché à faire entre la théorie et la pratique. L'on pouvait prévoir, avant même que l'école d'application eût lieu, que l'idée de scinder absolument deux choses qui sont faites pour se compléter et se confirmer mutuellement ne réaliserait point un progrès, mais un pas en arrière.

L'expérience vient d'être faite. Il y a quinze jours que l'école d'application, formant la seconde partie de l'école centrale, dont la première partie avait eu lieu au mois de mars à Arau, est terminée. Le temps a été en tous points favorable; la chaleur était tempérée, les pluies ne tombaient guères qu'en temps opportun. Au dire du commandant de l'école, M. le colonel fédéral d'artillerie Fischer, aussi bien que d'après le témoignage de M. le général Dufour, inspecteur délégué par le département militaire fédéral, tous les hommes appelés à l'école centrale ont rivalisé de bonne volonté et de zèle. D'un autre côté il n'y a qu'une voix parmi les officiers qui ont suivi l'école centrale, au sujet de l'excellente impulsion que M. le colonel Fischer a su donner aux travaux fort variés et compliqués du personnel placé sous ses ordres. Enfin l'instruction de l'état-major et des diverses armes était dirigée par des hommes parfaitement qualifiés et qui ont dès longtemps leur réputation établie parmi nous.

Sous tous les rapports, l'école centrale s'ouvrait donc dans des conditions très-favorables, et qu'il sera difficile de réunir au même degré chaque année. Voyons cependant quels ont été les résultats obtenus et ce qu'a enseigné l'expérience.

Et d'abord l'on a pu voir combien était grande l'illusion de ceux qui s'imaginaient que l'on pourrait faire revenir à quatre ou cinq mois d'intervalle le même personnel à deux écoles différentes. Un tiers au moins des officiers qui étaient à Arau n'a point reparu à Thoune, et les cinq sixièmes de ceux qui étaient à Thoune n'avaient pas mis les pieds à Arau. Nous n'avons rien à dire quant à ces derniers, puisque la Confédération n'avait pas mission d'instruire théoriquement les officiers subalternes d'infanterie et qu'ils ne devaient prendre part à l'école centrale que pour les manœuvres d'ensemble. Mais comment justifiera-t-on l'envoi à Arau, à une école où l'on a ressassé de la théorie pendant quatre semaines, d'officiers supérieurs d'infanterie de capitaines de cavalerie et de carabiniers, qu'on ne convoque point à l'école d'application, tandis qu'on y appelle des officiers des mêmes grades et des mêmes armes qui n'ont nullement suivi les cours de théorie? Dans l'état-major, dans le génie, dans l'artillerie, il y a eu de même des changements de personnel. Il a bien fallu, bon gré,

mal gré, que le département militaire accordât des dispenses à un bon nombre d'officiers d'état-major et permit le remplacement de quelques autres; or tous ceux qui n'ont point pu profiter des deux écoles centrales n'ont eu qu'une instruction tronquée, et qu'il faudra nécessairement compléter ou refaire entièrement pour qu'elle soit profitable.

Mais si le fait seul de la division de l'école en deux parties, séparées par un espace de plusieurs mois, constitue déjà un défaut grave, à cause de l'impossibilité de réunir les mêmes officiers à deux époques passablement éloignées, il en résulte un inconvénient plus regrettable encore : c'est une perte de temps énorme. Dans nos écoles militaires, où tout est calculé au plus près et au plus juste sous le rapport du temps et sous celui de la dépense, chaque heure a son importance, chaque jour a sa place assignée dans le plan d'instruction. Il importe donc de diminuer autant que possible les jours d'installation, d'organisation des services, de déménagement, de réglement de compte et de départs, qui sont autant de non-valeurs dans une école militaire. Or le système actuel d'école centrale aboutit exactement à fin contraire; on arrive deux fois, on part deux fois; il y a chaque fois une journée au moins de perdue. De plus, et malgré toute la bonne volonté que peuvent avoir les officiers et les aspirants, il leur faut toujours quelques jours pour se remettre au courant, rapprendre les détails qui s'oublient et se façonner au service. Il en est résulté pour l'école centrale de Thoune une perte de temps d'une semaine complète, pendant laquelle les officiers d'état-major, du génie, de l'artillerie et les aspirants n'ont fait absolument que repasser ce qu'ils avaient fait à Arau. Certes cette semaine-là eut pu être consacrée à tout autre chose, et admirablement employée d'une manière différente si, comme jadis, l'école centrale n'avait formé qu'un seul tout.

Si ceux qui nous ont fait aller à Arau en mars, pour nous faire revenir à Thoune en août se sont imaginé que le dérangement serait moindre pour nous que si nous y restions neuf semaines consécutives, ils se sont bien trompés. Un officier suisse a toujours assez de zèle militaire pour qu'une fois au service il fasse son devoir de bon cœur et sans se plaindre. S'il regimbe quelquefois, ce n'est pas lorsqu'il a revêtu l'uniforme ; c'est avant de le mettre, c'est quand il doit quitter ses affaires, abandonner sa maison de commerce, remettre la surveillance de ses propriétés à des tiers, lâcher sa clientèle ; c'est alors que l'impôt militaire lui paraît pénible. Mais une fois qu'il a vaincu ces difficultés, et qu'il a déposé les soucis avec l'habit de la vie civile, tout ce qu'il demande c'est que le service qu'il fait soit utile au pays et à l'armée. Il préfèrera toujours rester quelques jours de plus dans une école afin d'y apprendre son service une fois pour toutes, et afin de n'être pas obligé d'y revenir chaque année. Eh bien! sous ce rapport l'école centrale actuelle est aussi incommode et aussi onéreuse que possible. Se déplacer deux fois, faire deux voyages, avec les dépenses qu'ils entraînent pour les particuliers comme pour la Confédération, cela seul constitue un désavantage qui suffisait pour faire condamner l'école centrale actuelle par tous ceux qui savent que les avantages qu'elle présente sur l'ancienne se réduisent absolument à zéro.

Il est une considération encore que je ne veux point omettre de vous présenter, M. le rédacteur. Autrefois les officiers et les aspirants de l'artillerie, du génie et de l'état-major, passant à Thoune neuf semaines entièrement consacrées à la vie militaire dans toutes ses branches, y acquéraient ou pouvaient y acquérir du moins l'esprit et la tournure militaire, les habitudes d'exactitude et de discipline auxquelles la bonne volonté ne supplée jamais complétement et que la pratique prolongée peut

seule donner d'une manière durable. Avec l'organisation qui a été en vigueur cette année, nous avons eu cinq semaines seulement de vie militaire; car personne ne prétendra que le séminaire dans lequel nous avons été confinés à Arau pendant un mois ait appris à qui que ce soit d'entre nous à commander ou à obéir. Sous ce rapport encore, le système actuel est incontestablement inférieur.

J'aurais bien des choses à ajouter, M. le rédacteur, et je les dirais si je ne craignais pas, en prolongeant ma critique, de donner le change au lecteur et de lui faire croire que l'école centrale de cette année n'a donné que de mauvais résultats. Une pareille conclusion est loin de ma pensée. Je me hâte de dire que grâce au zèle infatigable de l'état-major de l'école et surtout de son commandant, ainsi que du personnel d'instruction, les résultats ont en général satisfait les juges les plus compétents. Tout ce qui s'est fait a été fait avec soin, d'une manière scrupuleuse et, nous l'espérons du moins, avec fruit. Les manœuvres d'ensemble qui ont été exécutées n'ont pas donné lieu à des scènes de désordre et de confusion qui se sont présentées trop souvent dans d'autres réunions du même genre. Les unités tactiques, bien que passablement réduites dans leurs effectifs pour suppléer à l'insuffisance du personnel, restaient chacune dans leur rôle et comprenaient la tâche qui leur était assignée, grâce à l'intelligence et au zèle dont les officiers de tout grade ont constamment donné des preuves. Si j'avais à entrer dans des détails et à dire un mot sur chaque corps en particulier, je n'aurais en vérité qu'à répéter pour chacun d'eux les éloges qu'on leur a adressés avant leur départ de Thoune. La discipline a été bonne, et les marches qui ont eu lieu se sont faites d'une manière exemplaire. Le génie, soit dans la troupe, soit dans l'état-major, a maintenu son excellente réputation dès longtemps établie. Les travaux des pontonniers de Berne ont montré une fois de plus tout ce qu'en cas de nécessité véritable pourrait fournir ce corps d'élite. La compagnie de sapeurs n° 1 de Vaud, bien que n'ayant séjourné que peu de temps à Thoune, a bien mérité des troupes qui formaient le camp en construisant avec beaucoup de goût et de solidité les baraques qui leur ont servi d'abri. L'artillerie était belle, bien attelée et m'a paru se distinguer, cette année surtout, par sa mobilité; il est incontestable que de grands progrès ont été faits sous ce rapport, et cela, non-seulement pour l'équitation dans tous les grades, mais surtout pour la conduite des voitures. Ce service, qui est sans contredit le plus pénible de tous ceux d'une armée, se fait maintenant avec beaucoup d'exactitude et d'une manière très suivie. Le tir a été en général très-bon; seulement les fusées de guerre, qui ont été soumises à de nouvelles et nombreuses expériences, n'ont pas encore donné des résultats entièrement satisfaisants. Tandis que le tir avec les fusées du calibre de 6 liv. est maintenant tout à fait certain, les fusées de 12 liv. persistent encore à se soustraire aux règles de la chimie et de la balistique. Mais tout annonce que les dernières difficultés sont près d'être vaincues.

Le rôle des carabiniers est bien restreint dans des combats simulés. Néanmoins, les deux compagnies de carabiniers de Vaud et du Valais, qui ont pris part à l'école centrale, ont suppléé par leur entrain au manque d'intérêt direct que les manœuvres d'ensemble avaient pour elles. On a fait à plusieurs reprises leur éloge pour la manière aussi intelligente que rapide avec laquelle elles remplissaient leurs fonctions de soutiens de l'artillerie. On les voyait, toujours prêtes, toujours à leur poste, faisant face aux charges de la cavalerie et recevant sans sourciller ses attaques les plus furieuses. C'est qu'en effet les deux compagnies de dragons (Fribourg et Berne) étaient non-seulement de fort belles compagnies en hommes et chevaux, mais encore de fort bonnes troupes, ne se rebutant point devant un service pénible, auquel les chevaux

avaient à peine le temps de se faire, et soutenant dignement la réputation que notre cavalerie est parvenue à se faire depuis quelques années, au grand étonnement des gens qui n'en parlaient qu'en haussant les épaules.

Je ne sais quel journal, parlant des quatre bataillons d'infanterie qui ont assisté à l'école de Thoune, citait le bataillon grison comme l'emportant sur les autres. Il y a là une erreur, et c'est à tort que les gens à esprit subtil ont cherché dans cette occasion à faire des distinctions et à établir des catégories. Au point de vue de la manœuvre comme au point de vue de la marche, ces quatre bataillons se valaient. Leur entrain et leur bonne volonté étaient égaux et ne se sont pas démentis un instant. Ce qu'on remarquait surtout chez eux et ce qui se faisait sentir d'abord, c'est qu'ils étaient bien commandés et que les états-majors de bataillon étaient capables.

Vous le voyez, M. le rédacteur, je suis loin de voir les choses en noir. Je répète au contraire ce qu'on nous a dit à Thoune, c'est que chefs et soldats ont fait leur devoir. Mais je ne puis pas m'empêcher de dire qu'avec une organisation plus rationnelle et moins doctrinaire de l'Ecole centrale, on aurait pu faire mieux, et surtout plus encore. Je dis qu'Arau, malgré la beauté de la caserne de cette ville et l'amabilité de ses habitants, ne vaudra jamais l'école militaire de Thoune, qui réunit autour d'elle tout ce qui est nécessaire pour des exercices variés et complets, et qui n'exige nullement que l'autorité militaire fasse une séparation aussi fâcheuse qu'illusoire entre la théorie et la pratique de toutes les armes. ***

CAMP DE CHALONS.

Les grandes manœuvres suivent toujours leur cours. La troisième, qui devait avoir lieu vendredi 11 septembre, a dû être remise au samedi, à cause du mauvais temps. Nous donnons le programme de ses différentes phases, et celui de la quatrième manœuvre, qui a pu avoir lieu lundi, c'est-à-dire au jour fixé d'avance, et qui, par extraordinaire, s'est terminée sans pluie.

TROISIÈME MANŒUVRE.

Ordre de marche.

L'ordre de marche sera le même que celui du 9 septembre. La brigade de direction sera la seconde brigade de grenadiers. Le corps d'armée sera précédé d'une avant-garde formée de la cavalerie légère et de deux batteries d'artillerie à cheval.

Ordre de bataille.

Chaque division sera placée sur deux lignes (les bataillons de zouaves ne seront point distraits de leur brigade). Les bataillons de la première ligne à intervalle de déploiement; ceux de la deuxième à intervalle de division; l'artillerie à pied aux ailes et dans l'intervalle de chaque régiment de la première ligne.

Engagement.

Arrivée en présence de l'ennemi, l'artillerie à pied se met en position en avant de l'infanterie, l'intervalle entre chaque batterie sera garni par des tirailleurs pris dans les chasseurs à pied et dans les bataillons de zouaves.

L'ennemi, indécis sur nos projets, reste dans sa position. La deuxième brigade de la 2e division se porte alors sur la gauche de la ligne et la prolonge obliquement en faisant par bataillons en masse sur la droite en bataille.

Le combat continue dans cette position. L'ennemi, supposant notre droite dégarnie, tente un effort sur elle. La première brigade de la 1re division cède le terrain par un

mouvement en échelon par bataillon; la deuxième brigade, qui est en deuxième ligne, se porte en une seule colonne à hauteur et en dehors du dernier échelon de droite. L'artillerie à cheval se porte en avant dans l'intervalle laissé ouvert entre les deux divisions d'infanterie.

La brigade de cuirassiers se réunit à la brigade de cavalerie légère, placée à l'extrême droite. Ces deux brigades se tiennent prêtes à charger l'ennemi.

Camp de Châlons, le 11 septembre 1857.

NAPOLÉON.

QUATRIÈME MANŒUVRE.

Ordre de marche.

1re colonne (de droite), les brigades de cavalerie de ligne et de grosse cavalerie.

2e colonne, le régiment d'artillerie à cheval.

3e colonne, le régiment d'artillerie à pied.

4e colonne, la 1re brigade de la division Mellinet.

5e colonne, la 2e brigade de la division Mellinet.

6e colonne, la 1re brigade de la division Camou.

7e colonne, la 2e brigade de la division Camou.

8e colonne, un régiment de cavalerie légère qui sera chargé d'éclairer le flanc gauche.

L'intervalle entre les colonnes d'infanterie sera de cinq divisions.

L'avant-garde sera formée d'un régiment de cavalerie légère et d'une batterie d'artillerie à cheval.

Engagement.

L'ennemi étant signalé à notre gauche les deuxièmes brigades de chaque division d'infanterie se forment par bataillon en masse face à gauche en bataille; les premières brigades continuent à marcher, exécutent le même mouvement et se placent à la droite et sur la même ligne que leur deuxième brigade.

Deux batteries d'artillerie à pied viennent se placer à la gauche de la division Camou.

Le régiment de cavalerie légère démasque rapidement l'infanterie et se forme en bataille à la gauche de la première ligne.

Les brigades de cavalerie de ligne, de grosse cavalerie, ainsi que l'artillerie, se portent en troisième ligne.

L'ennemi dirigeant son effort principal sur notre droite, la première ligne exécute un changement de front en avant sur son bataillon de droite. Deux batteries d'artillerie à pied viennent se placer au point d'appui.

La division Mellinet, après avoir fait par bataillon à droite, forme sa 1re brigade en avant en bataille sur l'alignement de la division Camou, tandis que sa 2e brigade se place en 2e ligne, en se déployant par bataillon en masse à intervalle de déploiement.

Les deux dernières batteries à pied viennent se placer à la droite de la 1re ligne. Les brigades de cavalerie de ligne et de grosse cavalerie ainsi que l'artillerie légère se conformeront au mouvement général et se placeront en 3e ligne.

Quand le moment sera venu de charger l'ennemi, la deuxième brigade de la division Mellinet se portera par bataillon en masse dans les intervalles de droite des bataillons correspondants de la 1re brigade, (les bataillons déployés de la 1re brigade mettront en obstacle leurs premiers et sixièmes pelotons).

Alors le corps d'armée se portera en avant, à l'exception du régiment d'infanterie de

l'extrême gauche, des deux batteries qui appuient ce flanc, et de la brigade de cavalerie légère.

La division Camou, pendant la marche, se formera successivement en échelons par régiment sur son régiment de gauche, et formera les carrés par régiment.

Quand la marche en avant sera terminée, toute l'artillerie à cheval se mettra en batterie au sommet de l'angle formé par les deux divisions d'infanterie.

La manœuvre se terminera par une charge de toute la cavalerie; la grosse cavalerie passant par les intervalles des carrés, la cavalerie de ligne par la droite, et la cavalerie légère par la gauche.

Camp de Châlons, le 14 septembre 1857.

NAPOLÉON.

Le mercredi 16 a eu lieu la cinquième manœuvre; les troupes ont pris les armes à 11 heures du matin et ont exécuté, au commandement de l'empereur, les divers mouvements indiqués dans le programme suivant :

Ordre de bataille.

Les troupes seront formées en échiquier. Les zouaves seront détachés de la première brigade de voltigeurs.

Toute la première ligne d'infanterie sera couverte par des tirailleurs pris dans les zouaves et les chasseurs à pied.

Les brigades de cavalerie et de ligne légère détacheront des éclaireurs sur leur front et sur leur flanc.

1er mouvement et engagement.

Tous les bataillons qui sont sur la première ligne déploient les masses, les autres bataillons restent en colonne et se placent en arrière des ailes de chaque brigade.

2e mouvement.

La division Mellinet se porte en avant par l'intervalle des deux brigades de voltigeurs, déploie, lorsqu'elle s'arrête, ses bataillons qui sont en ligne; ceux qui restent en colonne appuient derrière les ailes.

La cavalerie, placée aux ailes, suit le mouvement de la division de grenadiers et se déploie en échelons par régiment en refusant les ailes extérieures.

La division Camou reprend, aussitôt qu'elle est dépassée, l'ordre primitif.

L'artillerie de réserve et la grosse cavalerie forment une troisième ligne.

3e manœuvre.

La division Camou se porte en avant de la division Mellinet et déploie, lorqu'elle s'arrête, tous ses bataillons sans exception sur une seule ligne. La cavalerie, placée aux ailes, suit le mouvement de la division de voltigeurs.

La division Mellinet, quand elle est dépassée, reprend son ordre primitif.

4e manœuvre.

La 2e brigade de voltigeurs fait face en arrière, marche en retraite, va former un échelon en arrière de la division Mellinet et reprend dans cette position son ordre primitif. La 2e brigade de voltigeurs reprend son ordre primitif.

L'artillerie de réserve se porte à hauteur et à droite du premier échelon (1re brigade de voltigeurs).

Les trois brigades de cavalerie se forment en bataille en arrière de chaque échelon (cavalerie légère derrière la 1re brigade de voltigeurs, cavalerie de réserve derrière les grenadiers, cavalerie de ligne derrière la 2e brigade de voltigeurs), et se tiennent

prêtes à exécuter une charge perpendiculaire au front des échelons en passant par les intervalles de gauche laissés libres entre ces échelons.

Camp de Châlons, le 16 septembre 1857. NAPOLÉON.

On a particulièrement remarqué, dans cette manœuvre, la promptitude avec laquelle les lignes se remplaçaient et se soutenaient réciproquement, tant dans la marche en avant que dans la marche en retraite.

Les déploiements de tirailleurs et les manœuvres de l'artillerie ne méritent pas moins d'éloges.

A cinq heures les troupes rentraient dans leurs campements.

Le duc de Cambridge, accompagné de plusieurs officiers anglais, parmi lesquels on remarque le général lord Cardigan et les colonels Clifton et Maude, est arrivé le 17 au camp de Châlons. Le prince a assisté, depuis son arrivée, à toutes les prises d'armes sans exception, et il a profité des jours de repos et de la présence des troupes dans leurs campements, pour visiter dans le plus grand détail toute l'installation militaire. L'empereur et le maréchal Vaillant lui en ont fait les honneurs.

Parmi les officiers de la suite du prince, il en est deux surtout que les vieux *Criméens* ont revus avec plaisir. Le premier est le colonel Claremont, qui remplissait auprès de l'état-major français les fonctions que M. le colonel de Lagondie remplissait de son côté au quartier-général anglais. Le second est le général lord Cardigan, le commandant de cette héroïque brigade de cavalerie légère qui, à l'affaire de Balaclava, traversa successivement, sous une pluie de boulets et de mitraille, toutes les lignes de l'armée russe, et qui fut presque entièrement détruite.

Outre ces officiers anglais, il en arrive journellement au camp de différentes nations; dans le nombre, on remarque des officiers russes et prussiens; ces derniers ne sont pas les moins attentifs à suivre les manœuvres.

Le lendemain de l'arrivée du duc de Cambridge, vendredi 18, les troupes ont exécuté, en présence du prince, différents mouvements de la deuxième grande manœuvre; la belle marche en avant de tout le corps d'armée, qui avait été si fort admirée la première fois, a été exécutée de nouveau avec le même ensemble et la même précision.

Le samedi a été consacré à des exercices de détail, et la soirée remplie par une fête des zouaves, représentant des scènes arabes.

Dimanche, 20, la messe a été célébrée avec une grande pompe, et tous les corps de cavalerie qui s'y rendent ordinairement à pied étaient à cheval; l'artillerie avait ses batteries attelées. Après la messe toutes les troupes ont défilé devant l'empereur et le duc de Cambridge. Le soir, un feu d'artifice a été tiré par l'artillerie.

Lundi 21, à neuf heures, les troupes sont parties pour bivouaquer sur la rivière de Suippe. Elles étaient pourvues de vivres et de tous les effets et ustensiles nécessaires pour cette opération.

L'occupation des bivouacs devait faire partie nécessaire de l'instruction donnée au camp. La différence qui existe entre les bivouacs et les camps consiste princi-

palement, pour les premiers, dans l'absence complète de ces établissements demi-permanents, tels que cuisines, baraques, écuries, etc., qui se rencontrent d'habitude dans les seconds, du moment où leur durée dépasse une certaine limite.

Au bivouac, les hommes, au lieu de vivre en commun, et par fractions constituées de compagnie, d'escadron, etc., se réunissent en petits groupes et pourvoient presque individuellement à tous leurs besoins. Des effets, dits de campement, sont distribués suivant les effectifs, et servent à la préparation des aliments au moyen de petits fourneaux creusés en terre, et que quelques minutes suffisent à établir. Au lieu des grandes tentes pour 10 et 12 hommes, les soldats n'ont plus pour se garantir que les sacs qui en temps ordinaire leur servent de paillasse, et dont la réunion par trois au bivouac permet d'établir des abris aussi légers à transporter que faciles à dresser. Bref, on peut dire qu'au bivouac, le bien-être de chacun est en raison de l'esprit plus ou moins industrieux qu'il sait déployer, et, sous ce rapport, l'armée française, grâce aux traditions et aux enseignements de l'Afrique, est bien certainement une des premières du monde.

L'occupation du bivouac a été précédée d'une démonstration militaire contre l'ennemi, censé maître de la rive sur laquelle on allait s'établir. Après un engagement de courte durée, l'ennemi étant rejeté de l'autre côté de la rivière, et observé par l'avant-garde (composée des guides et des chasseurs), les tentes-abris ont été dressées comme par enchantement et les chevaux établis au piquet.

L'avant-garde a été cantonnée à Suippe et chargée de la surveillance des différents points et débouchés par lesquels l'ennemi pouvait se présenter.

Le temps était magnifique, et le soir, pendant que les généraux et les colonels assistaient à un punch offert au quartier impérial, le bivouac, éclairé par mille feux, offrait un coup-d'œil admirable. Les chants des soldats se sont prolongés fort tard, et la gaîté, l'entrain qui n'ont cessé de régner, témoignent assez de la satisfaction avec laquelle les troupes acceptaient l'utile instruction qui leur était donnée.

L'empereur a bivouaqué avec l'armée. Le duc de Cambridge et les officiers étrangers présents au camp avaient accompagné Sa Majesté. Le quartier impérial était établi à hauteur de la première ligne occupée par l'infanterie, et abrité par un bouquet de bois. Les personnes admises à le visiter n'ont pas remarqué sans émotion, au nombre des objets qui composaient l'installation militaire de Sa Majesté, plusieurs meubles dont l'empereur Napoléon Ier se servait en campagne.

La cavalerie bivouaquait en deuxième ligne et l'artillerie occupait la troisième avec les parcs.

Mardi 22, à neuf heures, les troupes ont pris les armes pour rentrer au camp. L'abandon du bivouac a donné lieu à quelques manœuvres qui ont été la contre-partie de celles qui avaient accompagé son installation. Le départ a été couvert par un rideau de tirailleurs sous la protection duquel les avant-postes se sont repliés. Les troupes se sont formées et ont fait tête pendant le temps nécessaire au part du convoi et des *impedimenta*. Ceux-ci une fois en route, un feu d'artillerie très vif a été ouvert sur les têtes des colonnes ennemies supposées vouloir

forcer le passage de la rivière; un retour offensif à la baïonnette sur ces colonnes désorganisées et quelques charges de cavalerie ont terminé l'engagement; à deux heures les troupes étaient de retour au camp.

Le duc de Cambridge a pris congé de l'empereur le mardi; le lendemain l'empereur est parti pour Stuttgart.

Ce n'est pas sans motif, dit le correspondant du *Constitutionnel*, que nous donnons à nos lecteurs, sans en rien retrancher, ces résumés des travaux accomplis par le corps d'armée du camp de Châlons. Pour les militaires, comme pour les personnes les moins versées dans la science de la guerre, ces manœuvres comportent un tel caractère de netteté, de clarté, de précision, que les uns comme les autres ne peuvent manquer d'en être également frappés.

C'est en quelque sorte une école nouvelle qui se fonde au camp de Châlons, et la division adoptée dans chaque opératien est à elle seule tout un enseignement :

Amener les troupes sur le champ de bataille, les disposer pour le combat, les conduire et les manier pendant l'action, tels sont les trois termes qui résument toute la science des armes. C'est en vue de ces trois circonstances nécessaires et distinctes que l'instruction doit être dirigée, que les mouvements des différentes armes doivent être combinés. Les principes une fois posés dans cet ordre d'idées deviennent invariables, quel que soit le nombre des troupes qui doivent combattre, quelles que soient les difficultés que l'on a à surmonter.

Manœuvrer d'après un plan arrêté d'avance, et sur une hypothèse vraisemblable; adopter un plan d'opérations embrassant la défense comme l'attaque, et dans lequel la tâche de chaque général est indiquée quant à ce qui regarde son concours à l'ensemble de l'opération, mais en lui laissant, dans la mesure de cette tâche, la latitude suffisante pour obéir à ses propres inspirations, suivant les circonstances du moment et la nature du terrain; telle est l'instruction raisonnée et logique que les troupes et les officiers doivent trouver dans un camp. Alors seulement les manœuvres sont instructives, attachantes; ce ne sont plus des déploiements, des changements de front, des attaques sans objet, des charges à fond sur un ennemi invisible, des évolutions mécaniques, en un mot, exécutées au bruit de l'artillerie. Tout y prend le caractère d'une véritable opération militaire, et l'étranger qui assisterait à ces importantes leçons, rapporterait dans son pays l'idée que l'armée française n'est pas moins redoutable par son instruction et la science de ses chefs, que par sa force numérique et sa puissante organisation.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a définitivement composé la commission chargée de préaviser sur les propositions des conférences d'Aarau et de Saint-Gall, en matière militaire, des chefs des armes spéciales, savoir : MM. le général Dufour, inspecteur en chef du génie; Fischer de Reinach, inspecteur de l'artillerie; de Linden, instructeur-chef de la cavalerie; Muller de Zoug, colonel des carabiniers. Outre les représentants des armes spéciales, le Conseil fédéral a nommé, en qualité de membres de la commis-

sion : MM. les colonels fédéraux Bontems (Vaud), Egloff (Thurgovie), Ziegler (Zurich), Kurz (Berne), Veillon, Charles (Vaud), Stehlin (Bâle), Ott (Zurich) et Fogliardi (Tessin).

Genève. — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du département militaire, a fait les nominations et promotions ci-après dans l'infanterie, savoir :

1° Sont nommés au grade de commandant de bataillon : MM. les majors Poncy, François (au 20e), et Demaurex, Félix.

2° Sont nommés au grade de capitaines, les lieutenants : MM. Jacot, Pierre-Samuel. — Vignier, Charles. — Ruff, Jean-Pierre. — Viande, Auguste. — Vivien, Jacques-David.

3° Sont promus, par ancienneté, au grade de lieutenant, MM. les premiers sous-lieutenants : Plan, Philippe. — Dupont, Pierre-Justin. — Goncet, Jean-Marc. — Moulinié, Jean-Jacques. — Golay, Pierre-Abraham. — Vieux, Jacques-David. — Magnin, Clément. — Bieri, Frédéric. — Bauer, Pierre-Louis. — Blanc, Louis-Félix. — Chantre, Paul-Aimé. — Millenet, Jean-Antoine.

4° Sont promus, par ancienneté, au grade de premier sous-lieutenant : MM. Wakerlin, Louis. — Rosselet, Louis-Samuel. — Pommier, Samuel. — Fitting, Guillaume. — Thormeyer, Henri. — Meyer, François-Léon. — Burnet, Louis. — Paillard, Jean-Jules. — Mottet, Auguste. — Demaurex, Jules. — Troyon, Louis-David. — Crivelli, Antoine.

5° Est nommé au grade de second sous-lieutenant d'infanterie d'élite : M. Mulhauser, Albert, caporal.

6° Est nommé au grade de capitaine dans l'état-major, M. le lieutenant Bergeon, Henri, adjudant de place.

Ces promotions ont été faites pour constituer le cadre d'un nouveau bataillon, qui devra servir de pépinière pour former le contingent dû à la Confédération.

Ce bataillon sera mis au grand complet au printemps prochain, par suite du recrutement de l'année. Il portera le titre de bataillon d'élite cantonale; il sera placé sous les ordres de M. Demaurex, promu du grade de major à celui de chef de bataillon. Ont été appelés à prendre le commandement des six compagnies : MM. John Périer, capitaine quartier-maître au 125e; Zélim Jacot, lieutenant au 20e; Auguste Viande, J.-P. Ruff, Ch. Vignier et J. Vivien, lieutenants au 84e, promus au grade de capitaines. M. Herr remplira les fonctions de capitaine quartier-maître et M. Moulinié fils celles de lieutenant aide-major du bataillon.

France. En 1858, le nombre des élèves subira une diminution dans la plupart des écoles militaires. L'Ecole polytechnique en entrentiendra 260 et en admettra 130, au lieu de 340 qu'elle entretient aujourd'hui et de 170 qu'elle admettait dans le courant de l'année: la dépense s'élève à 731,742 francs. L'Ecole d'application d'état-major, qui compte 90 sous-lieutenants élèves, n'en aura que 60 en 1858; ils occasionneront une dépense de 279,870 fr. L'Ecole de Saint-Cyr, au lieu 800 élèves entretenus et de 400 admissibles en 1857, n'en possédera que 620 et n'en admettra que 300; le budget de cette école sera de 1,069,80 francs. Quant à l'Ecole d'application de Metz et au Prytanée de la Flèche, ils auront le même effectif, et leur dépense sera de 479,350 fr. pour l'école de Metz et de 455,250 fr. pour le Prytanée. Enfin, l'Ecole de cavalerie de Saumur, pour laquelle 157,500 francs ont été votés, recevra 240 brigadiers élèves instructeurs et une trentaine de maréchaux-ferrants; on sait que le nombre des officiers élèves et celui des officiers et sous-officiers d'instruction sont éventuels.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 20 23 Octobre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **Des carrés d'infanterie.** — **Camp de Châlons.** — **Les officiers suisses aux camps d'Allemagne.** — **Bibliographie.** Souvenir de l'armée sarde en Crimée. — **Chronique.**

DES CARRÉS D'INFANTERIE.

Mémoire présenté, au concours d'infanterie de l'année 1856, par M. le major Stocker, de Lucerne, sur la question : " L'armée suisse „ a-t-elle besoin de deux sortes de carrés ; sinon quelle sorte de carré „ offrira la formation la plus simple et la plus résistante[1]. „

Motto : Primum omnium oculi auditus que vincuntur.

La question à résoudre se divise d'après son sujet en deux parties. Suivant qu'on résoudra affirmativement ou négativement la première partie, savoir : " a-t-on besoin de deux carrés ? „ la seconde partie sera dans un sens plutôt que dans un autre.

Nous ne balançons pas à répondre négativement à la première question, et nous en donnerons les raisons en peu de mots :

La nécessité d'une ou de plusieurs sortes de carrés, devrait ressortir du but qu'on se propose par ceux-ci. Le carré est une formation de combat qu'on ne peut employer avantageusement que contre la cavalerie. La cavalerie, grâce à sa grande mobilité, peut nous attaquer subitement sur le flanc ou à revers; c'est pour cela que nous sommes obligés d'avoir contre elle une formation qui nous permette de faire face de tous les côtés. Dans tout autre cas les carrés sont plutôt désavantageux, vu leur peu de mobilité, vu le point de mire qu'ils offrent au feu de l'artillerie ennemie, presque aussi dangereux

[1] Ce mémoire, ainsi que celui de M. le lieutenant-colonel Hofstätter, que nous avons publié dans notre numéro du 23 mars 1857, a reçu un prix de 150 fr. Nous le traduisons de la *Schweizerische Militär-Zeitung*, de Bâle. Pour terminer l'examen de cette question intéressante des carrés, nous publierons prochainement un autre mémoire de M. le colonel Massé, de Genève, présenté également au concours.

qu'une colonne massée, et enfin vu que la formation du carré est toujours un mouvement difficile. Objectivement nous n'avons donc besoin que d'une seule espèce de carré, c'est-à-dire de celle qui soit en état de résister aux charges de la cavalerie.

Mais il se présente encore le point de vue subjectif, c'est-à-dire la question de savoir avec quelle unité tactique nous serons le mieux à même d'opposer avec succès un carré à une attaque de cavalerie. Sera-ce avec de grands ou de petits carrés? ou bien pourra-t-on peut-être employer également des carrés de forces numériques diverses?

La tactique pose en principe qu'il est plus convenable d'opposer à l'ennemi plusieurs petits carrés se flanquant réciproquement, qu'un seul gros carré qui offre par ses quatre angles morts, autant de points faibles à l'ennemi.

Les maximes nouvellement proclamées d'une très grande mobilité des troupes et de beaucoup de liberté d'action laissée aux petits corps de troupes, maximes qui ont passé dans nos nouveaux règlements en ce qui concerne, entr'autres, l'école de compagnie, où l'on fait faire à une compagnie détachée les mêmes manœuvres qu'au bataillon, ces maximes nous portent à examiner si l'on ne pourrait pas introduire, à côté du carré de bataillon réglementaire, le carré par compagnie. Déjà il y a quelques années [1], la proposition en a été faite, et dernièrement encore un écrivain a recommandé ce carré de compagnie comme la formation normale la meilleure pour l'infanterie [2]; il a énuméré en détail tous les avantages de cette formation soit pour les feux, soit pour les attaques à la baïonnette, soit même pour les marches. Ce n'est donc pas un travail superflu que de consacrer quelques instants à l'examen de ces propositions qui sont en rapport intime avec la question à traiter.

Nous dirons d'abord que nous considérons le carré de compagnie comme insuffisant pour une formation normale. Outre que la formation du carré est une des manœuvres les plus compliquées de l'infanterie, cette proposition repose sur l'opinion erronée que le carré est toujours la meilleure formation pour faire face de tous côtés et pour résister à l'ennemi, de quelque côté qu'il vienne, sans qu'il soit besoin de chercher préalablement par des marches à prendre une position convenable. Nous espérons, pour l'honneur de notre pays, de ses autorités militaires et de nos chefs supérieurs, qu'ils auront toujours assez de vigilance, pour le cas où la Suisse serait lancée dans une

[1] Idées sur l'organisation et la tactique de l'infanterie suisse (Bâle 1851).

[2] *Schulz-Bodmer*. De la Politique militaire, et de ses rapports avec la Suisse.

guerre, pour savoir de quel côté viendrait l'ennemi; de telle sorte qu'on pourrait généralement lui faire front et garder nos derrières libres. Si, au moment où nous prendrions les armes, l'ennemi se fût déjà assez avancé en tous sens pour que chacune de nos compagnies soit obligée de faire front de tous les côtés, alors malheur à tous nos carrés de compagnie!

L'auteur de la politique militaire s'est à la vérité appuyé sur de bons principes, en posant comme axiôme que l'on doit toujours être prêt au combat dans toutes les directions, et en cherchant à retrancher des règlements et de la tactique, par le moyen d'heureuses conversions, etc., le mot fatal de *flancs* avec tous ses désavantages. Il fait, par exemple, dans un combat de feux, converser en avant les deux faces latérales; celles-ci donnent leurs feux, puis se replient en arrière dans leur première position; pendant ce temps la face d'arrière s'est portée de côté à distance de section, pour faire ses feux, à la barbe des hommes de la face latérale, au moment où celle-ci se replie en arrière. La marche de ce carré, sur le papier, ne se fait pas plus difficilement et la charge à la baïonnette s'opère d'une manière invincible. Mais hélas, il manque à cela comme à tout le reste du mécanisme, les charnières au moyen desquelles on peut opérer ces ploiements et déploiements sur la droite et sur la gauche, en avant et en arrière!

Laissons la plaisanterie de côté! Chacun comprend assez combien ces mouvements seraient dangereux à exécuter sous le feu de l'ennemi, surtout quand on sait combien il est difficile et combien l'on doit déjà être content de parvenir à diriger l'attention du soldat sur *une seule* chose. Mais que le soldat, au milieu des balles, puisse manœuvrer assez joliment pour pouvoir exécuter ces mouvements de volets qui s'ouvrent et se referment à volonté, cela est difficile à croire. Il est surprenant en outre que l'auteur cité croie abriter ses hommes des faces de côté et d'arrière derrière ceux de la face d'avant comme derrière un parapet en maçonnerie. Il est évident qu'un feu de compagnie en ligne, dirigé concentriquement sur un tel carré, serait plus meurtrier que contre une ligne déployée. De même les marches en carré ne s'exécuteraient que difficilement, sans compter que les dislocations en grand deviendraient une difficulté insurmontable, et que, dans le combat, on aurait des résultats parfois déplorables par ce fait que les deux faces qui, pendant la marche, ont dû faire par le flanc, s'allongeraient inévitablement et formeraient des vides dans les distances. En doublant les rangs, ce qui, d'ailleurs, n'est pas faisable devant l'ennemi, on ne remédierait pas à ce dernier inconvénient.

Nous n'avons pas besoin de montrer les inconvénients pratiques

de cette formation normale en ce qui concerne les ordres de combat en grand, dans lesquels les petits corps de troupes manqueraient évidemment d'ensemble entr'eux et échapperaient à la direction des chefs de bataillon. Si, d'un côté, il peut être désirable que chaque corps de troupes ait une certaine indépendance, d'autre part un morcellement excessif est toujours plein de dangers et d'embarras.

Une considération qui montre encore que le carré de compagnie n'est pas admissible comme formation normale de l'infanterie, c'est que le cas où un petit corps de troupes sera obligé de faire face de tous les côtés appartient à la classe des *exceptions* ou des raretés. Or on ne peut raisonnablement pas tirer d'un cas *exceptionnel* des motifs en faveur d'une formation *normale*.

En rejetant donc le carré de compagnie comme formation normale, nous ajouterons encore que la compagnie est numériquement trop faible pour être opposée avec succès dans cette formation contre la cavalerie. Elle ne peut fournir de tous les côtés que deux rangs de profondeur, et offre par là des points faibles, non seulement aux angles, mais encore sur tous les autres points où quelques hardis cavaliers oseront se précipiter avec impétuosité. Les " Idées sur l'organisation et la tactique (Bâle) „ font mention d'une colonne de défense par compagnie contre la cavalerie ; mais cette formation se base sur un effectif de compagnie qui est le double du nôtre. Nous ne pouvons par conséquent pas accepter cette hypothèse.

La seule formation convenable d'une compagnie contre la cavalerie est le *groupe*. D'ailleurs c'est surtout quand une compagnie sera étendue en tirailleurs qu'elle se verra le plus souvent attaquée par la cavalerie. Alors elle pourra avantageusement former deux groupes, dont les soutiens seront les noyaux. Ces groupes forment des masses compactes, offrant à l'ennemi peu de surface attaquable, et si elles ne peuvent, à la vérité, pas fournir une grande ligne de feux, en revanche elles permettent à quelques tireurs de lâcher des coups bien ajustés, qui tiendront l'ennemi à distance respectable. On a un exemple du bon effet de ces groupes dans l'histoire de nos guerres contemporaines, où le colonel Elgger raconte qu'au combat de Geltwyl ses cavaliers ne voulaient plus charger les chasseurs ennemis aussitôt que ceux-ci avaient formé le groupe.

D'après ce que nous avons dit jusqu'ici, nous concluons en premier lieu que c'est le bataillon qui possède la force suffisante pour former un carré ; et d'après cela nous répondons à la première partie de la question du sujet : *L'armée suisse n'a besoin que d'une seule sorte de carré, qui est le carré de bataillon.* Maintenant quelle est la forme

de carré la plus convenable ? c'est ce que nous allons examiner pour répondre à la seconde partie de la question.

Dans la résolution de cette seconde et importante partie de la question, nous n'aurons pas la prétention de produire des idées nouvelles. Celui qui veut accomplir un progrès doit se baser sur les données admises et non courir après des nouveautés et des originalités qui sortent du domaine de la pratique. C'est pourquoi nous appuyons nos considérations sur les règlements fédéraux, qui nous fourniront ainsi un point de repère dans le développement de nos vues sur la formation du carré ; nous entrerons, pour arriver à la solution de la question, dans le vif de la polémique qui se fait aujourd'hui sur la formation du carré. Si l'on nous reprochait de nous livrer plutôt à une polémique qu'à un examen scientifique de la question posée, nous répondrions que c'est précisément la perspective d'une bonne solution de ce *sujet de polémique,* qui fait toute la valeur, au point de vue pratique, de la *question de concours.*

Le carré de bataillon est actuellement à moitié reconnu sous deux formations différentes, savoir : 1° formation de l'ancien règlement de 1847, avec 4 rangs de profondeur sur toutes les faces ; 2° formation des nouveaux règlements provisoires, à 4 rangs sur les faces d'avant et d'arrière, et à 2 rangs sur les faces latérales. L'auteur des *Idées* mentionnées ci-dessus, propose un 3e carré, pour remédier à l'inconvénient des angles morts en applatissant ces angles, et il serait facile de combiner un 5e et un 6e carré, dont chaque spécimen présenterait certains avantages. De telles combinaisons sont en général très belles dans l'imagination et sur le papier et font beaucoup d'honneur à leurs inventeurs, mais elles sont généralement aussi très confuses dans l'exécution et impratiques. — Nous restreignons donc notre discussion aux deux formations ci-dessus mentionnées, déjà réalisées par les règlements et réunissant d'ailleurs le mieux les exigences du sujet de concours.

Quant à la formation du carré, il faut noter que l'ancien carré pouvait, suivant les circonstances, se former avec six, cinq ou quatre compagnies. Le nouveau carré, qui admet pour règle qu'une compagnie est toujours détachée pour service d'infanterie légère, base la formation *exclusivement* sur 5 compagnies. Si, maintenant, il se présentait le cas, tout à fait possible et ordinaire, qu'une colonne de 6 divisions dût former le carré, la formation exclusive des 5 compagnies nous empêcherait alors d'user le plus avantageusement possible de toutes nos forces. Nous devrions ou laisser la sixième division derrière la face d'arrière, qui aurait ainsi 6 rangs de profondeur, ou l'envoyer promener au loin afin de réduire notre carré aux limites du règlement.

En revanche il peut se présenter le cas que, ensuite d'un détachement ou d'autres circonstances, un bataillon doive résister à la cavalerie avec 4 compagnies. Dans ce cas exceptionnel, le nouveau règlement n'est pas davantage à même de faire former le carré régulièrement : l'ancien règlement permet au contraire de former encore avec ce petit nombre de troupes un carré respectable, qui présente, sur trois faces, le front et la profondeur ordinaires, et sur la 4e, la face d'arrière, ordinairement la moins menacée, seulement deux rangs.

Nous voyons là une grande supériorité de l'ancien carré sur le nouveau.

Cependant, admettons qu'une compagnie de chasseurs soit détachée en tirailleurs devant le front du bataillon et que nous ayons formé le carré avec cinq divisions. Ici se montre cette différence, qu'avec le nouveau carré la 3e division rompt par pelotons, ce qui donne une face de la longueur d'un peloton, sur deux rangs de profondeur, tandis que dans l'ancien carré, en rompant par sections et en faisant serrer les sections intérieures sur les extérieures, on avait une face de la longueur d'une section, mais sur 4 rangs de profondeur.

Par la nouvelle formation on veut obtenir certains avantages, savoir :

Une exécution plus simple et plus facile.

Un feu plus efficace.

Et enfin plus de place dans le carré.

En ce qui concerne le premier avantage, ce changement paraît sans doute procurer quelque simplification. Mais celle-ci est plus apparente que réelle ; un officier un peu familier avec son règlement rompra par sections aussi facilement que par pelotons, et la troupe, sur un bon commandement, exécutera l'un et l'autre mouvement avec une précision et une vitesse égales. On ne peut pas dire non plus que le serrement des sections intérieures sur les extérieures, nécessaire dans l'ancien carré, demandera plus de temps ou plus de difficultés.

Mais, disent les partisans du nouveau carré au point de vue de la simplification, pourquoi s'exercerait-on à la formation du carré déjà dans l'école de peloton si ce mouvement n'était pas reconnu comme difficile ? Cette objection est juste, mais sans importance spéciale. Nous tenons l'exercice préparatoire du carré dans l'école de peloton pour une cause, mais non pour une preuve de la difficulté du mouvement. Non-seulement cette préparation ne facilite rien, mais elle sert encore à embrouiller la tête des jeunes soldats et officiers et leur inspire déjà d'avance une inquiétude exagérée sur les difficultés du carré. A quoi sert cette préparation sans les éclaircissements naturels sur l'ensemble et le but du mouvement ? Le jeune officier, qui s'est ap-

pliqué avec un zèle louable à cet exercice préparatoire, cherchera sans doute, lors de l'exécution du carré réel, à appliquer ses connaissances. Mais s'il se trouve à la première ou à la dernière division, ses études préparatoires ne serviront qu'à l'embrouiller, attendu qu'elles ne se sont appliquées qu'à la 3e (ou 4e) division. Si cet officier est placé cependant à la 3e (ou 4e) division, et se trouve ainsi à même d'appliquer l'exercice préparatoire dans les conditions où le règlement le prévoit, alors le consciencieux lieutenant est plus souvent tenté de faire des efforts pour se remémorer ses études préparatoires que de prêter toute son attention à la manœuvre du moment et aux commandements à faire; pendant ces instants de réflexion et de comparaison, le temps de l'exécution s'envole, le mouvement est manqué, et l'instruction du carré doit alors être répétée jusqu'à ce que le malheureux exercice préparatoire soit complétement chassé de la tête des jeunes officiers; ce n'est qu'alors que ces officiers pourront donner directement leur attention aux mouvements à exécuter et se rendre un compte net, par leur *propre observation*, du but du mouvement général et des moyens (en rompant ou conversant) nécessaires pour y arriver. Du reste le carré n'est pas plus difficile à former par sections que par pelotons.

Le rétablissement de la colonne n'offre également pas de difficultés. Celui qui, sur la place d'armes, a aligné un petit détachement de la droite ou de la gauche, sur un autre, ou qui a relevé règlementairement une garde, celui qui sait que pour se mettre en ligne chaque section vient appuyer son aile droite à l'aile gauche de la section précédente, celui-là sait aussi reformer la division avec les sections rompues.

Du reste le carré, qu'on le forme d'une façon ou de l'autre, est un mouvement qu'on devra toujours étudier aussi consciencieusement que tout autre, sans quoi on n'arrivera jamais à répondre aux exigences nécessaires. Le carré est et restera la formation de combat la plus compliquée de l'infanterie; toutes les théories et les subtilités pour en faire un mouvement simple seront sans effet. Il faut se garder d'aller trop loin dans ces tendances de simplification. Le principe de la simplicité est très bon en matière militaire, mais il n'est pas le premier, sans quoi il faudrait renoncer à tous les appareils de guerre des temps modernes pour revenir à la lance et à l'épée. C'était là de la simplicité.

(A suivre)

CAMP DE CHALONS.

Les régiments de la garde ont quitté le camp les uns après les autres pour rentrer dans leurs garnisons. La première colonne s'est mise en route samedi 10, les autres ont suivi successivement. Le régiment parti le dernier, le 2e voltigeurs, a quitté lundi 19. Depuis quelques jours, cette immense plaine naguère si vivante, si animée, n'est plus qu'une vaste solitude.

Un des officiers suisses qui ont visité le camp de Châlons écrit ce qui suit à la *Schweizerische Militär-Zeitung*, de Bâle, dont nous donnons la traduction, surtout comme impressions de cet officier, car les lecteurs habituels de la *Revue* ont déjà pu lire dans les articles que nous avons publiés précédemment, soit sur le camp de Châlons, soit sur l'armée française, soit sur l'état-major fédéral, plusieurs des renseignements qui sont donnés ici :

Cette année le Département militaire fédéral s'est, plus que précédemment, occupé d'utiliser les manœuvres des camps étrangers pour l'instruction des officiers suisses.

Si cette manière d'agir constitue un progrès sur le passé, il est bon néanmoins d'observer qu'il conviendrait de ne pas envoyer plus de 2 à 5 officiers sur le même point.

Je passe à ma relation. Lorsque nous eûmes examiné à Paris tous les établissements militaires remarquables (casernes, forts, musée d'artillerie, Vincennes) et que nous fûmes informés des préparatifs qu'avait nécessités le camp, nous arrivâmes le dimanche 27 septembre à Mourmelon, assez méchant village qu'un chemin de fer de 25 kilomètres rattache à Châlons et qui se trouve à environ 10 minutes du camp. L'empereur était alors absent; nous nous présentâmes donc au général commandant (à proprement parler major-général) Reynault de St-Jean-d'Angély, et au sous-chef de l'état-major. Nous fûmes très bien accueillis; l'on nous procura tous les renseignements désirables (par exemple l'on nous donna connaissance des manœuvres et des travaux qui avaient été commandés) et l'on nous permit de circuler librement dans le camp ainsi que dans le rayon des manœuvres. Je ne sais pas si l'on peut qualifier d'officielle cette réception, mais je ne sais pas davantage ce que nous eussions pu demander de plus. Pour être complétement exact, je dois encore remarquer que ceux d'entre nous qui n'avaient pas préféré se pourvoir eux-mêmes de montures, ont eu des chevaux à leur disposition pour les manœuvres et que nous avons été invités à la table impériale en compagnie d'autres hôtes de haut rang. Il est bon d'ajouter ici que partout officiers supérieurs et sous-officiers, non-seulement nous ont donné avec la plus grande prévenance tous les renseignements désirables, mais encore ont usé à notre égard de la plus aimable hospitalité et que ceux pour qui nous n'avions pas de lettres de recommandations nous ont reçu avec la même bienveillance que les personnes auprès desquelles nous avions été introduits. Cet accueil prouve la courtoisie française ou la bonne réputation dont jouit l'officier suisse à l'étranger.

A Paris et dans le camp nous dirigeâmes en premier lieu notre attention sur le service intérieur, l'équipement et le casernement. Nous remarquâmes d'abord une bonne discipline, des habitudes militaires parfaitement enracinées et un sens pratique qui unit la convenance à l'élégance. L'on n'entend pas les officiers se servir de termes grossiers comme parfois chez nous. Il ne règne pas non plus le servilisme bas et commandé que l'on trouve dans d'autres pays. Les uniformes sont faits avec goût, parfois riches, mais toujours adaptés aux exigences de la guerre. Il n'y a ni gants noirs ni pantalons à grand pont! Nous avions du reste eu la précaution de nous équiper de manière à ne pas trop nous distinguer des Français, ce qui sans doute nous a épargné bien des observations moqueuses.

Les casernes ne se distinguent peut-être pas par une propreté exagérée, cependant l'arrangement et le service des cuisines nous plut beaucoup. L'on n'y néglige ni l'économie du bois ni la propreté; chaque homme reçoit sa portion dans sa gamelle. La ligne verse à l'ordinaire 35 cent., la garde 50 c., cet argent sert aussi à acheter de la viande; l'on distribue en nature 1 1/2 livre de pain par jour. Il y a deux repas égaux qui ont lieu l'un vers 9 ou 10 heures, le second vers 4 ou 5 heures. Dans les chambres il y a de l'ordre, mais sans le pédantisme que l'on remarque chez nous lorsque l'arrivée d'un inspecteur fédéral est attendue. L'entretien des armes et des effets d'équipement des chevaux de selle est excellent. Toute l'infanterie doit recevoir des armes rayées, la garde en a déjà. Cependant l'on fait toujours des essais. L'on veut avoir un seul calibre et se passer de la tige ainsi que du culot. Un projectile conique pourvu d'une excavation en forme de pyramide trilatérale dont les arêtes et la pointe sont arrondies par en haut, parait actuellement avoir le plus de chances d'être adopté. Dans les manœuvres nous avons déjà remarqué que les distances observées correspondaient à la portée plus considérable des armes rayées.

Nous voudrions recommander à l'attention de nos instructeurs d'infanterie la manière dont les havre-sacs sont remplis; il ne m'est pas possible de la décrire ici.

Je pourrais en dire autant des effets d'équipement des chevaux de selle et des harnais qui sont supérieurs aux nôtres. Comme le système d'attelage de notre artillerie a une importance décisive pour toute l'armée, je ne puis que déplorer le sort éprouvé, pour des motifs très frivoles, par des projets qui, s'ils eussent été favorablement accueillis il y a peu d'années, nous auraient rapproché des harnais français. Je pourrais mentionner comme améliorations principales à leur apporter, que les colliers doivent être élargis, que les Français n'ont pas de chaînes de trait, que les chevaux du milieu et du devant tirent directement le trait placé le plus en arrière sans que ceux qui les précèdent en souffrent.

Du harnachement j'en viens aux chevaux qui ont de beaucoup surpassé mon attente. Je savais bien que sous le gouvernement éclairé de l'empereur actuel, l'armée avait fait des progrès et que l'on avait mis beaucoup de soin pour lui procurer de bons chevaux. Mais je n'aurais jamais espéré une telle perfection. La race, tout aussi bien que l'état des chevaux, mérite cette qualification; ceci s'applique aussi bien au grand cheval lourd du cuirassier qu'à l'étalon arabe du chasseur à cheval, aux montures de l'artillerie à cheval qu'à celle du train des équipages.

Ce dernier corps a une position particulière et que l'on ne connait pas chez nous, car il ne correspond pas à notre train de parc. Il s'occupe du transport des approvisionnements, des chars d'ambulance, etc. Dans les manœuvres chaque division était suivie d'un char d'ambulance à 4 chevaux, très bien organisé, et j'ai vu moi-même un cuirassier tomber pendant une charge, des cavaliers aller immédiatement au galop de deux côtés pour chercher les ambulances et celles-ci arriver sur la place.

Permettez-moi de donner quelques détails sur l'artillerie de campagne et son état en France. L'idée de l'empereur : *un canon et un calibre,* est grande et a reçu la sanction de l'expérience. Les canons de 12 pesant 18 quintaux et les obusiers sont abandonnés comme pièces de campagne; on leur substitue un canon de 12 pesant 12 1/2 quintaux du même calibre. La charge de 1,40 kilogramme pour boulets et shrapnels, 1 kilog. pour obus. Ces trois espèces de projectiles réunies à des cartouches à mitraille, sont emballées dans les caissons dans une certaine proportion. A ce qu'on nous a dit, le tir du but en blanc est de 500 mètres. Je ne puis pas garantir complétement l'exactitude de ces chiffres.

Comme l'on ne peut pas remplacer immédiatement toutes les pièces de campagne par de nouvelles pièces de 12 (canons-obusiers, canons de l'empereur), l'on a provisoirement approprié les pièces de 8 au calibre de 12, ce qui en a réduit la pesanteur à 11 1/2 quintaux; la charge est d'un kilogramme pour les quatre espèces de projectiles. L'affût actuel a dû être rendu plus fort, ce qui n'a offert aucune difficulté. Cette pièce se nomme maintenant canon de 12 léger, par opposition au canon-obusier, et fera peut-être pendant longtemps encore partie du système français. Elle est servie par l'artillerie à cheval, parce que sa portée qui est moins grande ne présente là aucun inconvénient à cause de l'usage que l'on fait de ce corps; je n'ai pu assister à beaucoup d'essais de tir, mais seulement à un tir où les gagnants recevaient des prix; ceci est une innovation du fait de l'empereur, qui s'est probablement souvenu de ce qu'il avait vu en Suisse, où des tirs semblables existent depuis longtemps. Le tir du but en blanc est de 500 mètres avec une charge de 1,40 kilogrammes et un boulet un peu plus pesant que le nôtre. L'ame de la pièce n'en souffre pas, ce qui me paraît prouver que la poudre est de meilleure qualité que la nôtre.

Je n'ai pas trouvé que dans le tir à balles, l'artillerie et l'infanterie fussent supérieures à l'élite de nos soldats. Nous avons assisté au tir des prix de la dernière de ces deux armes.

J'aurais désiré, avant de parler de manœuvres, dire quelques mots sur l'organisation de l'état-major général; mais il ne m'a pas été possible de prendre des renseignements sur ce point. Quant au système des rapports que l'on a si souvent critiqué chez nous, j'ai pris des informations et j'ai compris, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, que l'on demande en France à peu près autant que chez nous. Néanmoins le personnel de l'état-major m'a paru moins nombreux, aussi bien dans le corps d'armée que dans chaque division, et la transmission des ordres m'a semblé fort simple et très rapide. Avant les manœuvres, ces messieurs étaient toujours très occupés et le petit nombre de difficultés qui s'élevaient durant les opérations, prouvaient que les instructions données étaient fort exactes.

Les manœuvres de campagne représentaient la conduite d'un corps d'armée en présence de l'ennemi. Mais ce dernier n'était ni présent ni figuré, par conséquent il n'y a pas eu de manœuvres de campagne proprement dites. Comme l'on sait, l'on fait manœuvrer chez nous immédiatement deux armées belligérantes. Aucun de ces systèmes ne me paraît atteindre la perfection; cependant il est tout naturel qu'en France l'on doive hésiter à laisser du jeu à l'ambition et à la jalousie, aussi ne peut-on qu'approuver l'usage de s'en tenir à faire opérer une seule armée. En revanche je regrette que chez nous l'on n'exerce pas les officiers à vaincre les difficultés que le terrain oppose à la marche de corps de troupes composés d'armes différentes.

Les troupes étaient disposées en trois lignes de bataille; à l'avant-garde, les tirailleurs, les zouaves, les chasseurs à pied, les guides et les chasseurs à cheval. La marche rapide de l'infanterie légère, qui s'avançait à pas allongés, et la mobilité de l'artillerie légère attirèrent également notre attention. Les soutiens isolés des tirailleurs sont plus forts, mais aussi plus concentrés que chez nous, en d'autres termes ils forment des bataillons. Sur les ailes, et dans les intervalles, l'artillerie à pied opérait. L'infanterie de ligne et la cavalerie formaient la seconde ligne, la troisième comprenait les grenadiers, au milieu desquels l'on rencontrait, de distance en distance, de l'artillerie à pied; venait enfin la réserve, qui se composait de cuirassiers et d'artillerie à cheval. Le théâtre des opérations est une immense plaine ondulée, dont les mouvements de terrain sont mis à profit, notamment pour placer à couvert les réserves.

La marche de l'action était en général simple, et à peu près conforme à la description suivante : les tirailleurs ouvrent le feu, suivent des attaques à la débandade; puis la seconde ligne s'avance sur le théâtre des hostilités, une aile marche en avant de manière à faire un changement complet de front, les lignes de bataille passent en avant et en arrière, la cavalerie de réserve et l'artillerie à cheval paraissent sur le lieu du combat, etc. J'ai remarqué entr'autres comment les grenadiers se sont avancés sur deux rangs en front de marche, l'arme abaissée, et ont fait dans cet ordre plusieurs centaines de pas; je n'ai pas vu de colonnes, mais bien des carrés obliques, une grande régularité, et un feu de file bien nourri. Les canonniers ôtaient et remettaient l'avant-train avec promptitude; cependant l'artillerie ne marchait pas avec une rapidité excessive.

Dans la seconde manœuvre l'on a fait usage du système Rogniat, c'est-à-dire on avait construit sur une colline des retranchements qui servaient de points d'appui à l'aile gauche de l'ordre de bataille et qui furent immédiatement occupés par la première ligne. L'artillerie faisait feu par dessus la banquette, et, pendant qu'on chargeait, les canonniers se réfugiaient dans des trous disposés de chaque côté de la pièce. Les positions destinées à l'infanterie étaient variées, les unes pouvaient être occupées par deux rangs alternativement, d'autres ne pouvaient être maintenues que par un seul rang. Au commencement du combat le régiment des guides, placé devant les retranchements, dissimulait ceux-ci aux yeux de l'ennemi. Puis les guides attaquèrent, et le feu de l'artillerie commença dès qu'ils eurent opéré leur conversion.

En voulant donner une description plus détaillée des manœuvres, et encore davantage en essayant de les critiquer, j'irais au-delà de mes forces, ne fût-ce que parce qu'il nous a été le plus souvent impossible d'avoir une vue d'ensemble, et cela tout en ayant la plus grande liberté de circulation. Chaque jour les troupes sortaient à 10 1/2 heures et rentraient vers les trois ou quatre heures, l'on n'apercevait que rarement des traces de fatigue, mais comme l'action présentait beaucoup de péripéties et de variétés, les soldats étaient fort ménagés.

Enfin voici nos impressions générales : Nous nous trouvions au milieu de l'élite d'une armée qui occupe le premier rang entre les grandes armées, d'une armée pénétrée du désir de soutenir l'honneur d'une grande nation, fortifiée par ses souvenirs militaires et fière de la puissance de son empereur. — Dans une telle situation l'on ne peut rencontrer que la perfection, depuis le général au dernier tambour; le bien de l'ensemble sert de guide à l'ambition personnelle, et l'armée, affranchie de toute espèce de préjugés, ne se laissant émouvoir par aucun intérêt particulier, doit arriver à la victoire. L'histoire nous apprend comment, durant la paix, l'existence d'une telle armée profite à la puissance et à la considération du pays. P.

NOS OFFICIERS EN ALLEMAGNE.

Sous ce titre, l'*Eidgenössische Zeitung* de Zurich publie deux correspondances d'un officier suisse (qu'on dit être M. le colonel Ott), sur les camps de Bamberg et de Dresde. Voici la traduction de celle sur le camp bavarois :

« A la frontière bavaroise on nous a accueillis de la manière la plus prévenante ; ni visite de nos effets ni passe-port à montrer. Partout, durant notre voyage, les habitants s'épuisaient en conjectures sur notre uniforme, pas de nations sur le continent à laquelle nous n'appartinssions pas. Arrivés à 5 heures du matin à Bamberg, nous endossâmes prestement notre grand uniforme, et nous nous rendîmes

en voiture au camp, éloigné d'une lieue environ de la ville, où 4 à 5,000 hommes se trouvaient sous les armes pour être inspectés par le roi Maximilien. Nous nous fîmes annoncer immédiatement au ministre de la guerre qui nous reçut de la manière la plus bienveillante. Nos lettres de recommandation doivent avoir contribué pour beaucoup à nous procurer cet agréable accueil. Le ministre nous présenta de suite au feld-maréchal prince Charles et, peu de minutes après, montés sur des chevaux de cavalerie, à la suite de Sa Majesté, nous parcourions le front des troupes rangées en bataille? Arrivés à l'aile gauche, nous fûmes présentés au roi après un colonel autrichien. Ensuite commencèrent devant le camp les manœuvres de campagne dites école d'exercices à feu, qui furent exécutées avec exactitude par toutes les armes, sous le commandement d'un général vigoureux et alerte. Les troupes défilèrent devant le roi; placés très près de Sa Majesté, nous pouvions parfaitement bien observer ce mouvement qui réussit fort bien. Puis on se rendit à cheval en ville, où nous étions invités, pour 4 heures, à la table du prince Charles, honneur qui se renouvela encore les deux jours suivants. Le soir nous visitâmes les environs et, le lendemain, après nous être bien reposés, nous pûmes assister, à 8 h. du matin, au commencement des premières manœuvres. Jusqu'à 10 heures un épais brouillard empêcha de voir les manœuvres de l'ennemi, même parfois aussi celles de nos propres troupes; puis le temps s'éclaircit et nous pûmes admirer les belles manœuvres de l'infanterie, la dextérité des fusiliers et des chasseurs, la rapidité de l'artillerie à cheval, les charges de la cavalerie; j'avais surtout un grand plaisir à suivre, en compagnie de ses généraux, le feld-maréchal Charles, encore vigoureux, dont la célérité eût arraché à bien des officiers de cavalerie un cri sincère d'admiration. Vers midi les troupes regagnèrent les écuries et le bivouac pour en sortir le lendemain, à 8 heures, afin d'opérer contre Bamberg. Ce jour-là les manœuvres eurent encore un succès plus complet. Retraite et poursuite furent exécutées avec calme et l'on utilisa habilement les accidents du terrain; enfin les poursuivis occupèrent sur la hauteur, près de Seedorf, une position presque inattaquable et la campagne fut terminée. Comme, en Bavière, il est interdit de tirer dans les villages et leur voisinage, les combats de villages que l'on aurait pu exécuter, en profitant de nombreuses et jolies occasions, ont pour ainsi dire été complétement laissés de côté. En revanche il y a eu des combats de forêts où l'infanterie légère et les fusiliers se sont particulièrement distingués.

» Les trois jours durant lesquels nous avons pu observer les troupes bavaroises nous ont démontré qu'elles sont très aptes à la guerre; car après les manœuvres. il ne se trouvait aucun homme malade, et il n'y avait qu'un fort petit nombre de chevaux blessés. Le matériel est en bon état. Tout le monde est content surtout du commandement supérieur. Les officiers supérieurs et le souverain se sont distingués avantageusement par leur sollicitude pour l'armée.

» Je dois encore vous mentionner que MM. Schneeli, lieutenant d'artillerie de Zurich, et Schurmer, lieutenant de dragons, de St-Gall, m'ont accompagné dans mon excursion. Cependant une indisposition a contraint le second à regagner ses foyers depuis Bamberg.

» Nous nous rendîmes en Saxe à petites journées. Le 24 nous rencontrâmes, à Dresden, M. le lieutenant colonel Herzog, et nous nous présentâmes immédiatement au ministre de la guerre. Demain et après-demain nous visiterons, avec l'autorité supérieure, les établissements militaires, nous profiterons de l'occasion pour admirer la belle contrée et les trésors artistiques de Dresden, jusqu'à ce que com-

mencent les manœuvres militaires auxquelles doivent assister beaucoup d'officiers étrangers. »

Voici maintenant la seconde correspondance, sur le camp saxon :

« Le ministère de la guerre nous facilita notre tâche en nous faisant toutes les offres possibles, nous en profitâmes pour visiter l'arsenal, la fonderie des canons, le magasin d'approvisionnements, l'école d'équitation, etc. Chacun de ces établissements présente de grands avantages, nous devons faire une mention particulière du troisième, où l'on conserve, sous un contrôle exact, tous les effets militaires possibles nécessaires à une armée. Cet exemple suffirait pour prouver à notre administration que si l'on veut pouvoir remplacer le matériel qui se détruit inévitablement dans une guerre même courte et heureuse, il faut des efforts bien plus énergiques encore que ceux qu'exige l'équipement du soldat partant pour la campagne. L'on voyait dans ce magasin les effets du service de santé, en tout fort semblables aux nôtres, l'on y remarquait de plus une machine à café employée dans la guerre du Schleswig qui donnait une preuve honorable de la sollicitude de l'Etat pour ses enfants. Lorsque nous eûmes fait nos visites aux officiers supérieurs et aux deux princes, nous fûmes invités à dîner chez le Prince royal. Dans sa campagne nous trouvâmes réunie une petite société d'officiers saxons et étrangers, ainsi que trois dames dont l'une d'elles, la bienveillante princesse royale, se distinguait avantageusement des autres. Le 27 septembre nous fûmes présentés au roi avec environ 10 officiers de divers Etats allemands. La conversation roula de rechef sur notre belle patrie, que tous connaissaient et que la plupart avaient parcourue. La présentation fut suivie d'une invitation à la table royale pour le même jour. Nous nous trouvâmes en société de personnes de distinction. Après le dîner nous fûmes présentés à la reine. Le soir théâtre ; une loge spéciale placée au-dessus de la loge royale, avait été préparée pour les officiers étrangers.

» Lundi 28, les exercices militaires commençaient par une parade. Tout Dresde était sur pied pour voir l'armée saxonne placée sur l'Ostragehege, propriété royale voisine de la ville. Les troupes étaient disposées en quatre lignes de bataille, deux composées chacune de 10 bataillons d'infanterie, puis 4 régiments de cavalerie comprenant chacun 5 escadrons, 8 batteries et le génie. Le roi accompagné de plusieurs princes allemands et de leur suite formant peut-être 200 hommes, revêtus des uniformes les plus variés, parcourut à cheval les rangs des troupes. Cela fait, le défilé s'effectua d'abord en colonne ouverte puis en colonne fermée, la cavalerie et l'artillerie à cheval au trot. Tout fut très bien exécuté.

» Mardi, mercredi et jeudi, manœuvres de campagne ; les troupes sortirent de leurs logements à 6 heures du matin pour n'y rentrer qu'après 12 ou 13 heures, dont une à peine avait été consacrée au repos. Les manœuvres commençaient exactement à l'heure fixée, parce que les chefs étaient ponctuels. Le terrain était très favorable, surtout pour l'infanterie légère ; les chasseurs et les fusiliers spécialement surent bien l'utiliser ; l'excellente cavalerie profita des nombreuses occasions qui se présentèrent pour exécuter plusieurs charges avec rapidité et bonheur ; l'artillerie à cheval se distingua aussi.

» L'on put s'assurer que l'armée avait reçu une excellente instruction et était bien commandée, qu'à chaque instant elle pouvait être employée à un usage sérieux et se distinguerait par sa frugalité. La Saxe a prouvé qu'avec des cadres bien ins-

truits, continuellement sur pieds et un système très large de congés pour les simples soldats, l'on peut avoir une bonne armée.

» Le premier jour les avant-postes durent bivouaquer et leur position servit de point de départ aux manœuvres du lendemain.

» Le second jour l'empereur d'Autriche assista aux opérations ; placés à sa suite nous eûmes de nouveau l'occasion de donner à nos personnes et à nos chevaux un exercice salutaire, auquel succéda un déjeûner succulent servi en plein air et sorti du char qui renfermait la cuisine royale. Les dames de la cour suivaient les manœuvres en voiture. Lorsque celles-ci s'arrêtaient, le nombreux public comprenait qu'une des scènes principales de ce spectacle guerrier allait s'exécuter.

» Les manœuvres terminées, l'empereur passa en revue les troupes, puis celles-ci défilèrent en excellente tenue.

» Le bouquet du troisième jour était un passage de l'Elbe qu'aucun spectateur n'oubliera. Cependant le militaire qui a observé le détail de cette manœuvre, a fort bien remarqué quelques défauts d'exécution.

» Après cela eut lieu une grande bataille, où l'arme à feu joua le principal rôle, puis les troupes se rassemblèrent en masses et le roi leur témoigna sa satisfaction.

»Quant au bal de la cour, où tous les officiers avaient été invités, il y avait peu de dames, mais de jolis costumes, beaucoup de messieurs, tous en uniforme bourgeois et militaires, grande chaleur; l'on y jouait gros jeu dans les chambres voisines de la salle de bal; la musique était bonne.

»Le 2 octobre l'empereur de Russie arriva à Dresde. Aussi lorsque nous voulûmes faire nos visites d'adieu, nous reçûmes plusieurs fois la réponse : M. le colonel s'est rendu à la station pour aller au-devant de l'empereur, et nous fûmes ainsi privés de l'occasion d'exprimer de bouche notre reconnaissance pour l'accueil distingué dont nous avions été honorés.

»Ce voyage nous a été utile, quelque soit la diversité des armes auxquelles nous appartenons, et nous ne pouvons qu'émettre le vœu que nos camarades aient de nouvelles occasions pareilles pour voir comment l'on exerce les troupes à l'étranger, et s'affranchir des préjugés qui règnent chez nous. »

BIBLIOGRAPHIE.

SOUVENIR PITTORESQUE ET MILITAIRE DE L'EXPÉDITION SARDE EN CRIMÉE,

pendant les années 1855 et 1856[1].

Sous le titre ci-dessus, le ministère de la guerre vient de faire publier un magnifique album, exécuté par les officiers du corps d'état-major, d'après les plans et croquis faits sur les lieux pendant la campagne de Crimée ; les diverses planches de l'album sont intitulées et classées comme suit :

I. Généralités.

Dessin représentant la réception des généraux en chef des alliés, Pélissier et Simpson, à l'Observatoire sarde, le 31 août 1855, par M. le capitaine de cavalerie Grimaldi.

Renseignements sur la campagne d'Orient, énumérant, comme dans une table

[1] *Ricordo pittorico militare della spedizione sarda in Crimea ;* 1 volume in-folio, sorti de l'atelier topographique du corps d'état-major à Turin. Exemplaire de luxe, 80 fr. — Exemplaire ordinaire, non colorié, 25 francs.

de matières, les faits de la campagne et spécialement ceux du corps expéditionnaire sarde.

Tableau de la composition du corps expéditionnaire sarde, qui comprenait, au début, un effectif de 18,061 hommes et 3,968 chevaux, renforcé plus tard par 4,000 hommes, sous le commandement en chef du brave général La Marmora Alphonse.

II. Plans des campements et établissements.

Plan général des établissements sardes en Crimée, levé à la planchette, à l'échelle du $^1/_{20000}$ avec représentation du terrain au moyen de courbes horizontales à l'équidistance de 10 mètres, et sans hachures.

Plan des camps de l'armée sarde à Kamara, à l'échelle du $^1/_{5000}$.

Plan d'ensemble du magasin des subsistances et des hôpitaux dans le voisinage de Balaclava, à l'échelle du $^1/_{2500}$. Les courbes à l'équidistance de 5 mètres.

Plan au $^1/_{2500}$ des camps du bataillon d'artillerie de position, du train militaire, et de la compagnie d'ouvriers, ainsi que de l'infirmerie des chevaux. Equidistance des courbes réglée à 5 mètres, la cote zéro étant prise pour ce plan, comme pour les précédents, au niveau de la mer.

Carte du quartier-général piémontais, de l'intendance, et du bataillon de sapeurs à Kadikoï. Echelle au $^1/_{2500}$ avec équidistance de 5 mètres.

Plan de détail à l'échelle du $^1/_{50}$ avec coupes, profils et élévations des travaux exécutés dans divers camps, tels que : cuisines, gourbis, barraques, tentes ordinaires et enterrées, etc., etc., pour service intérieur des troupes.

Plan de détail, à l'échelle du $^1/_{200}$ des écuries de la cavalerie, du train, de l'artillerie, avec projections horizontales, profils, et perspective des divers systèmes adoptés pendant la campagne, pour service intérieur des chevaux et mulets.

Plans de détail, au $^1/_{100}$ et au $^1/_{200}$ de divers travaux, tels que : fontaines, abreuvoirs, ponts de chevalets, embarcadères, etc., et plan à l'échelle du $^1/_{50}$ du monument élevé à la mémoire des généraux et officiers morts en Crimée.

Plan de détail, aux échelles du $^1/_{1000}$ (pour la projection horizontale) et du $^1/_{200}$ (pour les profils) des travaux de fortification, tels que : redoute de l'observatoire piémontais, batteries de divers calibres, blockhaus, épaulements, gabionnades, etc.

Plan au $^1/_{1000}$ (pour la projection horizontale) et au $^1/_{200}$ (pour les profils) des divers ouvrages et retranchements élevés par l'armée sarde sur les positions du coteau Canrobert, du mamelon du Zigzag, de la Maison brûlée, de Kamara, etc., etc.

Plans à diverses échelles ($^1/_{50}$, $^1/_{200}$, $^1/_{60}$, $^1/_{1000}$) des établissements sardes sur le Bosphore, tels que : magasins des subsistances et étables du troupeau à *Stenia*, hôpital général à *Ieni-Koï*, magasins de *Kuru-Tchesmè*, etc., etc. (Sur cette feuille se trouve également le dessin en perspective du monument élevé sur le Bosphore à la mémoire des militaires de l'armée sarde qui ont succombé à Ieni-Koï).

III. Panoramas.

Panorama du quartier-général principal, à Kadi-Koï.
Panorama du camp de la première division.
Panorama du camp de la deuxième division.
Panorama du camp de la brigade de réserve.
Panorama du camp du régiment de cavalerie.
Panorama des positions occupées par l'armée sarde devant le front des Russes.
Panorama de Balaclava et de Kadi-Koï (dessiné d'après nature par M. Giuliano).

Vue de la frégate à hélice *le Charles-Albert*, venant prendre sa place sur la ligne d'embossage des flottes alliées, le 8 septembre 1857 (dessin de M. le lieutenant de vaisseau Victor de La Marmora).

IV. Opérations militaires.

Carte pour l'intelligence des opérations militaires pendant l'investissement de Sébastopol. Echelle au $^{1}/_{100000}$ avec représentation du terrain au moyen de courbes horizontales assez rapprochées pour permettre de juger la configuration générale, et assez espacées pour éviter la confusion ou cacher les détails.

Itinéraires de la marche offensive exécutée sur la Tchernaïa, le 25 mai 1855, par les quatre armées alliées, avec indication des divers corps, et des positions successivement occupées dans la matinée du 25 et pendant et après le mouvement. Echelle au $^{1}/_{80000}$. — Première reconnaissance exécutée dans la vallée de Baïdar le 5 juin 1855, avec indication de l'emplacement occupé par les troupes françaises et sardes pendant l'opération. Echelle au $^{1}/_{80000}$

Mouvement offensif dirigé sur Chouliu du 17 au 22 juin 1855, avec indication des positions successivement occupées par les différents corps des armées alliées. Echelle au $^{1}/_{80000}$. — Manœuvres de l'armée sarde sur Chouliou pour appuyer la reconnaissance exécutée sur le Belbek par les Français, du 10 au 13 octobre 1855. Echelle au $^{1}/_{80000}$.

Plan de la bataille de la Tchernaïa ou de Tracktir, livrée le 16 août 1855, avec indications très détaillées des positions occupées par l'armée russe et les armées alliées pendant les différentes périodes de la bataille. Echelle au $^{1}/_{20000}$.

Plan général des travaux d'attaque et de défense du siége de Sébastopol, à l'échelle du $^{1}/_{20000}$, accompagné de légendes très détaillées, indiquant avec une clarté et une précision extrêmes la position de toutes les divisions et brigades des différentes armées, ainsi que les édifices et monuments principaux de la ville assiégée.

Ce magnifique travail, dédié essentiellement à l'armée, fait le plus grand honneur aux talents des officiers d'état-major sarde.

Il a été fait récemment à Genève, devant quelques officiers, l'essai d'un canon-mécanique, imaginé par un fabricant de pièces à musique, M. Ravel fils. L'avantage de cette arme est de se charger rapidement et de manière à pouvoir tirer une trentaine de coups par minute. Les balles ont traversé le Rhône, sans que le canon, monté sur un plateau, souffrit du recul. Un ancien général français, présent à l'opération, se propose d'en faire un rapport au comité d'artillerie à Paris. — Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cet essai, que nous rapportons dans l'espérance que nos camarades de Genève voudront bien nous tenir au courant des progrès de cette invention, si elle repose sur des données sérieuses.

Vaud. — Le 19 septembre 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Bourgeois*, Frédéric, à Lucens, commandant du bataillon de réserve du 8e arrond., et M. *Aubernaut*, Jean-David, à Payerne, lieutenant de grenadiers du 1 de réserve du 2e arrond. — Le 23, M. *Cuénod*, Auguste, à Orbe, capitaine de mineurs du 1 [illegible] du 5e arrond. — Le 29, M. *Chavannes*, Paul-Frédéric, à Aigle, lieutenant de mineurs du 1 [illegible] du 2e arrond. — Le 2 octobre, M. *[illegible]*, Auguste-David, à l'Abbaye, major de bataillon de réserve du 5e arrond. — Le 3, M. *Dubergey*, Jules, à Avenches, major de bataillon [illegible] du 5e arrond. — Le même jour, M. *Gaudin*, Isidore, à Sedeilles, premier sous-lieutenant de chasseurs de [illegible] du 2 de réserve du 8e arrondissement.

— Le Conseil d'Etat a composé comme suit la commission militaire chargée de l'examen des points renfermés dans la motion Bontems :

MM. Blanchenay, conseiller d'Etat, président du Département militaire ; Veillon, F., inspecteur-général des milices ; Bontems, colonel fédéral ; Deplace, commandant de bataillon ; Fonjallaz, id. ; Rognin, id. ; Ruffy, V., major.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET MONTANDON FRS, ENCAISSE-DE-BARCHE, 20.

N° 21 13 Novembre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Des carrés d'infanterie *(suite)*. — Camp de Châlons. — Choix et achat des chevaux. — Commission militaire fédérale.

DES CARRÉS D'INFANTERIE.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR M. LE MAJOR STOCKER, DE LUCERNE.

(Suite[1].)

Le second but qu'on cherche à obtenir en prolongeant le front des faces latérales, réduisant ainsi ces faces à 2 rangs de profondeur, est d'augmenter l'effet des feux. Il est incontestable, à la vérité, que les feux du second rang, ne pouvant être bien commodément ajustés, sont moins sûrs que ceux du premier rang. Nous reconnaissons aussi que cette difficulté s'accroît avec le nombre des rangs, et que même le 4e rang, dont le fusil mis en joue ne dépasse pas le front, ne peut tirer qu'à la condition que le premier rang se mette à genoux. Mais cette difficulté se compense en ceci, qu'on fait feu sur de la cavalerie, plus élevée que l'infanterie, et que, dans aucun cas, les feux ne doivent être faits à grandes distances, mais réservés pour les lâcher à courte et efficace portée. Alors les coups des rangs intérieurs ont bien moins de chances de porter trop haut.

Nous rendons un hommage complet à cette opinion que la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie réside dans des salves bien dirigées, et qu'à cet effet l'on doit procurer au carré le plus grand emploi des feux possible. Mais cette opinion est très relative; car le meilleur effet des feux d'infanterie se trouve certainement dans l'ordre en tirailleurs, et cependant personne ne pensera à résister à la cavalerie en formant une chaîne et en comptant sur le tir individuel des chasseurs. Le meilleur emploi des feux doit donc, dans le carré, être cherché d'une autre manière. On le trouvera de soi-même en réunissant sur un front d'attaque plus court une quantité de feux égale à celle qu'on réunirait

[1] Voir notre précédent numéro. — Ce mémoire sera suivi d'un appendice sur le carré actuel, que l'auteur a bien voulu nous communiquer.

sur un front plus long, c'est-à-dire en formant les faces latérales sur longueur de section, mais avec 4 rangs, au lieu de les former sur longueur de peloton avec seulement deux rangs. Par là sans doute on diminue la justesse absolue du feu de peloton, vu les difficultés pour les 3e et 4e rangs de bien ajuster. Mais cet avantage est plus que compensé par la circonstance qu'on a aussi, par là, diminué la longueur du front d'attaque; car l'ennemi ne nous opposera pas un front plus étendu que celui que nous lui offrons nous-mêmes, vu que l'une de ses ailes ou même ses deux chargeraient dans le vide et recevraient en flanc le feu des faces latérales. Il n'emploierait donc pour attaquer notre front de section que la moitié des cavaliers qu'il emploierait contre un front de peloton, et à cette moitié nous opposerons le même nombre de feux que nous aurions opposé, avec le front d'un peloton, à un nombre double de cavaliers. Ainsi avec 4 rangs, sur un petit front, nous sommes le mieux en état de résister à un ennemi qui nous est en réalité supérieur; nous avons pour chaque cavalier un nombre de balles double de celui qu'on aurait avec la ligne de feux plus longue, mais sur deux rangs. Il n'est pas besoin de démontrer que quelques coups lâchés de travers ne détruisent point ce grand avantage.

La formation sur 4 rangs offre encore d'autres avantages. Nous avons déjà montré suffisamment par l'exemple de la chaîne de chasseurs qu'il faut encore autre chose qu'un feu bien ajusté pour résister à la cavalerie, car une chaîne de chasseurs en plaine, malgré les coups les mieux ajustés, serait bientôt dispersée et sabrée par une troupe de cavaliers. Pour que des chasseurs ne soient pas broyés sous les pieds des chevaux, il faut les rassembler et les serrer homme contre homme, en groupes aussi compacts que possible. Celui qui ne peut pas tirer fournit au moins sa bayonnette comme moyen de résistance. Un semblable fagot d'épines est passablement assuré contre les approches de la cavalerie, car chevaux et cavaliers éprouvent une crainte naturelle à se lancer sur ce hérisson de piques.

Or cela ne doit-il pas être pour nous un indice de donner au carré les mêmes propriétés? Oui, assurément. Le carré a aussi besoin d'une certaine solidité matérielle, d'une agrégation compacte pour faire un contre-poids moral et physique à l'action si impétueuse de la cavalerie. Or cette force physique et morale ne se trouve pas dans un carré de deux rangs de profondeur, et nous avons la conviction qu'une face de deux rangs résisterait moins solidement à une charge de cavalerie qu'une face de 4 rangs, même en supposant que le feu de la première fût plus efficace que le feu de la seconde.

Rien qu'au point de vue de l'influence *morale,* nous repousserions donc le carré sur deux rangs. Qu'on excite le courage des soldats,

qu'on leur prêche tant qu'on voudra qu'une bonne infanterie n'a rien à craindre de la cavalerie, qu'elle n'a, pour cela, qu'à rester calme et à faire ses feux à bonne distance, toutes ces paroles tranquillisantes ne suffiront pas à préserver l'infanterie de ce frisson qui saisit chacun, lorsque sur le champ de bataille, la cavalerie s'élance sur nos rangs en faisant trembler la terre sous ses pas et retentir les airs de ses hourras frénétiques; plus d'un *officier* qui, dans la salle de théorie, foudroyait à son aise et avec éclat les bandes de cavalerie, perdra peut-être le sang-froid indispensable en cette circonstance. Il faut aussi toute la force morale possible pour détourner l'attention des *soldats* de ce redoutable ennemi, jusqu'à ce que les mouvements nécessaires à la résistance soient exécutés, et pour maintenir le sang-froid des troupes, de telle sorte qu'elles ne fassent pas feu trop tôt et sans plan, mais seulement sur un commandement bien calculé. Ce sang-froid, qu'il ne faut pas s'attendre à rencontrer chez des miliciens à leur début, serait presque impossible avec une formation sur deux rangs seulement. Les soldats de ces faces se croiront plus faibles qu'ils ne le sont en réalité, opinion qui sera encore renforcée chez eux par la circonstance que les faces d'avant et d'arrière sont sur 4 rangs, quoique la face d'arrière soit cependant peu exposée. Les hommes des deux rangs de côté ne manqueront pas de faire cette comparaison et de conclure, aussi sûrs que deux et deux font 4, qu'ils sont *une fois* plus faible que les faces sur 4 rangs. " Comment deux rangs sur les „ deux côtés, diront-ils, peuvent-ils être aussi forts que 4 rangs en „ avant et en arrière? „ d'où sortira pour eux la conviction que deux rangs sont impuissants à résister à une charge de cavalerie. Or une troupe qui a le sentiment de sa faiblesse est déjà à moitié battue; elle courra ce danger que les deux rangs se ploieront et se rompront déjà avant que les cavaliers les aient atteints. Et même s'ils restent en position, il est plus que vraisemblable que les feux ne seront point donnés avec la précision et le calme qui peuvent seuls les rendre efficaces, et que l'ennemi parviendra facilement à lancer au moins quelques files sur notre front, ce qui suffira à enfoncer une ligne formée sur deux rangs seulement.

Cette fâcheuse influence morale est écartée autant que la chose est possible, par la formation sur quatre rangs. Nous disons " autant que possible „ parce que, même contre une troupe sur quatre rangs, une charge de cavalerie fait un effet imposant. Mais cet effet ne peut plus avoir des suites aussi fâcheuses, car à côté de l'avantage moral, cette formation a aussi des avantages *matériels*, en ceci par exemple, que le ploiement des deux rangs en arrière ne peut pas s'opérer aussi facilement. Il n'est pas douteux que ce ne soit le premier rang, ayant

directement le danger sous les yeux, qui ne soit atteint le plus facilement par la crainte, et que cette crainte peut se communiquer assez rapidement au second rang, de telle sorte qu'un affaissement de cette face de deux rangs peut être presque instantané. Mais si derrière le second rang s'en trouvent encore un 3e et un 4e, le ploiement du 1er rang ne pourra point se communiquer aussi facilement à toute la profondeur de la face; la contre-pression des rangs intérieurs qui, étant protégés, tendront au contraire à s'avancer vers l'ennemi, opposera un obstacle mécanique à l'affaissement de la face. Ainsi par là déjà, le carré acquiert une garantie plus forte de résistance; on donne au carré par la formation sur 4 rangs une fermeté égale à celle que le groupe acquiert par sa densité compacte.

Cette profondeur de 4 rangs nous assure en outre contre d'autres dangers, auxquels le front de deux rangs ne pare point. Il s'est présenté quelquefois que, malgré deux salves, quelques hardis cavaliers, bravant le feu, s'avancent jusques sur le front du carré. Or les bayonnettes de deux rangs ne sont point en état de tenir en respect un cheval et son cavalier, car le poids et la vitesse de ceux-ci dépassent de beaucoup la force de résistance d'une ligne aussi mince. Il suffira donc de quelques cavaliers audacieux pour percer notre face de deux rangs et mettre par conséquent tout le bataillon en danger. Dans ce cas le front sur 4 rangs offre bien plus de garanties, car, abstraction faite de l'augmentation de la résistance purement mécanique, qui prend ici de nouveau toute sa valeur, nous sommes en état, par cette formation, de diriger sur les téméraires un nombre double de *bayonnettes*, et d'empêcher ainsi que notre front soit percé.

Dans la formation d'un carré capable de résistance, il ne faut donc pas tenir compte seulement de l'effet des feux, mais aussi, dans une juste mesure, de la profondeur des faces, de manière à procurer la force mécanique de résistance, qui, à son tour, engendre la force morale.

Les inventeurs du nouveau carré ont en partie reconnu ces principes, car pour être fidèles, jusqu'au bout, à leur système favori de l'emploi des feux, ils auraient dû l'appliquer aussi aux faces d'avant et d'arrière, et les allonger, en réduisant le nombre des rangs à deux. Or ils n'ont pas fait cela; mais comme ils ont bien reconnu qu'il y a des cas où une profondeur de deux rangs n'est pas suffisante; ils ont imaginé deux moyens auxiliaires de renforcer, suivant les exigences, les faces de deux rangs.

Ces renforts auxiliaires consistent en ceci, qu'on prend — ou bien les serre-files des faces d'avant et d'arrière, pour les faire serrer à droite et à gauche sur les faces latérales — ou bien le 1er rang de la 4e division (soit le 4e rang de la face d'arrière), pour le faire rom-

pre par peloton à droite et à gauche, et former un 3e rang derrière les faces latérales.

Ces deux moyens auxiliaires n'ont pas d'emploi, tant qu'on a dans la main, au moyen de la formation primitive, assez de force à donner à toutes les faces.

La première proposition est par conséquent impratique, et de plus dangereuse, parce que c'est précisément à l'instant critique où le fracas d'une charge de cavalerie vient frapper l'oreille effrayée du soldat, qu'on éloigne les sous-officiers de leurs postes, où ils sont le plus nécessaires pour le maintien de l'ordre et du calme, et cela pour les faire appuyer une ligne qui, peut-être, plie déjà et concourir à un feu difficile à régulariser.

Le second moyen auxiliaire est déjà beaucoup meilleur, mais il a aussi un grave inconvénient; car en faisant rompre les deux pelotons par l'espace intérieur où se trouvent l'état-major et les non-combattants, on ne pourra manquer d'occasionner quelque trouble et quelque désordre, ce qui peut être d'autant plus dangereux que, dans ce moment même sans doute, la cavalerie ennemie sera déjà à portée de tir et que ce serait par conséquent le moment où les soldats et les officiers doivent porter toute leur attention soit sur l'ennemi, soit sur les ordres de leurs chefs.

On voit donc qu'abstraction faite de ce qu'il y a d'insuffisant dans ces dispositions auxiliaires, elles ne sont pas une simplification, mais au contraire une complication notable. Un carré, qui a besoin d'être mis en état de défense au moment même où l'ennemi engage le combat, ne peut être appelé ni simple ni résistant.

L'avantage d'un plus grand espace à l'intérieur — pour mentionner aussi ce point — est en soi si insignifiant qu'on ne saurait conseiller d'y sacrifier un autre avantage quelconque, même le moindre de tous. D'ailleurs le carré de 1847 a plus d'espace qu'il n'en faut pour contenir l'état-major et les non-combattants; agrandir cet espace n'est donc point nécessaire. Si, en somme, un plus grand espace dans l'intérieur du carré, en vue de faciliter les libres mouvements des officiers supérieurs, n'est point à repousser, il n'est point non plus d'une exigence impérieuse.

Nous avons encore à examiner le carré sur trois rangs tel qu'il est pratiqué, par exemple, en France et dans quelques états à armée permanente. Cette formation repose sur ce que l'ordonnance normale de ces armées est la ligne de trois rangs au lieu de deux, que nous avons chez nous; or, pour le carré, cette ordonnance ne leur laisse le choix qu'entre trois ou six rangs. Mais comme l'effet des armes est en rapport inverse du nombre des rangs, et comme la force physique d'une

colonne n'est en rapport avec sa profondeur que jusqu'à certaines limites, le choix entre un carré sur trois rangs ou sur six rangs ne peut être un instant douteux. Mais pour l'armée suisse, où l'ordonnance normale est de deux rangs, il est de même évident, ainsi que nous croyons l'avoir démontré plus haut, que la formation du carré sur quatre rangs est préférable à celle sur deux rangs.

En revenant sur la première partie de la question du concours, et en y faisant cette variante: " Quelle est l'espèce de carré qui donne la position la plus simple et la plus résistante? „ nous ajouterons encore que nous mettons *en première ligne la faculté de résistance*, car la simplicité sans force de résistance ne repoussera pas le choc de la cavalerie. Mais il faut aussi que le carré soit simple dans sa formation, afin qu'on puisse le former avant que la cavalerie ennemie ne l'atteigne.

Pour donner au carré la force de résistance suffisante, il faut donner, comme nous l'avons dit, une profondeur égale et de quatre rangs à toutes ses faces. Par là nous lui procurons le meilleur emploi des feux, de même que la solidité et la fermeté mécanique qui lui sont nécessaires pour pouvoir, encore au dernier moment, résister à la bayonnette. En même temps on assure par cette solidité la confiance morale du soldat, élément essentiel d'une résistance victorieuse du carré.

Pour cette propriété de résistance nous cherchons la formation la plus simple possible; et nous trouvons cette simplicité dans la formation prescrite par le règlement de 1847.

Cependant on vient, il est vrai, proposer à celle-ci quelques simplifications ultérieures, c'est-à-dire de faire rompre par peloton les faces latérales au lieu de par sections, puis de réduire les rangs de quatre à deux. Mais outre que cette simplification est imaginaire, ou tout au moins insignifiante, on arrive par là à affaiblir tellement les faces latérales que les premières exigences d'un bon carré, particulièrement sa force de résistance, en sont partiellement détruites. Les moyens auxiliaires annoncés pour renforcer ces côtés faibles sont d'une part insuffisants et de l'autre part une complication nouvelle. D'ailleurs une simplification au détriment de la force de résistance doit être rejetée. Aussi notre réponse à la deuxième partie de la question du concours est: " Le carré du règlement de 1847 donne „ la formation la plus convenable au point de vue de la simplicité „ et de la résistance. „

La question du carré est par là résolue en principe. Mais nous devons encore ajouter quelques observations parce que, quoique nous adoptions les prescriptions de l'ancien règlement, nous ne pensons pas cependant qu'elles aient tout dit à cet égard. On a vu déjà que ce rè-

glement de 1847 anticipait sur la formation du carré par l'école de peloton et compliquait inutilement la chose; de plus le règlement de 1847 paraît avoir une grande lacune, en ce qu'il ne donne aucune prescription sur l'emploi d'une division de chasseurs détachée en tirailleurs au moment de la formation du carré, et qu'il livre ainsi à l'ennemi une partie de la troupe qui, par un juste emploi, pourrait servir à renforcer le carré du bataillon.

A cet égard, le nouveau règlement provisoire est plus complet. Il prescrit qu'au moment de la formation du carré la compagnie détachée en tirailleurs doit former un groupe particulier, si elle s'appuie à une position convenable ou si elle peut en gagner une dans son voisinage; de là elle appuie les feux du carré par des coups bien ajustés. Mais si la chaîne de chasseurs était dans le voisinage immédiat du bataillon, ou bien si elle ne trouvait pas de point d'appui sur le terrain, elle devrait se porter rapidement aux angles du carré, si possible à ceux d'arrière, et y former les groupes. Ces prescriptions sont fort judicieuses jusque là, mais les recommandations ultérieures ne nous paraissent pas avoir le même mérite. Ainsi les chasseurs devront, depuis les groupes des angles, inquiéter la cavalerie en lui tirant dessus à grandes distances. Mais si l'on réfléchit combien il est difficile d'empêcher des soldats et surtout des miliciens de brûler trop tôt leurs munitions, on se convaincra que ces coups, partis des groupes postés en arrière, non-seulement couvriront les commandements des officiers, mais encore entraîneront les feux de fronts entiers et par là la perte du carré, car le commandant ne serait plus à même de faire recevoir par une salve efficace la cavalerie qui s'avancerait après ces pétarades.

Il est encore une autre raison qui déconseille les feux de chasseurs aux angles postérieurs. La cavalerie qui charge est toujours plus ou moins masquée par son front antérieur, et comme les masses du bataillon carré se touchent d'assez près, il est à craindre que, dans l'ardeur du combat, les chasseurs ne tirent sur leurs propres troupes, ce qui est, on le sait, d'un effet très démoralisant.

Mais si la compagnie de chasseurs peut arriver en bon ordre et assez tôt au bataillon, pour pouvoir former un groupe solide avant le choc de la cavalerie, alors c'est aux angles antérieurs qu'elle devrait bien plutôt former les groupes; elle y serait plus exposée, il est vrai, mais en revanche elle pourrait participer bien plus activement au combat. Par cette position les chasseurs peuvent non-seulement couvrir les angles les plus exposés du carré, mais encore diriger un feu croisé en avant du front d'attaque. Mais encore ici nous ne permettrions point aux groupes de faire des feux à volonté, en partie par l'inconvénient

déjà cité de désorganiser le feu du carré, et en partie afin de garder précisément ce feu croisé de la part des groupes pour le moment où aurait lieu le feu de front, ce qui ne manquerait pas de procurer un résultat marquant contre l'ennemi.

Mais si, au contraire, la division de chasseurs rejoint le bataillon en désordre et trop tard pour pouvoir former calmement ses groupes aux angles antérieurs avant l'arrivée de la cavalerie, elle se rendrait alors aux angles postérieurs, où, mieux couverte, elle pourrait se rallier et se reformer. Elle devrait alors rester tranquille et ne prendre part à l'action que si la cavalerie, par une conversion, venait se mettre sous son feu, ce qui peut facilement arriver quand, par exemple, une section de cavaliers, ébranlée par le feu du carré, fait demi-tour pour laisser place aux cavaliers qui suivent, ou lorsqu'une charge repoussée du front se rabat sur les flancs du carré. Il serait même possible, suivant les circonstances, de faire marcher les groupes depuis les angles postérieurs aux angles antérieurs, où ils pourraient agir avec toute l'efficacité dont nous avons parlé plus haut[1].

Si ces adjonctions étaient faites avec logique, aux prescriptions du règlement de 1847, nous obtiendrions un carré répondant à toutes les conditions désirables de simplicité et de force de résistance et qui, convenablement exercé, nous donnerait pleine confiance au moment du danger.

CAMP DE CHALONS.

Afin de compléter les renseignements que nous avons donnés sur ce camp, et avant de nous livrer à un examen des méthodes d'instruction qui s'y sont produites, comparativement à celles qui sont en usage dans nos camps fédéraux, nous reproduisons ci-dessous quelques observations d'un correspondant du *Constitutionnel,* émanant d'un officier expérimenté et qui nous paraissent fort instructives :

Au moment de prendre définitivement congé, dit le *Constitutionnel,* du grand établissement militaire que la garde vient d'occuper pendant près de deux mois, nous ne voulons pas répéter ce que nous avons déjà dit sur l'importance, sur la

[1] Ici nous nous trouvons de nouveau en opposition avec les nouveaux règlements, qui recommandent de toujours former les groupes, quant on le peut, sur les angles postérieurs. Dans la règle, il sera toujours plus facile aux chasseurs de se rallier en arrière du carré plutôt qu'en avant de la face menacée. Il ne serait d'ailleurs pas possible d'éviter du désordre et de la confusion en ralliant une compagnie déjà débandée devant le front d'attaque, c'est pourquoi nous proposons, dans ce cas, de rallier la compagnie derrière le carré, où elle se trouve à couvert, c'est à dire derrière la face opposée à celle de l'attaque. Mais, comme de cet emplacement les groupes ne peuvent pas concourir efficacement à l'action, tandis qu'ils le peuvent au contraire fort bien depuis la face d'avant, il est naturel de former les masses sur la face d'avant. Mais pour cela il faut que les chasseurs arrivent au bataillon en bon ordre. Tels sont les motifs qui dirigent notre proposition sur la position des groupes.

(Note de l'auteur).

nécessité des camps en temps de paix ; — mais après avoir indiqué, en débutant, les améliorations et les perfectionnemenis à poursuivre, il nous semble utile d'insister quelque peu sur les résultats obtenus.

Si les troupes de la garde emportent dans leurs garnisons cette habitude, cette expérience des grands mouvements, cet esprit militaire qui ne se développent qu'au milieu des dangers de la guerre ou des réunions qui en sont l'image, elles le doivent, d'une part, à la clarté, à la netteté, à la précision qui ont caractérisé la direction à la fois instructive et attrayante donnée à leurs travaux ; de l'autre, à la physionomie sérieuse, grave, austère, pourrait-on dire, de l'établissement militaire qui les a réunies.

Les évolutions d'un corps de troupes considérable doivent toujours s'accomplir avec ordre et rapidité, mais elles diffèrent des manœuvres que l'on fait exécuter à un bataillon, à un escadron, à une batterie, en ce que, chez les premières, les subdivisions, qui sont les unités tactiques que nous venons de nommer, ne peuvent plus se mouvoir avec la même symétrie, la même uniformité que les sous-divisions de ces mêmes uniformités. Ces dernières, auxquelles leurs commandants doivent donner la forme tactique la plus appropriée au mouvement général, sont conduites par eux, en suivant le chemin le plus court, sur l'emplacement qui leur convient, en vue de l'exécution du mouvement ordonné.

Or, l'instruction qu'il s'agissait de donner à la garde, c'était précisément, pour les officiers généraux et supérieurs, l'habitude d'une prompte détermination de cette forme tactique applicable à chaque mouvement, autant en vue de la cohésion et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes parties du tout, qu'en vue de l'aptitude constante des troupes à combattre aussi rapidement que les circonstances peuvent l'exiger.

Si l'on veut bien récapituler les diverses manœuvres exécutées au camp de Châlons, on verra tout de suite qu'elles embrassent, de la manière la plus logique, toute la série des dispositions générales relatives soit *aux ordres de formation et de combat,* soit *aux évolutions* d'un corps de troupes considérable et formé de toutes armes.

En effet, *amener* une troupe avec ordre sur le champ de bataille ; — *la former* de la façon la plus prompte et la mieux appropriée au terrain ; — *la diriger* pendant l'action ; — savoir *la plier, la manier* suivant les différentes phases d'un engagement favorable ou défavorable, de manière à la maintenir toujours à la place qui lui convient dans les mouvements combinés de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie ; — telles sont les bases de l'instruction que doit offrir un camp de manœuvres, telle est la science que possédèrent à un degré si éminent nos glorieux divisionnaires du premier empire.

Ce n'est là, dira-t-on, que la partie mécanique de l'art de la guerre : d'accord, mais, à la guerre comme dans tous les arts, un mécanisme bien réglé constitue la première condition de succès, et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre le but à atteindre dans les camps en temps de paix. Ce serait en vain qu'on voudrait y

chercher le secret de ces manœuvres heureuses qu'un coup d'œil d'aigle, un esprit à ressources, une expérience consommée suggèrent souvent à un général d'armée, et que ce chef fait alors exécuter d'inspiration et sans autre guide que son génie.

La guerre, la guerre seule, est le théâtre où peuvent se produire ces foudroyants éclairs.

Les manœuvres du camp de Châlons, avons-nous dit, ont un cachet exceptionnel *de clarté, de précision, de simplicité*. Qu'on ne s'y trompe pas, le secret du triomphe ne réside pas dans l'emploi de formes tactiques plus ou moins savantes et compliquées, et le général qui, dans ces moments de crise si fréquents à la guerre, y chercherait son salut, s'exposerait à éprouver de cruels mécomptes; les manœuvres que l'on exécutera pendant la paix doivent donc être exemptes de tout raffinement inutile et ne point porter l'empreinte d'une mise en scène qui ne pourra jamais s'appliquer aux affaires de guerre, et qui ne saurait aboutir qu'à fausser l'esprit des officiers.

Les simulacres de combat peuvent être réprésentés, soit au moyen de deux corps d'armée opposés l'un à l'autre, soit en admettant un ennemi purement idéal auquel on suppose des projets qu'il s'agit de déjouer, auquel on prête des intentions, des mouvements sur lesquels on règle les manœuvres de la seule armée effective. Chacune de ces méthodes a ses avantages et ses inconvénients. On reproche à la seconde de supprimer les incidents si fréquents à la guerre, et, en ne procédant que sur des suppositions plus ou moins fondées, d'exclure de la manœuvre toutes les causes des difficultés qui pourraient surgir dans son exécution. Cette objection n'a qu'une apparence de fondement; en effet, que deux corps d'armée soient en présence dans une manœuvre, ou bien qu'un seul agisse, il est également indispensable, dans les deux cas, si l'on veut empêcher le simulacre du combat de dégénérer en un combat réel, de bien préciser à l'avance jusqu'à quel point la résistance devra s'exercer, à quel moment la lutte devra cesser; l'illusion, dès-lors, fait donc aussi bien défaut dans le premier cas que dans le second.

Il est une objection plus sérieuse à élever contre la méthode de séparation en deux corps d'armée. Lorsque l'on compare le chiffre des armées engagées dans une guerre réelle avec le chiffre des troupes qu'il est possible de réunir dans un camp de manœuvres, on est frappé de la disproportion qui existe entre les deux. Le plus grand obstacle à l'instruction d'ensemble résidant précisément dans la rareté des élémens qui se trouvent concentrés sur le même point en temps de paix, si l'on veut que l'habitude du maniement des masses, que l'expérience des mouvements sur une grande échelle soient le résultat des camps de manœuvres, il faut d'abord réunir dans ces derniers le plus de troupes possible, et se bien garder ensuite de les fractionner, de les diviser, lorsqu'il s'agit de les mettre en action.

Cette opinion semble avoir prévalu au camp de Châlons, et c'est avec raison.

Quelques militaires, principalement des étrangers, auraient désiré voir représenter à Châlons, ainsi que cela a eu lieu dans d'autres camps, les batailles célèbres que l'histoire a enregistrées. On a reproché aux manœuvres de la garde d'être trop

didactiques, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il y a là une erreur dont il est fort facile de faire justice. Sans doute, lorsque les circonstances se prêtent à la reproduction, même imparfaite, d'une action de guerre célèbre, il est bon de joindre l'intérêt et l'attrait des souvenirs évoqués à l'instruction positive que reçoivent les troupes; mais ces cas-là sont fort rares. A part quelques manœuvres spéciales, comme celles de la campagne d'Egypte et de la bataille d'Isly, on ne se trouve presque jamais dans des conditions de nombre et de terrain qui puissent permettre des essais. L'Autriche peut, jusqu'à un certain point, représenter en Italie, sur les champs de bataille dont elle dispose, les actions de la campagne de 1812; mais, prétendre simuler avec quelque vraisemblance, et toujours sur le même terrain (que ce soit le plateau de Satory ou les plaines de Châlons), les batailles de Marengo, de Craone, etc., etc., quand on dispose à peine de quelques milliers d'hommes, équivalant tout au plus, surtout si on les fractionne, à la dixième partie des troupes qui furent réellement engagées dans ces batailles célèbres... c'est s'exposer à faire tout simplement concurrence aux représentations de l'Hippodrome ou du Cirque; c'est s'exposer à répandre les idées les plus fausses parmi les officiers.

On ne doit pas chercher à faire de la stratégie sur un terrain de manœuvres, mais seulement de la tactique, et c'est ce qui semble avoir été admis au camp de Châlons.

Etablir avec simplicité les hypothèses qui doivent servir de bases aux manœuvres; — se préoccuper constamment, dans leurs combinaisons, des formes du terrain; — éviter la dispersion et le morcellement des troupes, en s'abstenant, soit de les diviser, soit d'occuper des positions trop étendues pour leur force numérique; — employer les différentes armes de la manière qui leur est propre, et de sorte qu'elles se soutiennent réciproquement; — bannir avec soin toute invraisemblance militaire, notamment tout ce qui pourrait donner aux subordonnés des idées fausses sur ce qui a lieu dans un combat réel; en un mot, faire en sorte que les grandes manœuvres soient, autant que possible, l'image de ce qui se passe à la guerre: telle a été et telle devait être la direction donnée à l'instruction des troupes réunies au camp de Châlons.

Au point de vue de leur *éducation régimentaire*, les divers corps de la garde, dans les évolutions de ligne comme dans les exercices de détail, ont fait preuve d'une grande solidité et d'une grande uniformité. Aucun mouvement nouveau n'a été essayé pendant la durée du camp, et aucune modification, si légère que ce soit, n'a été apportée aux règlements du 4 mars 1831 pour l'infanterie, et du 6 décembre 1829 pour la cavalerie.

Indépendamment des manœuvres proprement dites, l'infanterie a été exercée aux travaux de terrassement pour lesquels elle peut être employée à la guerre. La construction de la portion de ligne bastionnée qui porte le nom d'*Ouvrages blancs;* l'établissement des routes et du chemin de fer américain, celui des fossés de dérivation qui ont assaini le camp et l'ont préservé des inondations, ont servi d'utile complément à l'instruction des troupes. Elles ont également prêté leur concours au

génie militaire pour la construction des baraques, des écuries, des fours de campagne, des ambulances, des magasins, etc., etc., en un mot pour l'installation de tous les établissements militaires d'utilité générale.

L'état sanitaire, nous l'avons constaté plusieurs fois, n'a cessé d'être très satisfaisant pendant toute la durée du camp. Les perfectionnements introduits dans l'administration militaire n'ont pas été seuls à contribuer aux heureux résultats que nous venons de signaler. La plus ou moins grande activité dans laquelle les troupes sont maintenues a toujours eu l'influence la plus directe, non-seulement sur les habitudes, sur les mœurs, mais aussi sur la santé du soldat.

Tout annonce que le camp de Châlons doit être permanent : son établissement prendrait, dans ces conditions, toute la valeur, toute la portée d'une véritable institution. Il serait le meilleur remède à cette dissémination si regrettable de notre armée dans les cent garnisons que comprend l'organisation des troupes sur le territoire de l'empire, dans ces tristes localités, où l'esprit militaire, et même toute espèce d'esprit, ne peut que s'éteindre, où la troupe divisée se voit faible partout, où partout on la voit faible.

..... Le séjour de la garde au camp de Châlons aura prouvé une fois de plus que ce n'est que par la comparaison, la réunion, l'action simultanée dans la main d'un même chef, qu'on obtient l'instruction, la confiance, la force et tout ce qui fait une bonne armée.

L'empereur a levé le camp par l'ordre du jour suivant :

Camp de Châlons, le 8 octobre 1857.

Soldats !

Le temps que nous venons de passer ensemble n'aura pas été perdu. Votre instruction militaire s'est accrue, et les liens qui nous unissaient se sont resserrés.

Lorsque le général Bonaparte eut conclu la paix glorieuse de Campio-Formio, il se hâta de remettre les vainqueurs de l'Italie à l'école de peloton et de bataillon, montrant ainsi combien il croyait utile, même pour de vieux soldats, de revenir sans cesse aux règles fondamentales de la théorie. Cet enseignement n'a pas été oublié : à peine de retour d'une glorieuse campagne, vous vous êtes remis avec zèle à l'étude pratique des évolutions, et vous avez inauguré le camp de Châlons, qui a servi pour toute l'armée de grande école de manœuvres. La garde impériale donnera donc ainsi toujours le bon exemple, dans la paix comme dans la guerre. Instruite, disciplinée, prête à tout entreprendre et à tout supporter pour le bien de la patrie, elle sera pour la ligne, dont elle sort, un juste objet d'émulation, et contribuera avec elle à conserver intacte cette vieille réputation de nos immortelles phalanges, qui n'ont succombé que par l'excès de leur gloire et de leurs triomphes.

NAPOLÉON.

CHOIX ET ACHAT DES CHEVAUX [1].

Dans le Sahara, les chevaux renommés par leur sang et leur vitesse se vendent bien et se vendent cher.

Il est des causes qui font totalement exclure un cheval du service de guerre. Les voici :

(El maateuk). Le poitrail étroit et enfoncé accompagnant des épaules maigres et perpendiculaires : on ne peut se faire une idée de l'importance que les Arabes attachent au développement des muscles du poitrail *(zebayat)*;

[1] Nous croyons faire plaisir à bon nombre de nos lecteurs en reproduisant ce chapitre de l'intéressant ouvrage de M. le général Daumas sur les *Chevaux du Sahara*. On peut d'ailleurs faire son profit, pour tous les chevaux en général, de plusieurs observations faites par le général Daumas sur les chevaux arabes en particulier.

Le garrot gras et peu protubérant. Jamais vous ne pouvez fixer convenablement la selle sur un pareil cheval, ni vous en servir hardiment pour courir en descendant ;

La jarde *(bou-chiba)*, le père du blanchiment, de la barbe sous-entendu ;

La courbe, quand elle est prononcée ;

Les vessigons chevillés *(beïdat)* ;

L'éparvin, surtout quand il avoisine la saphène *(djereud)* ;

La forme nommée *louzze* (l'amande) sur les côtés et *fekroune* (la tortue) sur le devant ;

L'exostose *(adom)* quand elle est près des tendons ;

Le paturon allongé et fléchi ;

Le paturon court et droit (*terrekuib el ghrezal*, le redressement de la gazelle) ;

Les molettes soufflées et remontant le long des tendons *(menafeuss)* ;

Le dos long et concave *(maaoudje, ensellé)* ;

Le cheval qui ne voit pas la nuit *(mebouheur)* ou quand il y a de la neige. On le reconnaît à la manière dont il lève les pieds, dès que l'obscurité commence. On peut encore s'en assurer en lui présentant, pendant le jour, une surface noire ; s'il marche dessus sans inquiétude, le cas est constant. La vie de l'Arabe se passant à faire des marches de nuit pour surprendre l'ennemi ou le fuir, que ferait-il d'un pareil animal ?

Nekabe. — Les épaules chevillées.

Maintenant voici les défauts ou tares qui, pour être redoutés généralement, n'empêchent pas un cheval d'entrer en circulation :

Les naseaux étroits, il vous laissera dans la peine ;

Les oreilles longues, molles et pendantes ;

L'encolure roide et courte ;

Faites peu de cas d'un cheval qui ne se couche point.

Estimez peu les chevaux qui fouettent avec leur queue en courant ;

Les chevaux qui se grattent l'encolure avec leurs pieds, ceux qui se reposent sur la pince, ceux qui atteignent leurs pieds de devant avec leurs pieds de derrière, ceux qui « battent le briquet » (se touchent, se coupent), méprisez-les.

Pour reconnaître si un cheval se coupe, passez les deux poignets réunis entre les avant-bras et placez-les au-dessous du poitrail ; s'ils sont touchés par la partie interne des avant-bras, soyez sûr que l'animal a la poitrine trop étroite et ne peut manquer de se couper.

Méfiez-vous du cheval qui mouille sa musette en mangeant l'orge, qui a l'air de goûter l'eau du bout des lèvres, dont l'anus est béant et venteux, signes de mollesse, ou dont les crottins ne sont pas égaux.

Un ambleur ne peut convenir à un chef, c'est le cheval de ceux qui « frappent les éperons » (montent) pour porter des messsages.

Garez-vous du cheval qui « nie les éperons » (rue à la botte), mord, « se sauve des étriers » (difficile au montoir), ou fuit son cavalier qui a mis pied à terre. Ce sont de graves défauts pour la guerre.

Laissez pour le bât le cheval sourd, vous le reconnaîtrez à ses oreilles pendantes, sans expression et rejetées en arrière, et encore à ce qu'il ne répond à aucun appel de langue.

Par la vue, par l'odorat, par l'ouïe, le cheval peut sinon sauver son maître d'un grand péril, du moins l'en avertir.

« Le lion et le cheval se disputaient pour savoir celui qui avait la meilleure vue. Le lion vit pendant une nuit obscure, un poil blanc dans du lait, le cheval un poil noir dans du goudron ; les témoins se prononcèrent en faveur de ce dernier. »

La meilleure vertu chez le cheval est « la résignation ; » un cheval parfait, à cette qualité, joint la force. Un cheval est fort quand on peut compter à partir de ses jambes de derrière douze à quatorze semelles dans son premier élan. S'il a franchi davantage, il est de force supérieure ; celui qui ne franchit qu'une distance de huit à dix pieds, est un cheval lourd.

Un cheval très ardent peut ne pas avoir de résignation contre la fatigue; ainsi sera celui dont les jambes sont hautes, le col trop long et les cuisses trop fortes pour être en harmonie avec les autres parties du corps, ou bien celui dont les talons manquent de force; ce cheval, après une longue course, sera fatigué des jambes; il ne sait pas s'arrêter à la volonté du cavalier; il fait encore quelques pas comme malgré lui.

Le cheval qui n'a ni résignation, ni ardeur se reconnaît facilement : la forme de son corps n'est pas réglée; son poitrail est étroit; il manque d'haleine. La force et l'haleine sont les deux premières qualités du cheval; le manque de l'une d'elles influe sur sa résignation, et peut diminuer son ardeur.

« Monte toujours, pour le combat, un traîneur avec sa queue (cheval de huit ans au moins; — j'ai expliqué d'où vient ce nom de traîneur); le jour où les cavaliers seront tellement pressés que les étriers se heurteront, lui seul pourra te sortir de la mêlée et te ramener dans ta tente, fût-il traversé d'une balle. »

Mais surtout ne vous chargez jamais d'un cheval malade ou blessé, vîntson vous dire que ce n'est qu'un accident passager. Souvenez-vous du proverbe de vos pères :

« Ruiné, fils de ruiné,
» Celui qui achète pour guérir. »

Il n'est pas rare de voir des Arabes acheter des juments de moitié. Voici les conditions les plus ordinaires de ces sortes de marchés.

Un Arabe vend une jument à un autre, 100 douros, par exemple; il n'en reçoit que 50 douros et entre lui-même dans le marché pour les 50 autres. L'acheteur monte la jument, s'en sert pour son usage, la guerre, la chasse, les voyages, et la fait couvrir. S'il fait une razzia, les trois quarts du butin lui appartiennent.

Si la jument est tuée dans une action de guerre, une expédition faite de l'assentiment des deux associés, la perte est également supportée; mais si la mort arrive dans une fantasia, une noce, une fête, l'acheteur la supporte seul, il rembourse 50 douros au vendeur.

Si l'animal est tué devant la tente, à l'improviste ou sous le cavalier, quand celui-ci défend sa femme, ses enfants et ses troupeaux, il y a cas de force majeure, il n'y a plus lieu à remboursement.

Si la jument met bas un poulain, celui-ci est élevé jusqu'à l'âge d'un an, il est alors vendu, et l'argent qui en provient est partagé également.

Si la jument a produit une pouliche, à l'âge d'un an celle-ci est estimée, le vendeur a droit de choisir la mère ou la fille, en recevant ou rendant le surplus de l'estimation.

Ces sortes de marchés ne se font pas pour les chevaux. L'Arabe qui veut vendre un cheval ne consent jamais à en fixer le prix le premier, celui qui se présente dit :

— Vends, tu gagneras.

Le vendeur répond :

— Achète, tu gagneras.

— Parle le premier.

— Non, parle, toi.

— Est-il acheté ou élevé?

— Elevé dans ma tente, comme l'un de mes enfants.

— Qu'est-ce qu'on t'en a offert?

— On m'en a offert cent douros.

— Vends-le moi pour ce prix, tu gagneras. Dis-moi donc ce que tu en veux?

— Vois ce qui est écrit chez Dieu.

— Allons, chassons ce premier acheteur, et prends dix douros en sus.

— J'accepte, emmène ton cheval et fasse Dieu que tu sois heureux sur lui autant de fois qu'il a de poils sur le dos.

Quand on veut éviter l'action des cas rédhibitoires, on ajoute, en présence de témoins :

— Et la séparation entre nous dès à présent; tu ne me connais pas, je ne t'ai jamais vu.

On ne peut monter un cheval pour l'essayer que quand on est tombé d'accord sur le prix. Toutefois, avant de conclure complétement le marché, on essaie l'animal contre un cheval qui a de la réputation dans le pays. Cette épreuve a une sorte de singularité ; les coureurs doivent monter pieds nus et ne pas talonner leurs chevaux pendant la course.

Les chevaux dont la réputation est bien établie dans la contrée ne se vendent jamais sur le marché.

C'est une injure grave à faire à un Arabe que de lui demander : « Veux-tu vendre ton cheval ? » avant qu'il ait fait connaître ses intentions. « On me croit donc bien dans la misère, se dit-il, qu'on ose me faire une pareille proposition ! »

Ben-Yousseuf ayant un jour donné vingt chamelles, suivies de leurs petits, pour une jument du désert, répondit à son père qui lui en faisait de vifs reproches :

« Et pourquoi vous fâcher, Monseigneur ? Cette jument ne m'a-t-elle pas apporté :

» De la gerboise, la prestesse du demi-tour et la douceur du poil.

» Du lièvre, le mouvement de l'encolure ?

» De l'autruche, la vitesse et la vue ?

» Du lévrier, le défaut de ventre, ainsi que la sécheresse des membres.

» Et du taureau, le courage et la largeur de la tête !

» Elle ne peut que jaunir la figure de nos ennemis ; quand je les poursuivrai, elle pillera sans cesse la croupe de leurs chevaux, et si j'en suis poursuivi, l'œil ne saura bientôt plus où j'aurai passé. »

On le voit, et je l'avais déjà indiqué en retraçant le portrait que les Arabes font du cheval de race, ils tiennent beaucoup à ce qu'il ait quelques rapports, par les formes, avec certains animaux. Il doit réunir en lui toutes les qualités que l'on remarque séparément chez la gazelle, le chien, le taureau, l'autruche, le chameau, le lièvre et le renard.

Ainsi, il convient qu'il ait la longueur et la sécheresse des jambes de la gazelle, la finesse et la force de ses hanches, la convexité de ses côtes, les jambes de devant courtes comme elle, le noir de ses yeux, l'étroit de ses aisselles.

Il doit rappeler la longueur des lèvres et de la langue du chien, l'abondance de sa salive, la longueur du bas de ses pattes de devant.

Ils vont jusqu'à regarder cette assimilation du cheval au lévrier comme un moyen de guider les acheteurs inexpérimentés ; c'est du moins ce que me semble prouver une dernière anecdote très répandue chez eux.

« Meslem-ben-Abou-Omar ayant appris qu'un de ses parents voyageait du côté de l'Egypte, voulut profiter de cette circonstance pour se procurer l'un des chevaux renommés de ce pays. Son parent ne se connaissait pas en chevaux, mais il était grand chasseur, et avait dès-lors beaucoup de chiens, tous très beaux. — Meslem, en lui envoyant son serviteur chargé de ses ordres, faisait dire à son parent que les formes du cheval qu'il désirait devaient répondre à celles du meilleur de ses lévriers. On amena un animal dont les Arabes ne purent jamais trouver le pareil. »

La grande commission militaire qui était réunie à Berne depuis le 2 novembre sous la présidence de M. le directeur du département militaire fédéral, doit avoir terminé hier ses travaux à l'occasion des propositions d'Arau.

Les questions les plus importantes, nous dirions même les deux seules questions importantes, selon nous, dans l'état actuel de notre armée, savoir celle d'un meilleur armement de l'infanterie, et celle d'une meilleure instruction de l'état-major fédéral, ont été renvoyées la 1re au Département militaire, qui s'en occupe déjà ; la 2me à l'examen préparatoire d'une sous-commission, composée de MM. le conseiller fédéral Frey-Hérosé, président; Bontems, Egloff, Fischer et Ch. Veillon.

Quant aux autres questions, voici, d'après le *Bund*, ce qui a été décidé pour les principales :

La réduction dans la durée du temps de service a été repoussée pour l'infanterie, l'artillerie et le génie ; en ce qui concerne la cavalerie, cette réduction se discutera avec la question générale de réorganisation de cette arme. Pour cette réorganisation, une sous-commission a été nommée et composée de MM. les colonels Fischer, de Linden et Ott.

La répartition de l'armée fédérale en brigades et divisions permanentes a été adoptée; mais en maintenant, contrairement aux propositions d'Arau, la répartition de l'hiver dernier comme base.

L'augmentation de l'effectif des compagnies de sapeurs, du parc, de l'artillerie de position, des carabiniers et de l'infanterie, reconnue comme désirable, a été repoussée pour ne pas changer l'échelle des contingents; elle est néanmoins recommandée aux cantons.

La formation de compagnies sanitaires a été repoussée comme une idée non mûrie. Le nombre actuel des chirurgiens de bataillons a été maintenu.

La transformation des batteries divisionnaires en batteries normales d'un plus gros calibre a été repoussée, attendu qu'il est bon de pouvoir composer l'artillerie des divisions et des brigades tantôt d'un calibre, tantôt d'un autre, suivant les circonstances.

La suppression de l'enmagazinement des carabines a été admise, ainsi qu'une simplification de la munition des carabines, la rendant analogue à celle du fusil de chasseurs.

L'augmentation de notre gros calibre a été recommandée au Département d'une manière générale. Il en est de même de l'introduction des obusiers allongés et de la création de nouveaux équipages de pont. Ces questions seront examinées par une commission spéciale.

La question de la poudre est simplement recommandée au Conseil fédéral, attendu que depuis les conférences d'Arau la question est entrée dans une nouvelle phase.

La durée des écoles de recrues de carabiniers devrait être portée à 35 jours. Les cadres des armes spéciales devraient être appelés aux écoles suivant un tour de rotation qui permette à tous les gradés de recevoir une instruction proportionnelle à leur grade.

La simplification de la comptabilité est renvoyée au Département pour la faire examiner par une commission spéciale.

La révision de l'organisation judiciaire est repoussée; mais l'adjonction d'un nouveau chapitre, dans le but d'accélérer la procédure devant l'ennemi, est recommandée.

La question de la formation de comités permanents pour l'artillerie, le génie et la cavalerie a été également repoussée.

Le Département est invité à voir comment le dépôt actuel des chevaux pourrait être utilisé pour l'usage et l'instruction des officiers et des instructeurs montés.

La proposition sur la construction de fortifications à divers points stratégiques de la Suisse est admise, avec cette modification qu'on se bornera à en faire les reconnaissances nécessaires pour pouvoir élever rapidement, en cas de besoin, les travaux matériels eux-mêmes.

La proposition de St-Gall sur la centralisation de l'instruction de l'infanterie a donné lieu à d'assez longs débats; mais elle a été rejetée par la majorité, contre une minorité de 3 membres.

Enfin, la commission s'est encore occupée assez longuement de discussions d'habillement et d'équipement, et nous avons le déplaisir d'enrégistrer, dans ce domaine, une décision portant une grave atteinte à notre uniformité actuelle, celle d'une modification dans la tenue des officiers de toutes armes par la suppression de l'habit de grande tenue.

Nous considérons cette décision comme un détail regrettable des travaux de la haute commission, et puisqu'on a ouvert de nouveau la lice sur ces tristes sujets de passementerie, nous serons obligé d'y rentrer pour combattre non pas tant cette décision en elle-même, que le fâcheux esprit qui l'a inspirée. Le même esprit qui a dicté la suppression du *présentez-armes*, la réduction des honneurs militaires, esprit subversif de la hiérarchie, de la discipline, du ressort de l'amour-propre et, par conséquent aussi, de toute organisation militaire, s'est de nouveau fait jour en cette circonstance. Il importe qu'il ne fasse pas son chemin dans l'armée, car avec lui s'en iraient le goût et le point d'honneur militaires. Nous reviendrons sur ce sujet; en attendant nous nous bornons à dire que:

Une grande tenue est nécessaire à une armée quelconque et surtout en Suisse.

La grande tenue est la vraie tenue militaire; les autres sont l'accessoire.

Notre grande tenue en Suisse est la seule tenue uniforme pour toutes les armes et pour tous les grades.

Supprimer la grande tenue pour les officiers, c'est mettre ceux-ci en dehors de l'armée au point de vue de l'équipement; c'est nuire à leur autorité, c'est ruiner l'uniformité générale, c'est faire donner l'exemple du sans-façon par ceux-là mêmes qui doivent donner l'exemple contraire.

Vouloir introduire aujourd'hui cette modification, telle qu'on la propose, c'est commettre un grave solécisme contre toutes les règles de l'organisation militaire.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 22 27 Novembre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Des carrés d'infanterie. — *(Appendice.)* — Des états-majors. — Commission militaire fédérale. — Bibliographie. — Nouvelles et chroniques. — Nouveaux statuts de la Société militaire fédérale.

DES CARRÉS D'INFANTERIE.

LE NOUVEAU CARRÉ (d'après les règlements de 1856) [1].

Pour l'intelligence du *Mémoire* présenté au concours, il est nécessaire de rappeler aux lecteurs qu'il a été rédigé au printemps de 1856, c'est-à-dire à une époque où les règlements fédéraux sur l'infanterie étaient encore provisoires. Une polémique assez vive était alors engagée sur le mérite des nouveaux règlements (provisoires), comparativement aux anciens (de 1847), et un point capital de cette polémique était le carré, dont la formation avait subi de graves modifications par les nouveaux règlements provisoires. C'est donc avec raison que le comité de la Société militaire suisse a choisi cette question comme sujet de concours.

Dès lors les règlements pour l'infanterie ont été définitivement discutés, puis adoptés par la Haute Assemblée fédérale en juillet 1857 (c'est-à-dire avant la publication des mémoires de concours). Il ne serait donc pas sans intérêt de vérifier, dans un rapide examen, quelles sont les idées qui ont été sanctionnées par le règlement définitif et d'examiner entr'autres si les vues développées dans notre mémoire ont été réalisées et jusqu'à quel point elles l'ont été.

Le nouveau règlement (définitif) donne les prescriptions et les distinctions suivantes en ce qui concerne la formation du carré :

a) *Lorsque les deux compagnies de chasseurs se trouvent au bataillon (carré de 6 compagnies) :* La 1re division avance ; la 2e serre,

[1] Appendice de M. le major Stocker au *Mémoire* dont nous avons publié la traduction dans nos deux précédents numéros.

et les deux forment la face d'avant; la 4e division serre sur la 3e; les deux rompent à droite et à gauche *par peloton* et forment les faces de droite et de gauche du carré, ou les flancs; la 6e division serre sur la 5e; ces deux font face en arrière et forment la face d'arrière du carré;

b) *Lorsqu'une compagnie de chasseurs est absente du bataillon (carré de 5 compagnies).* Il se forme de la même manière que le carré de 6 compagnies, avec cette seule différence que la face d'arrière n'est formée que par la 5e division et n'est plus par conséquent que sur deux rangs. Mais cette face peut, en cas de besoin et suivant les circonstances, être renforcée par les soutiens de la compagnie de chasseurs détachée en tirailleurs;

c) *Lorsque le bataillon, réduit à 5 compagnies, en a encore une autre détachée (carré de 4 compagnies).* Dans ce cas le carré n'est plus formé de la colonne par divisions, mais de la colonne par pelotons. Les 1er et 2e pelotons forment la face antérieure; les 3e, 4e, 5e et 6e pelotons forment les faces latérales; pour cela le 4e peloton serre sur le 3e, et le 6e sur le 5e; puis tous rompent à droite et à gauche *par section.* Chacune des 4 faces a 4 rangs. Dans les faces latérales les sections du 3e et du 5e pelotons forment le 1er et le 2e rangs; les sections du 4e et du 6e pelotons forment le 3e et le 4e rangs.

d) *Carré de demi-bataillon (carré de 3 compagnies).* Il se forme de la même manière que le bataillon entier, en partant de la colonne par pelotons, et en rompant par sections, au lieu de partir de la colonne par divisions. Toutes les faces ont 4 rangs de profondeur.

Pour les cas où le bataillon manquerait de temps ou serait trop faible pour pouvoir former le carré proprement dit, le règlement actuel prescrit le *carré en masse,* qui correspond exactement à la *colonne de défense* du règlement de 1847.

Si un bataillon déployé ou en voie de former la colonne est surpris par la cavalerie, chaque détachement forme, pour son compte, le groupe prescrit dans l'école d'infanterie légère.

* * *

Par ce court aperçu des prescriptions réglementaires sur la formation du carré, on voit que celles-ci sont très-complètes et qu'elles correspondent, autant qu'il est possible, à tous les cas dans lesquels un détachement d'infanterie peut se trouver aux prises avec la cavalerie. Nous avons posé comme première condition de résistance d'un carré *sa solidité* et, conséquemment, la nécessité d'avoir sur toutes les faces quatre rangs de profondeur. Or ce n'est que dans la formation

avec 5 compagnies qu'une face seule, celle d'arrière, ordinairement la moins menacée, a deux rangs de profondeur, et encore le commandant peut-il la faire renforcer par les soutiens de la chaîne. Maintenant la formation du carré de 4 compagnies (8 pelotons) se fait de la colonne par pelotons.

Avec la solidité on a encore acquis toute la *simplicité* de formation désirable. Dans le bataillon entier, au lieu de former les faces latérales en rompant *par sections,* on rompt maintenant *par pelotons,* après que la 4e division a serré sur la 3e. Il n'y a pas là, il est vrai, de simplification au point de vue absolu (comme cela a été démontré dans le Mémoire), mais il y a cette simplification relative que le carré de 6 divisions se forme de la même manière que celui de 5 divisions (à la seule exception de la division manquante à la face d'arrière), et que celui du demi-bataillon (en manœuvrant par pelotons et sections au lieu de par divisions et pelotons)[1]. En revanche la formation du carré par 4 compagnies est devenue un peu plus compliquée entr'autres parce que, avec ce nombre de troupes, on manœuvrera aussi souvent en colonne par divisions qu'en colonne par pelotons, et qu'on pourra n'avoir pas toujours le temps de prendre la formation préparatoire de la colonne par pelotons. Pour cas spéciaux, le règlement renferme en outre des avis utiles, de sorte que l'emploi des chasseurs (chaînes et soutiens) sera toujours aussi précisé que possible.

Il est donc hors de doute que les prescriptions du règlement actuel sont, en ce qui concerne le carré, supérieures non seulement à celles du règlement provisoire de 1854, mais encore à celles du règlement de 1847. Nous devons ainsi nous féliciter que la vive polémique qui s'est produite autour de cette question, ait abouti, par l'intermédiaire des délibérations de la commission chargée de l'élaboration des règle-

[1] Notre honorable correspondant s'est appuyé ici sur le texte du règlement, qui dit, art. 73 : « La formation du carré avec 4 compagnies se fait absolument d'après les » mêmes principes (que les carrés de 6 et de 5 compagnies), mais partant de la co- » lonne par pelotons, etc. » Or il y a dans ces lignes un grave vice de langage et il serait difficile d'expliquer ce qu'on a voulu entendre par les mots : *les mêmes principes.* Le carré de 4 compagnies, ainsi que notre honorable correspondant le fait voir ci-dessus, diffère fondamentalement des autres par deux particularités :

1° Ses quatre faces ont la même longueur, c'est-à-dire le front d'un peloton ; il est réellement *carré,* tandis que tous les autres sont *rectangulaires* et ont des faces latérales dont le front est la moitié du front des autres faces ;

2° Le front de chacune des faces latérales se trouve composé, comme conséquence de ce qui précède, de deux sections de pelotons différents, système qu'on a écarté dans les autres carrés, qui ont au front de leurs faces latérales *un* peloton ou *une* section.

Ainsi donc le carré de 4 compagnies, bien loin d'être formé sur *les mêmes principes* que les autres, est une exception au milieu d'eux. Mais il n'y a là, nous le répétons, de la part du règlement, qu'un vice de langage, qu'une fausse application des mots, que chacun pourra rectifier par la lecture des prescriptions de l'art. 73 et par leur comparaison avec celles concernant les autres carrés. *(Note de la Réd.)*

ments, à un résultat aussi satisfaisant[1]. Lorsque notre infanterie se sera suffisamment approprié ces prescriptions pour pouvoir les exécuter promptement et exactement, elle pourra attendre avec tranquillité une attaque de cavalerie.

Lucerne, 22 octobre 1857. A. STOCKER, major.

DES ÉTATS-MAJORS.

Au moment où une section de la commission fédérale d'experts est chargée de l'étude spéciale des améliorations à apporter à notre état-major fédéral, nous ne croyons pas inutile de revenir sur cette grave question, que nous avons déjà traitée dans nos numéros 10 et 11 de 1857. Nous référant à ce que nous avons dit à cette époque quant aux fonctions générales et à l'importance des états-majors dans toute armée, nous ne nous occuperons pas aujourd'hui de ce point de vue. Il est maintenant acquis à la discussion et chaque militaire, nous dirions presque chaque citoyen suisse, sent qu'il est nécessaire que notre état-major fédéral soit amélioré. Le Département militaire fédéral l'a reconnu et a voué depuis quelques années une vive sollicitude à ces améliorations[2]. Les officiers rassemblés à Arau l'ont reconnu également en faisant de l'état-major un des buts essentiels de leurs vœux; enfin la commission fédérale d'experts vient aussi de le reconnaître en chargeant une commission de cinq officiers instruits et expérimentés, de faire des propositions à cet égard.

Quoique notre état-major ne puisse être formé que sur des bases particulières à notre système de milices confédérées, particularités qui font, du reste, la grande difficulté de sa composition et de ses fonctions, ce n'est cependant pas un hors-d'œuvre que de s'enquérir un peu de ce qui se passe à l'étranger, et de savoir comment les états-majors sont formés dans les meilleures armées européennes. Comme

En partageant ici l'avis de notre honorable correspondant au point de vue relatif, nous ne saurions cependant abandonner notre opinion que les avantages, si avantages il y a, acquis par les nouveaux règlements sur ceux de 1847, ne valaient point la peine d'un changement. Cette révision restera toujours, pour nous, une chose déplorable. En fait de prescriptions réglementaires, les meilleures et les plus simples sont celles qu'on sait, surtout lorsqu'il s'agit d'une formation qui, comme le carré, demande une grande rapidité d'exécution. Aujourd'hui, quand on commande la formation du carré, on voit les officiers subalternes rester plusieurs instants dans l'hésitation, pendant qu'ils séparent, dans leur mémoire, les prescriptions qui sont en vigueur de celles qui ne le sont pas. Nous aurons encore cet inconvénient là pendant plusieurs années, inconvénient que les légers avantages du nouveau règlement sont bien loin de compenser. *(Réd.)*

[2] Au nombre de ces améliorations dans l'instruction de l'état-major, nous pourrions en citer trois spéciales : 1° L'emploi plus fréquent des majors et capitaines soit comme adjudants d'inspecteurs, soit comme inspecteurs mêmes des écoles de carabiniers; 2° L'envoi d'officiers d'état-major dans les camps étrangers; 3° Les rassemblements de troupe comme ceux de 1856. Nous pourrions encore ajouter que le Département se propose de donner une louable impulsion aux études topographiques en assignant aux officiers d'état-major des travaux de reconnaissance qu'ils feraient en dehors des écoles.

dépositaires de la partie la plus relevée de l'art et des sciences militaires, les états-majors de tous les pays doivent d'ailleurs se ressembler en plusieurs points marquants. La science est une, son mode d'application seul varie suivant les exigences des lieux et des temps. L'instruction des officiers d'état-major doit, en somme, être partout à peu près la même, parce que partout le but est le même : être plus fort que l'ennemi. Or du moment qu'on emploie partout à peu près les mêmes moyens de destruction et de luttes, partout aussi les mêmes notions techniques, les mêmes connaissances scientifiques doivent y présider.

Entre les divers corps d'état-major de l'Europe, l'état-major français brille au premier rang par sa science et par ses aptitudes militaires.

Le *corps d'état-major français* (qui correspond pour les fonctions ordinaires à notre état-major général dès les grades de lieutenant à lieutenant-colonel inclusivement et partiellement aussi à notre état-major du génie), a été créé en 1818 par l'initiative du maréchal Gouvion St-Cyr, ainsi qu'une *école d'application* pour y instruire les élèves de ce corps.

Après diverses modifications qu'il a subies dès lors, le corps d'état-major se trouve aujourd'hui composé comme suit :

35 colonels ;
35 lieutenants-colonels ;
110 chefs-d'escadron ;
330 capitaines ;
100 lieutenants.

Il y a en outre 50 sous-lieutenants élèves dans les deux classes de l'école d'application. Quelquefois, par circonstances exceptionnelles, ce nombre se trouve dépassé.

Chaque année 30 sous-lieutenants sont admis à concourir pour entrer à l'école d'application (à Paris), savoir : 3 parmi les élèves de l'Ecole polytechnique ; 27 parmi les élèves sortant de St-Cyr, dans l'ordre successif de mérite, et parmi les sous-lieutenants de l'armée autorisés à concourir.

Le programme des connaissances exigées actuellement des sous-lieutenants de l'armée pour entrer à l'Ecole d'application, a été inséré au *Journal militaire* officiel, sous date du 2 mars 1855. En voici le texte :

TRIGONOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE.

Planimétrie et relief. — Echelles. — Canevas. — Mesure d'une base. — Calcul des côtés de triangles, des coordonnées et de leur sommet. — Forme préférable à donner aux triangles.

TOPOGRAPHIE RÉGULIÈRE.

Planimétrie.

Instruments en usage, tels que la planchette, l'alidade (problèmes que l'on peut résoudre au moyen de ces instruments). — Chaîne. — Stadia. — Boussole. — Déclinatoire. — Rapporteur. — Graphomètre. — Equerre d'arpenteur. — Vernier. — Conventions adoptées pour la rédaction de la carte.

Nivellement.

Eclimètre, vérification et rectification. — Formule pour le calcul des altitudes. — Niveau de maçon. — *Idem* à bulle d'air. — Niveau d'eau. — Profil d'un terrain. — Figuré d'un terrain par courbes horizontales et par lignes de la plus grande pente. — Equidistance naturelle. — Graphique. — Espacement et grosseur des hachures. — Diapason. — Mouvements du terrain. — Mamelon. — Croupe. — Col. — Ligne de partage. — Thalwegs. — Escarpements.

TOPOGRAPHIE IRRÉGULIÈRE.

Son utilité. — Choix de l'échelle. — Différentes espèces de reconnaissances. — Levés à vue. — Itinéraires. — Instruments que l'on peut employer pour la planimétrie et le nivellement. — Limites des pentes accessibles aux différentes armes. — Rédaction d'un levé irrégulier. — Mémoires descriptifs. — Renseignements à recueillir sur le terrain.

Trigonométrie rectiligne.

Les principales formules. — Résolution d'un triangle au moyen des tables de logarithmes.

ART ET HISTOIRE MILITAIRES.

Histoire des institutions militaires.

Organisation militaire de l'empire d'Allemagne et de la Suède à l'époque de la guerre de Trente-Ans. — Perfectionnements dus à Gustave-Adolphe. — Institutions et organisations militaires pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. — Progrès militaires en Prusse. — Perfectionnements, innovations dus à Frédéric II. — Période de Louis XVI. — Période républicaine. — Période impériale. — Modifications jusqu'à nos jours.

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

Organisation des divers états-majors. — Cadres constitutifs d'un régiment d'infanterie, d'un bataillon d'infanterie légère, autrefois chasseurs à pieds. — Résumé rapide de l'histoire de l'infanterie ; détails sur cette arme. — *Idem* pour la cavalerie. — *Idem* pour l'artillerie et le génie.

Organisation des armées actives.

(Règlement du 8 mai 1832 sur le service des armées en campagne, Titre 1er.)

Ordre primitif de bataille. — Des avant-postes. — Des détachements. — Des reconnaissances. — Moyens complémentaires. — Cartes, guides, prisonniers, déserteurs, espions. — Indices, etc. — Recherche, destruction, réparation des gués, passages des rivières à gués, à la nage, sur la glace. — Moyens du passage impro-

visé. — Des convois. — Des partisans et des flanqueurs. — Des surprises et des embuscades. — Des fourrages. — Occupation, attaque, défense d'une hauteur, d'un bois, d'une maison ou d'une ferme, d'une redoute, d'une barricade. — Occupation, attaque, défense d'un village.

HISTOIRE DE QUELQUES-UNES DES CAMPAGNES LES PLUS MÉMORABLES DES TEMPS MODERNES.

Campagne de 1796-1797 en Italie. — Campagne de 1805 en Allemagne. — Campagne de 1809 en Allemagne.

ARTILLERIE ET BALISTIQUE.

Balistique.

Equation de la trajectoire dans le vide. — Vitesse initiale. — Vitesse en un point quelconque. — Portée. — Angle de plus grande portée. — Expression de la résistance de l'air. — Déviation horizontale due à l'action du vent. — Usage des tables du colonel Didion.

Des diverses causes des déviations des projectiles. — Etablissement d'un modèle d'armes. — Ecole de tir. — Calcul des hausses. — Calcul des vitesses. — Evaluation des distances. — Détermination de la trajectoire par l'expérience du cercle des déviations moyennes.

Artillerie.

Historique des armes à feu de tout calibre. — Description des différents modèles actuellement en usage. — Fabrication. — Epreuves. — Conservation. — Visites. — Réparations. — Mise-hors de service. — Armes blanches. — Description des différents modèles en usage. — Epreuves. — Mise-hors de service. — Armement des différents corps de l'armée. — Poudres. — Munitions. — Artifices. — Confection. — Conservation. — Transports. — Calcul des piles de boulets. — Inflammation de la poudre. — Fusées. — Batteries en terre. — Fascinages. — Revêtements. — Armements. — Emploi de l'artillerie de campagne, de siége, de place et de côte, de montagne. — Composition des diverses batteries. — Idée générale des manœuvres et évolutions. — Des divers modes de passage des rivières. — Calculer le volume des radeaux. — Destruction, préservation et réparation des ponts.

FORTIFICATION.

Fortification passagère.

Son objet et son caractère. — Nomenclature et définitions. — Discussion des profils des ouvrages de campagne. — Dimensions du fossé. — Balance des déblais et remblais. — Principes généraux de tracé, faits sur lesquels ils reposent. — Description et emploi des ouvrages ouverts à la gorge; des ouvrages fermés; des lignes continues ou à intervalles; des camps retranchés; des têtes de ponts simples ou doubles. — Calcul de dimensions des ouvrages. — Leurs garnisons. — Leur armement. — Principes et objets du défilement. — Plan de site. — Charnière. — Examen des divers cas relatifs au défilement. — Exécution des ouvrages de campagne. — Tracé. — Défilement pratique. — Profilement. — Formation des ate-

liers. — Exécution des déblais et des remblais; procédés rapides à employer dans les cas d'urgence. — Revêtements des talus en gazons, en fascines, en clayonnage, en gabions, en sacs à terre, en corps d'arbre et en madriers. — Rampes. — Barbettes. — Embrasures. — Traverses. — Passages. — Magasins en fascines, gabions ou gazons. — Défenses accessoires; abatis; trous de loup, petits piquets, chausse-trapes, palissades, palanques, chevaux de frise, barrières-blockhaus. — Organisation défensive des maisons, villages et positions militaires. — Emploi des eaux. — Attaque et défense des ouvrages de campagne. — Retranchements et positions fortifiés passagèrement.

CASTRAMÉTATION.

Principes généraux de l'assiette et du tracé des camps. — Campement de l'infanterie. — Campement de la cavalerie. — Tentes. — Baraques. — Fours. — Cuisines.

FORTIFICATION PERMANENTE.

Son objet. — Son caractère. — Nomenclature et définitions. — Principes généraux du tracé. — Reliefs. — Commandements. — Propriété du tracé bastionné. — Système de Vauban et de Cormontaingne; leur comparaison. — Description et objet des divers ouvrages. — Contre-mines. — Emploi des eaux dans la défense des places. — Utilité des places fortes. — Défense des frontières par les places fortes. — Etat de paix. — Etat de guerre. — Etat de siége. — Zone frontière. — Zones de servitudes des places fortes. — Attaque et défense des places. — Investissement. — Lignes de contrevallation et de circonvallation. — Description détaillée et confection des matériaux de siége : fascines, fagots de sape, gabions ordinaires, gabions farcis, sacs à terre, blindes.

Description détaillée et exécution de la tranchée simple, de la sape volante, de la sape pleine, de la sape demi-pleine, de la sape double, de la sape demi-double.— Objet et exécution des parallèles, des boyaux et des batteries. — Défilement des tranchées. — Cavaliers des tranchées. — Couronnement des chemins couverts. — Descentes de chemins couverts. — Descentes de fossés. — Passages de fossés secs ou pleins d'eau. — Exécution des brèches. — Attaque et défense des ouvrages successifs jusqu'au retranchement du corps de place. — Sorties extérieures ou intérieures. — Notions sommaires sur la guerre souterraine. — Résumé des opérations de l'infanterie dans l'attaque et la défense des places. — Notions sur les batteries de côte. — Notions sur les bâtiments militaires.

LÉGISLATION MILITAIRE.

Notions générales sur le droit. — Articles de la constitution spécialement relatifs à l'armée. — Etat de paix, état de guerre, état de siége. — Recrutement. — Avancement. — Etat des officiers. — Retraites. — Justice militaire. — Lois civiles qui intéressent les militaires. — Intérêts civils des militaires aux armées. — Mariages des militaires.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Administration intérieure d'une compagnie. — Son objet. — Définition des

termes usités en administration. — Attributions administratives du capitaine. — Par qui est-il contrôlé et secondé? — Solde. — Positions qui la font varier. — Accessoires. — Hautes paies. — Subsistances. — Chauffage. — Bons. — Distributions. — Situations journalières. — Feuille de prêt. — Livret d'ordinaire. — Cahier de quittances. — Délivrance et reprise des fourneaux pour la cuisson des aliments. — Livret du soldat. — Masse individuelle. — Première mise. — Recettes et dépenses. — Feuille de décompte. — Effets de petit équipement. — Linge et chaussure, etc. — Effets des première et deuxième catégories. — Habillement. — Armement. — Etablissement des bons et distributions. — Réparations. — Bulletins. — Bordereaux d'enregistrement. — Logement. — Détails relatifs au casernement. — Distribution des effets de casernement. — Echanges. — Renouvellement. — Dégradation. — Réparation. — Infirmerie. — Billets d'hôpital. — Matricule du personnel, des effets et des armes. — Livre de détail. — Contrôle annuel, etc. — Feuilles de journées. — Détails relatifs à son exécution. — Etats comparatifs. — Feuilles d'appel.

MANŒUVRES.

Pour les sous-lieutenants de toutes armes, les quatre écoles d'infanterie, du soldat, du peloton, du bataillon, des tirailleurs.

LANGUE ALLEMANDE.

Application des règles de la grammaire et de la syntaxe. — Manière de développer les radicaux, en les faisant passer par toutes les formes usitées.

Traduction de vive voix d'auteurs en prose, de l'allemand en français et du français en allemand, particulièrement sur des sujets militaires.

Ecriture en caractères allemands.

COMPOSITION ÉCRITE ET DESSIN.

Les candidats rédigeront, sous les yeux d'un jury d'examen, un mémoire sur une question d'art militaire, et y joindront un dessin topographique.

Une séance sera accordée pour le mémoire, une autre pour le dessin.

Les aspirants peuvent présenter aux examens les dessins et les épures qu'ils ont faits précédemment. *(A suivre.)*

COMMISSION MILITAIRE FÉDÉRALE.

Nous traduisons du *Bund* les lignes ci-dessous, afin de compléter les renseignements que nous avons donnés sur les travaux de la haute commission d'experts :

Dans sa séance du 9, la pétition du gouvernement de St-Gall a été mise en discussion. Cette pétition, datée du 17 novembre 1856, demande une plus grande centralisation de l'instruction militaire et divers changements dans l'habillement des troupes. En ce qui concerne ce dernier point la commission l'écarte, s'en référant à ses résolutions, sur ce sujet, à propos des propositions d'Arau.

Quant au premier point, la discussion montra qu'il ne pouvait pas être question de faire passer l'instruction de l'infanterie à la Confédération, comme cela avait lieu

pour les armes spéciales. Une proposition tendant à faire au moins organiser un corps fédéral d'instructeurs d'infanterie nommés, instruits et soldés par la Confédération, resta également en minorité. En revanche le département militaire fut invité à veiller à ce que l'instruction de l'infanterie se fasse partout avec uniformité et d'après les nouveaux règlements; en outre il est invité à rechercher comment l'instruction supérieure de l'infanterie ainsi que des autres armes pourrait être favorisée par la Confédération; enfin d'examiner ce que la Confédération pourrait faire pour faciliter, surtout dans les petits cantons, la formation des aspirants d'infanterie.

Vient ensuite la discussion du budget pour 1858, à l'occasion duquel l'Assemblée fédérale invite le Conseil fédéral à examiner s'il ne serait pas convenable de changer l'organisation des grands rassemblements de troupes, de telle sorte qu'ils aient lieu chaque année et qu'on affecte 150,000 fr. à chacun. La commission trouve aussi qu'il sera avantageux d'avoir ces rassemblements toutes les années, au lieu de tous les deux ans, mais elle désirerait qu'ils eussent lieu sur une plus grande échelle que ceux de 1856 et croit qu'il faudrait y affecter un crédit d'au moins 200,000 francs.

Dans la séance finale du 10 novembre, à laquelle plusieurs membres (MM. les colonels Bontems, Egloff, Veillon, Ott) n'étaient déjà plus présents, vint en discussion la motion faite dans le temps par M. le conseiller fédéral Stämpfli, au sein du Conseil fédéral. Concernant l'organisation de la réserve, la commission a jugé qu'il était suffisant que les autorités fédérales veillent à ce que tous les cantons aient organisé leurs réserves avant l'année 1859. L'organisation des landwehrs est une affaire des cantons; les autorités fédérales ne peuvent faire à cet égard que des invitations; elles en ont déjà fait à plusieurs reprises. Une inspection spéciale des arsenaux ne paraît pas nécessaire, attendu que les prescriptions de la Confédération sont régulièrement et exactement remplies. En ce qui concerne l'armement, aux frais de la Confédération, de la seconde compagnie de chasseurs avec le nouveau fusil de chasseurs, la commission s'en réfère à sa discussion des propositions d'Arau à cet égard. Si la Confédération veut faire un sacrifice en faveur de l'armement, ce sacrifice serait mieux placé en augmentant le nombre de nos pièces de gros calibre.

La pétition de la Société militaire fédérale du 29 juin 1857 fut consignée aux archives, mais sans en faire l'objet de délibérations spéciales, puisqu'elle pouvait être considérée comme un appui des propositions d'Arau.

Vint ensuite le rapport de M. le général Dufour sur l'armement de 1857, dont la plupart des propositions se trouvent les unes déjà résolues en fait (fortifications de Bâle et d'Eglisau), les autres déjà examinées à l'occasion des propositions d'Arau, d'autres renvoyées à l'examen des commissions spéciales et du Dépar-

tement laisse également à l'examen ultérieur du Département la ques-

tion des arrangements à prendre pour l'instruction de la comptabilité, question prévue dans le budget pour 1858.

La question des casernes de Thoune vint aussi en discussion. La commission considère comme désirable et même nécessaire la construction d'une caserne proportionnelle aux besoins de cette place d'armes fédérale; elle exprime, en conséquence, le vœu que la Confédération s'occupe sans délai de cette construction, en la prenant à sa charge et en invitant le canton de Berne et la commune de Thoune à y participer aussi pour une part. Elle exprime aussi son opinion en faveur du projet consistant à faire bâtir cette caserne au-delà de la ligne du chemin de fer, entre la ville et l'Allmend, sur la place appelée *Spital matte,* et de transformer la caserne actuelle de la ville en un arsenal.

Une pétition de M. le colonel Massé, à Genève, concernant l'artillerie, est renvoyée à la commission spéciale; une autre pétition de M. le major Closuit, à Martigny, concernant l'habillement et l'équipement, est renvoyée au Département, en partie avec recommandation.

Après cette séance, la commission d'experts s'est ajournée pour laisser au Département et aux commissions spéciales le temps de préparer leurs travaux.

BIBLIOGRAPHIE.

RELATION MÉDICO-CHIRURGICALE DE L'ARMÉE D'ORIENT [1],

par M. le Dr SCRIVE, médecin-inspecteur de l'armée d'Orient.

Mieux qu'aucun autre ce livre fait connaître les souffrances sans nombre et de toute espèce qu'a endurées l'armée d'Orient; il a, en outre, le mérite d'être un recueil précieux de renseignements qui serviront, sans nul doute, aux progrès de la science. Il se divise en deux parties distinctes, qui se subdivisent ensuite pour les besoins du sujet qu'il traite; la première partie comprend cinq périodes formant cinq groupes de faits, tous du plus grand intérêt pour la science. La première période embrasse l'espace de temps compris depuis le 31 mars, époque du départ des troupes, jusqu'au 24 juin 1854; la seconde, depuis le 24 juin jusqu'au 7 septembre 1854; la troisième va du 7 septembre 1854 au 20 mai 1855; elle renferme une des époques les plus pénibles du siége, celle du premier hiver. La quatrième va du 20 mai au 1er décembre 1855; elle comprend la partie décisive des opérations, la prise de Sébastopol, événement militaire qui a fourni malheureusement de nombreux matériaux pour la partie qui se rattache aux opérations chirurgicales. Enfin, la cinquième période embrasse l'espace de temps compris depuis le 1er décembre 1855 jusqu'au 6 juillet 1856, époque de l'évacuation. C'est dans cette période qu'est comprise la terrible épidémie du typhus, si fatale aux officiers du corps de santé, dont le zèle inépuisable a fait l'admiration de toute l'armée. A la fin de chaque période se trouve jointe la série des pièces justificatives qui la concernent.

La deuxième partie comprend un résumé d'ensemble des faits médicaux de la

[1] Paris, chez V. Masson, libraire, rue de l'Ecole de Médecine, 1 vol.

campagne, se divisant en quatre catégories : la première, qui traite des moyens de secours ; la seconde des faits médicaux ; la troisième des faits chirurgicaux ; la quatrième du fonctionnement du personnel. Ce volume est terminé par un appendice où M. Scrive rend justice, comme il le méritait, au service médical des hôpitaux turcs d'évacuation établis à Constantinople, à Gallipoli, à Nagara et à Varna.

L'ouvrage de M. Scrive suit les opérations de l'armée depuis son départ jusqu'à sa rentrée en France et nous initie entr'autres à toutes les calamités amenées par les épidémies qui ont sans cesse accompagné l'armée.

Dès le début, à Athènes, à Gallipoli, à Varna, dans la Dobrutscha, partout le choléra éclate et vient décimer officiers et soldats. Le fléau parut un moment suspendre ses coups pour favoriser les moments d'éclat ; mais, après la bataille de l'Alma et à l'époque de la marche sur Sébastopol, il recommence comme aux jours les plus néfastes : une de ses premières victimes est le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef.

Etablie sur les plateaux de Sébastopol en plein hiver, soumise aux plus cruelles privations, aux intempéries d'une saison terrible, l'armée est encore obligée de livrer des combats incessants qui ne lui laissent de trève ni jour ni nuit, et dans lesquels elle déploie une énergie surhumaine ; son état sanitaire s'en ressent, et, dans la période de janvier 1855, les entrées aux ambulances atteignent le chiffre de 9,000. Les affections les plus fréquentes alors sont des cas de scorbut, d'anémie, de congélation, de choléra et des plaies de toutes sortes. Ces affections ne sont pas les seules qui se développent : bientôt le typhus apparaît ; mais, grâce aux sages mesures ordonnées par le général en chef, il ne prend pas encore d'extension et il sévit principalement, toutes proportions gardées, sur les médecins militaires, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge.

L'état sanitaire s'améliore au printemps de 1855 ; mais bientôt les travaux du siége recommencent, et avec eux reviennent les plaies et les blessures terribles. Au mois de juillet, le choléra reparaît et met 4,500 hommes hors de combat. A la même époque, le typhus sévit de nouveau. Le 8 septembre arrive, Sébastopol tombe entre les mains des alliés ; mais la lutte a été vive et les ambulances reçoivent un nombre considérable de blessés.

L'automne a été bon, mais avec l'hiver les maladies ont repris leur cours, et du 1er décembre 1855 au 1er avril 1856, sur un effectif moyen de 145,120 hommes sous les armes, près de 48,000 sont entrés aux ambulances. Le scorbut principalement a sévi à ce moment sur les soldats, dont la constitution était minée par les fatigues et par les privations.

Mais la période la plus terrible a été la dernière, celle de février et de mars. Un typhus violent, engendré par l'infection générale des abris et des campements, a atteint plus de 10,000 soldats à la fin de la campagne et a infecté les ambulances françaises, malgré tous les soins et toutes les précautions qu'on avait pu prendre. Cette situation ne s'est améliorée que vers le mois d'avril. Les puissants moyens

d'assainissement ordonnés par le général en chef ont enfin dompté le mal et permis d'opérer la guérison des soldats avant de les renvoyer en France.

En résumé, cette guerre, si terrible au point de vue de la consommation des vies humaines, a nécessité, pendant les deux années qu'elle a duré sans interruption, l'envoi en Orient de *trois cent neuf mille deux cent soixante dix-huit hommes,* tant officiers que soldats, et dans cette quantité énorme de troupes arrivées successivement sur le théâtre de la guerre, *deux cent mille* hommes sont entrés aux ambulances et aux hôpitaux et y ont reçu des soins, *cinquante mille* pour des blessures de guerre et *cent cinquante mille* pour des maladies de tous genres.

Tout cela s'est passé en deux ans. Jamais le service hospitalier des armées n'avait été fait dans de telles proportions. On ne compte pas dans cette énumération l'effectif de la flotte qui, de son côté, a été soumis aux plus dures épreuves.

Comme on en peut juger par cette courte esquisse, le livre de M. Scrive qui vient compléter les renseignements donnés précédemment par M. Flourens, présente un vif attrait de descriptions et de souvenirs; il servira aussi bien à éclairer les hommes de la science spéciale qu'à intéresser les lecteurs qui recherchent avant tout une agréable distraction.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Bâle. — Il a été fait récemment devant plusieurs officiers de diverses armes des essais de tir avec un fusil et une carabine perfectionnés par M. Sauerbrey, gardien de l'arsenal, qui, au dire de la *Schweizerische Militär-Zeitung,* surpasseraient en justesse, en portée et en avantages pratiques toutes les armes de précision expérimentées jusqu'à présent. Les deux armes ont la même cartouche, la même charge et à peu près la même efficacité. A la distance de 1000 pas, elles ont mis 20 coups en cible sur 20 coups tirés. La cible était de 9 pieds carrés. A 200 pas les 20 coups ont touché le noir de la cible, surface de 3 pieds carrés. Les échantillons de ces armes qui ont servi aux essais sont destinés à un gouvernement étranger.

Genève. — Dans le bataillon cantonal formé dernièrement, tous les officiers ont été d'accord pour adopter une modification à leur armement, qui a été tolérée par l'autorité militaire et qui deviendra, croit-on, obligatoire pour les officiers des autres bataillons; c'est-à-dire que le sabre est porté avec un ceinturon semblable au modèle français, au lieu de l'être avec le baudrier.

Vaud. — L'édition de l'Annuaire militaire pour 1857, par M. le lieutenant Turel, doit paraître prochainement.

— M. de Clossmann, ancien officier badois, aujourd'hui officier genevois, se propose d'ouvrir prochainement à Lausanne le cours de stratégie qu'il avait annoncé pour le printemps dernier.

Nul doute que bon nombre d'officiers de notre ville et des environs ne saisissent cette occasion d'étendre leurs connaissances sur cette branche importante des sciences militaires. Le sujet choisi par M. de Clossmann, « Défense des diverses frontières de la Suisse, » offre d'ailleurs un attrait tout particulier. Au point de vue de la simple curiosité, il sera intéressant, même pour les officiers qui n'ont rien à apprendre à cet

égard, de savoir comment un officier formé à l'étranger envisage les ressources militaires de la Suisse et leur emploi pour une défense nationale.

— M. le Dr Golliez, de Moudon, a présenté récemment à l'autorité militaire fédérale un modèle perfectionné de tire-balles, approprié spécialement à l'extraction des balles coniques. Le médecin en chef Dr Lehmann, après avoir examiné l'instrument avec l'aide de M. le Dr Demme, a remercié l'inventeur et en a prescrit l'usage pour les nouvelles ambulances fédérales.

— Dans sa séance du 13 octobre 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Corthésy*, Jules-Franç., à Brenles, 1er sous-lieutenant de mousq. no 2 de réserve du 8e arrond., et M. *Delarageaz*, Louis, à Prévérenges, 2me sous-lieut. de la batterie attelée no 1 cantonal. — Le 27, M. *Michaud*, François, à Orny, major du bataillon de réserve du 7e arrond.; — M. *Perrier*, François, à Ollon, 1er sous-lieut. de grenadiers no 1 de réserve du 2e arrond., et M. *Jaunin*, Samuel, à Cudrefin, lieutenant de grenadiers no 1 de réserve du 8e arrond. — Le 30, M. *Veillon*, Auguste, à Aigle, 1er sous-lieut. de mousq. no 1 de réserve du 2e arrond., et M. *Favre*, Alphonse, à Lucens, 2e sous-lieut. porte drapeau du bataillon d'elite du 8e arrond. — Le 31, M. *Hoffer*, Jean-Pierre, à Donatyre, major du bataillon de réserve du 8e arrond. — Le 3 novembre, M. *Dupraz*, Jean-Louis, à St-Légier, capitaine de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 1er arrond., et M. *Jan*, Benjamin. à Payerne, lieutenant. de mousq. ne 1 d'élite du 8e arrond. — Le 6, M. *Nicole*, Ch., au Chenit, lieutenant de mousq. ne 5 d'élite du 5e arrond. — Le même jour, il a délivré à M. *Berney*. Joseph-Jules, un brevet de second sous-lieutenant commis d'exercice du contingent de Vallorbes. — Le 10, il a nommé M. *Maréchaux*, Frédérich, à Nyon, capitaine de grenadiers no 1 de réserve du 4e arrond., et M. *Chomton*, à Aubonne, capitaine de grenadiers no 2 de réserve du 4e arrond. — Le 13, M. *Chuard*, Jean-Louis, à Corcelles, lieut. aide-major du bataillon d'élite du 8e arrond. — M. *Perrin*, Isaac, à Payerne. 1er sous-lieut. de grenadiers d'élite du 8e arrond. — Le même jour, il a accordé un brevet de second sous-lieutenant à M. *Duc*, Daniel, commis d'exercice, chef du contingent de Granges. — Le 14, il a nommé M. *Bourgeois*, Pierre-François, à Courtilles, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 8e arrond.

France. — Aux termes d'une décision ministérielle rendue le 1er septembre dernier, conformément à l'avis émis par la commission des manœuvres, la formation sur deux rangs, telle qu'elle est déterminée par l'ordonnance du 22 juillet 1845, particulière aux bataillons de chasseurs à pied, sera désormais la seule formation normale et réglementaire pour toutes les troupes à pied de l'armée française.

Cette innovation était depuis longtemps réclamée par les autorités militaires les plus imposantes.

Il est à présumer que l'exemple donné par la France sera suivi par les autres armées de l'Europe qui ont encore la formation sur trois rangs. L'Angleterre, le Piémont, la Suisse, ont déjà la formation sur deux rangs.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Voici le texte français des *Statuts de la Société militaire fédérale*, adoptés dans l'Assemblée générale annuelle réunie à Zurich le 15 juin 1857 :

§ 1er.

La Société a pour but de perfectionner, pour autant que ses moyens le lui permettent, les forces militaires de la Confédération, d'intéresser le public à ce qui concerne l'armée suisse, et d'entretenir de bons rapports entre les militaires. Il lui est interdit de s'occuper d'autres objets.

§ 2.

Sont membres de la Société fédérale des officiers :

a) Les membres des sociétés cantonales d'officiers ;

b) Les officiers suisses, les aspirants de seconde classe (aux places d'officiers) reconnus par l'autorité militaire, ainsi que les membres des autorités militaires

qui manifestent le désir d'être reçus avant d'avoir été admis dans une société cantonale.

§ 3.

Lorsque des personnes désignées sous lettre *b* voudront entrer dans la société, elles devront, avant la réunion de l'assemblée générale, s'annoncer par écrit au président qui donnera ordre au secrétaire de les inscrire au catalogue et de communiquer leurs noms au président de la Société cantonale de l'Etat confédéré où résident les nouveaux membres.

§ 4.

Tout officier membre de la Société conserve cette qualité aussi longtemps qu'il n'a pas démissionné, lors même qu'il aurait dû quitter le service ensuite d'un congé accordé honorablement.

§ 5.

La Société a le droit d'exclure de son sein ceux de ses membres qui mettraient en péril ses intérêts et sa considération.

§ 6.

La direction des affaires de la Société est confiée à un Comité, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un caissier. Ce comité est nommé chaque année à la majorité absolue des voix. Le caissier seul est rééligible.

§ 7.

Un Comité central composé de députés des sections cantonales seconde le président. Ce comité discute préalablement les tractanda à soumettre à l'Assemblée générale. et prend connaissance des propositions des sections. La députation d'un canton n'a qu'une voix dans les votations du comité, cependant tous les députés peuvent prendre part aux discussions.

§ 8.

Le président, ou en son absence le vice-président, dirige les délibérations de l'Assemblée générale et celles du Comité central. Il est également chargé de représenter la Société dans ses relations avec les sociétés cantonales.

Le caissier perçoit les contributions annuelles. Les secrétaires des sections cantonales lui en font parvenir le montant. Le chiffre de la somme à payer par chaque section est en rapport avec le nombre de membres qu'indique le secrétaire de la section. Le caissier rend chaque année compte de l'emploi des deniers de la Société.

Le secrétaire relève le procès-verbal des séances, correspond lorsqu'il en a reçu l'ordre du président ou du vice-président, avec les sections cantonales, tient le catalogue des membres et conserve les archives.

§ 9.

Les dépenses ordinaires de la Société sont couvertes à l'aide de contributions que paient ses membres et dont le taux est fixé d'avance pour chaque année par l'Assemblée générale. Chaque section cantonale fait parvenir au caissier, le 1er mai au plus tard, le montant intégral des contributions dues par ses membres pour l'année courante.

§ 10.

La Société se réunit en assemblée ordinaire une fois par an, dans le lieu qu'elle détermine elle-même. Le président fixe l'époque de la réunion.

Lorsque les circonstances l'exigent, ou que deux sections cantonales, ou bien 50 membres ressortissant de trois cantons différents au moins le demandent, le Comité peut convoquer dans le lieu qu'il désigne une assemblée extraordinaire.

§ 11.

Le tableau des tractanda, accompagné de l'avis de convocation, est communiqué en temps opportun aux présidents des sections cantonales.

§ 12.

Dans l'après-midi du jour qui précède la première réunion de l'Assemblée générale, le Comité central discute préliminairement les tractanda. Le président dirige ses délibérations.

§ 13.

Les séances de l'Assemblée générale ont lieu durant deux jours, un dimanche et le lundi suivant. Le premier jour, les diverses armes tiennent séance chacune séparément pour s'occuper des objets qui les intéressent spécialement, notamment des sujets de concours à proposer.

Le second jour ont lieu les délibérations générales de la Société.

§ 14.

Les officiers qui sont encore astreints au service militaire assistent en grand uniforme aux assemblées de la Société.

§ 15.

Le Comité pourvoira à ce que au moins *un* travail d'une certaine étendue traitant un objet d'intérêt général, soit lu à l'Assemblée générale. De même il veillera à ce qu'un résumé des rapports des sections cantonales sur la marche des affaires militaires, soit présenté à la Société.

§ 16.

Les statuts des sections cantonales ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées, seront communiqués au président qui les soumettra à l'approbation de la Société.

§ 17.

Les statuts seront imprimés. Il en sera envoyé à chaque section cantonale un nombre d'exemplaires en rapport avec celui des membres qui la composent.

§ 18.

L'Assemblée générale procède elle-même à la révision des statuts. La révision ne peut avoir lieu que lorsqu'elle est demandée par les deux tiers des membres présents. Toute proposition tendant à la révision des statuts sera communiquée au président deux mois avant la réunion de l'Assemblée générale, afin qu'il puisse en être fait mention dans la circulaire annonçant les tractanda.

INSTRUCTION

SUR LE

SERVICE ACTIF DE L'ÉTAT-MAJOR EN CAMPAGNE

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FÉDÉRALE,

par **W. Rustow**, avec 9 planches.

(Traduit de l'allemand, par F. Lecomte, capitaine fédéral.)

S'adresser chez les principaux libraires et à l'imprimerie Corbaz et Rouiller fils, Escaliers-du-Marché, 20, à Lausanne.

Prix : 4 fr. 50 centimes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 23 15 Décembre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **De la suppression de la grande tenue pour les officiers.** — **Des Etats-majors** *(suite)*. — **Bibliographie.** Les nouveaux règlements d'exercices. — **Vaud.** Gestion militaire 1856. — **Chronique.**

QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DE LA SUPPRESSION DE LA GRANDE TENUE POUR LES OFFICIERS.

PROPOSÉE PAR LA COMMISSION MILITAIRE FÉDÉRALE.

On sait que la commission d'experts, qui a été appelée récemment à donner son préavis sur certaines réformes proposées à notre système militaire, a fourni une majorité pour demander la suppression de la grande tenue pour les officiers.

Nous dirons d'abord que la commission ne revêt pas, quoique composée d'officiers les plus élevés en grade, le caractère d'une autorité dont les décisions aient d'autre portée que celle de simples préavis. Nous ne croirons donc pas manquer aux devoirs de l'obéissance et de la discipline militaires en discutant ou même en repoussant quelques-unes de ces décisions.

Nous avons déjà annoncé que nous reviendrions sur ce point spécial, non point que nous éprouvions du plaisir à entamer une discussion sur des objets aussi secondaires, nous ajouterions presque aussi frivoles, alors que tant d'autres questions plus réellement utiles réclament notre attention. Mais nous voulons brièvement donner notre opinion à cet égard, une fois pour toutes, pour n'y pas revenir; nous voulons, en outre, profiter de cette occasion pour aborder de front certains préjugés paradoxaux, qui, à force d'être répétés, se propagent peu à peu chez les meilleurs esprits.

L'habillement militaire, comme le civil, est quelque peu esclave de la mode et de ses caprices. Depuis un demi-siècle nous pouvons enregistrer une dizaine de modifications notables dans la tenue de nos troupes, qui n'ont pas d'autre origine, malgré les prétextes sous

lesquels elles se sont voilées. La mode, conséquence de la mobilité et de la perfectibilité du goût, n'est point chose à laquelle nous voulons faire un procès trop austère; mais nous tenons à ce qu'elle n'exerce cependant pas son empire au détriment de l'uniformité et d'autres qualités essentielles à une armée. Jadis on eut une espèce de blouse bouffante à manches courtes, plus tard des justaucorps, puis ensuite des capotes larges à retroussis, puis on arrondit les angles de ces capotes pour en faire de longs habits à basques, puis on rétrécit ces pans, puis un beau jour on les coupa et l'on créa la petite veste, puis on les rajouta pour faire les habits actuels; en y rajoutant des pans devant, cela ferait des tuniques, etc., où s'arrêtera-t-on?

Il y a bien assez d'éléments secondaires qui poussent forcément à ces détériorations de l'uniformité, sans que les officiers supérieurs s'en mêlent encore.

On ne peut point être fanatique partisan d'un système d'habillement plutôt que d'un autre, même lorsque la question se discute sur table rase; car l'essentiel est que l'habillement soit uniforme, qu'il soit agréable au soldat (au jeune surtout) et qu'il ne soit pas trop incommode. Or c'est ce qui, à peu de différence près, existe chez nous, non seulement par la loi, mais encore par le fait. Les avantages d'un remaniement sous ce rapport, à supposer qu'il puisse y en avoir de réels, seraient bien moins grands que les inconvénients.

Notre habillement militaire actuel constitue un ensemble, un système. Si l'on veut le modifier, il faudrait aussi que ce fût systématiquement et avec ensemble, en harmonisant toutes ses parties, en remplaçant, par exemple, l'habit et la veste par la tunique dans tous les corps et pour tous les hommes. Alors c'est une fort grande dépense avec un minime profit. Mais en le modifiant pièce à pièce, ainsi qu'on tend à le faire, on ruine l'uniformité, on ne donne aucune fixité à l'habillement, et l'on met toute l'armée dans un état constant d'incertitude, qui est surtout préjudiciable aux cantons où les hommes s'équipent eux-mêmes et à leurs frais.

Nous désirons donc que, pour le moment, on ne change rien à notre habillement, attendu qu'il satisfait suffisamment aux trois conditions que nous avons émises plus haut, et que les modifications, à moins d'y consacrer des sommes énormes, ne sauraient se faire qu'au détriment de l'une ou de plusieurs de ces conditions.

Cela dit, examinons la proposition de la majorité de la commission. Comment se fait-il qu'une réunion d'officiers aussi éminents, dont chaque membre individuellement comprend aussi bien que nous, sans doute, l'importance d'une tenue uniforme, vienne proposer tout simplemement de supprimer (nous dirions presque confisquer) la

grande tenue des officiers, sans proposer quoi que ce soit pour la remplacer? Nous nous expliquons cela par la lutte entre les deux tendances qui existaient dans la commission. Quelques membres auraient eu sans doute tout un système nouveau d'habillement à proposer. Mais la minorité était probablement trop forte pour qu'on puisse opérer un changement aussi important contre son gré; celle-ci aura enrayé si fortement que le char se sera arrêté au premier pas, vu les fondrières de la route.

Sondons rapidement ces fondrières, dans l'ordre où nous les avons déjà énumérées dans notre avant-dernier numéro.

Nous avons dit:

1° Une grande tenue est nécessaire à une armée quelconque et surtout en Suisse.

En effet, chacun sait que dans la vie militaire il y a des services de genres différents et dont l'importance se cote à des degrés divers. Les uns sont communs, secondaires, les autres sont solennels et d'importance capitale. Si l'on veut que le soldat mette aux services de ce dernier ordre le sérieux qu'ils exigent, il faut que cela puisse s'exprimer par la forme sous laquelle il arrive dans les rangs, c'est-à-dire par la tenue. De là la nécessité d'avoir une tenue plus cérémonielle que celle qu'il met pour aller à l'exercice, ou à l'abreuvoir, ou à la salle de police. De là, aussi, la distinction entre les tenues et la fixation d'une grande tenue pour les jours de solennité, pour les jours de grande revue, pour les dimanches, pour les gardes, etc.

Dans la plupart des armées européennes il existe, sous une forme ou sous une autre, une grande tenue, c'est-à-dire une tenue plus cérémonielle que celle qu'on met à l'ordinaire. Notre règlement général et nos lois d'habillement et d'équipement fixent aussi une grande tenue. La commission a bien jugé qu'elle était nécessaire, puisqu'elle la maintient pour le soldat. Pourquoi donc la supprime-t-elle pour l'officier seulement? Nous ne pouvons nous rendre compte de ses motifs.

Enfin la grande tenue est surtout nécessaire en Suisse, vu notre état de milices. Elle donne plus de sérieux au soldat, par conséquent facilite, dans certains cas, l'application de la discipline; elle est plus élégante et plaît par conséquent mieux au militaire que la veste ou que la capote, et stimule ainsi le zèle et le goût militaires du jeune soldat. Enfin c'est celle que, en dehors des écoles et des camps, le milicien a le plus souvent l'occasion d'endosser, pour un enterrement, un jugement, une fête, etc. Pourquoi, quant à ces divers points, mettre l'officier en dehors de la loi commune?

2° La grande tenue, avons-nous dit, est la vraie tenue militaire; les autres sont l'accessoire.

Le règlement général, Chapitre XI, traite de la *Tenue*. L'art. 135 fixe quatre espèces de tenue. La grande, la petite, celle de route, celle de quartier. Il dit de la grande qu'elle est l'*uniforme complet*. Ces mots disent tout. En effet, dans les trois autres tenues les militaires de tous grades et de toutes armes ne portent ordinairement qu'une partie de leur équipement avec eux. La base, l'uniforme réel et complet, est la grande tenue; c'est de là qu'on part; puis, en vue de faciliter certains détails du service, on en déduit, par tolérance, les autres tenues; il n'y a pas besoin d'avoir vu beaucoup de troupes pour savoir que plus on s'éloigne de la grande tenue, plus la diversité est grande, sous le rapport de la forme et de la couleur des vêtements.

Enfin si l'on juge de la tenue d'après le but auquel chacune d'elles est affectée, la grande tenue est encore la seule et vraie tenue militaire, car c'est celle qui correspond aux buts *principaux* de l'activité militaire, tandis que les autres ne correspondent qu'à des buts *secondaires* ou à des *moyens*.

Le but d'une armée ou subdivision d'armée n'est pas de faire des marches pour l'agrément de marcher ou pour celui de porter la tenue de route; ce n'est pas non plus de faire l'exercice sur la place d'armes; encore moins de faire le service intérieur et le service d'écurie pour eux-mêmes. Ce ne sont là que des préparations pour un but capital : la bataille, d'où dépendent l'honneur et l'indépendance du pays. Or, pour ce jour solennel, on met la troupe en grande tenue, car c'est un bon moyen de la relever et de l'honorer, en honorant son adversaire. Pour prendre possession d'une ville ennemie, pour défiler ou faire défiler après capitulation honorable, pour la garde des chefs supérieurs, pour l'assermentation et pour la réception des drapeaux à l'entrée en service, pour l'installation d'un gouvernement et pour d'autres circonstances semblables, on ne peut admettre autre chose que la grande tenue. Or ces circonstances sont les plus importantes d'un service de campagne, la plupart des autres qui se présentent à côté de celles-ci sont plutôt accessoires.

3° Notre grande tenue en Suisse est la seule tenue uniforme pour toutes les armes et pour tous les grades.

Dans les trois tenues de route, de quartier et petite tenue, le soldat porte la veste ou la capote, vêtements qui n'ont aucun rapport de couleur, de forme, ni d'ornement, avec la capote de l'officier. Le bonnet de police ne ressemble pas davantage à la casquette d'officier; il y a disparate aussi complet que possible. A quoi reconnaître, par exemple, qu'un soldat en petite veste à un rang de boutons, ayant son pantalon de drap et son bonnet de police, est du même corps qu'un officier en capote de petite tenue, à double rang de boutons, ayant son pantalon

gris-bleu et sa casquette? Il n'y a de commun entre ces deux militaires de la même compagnie que la couleur du drap de la capote et de la petite veste. En grande tenue, au contraire, officiers et soldats sont parfaitement semblables et uniformes, sauf en ce qui concerne leurs insignes distinctifs et quelques légers détails (guêtres, dimension des pans d'habits, etc.). En outre, l'habit de grande tenue est le seul vêtement qui soit possédé par toutes les armes et par tous les corps, il est par conséquent le seul au moyen duquel on puisse avoir un corps d'armée entier habillé uniformément, car on sait que la petite tenue (art. 135 du règlement général) se compose de la petite veste *ou* de la capote. Or dans plusieurs cantons on n'a pas la petite veste pour l'infanterie; d'autres parts il y a de grandes différences de couleur et de forme entre les capotes des divers cantons, depuis celle de Berne, qui est presque noire, jusqu'à celle de Genève, qui est gris-bleu très clair; les unes ont la patelette rouge au col, d'autres ne l'ont pas; enfin les troupes montées n'ont pas la capote, mais le manteau. Ce n'est donc qu'avec la grande tenue qu'on pourra avoir l'uniformité entre les troupes de diverses armes. La commission semble bien l'avoir compris, puisqu'elle n'a pas proposé d'enlever la grande tenue au soldat, quoiqu'on ait souvent entendu exprimer le désir d'alléger le poids de son sac. En revanche elle le supprime à l'officier, qui n'a point les mêmes raisons de s'en plaindre; vraiment, à ce point de vue encore, nous n'en saurions comprendre les motifs.

Laissera-t-on l'officier avec sa capote sans autre changement? Il sera, dans ce cas, le seul qui, en grande tenue, n'aura qu'une couleur. Lui donnera-t-on le col et les parements rouges, changera-t-on sa capote en tunique? C'est probable; mais où sera l'avantage? Quel profit aura-t-on de cette dépense nouvelle? Il lui faudra toujours deux capotes ou deux tuniques, dont l'une sera un peu plus ornée que l'autre, et qui servira de grande tenue. Nous nous creusons l'imagination pour savoir ce qu'on y aura gagné, et nous ne voyons au contraire que surcroît de dépenses (pour opérer le changement), surcroît de charge (une tunique étant plus lourde qu'un habit), perte de l'uniformité entre l'officier et la troupe.

Nous n'osons point nous représenter l'effet, tant il nous apparaît comme fâcheux, que des officiers supérieurs en capote feraient sur une troupe en habit dont ils passeraient l'inspection. Assurément ces officiers seraient mal placés pour réprimer les contraventions à l'ordonnance et les négligences de toilette; les soldats penseraient qu'on les méprise puisqu'on les fait endimancher sans que les officiers en fassent autant; ou bien, chamarrés de couleurs vives, ils prendraient en pitié la capote sombre de l'officier, et après la capote peut-être l'officier lui-même. *(à suivre.)*

DES ÉTATS-MAJORS.

(suite.)

Nous avons donné dans notre précédent numéro le programme des connaissances exigées des sous-lieutenants français pour entrer à l'école d'application d'état-major à Paris; voici maintenant le programme détaillé des études et des travaux qui se font successivement à cette école pendant les deux années :

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

PREMIÈRE ET SECONDE ANNÉE. — Ombres. — Recherche des effets réels et apparents produits par la lumière sur la surface des corps.

Détermination des lignes de séparation d'ombre et de lumière, ombres portées, pénombres.

Reflets, points brillants. Lois de l'irradiation, du contraste.

Principes généraux du lavis.

Perspective. — *Notions préliminaires.* — Première méthode pour mettre un objet en perspective en se servant de ses projections orthogonales. — Deuxième méthode pour mettre en perspective un sujet conçu ou donné par un croquis coté. — Principes des lignes et points de fuite. — Construction et usages des échelles de perspective. — Tracé des ombres d'un sujet donné en perspective. — Des réflexions des objets dans l'eau ou des miroirs.

Principes généraux de perspective.

Gnomonique. — *Notions préliminaires.* — Détermination par la gnomonique de la méridienne d'un cadran et de la latitude du lieu. — Tracé des cadrans solaires sur des surfaces planes diversement inclinées. — Construction des courbes de déclinaison et de la méridienne du temps moyen.

Architecture. — Description des diverses parties d'un bâtiment. — Fondations, murs, pans de bois, portes, fenêtres, supports isolés, colonnes, ordres d'architectures, voûtes simples et composées, planchers, combles, escaliers.

Notions sur l'architecture aux différents âges.

Machines. — Mesure du travail, puissances motrices de l'homme et des animaux, du vent, des cours d'eau, de la vapeur.

Des diverses transformations de mouvement, description des lames et pilons. — Appareils directeurs des tiges de piston, des divers excentriques, machines de percussion, engrenages.

Des appareils régulateurs, modérateurs et dynamotriques.

Description des machines mues par l'eau, par la vapeur, par le vent. — Du télégraphe.

Chemins de fer. — Locomotives, transport des troupes.

Travaux graphiques. — Détermination géométrique des ombres sur une machine simple.

Lavis du sujet de l'épure précédente.

Perspective d'un bâtiment.

Perspective à vue.

Tracé des divers cadrans solaires.

Détermination des ombres et lavis d'une machine.

Travaux d'application sur le terrain. — Levé d'une machine, lavé à l'effet.

Construction de divers cadrans solaires.

ASTRONOMIE, GÉOGRAPHIE, PHYSIQUE ET STATISTIQUE.

PREMIERE ANNÉE. — Astronomie. — Mouvement diurne. — Aspect du ciel. — Mouvement uniforme des étoiles. — Déclinaison. — Ascension droite. — Constellations, mouvement de rotation de la terre.

Du soleil. — Mouvement circulaire. — Plan de l'écliptique, son obliquité. — Latitudes et longitudes célestes. — Saisons. — Précession des équinoxes et nutation de l'axe de la terre. — Mouvement elliptique. — Parallaxe, distance, volume, ro-

tation. — Mesure du temps. — Mouvement de la terre autour du soleil. — Inégalité des jours et des nuits.

De la lune. — Mouvement circulaire et elliptique; nœuds, leur rétrogradation. — Parallaxe. — Distance, volume, rotation. — Phases. — Eclipses. — Calendriers.

Des planètes, des satellites, des comètes et des étoiles. — Mouvement direct et rétrograde, stations. — Lois de Képler. — Vitesse et aberration de la lumière. — Parallaxe annuelle des étoiles. — Mouvements propres des étoiles. — Orbites stellaires, étoiles doubles. — Nébuleuses.

De l'attraction. — Lois générales déduites des lois de Képler. — Perturbations, masses et figures des planètes, inégalités de la lune. — Marées.

De la terre. — Longitude et latitude ; moyens de les déterminer. — Mesure d'un arc du méridien. — Dimension de la terre ; son applatissement. — Projection des cartes.

Observations et calculs astronomiques. — Usage du livre de la connaissance des temps. — Emploi de la lunette méridienne, du mural, de la machine parallactique et du micromètre. — Régler un chronomètre, déterminer la position d'un lieu par sa latitude et sa longitude, mesurer un azimuth ; corrections nécessaires. — Exemples et exercices concernant ces calculs.

DEUXIÈME ANNÉE. — Géographie. — *Description physique de la surface du globe.* — Aspect de la surface du globe. — Grandes divisions ; leur étendue. — Exposition de la méthode des divisions naturelles. — Description physique générale de l'ancien continent, du nouveau continent, de l'Océanie.

Géographie militaire. — Influence des divisions naturelles sur les divisions politiques. — Considérations militaires sur les limites et les frontières de la France. — Recherches sur les points et les lignes stratégiques. — Défenses naturelles et artificielles de la France contre les invasions étrangères. — Géographie physique et militaire de l'Algérie.

Statistique. — Calcul des probabilités. — Statistique de la vie humaine, formation des tables de mortalité et de la population. Détermination de la vie moyenne ; de la vie probable, rapports des naissances, des mariages, des décès, à la population ; évaluation approchée de la population d'un pays. — Usage des tables de mortalité pour déterminer la population de tel ou tel âge, de 20 à 21 ans, par exemple, ou la population valide.

Arithmétique sociale. — Applications des probabilités de la vie humaine aux questions d'intérêt de l'argent.

Notions d'économie politique. — De la production et de l'industrie, de la valeur des choses, du capital et de la monnaie. — Poids et titre, valeur au change et au pair. — Du crédit et des banques ; de l'impôt et de sa répartition ; emprunts et crédit public ; dette consolidée et amortissement ; dette flottante. — Disposition générale d'un budget.

Fortune publique de la France. — Propriété foncière ; sources diverses du revenu brut, sa distribution.

Tableau statistique des principaux Etats de l'Europe. — Superficie, population, gouvernement, richesse, force militaire, population spécifique, rapport de la force militaire à la population.

TRAVAUX GRAPHIQUES.

PREMIÈRE ANNÉE. — Projection de cartes.

DEUXIÈME ANNÉE. — Mémoire sur une question de géographie.

Chap. Ier. — Géographie physique et climatérique.

Chap. II. — Statistique.

Chap. III. — Considérations militaires.

TOPOGRAPHIE.

PREMIÈRE ANNÉE. — Notions préliminaires. — Trigonométrie sphérique.

— Binôme de Newton, entier ou fractionnaire, positif ou négatif. — Développements en séries des sinus et cosinus en fonctions de l'arc.

Notions d'optique. — Réflexion et réfraction des rayons lumineux ; construction des foyers ; description des instruments d'optique. — Notions de géométrie analytique. — Equation de la droite et des courbes du 2e degré. — Equation de la tangente et de la normale à l'ellipse.

Topographie. — But et définition de la topographie. — Modification de la méthode de projection usitée en géométrie descriptive. — Planimétrie et relief du terrain ; différents modes de représenter sur un plan les formes du terrain. — Problèmes auxquels donne naissance le levé d'un plan. — Description des instruments usités pour la planimétrie et le nivellement. — Instruction sur les levés réguliers et les levés à vue. — Tenue des registres de nivellement. — Réduction des dessins. — Description du pantographe.

DEUXIÈME ANNÉE. — Géodésie. — Ensemble des opérations géodésiques. — Différentes corrections à faire subir à une base mesurée sur le terrain. — Description des instruments répétiteurs ; cercle de Borda ; théodolite et cercle à réflexions. — Formules des réductions au centre de la station et à l'horizon ; réduction des distances zénithales observées aux sommets des signaux.

Calculs des triangles provisoires et définitifs. — Recherches du coefficient de la réfraction et des formules des différences de niveau, au moyen d'une ou de plusieurs distances zénithales. — Formules qui servent à déterminer les latitudes et longitudes des sommets et des azimuths des côtés. — Calculs des distances à la méridienne et à la perpendiculaire dans la projection de Cassini, et des coordonnées dans celle de Flamsteed, modifiée, et du dépôt de la guerre. — Nivellement barométrique et recherche de la formule usitée.

TRAVAUX GRAPHIQUES ET APPLICATIONS SUR LE TERRAIN.

Première année. — Exercice du dessin topographique.

1° Etude à l'échelle de $^1/_{10000}$.
2° Dessin d'après un relief $^1/_{15000}$.
3° Etude à l'échelle de $^1/_{20000}$.

Exercices de levé topographique.

1° Levé préparatoire à l'échelle de $^1/_{2000}$.
2° Levé régulier à $^1/_{10000}$.

Nota. Le canevas est exécuté à la planchette et les détails sont levés à la boussole.

3° Deux itinéraires levés à vue à $^1/_{20000}$.

Nota. Chacun d'eux se compose d'un dessin topographique au crayon et d'un tableau descriptif.

Une instruction sur les levés topographiques règle le mode d'exécution des levés et des itinéraires.

Chacun des levés est accompagné d'un mémoire topographique, statistique et historique, qui comprend la solution d'une question militaire relative au terrain levé.

Deuxième année. — Exercices de dessin topographique.

Les mémoires sont soumis au professeur d'art militaire.

1° Dessin d'une place forte et de ses environs, à une échelle qui varie de $^1/_{5000}$ à $^1/_{15000}$.

Nota. Un mémoire exigé dans le cours de fortifications accompagne ce plan.

2° Réduction de levés à $^1/_{20000}$.

Travaux extérieurs.

1° Levés et itinéraires comme en 1re année moins le levé préparatoire;
2° Mesure d'une base;
3° Observations géodésiques.

Nota. Les observations faites avec le cercle répétiteur et le théodolite ont pour but de recueillir les angles des triangles, les distances zénithales et les éléments de

réduction nécessaires pour calculer les coordonnées géographiques de quelques points de station et de plusieurs points conclus.

Les élèves calculent les triangles qui lient ces points, leurs latitudes, longitudes et altitudes; puis ils construisent un canevas.

ARTILLERIE.

PREMIÈRE ANNÉE. — *Bouches à feu.* — Notions historiques. — Systèmes adoptés. — Motifs qui ont déterminé les formes et dimensions actuelles. — Fabrication, épreuves, vérification et destruction. — Bouches à feu étrangères.

Affûts et voitures. — Conditions générales. — Matériel de campagne, de siége, de place, de côtes et de montagne. — Composition des attelages. — Chemins praticables pour l'artillerie. — Poids des voitures.

Armes portatives. — Armes blanches. — Examen des causes qui peuvent influer sur la justesse du tir. — Carabinage, amorces fulminantes. — Principes du tir. — Trajectoire. — Résistance de l'air. — Application aux projectiles de diverses formes. — Projectiles sphériques, oblongs. — Problèmes relatifs aux circonstances du tir.

Projectiles et métaux. — Métaux employés par l'artillerie. — Fabrication du fer, de l'acier, des projectiles.

Etablissement servant à la fabrication et à l'entretien du matériel de guerre. — Organisation successive et composition actuelle du personnel de l'artillerie. — Pied de paix. — Pied de guerre.

Construction des batteries. — Définition, profils, tracé, embrasures, revêtements. — Plates-formes. — Magasins à poudre. — Batteries de brèche. — Batteries et magasins dans les places, sur les côtes, dans les ouvrages de campagne.

Manœuvres des batteries.

DEUXIEME ANNÉE. — *Ponts militaire.* — Reconnaissance des rivières pour l'établissement des ponts. — Moyens employés pour le passage des rivières. — Ponts à supports flottants. — Ponts à supports fixes.

Constructions diverses des ponts de bateaux, de radeaux, de tonneaux. — Bateau de l'équipage de réserve. — Pont d'avant-garde.

Calcul de la force des ponts à supports flottants. — Ponts de cordages.

Passages à gué, à la nage, sur la glace. — Passages des canaux et petites rivières. — Passages sur les bateaux et radeaux. — Etablissement des bacs, des trailles, des ponts volants. — Destruction, réparation, conservation des ponts.

Formation et occupation des divers équipages de siége.

Armement et défense des places. — Considérations générales. — Bases successivement adoptées. — Choix des bouches à feu, discussion des principes qu'il convient d'adopter. — Personnel et auxiliaires de l'artillerie. — Travaux à exécuter. — Service et travaux de l'artillerie aux différentes époques de la défense.

Attaque des places. — Formation des équipages de siége. — Nombre, espèce, approvisionnement des bouches à feu. — Affûts, voitures et chevaux. — Composition du personnel. — Transport de l'équipage. — Etablissement des batteries, des parcs et dépôts. — Batteries de brèche et service de l'artillerie aux différentes époques du siége.

Artillerie de campagne. — Précis historique de l'emploi de l'artillerie depuis Gustave-Adolphe jusqu'à nos jours. Proportion de l'artillerie par rapport aux autres armes. — Bases de la compagnie et de l'approvisionnement d'un équipage d'artillerie de campagne. — Organisation du matériel et du personnel pour une armée d'une force donnée. — Service de l'artillerie dans les combats et batailles. — Conduite des parcs et convois.

Armement et défenses des côtes. — Considérations générales sur l'armement des côtes. — Emplacement et disposition des batteries. — Personnel. — Choix des bouches à feu. — Tir à boulets rouges. — Avantages des batteries sur les vaisseaux. — Embarquement et débarquement du matériel.

Evolutions des batteries.

TRAVAUX GRAPHIQUES ET APPLICATIONS SUR LE TERRAIN.

Deuxième année. — Epure relative à la construction des ponts de bateaux, de radeaux, de chevalets et des ponts volants.

Epure donnant le détail d'une batterie de brèche.

Levé de pièce et voiture d'artillerie, lavé à l'effet.

Mémoire sur le levé de pièce.

Exercices sur le terrain. — Etablissement de la culée et première travée d'un ponts de chevalets. *(à suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Réglements d'exercice pour l'infanterie fédérale, *du* 26 *juillet* 1856. (Berne, stéréotypés chez Rod. Jenny, 1857, in-12°.)

Depuis quelques semaines l'édition française des nouveaux réglements est entre les mains des officiers de l'état-major fédéral, et sera prochainement, sans doute, entre celles de tous les officiers des cantons. On a réuni en un seul volume les six réglements suivants :

1° L'école du soldat;

2° L'école du peloton et de compagnie;

3° L'école de bataillon ;

4° L'école de brigade;

5° Le service de l'infanterie légère;

6° Le service de garde (ce dernier est une section révisée du réglement général pour toutes les armes; il sort de l'imprimerie J. Gassman fils, à Berne et Soleure).

Nous ne voulons pas revenir sur le fond de ces réglements, discutés assez longtemps lors des réglements provisoires qui les ont précédés. Nous renvoyons à cet égard au N° 5 de la *Revue militaire* du 4 mars 1857 (*suppl.*), où se trouve un rapport de M. le colonel Charles Veillon sur les réglements nouveaux, comparés aux anciens. Ces réglements, d'ailleurs, ont aujourd'hui force de loi ; nous n'avons plus à les discuter, mais à les suivre. Nous ne ferons donc, en quelque sorte, qu'en accuser réception, nous bornant à les analyser rapidement.

Les 5 premiers réglements se divisent en : *introduction*, contenant des recommandations générales; en *sections* contenant les prescriptions règlementaires et se subdivisent en *articles* et en *paragraphes;* la numérotation des articles se fait par sections; celle des paragraphes se fait sur le règlement entier.

Le 6me réglement est divisé par *divisions, chapitres* et *paragraphes.*

L'*école du soldat* (137 pages) se divise en quatre sections, précédées d'une introduction; 21 articles; 154 paragraphes. Les quatre sections traitent des matières suivantes : 1° position et marche du soldat sans armes, 8 articles, 46 paragraphes; 2° maniement des armes, 9 articles, 68 paragraphes ; 3° escrime à la baïonnette, 4 articles, 37 paragraphes; 4° maniement du sabre de cavalerie, 3 paragraphes. Les deux dernières sections sont une adjonction au règlement de 1847, qui n'était que de deux sections.

L'*école de peloton et de compagnie* (107 pages) se divise en 5 sections avec une

introduction, 38 articles, 96 paragraphes. Les cinq sections renferment les matières suivantes : 1° maniement des armes, feux, faisceaux, etc., 11 articles, 21 paragraphes ; 2° marche de front, etc., 4 articles, 8 paragraphes ; 3° marche de flanc, etc., 7 articles, 15 paragraphes ; 4° rompre par sections, etc., 10 articles, 22 paragraphes ; 5° colonne serrée et déploiement, 6 articles, 30 paragraphes. Avec cinq planches comprenant 17 figures. L'école de peloton de 1847 avait aussi cinq sections, plus une introduction et un appendice.

L'*école de bataillon* (114 pages) se divise en 8 sections, une introduction, 29 articles, 90 paragraphes. La première section comprend les alignements, les feux, le maniement des armes, etc., 5 articles, 12 paragraphes. La seconde traite des différentes manières de passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne ; 3 articles, 12 paragraphes. La troisième, des marches en colonne, 6 articles, 15 paragraphes. La quatrième, des différentes manières de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille, 4 articles, 14 paragraphes. La cinquième, des marches en bataille, 5 articles, 12 paragraphes. La sixième, des changements de front, des carrés, des chasseurs, 6 articles, 25 paragraphes. La septième, des honneurs et des parades, 5 paragraphes. La huitième est une instruction sur l'usage des feux et des manœuvres. Avec huit planches contenant 16 figures.

L'école de bataillon de 1847 comprenait sept sections avec un appendice, correspondant sensiblement aux huit sections du réglement actuel.

L'*école de brigade* (82 pages) se divise en 3 sections avec une introduction, 5 articles, 79 paragraphes. L'introduction donne les règles générales pour les divers officiers supérieurs. La première section traite de la formation d'une brigade en masses concentrées, de la formation de combat et des mouvements qui en dépendent ; 5 articles, 67 paragraphes. La seconde traite de la même matière appliquée à une division de plusieurs brigades ; 9 paragraphes. La troisième traite du défilé et des parades ; 3 paragraphes ; avec 7 planches contenant 13 figures.

L'école de brigade de 1847 était divisée en sept sections avec un appendice.

Le service d'*infanterie légère* (59 pages) est divisé en 3 sections avec introduction, 14 articles, 84 paragraphes. La première section traite des chaînes, des signaux, des feux, de la manière d'utiliser le terrain ; 4 articles, 42 paragraphes. La seconde section donne des règles spéciales pour les chaînes, les signaux, les soutiens ; 3 articles, 16 paragraphes. La troisième section renferme des directions pratiques pour le service de campagne ; 7 articles, 25 paragraphes ; avec 2 planches contenant 5 figures.

Le *service de garde* (118 pages) comprend 2 *divisions*, 16 *chapitres*, 202 *articles*. La première division traite du service de garde en général, du service de place, des ordonnances, des plantons ; 13 chapitres, 117 articles. La seconde division traite du service de sûreté en campagne et en position ; 3 chapitres, 85 articles. Avec deux formulaires pour rapports.

Tel est en résumé le volume de nos nouveaux réglements.

Les planches sont généralement bien faites ; mais elles auraient pu être choisies

avec plus de discernement, quant à leur utilité. Pour quelques mouvements simples en eux-mêmes, elles sont en surabondance; pour d'autres, plus compliqués, elles font défaut. Nous aurions, par exemple, mieux aimé trouver dans l'école de bataillon une planche de plus sur la formation et surtout sur la rupture du carré de 4 compagnies, que d'en voir une pour le carré de 6 compagnies et une seconde pour celui de 5 compagnies, qui est à peu près le même. Nous aurions aimé y voir reproduire aussi la planche du réglement général sur le service de sûreté.

L'impression du texte, sans être aussi soignée que celle de 1847, est, en somme, convenable; les commandements auraient été cependant plus visibles en caractères gras, comme dans l'édition de 1847.

Dans le règlement actuel, les commandements d'avertissement sont en italiques et ceux d'exécution en petites capitales. Malheureusement le correcteur a laissé échapper un grand nombre de confusions entre ces deux espèces de commandements, ainsi que beaucoup d'autres fautes de divers genres, qui nécessiteront une vingtaine de pages de rectifications et d'errata, ce dont on fera bien de prendre note pour un prochain tirage. Les errata dont il sera nécessaire de faire la liste sont, sauf erreur ou omission, au nombre d'environ 180 dans l'école du soldat; 130 dans celle de peloton et de compagnie; 90 dans celle de bataillon; 40 dans celle de brigade; 20 dans l'infanterie légère; 70 dans le service de garde; en tout un peu plus de 500. Nous ne nous en plaignons pas trop, car à toute chose malheur est bon. Les erreurs forcent les officiers de corriger à la main leurs règlements et, pour les corriger, ils sont obligés de les lire.

Vaud. — Examen de la gestion militaire du Conseil d'Etat pendant l'année 1856 *(extrait du Bulletin du Grand Conseil, séance du 26 novembre 1857).*

La commission, par l'organe de son rapporteur, M. le colonel Bontems, présente neuf observations :

1re Observation. — « Inviter de nouveau le Conseil d'Etat à faire examiner avec » soin les moyens à employer pour obtenir un meilleur entretien des armes à feu en » mains du soldat. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat n'a point perdu de vue les mesures annoncées pour la surveillance des armes entre les mains des milices. Il a été ouvert un concours pour la place d'aide du directeur de l'arsenal chargé du contrôle des armes. Il a fait aussi élaborer un règlement pour les officiers d'armement, où leurs fonctions sont bien détaillées.

Lors de l'armement 1856-1857, et dans les cours de répétition de l'infanterie, en 1857, l'inspection des armes de cinq bataillons a été faite d'une manière détaillée. Outre cela, les inspections d'armes aux avant-revues et à la réunion d'automne ont été faites exactement.

Les rapports de MM. les commandants d'arrondissement sur cet objet ont été, ces dernières années, assez satisfaisants. A part quelques cas de négligence, qui ont été punis, les armes ont été trouvées dans un état assez bon, et le matériel ne peut nullement être considéré comme compromis en aucune manière. Le Conseil d'Etat examinera ce qu'il convient de faire de plus à cet égard, et s'il convient d'augmenter les

obligations militaires des hommes de milice, tout en restant dans la limite des lois et règlements sur la matière.

M. *le Rapporteur*. On éprouve un profond découragement à la vue des réponses continuelles du Conseil d'Etat à ce sujet. Nous possédons un matériel d'une valeur de 300,000 à 400,000 fr., et on ne veut rien faire pour pénétrer les milices de la nécessité de le maintenir en bon état, ni pour apprendre leur métier aux officiers d'armement.

L'administration militaire, croyons-nous, ne comprend pas la question. Quand on décida de fournir les fusils à la troupe, la commission législative, par crainte d'une dépense de 4 ou 5,000 fr., repoussa ma proposition d'instituer un système d'inspection d'armes.

Le Conseil d'Etat croit remédier au mal en nommant un adjoint au directeur de l'arsenal chargé du contrôle des armes; mais ce contrôle est très bien tenu au bureau de l'inspecteur des milices, ce n'est pas là ce qui manque. Le Conseil d'Etat nous promet d'élaborer un règlement sur les fonctions des officiers d'armement; mais ce règlement ne leur apprendra pas leur métier, qu'ils ne savent pas; et ce n'est pas non plus dans une école de 8 ou 10 jours à l'arsenal qu'ils l'apprendront. On sait comment sont nommés MM. les officiers d'armement. Ils postulent cette place sans se préoccuper de l'importance de leurs fonctions. J'ai été officier d'armement à l'étranger; je n'étais pas plus bête qu'un autre, et pourtant je suis resté une couple d'années avant d'y comprendre quelque chose. Je voudrais qu'on établit des inspections extraordinaires d'armes, mais des inspections détaillées et non pas seulement sur l'extérieur comme celles qui se font en automne. Il faudrait qu'elles fussent faites par un officier instruit et par un armurier ou expert, qui, surtout, devraient être étrangers au bataillon. Les armes qui rentrent à l'arsenal de Morges sont souvent dans un état déplorable, ou bien les réparations qui y ont été faites l'ont été fort mal, et leur remise en état cause des frais considérables. Aussi, je crois qu'en adoptant mon système pendant 12 ou 15 ans, jusqu'à ce que nous ayons des officiers d'armement qui connaissent leur service, en consacrant 3000 ou 4000 fr. à des inspections sévères, on éviterait à l'Etat des pertes plus considérables que cette somme.

Du reste, dans toute la Suisse, on se plaint que les officiers d'armement ne connaissent pas leur métier, et le pouvoir militaire va, sous peu, inviter les cantons à porter leurs soins sur ce qui concerne les fonctions de ces officiers.

L'observation est maintenue.

2me Observation. — « Inviter le Conseil d'Etat à ne pas perdre de vue les cons-
» tructions à établir à Bière. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat a reconnu dès longtemps l'importance et la nécessité de faire, sur la plaine de Champagne, à Bière, des constructions appropriées aux besoins des divers services militaires qui ont lieu chaque année sur cette place d'armes. Divers projets ont été élaborés, sur lesquels le Conseil d'Etat délibérera et verra quels sont les travaux qui pourraient être exécutés.

M. *le Rapporteur*.— La commission ne s'est pas dissimulée les difficultés qui s'opposent à l'exécution de ces constructions, soit celles de nature financière, soit celles qui viennent du pouvoir fédéral; elle a voulu seulement inviter le Conseil d'Etat à ne pas perdre cet objet de vue. Aussi, nous admettons la réponse.

La réponse est admise.

3me Observation. — « Inviter le Conseil d'Etat à fixer son attention sur le mau-
» vais état des capotes qui rentrent en magasin après un service actif, à chercher les

» moyens d'empêcher les dégradations signalées et à faire exercer, par les agents de » l'administration militaire, un contrôle plus sévère en ce qui concerne la remise du » matériel dans les magasins de l'Etat, ainsi que pour les capotes, cartouches, etc. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat a toujours donné aux fonctionnaires militaires les ordres les plus sévères en ce qui concerne la surveillance active des objets d'armement, d'équipement et d'habillement confiés aux troupes appelées en activité de service. Il y a lieu de croire que ces ordres ont été suivis et que les chefs de corps ont été rendus responsables de tout le matériel remis à leurs corps, conformément aux règlements. En ce qui concerne spécialement les capotes, l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 1846, art. 4 à 6, fait peser sur chaque corps la responsabilité des dégradations.

Il est déjà fréquemment arrivé que ces dégradations ont été payées par le corps. Des ordres seront donnés pour qu'à l'avenir il soit redoublé de surveillance et de sévérité.

M. *le Rapporteur.* En militaire, comme en autre chose, et chez nous comme ailleurs, il ne suffit pas de donner des ordres, il faut encore s'assurer s'ils sont exécutés, et de quelle manière ils le sont. Nous ne contestons pas que le Conseil d'Etat n'ait donné des ordres très sévères relativement à la surveillance du matériel confié aux soldats, mais nous croyons que les employés de l'administration militaire n'ont pas suivi bien rigoureusement les instructions du Conseil d'Etat.

C'est un fait connu de tout le pays, que depuis qu'on a donné à la troupe des pantalons et des guêtres de la même couleur que les capotes, un grand nombre de celles-ci ont été rognées par les soldats, probablement pour confectionner des guêtres ou les réparer. Il importe d'arrêter cette dilapidation, car il deviendrait bientôt impossible d'exercer aucun contrôle; les soldats diront : j'ai reçu cette capote déjà rognée, etc., etc.

Il est difficile de parer à cet inconvénient, car l'opinion ne flétrit pas ces sortes de délits, et tel soldat qui ne vous ferait pas tort d'un centime, ne se fera aucun scrupule de soustraire les balles des cartouches qu'il doit rendre, ou d'en remplacer la poudre par du sable ou un morceau de bois; il considérera cela comme une simple farce. D'autres, trouvant leurs capotes d'une longueur peu élégante, les rognent dans un but d'enjolivement; ils envisagent peut-être cette opération comme une amélioration. Je maintiens l'observation.

L'observation est maintenue,

4me Observation. — « Inviter le Conseil d'Etat à exercer une surveillance sévère, » afin que les prescriptions de la loi d'organisation militaire soient observées, en ce » qui concerne le recrutement des compagnies d'armes spéciales, leur recrutement » exagéré ayant pour effet d'empêcher les compagnies d'infanterie d'élite d'atteindre » le chiffre cantonal. »

Réponse. — Il a été déjà répondu précédemment à cette observation; c'est la faute de la loi, en ce qui concerne l'artillerie. Nous avions dans le canton 8 compagnies à l'effectif légal, plus le 20 pour 100 de surnuméraires. Il y a trois ans, on a créé seulement 5 batteries attelées, ensorte qu'il a fallu faire une répartition des hommes des 8 compagnies, pour les réduire à 5. De là l'excédant indiqué dans l'observation. Quant aux carabiniers, des ordres ont été donnés pour que le recrutement soit ramené aux proportions règlementaires. Une circulaire de l'inspecteur-général des milices, du 10 mars 1856, dont on joint ici un exemplaire, prouve que l'administration s'est occupée de cet objet : car elle prescrit de ne laisser recruter dans les armes spéciales qu'un nombre déterminé d'hommes. Si les carabiniers et l'artillerie présentent un effectif

plus considérable que l'exige la loi militaire, cela ne veut pas dire que cette loi n'a pas été observée; mais il faut l'attribuer à la transition de l'ancienne loi à la nouvelle. A l'avenir, il ne sera recruté dans ces armes que strictement le nombre obligatoire d'hommes.

NB. La commission, dont il est question dans le préambule des 4me et 5me observations et dans les suivantes, a été nommée. Si elle n'a pas encore été convoquée, cela tient à des circonstances particulières qui ont forcé le conseiller d'Etat, président de la commission, à s'absenter pour affaires d'office.

M. *le Rapporteur.* Le Conseil d'Etat fait ici une erreur en disant que si l'effectif du corps de l'artillerie excède de 300 hommes l'effectif réglementaire cantonal, et de 600 hommes l'effectif réglementaire fédéral, cela provient de ce que l'on a réduit à 5 les 8 compagnies d'artillerie attelées, que nous avions précédemment. En effet, les 8 compagnies comptaient, au cantonal, 1236 hommes, et les 5 compagnies actuelles doivent en avoir 1285; donc, au lieu d'avoir des hommes de trop après la réduction à 5 compagnies, on n'en aurait pas eu assez, sans compter encore les compagnies de position.

Ce n'est donc pas de là que vient le mal, mais bien du recrutement exagéré qui se fait pour cette arme; ce n'est qu'en 1856 que la circulaire de l'inspecteur-général a invité les commandants d'arrondissement à le faire cesser. Les compagnies d'infanterie souffrent de cela, il en est beaucoup qui ne peuvent pas arriver même à l'effectif fédéral. Il faut que le Conseil d'Etat force les commandants d'arrondissement à faire observer la loi et à ne pas permettre aux capitaines des armes spéciales des recrutements exagérés. La même chose se passe pour le corps des carabiniers, qui compte 300 ou 400 surnuméraires. Voilà autant d'hommes enlevés à l'infanterie. Si les commandants d'arrondissement ne veulent pas faire leur devoir, il faut les révoquer, et il y a des arrondissements où ils ne le font pas.

Cette difficulté à recruter l'infanterie est humiliante pour le canton de Vaud, qui s'est toujours vanté d'être au premier rang pour le militaire, et qui envoie actuellement aux cours de répétition des bataillons qui n'atteignent pas même l'effectif fédéral. Il y a des arrondissements, le 2me et le 8me par exemple, où les hommes de l'infanterie sont souvent obligés de passer 10 ou 12 ans dans l'élite, au lieu de 8, par suite de la disposition qui ne permet pas de les faire passer à la réserve avant qu'ils soient remplacés par de nouvelles recrues. Je crois que la division défectueuse de notre territoire en arrondissements contribue aussi à augmenter cet inconvénient; mais je crois qu'en ne permettant pas des recrutements exagérés dans les armes spéciales, nous pourrions facilement tenir nos compagnies d'infanterie au complet et réduire même pour cette arme le temps de service dans l'élite à 7 ans. Je maintiens l'observation.

L'observation est maintenue.

5me Observation. — « Inviter le Conseil d'Etat à apporter plus de soins dans la » nomination des officiers, et à répartir, autant que possible, les officiers d'état-major » dans les arrondissements qui fournissent le bataillon. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat a toujours apporté une sérieuse attention au choix des officiers, et il estime que le corps actuel des officiers ne le cède en rien à ceux des temps précédents. Il continuera d'ailleurs à vouer toute son attention à ces nominations.

M. *le Rapporteur.* L'intention de la commission n'est pas de prétendre que notre corps d'officiers actuel soit, sous le rapport de l'instruction, inférieur à ses devan-

ciers. Mais nous croyons qu'on n'a pas fait assez de progrès depuis 20 ans. Nous sommes persuadés que le Conseil d'Etat sent comme nous l'importance d'avoir de bons officiers; aussi nous admettons la réponse.

La réponse est admise.

6me OBSERVATION. — « Inviter le Conseil d'Etat à examiner :

» *a)* S'il n'y aurait pas des améliorations à introduire dans la tenue des écoles d'of-
» ficiers, où peut-être l'instruction théorique tient une part trop large aux dépens de
» l'instruction pratique;

» *b)* S'il ne conviendrait pas, à la fin des écoles soit d'officiers, soit de détache-
» ments, de faire subir aux officiers un examen par une commission spéciale choisie
» en dehors du personnel de l'école;

» *c)* Enfin, inviter le Conseil d'Etat à exiger qu'une plus grande sévérité soit ap-
» portée envers les officiers qui n'ont pas profité, d'une manière satisfaisante, de l'é-
» cole à laquelle ils ont assisté. »

Réponse. — *a)* Les écoles d'officiers ont reçu, jusqu'ici, l'instruction telle qu'elle est déterminée par la loi, en y faisant alternativement contribuer la théorie et la pratique dans la mesure possible pour une étude de ce genre.

b) Quant aux examens, ils sont faits pour chaque branche à la fin de l'école par l'inspecteur-général des milices. Le Conseil d'Etat examinera si un autre mode d'examen serait préférable.

c) L'école d'officiers est tenue très sévèrement. Il y a huit heures de leçons par jour; les officiers sont casernés et tenus de rentrer à dix heures du soir. Le Conseil d'Etat verra ce qu'il peut y avoir à faire de plus, dans l'intérêt de l'instruction, surtout vis-à-vis des officiers qui n'auraient pas profité suffisamment par leur faute.

M. *le Rapporteur.* Je ne suis pas très bien placé pour savoir ce qui se passe dans nos écoles d'officiers; il y a longtemps que j'en suis dehors. Mais, quelques rapports m'ont été adressés sur la manière dont elles sont tenues; on se plaint du trop grand développement donné à certaines parties théoriques, ainsi à la fortification, qui occupe, m'a-t-on dit, plusieurs heures par jour.

C'est évidemment trop, car on ne peut donner utilement que quelques notions sur la fortification de campagne à des gens qui n'ont pas étudié les mathématiques, ce qui est le cas pour nos officiers campagnards.

Nous demandions encore que les examens fussent faits par des officiers pris en dehors du personnel de l'école, on nous répond que c'est l'inspecteur des milices qui en est chargé. Il nous semble qu'il n'est pas trop bien placé pour cela, puisqu'il inspecte ainsi lui-même les résultats d'un service dont il a la direction.

(à suivre.)

Le nombre des Suisses qui entrent au service de Hollande prend des proportions assez importantes. Il est d'une trentaine d'hommes par semaine. Les montagnes du Jura et Genève fournissent un assez fort contingent, composé surtout d'ouvriers horlogers, atteints par la crise financière actuelle. Depuis l'établissement du bureau de recrutement à Lörrach, il est parti 700 hommes de la Suisse; de là ils sont dirigés sur le dépôt central, à Harwerdick, où ils sont embarqués pour les Indes. Les régiments ne sont organisés, dit-on, que dans les colonies; il y a, outre les Suisses, des Belges, des Allemands et des Français. Les places d'officiers sont réservées presque exclusivement aux Hollandais. On cite cependant un officier suisse depuis longtemps au service de Hollande, le colonel König de Glaris, comme étant à la tête de l'organisation de cette légion étrangère.

Au lieu d'interdire le recrutement en Suisse, ce qui devient impossible, il nous paraît qu'on ferait mieux de le régulariser, afin d'assurer à nos concitoyens émigrés militairement la même protection dont jouissent les émigrés civils.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET HOUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

N° 24 26 Décembre 1857 IIe Année

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — **De la suppression de la grande tenue pour les officiers** *(fin)*. — **Des Etats-majors** *(suite)*. — **Mémoire sur les carrés d'infanterie** par le colonel Massé. — **Vaud.** Gestion militaire 1856 *(fin)*. — **Chronique.** — *SUPPLÉMENT*. **Relation raisonnée de la marche de l'armée de Souwarow, d'Italie en Suisse** par un officier général russe, avec annotations du général *Dufour*. — **De l'administration fédérale des poudres.** — **Chronique.**

QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DE LA SUPPRESSION DE LA GRANDE TENUE POUR LES OFFICIERS.

PROPOSÉE PAR LA COMMISSION MILITAIRE FÉDÉRALE. (1)

(fin.)

On a peut-être espéré que la suppression de l'habit de grande tenue pour les officiers serait un acheminement à cette suppression pour toute la troupe et qu'on arriverait à remplacer, pour tous, l'habit et la veste par une tunique. Si cela pouvait se faire d'un seul coup, sans frais, comme par la baguette magique de quelque bonne fée, nous n'en témoignerions pas un vif mécontentement. Nous n'en aurions pas non plus une grande satisfaction, car, ainsi que nous l'avons dit, l'essentiel est, pour nous, que la tenue soit uniforme, agréable à l'œil, sinon élégante et pas trop incommode. Or ces qualités ne se retrouveraient pas davantage avec la tunique qu'avec la tenue actuelle. Au bout de quelques années la mode aurait changé et l'on soupirerait de nouveau après les vêtements plus courts, c'est-à-dire après les habits et après les vestes. Qu'on voie ce qui se passe en France : nulle armée n'a une tenue plus exemplairement uniforme que l'armée française. Le colonel et le simple soldat sont parfaitement semblables dans leur habillement, sauf les signes distinctifs. Toute la ligne, par exemple, a la tunique bleue, le pantalon rouge et le shako. Récemment on a formé un corps d'élite, choisi sur toute l'armée, la garde impériale ; le gouvernement a pris beaucoup de peines et fait de grands sacrifices pour

(1) Voir le précédent numéro.

que la tenue de ce corps surpassât en élégance et en beauté celle des autres corps; or il se trouve qu'on a donné aux grenadiers et aux voltigeurs de la garde, précisément le même genre de tenue que la nôtre, trouvée par quelques-uns si laide et si incommode; ils ont reçu l'habit et la croisée blanche; au lieu de notre léger shako, ils ont, en outre, un chapeau gansé en petite tenue et le bonnet à poil, ou le shako un peu évasé en grande tenue. Cela nous montre suffisamment l'influence de la mode et du dicton: ce qui est nouveau est beau.

Mais à supposer qu'on arrive, ainsi que le désire sans doute la majorité de la Commission, à donner la tunique à toutes les troupes, officiers et soldats, il est fort probable que ce serait pour aboutir aussi à changer la croisée contre le ceinturon noir avec cartouchière. Dans ce cas, sans doute, il faudrait abandonner la buffleterie actuelle, noircir les courroies du sac et la bretelle du fusil, faire des pochettes au sac pour y mettre les paquets de cartouches qui ne pourraient pas tenir dans la petite cartouchière, modifier le porte-bayonnette, adopter probablement le yatagan-bayonnette, changer en conséquence maints articles de l'école du soldat et rentrer, de cette façon, dans une voie infinie de changements nouveaux, de dépenses nouvelles, tout cela sans avantage marquant.

On entend dire à chaque instant que nous ne devons pas comparer nos troupes à celles des autres pays; que nous sommes des miliciens; que nous ne devons pas être des soldats de parade, comme la garde impériale; que le patriotisme peut remplacer l'attrait et l'utilité des brillants uniformes, etc., etc.

Ces arguments là, nous en demandons humblement pardon aux personnes fort respectables qui souvent les avancent, sont des propos en l'air. Quant au premier point, nous ne demandons nullement qu'on calque la tenue de nos troupes sur celle des autres pays, sans quoi nous nous empresserions de recommander la suppression de notre habit, pour prendre la tunique, qui est aujourd'hui à la mode dans toute l'Europe. Notre habit a, selon nous, un caractère éminemment national, malgré le ridicule dont quelques officiers de la Suisse allemande cherchent à le couvrir (ils l'appellent *Schwalbenschwanz*, queue d'hirondelle); il a la coupe qui ressemble le plus à celle du vêtement civil que portent nos campagnards les jours de dimanche.

Quant au second point, nous ne savons pas en quoi notre état de miliciens doit faire varier la tenue, du moment qu'il est admis qu'on ne porte pas la tenue militaire dans la vie civile et qu'on reconnaît qu'une tenue est nécessaire. A moins de dire que le milicien suisse ne peut supporter la gêne d'un uniforme ou le poids de son habillement aussi bien qu'un soldat des pays voisins, nous ne voyons pas

quelles raisons on aurait de le lui retrancher; et dans cette hypothèse-là, on pourrait dire également qu'il ne peut pas supporter les fatigues d'une campagne, que notre militaire est une inutilité qu'on ferait bien de supprimer. C'est là, nous le savons, l'opinion de quelques-uns; mais ce n'est pas la nôtre ni celle du plus grand nombre.

Nous ne devons pas être des soldats de parade, dit-on encore. Soldats de parade! voilà des mots dont l'allure paraît fort menaçante pour notre opinion.

Nous répondons que les Suisses ont toujours été des soldats de parade, et que c'est là une preuve qu'ils sont bons soldats, car quand le soldat possède les aptitudes nécessaires à la parade, c'est-à-dire quand il est propre dans son équipement, soigneux pour son armement; quand il sait marcher serré et bien aligné, manier les armes avec précision et cadence, attendre immobile à la pluie, dans la neige, ou sous le soleil l'heure d'une inspection, on avouera que ce soldat-là possède des qualités qui ne gâtent rien au service de campagne, et qu'on pourra avoir plus de confiance en lui, surtout s'il y joint encore le courage, que dans tels autres soldats qui se piqueraient d'arriver mal-propres à la parade et d'y manœuvrer en désordre.

Aussi les Suisses, reconnus pour avoir ces bonnes qualités, ont fourni depuis trois siècles des gardes d'honneur à tous les souverains de l'Europe. Nous ne sachions pas que ces soldats de parade aient tremblé plus que d'autres au Louvre en 92, aux Tuileries en 1830, à Naples, à Catane, à Vicence en 1848, et cependant ils ne se battaient pas pour leur pays, comme le ferait l'armée fédérale!

Mais, ajoute-t-on encore, la preuve qu'on revient de ce système de soldats de parade, c'est ce qui s'est passé en Crimée, en Afrique, où l'armée française s'est mise à son aise, a ôté épaulettes, shako, croisée, pour pouvoir mieux se battre et manœuvrer.

Il y a là du vrai; mais l'exemple cité des guerres d'Afrique et de Crimée porte sur deux particularités qu'il ne faut pas traduire en règles générales. En Crimée il s'agissait d'un siége, l'infanterie travaillait aux tranchées et faisait un service de pionniers qu'elle n'aurait pas fait en d'autres circonstances; on comprend que les soldats aient, dans ce cas, souvent posé leurs objets d'équipement gênants; il y aurait eu pédanterie à faire autrement, surtout si l'on tient compte des maladies et des intempéries, qui, outre le feu meurtrier de l'ennemi, décimaient cette brave armée sur une plage lointaine. Nous ferions de même avec l'armée suisse dans un cas semblable, sans avoir besoin de prendre des mesures exceptionnelles ni d'aller chercher midi à 14 heures; car notre règlement général, article 137, prescrit la tenue de quartier aux troupes commandées pour des travaux ou pour des

corvées. Devant Sébastopol c'était tous les jours corvée, sous le feu ennemi, pour les troupes du corps de siège.

En Afrique, la nécessité d'éviter les grandes chaleurs et de faire face à un ennemi arrivant rapidement de tous les côtés, impose aussi certaines conditions particulières. De ce qu'on y fait souvent, par exemple, poser les sacs à la troupe, pour lui laisser plus d'agilité contre un ennemi qui voltige en tous sens sur un terrain fort accidenté, en concluera-t-on, comme règle, qu'on peut supprimer le sac? non; pas plus qu'on ne peut appliquer la manière de faire la guerre contre des Bédouins en débandade, à une guerre européenne entre armées régulières. Le maréchal Bugeaud recommande précisément de distinguer les nécessités de la guerre d'Afrique de celles de la guerre en Europe, et donne, pour la première, diverses règles dans ses *Instructions pratiques*, qu'il recommande d'éviter pour la seconde.

C'est bien aussi ce qu'on pense en France au point de vue de la tenue. Dans les garnisons de France, tout comme dans les Etats romains, la tenue est réglementaire. Il paraît même qu'aujourd'hui il se fait une sensible réaction contre certaines *fantasia* décolletées, qui étaient en faveur il y a quelques années. Cette réaction perçait dans les ordres du jour de l'Empereur au camp de Châlons, que nous nous sommes empressés, pour cette raison-là surtout, de reproduire[1]. C'est un peu, paraît-il, pour neutraliser ces habitudes contractées en Orient et en Afrique, ainsi que certaines tendances nuisibles aux traditions de la grande guerre, que le camp de Châlons a été institué. Ce ne fut point un camp de plaisance où la troupe perdit son temps en défilés et en carrousels; on y pratiqua constamment des manœuvres sérieuses et instructives, ainsi qu'on l'a pu voir par les comptes-rendus que nous en avons publiés.

Or la tenue était la suivante (d'après un article intéressant d'un chef d'escadron des dragons de la garde, M. le commandant Martin: *Spectateur militaire* du 15 novembre 1857, page 224) :

" La tenue réglementaire, dit cet officier, était strictement observée
„ par les officiers de tous grades et de toutes armes.

„ Pour les manœuvres et opérations militaires, les officiers géné-
„ raux portaient la capote avec épaulettes, l'épée, la ceinture, le cha-
„ peau ferré. Ils avaient le harnachement de petite tenue.

[1] Voici l'une des phrases de l'ordre général ouvrant le camp:

« Je recommande aux uns une sévérité paternelle; aux autres, une obéissance né-
» cessaire; à tous, la bonne volonté et l'observation rigoureuse de la tenue: car la
» tenue c'est le respect de l'uniforme, et l'uniforme est l'emblème de ce noble métier
» d'abnégation et de dévouement dont vous devez être fiers. N'oublions pas que tout
» signe caractéristique de l'armée, à commencer par le drapeau, représente une idée
» morale, et que votre devoir est de l'honorer. »

„ Les officiers d'état-major étaient dans la tenue analogue régle-
„ mentaire, avec plumet.

„ Les troupes d'infanterie, à la manœuvre, et à moins d'ordre con-
„ traire, étaient en veste, sac au dos, bonnet à poil et shako couvert.
„ Les officiers et sous-officiers étaient en capote. Les officiers supé-
„ rieurs et montés avaient le harnachement de petite tenue.

„ Dans la cavalerie et l'artillerie, les officiers étaient en habit ou
„ dolman de petite tenue, shapska ou shako couvert, colback, casque,
„ armes, buffleteries et épaulettes.

„ Les cavaliers, équipés de même, étaient en veste, avec ou sans
„ épaulettes, suivant l'arme.

„ Les officiers et les cavaliers n'avaient ni porte-manteau, ni scha-
„ braque, ni besace; le manteau était roulé sur les fontes.

„ Lorsque de grandes manœuvres devaient durer plus de cinq
„ heures, on prenait la besace, avec une demi-ration d'avoine, du
„ pain, le petit bidon, et un piquet d'attache pour le cheval; la tête
„ de ce dernier devait toujours être garnie du licol.

„ Aucune tenue de fantaisie n'était tolérée, même dans l'intérieur
„ du camp. Lorsque l'infanterie était de service ou sous les armes,
„ elle portait la jugulaire sous le menton; elle avait dans le sac tous
„ les effets d'ordonnance. Les hommes de garde prenaient la capote
„ le soir après la retraite, et la quittaient le matin à huit heures.

„ Le dimanche, la grande tenue était de rigueur pour tout le
„ monde à partir de midi. „

Qu'on ne vienne donc plus citer l'armée française et les campagnes de Crimée et d'Afrique comme des arguments en faveur de la suppression de la grande tenue, ou même de toute espèce de tenue. C'est là une calomnie gratuite à l'adresse de l'armée française.

On fait également une grave erreur quand on croit que le patriotisme, qu'un vif élan d'enthousiasme puisse remplir toutes les fonctions que certains lui assignent, c'est-à-dire, tenir lieu d'uniforme, comme lien extérieur entre les combattants, et de beaucoup d'autres choses qui ne sont pas maintenant en discussion. On cite comme exemple les volontaires héroïques de la première campagne d'Italie. En effet, ils étaient mal vêtus, mal chaussés, et ils ont fait des prodiges! Mais nous croyons que s'ils avaient été mieux équipés ils n'en auraient pas fait moins et qu'ils auraient évité, en outre, plus d'un échec secondaire. Comptons sur le patriotisme du citoyen pour donner de l'élan général, pour imprimer un bon esprit à la troupe qui entre au service, pour faire partir le soldat content et joyeux, tout en quittant sa famille; mais ne demandons pas davantage à ce sentiment sous cette même forme.

Tout le civisme du soldat, s'il n'a que cela pour le soutenir, ne

l'empêchera pas de murmurer contre ses chefs quand les vivres seront en retard, ou les étapes trop fortes. Il faut autre chose que du civisme pour mener des hommes au feu avec espoir de succès; il faut bien plus encore pour leur faire attendre le feu ennemi avec patience et dans un état susceptible de résistance efficace. Or le but capital des institutions militaires et tout le talent d'un chef supérieur consistent à savoir organiser le dévouement civique et transformer l'enthousiasme individuel du citoyen pour sa bonne cause en orgueil national, en ambition militaire, en rêves de gloire, en amour du drapeau. Cela se fait par un millier de ressorts, grands et petits, frappant à toutes les fibres humaines, et dont la tenue uniforme, la grande tenue surtout, est un des plus importants.

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

suite du programme des cours donnés à l'Ecole d'état-major, à Paris.

FORTIFICATION.

Première année. — *Des communications entre les places.* — Profils et dimensions des routes. — Principes de leur tracé. — Leur construction, réparation et destruction. — Conditions militaires du tracé des routes, des chemins de fer et des canaux dans l'intérieur et sur les frontières. — Profil des chemins de fer et des canaux. — Manœuvres des écluses. — Dépense d'eau des canaux. — Données sur la vitesse et la dépense des transports.

Baraquement. — Construction des baraques et abris.

Bâtiments militaires. — Des casernes d'infanterie et de cavalerie, ordinaires, voûtées, défensives. — Des fourneaux économiques, fours, manutentions, magasins à poudres, etc.

Défilement. — Problèmes fondamentaux du défilement, appliqués aux ouvrages de campagne isolés.

Fortification permanente. — Du corps de place; conditions qu'il doit remplir. — Divers profils et revêtements d'escarpement. — Nouveau front moderne. — Des dehors, conditions qui leur sont propres. — Objets des citadelles et des ouvrages détachés. — Des communications et des ponts-levis les plus usités. — Propriété des fronts en ligne droite. — Des camps retranchés. — Manœuvres d'eau; inondations et chasses d'eau. — Ponts-levis.

Deuxième année. — *Fortification passagère.* — Importance du choix de la position des ouvrages. — Calcul et exécution des déblais et remblais. — Barbettes, traverses. — Détails sur les revêtements et les défenses accessoires. — Construction des blockhaus, caponnières et palanques. — Mise en état de défense d'une maison, d'un village — Tête de pont.

Fortification des frontières. — Objets divers des places fortes, suivant leur position et leur grandeur. — Principes adoptés pour l'assiette des places fortes en France; principes nouveaux de quelques auteurs.

Attaque et défense des places. — Reconnaissance de la place. — Choix du front d'attaque. — Préparatifs. — Force de l'armée. — Travaux qu'exige le siége. — Emplacement des batteries. — Profils et principes du tracé des cheminements et des parallèles. — Description des opérations. — Mise en état de défense d'une place, évaluation de la force de la garnison. — Principes généraux de défense.

Fortification souterraine. — Construction d'un puits, d'une galerie de mine;

(1) Voir les numéros 22 et 23.

charge des fourneaux ordinaires. — Etablissement des fougasses. — Système de mines. — Démolition des ponts par la poudre.

Fortifications étrangères.

APPLICATIONS ET TRAVAUX GRAPHIQUES. — Levé de bâtiment militaire, accompagné d'un mémoire.

Epure de défilement d'un ouvrage de campagne.

Projet d'un ouvrage de campagne avec mémoire.

Tracé et profil sur le terrain.

Levé des fortifications de Paris, avec mémoire.

MÉMOIRE SUR UNE PLACE FORTE. — CHAP. Ier. — Objet et importance de la place.

CHAP. II. — Description des fortifications.

CHAP. III. — Evaluation des forces de la garnison et de la quantité des approvisionnements nécessaires pour sa défense.

NOTA. Le plan de la place qui a fait l'objet de ce mémoire est compris dans le cours de topographie comme offrant, par l'étendue des environs, un sujet d'étude topographique.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION.

PREMIÈRE ANNÉE. — COURS D'ADMINISTRATION. — *Administration générale de l'armée.* — Mission et pouvoirs du ministre de la guerre. — Délégués de l'autorité ministérielle. — Agents des services administratifs. — Ressources ordinaires et éventuelles de l'administration. — Crédits législatifs. — Contributions, appels, réquisitions. — Prises.

Richesses immobilières et mobilières du département de la guerre. — Domaine militaire, principe de sa conservation. — Richesses mobilières, nomenclature, modifications, principes de leur conservation.

Exécution des services administratifs. — Moyens généraux. — Modes divers d'exécution. — Comptabilité, divisions, comptes en deniers et en matières. — Ecritures pour l'établissement des comptes.

Acquittement des dépenses. — Répartition des crédits législatifs. — Emploi des fonds. — Justifications. — Contrôle des dépenses. — Division du contrôle. — Action des fonctionnaires administratifs, des inspecteurs généraux et administratifs. — De l'administration centrale. — Fonctions de la Cour des comptes. — Droits du Corps législatif.

Des services administratifs. — Objet. — Modes généraux d'exécution.

Subsistances militaires en temps de paix et en temps de guerre. — Vivres. — Fourrages. — Chauffage.

Service hospitalier. — Hôpitaux militaires, hospices civils. — Etablissement en temps de guerre.

Moyens d'installation des troupes à l'intérieur et en campagne. — Logement chez l'habitant. — Casernement. — Campement. — Cantonnement. — Bivouacs.

Habillement. — Campement. — Magasins centraux à l'intérieur et aux armées.

Remonte générale de l'armée. — Etablissements spéciaux ; rapports avec les divers corps de l'armée.

Transport des militaires et du matériel de la guerre. — Service de marche. — Equipages militaires. — Service des convois. — Transports généraux. — Transports militaires.

Solde et prestation militaire. — Bases du droit. — Règles générales d'allocation et de justifications.

Administration des corps de l'armée. — Etats-majors. — Corps de troupes.

DEUXIÈME ANNÉE. — COURS DE LÉGISLATION.

PREMIÈRE PARTIE. — LÉGISLATION GÉNÉRALE. — *Rapports généraux de l'Etat avec les nationaux.* — De l'Etat. — Du Gouvernement. — De l'administration. — Organes généraux et spéciaux de l'administration. — Branches collatérales et auxiliaires. — Matières du domaine de l'administration.

Rapports généraux de l'Etat avec les autres nations. — Division du droit inter-

national public. — Naissance et phases successives du droit des gens positif. — Représentation des intérêts politiques et commerciaux. — Objet général du droit international privé.

Deuxième partie. — Législation militaire. — *Eléments de la force publique en France.* — Mission de l'armée. — Principe général de son organisation. — Direction supérieure de l'armée. — Principes du commandement et de l'obéissance.

Composition de l'armée, formation de son effectif. — Recrutement. — Appels. — Engagements, rengagements. — Causes générales des variations de l'effectif. — Modifications de l'effectif; diminutions momentanées et définitives.

Principes généraux qui règlent l'emploi de l'armée.

1° A l'intérieur :

Rapports des autorités civiles et militaires. — Réquisitions de la force publique. — Etat de guerre. — Etat de siége;

2° A l'extérieur :

Définition de la guerre. — Formalités qui la précèdent; droits qu'elle entraîne; conventions qu'elle peut faire conclure.

Droits, obligations et garanties des militaires. — Garanties spéciales des intérêts civils et militaires; état civil du militaire. — Actes et formalités du ressort des notaires et des juges de paix. — Etat militaire des officiers.

Moyens conservatoires de la discipline dans l'armée. — Des récompenses militaires; avancement; distinctions honorifiques. — Pensions militaires.

Répression des fautes, crimes et délits militaires. — Action disciplinaire. — Action de la justice militaire. — Des conseils de guerre. — Compétence. — Procédure. — Effets des suites des jugements.

Etablissement de répression à l'usage de l'armée. — Prisons militaires. — Etablissements pénitentiaires.

Applications. — Visite à la manutention des vivres, et rapport par écrit.

Visite d'un quartier de cavalerie, et rapport par écrit.

Visite d'un hôpital, et rapport par écrit.

ART MILITAIRE.

Première année. — *Notions préliminaires.* — Etude des éléments de la force publique des Etats. — Bases générales des systèmes militaires.

Des armées permanentes. — Leurs éléments personnels et matériels. — Troupes de ligne. — Corps hors ligne. — Corps administratifs. — Hiérarchie, discipline, avancement. — Instruction. — Ecoles militaires.

Etude du système militaire de la France. — Notions détaillées sur les attributions et le service des officiers du corps d'état-major.

Etude du système militaire de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et de la Confédération germanique.

Propriétés tactiques de l'infanterie. — Etude de ses formations régulières, simples ou composées. — Caractères, propriétés et emploi de l'infanterie légère. — Tirailleurs.

Organisation, instruction et propriétés tactiques de la cavalerie.

Propriétés tactiques et emploi de l'artillerie.

Emploi simultané des trois armes. — Diverses espèces d'engagements. — Des combats.

Reconnaissances militaires. — Leur division. — Reconnaissances topographiques. — Coup d'œil militaire. — Ses applications diverses. — Levé à vue. — Mémoire à l'appui.

Reconnaissance des cours d'eau, des voies de communication, des positions, des postes, des lignes de défense, etc. — Reconnaissances statistiques. — Reconnaissances offensives.

Organisation des armées actives. — Formation des brigades, divisions et corps d'armée. — Répartition des troupes hors ligne, des états-majors. — Organisation des services administratifs. — Approvisionnement et transports.

Attributions et service des officiers d'état-major dans les armées actives.

Des frontières considérées comme points de rassemblement des armées. — Etude des diverses espèces de ligne de défense. — Lignes d'invasion, lignes d'opérations, lignes de communication. — Divers systèmes suivis pour la répartition des places fortes. — Travaux éventuels et accessoires de défense. — Concentration et réunion des armées actives. — Leur répartition en cantonnements.

Applications. — Mémoires sur diverses questions d'art militaire, traitées d'après la carte.

Mémoires relatifs aux levés topographiques, comprenant une question d'art militaire posée sur le terrain des levés.

Tracé d'un camp sur le terrain.

Deuxième année. — Introduction à la grande tactique. — Eléments et limites du champ des combinaisons tactiques ou champ de bataille.

Introduction à la stratégie. — Coup d'œil général sur le théâtre des combinaisons et des mouvements stratégiques.

Des positions militaires. — Leur classification.

Des marches considérées en elles-mêmes. — Marches ordinaires, accélérées, en poste.

Des marches considérées comme mouvements stratégiques, ou comme mouvements tactiques. — Leur but. — Leur préparation. — Leurs règles d'exécution.

Influence des cours d'eau sur la marche des opérations. — Etudes des cours d'eau considérés comme ligne de défense.

Du passage des cours d'eau de vive force ou par surprise. — En avant ou en retraite.

Des ordres de bataille. — Leur classification. — Principes des ordres de bataille défensifs.

Des attaques ou engagements offensifs. — Attaques générales et attaques partielles. — Avantage de préluder aux attaques générales par des attaques partielles. — Du choix des points d'attaque.

Des attaques préparatoires ou partielles dirigées sur une aile, sur les deux ailes, sur le centre, sur un des flancs. — Des attaques de revers.

De la combinaison des attaques partielles pour préparer l'engagement général.

Emploi des marches tactiques pour la formation ou la modification des divers ordres de bataille.

Des batailles, des considérations qui les amènent. — Attitude différente des armées qui en viennent aux mains. — Nécessité de distinguer plusieurs périodes dans une bataille.

Etude du rôle de l'armée offensive et de celui de l'armée défensive dans ces diverses périodes.

Stratégie. — Points et lignes stratégiques. — Points objectifs. — Bases d'opérations primitives éventuelles ou naturelles, secondaires.

Lignes d'opérations simples ou doubles.

Des plans de campagne. — Marche des opérations dans la guerre offensive. — et dans la guerre défensive. — Des retraites. — Leur classification. — Exécution des rétrogrades.

Rôle et emploi des troupes dans l'attaque et la défense des places.

Nota. Plusieurs leçons sont consacrées à l'étude des faits militaires servant de preuves aux principes généraux de la théorie.

Applications. — Mémoires sur des faits militaires accomplis. — Etude d'une campagne. — Levés de champs de bataille, étude sur le terrain des événements qui s'y sont passés, mémoires sur ces travaux extérieurs. — Reconnaissances militaires. — Croquis du terrain fait de mémoire et rapports à l'appui.

MANŒUVRES. — théorie.

Première année. — Ordonnance de cavalerie jusqu'aux évolutions de régiment.

Règlement sur le service intérieur de la cavalerie.

Deuxième année. — Evolutions de régiment. — Cavalerie.

Evolutions de ligne — Infanterie, cavalerie.

Une instruction particulière est faite aux élèves sortant de l'école polytechnique sur l'école de bataillon, que les élèves sortant de Saint-Cyr et de l'armée connaissent suffisamment.

Règlement sur le service en campagne.

Équitation. — Leçons d'équitation civile pendant les deux années.

INSTRUCTION MILITAIRE. — Première année. — Ecole de cavalier à cheval. — Ecole de peloton à cheval. — Exercice du sabre. — Manière de seller et brider. — Ecole d'intonation.

Deuxième année. — Ecole d'escadron au moyen des files d'encadrement.

HIPPOLOGIE. I. — Nomenclature et description des parties extérieures du cheval, système musculaire.

Des fonctions. — Des robes. — Du pied. — Des aplombs. — Des proportions. — De la bouche, considérée sous le rapport de l'âge. — De la bouche, considérée sous le rapport de l'embouchure. — Des signalements. — Des allures.

II. Hygiène. — Des aliments. — De l'influence de l'air, des saisons sur la santé du cheval.

De la ferrure.

Du harnachement sous le rapport de la conservation du cheval.

Du repos du travail. — Précautions à prendre en route et en campagne.

Achat des chevaux. — Garantie et cas rédhibitoires.

Des écuries. — Du pansage. — Des bains.

Tares et principales maladies.

III. Symptômes des maladies. — Inflammation. — Tares et tumeurs aux jambes. — Gourmes, taies, cornages. — Pousse, coliques. — Indigestion. — Maladies des yeux. — Affection du pied. — Maladies contagieuses. — Blessures par le harnachement. — Des cas rédhibitoires.

Des races. — Races diverses. — Appareillement et croisement. — Des haras et des courses. — Des remontes. — Des réformes.

Langue allemande. — Le cours d'allemand est suivi pendant les deux années d'étude, excepté pendant le temps des levés et celui des examens de fin d'année.

Dessin. — Les élèves sont exercés spécialement au dessin du paysage. — Il y a étude d'après nature quand la saison le permet.

Ils doivent faire sur le terrain des levés une vue générale d'après nature.

Paris, le 15 avril 1855.

Le Maréchal de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre,
(signé) VAILLANT.

Tel est le programme détaillé des cours qui se donnent à l'Ecole d'application d'état-major pendant les deux années. On voit que le champ des connaissances qu'ils embrassent est très vaste et que l'officier qui sort de l'Ecole avec le nombre de succès réglementaire doit être certainement un homme instruit, ou au moins érudit. Mais nos officiers suisses ne doivent point cependant se laisser décourager par ce vaste horizon scientifique et par le sentiment de leur infériorité comparative, car plusieurs de ces branches d'études relevées ne comptent guère que comme gymnastique intellectuelle, et sont, au bout de quelques années, aussi étrangères aux officiers d'état-major qu'à ceux qui ne les ont jamais possédées. On voit tous les jours des avocats

fort habiles, des médecins très savants, des prédicateurs éloquents qui seraient fort embarrassés de faire une version grecque ou de démontrer le carré de l'hypothénuse qu'ils ont jadis dû savoir.

Il en est un peu de même pour les officiers de l'état-major en général et pour les connaissances qu'ils acquièrent aux Ecoles ; quelques-unes sont constamment indispensables au service de l'état-major, d'autres ne sont qu'accessoires ou préparatoires.

Or, en Suisse, nous pouvons d'emblée retrancher toutes les connaissances de ce dernier ordre contenues dans le programme français, car nous pouvons, à la rigueur, les remplacer par le développement acquis dans la vie civile et politique, ainsi que nous le montrerons plus tard.

Les conditions de sortie de l'Ecole d'application tiennent compte, au reste, de ces degrés divers d'importance entre les branches d'études du programme. Les branches d'études sont au nombre de 12 ; les succès s'apprécient de 0 à 20, (savoir : 0 à 4, mal ; 5 à 9, médiocre ; 10 à 13, assez bien ; 14 à 18, bien ; 19 à 20, très bien,) en les réduisant au maximum de 1200 points. Il faut avoir, pour sortir de l'Ecole, 600 points, tant par les examens de sortie que par les examens de passage et par les travaux de l'année ; mais les coefficients des branches d'étude varient assez fortement entr'eux, de telle sorte qu'on peut être très-faible sur 5 ou 6 branches secondaires et se rattrapper sur les principales. Ces coefficients sont les suivants :

Fortification 11 ; Géodésie et topographie 10 ; Art militaire 8 ; Artillerie 8 ; Géographie et statistique 5 ; Administration militaire 4 ; Allemand 4 ; Manœuvres 3 ; Equitation 3 ; Dessin 2 ; Tenue des cahiers 1 ; Conduite et discipline 1. Total, 60. *(à suivre.)*

MÉMOIRE SUR LES CARRÉS D'INFANTERIE,

par le colonel d'artillerie J. Massé [1].

§ *Introduction.*

La position la plus critique dans laquelle puisse se trouver l'infanterie, c'est lorsqu'étant rangée dans une plaine en bataille ou en colonne à distance entière, elle vient à être assaillie par un corps nombreux de cavalerie.

Dans ces cas périlleux, l'infanterie n'a qu'un moyen de se défendre, c'est d'user d'une extrême rapidité pour se serrer d'une manière compacte et de se former dans un ordre dans lequel elle puisse faire un usage complet de ses feux.

Donc aussitôt qu'une troupe en marche, en manœuvre ou de pied ferme, craint d'être attaquée par la cavalerie, elle doit se former de suite en colonne serrée par division, puis lorsqu'elle est sérieusement menacée elle formera le carré.

[1] Ce mémoire a obtenu mention honorable par lettre du 1er mars 1857. Voyez, au surplus, *Revue militaire suisse*. Lausanne, du 28 mars 1857, page 125.

Voilà le principe fondamental.

La formation en carré est donc pour l'infanterie une formation accidentelle, toujours occasionnée par un danger pressant, qui demande une grande habitude et une grande rapidité.

Il résulte de ce que nous venons de dire deux conséquences :

1° Que les dispositions de tactique relatives à cette manœuvre, c'est-à-dire le règlement d'exercice, doivent être aussi précises que possible et ne laisser aucune incertitude, aucune latitude ni chez les chefs, ni chez les soldats pour exécuter la manœuvre ; enfin que celle-ci soit aussi peu compliquée que possible ;

2° Que la manœuvre soit exécutée avec la plus grande rapidité, et que la troupe en ait la plus grande habitude.

Aussi former le carré avec ordre et promptitude est une des parties les plus essentielles de l'instruction de l'infanterie, car le courage le plus impétueux ne peut manquer de succomber s'il n'est secondé par une bonne méthode de guerre. C'est dans la persuasion de ce principe que l'un des généraux les plus expérimentés de l'ancienne armée française, en insistant sur l'importance extrême d'instruire à fond et même à satiété l'infanterie dans la manœuvre du carré dit, qu'une troupe de jeunes soldats bien exercés au tir et à la formation du carré, et pouvant se former dans toutes les circonstances avec promptitude et régularité, prend place à côté des meilleures troupes et peut, douée de courage, offrir toute garantie à la guerre.

Il est donc indispensable de répéter cette manœuvre souvent afin de la rendre familière aux troupes ; on ne saurait trop les y accoutumer, que le règlement en vigueur soit bon ou défectueux ; et au contraire si le mode prescrit par le règlement présente des difficultés ou des complications, il faut s'efforcer à l'exécuter avec toute la perfection possible pour compenser au moins, par une exécution sans reproche, les défauts qui pourraient exister dans l'ordonnance de manœuvre.

On a beaucoup discuté, et beaucoup écrit sur la formation des carrés ; dans chaque pays on a des règles différentes et chaque gouvernement croit avoir ce qu'il y a de mieux, malgré cela les auteurs militaires n'ont pas encore tout dit ; en attendant, la valeur de la troupe qui se défend et l'audace de la troupe qui attaque seront toujours deux éléments qui influeront considérablement sur le résultat final.

La Société militaire fédérale a proposé à la méditation des officiers suisses les questions suivantes :

Convient-il pour l'armée suisse d'avoir dans ses ordonnances deux espèces de formation de carrés ou une seule ? Quelle est la formation la plus simple et qui offre la plus grande résistance ?

Mais avant de résoudre ces deux questions, il est convenable d'examiner les principales formations en usage aujourd'hui ; quels sont leurs avantages et leurs désavantages.

§ *Carrés de bataillon.*

Dans les anciennes ordonnances et principalement dans la fameuse ordonnance de 1791, on avait surtout en vue de grandes réunions de troupes dans la formation

des carrés. Il y avait peu ou point de dispositions réglementaires s'appliquant à un bataillon seul. Mais plus tard on reconnut avec raison qu'un bataillon étant isolé, pouvait avoir souvent l'occasion de se prémunir contre une attaque de cavalerie.

On vit ainsi naître la formation du carré dans le but d'arrêter la fougue impétueuse de la cavalerie, en faisant feu de tous côtés.

Cette formation s'exécuta de différentes manières et c'est ainsi que l'on est arrivé à avoir deux espèces de carrés, savoir ceux qu'on appela *vides* et ceux qu'on appela *pleins*.

Les carrés vides sont ceux qui sont formés de manière à ce que la troupe offre quatre fronts se rencontrant tous à angle droit et dont le centre est vide.

Les carrés pleins n'offrent point de vide à l'intérieur. C'est simplement une colonne serrée dont la dernière division fait demi-tour à droite et dont les files extérieures des divisions du centre font face en dehors par un à droite ou par un à gauche.

Il y a eu de nombreuses controverses entre les auteurs militaires pour décider laquelle de ces deux formations était la meilleure. Quelques militaires ont prôné les carrés vides, d'autres les carrés pleins. Les Français et les Anglais ne sanctionnent pas la formation des carrés pleins dans leurs règlements militaires. Les Prussiens et les Autrichiens ont adopté l'une et l'autre de ces formations dans leurs règlements.

Les ordonnances fédérales suisses soit de 1823, soit de 1855, ont suivi cet exemple et ont aussi adopté en principe les deux formations. — *Nous croyons qu'elles ont très sagement fait, car l'une et l'autre peuvent être extrêmement utiles et même indispensables suivant les circonstances.* Mais comme le fait remarquer Carion Nisas, Tome II, page 374, il est impossible de prescrire d'avance des règles fixes pour faire choix de l'une plutôt que de l'autre de ces modes de former le carré, parce que ce choix dépend des lieux sur lesquels on combat, du temps que l'on a devant soi, de la nature des troupes que l'on a sous ses ordres, et de celles qu'on a à combattre; enfin si la cavalerie attaquante est soutenue ou non par de l'artillerie.

On peut juger de l'énoncé ci-dessus par l'énumération que nous allons faire des avantages et des désavantages de chaque mode de carré.

§ *Des carrés vides.*

Les avantages des carrés vides sont les suivants :

1° Le carré vide présente de tous les côtés, sur ses flancs et sur ses faces, le plus grand développement de feux qu'il puisse offrir. Tous les fusils sont en action, c'est là son principal avantage;

2° Il présente à l'intérieur un espace libre, qui sert à recevoir, sans gêner la troupe, les officiers montés, les tambours, la musique, l'état-major, le drapeau ;

3° Ce même vide à l'intérieur offre un espace très précieux pour recevoir et panser les blessés ;

4° Tout est régulier après sa formation et le chef, au milieu de sa troupe, peut bien y maintenir l'ordre et faire exécuter ses commandements.

Ses désavantages :

1° Sa solidité n'est pas très grande, précisément à cause de son vide intérieur, et plus on voudrait augmenter cette solidité par des doublements de rangs, plus la manœuvre deviendrait compliquée, et la surface du carré serait diminuée ;

2° La manœuvre n'en est pas toujours facile, simple et prompte ;

3° Une fois la brêche faite par le canon, la contiguïté est rompue et, en serrant les rangs, les faces ou les flancs se raccourcissent et occasionnent des vides dont la cavalerie peut profiter ;

4° Si le carré n'est formé que de deux rangs, la brêche est trop facile à la cavalerie, qui alors prend à dos les soldats dans l'intérieur ;

5° Dans la marche du carré, l'ordre et l'union sont difficiles à y conserver, parce que parmi ses côtés les divisions marchent les unes en bataille, les autres par le flanc, et qu'ainsi la désorganisation s'y manifeste facilement aux angles et à la queue de la colonne. *(à suivre.)*

Vaud. — Examen de la gestion militaire du Conseil d'Etat pendant l'année 1856 *(extrait du Bulletin du Grand Conseil, séance du 26 novembre 1857).*

(Fin.)

Dans la dernière partie de la réponse, le Conseil d'Etat est en dehors de la question. Nous ne doutons pas que la discipline ne soit très sévère à l'école, mais nous avons été frappés de ce que, malgré toutes les peines qu'on se donne, beaucoup d'officiers en sortent sans posséder l'instruction désirable, et ne sont cependant pas rappelés à une seconde école.

Puisque la nomination des officiers n'a pas lieu, chez nous, à la suite de concours, il faut leur faire subir un examen à la fin de l'école, et, s'ils ne possèdent pas les connaissances requises, les rappeler une seconde et même une troisième fois. Quant à ceux qui seraient ineptes, il faudrait les mettre à la suite. Il faut absolument que notre corps d'officiers arrive à une certaine instruction. Nous pensons que le Conseil d'Etat examinera la chose et que nous pouvons nous déclarer satisfaits de sa réponse.

La réponse est admise.

7me Observation. — « Inviter le Conseil d'Etat à exiger des commandants d'ar-
» rondissement une surveillance plus sévère sur la manière dont les capitaines exer-
» cent les droits que leur donne la loi en ce qui concerne le recrutement, les nomi-
» nations et l'avancement des sous-officiers et caporaux. »

Réponse. — Les commandants surveillent le recrutement qui se fait aux avant-revues, ils doivent faire observer la loi. Y aurait-il des plaintes à faire contre un ou plusieurs arrondissements? Dans ce cas, il serait nécessaire de formuler les plaintes, afin que l'administration supérieure puisse porter remède au mal dont elle n'a pas connaissance.

En ce qui concerne les nominations attribuées aux capitaines par la loi, les commandants ne peuvent et ne doivent pas y intervenir. Ils doivent seulement relever les cas contraires à la loi. Il n'a pas été fait de rapport sur cet objet.

M. *le Rapporteur.* Le Conseil d'Etat nous dit qu'on ne lui a pas fait de rapport

mais nous lui en faisons un; et il semble qu'en lui signalant des choses qui ne sont pas telles qu'elles devraient l'être, cela devrait suffire. D'ailleurs, les commandants d'arrondissement sont payés pour faire exécuter la loi et signaler les cas nombreux d'irrégularités qui se passent. Nous ne voulons pas spécifier, il est facile au Conseil d'Etat de les découvrir comme nous l'avons fait; mais, si l'on veut, je dirai qu'il y a le 5me, le 6me et le 8me arrondissement où la loi n'est pas exécutée comme elle devrait l'être. Je regrette que le Conseil d'Etat ne soit pas là pour en prendre note [1]. On nous dit que les commandants ne peuvent pas intervenir dans la nomination des sous-officiers, qu'elle appartient aux capitaines; je le veux bien, mais il y a des règles imposées par la loi aux capitaines dans l'exercice de ce droit. Ils doivent, si je ne me trompe, choisir leurs sergents parmi les caporaux, et ils ne peuvent nommer un plus grand nombre de sous-officiers que le règlement ne le comporte. C'est le devoir des commandants de les empêcher de contrevenir à la loi; eh bien! ouvrez les contrôles et vous verrez que, dans le 6me arrondissement, les 6 compagnies du bataillon d'élite, sans exception, ont plus de sous-officiers que le règlement ne le permet. La compagnie de grenadiers a 6 sergents et 12 caporaux; celle de chasseurs, 6 sergents et 11 caporaux; la 1re de mousquetaires, 7 sergents, 9 caporaux et 5 tambours; la 2me, 6 sergents, 11 caporaux et 5 tambours; la 3me, 6 sergents et seulement 2 tambours; la 4me, 7 sergents et 9 caporaux. La compagnie de carabiniers a 9 sergents, 12 caporaux, 2 fraters et 154 soldats. L'artillerie est aussi beaucoup trop nombreuse dans cet arrondissement.

Voilà les faits; et je pourrais vous en raconter bien d'autres sur les rapports de certains capitaines avec leurs subordonnés. Du reste, vous pouvez vous même apprendre aussi bien que moi beaucoup de choses, en exerçant un certain contrôle. On nous disait dernièrement qu'un capitaine, locataire d'une maison appartenant à l'un des sergents de sa compagnie, ayant eu, avec celui-ci, quelques difficultés relatives au loyer, jugea bon de ne plus compter ce sergent dans sa compagnie. Le sergent ne se plaignit pas; pendant quelque temps, il prit son parti de n'être plus appelé au service; mais lors de l'armement de l'hiver passé, sentant battre son cœur vaudois, il réclama auprès de son commandant d'arrondissement; celui-ci, m'a-t-on dit, le renvoya, en le menaçant de le faire mettre aux arrêts. Les choses en sont là! Le capitaine en question appartient au 113e bataillon.

L'observation est maintenue.

8me OBSERVATION. — « Inviter le Conseil d'Etat à user plus fréquemment et avec » discernement des pouvoirs que lui donne la loi militaire, art. 288, en améliorant » l'instruction pratique de l'armée, par des réunions extraordinaires d'instruction. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat, en présence des nombreuses réunions d'instruction fédérales et cantonales, mises sur pied de troupes, etc., n'a pas cru devoir user de la latitude que lui donne la loi, pour ordonner des réunions extraordinaires d'instruction. Il estime que ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'il doit faire usage de cette latitude. Il examinera, du reste, ce qu'il y aura à faire, soit au point de vue de la dépense, soit à celui de la fatigue que causent aux troupes des appels au service trop souvent répétés, sans nécessité pressante.

M. *le Rapporteur.* Les réunions extraordinaires de troupes coûteront, sans doute beaucoup, mais je crois qu'en présence de ce qui s'est passé l'hiver dernier, il ne faut

[1] La discussion de la gestion offre cette singularité, que le Conseil d'Etat ne peut pas y assister.

pas, par raison d'économie, reculer devant le moyen de mettre l'armée vaudoise en état de tenir honorablement son rang. Ce qui manque, surtout, à nos officiers d'infanterie, c'est l'habitude du service. Or, cette habitude, ils ne peuvent l'acquérir que par la pratique résultant de réunions de troupes plus fréquentes. Nous espérons que l'examen de cette question, auquel le Conseil d'Etat annonce vouloir se livrer, amènera des améliorations; aussi nous admettons sa réponse.

La réponse est admise.

9me Observation. — « Inviter le Conseil d'Etat à veiller à ce qu'à l'avenir, par une » économie mal entendue, on évite de procéder avec trop de précipitation à la mise » sur pied et au licenciement des corps de troupes appelés au service actif. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat a cru qu'il était de son devoir d'économiser le plus possible le temps et les deniers des hommes appelés au service militaire, en réunissant les corps, non au chef-lieu du canton, mais dans des localités placées de manière à ce que aucun homme ne soit exposé à faire des contremarches inutiles, et aussi en vue d'éviter de grandes dépenses à l'Etat. Il en résulte parfois quelques inconvénients administratifs.

Le Conseil d'Etat verra, pour l'avenir, à concilier une sage économie avec une organisation convenable et complète des troupes avant leur départ, et à faire procéder au licenciement, de manière à ce que tous les comptes puissent être réglés avant la rentrée des hommes dans leurs foyers.

M. *le Rapporteur.* Nous espérons que le Conseil d'Etat comprendra, en examinant la question, qu'il ne faut pas, pour économiser quelques centaines de francs, s'exposer à voir se renouveler les scènes fâcheuses qui ont eu lieu.

Nos confédérés, avant d'envoyer leurs bataillons au service fédéral, les réunissent quelques jours d'avance, afin de les organiser et de les mettre en état de paraître. Aussi, leurs bataillons arrivent au service fédéral avec une certaine tenue militaire, une apparence qui donne toujours bonne idée d'une troupe. Les nôtres ne présentent pas le même coup-d'œil parce que, réunis trop à la hâte, ils sont obligés de s'organiser en route; la discipline en souffre considérablement, et nos soldats sont humiliés de cette espèce d'infériorité où ils se trouvent, au moins à leur entrée au service, vis-à-vis de nos Confédérés.

La même chose se passe lors du licenciement; la rentrée du matériel ne peut être contrôlée suffisamment, la comptabilité ne peut être terminée avant le licenciement des hommes, il en résulte encore des scènes fâcheuses, et la discipline en souffre. L'Etat y perd bien des francs pour économiser des batz.

J'espère que, comme la réponse le dit, le Conseil d'Etat avisera aux moyens de parer à ces inconvénients.

La réponse est admise.

— M. le lieutenant-colonel Fonjallaz a demandé sa démission comme commandant du 8me arrondissement pour raison de santé. Le Conseil d'Etat, après avoir inutilement engagé cet officier à conserver titulairement ses fonctions jusqu'à son rétablissement, a accepté cette démission et maintenu M. Fonjallaz dans les honneurs de son grade.

Bâle. — La démolition de l'enceinte fortifiée de la ville de Bâle est actuellement en discussion comme précédemment à Genève. La *Schweizerische Militär-Zeitung* a publié sur ce sujet quelques articles sur lesquels nous reviendrons plus tard. Notre confrère appuie la démolition projetée, pensant qu'un camp retranché remplirait mieux le but de défense assigné à cette enceinte.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

SUPPLÉMENT AU N° 24 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
26 DÉCEMBRE 1857.

Comme appendice à l'histoire de la campagne de 1799, nous publions ci-dessous un mémoire, très curieux par les détails qu'il renferme, sur la marche de Souwarow. Il a été écrit à Coire par un des officiers de l'état-major de Souwarow, qui conduisait la colonne de droite à l'attaque du St-Gotthard, et qui doit être, d'après les mémoires de Masséna, Tome III, page 378, le général Schweikonsky, commandant une colonne de 8 bataillons. L'autographe appartient à M. le général Dufour qui l'a lu, il y a quelques années, à la Société militaire cantonale de Genève, en l'accompagnant de plusieurs annotations.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce document des faits inconnus qui soient de quelque importance, mais on y voit, entr'autres, que les fautes commises par les Russes dans cette campagne ne passaient pas inaperçues au sein de leur armée.

Il serait vivement à désirer, au point de vue de la science militaire, comme de l'histoire, qu'on recherchât dans quelques cantons les documents qui peuvent compléter ce qu'on connaît de cette célèbre campagne. Il serait surtout intéressant, pour nous, de connaître un peu mieux la part qu'y ont prise les soldats suisses :

RELATION RAISONNÉE

DE LA MARCHE DE L'ARMÉE DE SOUWAROW, D'ITALIE EN SUISSE.

Coire, le 10 Octobre 1799.

Le maréchal Souwarow avoit reçu vers la fin d'Aoust, l'ordre de sa Cour, de rejoindre avec la totalité des forces russes, qu'il avoit dans la haute Italie, l'armée de sa nation, qui venoit de remplacer à Zurich celle de Monseigneur l'Archiduc.

Les Russes aussi étrangers *aux Alpes,* que les Autrichiens peuvent l'être au *Caucase,* ont dû naturellement se laisser diriger dans cette expédition par les Autrichiens, qui faisoient la guerre depuis longtemps dans les montagnes mêmes qu'il s'agissait de traverser. Aussi un Etat-major nombreux et respectable par ses talents, dirigea l'entreprise.

Il se présentoit depuis Asti trois directions principales : une sur la droite par Novarre, Come, Chiavenne, le Splugen, Coire et Wallenstadt, menoit à Wesen, où étoit l'extremité gauche de l'armée à rejoindre. La deuxième au millieu, par Novarre, Bellenzone, le St-Gotthard, Altorf, et le Canton de Schwytz, menoit sur les derrières de l'armée de Massena. La troisième par Ivrée, Aoste, le grand St-Bernard et St-Maurice, conduisant au pays de Vaud, quarante lieues en arrière de la position de Massena.

Les Autrichiens déterminèrent le maréchal pour la route d'Altorf. Son corps pouvoit être : 16 mille hommes d'effectif d'Infanterie, trois mille Cosaques, à quoi, ajoutant les non combattants, on pouvoit compter 22 à 23 mille hommes ; c'est le 13 Septembre, au matin, que tout ce corps s'achemina de Novarre.

S'il avoit suivi la direction de droite, il seroit arrivé le 14 à Galerate, le 15 à Come. — Depuis la formation du projet, on auroit pu envoyer à Come et Lecco toutes les munitions, réunir en ces deux points les bateaux pour en transporter une partie, et acheminer les mulets avec le reste vers Chiavenne.

L'armée dans les jours 16, 17, 18, seroit parvenue à Chiavenne par de mauvais chemins à la vérité, mais en pays ami, et en passant, sous le climat d'Italie au milieu de Septembre, des montagnes beaucoup moins hautes et moins multipliées que celles qu'il a fallu forcer en Suisse, ou traverser devant l'ennemi, dans le mois d'Octobre sous le climat de Suisse. L'armée se seroit reposée le 19, l'avant-garde et une partie du convoi, seroient arrivés à Coire le 22, le reste de l'armée le 23, par une belle route de montagnes sans aucun obstacle.

On n'auroit pas eu un coup de fusil à tirer, pour ouvrir son passage, ni besoin d'un homme pour couvrir les convois, soit en flanc, soit en queue. L'artillerie légère auroit été transportée par le lac jusqu'à Chiavenna, et non pas à dos de mulets pendant 16 à 17 jours. La route du *Splügen* auroit permis d'emmener des piéces de 6 Livres et non pas de 1 1/2, comme par le St-Gotthard, enfin arrivés à Coire, on auroit retrouvé des vivres et des grandes routes. L'armée n'auroit donc eu que 6 jours de fatigues, de Come à Coire, avec un jour de repos au milieu, et 7 jours de vivres à prendre, dont 4 pouvoient être portés par le lac. De Coire à Sargans et Wesen, il y a deux jours de marche. L'avant-garde auroit donc été réunie à Hotzé le 24, et toute l'armée le 25. — Le 15 seulement (à Galerate entre Novarre et Come), la direction de l'armée se déterminoit ; or du 15 au 25, il n'y a que 9 jours, et l'ennemi incertain de la direction de Souwarow, n'auroit pas eu le temps de combiner son attaque. Mais eût-il eu les même succès, l'armée du maréchal arrivoit fraîche et entière pour recueillir et soutenir l'armée de Hotzé, et celui-ci n'ayant pas besoin de détacher au devant du Maréchal Souwarow les corps du Général Lincken et Auffenberg, auroit eu 6 mille hommes de plus, pour soutenir sa position de Wesen à Utznach. On n'auroit donc pas dégarni la position de Korsakow de 5 mille Russes, pour renforcer Hotzé, manœuvre qui a facilité à l'ennemi de forcer la position des Russes, et a fait perdre Zurich.

Dans ce plan aucune supposition possible ne pouvoit retarderd'une heure l'arrivée de Souwarow, ni compromettre en rien son armée, sa gloire et le fils de l'Empereur, et le 25 Septembre [1], Souwarow et Hotzé se trouvoient réunis avec 40 mille hommes, tandis que Korsakow occupoit la position de Zurich avec 30 mille.

En prenant la route du St-Gotthard et d'Altorf, il falloit aller de *Vareze* à *Altorf;* toujours dans les Alpes, de Vareze à Bellinzone il y a deux marches, le mont *Cenere* à traverser. De Bellinzone à Quinto [2] deux autres marches, de Quinto à Hospital une forte marche, et le St-Gotthard à forcer, dont l'attaque commença une demi-lieue avant *Airolo,* et ne finit qu'à *Hospital* même à 2 heures de nuit : à Bellinzone une colonne de 6 mille hommes, commandée par le Général Rosenberg, prit sur la droite par le *Val Blegna,* le *Vogelberg, Ste-Maria* et *Dissentis,* pour tourner le St-Gotthard et attaquer *Urseren* par derrière.

Cette marche par des montagnes affreuses, où il n'y a point de chemin pratiqué, demandoit un jour de plus, aussi Rosenberg partit un jour plutôt de *Taverna.* La réunion avec le gros de l'armée à *Urseren,* dépendoit du sort d'une attaque entre *Savetsch* et *Urseren,* et si cette attaque n'eût pas réussi, ce corps étoit obligé de descendre à Coire par *Dissentis* et *Illanz,* sans avoir aucune connexion ultérieure avec l'armée, qui, affoiblie par là de 6 mille hommes d'élite, avoit cependant les mêmes difficultés à vaincre, les mêmes ennemis à repousser et les mêmes défilées à masquer.

Ce ne fut que le 23 [3] que l'on força d'une part le *St-Gotthard,* de l'autre la position d'*Urseren.* La cause de ce retard fut le manque de mulets destinés au convoi qu'on attendit inutilement 4 jours à Taverna entre Vareze et Bellinzone, et qu'on remplaça enfin, au moins en grande partie, par des chevaux de Cosaques.

Les Russes, peu accoutumés aux montagnes, perdirent innutilement beaucoup d'hommes en attaquant le St-Gotthard de front par la grande route. Leur avant-garde destinée à tourner cette montagne par la droite et par des hauteurs plus élevées que l'hospice, ne s'étant résolue que tard à escalader ces hauteurs prodigeuses, et ne l'ayant fait qu'avec beaucoup de lenteur. Je *conduisois cette Droite;* et je ne pus jamais déterminer les Russes à gagner tout de suite depuis Airolo la cime des montagnes, ils redescendoient jusqu'au plateau, qui est un peu au-

[1] Jour de la bataille de Zurich où Hotzé fut attaqué derrière la Linth. G. H. D.

[2] Erreur de nom. G. H. D.

[3] D'après l'archiduc Charles, c'est le 24 septembre qu'a eu lieu l'attaque du St-Gotthard. G. H. D.

delà d'Airolo, et où commence la grande montée. Il nous fallut de ce point grimper avec une fatigue et des risques affreux et sans chemin, ces mêmes hauteurs, que nous aurions dû gagner depuis Airolo, et dont l'occupation décida les François à une retraite précipitée.

Le Général Rosenberg arrivé au dessus du village d'Urseren entre 2 et 3 heures de l'après midi du 23, auroit pu et dû attaquer avant 5 heures, au lieu d'attendre la nuit comme il fit. Par là il auroit mis entre deux feux tous les François qui étoient dans la vallée, auroit évité au gros de l'armée un second combat, qu'il fallut livrer de nuit, pour arriver à l'Hospital et l'on auroit fait un grand nombre de prisonniers. Dans tous ces retards, on doit le dire, il y avoit plus de fatigue et d'inexpérience de ce genre de guerre, que de mauvaise volonté, ou de manque de courage de la part des troupes, qui ont toujours combattu avec beaucoup de bravoure.

Réunie à Urseren, l'armée se trouva arrêtée par un nouvel obstacle aisé à prévoir, c'étoit la rupture d'une des deux arches qui soutiennent le chemin immédiatement après le *pont du Diable* [1]. Si l'ennemi avoit rompu ces deux arches et le pont, j'affirme que nous n'avions aucun moyen de le réparer, et qu'il ne nous restoit d'autre parti à prendre, que de repasser le St-Gotthard, ou de descendre par *Dissentis* et *Illanz* à Coire. Cela étoit d'autant plus facile à l'ennemi qu'il eût toute la nuit et une partie de la matinée suivante, pour cette opération; et qu'il pouvoit se retirer partie par le *Vallais*, partie par la montagne, qui tourne à gauche le *Pont du Diable;* une grande partie de ses forces a pris ces deux chemins, il a donc été au pouvoir de l'ennemi, en ce moment de faire avorter l'entreprise. C'étoit un motif de plus pour que Monsieur le Général Rosenberg ne perdît pas deux heures dans l'*attaque d'Urseren;* surtout il n'auroit pas dû passer la nuit entière sans occuper le Pont, qui n'est qu'à un mille d'Urseren.

Après avoir très-mal réparé l'arche brisée, l'armée se remit en marche le 24 seulement, à 5 heures du soir et arriva à Wasen bien avant dans la nuit. Le 25 était le 7e jour de marche dans les montagnes et le 8e pour la colonne de Rosenberg. Elle arriva vers les 9 heures du matin à *Steg,* où elle fit sa réunion avec la colonne d'Auffenberg de 2000 Autrichiens, qui y étoient descendus depuis Dissentis par la vallée *Maderan.* (Ils avaient passé le Crispalt.)

Le Général Auffenberg suivant le plan concerté, avoit débouché

[1] Presque toutes les relations disent que le pont fut coupé; ce qui est inexact. Un aussi grand pont n'aurait pas pu être réparé. A l'inspection des lieux j'avais reconnu que ce devait être une des arches du chemin et non le pont lui-même. G. H. D.

dans la vallée d'*Uri* le 24 de bonne heure, mais l'armée russe, n'ayant pu arriver à Steg le 24, comme on en étoit convenu, le corps d'Auffenberg se trouva pendant 24 heures aux prises avec 2000 hommes revenus d'*Altorf*, et puis de 4000 descendus d'Urseren. Sans la résolution de ce brave Général et de sa troupe, tout son corps étoit fait prisonnier, et l'ennemi, maître des hauteurs qui dominent le *Steg*, pouvoit y arrêter l'armée russe, qui n'y arrivoit que fatiguée et en colonne sur deux hommes de front; elle auroit donc été contrainte de reprendre le chemin d'Urseren, Dissentis et Coire.

Le même jour 25, l'armée continua sa route vers Altorf où elle arriva vers midi, on y passa toute la journée sans reconnaître l'ennemi qui étoit sur la rive gauche de la Rüsse et tenoit le Pont de *Seedorf* et *Fluelen*, qui étoit son point de rembarquement. On fit la faute de ne pas chasser l'ennemi de la vallée, ou du moins de ne pas reconnoître sa force, pour y proportionner le nombre de troupes destinées à couvrir le convoi, dont dépendoit absolument la subsistance, et par conséquent l'existence de l'armée. Tous les comestibles de la vallée d'Uri, du St-Gotthard et d'Altorf n'auroient pas nourri 6000 hommes pendant un jour. En négligeant de se porter sur Fluelen, on perdit l'occasion de saisir tout ce que les François avoient amené, pour l'embarquement sur les bateaux qu'ils avoient commandés à cet effet de Lucerne, mais auxquels la violence du vent contraire n'avoit pas permis d'arriver. On y auroit probablement trouvé des vivres dont on manquait absolument, et fait des prisonniers.

A cette époque, le 25 au soir, la chaîne du convoi s'étendoit encore d'Airolo à Altorf, et pouvoit être attaquée à Airolo par le val Bedretto, à l'Hospital et Urseren par la *Fourca*, et à Wasen par une vallée *le Mayen* qui y conduit depuis l'*Oberhasly*, et par laquelle les François, deux mois auparavant, avoient chassé les Autrichiens de Wasen, au bas de la vallée de la Rüss, par le corps ennemi qu'on avoit laissé du côté de Seedorf et Fluelen, et par les renforts qu'on pouvoit lui envoyer, tant par le lac, que depuis l'Unterwald.

Strauch, dans le haut Valais, avec 5000 Autrichiens courait les environs du St-Gotthard qu'il ne tarda pas à abandonner de peur d'être coupé, 2 bataillons masquoient la vallée, qui descend à Wasen, 5 autres couvroient l'entrée du Schächenthal et la Rüss au-dessus du Schächenthal, sur aucun de ces points on ne pouvoit connoître exactement la force de l'ennemi dont on étoit séparé par des montagnes effroyables, qui interdisoient toute reconnoissance.

Si l'on considère que tous les combats qu'on avoit livrés jusqu'alors, n'avoient d'autre objet que celui de se frayer le passage, et que

les points que l'on avoit gagnés ainsi étoient reperdus aussitôt qu'on y avoit passé, on sentira qu'il falloit dans ces projets prévoir de grands avantages pour balancer tant de risques et de pertes.

Le 26, huitième jour de marche dans les montagnes, l'armée se remit en marche pour aller à *Muotten* par *Bürglen* et le *Schächenthal.* Elle marchait depuis 7 jours dans les hautes Alpes, sans pouvoir se faire une idée des difficultés qui l'attendoient; elle avoit suivi jusque là une route escarpée et pénible, mais enfin c'étoit une route pavée, et d'une largeur médiocre; ici il falloit traverser une montagne, sans chemin et sans habitation, celle qui sépare le Schächenthal du Muttenthal, qui demande 8 heures de temps pour un piéton isolé et reposé [1], et qu'aucune partie de l'armée n'a faite en moins de 12 à 14 heures; c'étoit après de longues fatigues, presque nu-pieds, et mal nourrie, que l'armée devoit faire cette pénible marche. Ainsi une foible partie de l'avant-garde put arriver le 26 à Mutten, le reste de l'avant-garde bivouaqua sur le revers de la montagne, et le gros de l'armée ne la passa que dans deux jours, beaucoup de chevaux y périrent, ou surtout estropiés, et ce n'est que le 28, et même le 29 au matin, que toute l'armée y fut rendue, avec une partie du convoi.

A ces difficultés il faut ajouter que le chemin étant presque partout de nature à ne laisser passer qu'un homme de front. Le dévelopement de la moitié de l'armée, tant en hommes que de chevaux, tenoit depuis Altorf jusqu'à Mutten, de sorte que la tête étoit arrivée à Mutten lorsque le milieu de l'armée quittoit seulement Altorf. Ce même inconvénient a eu lieu presque partout depuis Altorf jusqu'à Ilanz, par la route que les circonstances ont forcé de prendre.

Le projet avoit été d'attaquer les Français sur toute leur ligne au devant de la Limmat, le 26; tandis que Souwarow arrivant lui-même le 26 à *Schwytz,* attaquerait les Français vers *Einsiedeln,* après avoir été renforcé par le Général Linken, qui devoit le joindre d'Ilanz par le *Sernftthal, Glaris*, le *Klönthal* et le *Bragelberg* à Mutten. On voit encore que par une suite nécessaire des mauvais chemins et de la résistance accidentelle de l'enemi, Souwarow ne pouvoit attaquer l'ennemi vers Einsiedeln que le 29, et cette considération seule montre la défectuosité d'un plan aussi compliqué [2]. Mais un seul événement imprévu, quoique bien naturel, et par conséquent aisé à prévoir, vint apporter un obstacle d'une nature bien plus alarmante à l'exécution

[1] Au pas de reconnaissance nous avons mis 9 1/2 heures à faire ce chemin qui est effectivement très pénible. En 1827 nous avons encore trouvé trois chevaux de l'armée russe. G. H. D.

[2] Il paraît que les défaites des Autrichiens en 1796, sur les bords du lac de Garda, ne les avaient pas corrigés de cette manie d'envelopper l'ennemi par des corps manœuvrant à grandes distances. G. H. D.

ultérieure du projet. C'étoit la déroute complète de l'armée combinée de Korsakow et Hotzé, arrivée le 25 et 26, qui vint rejeter l'un au delà du Rhin, l'autre à St Gallen et au lac de Constance; on apprit cette nouvelle le 27 au matin, par les paysans, et le même jour elle fut confirmée par une lettre du Général Linken, que l'avis de ce malheur avoit retenu à Schwanden, une lieue au dessus de Glaris.

Il étoit impossible de revenir sur ses pas; on ne pouvoit avec un corps d'armée épuisé de faim et de fatigues, disséminé sur une longue étendue, sans souliers, sans cavalerie, sans artillerie et sans munition se risquer du côté de Schwytz, ayant entre soi et l'armée qu'on vouloit rejoindre, l'armée victorieuse de l'ennemi. On ne savoit pas même de quel côté s'étoit retirée cette armée qu'on vouloit rejoindre. Il n'y avoit plus qu'un seul parti à prendre, c'étoit d'aller par le chemin le plus court à Glaris se rejoindre à Linken, et au débris de l'armée de Hotzé qui avoit dû naturellement se porter vers Wallenstadt. Mais cette résolution devoit être exécutée sans délais. L'on auroit dû le 27 à midi envoyer occuper la montagne du Bragel, par une avant-garde; la faire suivre le 28 au matin par les troupes, à mesure qu'elles arrivoient et qu'elles s'étoient reposées, pousser sans délai jusqu'à Glaris, où l'avant-garde seroit arrivée le 28 au matin, s'y réunir avec Linken, et suivant les circonstances forcer le passage par *Mollis* et *Wesen*, dans le Toggenburg, où l'on auroit, avec le corps de Petrasch et Jellachich, formé une armée de 30,000 hommes, qui prenoit en flanc toutes les forces de l'ennemi, et pouvoit rétablir les affaires. Les délais des Russes dans ce moment critique sont inexplicables; leur unique raison étoit que les vivres n'étoient pas arrivés, mais en apportant ce qui faisoit vivre 2 jours à Mutten, ils pouvoient gagner en un jour Glaris, et là ils auroient trouvé dix fois plus de ressources pour subsister qu'à Mutten. Mais il paroît que les Généraux russes ne sentirent pas tout le danger de leur position. Au lieu de cela on envoya seulement 300 Cosaques dont 100 à cheval, le 28 au matin, qui passèrent le Bragel, mais furent bientôt repoussés par environ 900 François, qui étoient venus occuper le Klönthal. Le 28 au soir enfin, marchoit seulement la Brigade d'Auffenberg réduite à 1700 hommes, qui trouvoient les François en possession du Bragel. Ce ne fut que le 29 au matin que Auffenberg put les chasser et les poursuivre jusqu'au défilé, entre le lac de Klönthal et la montagne. Les François y tinrent jusqu'à l'arrivée de l'avant-garde russe, forte de 2000 hommes environ, qui arriva seulement le 30 vers 2 heures, et qui les repoussa vers l'entrée de la nuit, jusqu'à une petite hauteur très forte à l'autre extrémité du Lac de Klönthal conjointement avec le reste de la 1re colonne russe, qui arriva sur le soir pour appuyer l'avant-garde. Le len-

demain matin 1er Octobre, il fallut emporter cette hauteur qui coûta beaucoup d'hommes, et qu'on aurait eu la veille, si on avoit poursuivi son avantage [1].

Pendant que ces affaires se passoient, le Général Linken n'avoit rien appris de positif de l'armée de Souwarow et de son arrivée dans le Muttenthal (qu'il pouvoit cependant regarder comme certaine, puisque Souwarow lui avoit mandé d'Altorf le 25 au soir, qu'il seroit le lendemain à Mutten), avoit abandonné non seulement Glaris, mais Schwanden le 29 septembre, à 9 heures du matin, pour se retirer précipitamment à Illanz et Coire, par dessus la montagne *de Panix*. Par cette retraite blâmable et sans motifs (les prétextes étoient que l'ennemi pouvoit venir le surprendre d'Altorf par le Schächenthal, ce qui est faux, tant qu'il tenoit Schwanden, ou de Wallenstadt par le *Weistannenthal,* mais il devoit savoir que Wallenstadt étoit occupé par Jellachich), il laissoit à l'ennemi la faculté de se porter en force vers le Klönthal, d'enfermer la totalité de l'armée de Souwarow dans des défilés cent fois pires que les fourches Caudines, et de le contraindre par la famine de se rendre à des forces inférieures; mais heureusement les Français n'étoient pas en forces, il n'y avoit tant par *Glaris* et *Nettstal,* que dans le *Klönthal,* que deux demi-brigades faisant au plus 3000 à 3500 hommes. Le 1er octobre, la 1re division les poussa jusqu'au delà de Nettstal et de la Linth, dont ils brûlèrent le pont. Malgré cela on les poursuivit à Mollis, dont on se rendit maître, et qu'on abandonna dans la nuit du 1er au 2 octobre.

La difficulté de passer la Linth sans pont, l'abandon de Glaris par Linken, l'ignorance absolue où l'on étoit, si Wallenstadt et Sargans étoient encore occupés par les Autrichiens, la crainte d'être attaqués à la fois du côté de Wesen et du côté de Neffels, et peut-être de Glaris, tandis que l'arrière-garde seroit poursuivie en queue depuis Schwytz à Mutten, firent abandonner le projet de marcher directement à Wallenstadt, soit par Wesen et le Toggenburg, soit par Kerenzen, le long de la rive gauche du lac, et adopter celui de se retirer par Glaris, Schwanden, Elm, la montagne de Panix, Illanz et Coire. C'étoit une route affreuse, la montagne étoit plus mauvaise que les précédentes, et 3 jours de neige en augmentoient la difficulté. Les troupes d'ailleurs étoient excédées de fatigues, d'Auffenberg ouvrit la marche le 2, après midi, le 3 il passa la montagne et arriva à Coire le 5. Le maréchal de Souwarow n'y est arrivé que le 8, avec la première division. Il avoit été obligé d'attendre à Glaris la division de Rosenberg, qu'il avoit laissée en arrière à Mutten, pour recevoir le convoi et les ba-

[1] Cette position en arrière du défilé est effectivement très bonne pour trois ou quatre bataillons. Le défilé est étroit et a 3/4 de lieue de longueur. G. H. D.

taillons qui le couvrirent. Cette division attaquée, par 6 à 8000 hommes, venus de Schwitz, et ultérieurement de Zürich, a battu complétement l'ennemi le 1er octobre, lui a fait 1050 prisonniers, et tué ou blessé au moins autant de monde. Elle n'a pas éprouvé d'autre échec, en fermant la marche, que de perdre la plupart des malades, des blessés, quelques traîneurs et la queue du convoi. La perte totale a été peu considérable et, dans toutes les affaires, ne surpasse pas 2000 hommes, y compris 450 qu'a perdus la brigade autrichienne d'Auffenberg; on a perdu plus de 1200 chevaux, mais l'armée est arrivée à Coire dans un cruel état d'epuisement et de dénuement. L'ennemi a perdu dans les mêmes affaires près de 3000 hommes sans compter 1100 prisonniers faits par Linken et 5 à 600 hommes tués ou blessés à Glaris et Schwanden.

Si on réfléchit sur les difficultés inséparables du chemin qu'on a pris, sur l'incertitude des évènements militaires, desquels dépendoit la réussite du projet; sur l'impossibilité de se retirer en cas de malheur ou de forcer les passages qui menoient à Glaris, si les François avoient le temps de les occuper en forces, on pourra apprécier le mérite réel de ce plan, qui a exposé si évidemment le salut de l'armée de Souwarow, pour le foible avantage, au cas que tout allât comme on l'avoit supposé, d'attaquer l'ennemi sur son flanc droit avec une armée fatiguée et mal pourvue, au lieu de l'attaquer de front et en forces avec Hotzé, si on avoit suivi la route de Coire. Pour mieux apprécier le projet, qui a si mal réussi, il n'est pas inutile de remarquer que l'infanterie russe, brave et excellente pour charger en plaine à la bayonnette, ne sait pas tirer, qu'elle a une inexpérience totale de la guerre de montagne, qu'il n'y a ni pontonniers, ni pionniers dans l'armée, qu'il y avoit une très grande quantité de chevaux, et ces circonstances étoient connues de ceux qui ont dirigé la marche.

Je ne discuterai pas les avantages du 3e plan, qui consistoit à porter l'armée de Souwarow par le grand St-Bernard, dans le Pays-de-Vaud. Ce que je pourrais dire là dessus ne servant qu'à donner des regrets inutiles sur le passé, je supprime cette discussion comme une pièce théorique, totalement étrangère à l'état actuel des affaires.

Je suis persuadé que les auteurs de ce plan ridicule croyaient à une route d'Altorf à Brunnen le long du lac [1], car autrement ils n'auroient

[1] Cette supposition m'a été confirmée en 1833 par M. Schoke qui était commissaire helvétique à Altorf quand l'armée de Souwarow y est arrivée. Il m'a dit que celui-ci avait déjà rassemblé ses bataillons entre le lac et Altorf pour leur faire prendre la route *qu'il croyait exister le long du lac* pour se rendre à Schwytz, et que sa surprise fut grande en apprenant qu'il n'y avait pas même un sentier. G. H. D.

pas engagé, le sachant et le voulant, une armée tout entière, forte en cavalerie, dans un cul de sac, sans d'autre issue que des sentiers de montagnes si faciles à disputer. Et tout cela, pour exécuter une attaque combinée, par devant et par derrière, sur un point occupé par la masse des forces ennemies. *Quelle ignorance des principes !*

Ce mémoire bien raisonné, quoique renfermant quelques erreurs topographiques, est d'un officier du génie qui a pris une part active à l'expédition [1].

G.-H. Dufour.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE SOUWAROW

en date du 9 novembre 1799.

« J'ai quitté l'Italie plus tôt que je n'aurais dû; mais je me con-
„ formais à un plan que j'avais adopté de confiance plutôt que de
„ conviction. Je combine ma marche en Suisse [2]. J'en envoye l'iti-
„ néraire. Je passe le St-Gotthard et je franchis tous les obstacles
„ qui s'opposent à mon passage. J'arrive au jour indiqué à l'endroit
„ où l'on devait se réunir à moi [3] et tout me manque à la fois ! Au
„ lieu de trouver une armée en bon ordre, dans une position avan-
„ tageuse, je ne trouve plus d'armée. La position de Zurich, qui de-
„ vait être défendue par 60,000 Autrichiens, avait été abandonnée
„ à 20,000 Russes. On laisse cette armée manquer de vivres. Hotzé
„ se laisse surprendre : Korsakow se fait battre. Les Français res-
„ tent maîtres de la Suisse, et je me vois seul avec mon corps de
„ troupes, sans artillerie, sans vivres ni munitions, obligé de me re-
„ tirer chez les Grisons pour rejoindre des troupes en déroute. On
„ n'a rien fait de ce qu'on avait promis. »

(Situation militaire de l'Europe au débarquement du Général Bonaparte. II vol. Chap. VIe de « l'Europe sous le Consulat et l'Empire de Napoléon, » par Capefigue.)

[1] Dans les mémoires de Masséna, on lit p. 378 du T. III que c'est le général Schweikowski qui a conduit la colonne de droite, forte de 8 bataillons. Ce serait donc ce général qui aurait écrit le mémoire en arrivant à Coire. G. H. D.

[2] C'est précisément cette marche combinée qui est vicieuse. Passer des montagnes difficiles pour arriver à un lieu de rendez-vous occupé par l'ennemi ! voilà le résumé de cette fameuse combinaison. Elle a amené des désastres; c'était presque inévitable. G. H. D.

[3] On voit dans la relation ci-contre combien cette assertion est inexacte. G. H. D.

DE L'ADMINISTRATION FEDÉRALE DES POUDRES.

A propos du message du Conseil fédéral sur la réorganisation de l'administration des poudres, le Conseil national a pris une résolution en faveur de l'abolition du droit régalien. La poudre à canon serait laissée à l'industrie privée. Les opinions varient considérablement sur la portée de cette mesure. Nous n'avons pas à nous occuper ici du point de vue politique et financier de la question ; mais quant à sa face militaire, nous ne saurions que regretter la décision prise.

Jusqu'à présent c'est surtout de la part des militaires que des plaintes ont été émises contre la poudre fédérale ; ces plaintes, justes pour la plupart, étaient provoquées par les grandes variations qu'on pouvait constater dans la force et dans la pureté de la poudre de même N°, ce qui ne devait pas être. Si la poudre de même numéro n'a pas une force constante, elle est, indépendamment des autres qualités, mauvaise pour le tir de précision, attendu que, dans les formules des tables de tir, on a ainsi un facteur dont la valeur, vague et inconnue, fausse la valeur précise des autres facteurs. Le moyen d'arriver à cette constance de force nécessaire à la poudre militaire, c'est de mettre une uniformité scrupuleuse et intelligente dans tous les détails de sa fabrication ; il faudrait se servir partout des mêmes matières premières et au même degré de pureté ; faire fonctionner les diverses poudreries fédérales d'après les mêmes systèmes, au moins pour le battage, le grenage et le séchage ; il serait nécessaire d'avoir en outre une instruction sévère et minutieuse pour les épreuves de la poudre soit à son entrée aux magasins, soit pendant son enmagasinement ; il faudrait, en un mot, sur toute cette administration une surveillance plus forte et une centralisation aussi grande possible. Cela ne peut guère s'obtenir que par l'administration de l'Etat. Livrer la poudre à l'industrie privée, dans le but de parer à ces défauts, c'est jeter le manche après la coignée.

Quoiqu'il advienne de cette nouvelle mesure, nous espérons que l'autorité fédérale saura sauvegarder les intérêts militaires de premier ordre qui se rattachent à cette question, et qu'elle ne se reposera pas sur le commerce privé du soin d'assurer à l'armée fédérale la quantité de bonne poudre qui lui est nécessaire. La Confédération possède aujourd'hui huit poudreries ; elle en pourra réserver deux à la fabrication exclusive de la poudre militaire, sous sa direction immédiate, et affermer les autres poudreries pour satisfaire aux vœux de l'Assemblée fédérale.

La consommation militaire de la poudre étant d'environ 900 à 1000 quintaux par an, en temps ordinaire, et nos huit poudreries pouvant fournir par an environ 6000 quintaux, il s'ensuit que deux des grandes poudreries, Lavaux et Langnau, par exemple, pourraient facilement fournir aux besoins de la consommation et des approvisionnements militaires. Il serait facile aussi de les établir sur un bon pied d'uniformité et de surveillance et d'avoir, par là, de la bonne poudre.

Du reste, il serait fort possible que les décisions des Chambres fédérales dussent rester à l'état de simples vœux ; car si ces décisions paraissent avoir quelque chose de légitime en ceci que la consommation commerciale de la poudre à canon est en-

viron 6 fois plus forte que la consommation militaire (en 1856 il a été consommé 6554 quintaux de poudre par le public et 976 par les autorités militaires); d'autre part, les obligations de précaution que demandent la fabrication et l'enmagasinement de la poudre excluent l'idée de liberté commerciale. Par les mesures ordinaires de police et de sécurité publique, cette industrie rentrerait plus ou moins dans le système du monopole de l'Etat.

Vaud. — Dans sa séance du 26 novembre 1857, le Conseil d'Etat a nommé M. *Delapraz*, Jules-Jean-Pierre, à Corsier, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrond.; — M. *Mercanton*, François, à Cully, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 3e arrond.; — M. *Estoppey*, Charles, à Payerne, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 8e arrond., et M. *Rossat*, Auguste, à Granges, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 8e arrond. — Le 4 décembre, M. *Olivier*, François, à Eysins, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 4e arrond.; — M. *Lecoultre*, Jules, à Gimel, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 4e arrond.; — M. *Bettex*, François, à Yverdon, capitaine quartier-maître du bataillon n° 113, et M. *Fivaz*, Henri, à Grandson, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 6e arrond. — Le 5, M. *Nordhoff*, Bernard, à Gimel, capitaine de mousquetaires n° 4 de réserve du 4e arrond., — M. *Fornerod*, Gérard, à Avenches, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 8e arrond., et M. *Bersier*, Charles-François, à Villarzel, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 8e arrond. — Le 9, M. *Duroisin*, François-Louis, à Orges, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 6e arrond., et M. *Martin*, Abram-David, à Château-d'Œx, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 2e arrond. — Le 12, M. *Bonnard*, Jules, à Romainmôtier, lieutenant de carabiniers n° 5 d'élite du 5e arrond.; — M. *Perrier*, François, à Ollon, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 1 de réserve, arrond. nos 1 et 2, — M. *Clerc*, Adolphe, à Morges, capitaine de chasseurs n° 9 d'élite du 7e arrond.; — M. *Despland*, Louis-Daniel, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrond., et M. *Masset*, Henri, à Vugelles, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 6e arrond. — Le 15, M. *Berthod*, Adolphe, à Château-d'Œx, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2e arrond.; — M. *Cherix*, Isaac-François, à Bex, second sous-lieut. de mousquetaires n° 3 de réserve du 2e arrond.; — M. *Besançon*, Jules, à Orbe, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 5e arrond.; — M. *Guilloud*, Jules, à Champagne, capitaine de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 6e arrond., et M. *Hoffer*, Louis-Benjamin, à Donatyre, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 8e arrond. — Le 19, M. *Monod*, Henri, à Ormont-dessous, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 2e arrondiss.; — M. *Cuendet*, Jules, à l'Auberson, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 6e arrond.; — M. *Brecht*, Charles-Gustave, à Grandson, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 6e arrond., et M. *Pache*, Jean-François, à Bournens, lieutenant quartier-maître du bataillon de réserve du 7e arrond.

INSTRUCTION

SUR LE

SERVICE ACTIF DE L'ÉTAT-MAJOR EN CAMPAGNE

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

par W. Rüstow, avec 9 planches.

(Traduit de l'allemand, par F. Lecomte, capitaine fédéral.)

S'adresser chez les principaux libraires et à l'imprimerie Corbaz et Rouiller fils, Escaliers-du-Marché, 20, à Lausanne.

Prix: 4 fr. 50 centimes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

Stanford University Libraries
3 6105 013 151 134

U
2
R49
V.2
1857

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.